



Assemblée générale

Distr. générale
31 mars 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 134 de la liste préliminaire**

Planification des programmes

Exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2012-2013

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport sur l'exécution des programmes du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pendant l'exercice biennal 2012-2013 est présenté conformément à l'article 6.1 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8).

Il contient des renseignements sur les résultats obtenus par l'Organisation au cours de l'exercice biennal par rapport aux réalisations escomptées et sur les produits, mesure classique des résultats. Les principaux résultats obtenus par l'Organisation pour ses 10 éléments de programme donnent aux États Membres une vue d'ensemble exacte de l'exécution du budget du Secrétariat (voir chap. II). L'analyse de l'exécution des programmes au regard des 33 696 produits prescrits et ajoutés (voir chap. III) fait état d'une augmentation des taux d'exécution, qui sont passés à 91 % pour les produits prescrits et à 92 % pour tous les produits, contre 90 % pour les deux taux enregistrés au cours de l'exercice biennal précédent. Le rapport présente également un compte rendu détaillé des résultats obtenus pour chacun des chapitres du budget pour un total de 876 réalisations escomptées exécutées au titre des 36 chapitres du budget-programme (voir chap. IV). Il contient également un bref résumé des principales difficultés rencontrées dans l'exécution de chaque programme et les enseignements tirés de l'expérience afin d'améliorer les résultats.

Associant une analyse axée sur les résultats et une démarche qui privilégie les produits, le présent rapport donne un panorama complet des grands événements et du travail accompli par le Secrétariat au cours de l'exercice biennal 2012-2013.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (2 juin 2014).

** A/69/50.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Examen d'ensemble des principaux résultats obtenus par l'Organisation	5
A. Politique, direction et coordination d'ensemble	5
B. Affaires politiques	5
C. Justice internationale et droit international	7
D. Coopération internationale pour le développement	8
E. Coopération régionale pour le développement	15
F. Droits de l'homme et affaires humanitaires	19
G. Information	22
H. Services communs d'appui	23
I. Contrôle interne	28
J. Sûreté et sécurité	29
III. Exécution des produits et utilisation des ressources	29
A. Taux d'exécution	30
B. Produits supplémentaires	33
C. Produits reportés	35
D. Produits supprimés	37
E. Produits reportés de l'exercice biennal précédent	39
F. Activités de coopération technique	40
G. Utilisation des ressources	42
H. Intégration du principe de l'égalité des sexes	44
I. Observations finales sur l'exécution des produits et l'utilisation des ressources	47
IV. Exécution des programmes par chapitre du budget-programme	47
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	47
3. Affaires politiques	60
4. Désarmement	69
5. Opérations de maintien de la paix	76
6. Utilisation pacifique de l'espace	85
8. Affaires juridiques	88
9. Affaires économiques et sociales	95

10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	108
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique . .	113
12. Commerce et développement	117
13. Centre du commerce international	129
14. Environnement	131
15. Établissements humains	145
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	154
17. ONU-Femmes	164
18. Développement économique et social en Afrique	170
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	189
20. Développement économique en Europe	208
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	220
22. Développement économique et social en Asie occidentale	237
23. Programme ordinaire de coopération technique	250
24. Droits de l'homme	289
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	304
26. Réfugiés de Palestine	308
27. Aide humanitaire	313
28. Information	319
29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	324
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	329
29C. Bureau de la gestion des ressources humaines	334
29D. Bureau des services centraux d'appui	339
29E. Administration (Genève)	343
29F. Administration (Vienne)	350
29G. Administration (Nairobi)	355
30. Bureau de l'informatique et des communications	361
31. Contrôle interne	364
35. Sûreté et sécurité	368

I. Introduction

1. Le présent rapport sur l'exécution des programmes du Secrétariat de l'ONU pour l'exercice biennal 2012-2013 constitue un important outil de responsabilisation et de gestion de la budgétisation s'articulant autour d'un cycle récurrent qui comprend les phases de planification, de budgétisation, d'exécution, de contrôle et de communication d'informations. Le présent rapport clôt le cycle en récapitulant les principales réalisations de l'Organisation pour l'exercice biennal 2012-2013, ainsi que les produits exécutés dans le cadre du programme de travail.

2. Le présent rapport est établi conformément à l'article 6.1 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8). Cette disposition définit sa forme et son contenu, ainsi que sa périodicité.

3. Par la résolution 61/245 de l'Assemblée générale, les États Membres ont réaffirmé les responsabilités qui incombent aux directeurs de programme quant à l'établissement des rapports sur l'exécution des programmes et transféré au Département de la gestion des fonctions liées au contrôle de l'exécution et le soin d'établir les rapports sur la base des éléments d'information qu'ils lui communiquent. Conformément au mandat de l'Assemblée générale, le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion a coordonné l'élaboration du présent rapport sur l'exécution des programmes.

4. Le présent rapport contient des renseignements sur la réalisation d'un total de 33 696 produits prescrits et ajoutés et rend compte de l'ensemble des résultats obtenus par l'Organisation, d'après les informations communiquées par les divers départements. Au total, le présent rapport couvre 876 réalisations escomptées réparties entre 36 chapitres du budget-programme. Le taux d'exécution des produits prescrits est passé à 91 % au cours de l'exercice 2012-2013, contre 90 % en 2010-2011. Le taux d'exécution des produits prescrits et ajoutés est également passé à 92 %, soit deux points de pourcentage de plus que celui de 2010-2011.

5. Le présent rapport est composé de quatre chapitres. La présente introduction est le chapitre I. Le chapitre II offre une vue d'ensemble des résultats obtenus par le Secrétariat dans les 10 éléments du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013. Un résumé de l'exécution des produits et de l'utilisation des ressources figure au chapitre III. Le chapitre IV rend compte de l'exécution des programmes chapitre par chapitre, donne un résumé des résultats obtenus au niveau des programmes et des obstacles rencontrés et fait un examen détaillé des résultats pour chaque sous-programme.

6. Associant une analyse axée sur les résultats et une démarche qui privilégie les produits, le présent rapport donne un panorama complet des grands événements et du travail accompli par le Secrétariat au cours de l'exercice biennal 2012-2013.

II. Examen d'ensemble des principaux résultats obtenus par l'Organisation

A. Politique, direction et coordination d'ensemble

7. Le Département de l'Assemblée générale et des services de conférence a fourni aux États Membres des services de conférence, y compris des services techniques de secrétariat et un appui procédural aux soixante-septième et soixante-huitième sessions de l'Assemblée générale, à ses Première, Deuxième, Troisième et Quatrième Commissions et autres organes subsidiaires, au Conseil économique et social et aux conférences et autres réunions spéciales et extraordinaires tenues sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Les départements auteurs ont continué de s'astreindre à un respect de plus en plus grand du délai de soumission des documents. En décembre 2012, l'enquête générale diffusée aux États Membres par voie électronique dans les départements des quatre lieux d'affectation a montré que la majorité des personnes interrogées à New York, Genève, Vienne et Nairobi étaient satisfaites de la qualité des services de conférence, du professionnalisme du personnel linguistique des services des réunions et de la qualité générale des documents traduits.

8. Des progrès importants ont été accomplis dans l'élaboration et l'utilisation accrue des applications du système intégré de gestion des conférences, ce qui a contribué à la bonne exécution des programmes et éliminé l'obligation de ne traiter les documents que dans leur lieu d'origine. Les quatre centres de conférence (New York, Genève, Vienne et Nairobi) fonctionnent de plus en plus comme un seul centre, tirant parti des économies d'échelle et des technologies disponibles de traduction assistée par ordinateur pour systématiquement produire rapidement des documents de haute qualité, où que se trouvent le département auteur ou le personnel concerné. Un nouveau système qui permet d'automatiser le flux de travail et la répartition des tâches, WoodWing, a été mis en service en 2012, rationalisant la rédaction des procès-verbaux de séance et la publication assistée par ordinateur. Le partage de la charge de travail des services de traduction entre les lieux d'affectation a été multiplié par quatre.

9. Au cours de l'exercice biennal, le Département a utilisé à titre expérimental le principe PaperSmart dans plus de 800 réunions, passant de l'impression par défaut à l'impression à la demande. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil), du 20 au 22 juin 2012, a été la plus grande conférence à utiliser le principe PaperSmart, suivie de la dix-huitième session de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui a eu lieu à Doha, du 26 novembre au 8 décembre 2012, et a permis d'économiser plus de 11 millions de feuilles de papier, soit 1 400 arbres épargnés.

B. Affaires politiques

10. Quatre programmes – affaires politiques, opérations de maintien de la paix, désarmement et utilisations pacifiques de l'espace – ont contribué efficacement à la réalisation de deux des priorités de l'exercice biennal, à savoir le désarmement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Département des affaires politiques a traité des nouvelles situations de conflit dans 40 pays et répondu à

59 demandes d'assistance électorale. La coopération en matière de prévention des conflits et d'assistance électorale a été renforcée avec l'aide des entités des Nations Unies et des organisations régionales. Au Kenya, avant la tenue des élections en mars 2013, les organismes des Nations Unies ont déployés de vastes efforts pour empêcher les conflits. La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a contribué à l'organisation des premières élections libres en 47 ans au Congrès général national, avec 62 % de participation. Le Département a continué d'appuyer un nombre croissant de missions politiques spéciales (34 à la fin de 2013), dont la plupart ont été prescrites par le Conseil de sécurité. Une nouvelle mission, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), a été créée en 2013 pour fournir des bons offices et toute une gamme d'orientations politiques stratégiques en faveur de la paix et de la réconciliation. Le Département a fourni un appui technique en assurant les services de secrétariat de 392 séances du Conseil de sécurité, 237 consultations et 243 réunions des organes subsidiaires. Le Département a fourni un appui continu au Comité spécial de la décolonisation dans le cadre de ses travaux concernant les 16 territoires non encore autonomes, en facilitant le dialogue sur la question de Palestine et les activités du Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé. Plusieurs initiatives majeures ont été lancées pour promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, notamment des réunions de groupes d'experts et des ateliers thématiques. Le Département a également appuyé les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. Plusieurs missions d'évaluation conjointes, y compris en République centrafricaine, en Guinée-Bissau et en Somalie, ont été exécutées par l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine au cours de la période considérée.

11. De nombreuses activités dans le domaine du désarmement ont été menées à bien au cours de l'exercice biennal. En mars 2013, à la Conférence finale des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, les négociations sur le Traité ont pris fin. Le 2 avril 2013, le Traité a été adopté par l'Assemblée générale, la cérémonie de signature ayant eu lieu le 3 juin 2013. La Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire s'est également tenue en 2013. La deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects s'est achevée à New York en 2012, avec l'adoption par consensus d'un rapport final. Les première et deuxième sessions du Comité préparatoire de la Conférence de 2015 des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires s'est tenue à Vienne et à Genève, en 2012 et en 2013, respectivement. Au cours de l'exercice biennal, le Bureau des affaires de désarmement a fourni un appui administratif et technique au Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, au Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale, au Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner la tenue du Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies et au Groupe de travail à composition non limitée visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. En outre, le Bureau a appuyé les réunions de plusieurs organes créés en vertu d'instruments internationaux, tels que les secrétariats de la Convention sur certaines armes classiques et la Convention sur les armes biologiques. Les trois centres régionaux pour la paix et le désarmement en

Afrique, en Asie et dans le Pacifique, et en Amérique latine et dans les Caraïbes ont continué de promouvoir la coopération dans des domaines tels que la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, la promotion de la réforme du secteur de la sécurité et le renforcement des capacités de destruction des armes et de gestion des stocks.

12. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont fourni des orientations stratégiques et toute la gamme des services d'appui administratifs et logistiques à 17 opérations de maintien de la paix, 16 missions politiques spéciales et à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Au cours de l'exercice biennal, le Département des opérations de maintien de la paix a lancé deux nouvelles missions en République arabe syrienne et au Mali, et le Département des affaires politiques a établi deux importantes missions politiques spéciales en Libye et en Somalie. Dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions, un appui supplémentaire a été accordé en 2012 à l'AMISOM et en 2013 à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). La stratégie globale d'appui aux missions a permis d'améliorer la prestation de services et l'efficacité des opérations (le démarrage rapide de la mission en Libye, par exemple), tandis que le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) a montré une autre facette de l'utilité de la stratégie au niveau régional en assurant la fourniture de services communs de transport, de financement et des ressources humaines, ce qui a permis d'améliorer la prestation des services correspondants.

13. Le Bureau des affaires spatiales a continué de promouvoir la coopération internationale dans l'espace aux fins du développement économique, social et scientifique. En sa qualité de secrétariat exécutif du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et de son Forum des fournisseurs, le Bureau a assuré le secrétariat des septième et huitième réunions du Comité. Il a également organisé des ateliers et des stages de formation axés sur le renforcement des capacités d'utilisation de techniques liées à des systèmes mondiaux de navigation par satellite dans différents domaines scientifiques et industriels. Au titre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER), le Bureau a fourni des services consultatifs techniques à 30 pays, s'est efforcé d'améliorer et d'élargir le portail de connaissances de UN-SPIDER et a organisé plusieurs ateliers internationaux et régionaux ainsi que des réunions d'experts, ou y a contribué, dans les domaines des techniques spatiales, de la gestion des catastrophes, des changements climatiques, de la surveillance de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles. L'augmentation du réseau de bureaux d'appui régionaux a renforcé les efforts déployés par les États Membres pour réduire leur vulnérabilité et accroître leur résilience face aux catastrophes.

C. Justice internationale et droit international

14. Le Bureau des affaires juridiques a continué de fournir des avis juridiques sur la paix et la sécurité internationales et la justice transitionnelle, sur le règlement intérieur de différents organes des Nations Unies et les privilèges et immunités de l'Organisation. Pendant l'exercice biennal, les demandes d'indemnisation présentées, qui représentaient plus de 74,2 millions de dollars, ont été satisfaites pour 25,2 millions, soit environ 66,1 % de moins. Le Bureau a continué de

contribuer au développement progressif et à la codification du droit international public et commercial et au renforcement et au développement de l'ordre juridique international régissant les mers et les océans. À cet égard, le Bureau a servi de secrétariat à plusieurs organes, à qui il a fourni un appui de fond, dont la Sixième Commission de l'Assemblée générale, la Commission du droit international, la Commission des limites du plateau continental et la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international.

15. Le nombre des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et à ses accords d'application est passé de 381 en décembre 2011 à 392 en décembre 2013. La modernisation du droit commercial a également sensiblement avancé avec l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux. Par ailleurs, il convient de noter l'adoption du Règlement sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités, ainsi que le fait que l'Assemblée générale, dans sa résolution 68/106, a reconnu qu'un dépositaire des informations publiées en vertu du Règlement sur la transparence devrait être désigné.

16. Le Bureau, bien qu'il ait besoin de davantage de ressources stables, a organisé cinq cours de formation dans le cadre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, dont le Programme de bourses de perfectionnement dans le domaine du droit international et les cours régionaux de droit international à l'intention des régions Afrique et Asie-Pacifique. Pour continuer d'étoffer la Médiathèque de droit international des Nations Unies, consultée par plus d'un million de personnes et institutions situées dans 193 États Membres, le Bureau a ajouté de nouveaux enregistrements de conférences et d'archives audiovisuelles au cours de l'exercice biennal. Pour finir, à l'issue des deux cérémonies annuelles des traités organisées par le Bureau, 199 instruments se rapportant à des traités ont été déposés par les États Membres, contre 132 au cours de l'exercice biennal 2010-2011.

D. Coopération internationale pour le développement

17. Les départements et bureaux concernés par la coopération internationale pour le développement sont le Département des affaires économiques et sociales, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, la CNUCED, le Centre du commerce international, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Ces entités ont concentré leurs efforts sur les priorités de l'exercice biennal définies par l'Assemblée générale, à savoir : la promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale pertinentes et aux conférences récentes des Nations Unies; le développement de l'Afrique; et le contrôle des drogues, la prévention du crime et la lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

18. Ces départements et bureaux ont obtenu d'importants résultats en assurant le secrétariat des délibérations intergouvernementales et en facilitant les négociations et la conclusion d'accords entre les États Membres. Ainsi, le Département des affaires économiques et sociales, qui assure le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, a fourni un appui au cours de la conférence et après celle-ci en assurant le suivi de la mise en œuvre des accords conclus. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Département a présidé l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du Programme de développement pour l'après-2015. Il a également appuyé les préparatifs de la Troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui se tiendra en septembre 2014 et au titre de laquelle le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a organisé plusieurs manifestations, notamment les réunions préparatoires régionales et un petit-déjeuner de haut niveau qui a eu lieu au cours de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. En outre, le Bureau a fait des progrès en ce qui concerne l'appui aux préparatifs intergouvernementaux de la Conférence consacrée à l'examen décennal complet de l'application du Programme d'action d'Almaty, faisant en sorte que toutes les réunions d'examen régionales soient achevées en 2013. Il a également organisé 13 manifestations préalables à la Conférence et appuyé la réunion ministérielle annuelle du Groupe des pays en développement sans littoral. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, pour sa part, a facilité et fourni un appui technique considérable aux négociations intergouvernementales visant à l'instauration d'un mécanisme chargé de suivre la mise en œuvre des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique, comme l'ont demandé les États Membres dans la Déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique, adoptée le 22 septembre 2008 (résolution 63/1 de l'Assemblée générale).

19. La treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est tenue à Doha en 2012, a été la première grande conférence ministérielle des Nations Unies exclusivement axée sur le commerce et le développement depuis le début de la crise économique et financière de 2008. Elle a été l'occasion de réfléchir aux problèmes suivants : le développement pour tous, une économie verte et le changement climatique, la dette et la réforme du système financier et monétaire; la science et la technologie et la nouvelle ère de la mondialisation. Dans le domaine de l'environnement, après des années de négociations appuyées par le PNUE, les États ont créé la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, qui à l'heure actuelle compte 111 membres et dispose d'un plan de travail approuvé. Des études sur la pollinisation et la production alimentaire, la dégradation et la restauration des sols, et les espèces allogènes envahissantes et leur contrôle permettront aux décideurs d'avoir les moyens de s'attaquer à ces problèmes. En outre, l'appui du PNUE au Comité intergouvernemental de négociation a abouti à l'adoption en 2013 de la Convention de Minamata sur le mercure. Dans le domaine des établissements humains, la sixième session du Forum urbain mondial d'ONU-Habitat, qui s'est tenue à Naples (Italie) en 2012 et à laquelle ont participé des représentants de 152 pays, a été l'occasion d'examiner les nouvelles questions concernant la planification urbaine, l'équité et la prospérité, les villes productives et la mobilité urbaine. Dans le domaine de la drogue et du crime, les participants à la cinquante-sixième session de la Commission des stupéfiants et à

la vingt-deuxième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, dont le secrétariat était assuré par l'ONUUDC, ont avancé dans les préparatifs de l'examen de haut niveau de 2014 de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue; et du treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui se tiendra en 2015. ONU-Femmes, pour sa part, a appuyé la préparation et les services de secrétariat des cinquante-sixième et cinquante-septième sessions de la Commission de la condition de la femme et fait en sorte qu'il y ait une large participation de la société civile aux délibérations, notamment les femmes impliquées dans les initiatives locales.

20. Les publications analytiques et de fond des départements et bureaux susmentionnés ont renforcé le débat au sein des organes intergouvernementaux ou dans les conférences internationales et contribué à des analyses impartiales des questions et des politiques de développement. Les rapports analytiques du Département des affaires économiques et sociales (Rapport annuel sur les objectifs du Millénaire pour le développement) et les rapports du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ont permis d'informer les organes intergouvernementaux et ont contribué à l'action menée à l'échelle mondiale en vue du programme de développement pour l'après-2015. Le rapport intitulé *Situation et perspectives de l'économie mondiale* a été utilisé dans diverses délibérations du Conseil économique et Social, et la publication *Situation économique et sociale dans le monde 2013 : relever les défis du développement durable* a fourni des analyses approfondies sur des questions telles que l'urbanisation, la sécurité alimentaire et l'énergie durable. Ces deux rapports ont été pris en compte dans la suite donnée à l'échelle internationale à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et dans les initiatives menées au titre du programme de développement pour l'après-2015. Pour la première fois, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a publié un rapport sur la situation des pays les moins avancés en 2013. Le rapport fournit des renseignements sur les obstacles rencontrés par les pays les moins avancés sur la voie de la prospérité et de la stabilité, et demandé instamment que leurs intérêts soient inscrits à titre prioritaire au programme de développement pour l'après-2015. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies demeure résolu à appuyer le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en coordonnant l'établissement des rapports ayant trait à l'Afrique. Dans le même ordre d'idées, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a lancé sa publication phare intitulée *Africa's Decade of Change: Reflections on 10 Years of NEPAD*, à l'occasion du dixième anniversaire du NEPAD, et publié le magazine « AfriqueRenouveau » et le site Web « AfriqueRenouveau en ligne », en collaboration avec le Département de l'information.

21. Dans le domaine du commerce international, les délégations ont félicité la CNUCED pour l'utilité et la pertinence de ses activités présentées dans les éditions 2012 et 2013 du *Rapport sur le commerce et le développement*. Les activités de la CNUCED pendant l'exercice biennal considéré ont concerné l'appui aux pays en développement afin qu'ils tirent parti des opportunités et relèvent les défis dans les domaines du commerce, des investissements et de l'innovation. Parmi les principales publications de la CNUCED on peut citer : le *Rapport sur les pays les*

moins avancés, le *Développement économique en Afrique*, le *World Investment Report*, le *Rapport sur l'économie de l'information* et l'*Étude sur les transports maritimes*. La cinquième édition du rapport *L'avenir de l'environnement mondial*, lancée par le PNUÉ à la veille de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, porte sur l'examen de 90 des buts et objectifs mondiaux les plus importants en matière d'environnement et préconise que l'on s'attache davantage à des politiques mettant l'accent sur des facteurs favorisant les changements environnementaux. La quatrième mise à jour du *Rapport entre les besoins et les perspectives en matière de réduction d'émissions*, publié en novembre 2013, a été largement citée pendant les négociations sur le climat comme une source faisant autorité. Grâce à ses rapports phares (le *Rapport mondial sur les établissements humains, 2013: Planifier et configurer une mobilité urbaine durable*, et *L'État des villes dans le monde, 2012/2013 : Prospérité des villes*), en première ligne du débat sur le développement urbain, ONU-Habitat a contribué à sensibiliser l'opinion locale, nationale et mondiale aux questions d'urbanisme durable et à la situation y relative et à renforcer les capacités de suivi dans ce domaine. Dans le domaine de la drogue et du crime, l'ONUDC a publié sa publication annuelle phare, le *Rapport mondial sur les drogues*, ainsi que le *Rapport mondial sur la traite des personnes, 2012*. Il a également publié une évaluation de la menace de la criminalité transnationale organisée pour l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique de l'Est, l'Asie de l'Est et le Pacifique; des études analytiques sur certains problèmes liés à la drogue et à la criminalité; et plusieurs rapports d'enquête sur la drogue et la criminalité.

22. Les départements et bureaux intervenant dans le domaine de la coopération internationale pour le développement ont appuyé la mise en œuvre de programmes correspondants par des activités de sensibilisation et de communication. Du fait de la poursuite par le Département des affaires économiques et sociales de ses activités de plaidoyer visant à améliorer la sensibilisation des États Membres et faciliter le consensus pour ce qui est de l'élimination de la pauvreté, du plein emploi, du droit à un travail décent et de l'intégration sociale, on a, notamment, adopté des politiques concrètes sur l'intégration sociale et des résolutions sur la pauvreté et le développement, le volet social du NEPAD, les personnes âgées, les jeunes, les personnes handicapées et les peuples autochtones. Parmi ces activités, il importe de mentionner le succès de l'Année internationale des coopératives, qui a débouché sur le lancement d'un programme d'action en 2012; la réunion de haut niveau sur la question du handicap et du développement en 2013; et les contributions de fond au programme de développement pour l'après-2015 afin d'assurer la prise en compte du développement social. Le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement s'est employé à faire connaître les besoins et problèmes particuliers des pays qu'il couvre dans différentes instances internationales, notamment la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, la dix-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Suite aux travaux d'analyse et de plaidoyer du Bureau sur la science et la technologie, l'Assemblée générale a pris la décision d'appuyer la création d'une banque des technologies et d'un mécanisme d'appui à la science, la technologie et l'innovation, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, afin d'aider les pays les moins avancés. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, en collaboration avec ses partenaires, s'est employé à mieux faire connaître les besoins de développement de l'Afrique

dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et la mise en œuvre de son document final. Il a également appuyé le processus préparatoire de l'Union africaine en vue de définir une position africaine commune concernant les objectifs de développement durable, qui a abouti à la Déclaration consensuelle africaine pour la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, et a coorganisé une série de réunions de haut niveau. La semaine Afrique-NEPAD, événement annuel qui, en 2013, a eu lieu pendant le débat de l'Assemblée générale sur l'Afrique, a été organisée en collaboration avec les partenaires du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique afin de faire connaître les questions thématiques clés du NEPAD. Le Bureau a également aidé à obtenir des ressources de l'Assemblée générale en faveur du développement de l'Afrique et, en tant que coorganisateur de la cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, qui s'est tenue en juin 2013, il a pu obtenir environ 32 milliards de dollars pour l'Afrique qui seront versés sur cinq ans.

23. Les travaux du PNUE ont été validés dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, dans lequel les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé la nécessité de renforcer la gestion internationale de l'environnement et exprimé leur volonté de renforcer le rôle joué par le PNUE. Le rapport *L'avenir de l'environnement mondial*, établi par le PNUE, a reçu une couverture médiatique sans précédent et a été pour les décideurs présents à la Conférence la principale source d'information sur l'état de l'environnement mondial. La question de l'urbanisation durable a été jugée prioritaire dans le document final de la Conférence, ce qui a constitué une avancée importante pour ONU-Habitat. Les gouvernements se sont mis d'accord sur un cadre général de développement durable et reconnu qu'il importait d'avoir une stratégie globale en matière d'aménagement urbain et de planification. En consultation avec d'autres organismes des Nations Unies, ONU-Habitat a établi deux rapports du Secrétaire général, l'un sur l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et le renforcement d'ONU-Habitat (A/68/332) et l'autre sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'Habitat (E/2013/68).

24. L'ONUSD a lancé avec succès une campagne de sensibilisation comportant une vidéo sur la criminalité transnationale organisée, qui a été consultée en ligne au moins 100 000 fois et diffusée plus de 350 fois par des chaînes de télévision internationales. Deux campagnes mondiales contre la corruption (Act against corruption et Zero corruption – 100% development) ont été lancées à l'occasion de la Journée internationale de la lutte contre la corruption, en 2012 et 2013, respectivement, et une campagne en faveur de la Journée internationale de la lutte contre l'abus et le trafic des drogues (2013) a été lancée sur la question des nouvelles substances psychoactives. Enfin, lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, les activités de sensibilisation d'ONU-Femmes ont abouti à la reconnaissance du rôle central de l'égalité des sexes dans le développement durable. Le Plan d'action du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, initiative historique adoptée en avril 2012 pendant une séance du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, doit être mis en œuvre dans tout le système des Nations Unies. Pour la première fois, l'Organisation aura un ensemble d'indicateurs communs permettant de mesurer les progrès accomplis dans ses

activités liées à la problématique hommes-femmes, notamment la prise en compte systématique de cette question à tous les niveaux.

25. Dans le domaine des activités opérationnelles concernant le développement des capacités, les départements et bureaux mentionnés au paragraphe 17 ont appuyé la mise en œuvre d'importants projets dans les domaines de développement clefs. Le Département des affaires économiques et sociales a continué de fournir une assistance technique et opérationnelle pour le renforcement des capacités dans les pays en développement et les pays en transition. En partenariat avec le PNUD, il a fourni un appui technique et des conseils de politique générale à 80 pays en développement dans le cadre des préparatifs en vue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Le Département a également aidé 28 petits États insulaires en développement dans le cadre des préparatifs en vue de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement.

26. La CNUCED a fait des progrès dans le renforcement de la capacité des pays en développement à s'intégrer dans l'économie mondiale et le système commercial international, en appuyant leurs initiatives d'élaboration de politiques commerciales nationales. Elle a également continué d'appuyer la capacité des pays en développement de participer efficacement et équitablement au commerce international, au système commercial et aux négociations multilatérales et régionales. Ainsi, 22 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et des Caraïbes ont, avec l'assistance technique de la CNUCED, élaboré et adopté des plans nationaux de facilitation du commerce pour respecter l'accord de facilitation de l'OMC, qui vient d'être adopté. Dans un domaine apparenté, le Centre du commerce international a appuyé la prise en compte du secteur privé dans l'élaboration des politiques commerciales et renforcé la capacité des institutions d'appui au commerce à aider les petites et moyennes entreprises exportatrices. Le Centre du commerce international a également fourni des informations commerciales afin d'encourager une plus grande transparence dans le commerce. Avec son assistance, 65 réseaux de commerce, composés de représentants du secteur privé et de responsables politiques, ont été créés ou renforcés, en particulier dans les pays les moins avancés. Un accent particulier a été mis sur l'élargissement de la participation du secteur privé au processus d'adhésion à l'OMC et aux accords d'intégration du commerce.

27. Dans le domaine des activités de relèvement après une crise, le PNUD s'emploie avec succès à mettre en œuvre des programmes complexes de restauration de l'environnement de plusieurs millions de dollars, dans des circonstances extrêmement difficiles dans des pays comme l'Afghanistan, la République démocratique du Congo, Haïti, le Soudan du Sud et le Soudan. En outre, avec l'appui d'ONU-Habitat, un nombre croissant de gouvernements et d'autorités locales ont amélioré les politiques, les dispositions législatives et les stratégies en faveur d'une planification et d'une gouvernance urbaines sans exclusive, de villes plus sûres et de la sécurité de jouissance. En outre, les activités d'ONU-Habitat en matière de gestion des catastrophes, d'atténuation de leurs effets et de relèvement ont continué de croître, des interventions sont en cours en Afghanistan, à Cuba, en El Salvador, en Haïti, en Iraq, en Libye, au Mozambique, aux Philippines, en Somalie, en République arabe syrienne et en République démocratique du Congo, ainsi que la reconstruction de plus de 4 000 maisons à Sri Lanka.

28. L'ONUUDC a continué de fournir un appui important au mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption et d'apporter une assistance technique pour prévenir et combattre la corruption, y compris en ce qui concerne le recouvrement des avoirs. Il a en outre fourni une aide technique aux États Membres pour la ratification et l'application des 18 instruments juridiques universels de lutte contre le terrorisme, notamment en renforçant la capacité des systèmes nationaux de justice pénale d'appliquer effectivement ces instruments dans le respect de l'état de droit et des droits de l'homme. L'ONUUDC a aidé plus de 100 pays à mener des interventions préventives contre la consommation de drogues et à appliquer des méthodes de traitement et de réadaptation des toxicomanes ainsi que des stratégies et programmes de lutte contre le VIH/sida. Dans le domaine de l'égalité des sexes, 15 entités des Nations Unies ont élaboré des politiques s'inscrivant dans le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et parmi celles-ci, six ont directement bénéficié de l'appui d'ONU-Femmes.

29. Grâce à la fourniture de services consultatifs et d'activités de formation, le programme ordinaire de coopération technique a continué de répondre plus facilement aux besoins urgents des États Membres. Onze entités du Secrétariat ont participé à l'exécution du programme (« entités exécutantes ») : quatre d'entre elles (le Département des affaires économiques et sociales, la CNUCED, ONU-Habitat et l'ONUUDC) ont présenté des rapports au titre du programme sur le domaine de la coopération internationale pour le développement; les cinq commissions régionales [la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique pour l'Europe (CEE), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)] ont présenté des rapports au titre du programme de coopération régionale pour le développement; et les deux dernières entités (le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme) ont présenté des rapports au titre du programme sur les droits de l'homme et les affaires humanitaires.

30. Les activités du Département des affaires économiques et sociales concernant les États Membres, financées par le programme ordinaire de coopération technique, ont consisté à aider les pays à adopter une démarche de développement durable dans les stratégies nationales de développement. Un appui a été fourni dans le cadre de 313 missions consultatives, 92 ateliers de formation et 38 bourses d'études. La CNUCED a fourni des services consultatifs et des cours de formation sur mesure sur les principales questions qui se posent sur la scène économique internationale qui ont permis d'améliorer les compétences d'analyse et d'élaboration de politiques des participants. L'ONUUDC a fourni une assistance technique pour l'élaboration de mesures de prévention mondiales contre la drogue et le crime en Afrique de l'Ouest, dans la région du Sahel, en Europe du Sud-Est et au Myanmar. Il a également donné des conseils aux gouvernements et aux responsables politiques sur le contenu, les mécanismes de coordination et de mise en œuvre de programmes et projets intégrés de lutte contre la toxicomanie en Afghanistan, en Asie de l'Est, en Asie du Sud, en Afrique et dans les Caraïbes. En ce qui concerne la gestion rationnelle des produits chimiques, le PNUE a aidé 23 pays à élaborer une législation et à intégrer une gestion rationnelle des produits chimiques dans les processus de planification du développement. Il a également aidé à évaluer le coût de l'inaction dans ce domaine,

élaborant des directives sur la prévention des accidents chimiques et la formulation de lignes directrices sur la production responsable en vue de la gestion des risques dans les petites et moyennes entreprises. ONU-Habitat a appuyé les efforts déployés par la Communauté d'États indépendants pour mettre en œuvre des politiques urbaines durables et favoriser des synergies avec les institutions internationales. Il a également aidé les processus de réforme en cours dans 10 pays en se fondant sur les directives internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base, mis au point des directives complémentaires sur la planification urbaine et territoriale et amélioré les cadres de gouvernance urbaine dans neuf pays. Avec l'appui d'ONU-Habitat, plus de 2 millions de pauvres ont eu accès à des infrastructures et des services de base respectueux de l'environnement et plus de 150 villes ont élaboré et mis en œuvre des politiques visant à réduire le nombre de taudis et à en empêcher la construction.

E. Coopération régionale pour le développement

31. Les cinq commissions régionales, centres régionaux de compétences et de connaissances sur les questions économiques, sociales et environnementales, ont continué de promouvoir une croissance économique soutenue et un développement durable dans leurs régions respectives (Afrique, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, et Asie occidentale). En tant que partie intégrante de leur structure institutionnelle régionale, la CEA, la CESAP, la CESA, la CEE et la CEPALC ont facilité la coopération et l'intégration régionales entre les États Membres et se sont employées à promouvoir la coopération intrarégionale et interrégionale.

32. Les commissions régionales ont continué de servir de cadre aux débats de politique générale et à l'échange de données d'expérience et des pratiques optimales. Les conclusions de ces discussions ont alimenté divers processus intergouvernementaux, y compris la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, les mécanismes intergouvernementaux en faveur d'un programme de développement pour l'après-2015 et l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social. Par exemple, les commissions régionales ont organisé conjointement une manifestation parallèle lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et établi un rapport offrant une perspective régionale du développement durable. En ce qui concerne ses propres activités, la CEA a organisé ses quarante-cinquième et quarante-sixième sessions annuelles. À la quarante-cinquième session, un train de mesures a été adopté en vue de promouvoir et mettre en œuvre une approche intégrée de sorte à libérer le potentiel de croissance et de développement durable de l'Afrique; à sa quarante-sixième session, qui avait pour thème « L'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique », des résolutions et des recommandations visant à accélérer le développement industriel à grande échelle reposant sur les ressources naturelles de l'Afrique ont été adoptées. En outre, lors de ses deux réunions annuelles conjointes avec l'Union africaine, la CEA a plaidé en faveur de l'adoption de mesures plus strictes pour rattraper le retard de la région en matière de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a également préconisé l'adoption d'une position africaine commune sur le programme de développement pour l'après-2015 afin que les priorités de l'Afrique soient mieux prises en compte. À ses soixante-huitième et soixante-neuvième sessions, la CESAP s'est penchée sur des questions concernant le commerce, l'énergie, la connectivité et les petits États insulaires en

développement. La soixante-neuvième session a été l'aboutissement d'efforts conjugués visant à faire de la CESAP la plateforme intergouvernementale la plus inclusive pour la prise de décisions et une entité ayant la compétence voulue pour apporter des réponses aux transformations qui se produisent en Asie et dans le Pacifique. Les participants à la soixante-cinquième session de la CEE ont examiné la suite donnée aux textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et le programme de développement pour l'après-2015. La session s'est conclue par l'adoption du document final de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE, dans laquelle l'orientation stratégique et les priorités du programme de travail de la Commission ont été réaffirmés (voir E/2013/37, annexe III). À sa trente-quatrième session, la CEPALC a facilité un dialogue de haut niveau entre les États Membres en diffusant un document sur le changement structurel pour l'égalité, dans le cadre d'une vision intégrée du développement, qui contenait un plan d'action pour l'égalité, la croissance et l'égalité dans la région. À sa vingt-septième conférence ministérielle, la CESAO a abordé des questions nouvelles dans la région arabe. Elle a également organisé une série de réunions de haut niveau visant à favoriser le dialogue entre les dirigeants des pays arabes sur le rôle de la justice sociale en vue d'un développement durable et équilibré.

33. Les commissions régionales ont continué à aider les États Membres à élaborer et appliquer des instruments juridiques, normes et règlements dans divers domaines du développement et à les appliquer. Les membres de la CESAP ont établi des normes régionales et adopté des cadres sur les grandes questions sociales comme les droits des personnes handicapées, la population et les migrations internationales. Les membres de la CEE qui sont parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux ont pris une décision historique en permettant aux pays non membres de la CEE d'adhérer à la Convention. L'application au niveau mondial de la Convention permettra de garantir un accès équitable à l'eau potable, à l'assainissement et la gestion durable des ressources en eau transfrontières dans le monde entier. Parmi les autres réalisations tout aussi importantes de la CEE dans ce domaine, on peut citer la révision du Protocole à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique pour y inclure les engagements nationaux en matière de réduction des émissions des principaux polluants atmosphériques d'ici à 2020 et au-delà; l'amendement au Protocole à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance relatif aux métaux lourds de façon à réduire les émissions provenant des sources industrielles, des processus de combustion et de l'incinération des déchets; l'adoption de trois nouvelles règles par le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules pour améliorer la performance environnementale des véhicules à moteur et la sécurité de leurs occupants; et l'adoption de recommandations, normes et règles nouvelles ou révisées sur la facilitation du commerce et les transactions électroniques, la propriété intellectuelle et la concurrence. L'action de la CESAO dans le domaine de la population et du développement a contribué à augmenter le nombre de pays ayant formulé ou pris des mesures en vue d'élaborer des stratégies et plans d'action pour la jeunesse. En outre, l'analyse réalisée en vue de la dixième session du Comité de statistique de la CESAO indique une amélioration du respect des principes de base dans l'établissement des statistiques officielles.

34. Les commissions régionales ont favorisé une plus grande cohérence et une plus grande collaboration entre elles et avec d'autres entités régionales dans leurs régions respectives, dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale. Elles ont aussi continué à coordonner leurs activités en participant aux réunions du Conseil économique et social, aux dialogues de la Deuxième Commission, aux travaux du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et aux réunions ordinaires des secrétaires exécutifs et responsables de la planification des programmes. Les activités de la CEA visant à appuyer l'exécution à l'échelon régional des programmes de l'Union africaine relevant du NEPAD a renforcé la coordination entre les organismes et institutions des Nations Unies et permis d'améliorer la coordination dans les neuf groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et dans plus de 14 programmes conjoints exécutés ou en cours d'exécution par les organismes des Nations Unies. Lors d'une réunion clef sur le Mécanisme de coordination régionale en Asie et dans le Pacifique, qui s'est tenue lors de la soixante-neuvième session de la CESAP, les participants ont mis l'accent sur le programme de développement pour l'après-2015 et la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies. Lors de la réunion, on a examiné le cadre des partenariats et les priorités pour la coopération future entre les organisations participantes. La CEE a organisé quatre réunions dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale pour l'Europe et l'Asie centrale et coordonné l'établissement du rapport interinstitutions sur la transition et la transformation en faveur d'un développement durable et accessible à tous en Europe et en Asie centrale. Le rapport a servi de base à la réunion de consultation régionale multipartite qui s'est tenue à Istanbul et aidé à l'élaboration des priorités de développement pour l'après-2015 en Europe et en Asie centrale. La CEPALC a coordonné l'établissement du rapport interinstitutions intitulé *Sustainable Development: 20 Years on from the Earth Summit*, dans lequel des directives ont été proposées pour le développement durable de la région. Afin de diffuser les conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et faire avancer le programme de développement pour l'après-2015, la CEPALC et le Gouvernement colombien ont accueilli l'une après l'autre des consultations régionales avec les États d'Amérique latine et des Caraïbes. D'autres organismes des Nations Unies étaient également représentés à ces réunions, qui ont mis l'accent sur les objectifs de développement et les questions liées à la gouvernance aux niveaux mondial et régional. Le document interinstitutions intitulé *Sustainable Development in Latin America and the Caribbean: Follow-up to the United Nations Development Agenda Beyond 2015 and to Rio+20* a été lancé dans le cadre de ces réunions. Assurant le secrétariat du Mécanisme de coordination régionale pour les États arabes, la CESAO a organisé trois réunions au cours de l'exercice biennal afin de renforcer les synergies entre les entités des Nations Unies dans la région et la Ligue des États arabes et d'améliorer le partage entre ses membres d'informations sur le programme de développement pour l'après-2015. Ces réunions ont permis d'améliorer les modalités de participation des organismes des Nations Unies au Sommet arabe du développement économique et social et d'adopter des recommandations pour la coopération technique dans les domaines de l'intégration économique régionale et la création d'une union douanière arabe.

35. Les principales publications des commissions régionales ont contribué à améliorer les processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques dans les différentes régions relevant de leur compétence. Parmi les publications annuelles de

la CEA, on peut citer le Rapport économique sur l'Afrique et l'Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qui ont tous deux été largement diffusés. Ils contribuent à la mise en œuvre des politiques économiques et sociales en faveur de la transformation structurelle des pays membres de la CEA. Le rapport sur l'*État de l'intégration régionale en Afrique* a entraîné la décision de créer une zone de libre-échange panafricaine d'ici à 2017. La publication phare de la CESAP, *Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique*, a mis l'accent sur des politiques macroéconomiques tournées vers l'avenir, visant un développement durable et sans exclusive. En outre, la CESAP, en collaboration avec la Banque asiatique de développement et le PNUD, a publié un rapport intitulé *Asia-Pacific Aspirations: Perspectives for a Post-2015 Development Agenda*, qui a fait le bilan des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique, au cours de l'exercice 2012 -2013, et mis l'accent sur les priorités de développement au-delà de 2015. La CESAP a également établi un rapport interinstitutions sur l'importance de l'économie verte au service du développement durable et de la réduction de la pauvreté. La CEE a élaboré, avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le manuel des meilleures pratiques en matière de franchissement des frontières (*Handbook on Best Practices at Border-Crossings: a Trade and Transportfacilitation perspective*), ainsi qu'un recueil de bonnes pratiques et de recommandations sur les politiques à suivre dans les partenariats public-privé. Elle a publié une étude de la gestion des risques dans les cadres réglementaires pour aider les responsables politiques à mettre au point une réglementation visant à améliorer la sécurité des produits et les processus-métier sans compromettre l'innovation, le développement économique et le commerce international. Outre ses publications phares classiques, la CEPALC a publié d'importants rapports de politique générale qui ont alimenté les débats des États Membres dans les réunions de haut niveau; à cet égard, on peut citer le rapport intitulé *The Outlook for Agriculture and Rural Development in the Americas 2013: a Perspective on Latin America and the Caribbean*, qui a été présenté au vingt-deuxième Sommet de la Conférence ibéro-américaine des chefs d'État et de gouvernement, et un document de travail de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Union européenne sur les défis de la coopération pour le développement après-2015. En outre, les recommandations de la CEPALC au Système d'intégration de l'Amérique centrale ont abouti à la promotion d'initiatives d'intégration régionale d'électricité et d'énergie en Amérique centrale. Enfin, les enquêtes sur l'évolution économique et sociale dans la région de la CESAO pour les exercices 2011-2012 et 2012-2013 ont souligné l'évolution de la situation dans les États arabes et fait le bilan de la situation économique et sociale des pays arabes dans le contexte mondial, sur la base des données les plus récentes.

36. Comme c'est le cas pour les programmes relevant de la rubrique coopération internationale pour le développement, les commissions régionales ont continué à avoir recours au programme régional de coopération technique afin de répondre rapidement aux besoins urgents des États Membres, grâce à la prestation de services de conseil et d'activités de formation adaptées. À cet égard, la contribution de la CEA a renforcé la capacité des États membres de formuler des politiques macroéconomiques, des plans de développement nationaux et des stratégies de promotion du commerce mondial et régional en vue de la transformation économique et de l'intégration régionale. La CEA a également participé aux dialogues et stratégies sous conduite africaine entre le Gouvernement, la société

civile et les institutions africaines, pour la paix et la démocratie en Afrique. La CESAP a fourni une assistance technique dans les domaines prioritaires suivants : politique macroéconomique, agriculture, transports, commerce, investissements, ressources naturelles, égalité des sexes, intégration sociale, réduction des risques de catastrophe et statistique. La CEE a effectué 166 activités de coopération technique, dont 102 missions consultatives et 64 activités de renforcement des capacités, afin d'aider les pays en transition à adopter et appliquer ses instruments juridiques, ses normes et règles pour atteindre les objectifs internationaux de développement et le développement durable. La CEPALC a exécuté plus de 167 activités de renforcement des capacités et 219 missions consultatives, ce qui a facilité la prise de décisions et la mise en œuvre de politiques et de mesures concernant des questions de développement majeures, en mettant l'accent sur l'égalité. En outre, elle a encouragé la coopération Sud-Sud par l'intermédiaire de missions consultatives et d'activités de formation dans les pays en développement de régions autres que l'Amérique latine et les Caraïbes. La CESAO a accompli 93 missions consultatives complétées par 22 ateliers régionaux et sous-régionaux et 46 ateliers nationaux portant sur un large éventail de thèmes. En outre, elle a favorisé le dialogue intrarégional sur les difficultés rencontrées par les pays dans le cadre du processus de transition démocratique et organisé six voyages d'étude pour promouvoir la coopération Sud-Sud.

F. Droits de l'homme et affaires humanitaires

37. Quatre entités du Secrétariat, à savoir le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ont été chargées de la réalisation de deux des priorités définies pour l'exercice biennal 2012-2013 : la promotion des droits de l'homme et la coordination efficace des opérations d'assistance humanitaire.

38. Sous la direction de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, le HCDH est le fer de lance de l'Organisation en matière des droits de l'homme. Au cours de la période considérée, il a continué d'appuyer les activités des organismes des Nations Unies intervenant dans le domaine des droits de l'homme, notamment le Conseil des droits de l'homme et les 51 experts indépendants des droits de l'homme qui constituent le système des procédures spéciales, l'examen périodique universel et les 10 organes créés en vertu d'instruments internationaux mis en place pour contrôler que les États parties respectent les normes internationales des droits de l'homme. Le HCDH a également continué à promouvoir le droit au développement, coordonner les activités de l'Organisation en matière d'éducation aux droits de l'homme et d'information et renforcer la prise en compte systématique des droits de l'homme dans le système des Nations Unies. Il a également mis au point toute une gamme d'activités visant à garantir l'application de normes relatives aux droits de l'homme universellement reconnues, notamment en encourageant la ratification et la mise en œuvre universelles des principaux instruments relatifs aux droits de l'homme et le respect de l'état de droit, et la coopération technique en vue du renforcement des capacités en matière de promotion et de protection des droits de l'homme. En février 2012, une nouvelle stratégie mise au point conjointement par le HCDH et le PNUD afin de

déployer des conseillers pour les droits de l'homme a été approuvée par le Groupe des Nations Unies pour le développement. Elle a pour but de renforcer la cohérence des politiques en matière des droits de l'homme ainsi que la participation de tout le système à l'envoi de conseillers pour les droits de l'homme, à la demande des coordonnateurs résidents et des équipes de pays. À ce jour, deux conseillers ont été nommés – un au Timor-Leste et l'autre aux Maldives –; huit autres le seront en 2014. Le HCDH a également appuyé les commissions d'enquête concernant la République populaire démocratique de Corée, la Libye et la République arabe syrienne, comme mandaté par le Conseil des droits de l'homme, ainsi que les missions d'établissement des faits en République centrafricaine et au Mali. Le deuxième cycle de l'examen périodique universel a commencé; les rapports nationaux de tous les 70 États ont été traités. À l'issue des trois années de consultations sur le renforcement des organes créés en vertu d'instruments internationaux, le rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur le renforcement des organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme a été publié en 2012. Examiné dans le cadre du processus intergouvernemental à composition non limitée en cours demandé par l'Assemblée générale, il contient plusieurs propositions visant à simplifier le processus d'établissement des rapports et à le rendre plus efficace.

39. Le HCDH a lancé une campagne visant à appuyer la pleine intégration des droits de l'homme dans le processus de préparation de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Ainsi, le document final de la Conférence comprend des dispositions clés relatives aux droits de l'homme, fortement axées sur la réduction des inégalités et la promotion de l'inclusion et de la justice, sur la base des principaux instruments internationaux des droits de l'homme. Depuis la Conférence, le HCDH, au moyen d'études, d'activités de sensibilisation, de consultations et de réunions d'experts, a joué un rôle actif dans la promotion des droits de l'homme et la définition du programme de développement pour l'après-2015.

40. Au cours de l'exercice biennal, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a dû faire face à un niveau sans précédent de flux de réfugiés – plus de 2 millions de personnes ont été forcées à fuir leur pays – et à un nombre tout aussi important de déplacés internes fuyant les conflits en République démocratique du Congo, au Mali, au Soudan et en République arabe syrienne. Il a collaboré étroitement avec les gouvernements et les partenaires pour répondre aux immenses besoins de protection et d'assistance humanitaire. Les pressions exercées sur le HCR et ses partenaires, qui, conformément aux priorités stratégiques mondiales fixées par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, fournissaient déjà une protection et une assistance pleines et entières aux millions de réfugiés et de personnes déplacées dans leur propre pays, s'en sont trouvées exacerbées. Il fallait, notamment, encourager un environnement favorable à la protection, mettre fin aux situations de violence sexuelle et sexiste, renforcer la protection de l'enfance, réduire les taux de malnutrition et de mortalité des enfants de moins de 5 ans et mettre en place des solutions durables. Le HCR et ses partenaires ont fourni un appui au rapatriement volontaire et à la réinsertion des réfugiés, ainsi que des financements au titre des projets de réinsertion locaux. Le HCR a également pris part aux initiatives interinstitutions et au Programme de transformation, initiative de réforme humanitaire qui cherche à renforcer davantage l'efficacité et l'efficience de l'action humanitaire conjointe dans des situations d'urgence de grande ampleur.

41. Le HCR a continué de mettre l'accent sur le renforcement et la mise en place de solides partenariats avec ses principales parties prenantes. Le soutien des gouvernements et des donateurs a été déterminant pour mobiliser la volonté politique et les ressources financières nécessaires pour répondre aux besoins humanitaires considérablement accrus. Des partenariats ont été renforcés avec les organisations humanitaires et les acteurs du développement, ainsi qu'avec des organisations confessionnelles, qui jouent également un rôle important dans le règlement des conflits et la fourniture d'une protection et d'une assistance aux populations.

42. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a aidé quelque 5 millions de réfugiés palestiniens enregistrés en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne ainsi qu'en Cisjordanie et à Gaza. Grâce aux activités de protection et de plaidoyer, l'Office a obtenu d'importants résultats au cours de l'exercice biennal. Par exemple, le programme global de vaccination a touché près de 100 % des nouveau-nés et des enfants et le nombre d'antibiotiques prescrits a baissé. Des efforts considérables ont été faits pour maintenir les progrès acquis au fil des ans en termes de réduction de la morbidité et de la mortalité des nourrissons et des enfants en bas âge. Il y a eu quelque 491 641 étudiants, dont près de 50 % de filles, inscrits dans les établissements scolaires de l'Office au cours de l'exercice biennal. Selon des données préliminaires, le taux d'abandon scolaire a diminué dans l'enseignement élémentaire et préparatoire au cours de l'année scolaire 2012/13. L'Office a exécuté avec succès des projets de remise en état des logements visant à améliorer les conditions de vie des groupes les plus vulnérables et à fournir aux réfugiés des logements de base dignes et appropriés qui offrent des garanties de sécurité, soient ventilés comme il se doit et adaptés à la taille et aux besoins des familles qui les occupent. Au cours de l'exercice biennal, plus de 1 000 logements ont été remis en état, réparés ou reconstruits, destinés à environ 1 044 familles dans le cadre du programme de protection sociale. Le programme de microfinancement a assuré des activités génératrices de revenus aux réfugiés et aux groupes vulnérables vivant ou travaillant à proximité. Au total, 59 433 prêts d'une valeur de 67 millions de dollars ont été financés en Jordanie et en République arabe syrienne ainsi qu'en Cisjordanie et à Gaza. Des prêts offerts au titre d'un programme de microfinancement ont aidé à mettre en place des fonds de commerce, accroître des fonds de roulement, augmenter la consommation des ménages et répondre à leurs besoins.

43. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a pour mandat de mobiliser et coordonner l'action humanitaire en partenariat avec les acteurs nationaux et internationaux afin de soulager les souffrances dans les situations de catastrophe et d'urgence, défendre les droits des populations dans le besoin, promouvoir la planification préalable et la prévention et faciliter les solutions durables. Au cours de l'exercice biennal, le Bureau a accueilli deux forums mondiaux de haut niveau sur les politiques humanitaires, au cours desquels des experts se sont penchés sur les défis mondiaux. Les conclusions de ces débats seront prises en compte dans le programme du Sommet mondial sur l'aide humanitaire, prévu en 2016. Le Bureau a poursuivi sa collaboration avec les organismes humanitaires pour améliorer les interventions au titre des crises majeures, tirant les leçons de deux situations d'urgence survenues en 2010 : le tremblement de terre en Haïti et les inondations au Pakistan. Les recommandations et les protocoles mis au point dans le cadre du programme de transformation ont été rigoureusement testés

par des exercices de simulation dans tout le système des Nations Unies et au sein du Bureau, et appliqués dans le contexte de quatre situations d'urgence de niveau 3 : la crise en République arabe syrienne, le typhon Haiyan aux Philippines et la rapide transposition à plus grande échelle des interventions en République centrafricaine et au Soudan du Sud.

44. La mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo se déroule sans heurts, comme le prouvent les rapports de 137 pays sur l'état d'avancement de la mise en œuvre. Les textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable reconnaissent que la gestion des risques liés aux catastrophes est partie intégrante du développement durable. De vastes consultations ont été organisées à l'échelle mondiale pour formuler le cadre sur la réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015, en tirant parti de six plateformes multipartites régionales et en invitant 3 500 acteurs de 172 pays à participer à la quatrième session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe. L'édition 2013 du *Rapport d'évaluation mondiale*, établi par le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, fait état de pertes économiques et justifie commercialement la réduction des risques de catastrophe. La campagne « Pour des villes résilientes : ma ville se prépare » a appelé l'attention sur l'importance du renforcement des capacités de résistance aux catastrophes des villes du monde entier. Plus de 1 640 édiles locaux dans 98 pays y ont participé.

45. Le HCDH et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont mené des activités financées au moyen des ressources du programme ordinaire de coopération technique. Grâce à ces fonds, le HCDH a renforcé la capacité des parties prenantes, des décideurs et des organisations de la société civile à inclure une dimension droits de l'homme dans les lois, politiques et plans d'action du pays. Des pratiques optimales ont également été partagées au niveau régional, notamment pour ce qui est des questions de droits de l'homme concernant l'égalité des sexes et les minorités. Grâce à l'assistance technique du HCDH, le Cameroun et les Comores ont participé à l'atelier régional de planification et de simulation des interventions d'urgence organisé en 2012 au Sénégal à l'intention des autorités nationales. Ces fonds ont également permis d'organiser au Cameroun la table ronde des bailleurs de fonds de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, l'atelier de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur les crises écologiques et quatre séminaires sur le rôle des douanes dans les secours en cas de catastrophe naturelle en Asie et dans le Pacifique.

G. Information

46. Le Département de l'information s'est efforcé de faire en sorte que l'action de l'Organisation des Nations Unies soit mieux comprise et mieux perçue ainsi que ses effets bénéfiques sur la vie quotidienne des populations partout dans le monde. La radio, la télévision, la presse écrite, Internet, les médias sociaux et d'autres plateformes numériques lui ont permis d'étendre la portée de ses produits et de ses activités. Désormais, 800 stations de radio et chaînes de télévision dans 149 pays retransmettent les programmes des Nations Unies. En moyenne, 4,7 millions de pages du site Web de l'ONU ont été consultées par mois. Au cours de l'exercice biennal, il y a eu une augmentation substantielle du nombre d'abonnés sur les plateformes des réseaux sociaux de l'Organisation telles que Facebook, Twitter et Google +, passant de 2,1 millions à 10 millions. Le Département a également

travaillé avec des services organiques pour élaborer des messages et préparer des campagnes de communication sur des thèmes prioritaires. On pourrait citer, par exemple, une campagne dans les médias sociaux sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui, en utilisant Twitter (#MDGmomentum), a touché plus de 31 millions de personnes; et une nouvelle page Web « Beyond 2015 » (Au-delà de 2015) comprenant un calendrier interactif, également lancée au moyen des médias sociaux. Il convient de mentionner en particulier la campagne de sensibilisation des médias et du public organisée dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui a réussi à mobiliser les énergies pour informer et faire participer le public, en utilisant le slogan de la Conférence « L'avenir que nous voulons », proposé par le Département. Ce slogan a reçu un accueil très favorable : on y a vu un message positif et plein d'espoir. Il a réussi à faire comprendre à un large public le concept relativement abstrait du développement durable. Dans le cadre de cette campagne de sensibilisation, plusieurs articles universitaires et spécialisés sur des questions majeures liées au développement durable ont occupé une grande place sur le site Web correspondant (www.un.org/futurewewant).

47. Le Département compte désormais plus de 3 000 partenaires et touche un public de plus en plus large. Il a travaillé en collaboration avec l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse et des partenaires afin de renforcer le dialogue de l'Organisation avec les jeunes. L'initiative Impact universitaire a augmenté de 20 %. Deux tiers des institutions d'enseignement supérieur et de recherche affiliées au programme provenaient de pays en développement. Les programmes de sensibilisation sur l'Holocauste, le génocide rwandais et la traite transatlantique ont également bénéficié de nouveaux partenariats dans le monde entier. Élargir les partenariats en dehors de l'Amérique du Nord a également été au centre de l'Initiative de mobilisation de la communauté artistique, qui a ajouté des partenaires en Asie et au Moyen-Orient. Le Département a continué de développer ses liens avec les organisations non gouvernementales et est désormais associé avec 1 400 ONG.

48. Le Département s'est employé à renforcer les liens dans l'ensemble de l'Organisation. Les sites Web iSeek et deGate ont joué un rôle clef pour assurer la cohésion au sein de la communauté des Nations Unies et dans les lieux d'affectation, tandis que la Bibliothèque Dag Hammarskjöld a contribué à la mise en commun des connaissances dans l'ensemble de l'Organisation. En faveur du multilinguisme et en vue d'élargir les activités de sensibilisation au niveau local, les centres d'information des Nations Unies ont produit et traduit 11 015 documents d'information dans 43 langues, dont 4 langues autochtones.

H. Services communs d'appui

49. Les services communs d'appui des Nations Unies ont élaboré des politiques et des procédures et fourni des orientations stratégiques, des directives et un soutien à toutes les entités du Secrétariat dans quatre grands domaines de gestion, à savoir les finances et le budget, les ressources humaines, les ressources physiques et l'information, et l'informatique et les communications.

50. Les services communs d'appui constituent l'appui administratif de l'Organisation, autant du point de vue de l'élaboration de politiques que de celui de la prestation de services. Les services de l'Organisation concernés sont le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion, le Bureau de la planification des

programmes, du budget et de la comptabilité, le Bureau de la gestion des ressources humaines et le Bureau des services centraux d'appui. Les offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi relèvent également de ce programme dans la mesure où ils sont chargés, entre autres, de prêter des services administratifs et d'autres services d'appui aux bureaux du Secrétariat et aux organismes, fonds et programmes qui s'y trouvent. Le Bureau de l'informatique et des communications fait lui aussi partie de ce groupe de départements et de bureaux.

51. Le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion a dirigé la présentation à l'Assemblée générale de plusieurs rapports du Secrétaire général, y compris un rapport sur le dispositif de mobilité, un rapport sur l'étude élargie de faisabilité sur les moyens de répondre aux besoins en locaux des organismes des Nations Unies au Siège et deux rapports intérimaires sur l'application du principe de responsabilité. En outre, le Bureau a présenté à l'Assemblée les rapports du Secrétaire général établis comme suite aux demandes formulées dans les rapports du Comité des commissaires aux comptes, conformément à la résolution 48/216 B de l'Assemblée générale, le rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2010-2011 et le rapport sur les conditions de voyage en avion. Le Secrétaire général adjoint à la gestion a assuré un contrôle de la gestion pour veiller à ce que les principaux projets du Secrétaire général, comme le plan-cadre d'équipement, Umoja et l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), soient effectivement mis en œuvre et progressent selon les étapes prévues. Le bâtiment du Secrétariat a été totalement réoccupé et les travaux de rénovation se sont déroulés comme prévu. L'ouragan Sandy a endommagé certaines infrastructures de base de l'Organisation des Nations Unies et entraîné des retards dans l'achèvement du bâtiment des conférences et le commencement de la construction du bâtiment de l'Assemblée générale. Ces retards n'ont toutefois pas entraîné d'importantes dépenses supplémentaires (la plupart des coûts ayant été couverts par l'assurance), pas plus qu'ils n'ont eu une incidence sur la date d'achèvement prévue (septembre 2014) et de retour dans les locaux rénovés du bâtiment de l'Assemblée générale.

52. Le Bureau a continué d'entretenir des relations solides avec les organes de contrôle, appuyé les travaux du Comité de gestion et du Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires, contribué à l'élaboration de contrats de mission des hauts fonctionnaires (outil de promotion de la responsabilisation des directeurs de programme) et agi en tant qu'organe central de coordination de la gestion du risque institutionnel au Secrétariat, domaine dans lequel il a considérablement progressé. Les séances de la Cinquième Commission et du Comité du programme et de la coordination se sont déroulées conformément aux programmes de travail respectifs de la Commission et du Comité et dans le respect des procédures fixées. Le Groupe du contrôle hiérarchique a fait un grand nombre de recommandations au Secrétaire général adjoint à la gestion et facilité la gestion des processus d'évaluation et de décisions dans 1 770 affaires. On a atteint l'objectif fixé d'une moyenne de 7,5 jours ouvrables pour l'examen des demandes d'achat par le Comité des marchés du Siège.

53. Des mesures clefs ont été prises qui ont eu une incidence sur les plans de déploiement et la structure du projet de progiciel de gestion intégré Umoja, notamment : une révision importante du calendrier de mise en œuvre, la poursuite du renforcement de la gouvernance Umoja, le renforcement du processus de prise en main et la répartition claire des pouvoirs et des responsabilités entre les référents

processus et les chefs de département et de bureau. Le 1^{er} juillet 2013, la phase Umoja-Démarrage a été lancée avec succès dans les deux sites pilotes et, le 1^{er} novembre 2013, Umoja a été déployé avec succès dans le groupe 1 (opérations de maintien de la paix).

54. Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité a continué de diriger la mise en place à l'échelle du Secrétariat d'un système de rapports financiers et comptables conformes aux normes IPSAS et de jouer un rôle de premier plan dans la conception, l'appui et la mise en service d'Umoja. Des progrès ont été accomplis dans la rationalisation des politiques et des directives pour les clients, en étroite collaboration avec les départements et bureaux, dans la perspective du lancement des normes IPSAS et d'Umoja et en mettant l'accent sur la définition des avantages tirés de ces deux grands projets de transformation. L'Assemblée générale a approuvé les amendements proposés au Règlement financier et pris note de la version révisée du Règlement financier et des règles de gestion financière présentée par le Contrôleur concernant la publication d'états financiers conformes aux normes IPSAS. Le Bureau a continué d'assurer la bonne gestion financière de l'ensemble des ressources mises à la disposition de l'Organisation, entraînant une opinion sans réserve du Comité des commissaires aux comptes concernant les volumes I et II des états financiers. Les observations d'audit touchant les questions financières ont eu trait de façon générale à des points mineurs, ce qui indique que les contrôles financiers internes sont efficaces.

55. Le Bureau de la gestion des ressources humaines a continué de mettre au point des politiques et de fournir des conseils sur la gestion des ressources humaines, d'assurer le suivi du comportement professionnel et de développer les compétences et le potentiel du personnel, conformément aux mandats de l'Organisation des Nations Unies. Il a publié de nouvelles politiques relatives à l'administration des engagements continus et contrats de durée déterminée afin d'améliorer la cohérence de l'administration des contrats du personnel dans l'ensemble du Secrétariat, et révisé les politiques en vigueur sur l'utilisation de fichiers de candidats présélectionnés, les voyages, l'allocation-logement, les consultants et les vacataires. Des programmes visant à accroître la mobilité, notamment l'Initiative volontaire pour les échanges entre réseaux, ont été suspendus en 2012 afin de permettre au Bureau de mettre l'accent sur la mise au point d'un programme de mobilité structuré, qui sera mis en œuvre après l'adoption par l'Assemblée générale du rapport du Secrétaire général sur la question (A/68/358). Il était prévu que l'Assemblée se prononce sur la question dans la première partie de la reprise de sa soixante-septième session, en mars 2013, mais cet examen a été reporté à la partie principale de sa soixante-huitième session, puis de nouveau à la première partie de la reprise de sa soixante-huitième session, en mars 2014.

56. Pour améliorer la capacité des membres du service d'assistance à gérer les demandes d'assistance et réduire le temps de réponse, le Bureau a mis en place un outil de demande d'intervention (iNeed) pour traiter les problèmes liés aux systèmes de gestion des ressources humaines, essentiellement le système intégré de gestion et le système Inspira. Le Bureau a lancé un outil libre-service en ligne de communication de l'information (HR Insight), ce qui a réduit le nombre de demandes adressées par les États Membres au personnel du Secrétariat. Le tableau de bord des résultats de la gestion des ressources humaines a été amélioré pour permettre aux chefs de département de suivre les progrès d'un certain nombre d'indicateurs clefs, notamment la sélection de candidats originaires d'États

Membres non représentés ou sous-représentés, l'équilibre entre les sexes et les délais de sélection. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, 85 candidats ayant réussi les tests ont été employés dans le cadre du programme Jeunes administrateurs.

57. Le Bureau a continué de fournir des soins de santé médicaux, psychologiques et liés à l'hygiène professionnelle et des services de promotion de la santé au personnel des Nations Unies. En 2012, il a élaboré des directives concernant le dépistage et les services de conseil en matière de VIH destinées à tous les services médicaux de l'ONU dans le monde entier. Il a également continué de renforcer les capacités d'intervention d'urgence en passant par l'Équipe d'intervention médicale des Nations Unies et en menant des sessions de formation dans quatre missions concernant 28 membres.

58. Malgré les conséquences de l'ouragan Sandy et le surcroît de travail causé par la réoccupation du bâtiment du Secrétariat, le Bureau des services centraux d'appui a traité dans les temps 65 % de toutes les demandes d'intervention liées à la gestion des installations et obtenu 90 % de satisfaction des clients. On a pu réaliser des économies sur les services de voyage grâce aux négociations avec 42 grandes compagnies aériennes et entraîner des réductions considérables des coûts totaux des voyages. Concernant d'autres résultats majeurs, on peut citer la bonne mise en œuvre de la version révisée de la politique en matière de voyage (ST/AI/2013/3), le succès constant de la configuration hybride des services des agences de voyage et la mise en service d'un nouvel outil de réservation en ligne et d'un système de contrôle préalable aux voyages permettant de renforcer le contrôle et l'audit continus de tous les billets délivrés. Le nombre total de fournisseurs originaires de pays en développement et de pays en transition participant aux procédures d'achat de l'Organisation des Nations Unies est passé de 570 à 1 267, soit le double de l'objectif de 630 fixé pour l'exercice biennal. Cela peut être attribué à l'organisation de séminaires à l'intention des entreprises dans ces pays, aux efforts continus de la Division des achats visant à simplifier la procédure d'enregistrement des fournisseurs intéressés et à la fourniture d'une assistance concrète pour l'agrément des fournisseurs au Bureau régional des achats.

59. L'Office des Nations Unies à Genève a continué d'élargir et de renforcer la prestation des services administratifs et des services d'appui intégrés en établissant des partenariats stratégiques et en mettant au point des activités de communication avec les services clients. Le fonctionnement rationnel et efficace de l'Office a progressé en ce qui concerne la gestion financière grâce à une meilleure surveillance des engagements non réglés (le pourcentage des engagements non réglés et d'annulation des engagements d'exercices antérieurs par rapport au montant définitif des crédits ouverts a été ramené à 2,4 %, contre un objectif de 5 %) et des dépenses imputées sur les crédits alloués, et à la réduction de 1,1 jour des délais d'ouverture de crédits. Le Groupe de la gestion des ressources humaines du Bureau est parvenu à une meilleure représentation géographique, avec 71 % de fonctionnaires originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés, et a porté à près de 50 % la proportion de femmes occupant des postes inscrits au budget ordinaire dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur. La qualité et la rapidité des services relatifs à l'entretien des bâtiments ont continué d'être conformes aux normes en vigueur, en dépit de la détérioration constante des installations du Palais des Nations en raison, notamment, d'inondations et de problèmes structurels. Dans le domaine des achats, le Bureau a

établi un plus grand nombre de contrats à long terme et réduit les délais de traitement des achats. Dans le domaine de l'informatique et des communications, les accords de prestation de services ont été mis à jour et améliorés, permettant ainsi au Bureau de l'informatique d'étendre ses services de virtualisation des serveurs et d'accès au wi-fi.

60. L'Office des Nations Unies à Vienne a continué de renforcer sa coopération avec d'autres organisations installées au Centre international de Vienne et d'améliorer les services communs fournis à ses clients. Il a maintenu des résultats proches des niveaux attendus pour le traitement des paiements, les rapprochements bancaires et les décaissements automatiques, et a bénéficié de l'Espace unique de paiement en euros (SEPA), qui régleme les versements effectués en euros au sein de l'Europe. De ce fait, les coûts ont baissé, de même que le nombre de paiements retournés; la transparence et la sécurité se sont améliorées et les normes juridiques ont été harmonisées. Dans le domaine de la gestion des ressources humaines, l'Office a légèrement dépassé l'indice de mobilité ciblé et amélioré les objectifs fixés en matière d'équilibre entre les sexes pour les postes financés sur le budget ordinaire. Dans le domaine des services d'information et de communication, il a renforcé les services d'assistance et les logiciels d'application pour assurer le suivi des résultats et recueillir des informations en retour. Dans le domaine des achats, un net accroissement du recours aux fournisseurs de pays en développement et de pays en transition a été enregistré. À la fin de l'exercice biennal, 203 fournisseurs de pays en développement et de pays en transition étaient enregistrés auprès de l'Office.

61. L'Office des Nations Unies à Nairobi a amélioré ses modalités de fonctionnement, ayant défini quatre critères de prestation de services dans les domaines de la gestion du budget et des finances, de la gestion des ressources humaines, des services d'appui et de l'informatique et des communications. Le nombre de nouvelles institutions qui souscrivent aux services communs a augmenté, ce qui a permis d'élargir le mécanisme de partage des coûts. L'Office a obtenu un taux plus élevé de satisfaction de la clientèle, grâce à des activités d'information, l'automatisation des processus et la réorganisation des tâches. En outre, il a simplifié les procédures de désignation des fonctionnaires habilités à ordonnancer les paiements et à délivrer des autorisations spéciales, et mis en œuvre et modifié plusieurs applications en vue d'améliorer les prestations de service. L'infrastructure et les installations de conférence de l'Office ont continué d'être améliorées; on a assisté en particulier à l'ouverture du nouveau salon des délégués et à la mise aux normes des cabines d'interprétation des salles de conférence. En vue de l'adoption des normes IPSAS, plus de 400 membres du personnel de plusieurs organismes des Nations Unies ont reçu une formation. Un espace à vocation régionale réservé exclusivement aux formations relatives au projet Umoja a été créé à Nairobi et équipé d'ordinateurs, de tableaux blancs interactifs et des moyens nécessaires à l'organisation de visioconférences et de webinaires. Le nombre de fournisseurs agréés et habilités à répondre à des appels d'offre, 833 en décembre 2013, a augmenté au cours de l'exercice biennal. La coopération et la transparence des relations entre l'Office des Nations Unies à Nairobi, le PNUE et ONU-Habitat se sont améliorées grâce au rétablissement du groupe d'examen technique et du comité informatique.

62. Le Bureau de l'informatique et des communications a entrepris un examen des services et des ressources du Secrétariat dans ce domaine pour améliorer la

coordination, la collaboration et la cohérence. De grandes applications internes ont été mises en service et renforcées à la fois aux sièges des lieux d'affectation et dans les missions de maintien de la paix, à savoir : a) iNeed, l'entreprise Système de gestion de la relation client qui fournit un appui à Umoja et facilite la gestion de la prestation de services en général; b) le système central de gestion des identités, qui pose les fondements d'une certification uniformisée des applications dans l'ensemble du Secrétariat; et c) Unite Docs et Unite Connections, un ensemble de solutions intégrées permettant de recenser, partager et utiliser l'information de manière plus efficace. L'Office a entrepris des travaux visant à renforcer la sécurité de l'information et la résilience opérationnelle et demandé l'élaboration de politiques et procédures, une architecture informatique et des structures de gouvernance efficaces. En mettant davantage l'accent sur les opérations, c'est-à-dire, notamment, relever les défis posés par le plan-cadre d'équipement, l'Office a pu se positionner comme un élément efficace du Secrétariat, préoccupé par le souci du client. Il a continué d'améliorer la coordination et la collaboration avec les groupes de l'informatique et des communications dans le monde afin d'appuyer la mise en service d'Umoja et l'application des normes IPSAS.

I. Contrôle interne

63. Le Bureau des services de contrôle interne a continué d'assumer ses responsabilités en matière de contrôle interne des ressources et du personnel de l'Organisation en exerçant un contrôle et en effectuant des audits internes, des inspections, des évaluations et des investigations. Il a fait en sorte que les objectifs de l'Organisation soient obtenus de manière efficace et en pleine conformité avec les règles et règlements, politiques et procédures. En vue d'améliorer la transparence des résultats de l'audit interne et se conformer à la résolution 67/258 de l'Assemblée générale, le Bureau a décidé de publier ses rapports d'audit interne sur son site Web, à titre expérimental, de juin 2013 au 31 décembre 2014. Pour diffuser de manière efficace les résultats de ses missions, le Bureau, en consultation avec l'administration et d'autres organes de contrôle, a achevé et publié sur son site Web les définitions des principaux termes utilisés dans ses rapports. Au cours de la période considérée, la Division de l'audit interne a publié 294 rapports contenant 1 527 recommandations portant sur la gestion des risques, la responsabilisation, l'efficacité, l'efficacités, la réduction des dépenses, le recouvrement des sommes perdues ou indûment versées. La Division de l'inspection et de l'évaluation a publié 26 rapports contenant 48 recommandations concernant la pertinence, l'efficacité et les effets des programmes. La Division des investigations a publié 328 rapports contenant 150 recommandations. Elle a fait l'objet d'une restructuration globale, transférant des ressources vers Entebbe (Ouganda) afin de créer une unité d'appoint au sein du Centre régional de services, et d'accroître ainsi l'aptitude de l'Organisation à répondre aux questions rapidement et efficacement. Le Bureau a poursuivi l'application de programmes d'assurance de la qualité, en rationalisant les procédures d'établissement de rapports afin d'accroître l'efficacité et la pleine application de nouvelles procédures de suivi et d'élaboration de recommandations. Au cours de la période considérée, le Bureau a régulièrement coordonné ses travaux avec ceux d'autres organes de contrôle des Nations Unies, dont le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection, de manière à éviter que les mêmes contrôles soient effectués plusieurs fois ou que des activités échappent aux contrôles.

J. Sûreté et sécurité

64. Ayant fait face simultanément à de multiples crises au cours de l'exercice biennal, l'Organisation des Nations Unies a eu des difficultés à mener ses activités. Le Département de la sûreté et de la sécurité a relevé le défi et réagi à ces crises, apportant son appui aux organismes des Nations Unies et leur permettant de remplir leur mandat. Il a continué d'orienter l'action du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, de l'appuyer sur le plan opérationnel et de le superviser afin d'assurer un niveau de sécurité maximum aux fonctionnaires et aux personnes reconnues comme étant à leur charge, tout en facilitant l'exécution des programmes et activités du système des Nations Unies dans les meilleures conditions de sécurité et d'efficacité possibles. Les partenariats ont continué d'être renforcés dans le cadre du système de gestion de la sécurité de l'ONU, notamment l'examen d'un plus large éventail de questions par le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, principale instance chargée de l'examen des problèmes systémiques, de la ratification de nouvelles politiques et de la formulation de solutions cohérentes aux problèmes de sûreté et de sécurité. Le Département a également collaboré avec d'autres départements de l'ONU pour mettre au point des directives sur la gestion des crises dans les missions de maintien de la paix, la transformation de l'environnement de la menace, les droits de l'homme et l'exploitation et les atteintes sexuelles. Il a mis davantage l'accent sur l'évaluation de l'exécution des programmes chargés de la sécurité et organisé 20 missions de vérification de la conformité dans des lieux d'affectation différents, où 967 locaux occupés par les entités du système des Nations Unies et des projets connexes ont été évalués. En vue d'améliorer la sûreté et la sécurité du personnel à l'échelle mondiale, il a été impératif de maintenir à jour les évaluations de la sécurité et des menaces, et renforcer le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle. Le Département a continué de faire en sorte que les incidents de sécurité soient rapidement et efficacement pris en charge grâce aux plans d'intervention au niveau des pays, au renforcement de la capacité de déployer et de réaffecter des agents de sécurité sur le terrain dans un délai de 24 heures et à la réduction des délais de déploiement dans le cadre d'activités ponctuelles à l'appui des crises. Une formation a été dispensée aux responsables, conseillers pour les questions de sécurité et équipes de direction désignés, dans presque tous les pays considérés comme ayant un niveau de risque élevé.

III. Exécution des produits et utilisation des ressources

65. Comme le prescrivent le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation [ST/SGB/2000/8, disposition 106.1 a) ii)], les progrès effectivement réalisés doivent être déterminés par rapport aux engagements pris dans les textes explicatifs relatifs aux programmes qui figurent dans le budget-programme approuvé, et présentés dans un rapport à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination. On entend par produit le produit ou service final que l'exécution d'un programme permet de fournir aux utilisateurs finals pour que les objectifs visés soient atteints. Le rapport sur l'exécution du programme concerne six catégories de produits « quantifiables », à savoir : a) les services fonctionnels pour les réunions; b) la documentation destinée aux organes délibérants; c) les groupes d'experts,

rapporteurs et services de dépôt; d) les publications en série; e) les publications isolées; et f) les autres activités de fond (expositions, brochures, manifestations spéciales, documents techniques, missions d'enquête et missions spéciales, et promotion des instruments juridiques).

66. Les produits quantifiables se distinguent des autres activités par le fait qu'ils sont définis et quantifiés avec précision dans le budget-programme et que leur exécution peut donc être clairement suivie. D'autres activités génèrent des produits « non quantifiables », c'est-à-dire des produits dont le nombre ne peut être ni planifié ni prévu précisément, étant fonction, par exemple, de demandes émanant de gouvernements ou correspondant à des services dont la portée est incertaine. Ces produits sont pris en compte dans le budget-programme selon des modalités descriptives, qui ne donnent pas d'indication sur des produits spécifiques ou sur leur quantité. Il n'est donc pas possible d'en communiquer les taux d'exécution. Ces produits représentent cependant une bonne partie des activités du Secrétariat et absorbent une part non négligeable des ressources disponibles. Il s'agit notamment de services consultatifs, de stages de formation, de projets opérationnels, de services de conférence ou de tâches administratives. Bien que les produits non quantifiables ne soient pas mentionnés dans les paragraphes du présent rapport consacrés à l'exécution, on en a cependant tenu compte dans l'analyse de l'utilisation des ressources et des activités de coopération technique (voir la section F du chapitre III ci-après) et dans la partie consacrée aux réalisations escomptées.

67. L'inventaire des produits programmés a été dressé d'après les textes explicatifs des programmes de travail afférents aux sous-programmes pertinents du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/248. Le budget de l'exercice 2012-2013 comportait 29 642 produits prévus et quantifiables. En outre, 477 produits quantifiables ont été reportés de l'exercice biennal 2010-2011. En outre, 2 550 produits ont été ajoutés par décision des organes délibérants et 1 027 produits à l'initiative du Secrétariat. Le nombre total de produits quantifiables s'est donc chiffré à 33 696 pour l'exercice biennal. Les données relatives à l'exécution de ces produits figurent au tableau 1 (celui-ci exclut les chapitres du budget qui ne comprennent que des produits non quantifiables).

A. Taux d'exécution

68. Des 33 696 produits quantifiables prescrits ou ajoutés à l'initiative du Secrétariat, 30 867 ont été exécutés, y compris 304 produits achevés après avoir été reformulés¹. Au total, 413 produits ont été reportés à l'exercice biennal suivant et 2 416 ont été supprimés. Le report ou la suppression de produits ont été décidés par les organes délibérants ou par les directeurs de programmes (conformément à la règle 106.2 b) de la circulaire ST/SGB/2000/8).

69. Le taux d'exécution des produits a été déterminé de trois façons différentes. La première méthode consiste à calculer le pourcentage des produits exécutés par rapport à l'ensemble des produits prescrits (produits initialement prévus, plus produits reportés, plus produits ajoutés par des organes délibérants). Il s'agit du taux d'exécution des produits prescrits uniquement, qui n'englobe pas les produits

¹ On considère qu'un produit a été remanié lorsque son descriptif, tel qu'il figurait dans le budget-programme, a été modifié mais que ce produit porte sur le même sujet que le produit initialement programmé.

exécutés à l'initiative du Secrétariat. Le deuxième mode de calcul indique le taux d'exécution global de tous les produits, c'est-à-dire de la somme des produits prescrits et des produits ajoutés à l'initiative du Secrétariat. Enfin, le troisième mode de calcul donne le ratio du nombre total de produits exécutés (qu'ils aient été programmés, reportés, remaniés ou ajoutés à la demande d'organes délibérants ou à l'initiative du Secrétariat) par rapport au nombre de produits inscrits dans le budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013. Il est exprimé en pourcentage. Ce ratio reflète l'ensemble des produits exécutés au titre d'un programme donné par rapport à ce qui avait été inscrit au budget-programme au début de l'exercice. Pour comprendre l'intérêt de cette formule, il faut savoir que des ressources budgétaires ont été allouées à l'exécution des produits inscrits au budget-programme de l'exercice biennal, mais que des faits nouveaux survenus au cours de l'exercice peuvent avoir conduit à ajouter des éléments au programme de travail, qui a dû être exécuté dans la limite des ressources allouées. Ce taux d'exécution rend donc compte du volume de travail fourni par les différentes entités des Nations Unies pour atteindre les résultats voulus. Le « nombre de produits » indiqué au tableau 1 est la somme des produits quantifiables initialement programmés, reportés et ajoutés à l'initiative des organes délibérants et du Secrétariat.

Tableau 1
Taux d'exécution des produits^a

Chapitre du budget	Nombre de produits ^b	Taux d'exécution (pourcentage) ^c		
		I_M	I_r	I_{TP}
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	2 083	89	89	89
3. Affaires politiques	1 329	89	90	99
4. Désarmement	1 889	79	79	94
5. Opérations de maintien de la paix	402	95	95	114
6. Utilisations pacifiques de l'espace	299	98	98	100
8. Affaires juridiques	1 796	89	89	100
9. Affaires économiques et sociales	3 212	96	96	103
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	252	95	95	123
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	125	100	100	117
12. Commerce et développement	1 726	93	94	115
13. Centre du commerce international	532	97	97	101
14. Environnement	200	97	98	111
15. Établissements humains	890	87	88	98
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	1 526	83	84	92
17. ONU-Femmes	238	93	93	100
18. Développement économique et social en Afrique	522	97	97	99
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	483	99	99	109

Chapitre du budget	Nombre de produits ^b	Taux d'exécution (pourcentage) ^c		
		I_M	I_T	$I_{T/P}$
20. Développement économique en Europe	3 350	91	92	106
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	560	96	97	106
22. Développement économique et social en Asie occidentale	457	98	98	115
24. Droits de l'homme	7 985	90	90	114
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	340	100	100	100
27. Aide humanitaire	332	98	98	105
28. Information	224	77	77	77
29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	866	100	100	107
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	1 511	99	99	102
29C. Bureau de la gestion des ressources humaines	302	97	97	97
29E. Administration (Genève)	29	100	100	161
31. Contrôle interne	95	99	99	136
35. Sûreté et sécurité	141	70	70	71
Total	33 696	91	92	104

^a Produits quantifiables uniquement.

^b Comprend tous les produits exécutés (qu'ils aient été prescrits ou ajoutés à l'initiative du Secrétariat).

^c I_M – taux d'exécution de tous les produits prescrits (produits programmés + produits reportés + produits ajoutés par les organes délibérants) [(produits exécutés + produits remaniés) – (produits supplémentaires ajoutés à l'initiative du Secrétariat)/(produits programmés + produits reportés + produits ajoutés par les organes délibérants)].

I_T – Taux d'exécution de tous les produits prescrits + produits supplémentaires ajoutés à l'initiative des directeurs de programme [(produits exécutés + produits remaniés)/(produits programmés + produits reportés + produits ajoutés par les organes délibérants + produits ajoutés à l'initiative du Secrétariat)].

$I_{T/P}$ – Rapport du total des produits exécutés au total des produits inscrits au budget-programme 2012-2013 (à savoir ceux pour lesquels des ressources ont été approuvées) [(produits exécutés + produits remaniés)/produits programmés].

70. En 2012-2013, le taux d'exécution des produits prescrits (I_M) a été de 91 %, soit un point de pourcentage de plus qu'en 2010-2011. Le taux d'exécution global (I_T) en 2012-2013 a été de 92 %, contre 90 % en 2010-2011. Sur les 30 chapitres du budget figurant au tableau 1, le taux d'exécution des produits prescrits a été supérieur ou égal à 90 % pour 22 chapitres et compris entre 80 % et 89 % pour 5 chapitres. Seuls trois chapitres ont enregistré des taux d'exécution inférieurs à 80 %, à savoir les chapitres Désarmement (79 %), Information (77 %) et Sûreté et sécurité (70 %).

71. Comme indiqué, le taux d'exécution du chapitre 4 (Désarmement) était de 79 %, résultat pourtant supérieur à celui enregistré lors du précédent exercice (70 %). Un total de 391 produits, soit 24 % de ses produits quantifiables programmés, a été supprimé, essentiellement du fait de l'absence d'accord sur un

programme de travail de la Conférence du désarmement et de l'impossibilité de désigner un président. En outre, dans certains cas, les États parties à la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions, la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur certaines armes classiques ont réduit le nombre de jours de réunion ou le nombre de documents à fournir pour les réunions, ce qui a également accéléré la suppression des produits. L'insuffisance des fonds extrabudgétaires porte aussi une part de responsabilité.

72. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, le chapitre 28 (Information) a eu un taux d'exécution de 77 %, contre 94 % en 2010-2011. Ce faible taux d'exécution s'explique par la suppression de 50 produits, soit 23 % des produits quantifiables programmés pour le Département de l'information. La rationalisation de la production de *Development Business*, publication du Service des achats, explique la suppression de 47 de ces produits. Conformément à l'initiative zéro papier du Secrétaire général, le Département, à la fin de 2011, a publié le dernier numéro bimensuel papier avant d'en faire une publication en ligne pendant l'exercice biennal, ce qui a entraîné une réduction du nombre de produits de 48 à 1. Les trois autres produits ont été supprimés en raison d'un manque de financement, car aucun État Membre n'a proposé d'accueillir et de financer les conférences du Département de l'information et des organisations non gouvernementales en 2012 et 2013; celles-ci n'ont donc pas eu lieu. Par ailleurs, des questions sur la cybersécurité ont été soulevées concernant le maintien de certaines bases de données statistiques sur le serveur.

73. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, le chapitre 35 (Sûreté et sécurité) a eu un taux d'exécution de 70 %, contre 75 % en 2010-2011. Au total, 40 produits ont été supprimés au cours de l'exercice, soit 29 % des produits quantifiables programmés pour le Département de la sûreté et de la sécurité. Parmi les missions de vérification prévues, 20 n'ont pas eu lieu pour des raisons de priorités opérationnelles et de sécurité sur le terrain; 19 produits liés à la fourniture de services fonctionnels pour les réunions et de documents destinés aux organes délibérants ont été supprimés parce que les documents et l'appui fournis par le Département étaient suffisants pour répondre aux besoins des organes délibérants; et un produit lié à l'intégration des données concernant les ressources humaines a été supprimé en prévision de la mise en service d'Umoja.

74. Comme indiqué plus haut, l'indice $I_{T/P}$ correspond au rapport entre le nombre total de produits exécutés et le nombre total de produits initialement programmés. Cet indice donne la mesure de l'esprit d'initiative et de la capacité des départements et bureaux de faire face à des circonstances imprévues, et montre les difficultés et incertitudes qu'il y a à tenter de planifier l'exécution des produits avec un certain degré de précision deux ou trois ans à l'avance. Les départements et bureaux doivent parfois exécuter des produits supplémentaires pour faire face aux problèmes qui se font jour et aux changements de priorité. Le taux moyen d'exécution ($I_{T/P}$) pour l'ensemble du Secrétariat s'est établi à 104. Il a été supérieur à la moyenne pour 14 chapitres du budget-programme et inférieur pour 16 chapitres. Ce résultat témoigne de l'aptitude constante des directeurs de programmes à s'adapter et à faire face à des demandes imprévues en exécutant un plus grand nombre de produits.

B. Produits supplémentaires

75. Au cours de l'exercice biennal, 3 577 produits ajoutés au programme de travail, soit par des organes intergouvernementaux, soit par le Secrétariat, ont été

exécutés. Le total des produits ajoutés a représenté 12 % des produits prévus au titre de l'exercice biennal 2012-2013, contre 12 % en 2010-2011 et 18 % en 2008-2009. Les données relatives aux produits ajoutés sont présentées au tableau 2 pour les chapitres concernés.

Tableau 2
Produits ajoutés

Chapitre du budget	Total produits ajoutés	Justification					Produits ajoutés (pourcentage) ^a
		Législation	Secrétariat				
			Total	Activité programmatique	Disponibilité des fonds extrabudgétaires		
3. Affaires politiques	104	1	103	96	7	8	
4. Désarmement	254	242	12	8	4	16	
5. Opérations de maintien de la paix	68	66	2	2	–	20	
6. Utilisations pacifiques de l'espace	6	2	4	4	–	2	
8. Affaires juridiques	172	132	40	40	–	11	
9. Affaires économiques et sociales	164	148	16	16	–	5	
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	57	56	1	1	–	29	
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	14	–	14	14	–	13	
12. Commerce et développement	238	19	219	197	22	16	
14. Environnement	16	4	12	9	3	9	
15. Établissements humains	55	–	55	46	9	7	
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	127	38	89	81	8	9	
18. Développement économique et social en Afrique	7	2	5	1	4	1	
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	27	21	6	6	0	6	
20. Développement économique en Europe	390	363	27	18	9	13	
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	34	2	32	30	2	6	
22. Développement économique et social en Asie occidentale	65	21	44	43	1	17	
24. Droits de l'homme	1 618	1 325	293	293	–	25	
27. Aide humanitaire	22	–	22	22	–	7	

Chapitre du budget	Justification						Produits ajoutés (pourcentage) ^a
	Total produits ajoutés	Législation	Secrétariat				
			Total	Activité programmatische	Disponibilité des fonds extrabudgétaires		
29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	57	57	0	0	–	7	
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	45	25	20	20	–	3	
29E. Administration (Genève)	11	–	11	11	–	61	
31. Contrôle interne	26	26	–	–	–	38	
Total	3 577	2 550	1 027	958	69	12	

^a En pourcentage du nombre de produits quantifiables prévus et reportés.

Justification

76. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, 71 % des ajouts ont été faits par les organes intergouvernementaux. Les 29 % restants ont été ajoutés à l'initiative du Secrétariat : 2 % s'expliquent par l'existence de fonds extrabudgétaires disponibles pour les programmes et 27 % pour faire face aux circonstances particulières survenues dans le cadre des programmes. Par exemple, le HCDH a ajouté 293 produits discrétionnaires, dont la plupart relèvent de la catégorie de la documentation destinée aux organes délibérants concernant la présentation des rapports des organisations non gouvernementales (n'ayant pas de mandat spécifique) au Conseil des droits de l'homme. Il a examiné ces rapports en application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social. La CNUCED a exécuté 219 produits ajoutés à l'initiative du Secrétariat, compte tenu, pour beaucoup, de l'importance de la recherche et de l'analyse des programmes à la lumière de la persistance des effets des crises mondiales, et de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, en rendant possible l'exécution. Au cours de l'exercice biennal, il a été demandé à la CNUCED de diffuser des messages politiques dans le cadre de publications, de missions d'établissement des faits, de séances d'information, de séminaires et autres activités de fond, et de contribuer à des produits communs avec d'autres organismes des Nations Unies. En outre, il y a eu des réunions et des rapports supplémentaires dans le cadre de la fourniture de services fonctionnels à la treizième session de la CNUCED, en 2012, et de l'application des documents finals qui en sont issus. Le Département des affaires politiques a ajouté 103 produits discrétionnaires face à l'augmentation des demandes d'assistance électorale émanant des États Membres, la collaboration avec de nouveaux partenaires et l'augmentation de la demande de compétences spécialisées du Département, entre autres raisons. Tous les ajouts et leurs justifications sont enregistrés et les données peuvent être consultées en ligne.

C. Produits reportés

77. Des 33 696 produits quantifiables, 413 ont été reportés, soit une baisse du taux de report par rapport à l'exercice biennal précédent, qui est passé de 1,4 % en 2010-2011 à 1,2 % en 2012-2013. Les principaux motifs de report sont présentés par chapitre budgétaire dans le tableau 3.

Tableau 3
Produits reportés

Chapitre du budget	Total	Législation	Activité programmatische	Justification			Reports (pourcentage) ^a
				Vacances de poste (budget ordinaire)	Vacances de poste (fonds extrabudgétaires)	Fonds extrabudgétaires insuffisants	
3. Affaires politiques	22	–	22	–	–	–	2
4. Désarmement	1	–	–	–	1	–	–
8. Affaires juridiques	16	1	15	–	–	–	–
9. Affaires économiques et sociales	34	4	30	–	–	–	1
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	1	–	–	1	–	–	–
12. Commerce et développement	51	2	47	–	1	1	3
13. Centre du commerce international	11	–	11	–	–	–	2
14. Environnement	4	–	4	–	–	–	2
15. Établissements humains	13	–	8	–	–	5	2
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	36	–	33	–	–	3	3
17. ONU-Femmes	4	–	4	–	–	–	2
18. Développement économique et social en Afrique	14	–	8	5	–	1	3
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	3	–	2	–	–	1	–
20. Développement économique en Europe	79	24	48	7	–	–	3
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	11	1	5	2	2	1	2
22. Développement économique et social en Asie occidentale	7	–	4	1	–	2	2
24. Droits de l'homme	99	15	84	–	–	–	2
27. Aide humanitaire	1	–	1	–	–	–	–
28. Information	2	–	2	–	–	–	–
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	2	2	–	–	–	–	–
35. Sûreté et sécurité	2	–	2	–	–	–	1
Total	413	49	330	16	4	14	1

^a En pourcentage du nombre de produits quantifiables prévus et reportés.

Motifs de report des produits

78. Il s'agit essentiellement des publications en série (21 %) et des publications isolées (25 %), soit, collectivement, 46 % des cas. Les publications en question n'ont pas pu être achevées avant la fin de l'exercice biennal mais seront prêtes durant l'exercice 2014-2015. Un autre taux de 22 % s'explique par le report des documents destinés aux organes délibérants, qui ont été élaborés vers la fin de l'exercice biennal et dont la publication a été retardée jusqu'au début du cycle d'établissement des rapports suivant. Les 32 % restants ont été reportés à la suite de décisions prises en matière de programmation tels que les services fonctionnels fournis aux réunions, y compris les réunions de groupes d'experts, qui ont été reportés à la période d'examen suivante et des retards dans l'organisation de missions d'établissement des faits, de manifestations spéciales et de supports techniques. Tous les produits reportés sont répertoriés avec le motif de leur report et ces renseignements sont disponibles en ligne.

D. Produits supprimés

79. Des 30 119 produits quantifiables prévus et reportés, 2 416 (environ 8 %) ont été supprimés en 2012-2013, contre 2 638 (9 %) en 2010-2011 et 2 773 (10 %) en 2008-2009. Les principaux motifs de suppression sont présentés par chapitre budgétaire dans le tableau 4.

Tableau 4
Produits supprimés

Chapitre du budget	Total	Justification					Produits supprimés (pourcentage) ^a
		Législation	Activité programmatique	Vacances de poste (budget ordinaire)	Vacances de poste (fonds extrabudgétaires)	Fonds extrabudgétaires insuffisants	
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	220	102	118	–	–	–	11
3. Affaires politiques	113	71	42	–	–	–	9
4. Désarmement	391	251	139	–	–	1	24
5. Opérations de maintien de la paix	21	–	21	–	–	–	6
6. Utilisations pacifiques de l'espace	5	–	5	–	–	–	2
8. Affaires juridiques	176	165	11	–	–	–	11
9. Affaires économiques et sociales	88	19	69	–	–	–	3
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	12	6	–	3	1	2	6

Chapitre du budget	Total	Justification					Fonds extrabudgétaires insuffisants)	Produits supprimés (pourcentage) ^a
		Législation	programmatische	Activité	Vacances de poste (budget ordinaire)	Vacances de poste (fonds extrabudgétaires)		
12. Commerce et développement	55	6		39	6	1	3	4
13. Centre du commerce international	5	–		5	–	–	–	–
14. Environnement	1	–		1	–	–	–	–
15. Établissements humains	98	34		11	–	–	53	12
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	213	13		194	–	–	6	15
17. ONU-Femmes	13	–		13	–	–	–	5
18. Développement économique et social en Afrique	2	–		2	–	–	–	–
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	2	–		2	–	–	–	–
20. Développement économique en Europe	204	84		106	11	–	3	7
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	8	–		4	–	–	4	2
22. Développement économique et social en Asie occidentale	3	2		1	–	–	–	–
24. Droits de l'homme	663	22		641	–	–	–	10
27. Aide humanitaire	5	–		5	–	–	–	2
28. Information	50	–		50	–	–	–	22
29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	1	–		1	–	–	–	–
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	16	15		1	–	–	–	1
29C. Bureau de la gestion des ressources humaines	10	7		3	–	–	–	3
31. Contrôle interne	1	–		1	–	–	–	1
35. Sûreté et sécurité	40	–		40	–	–	–	28
Total	2 416	797		1 525	20	2	72	8

^a En pourcentage du nombre de produits quantifiables prévus et reportés.

Motifs de suppression des produits

80. Plus de 33 % des produits supprimés l'ont été sur décision d'organes délibérants et du fait de la réduction des besoins en termes de services fonctionnels pour les réunions et de documents destinés aux organes délibérants. Les produits supprimés à la discrétion des responsables de programme ont quant à eux représenté 63 % du total. Du fait de l'insuffisance de fonds extrabudgétaires, 3 % des produits ont été éliminés; les vacances de poste au Secrétariat ont causé moins de 1 % de ces suppressions. Les suppressions discrétionnaires ont eu pour motifs l'annulation de réunions de groupes d'experts, la mise en ligne de publications et de supports techniques et l'annulation de réunions interinstitutions et des documents y afférents. Tous les produits supprimés sont répertoriés avec le motif de leur suppression et ces renseignements sont disponibles en ligne.

E. Produits reportés de l'exercice biennal précédent

81. Le tableau 5 donne des informations sur 477 produits dont l'exécution prévue en 2010-2011 avait été reportée à l'exercice 2012-2013. Sur ces 477 produits, 367 ont été exécutés (77 %), 38 ont été de nouveau reportés (8 %) et les 72 restants ont été supprimés (15 %).

Tableau 5

État d'exécution des produits reportés de l'exercice biennal précédent

Chapitre du budget	Produits reportés de 2010-2011	État d'avancement		
		Produits exécutés	Produits reportés à 2014-2015	Produits supprimés
3. Affaires politiques	24	20	3	1
4. Désarmement	34	29	–	5
8. Affaires juridiques	22	18	2	2
9. Affaires économiques et sociales	45	39	5	1
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	4	4	–	–
12. Commerce et développement	75	48	10	17
13. Centre du commerce international	20	18	–	2
14. Environnement	8	8	–	–
15. Établissements humains	42	27	–	15
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	16	10	3	3
17. ONU-Femmes	17	15	1	1
18. Développement économique et social en Afrique	6	6	–	–
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	19	18	–	1
20. Développement économique en Europe	70	43	7	20

Chapitre du budget	État d'avancement			
	Produits reportés de 2010-2011	Produits exécutés	Produits reportés à 2014-2015	Produits supprimés
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	14	14	–	–
22. Développement économique et social en Asie occidentale	4	4	–	–
24. Droits de l'homme	52	43	7	2
28. Information	2	2	–	–
29C. Bureau de la gestion des ressources humaines	2	–	–	2
35. Sécurité et sécurité	1	1	–	–
Total	477	367	38	72

F. Activités de coopération technique

82. Au total, le Secrétariat a exécuté 7 720 produits liés à la coopération technique. Dans la nomenclature des produits utilisée aux fins de l'établissement des budgets, les produits concernant la coopération technique relèvent de quatre catégories : a) les services consultatifs; b) les stages, séminaires et ateliers; c) les bourses et subventions; et d) les projets opérationnels. Ces produits ne sont pas quantifiables dans la mesure où ils sont fournis à la demande des gouvernements ou lorsque des fonds deviennent disponibles; leur nombre n'était donc pas connu avec précision au début de l'exercice biennal. Comme il est impossible de déterminer un chiffre de référence permettant de faire des comparaisons entre les prévisions et les réalisations effectives, les taux d'exécution ne peuvent pas être calculés. On trouvera dans le tableau 6 une estimation du nombre de produits exécutés à cette rubrique.

Tableau 6
Produits de coopération technique exécutés en 2012-2013

Chapitre du budget	Total	Services consultatifs		Formation		Bourses et subventions		
		Nombre de services	Nombre de missions	Nombre de cours	Nombre de participants	Projets exécutés	Nombre d'allocations	Nombre de bénéficiaires
3. Affaires politiques	78	21	35	18	228	38	–	–
4. Désarmement	44	6	6	17	620	16	–	–
5. Opérations de maintien de la paix	3	–	–	–	–	3	–	–
6. Utilisations pacifiques de l'espace	46	22	17	18	1 832	–	15	22
8. Affaires juridiques	103	42	34	25	1 123	1	22	22
9. Affaires économiques et sociales	181	70	108	65	2 713	25	21	98
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	20	18	19	1	43	1	–	–

Chapitre du budget	Services consultatifs		Formation		Bourses et subventions			
	Total	Nombre de services	Nombre de missions	Nombre de cours	Nombre de participants	Projets exécutés	Nombre d'allocations	Nombre de bénéficiaires
12. Commerce et développement	972	325	369	412	20 305	193	4	4
13. Centre du commerce international	2 785	1 900	1 900	724	23 881	161	–	–
14. Environnement	381	266	415	57	903 688	43	–	–
15. Établissements humains	684	258	256	146	9 786	256	–	–
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	381	168	245	271	8 598	64	–	–
17. ONU-Femmes	256	255	164	2	31	5	–	–
18. Développement économique et social en Afrique	240	59	64	92	3 689	39	29	32
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	89	–	–	20	4 222	67	–	–
20. Développement économique en Europe	234	68	110	138	8 635	13	–	–
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	165	96	610	67	3 934	30	–	–
22. Développement économique et social en Asie occidentale	89	32	37	20	545	38	–	–
24. Droits de l'homme	381	96	108	133	4 098	23	38	103
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	36	4	10	18	9 157	14	–	–
26. Réfugiés de Palestine	30	–	–	–	–	19	–	–
27. Aide humanitaire	48	29	8	37	2 595	5	–	–
28. Information	15	16	8	496	4 463	–	–	–
29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	66	–	–	66	1 191	–	–	–
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	32	2	–	29	5 313	–	–	–
29D. Bureau des services centraux d'appui	50	–	–	55	5 604	–	–	–
29F. Administration (Vienne)	1	–	–	1	13	–	–	–
35. Sûreté et sécurité	310	–	–	1 314	202 952	–	–	–
Total partiel (missions, participants et bénéficiaires)			4 523		1 229 259			281
Total	7 720	3 753		4 242		1 054	129	

83. En outre, 1 738 produits ont été exécutés au titre de la catégorie des services de conférence, de l'administration et du contrôle, qui regroupe des services et produits concernant l'administration et la gestion d'ensemble, les services centraux d'appui, la planification, l'établissement des budgets et la comptabilité.

G. Utilisation des ressources

84. Compte tenu de l'impossibilité d'incorporer des données d'ordre financier dans le rapport sur l'exécution du programme, on a eu recours à une unité de mesure supplétive afin de rendre compte des ressources utilisées au cours de l'exercice biennal pour exécuter les produits et parvenir aux résultats escomptés, à savoir le nombre de mois de travail des administrateurs. Les mois de travail des administrateurs sont considérés comme un indicateur raisonnablement pertinent parce qu'ils sont l'une des principales composantes de l'utilisation des ressources.

85. Au total, le Secrétariat a utilisé 142 502 mois de travail (y compris les mois de travail des consultants) pour l'exécution des produits de l'exercice 2012-2013 et des réalisations escomptées. Sur ce total, 88 080 mois de travail (62 %) ont été financés au moyen du budget ordinaire et 54 421 mois de travail (38 %), par des ressources extrabudgétaires. S'agissant des mois de travail financés au moyen du budget ordinaire, 97 % concernaient les administrateurs et 3 %, les consultants. S'agissant des ressources extrabudgétaires, 86 % concernaient les administrateurs et 14 %, les consultants. Au total, les administrateurs ont représenté 93 % du nombre total de mois de travail et les consultants, seulement 7 %. L'utilisation des mois de travail des consultants est la même que lors du précédent exercice biennal.

86. On trouvera au tableau 7 la ventilation du nombre total de mois de travail utilisés par chapitre du budget et le pourcentage des mois de travail utilisés pour exécuter des produits quantifiables.

Tableau 7
Nombre de mois de travail

Chapitre	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total général	Pourcentage ^a
	Administrateurs	Consultants	Administrateurs	Consultants		
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	25 808	17	564	164	26 554	3
3. Affaires politiques	3 848	48	683	22	4 602	91
4. Désarmement	341	3	162	17	523	91
5. Opérations de maintien de la paix	733	9	7 766	33	8 541	75
6. Utilisations pacifiques de l'espace	430	–	125	–	554	63
8. Affaires juridiques	1 801	4	608	12	2 424	58
9. Affaires économiques et sociales	5 692	253	256	130	6 330	87
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	219	50	13	6	287	99
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	390	7	–	–	397	100
12. Commerce et développement	3 734	124	1 064	494	5 416	59
13. Centre du commerce international	1 194	–	1 181	1 246	3 621	32
14. Environnement	464	22	1 267	993	2 747	57
15. Établissements humains	779	144	1 214	703	2 839	55

Chapitre	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total général	Pourcentage ^a
	Administrateurs	Consultants	Administrateurs	Consultants		
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	2 035	41	1 887	238	4 201	61
17. ONU-Femmes	143	–	342	1	486	69
18. Développement économique et social en Afrique	1 697	90	103	276	2 166	78
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	1 969	114	356	448	2 888	54
20. Développement économique en Europe	2 350	77	467	310	3 203	82
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	2 899	238	199	1 021	4 356	63
22. Développement économique et social en Asie occidentale	1 047	142	19	32	1 241	77
24. Droits de l'homme	2 694	–	1 621	–	4 315	90
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	2 883	63	15 770	806	19 522	8
26. Réfugiés de Palestine ^b	3 192	–	2 352	–	5 544	–
27. Aide humanitaire	289	9	1 116	151	1 565	89
28. Information	8 550	62	128	12	8 751	96
29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	373	–	1 052	–	1 425	9
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	683	–	2 036	–	2 719	28
29C. Bureau de la gestion des ressources humaines	1 375	531	466	69	2 441	11
29D. Bureau des services centraux d'appui	870	4	1 343	48	2 264	–
29E. Administration (Genève)	1 582	1	767	9	2 359	7
29F. Administration (Vienne)	480	–	240	–	720	–
29G. Administration (Nairobi)	907	–	145	–	1 051	–
30. Bureau de l'informatique et des communications	1 202	532	52	193	1 979	–
31. Contrôle interne	845	114	1 531	12	2 501	5
35. Sûreté et sécurité	1 883	5	85	–	1 972	18
Total	85 380	2 700	46 976	7 445	142 502	40

^a Pourcentage de mois de travail consacrés à l'exécution de produits quantifiables.

^b Dans le cadre du chapitre 26 (Réfugiés de Palestine), il est fait appel à 30 000 agents recrutés sur le plan local (c'est-à-dire des médecins, des infirmières, des enseignants, des travailleurs humanitaires, etc.) financés par des contributions volontaires, qui sont considérés ni comme des administrateurs ni comme des consultants, raison pour laquelle leurs mois de travail ne sont pas pris en compte dans les calculs présentés dans les tableaux 7 et 8.

87. Sur le nombre total de mois de travail (142 502), 13 % (18 807 mois de travail) ont été utilisés pour fournir des services fonctionnels aux organes intergouvernementaux et organes d'experts et 27 % (37 939 mois de travail) pour mener à bien les activités de fond. Au total, 40 % des mois de travail ont été consacrés à l'exécution de produits quantifiables (les produits quantifiables figurent sous les deux premières grandes catégories de produits (six sous-catégories) dans le tableau 8 ci-dessous). De plus, 60 % de l'ensemble des mois de travail ont servi à l'exécution de produits dans les domaines de la coopération technique et des services de conférence. On trouvera dans le tableau 8 la ventilation des mois de travail par grande catégorie d'activités pour l'exercice 2012-2013.

Tableau 8
**Répartition des mois de travail d'administrateur utilisés,
par catégorie de produits**

<i>Catégorie de produits</i>	<i>Budget</i>		<i>Fonds</i>		<i>Total</i>	
	<i>ordinaire</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>extrabudgétaires</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>général</i>	<i>Pourcentage</i>
Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts	14 624	17	4 183	8	18 807	13
Services fonctionnels pour les réunions	6 238	7	1 553	3	7 790	5
Documentation destinée aux organes délibérants	6 008	7	2 105	4	8 113	6
Groupes d'experts, rapporteurs, services de dépôt	2 378	3	526	0	2 904	2
Autres activités de fond	24 924	28	13 014	24	37 939	27
Publications en série	4 249	5	684	1	4 934	3
Publications isolées	2 806	3	1 699	3	4 506	3
Autres activités de fond	17 869	20	10 631	20	28 499	20
Coopération technique	12 282	14	27 043	50	39 325	28
Services consultatifs	2 439	3	2 207	4	4 646	3
Stages, séminaires et ateliers	2 714	3	3 715	7	6 428	5
Bourses et subventions	45	0	43	0	87	0
Projets opérationnels	7 084	8	21 079	39	28 164	20
Services de conférence, administration et contrôle	36 250	41	10 181	19	46 431	33
Services de conférence, administration et contrôle	36 250	41	10 181	19	46 431	33
Total	88 080	100	54 421	100	142 502	100

H. Intégration du principe de l'égalité des sexes

88. Comme lors du précédent exercice biennal, le budget-programme pour 2012-2013 a été établi en gardant à l'esprit l'objectif d'intégrer de manière tangible dans tous les programmes le principe de l'égalité des sexes (résolution 56/132 de l'Assemblée générale). Les directeurs de programme ont donc dû manifester

concrètement, à travers les réalisations escomptées et les indicateurs de succès formulés dans les programmes de travail, l'attention qu'ils portaient à cette problématique.

89. ONU-Femmes a collaboré avec le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes afin de promouvoir l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes à l'échelle du système. L'entité a apporté un appui considérable au Conseil économique et social dans la promotion et le suivi de l'exécution des travaux sur l'intégration du principe de l'égalité des sexes à l'échelle du système des Nations Unies, en élaborant chaque année des résolutions sur la question et en contribuant aux préparatifs de l'examen quadriennal complet, aux examens ministériels annuels et aux forums de coopération pour le développement.

90. Dans le cadre d'une réunion organisée par ONU-Femmes, un groupe d'experts internationaux, spécialistes des questions d'égalité des sexes du système des Nations Unies, a examiné l'intégration du principe d'égalité des sexes dans la programmation. La réunion a abouti à la publication d'un résumé des questions mondiales à l'intention des États Membres et des organismes du système des Nations Unies visant à renforcer les liens entre les aspects normatifs et opérationnels de cette intégration.

91. Comme indiqué au paragraphe 24 ci-dessus, le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes a été adopté lors d'une réunion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination en avril 2012. Il doit être appliqué dans tous les organismes des Nations Unies. Pour la première fois, l'Organisation disposera d'un ensemble d'indicateurs communs permettant de mesurer le succès des travaux liés à l'égalité des sexes, notamment la prise en compte systématique de ce principe dans toutes ses opérations. ONU-Femmes a dirigé le processus d'établissement de rapports concernant le Plan d'action et utilisé les informations contenues dans les rapports présentés par 55 entités de l'Organisation des Nations Unies pour créer la première base de référence systématique sur l'action de l'Organisation en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. ONU-Femmes a également établi des directives pour l'élaboration de politiques d'égalité des sexes conformes au Plan d'action, comptant que la plupart des entités des Nations Unies en auraient mis au point d'ici à 2017.

92. Dans quelque 80 pays, l'Entité a appuyé les partenaires nationaux et les équipes de pays des Nations Unies en apportant son expertise technique, notamment pour les aider à intégrer le principe d'égalité des sexes. Elle a appuyé les mesures visant à accroître l'esprit d'initiative des femmes et leur participation à la prise de décisions, améliorer l'autonomisation économique des femmes, prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles, renforcer les responsabilités des femmes dans les domaines de la paix, de la sécurité et de l'action humanitaire et appuyer les processus de planification et de budgétisation, en vue de favoriser une plus grande responsabilisation institutionnelle en ce qui concerne les engagements pris en faveur de l'égalité des sexes.

93. Au total, le Secrétariat a organisé 4 459 stages, séminaires et ateliers, comptant 43 % de femmes, soit sept points de pourcentage de plus par rapport à l'exercice biennal précédent (36 %). Le tableau 9 indique, pour chaque chapitre du budget, le nombre total de personnes de sexe masculin et féminin qui ont bénéficié d'une formation dans le cadre de stages, de séminaires, d'ateliers et de bourses, ainsi que le pourcentage de femmes concernées.

Tableau 9
**Nombre de participants aux stages, séminaires et ateliers de formation :
ventilation par sexe**

Chapitre du budget	Stages, séminaires et ateliers	Nombre total de participants		Pourcentage de femmes
		Femmes	Hommes	
3. Affaires politiques	23	76	298	20
4. Désarmement	64	1 187	3 009	28
5. Opérations de maintien de la paix	3	225	997	18
6. Utilisations pacifiques de l'espace	28	356	1 508	19
8. Affaires juridiques	26	467	728	39
9. Affaires économiques et sociales	71	1 114	1 977	36
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	20	492	1 623	23
12. Commerce et développement	480	8 434	13 989	38
13. Centre du commerce international	724	9 983	13 898	42
14. Environnement	57	401 288	502 400	44
15. Établissements humains	146	3 751	6 035	38
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	271	1 830	6 768	21
17. ONU-Femmes	2	30	1	97
18. Développement économique et social en Afrique	92	966	2 755	26
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	20	1 249	2 973	30
20. Développement économique en Europe	151	3 263	5 958	35
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	67	1 834	2 100	47
22. Développement économique et social en Asie occidentale	20	236	309	43
24. Droits de l'homme	162	2 725	3 048	47
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	34	4 308	6 847	39
27. Aide humanitaire	37	303	2 292	12
28. Information	496	2 239	2 224	50
29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	66	494	697	41
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	29	4 340	973	82
29D. Bureau des services centraux d'appui	55	1 439	4 165	26
29F. Administration (Vienne)	1	7	6	54
35. Sûreté et sécurité	1 314	82 932	120 020	41
Total	4 459	535 568	707 598	43

I. Observations finales sur l'exécution des produits et l'utilisation des ressources

94. En 2012-2013, le taux d'exécution des produits prescrits (I_M) a été de 91 %, soit un point de pourcentage de plus qu'en 2010-2011. Le taux d'exécution global (I_T) a atteint 92 %, contre 90 % pour l'exercice précédent. Au total, 142 502 mois de travail (y compris les mois de travail des consultants) ont été utilisés pour l'exécution de ces produits : 62 % ont été financés au moyen du budget ordinaire et 38 %, par des ressources extrabudgétaires.

IV. Exécution des programmes par chapitre du budget-programme

Chapitre 2

Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

Principaux résultats obtenus

Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a continué de s'employer à exécuter pleinement ses mandats dans les quatre centres de conférence et à favoriser une meilleure intégration entre ceux-ci. L'objectif a été d'assurer, dans les délais prescrits, des services de conférence de la plus haute qualité et présentant le meilleur rapport coût-efficacité, tout particulièrement en améliorant, à l'échelle mondiale, la prévision et la planification du volume de travail, en favorisant le partage de la charge de travail, en optimisant l'ordonnancement des tâches, en adoptant des pratiques viables pour le service des conférences (notamment des services économes en papier), en assurant une gestion proactive des publications et en sous-traitant une plus grande part des travaux de traduction.

Le Département a continué d'améliorer l'efficacité et l'efficience des services qu'il offre aux organes intergouvernementaux en tirant parti de la technologie, de façon à réaliser des gains d'efficacité et de qualité et à améliorer l'accès et la viabilité écologique. Des services économes en papier ont été assurés lors de plus de 800 réunions, dont la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, ce qui a permis de faire l'économie d'au moins 11 millions de feuilles de papier et de sauver ainsi 1 400 arbres. Rien qu'à New York, le nombre annuel de pages imprimées a baissé de près de 92 % depuis 2003, tombant de plus de 480 millions à quelque 44 millions.

Grâce aux mesures stratégiques énumérées plus haut, le Département a pu réaliser la totalité des produits prescrits, en dépit de la réduction des ressources.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Malgré l'amélioration de la prestation des services prescrits dans les quatre centres de conférence, le manque de linguistes qualifiés figurant dans les fichiers de sous-traitants disponibles et, dans certains cas, l'insuffisance des moyens technologiques dans certaines langues ont limité les avantages potentiels d'une gestion des conférences intégrée à l'échelle mondiale.

Faute de ressources suffisantes, le Département a eu du mal à faire face aux demandes ponctuelles, par exemple à offrir des services d'interprétation aux réunions ne bénéficiant de tels services que si ceux-ci sont disponibles ou à traiter des documents qui n'avaient pas été prévus. Le non-respect du nombre limite de mots fixé pour la documentation de conférence a également lourdement pesé sur les ressources du Département. En outre, le non-respect, par les départements auteurs, des créneaux fixés pour la soumission des documents, ce qui a réduit le temps disponible pour le traitement, et des normes rédactionnelles, a continué de poser problème. La priorité a été accordée aux services clairement prescrits, en particulier dans le domaine des publications.

Taux d'exécution des produits

95. Les résultats susvisés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 89 % des 2 083 produits quantifiables prescrits.

96. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 [A/66/6 (Sect. 2)].

Direction exécutive et administration

a) Gestion efficace du programme de travail

97. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, le Département a exécuté 89 % des 2 083 produits quantifiables prescrits, en tirant parti de ses propres outils de gestion des documents et des réunions. Le partage de la charge de travail entre les services de traduction des différents lieux d'affectation a été multiplié par quatre. Davantage de demandes de services d'interprétation pour les réunions d'organes autorisés à se réunir « selon les besoins » ont été honorées. Un calendrier de 18 mois a été arrêté pour les concours en vue de répondre aux besoins en personnel et d'assurer la planification de la relève dans les services linguistiques. Cent dix anciens stagiaires et jeunes professionnels ayant réussi à un examen pour linguistes indépendants peuvent désormais être recrutés à titre temporaire.

b) Amélioration du respect des délais de soumission de la documentation

98. Le Département s'est servi de l'indicateur « respect des délais de soumission des documents » pour évaluer la mesure dans laquelle les départements auteurs ont atteint l'objectif fixé en la matière, et ce, dans tous les lieux d'affectation relevant du sous-programme 2 qui utilisent un système de créneaux. Si certaines difficultés ont subsisté, le Département a renforcé plus avant sa collaboration avec les

départements auteurs, ce qui a permis d'améliorer les délais de présentation des documents au cours de l'exercice biennal. Tout a été mis en œuvre pour veiller à ce que des facteurs externes comme la présentation tardive des documents par les départements auteurs ne retarde pas la publication des documents destinés aux réunions intergouvernementales.

Gestion des conférences (New York)

Sous-programme 1

Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social

- a) *Amélioration des aspects du service des séances touchant l'organisation et les procédures, et renforcement des services fonctionnels et techniques de secrétariat fournis aux États Membres et à d'autres participants aux réunions prescrites*

99. La Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social a continué de tenir à jour et d'améliorer les portails Web des Première, Deuxième, Troisième et Quatrième Commissions. La publication, sur le site Web de l'Assemblée générale, du calendrier des séances et d'informations sur les projets de résolution, ainsi que la création d'un espace eRoom permettant de télécharger des projets de documents destinés aux États Membres, ont offert de nouveaux moyens d'aller au-devant des clients et du grand public.

100. La Division a également renforcé les services fonctionnels et techniques de secrétariat qu'elle fournit aux États Membres et à d'autres participants aux réunions prescrites, en offrant des conseils en temps voulu et dans le respect des procédures établies. La Division a continué d'abandonner progressivement la télécopie et de recourir plus largement aux moyens électroniques pour communiquer avec les États Membres. Tous les documents qu'elle soumet sont désormais traités sous forme électronique uniquement.

- b) *Amélioration des délais d'établissement et de soumission des documents finals des réunions intergouvernementales dont le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences assure le service*

101. La Division a continué de respecter à 99 % les délais d'établissement et de soumission des documents finals des réunions intergouvernementales dont le Département assure le service.

Sous-programme 2

Planification et coordination des services de conférence

- a) *Amélioration de la qualité des services de conférence*

102. Le Département a continué d'encourager les États Membres et les observateurs à donner leur avis sur la qualité des services de conférence et à lui faire part de leurs observations et plaintes écrites dans le cadre d'enquêtes au niveau mondial et de réunions d'information et au moyen d'une boîte à suggestions. Il examine actuellement trois plaintes émanant de participants aux enquêtes de 2012 et une qui a été enregistrée en 2013.

- b) *Utilisation plus efficace des capacités des services de conférence à l'échelle mondiale, dans les cas où cela est possible et rentable, sans que la qualité des services fournis en souffre*

103. Le Département a utilisé, pour toutes les langues, la totalité des capacités des services de traduction (1 386 mots traduits par personne et par jour) et 91,4 % des capacités des services d'interprétation (en moyenne 6,4 affectations par personne et par semaine). Les statistiques concernant la charge de travail semblent avoir moins varié en 2012 que les années précédentes. Durant la trente-troisième semaine de 2012 – au mois d'août, généralement tranquille – le nombre d'affectations d'interprètes s'est élevé à 4,89 (soit un taux d'utilisation de 70 %) en 2012, contre 3,22 (46 %) et 3,93 (56 %) en août 2011 et 2010, respectivement.

- c) *Utilisation accrue des services de réunion offerts aux organes intergouvernementaux, aux organes d'experts et aux conférences spéciales conformément aux résolutions, aux règles et aux dispositions concernant les langues*

104. Le Département est parvenu à réduire l'écart entre le nombre de réunions tenues et le nombre de réunions prévues, et a atteint un taux d'utilisation de 99 % pour les réunions avec interprétation et de 100 % pour les réunions sans interprétation. Ces améliorations s'expliquent principalement par le fait que les spécialistes de la planification, les équipes de programmes et les secrétariats techniques ont continué de se coordonner étroitement de façon à déterminer avec précision les besoins en services de conférence, et par l'augmentation du nombre de réunions nécessitant des services d'interprétation demandées par les organes se réunissant « selon les besoins », les groupes régionaux et d'autres grands groupes d'États Membres.

- d) *Renforcement du système d'application du principe de responsabilité au sein du Secrétariat afin d'assurer le traitement de la documentation dans les délais et sa distribution en temps voulu aux États Membres et aux participants aux réunions, conformément à la règle des six semaines relative à la disponibilité des documents, sauf décision contraire des organes directeurs compétents*

105. Le Département a quasiment atteint l'objectif de 100 % en ce qui concerne la présentation des documents en temps voulu et le respect du nombre limite de pages. Quarante-cinq documents n'ont toutefois pas été publiés dans les délais, principalement du fait de l'insuffisance des capacités de traitement pendant les périodes de pointe.

- e) *Fourniture des services de conférence demandés par les groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres*

106. Le Département a continué de s'efforcer d'assurer les services d'interprétation qui lui étaient demandés pour les réunions de groupes régionaux et d'autres grands groupes d'États Membres. En 2012-2013, 95 % des réunions ont bénéficié de services d'interprétation, contre 94 % en 2010-2011. Des installations de conférence adéquates ont continué d'être mises à disposition pour les réunions ne nécessitant pas de services d'interprétation (taux d'exécution de 100 %).

Sous-programme 3
Services de documentation

- a) *Travail de référence, d'édition et de traduction de haute qualité concernant les documents de conférence et autres textes écrits, la spécificité de chaque langue étant dûment respectée*

107. Au cours de l'exercice considéré, le Département a tenu 18 réunions d'information avec les délégations afin d'examiner les méthodes, tant classiques que novatrices, qui permettent de préserver et d'accroître la qualité des services linguistiques. Ces réunions lui ont donné l'occasion d'expliquer à ses clients les difficultés et les contingences auxquelles il doit faire face pour fournir, en temps utile et de la manière la plus économique et la plus rationnelle possible, des services linguistiques de qualité. Les États Membres se sont déclarés généralement satisfaits des services linguistiques et des services de conférence reçus, et ont suggéré un renforcement de la coordination entre les missions et les services linguistiques concernés sur les questions de terminologie, en vue d'améliorer encore la qualité.

- b) *Amélioration du rapport coût-efficacité des services d'édition et de traduction, à qualité égale*

108. Au cours de l'exercice considéré, l'ensemble des capacités d'édition et de traduction ont été utilisées aux fins de l'exécution des principaux produits. Au total, 212 415 890 mots ont été traduits, dont 27,3 % à l'extérieur. Les différents services ont continué d'assurer le contrôle de la qualité des travaux de traduction sous-traités. La base de données terminologiques continue d'être améliorée et enrichie.

- c) *Soumission en temps voulu de la documentation destinée aux réunions*

109. En dépit des moyens limités et des conflits de priorités en matière de traitement des documents pendant les périodes de pointe, le Département s'est efforcé d'accroître la part de documents soumis dans les délais. Ainsi, au cours de l'exercice 2012-2013, davantage de documents ont été mis à la disposition des organes concernés au moins six semaines avant le début des réunions.

- d) *Traduction de qualité et en temps voulu de tous les documents nécessaires aux travaux des organes intergouvernementaux*

110. Le dialogue suivi qui a été mené avec les États Membres sur la qualité des documents traduits et le respect des délais de traduction a permis de recenser les domaines dans lesquels des améliorations sont nécessaires. Tant lors des réunions d'information organisées au cours de l'exercice biennal que dans le cadre de l'enquête de satisfaction annuelle, la quasi-totalité des États Membres se sont déclarés satisfaits de la qualité du travail des services de traduction et des services connexes. Quelques erreurs de traduction isolées ont été examinées avec les services concernés et des mesures supplémentaires de contrôle de la qualité ont été prises.

Sous-programme 4**Services des séances et services de publication**

- a) *Haute qualité des services d'interprétation, de rédaction de procès-verbaux de séance, de traitement de texte et de publication*

111. Le Département a encouragé les États Membres et les observateurs à donner leur avis sur la qualité des services d'interprétation, de rédaction de procès-verbaux de séance et de publication. Trois plaintes ont été reçues de participants à l'enquête mondiale effectuée par le Département. Afin de traiter toutes les langues officielles sur un pied d'égalité et de donner suite aux informations fournies par les États Membres, la page Web permettant d'accéder au portail PaperSmart a été conçue de manière à être linguistiquement neutre.

- b) *Meilleur rapport coût-efficacité des services d'interprétation, de rédaction de procès-verbaux de séance, de traitement de texte et de publication*

112. Le Service d'interprétation a globalement atteint son objectif, puisqu'il affiche un taux d'utilisation de 99 %. En 2013, le Service de la rédaction des procès-verbaux de séance a réalisé des gains d'efficacité, en produisant près de huit pages standard en moyenne par rédacteur et par jour, grâce à un nouveau système d'ordonnancement des tâches, WoodWing, qui a automatisé la gestion de l'exécution des tâches et le partage du travail. La mise en place du Groupe de la publication assistée par ordinateur a contribué à la publication dans les délais des procès-verbaux de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité dans les six langues officielles. La Section des services de publication a considérablement réduit le nombre de documents imprimés produits (100 millions de pages au cours de l'exercice considéré contre 600 millions en 2008-2009). Le modèle de fonctionnement « économe en papier » lancé au Siège de l'Organisation a été appliqué au service de près de 800 réunions officielles, dont la partie principale de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, au cours de laquelle 181 capitales ont consulté le portail.

Gestion des conférences (Genève)**Sous-programme 2****Planification et coordination des services de conférence**

- a) *Amélioration de la qualité des services de conférence*

113. La Division a continué d'améliorer la qualité des services de conférence fournis. L'analyse des deux enquêtes officielles mondiales réalisées au cours de l'exercice biennal a révélé que les clients étaient globalement satisfaits de la qualité des services de conférence fournis par la Division de la gestion des conférences de l'Office des Nations Unies à Genève. Plus de 98 % des participants ont donné une appréciation favorable des services reçus, une seule plainte ayant été enregistrée pour l'exercice biennal. La Division a également administré 12 enquêtes internes concernant certaines réunions en particulier, et reçu 248 réponses, dont 213 (86 %) indiquaient que les services fournis étaient satisfaisants.

- b) *Utilisation plus efficace des capacités des services de conférence à l'échelle mondiale, dans les cas où cela est possible et rentable, sans que la qualité des services fournis en souffre*

114. La Division a atteint une productivité de 100 % en ce qui concerne les services d'interprétation, puisqu'elle a assuré le service de toutes les réunions pouvant bénéficier de services d'interprétation ou demandant à en bénéficier. Le taux d'utilisation des capacités s'est, quant à lui, élevé à 81,4 %. Les séances annulées par des organes délibérants et les changements de programme (lorsqu'un organe ne se réunit pas aussi souvent que prévu) ont eu un effet préjudiciable sur l'utilisation des capacités, l'interprétation étant une activité qui ne peut être remise à plus tard. Les sections de traduction ont toutefois produit un nombre moyen de pages par jour supérieur aux normes de productivité et dépassé un taux d'utilisation des capacités de 100 % : celui-ci s'élevait en effet à 111,5 % à la fin de l'exercice biennal.

- c) *Utilisation accrue des services de réunion offerts aux organes intergouvernementaux, aux organes d'experts et aux conférences spéciales conformément aux résolutions, aux règles et aux dispositions concernant les langues*

115. Au cours de l'exercice biennal, la Division a sensiblement accru l'utilisation des services de réunion, en assurant le service de plus de 95,4 % des réunions avec interprétation et de plus de 167 % des réunions sans interprétation. Ce résultat est le fruit de la coordination que la Section de la gestion des réunions et les secrétariats ont maintenue en vue de répondre aux besoins croissants en services de réunion, y compris en services d'interprétation.

- d) *Renforcement du système d'application du principe de responsabilité au sein du Secrétariat afin d'assurer le traitement de la documentation dans les délais et sa distribution en temps voulu aux États Membres et aux participants aux réunions, conformément à la règle des six semaines relative à la disponibilité des documents, sauf décision contraire des organes directeurs compétents*

116. La Division a continué d'encourager activement les clients à mieux respecter les délais de présentation des documents et de réduire, dans la mesure du possible, les retards observés dans le traitement et la distribution des documents aux États Membres, conformément à la règle des six semaines (sauf décision contraire des organes de décision concernés). Toutefois, seuls 1 174 des 3 183 documents d'avant session soumis à la Division (soit 36,9 %) ont satisfait à tous les critères. Il faut néanmoins noter que tous les documents relevant du système des créneaux qui ont été présentés dans les délais ont été distribués avant le début des réunions concernées. Si le respect des délais de soumission a progressé grâce à une gestion proactive des documents, les délais applicables à la publication des documents ont continué de suivre ceux du traitement des documents. La Division n'est malheureusement pas en mesure de s'engager à traiter la documentation dans les temps, faute d'effectifs permanents suffisants. Il ne sera possible de mieux respecter les délais pour la publication des documents que si l'on remédie aux difficultés considérables qui découlent de l'augmentation du volume de travail, du manque de ressources et du nombre de demandes adressées à la dernière minute par les départements auteurs.

e) *Fourniture des services de conférence demandés par les groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres*

117. La Division a continué d'assurer des services de conférence satisfaisants aux groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres. Au cours de l'exercice biennal, on a recensé 153 demandes de services de conférence, dont 128 (83,7 %) ont pu être honorées. On a également enregistré 22 demandes concernant des réunions avec interprétation, lesquelles ont finalement été tenues sans services d'interprétation.

Sous-programme 3

Services de documentation

a) *Travail de référence, d'édition et de traduction de haute qualité concernant les documents de conférence et autres textes écrits, la spécificité de chaque langue étant dûment respectée*

118. Au cours de l'exercice biennal, la Division a continué de fournir des services de documentation de haute qualité. L'analyse des deux enquêtes mondiales officielles qui ont été effectuées au cours de l'exercice biennal a montré que 97,4 % des personnes interrogées étaient satisfaites de la qualité globale du travail de référencement, d'édition et de traduction des documents de conférence et autres textes à l'Office des Nations Unies à Genève. Sur les 195 réponses reçues, seules 5 indiquaient que la qualité des services laissait à désirer. La Division a également administré 12 enquêtes internes, dont il est ressorti que 241 des 260 participants (93 %) étaient satisfaits des services fournis et de la qualité linguistique globale des documents de conférence.

b) *Amélioration du rapport coût-efficacité des services d'édition et de traduction, à qualité égale*

119. La Division a pleinement utilisé les capacités d'édition et de traduction disponibles aux fins de l'exécution de ses principaux produits pour l'exercice considéré. Afin d'améliorer le rapport coût-efficacité de ses services, notamment de traduction, elle a fait appel à des traducteurs contractuels et à des traducteurs délocalisés lorsque le travail s'y prêtait. Afin de choisir telle ou telle catégorie de traducteur pour un document donné, elle s'est attachée à mettre en balance coût, respect des délais et qualité. La proportion des travaux de traduction sous-traités s'est élevée à 21,3 % durant l'exercice biennal.

c) *Soumission en temps voulu de la documentation destinée aux réunions*

120. Au cours de l'exercice biennal, 86 % des documents ont été soumis dans les délais prescrits (8 à 10 semaines avant leur examen ou, exceptionnellement, à une date négociée en cas d'affectation tardive de créneaux), et ce, grâce à l'application d'une méthode proactive de gestion des documents et aux efforts de planification déployés par le Sous-Groupe de la planification et de prévision dans le cadre du processus de planification et d'affectation de créneaux. En outre, la Division a continué de suivre de près les échéances à venir et de rappeler ainsi aux secrétariats techniques qu'ils devaient veiller au respect des délais internes, ce qui a contribué à améliorer la tenue des délais de soumission des documents. Tous les documents relevant du système des créneaux qui ont été présentés dans les délais ont été publiés avant le début des réunions concernées.

d) *Traduction de qualité et en temps voulu de tous les documents nécessaires aux travaux des organes intergouvernementaux*

121. La Division a entamé avec les États Membres un dialogue suivi sur la qualité des documents traduits et le respect des délais de traduction, dont il est ressorti que tous étaient satisfaits des résultats obtenus. Aucune plainte concernant la qualité ou la disponibilité en temps voulu des documents traduits n'a été reçue au cours de l'exercice biennal.

Sous-programme 4

Service des séances et services de publication

a) *Services d'interprétation, de traitement de texte et de publication de haute qualité*

122. La Division a continué de fournir des services d'interprétation, de traitement de texte et de publication de haute qualité. L'analyse des deux enquêtes mondiales officielles effectuées au cours de l'exercice biennal a montré que 100 % des clients étaient satisfaits de la qualité des services d'interprétation et de publication. La Division a également administré 12 enquêtes internes, dont il est ressorti que 251 participants (98 %) estimaient que les services d'interprétation assurés à la conférence à laquelle ils avaient assisté avaient été utiles.

b) *Meilleur rapport coût-efficacité des services d'interprétation, de traitement de texte et de publication*

123. Au cours de l'exercice biennal, la Division a continué d'assurer des services d'interprétation, de traitement de texte et de publication d'un bon rapport coût-efficacité. Les objectifs de pleine productivité des services d'interprétation et d'utilisation de toutes les capacités des services de traitement de texte et de publication ont été atteints. Malgré une pleine productivité des services d'interprétation, toutes les réunions ayant bénéficié de services d'interprétation, le taux d'utilisation des capacités ne s'est élevé qu'à 81,4 % du fait de l'annulation de réunions. La proportion de documents imprimés à la demande a atteint 36,6 %. Durant l'exercice biennal, et en particulier en 2013, le Service des publications a considérablement réduit le nombre de documents imprimés produits, conformément à la décision de l'Office des Nations Unies à Genève de réduire la consommation de papier et de promouvoir la distribution électronique des documents.

Gestion des conférences (Vienne)

Sous-programme 2

Planification et coordination des services de conférence

a) *Amélioration de la qualité des services de conférence*

124. Le Service de la gestion des conférences de l'Office des Nations Unies à Vienne a continué de recevoir des échos favorables de la part des clients par le biais des enquêtes en ligne réalisées à l'échelle du Département et des questionnaires distribués à la fin des grandes sessions des organes ayant leur siège à Vienne. Aucun État Membre ne s'est plaint de la qualité des services de conférence.

- b) *Utilisation plus efficace des capacités des services de conférence à l'échelle mondiale, dans les cas où cela est possible et rentable, sans que la qualité des services fournis en souffre*

125. Toutes les réunions nécessitant des services d'interprétation ont bénéficié de tels services. Le taux d'utilisation des capacités des services d'interprétation s'est établi à 88 %, et celui des services de traduction à 100 %. Le Service a lancé la mise au point d'outils de gestion à l'échelle mondiale destinés à optimiser le partage de la charge de travail et des capacités tout au long de l'année.

- c) *Utilisation accrue des services de réunion offerts aux organes intergouvernementaux, aux organes d'experts et aux conférences spéciales conformément aux résolutions, aux règles et aux dispositions concernant les langues*

126. Au cours de l'exercice biennal, les services de conférence ont continué d'être fortement sollicités pour répondre aux besoins des grandes conférences, des réunions de groupes de travail et de groupes régionaux et des réunions intersessions. En 2012-2013, se sont tenues au total 1 319 réunions avec interprétation, contre 1 309 en 2010-2011, et 6 284 réunions sans interprétation, contre 5 233 en 2010-2011.

- d) *Renforcement du système d'application du principe de responsabilité au sein du Secrétariat afin d'assurer le traitement de la documentation dans les délais et sa distribution en temps voulu aux États Membres et aux participants aux réunions, conformément à la règle des six semaines relative à la disponibilité des documents, sauf décision contraire des organes directeurs compétents*

127. Le système de créneaux a été largement utilisé au cours de l'exercice biennal. En raison du rythme des réunions, les secrétariats des organes intergouvernementaux se réunissant à Vienne n'ont pas toujours été en mesure de soumettre leurs documents dans les délais prescrits, à savoir 10 semaines avant le début des sessions. D'autres dispositifs de traitement ont été mis sur pied en étroite coopération avec les coordonnateurs de la documentation. Les délais fixés pour la présentation des documents n'ont été respectés qu'à 77 %, du fait de circonstances échappant totalement ou partiellement au contrôle du Service de la gestion des conférences.

- e) *Fourniture des services de conférence demandés par les groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres*

128. Il a été donné suite à toutes les demandes de salles, de personnel d'appui et de matériel technique. En raison de la situation particulière de l'Office des Nations Unies à Vienne, qui ne dispose que d'une équipe élargie d'interprètes pour assurer le service des réunions intergouvernementales et des réunions d'experts, les réunions des groupes régionaux et d'autres grands groupes d'États Membres se sont tenues sans interprétation.

Sous-programme 3

Services de documentation

- a) *Travail de référence, d'édition et de traduction de haute qualité concernant les documents de conférence et autres textes écrits, la spécificité de chaque langue étant dûment respectée*

129. La base de données terminologiques de Vienne a été étoffée en permanence afin d'améliorer la cohérence et la qualité des documents édités et traduits. La mise en service du module de référencement électronique a contribué plus avant à la réalisation de cet objectif.

- b) *Amélioration du rapport coût-efficacité des services d'édition et de traduction, à qualité égale*

130. La proportion de traducteurs indépendants non locaux recrutés a pu être réduite à 0 % (contre 5 % durant l'exercice biennal 2010-2011), et la proportion de travaux de traduction sous-traités a été portée à 41,5 % (contre un objectif de 32,5 %). Ce recours accru à la traduction contractuelle a eu pour effet d'alourdir encore la charge de travail des traducteurs internes assurant le contrôle de la qualité des travaux de traduction sous-traités.

- c) *Soumission en temps voulu de la documentation destinée aux réunions*

131. Grâce à une étroite coopération avec les bureaux d'origine, le Service de la gestion des conférences a pris des mesures permettant d'améliorer le respect des délais pour la soumission des documents d'avant session par les départements auteurs. Durant l'exercice biennal, 77 % des documents (contre 43 % en 2010-2011) ont été publiés six semaines avant la réunion concernée ou selon le calendrier convenu.

- d) *Traduction de qualité et en temps voulu de tous les documents nécessaires aux travaux des organes intergouvernementaux*

132. La qualité des documents traduits et le respect des délais de traduction ont fait l'objet d'un suivi régulier. Les participants aux réunions interrogés par l'Office des Nations Unies à Vienne n'ont émis aucune plainte concernant la qualité des services fournis par le Service de la gestion des conférences.

Sous-programme 4

Service des séances et services de publication

- a) *Services d'interprétation, de traitement de texte et de publication de haute qualité*

133. D'après les réponses aux enquêtes réalisées à la fin de chaque grande session des organes ayant leur siège à Vienne, les clients ont été satisfaits des services d'interprétation et d'appui fournis.

- b) *Meilleur rapport coût-efficacité des services d'interprétation, de traitement de texte et de publication*

134. L'Office a continué de fournir des services d'interprétation, de traitement de texte et de publication de haute qualité. Au cours de l'exercice considéré, le taux

global d'utilisation des services d'interprétation s'est élevé à 88 %. L'impression a été entièrement numérisée; le cas échéant, d'autres moyens de diffusion – clefs USB, CD-ROM et sites Web – ont été utilisés. Le taux d'impression à la demande a été de 100 %, conformément à l'objectif fixé.

Gestion des conférences (Nairobi)

Sous-programme 2

Planification et coordination des services de conférence

a) *Amélioration de la qualité des services de conférence*

135. L'Office des Nations Unies à Nairobi a continué de recevoir des échos favorables par le biais de ses enquêtes auprès des clients, dont il est ressorti que la majorité des personnes interrogées étaient globalement satisfaites de la qualité des services de conférence fournis. Trois pour cent des participants se sont plaints de la qualité des services, en particulier de la distribution des documents aux réunions économes en papier.

b) *Utilisation plus efficace des capacités des services de conférence à l'échelle mondiale, dans les cas où cela est possible et rentable, sans que la qualité des services fournis en souffre*

136. Au cours de l'exercice 2012 -2013, l'Office a été saisi d'un nombre de demandes de services de conférence comparable à celui de l'exercice précédent, ce qui s'explique par la confiance que les clients continuent d'avoir en la Division des services de conférence. En raison des travaux de rénovation des principales salles de conférence, le nombre total de réunions tenues a été moins élevé en 2012 qu'en 2011. Après l'achèvement des travaux au début de 2013, le nombre de réunions a retrouvé son niveau d'avant 2012 et poursuivi l'évolution observée ces dernières années. En 2013, la Division a assuré le service et la gestion de la première session universelle du Conseil d'administration du PNUE.

c) *Utilisation accrue des services de réunion offerts aux organes intergouvernementaux, aux organes d'experts et aux conférences spéciales conformément aux résolutions, aux règles et aux dispositions concernant les langues*

137. Compte tenu de la fermeture de certaines salles de conférence aux fins de rénovation, la Division a assuré le service de 63 % des réunions avec interprétation et 103 % des réunions sans interprétation, atteignant de ce fait son objectif. Les installations de conférence ayant été modernisées, la Division devrait être davantage sollicitée à l'avenir pour assurer le service de réunions.

d) *Renforcement du système d'application du principe de responsabilité au sein du Secrétariat afin d'assurer le traitement de la documentation dans les délais et sa distribution en temps voulu aux États Membres et aux participants aux réunions, conformément à la règle des six semaines relative à la disponibilité des documents, sauf décision contraire des organes directeurs compétents*

138. La Division a continué de collaborer étroitement avec les services organiques en vue d'améliorer le respect des délais pour la distribution des documents aux États

Membres, ce qui a permis de porter à 17 % la part de documents présentés dans les délais (contre 1,5 % au cours de l'exercice 2010-2011). La totalité des documents communiqués conformément à la règle des 10 semaines et ne dépassant pas le nombre de pages prescrit ont été traités dans les temps. L'Office a continué de tenir des réunions d'information avec ses clients pour les assister dans leur travail de planification et de prévision et les aider, par conséquent, à respecter les délais fixés pour la soumission des documents.

e) *Fourniture des services de conférence demandés par les groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres*

139. Des services de conférence et d'interprétation ont été assurés aux six réunions pour lesquelles les groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres en avaient fait la demande. En outre, 774 demandes de services pour des réunions sans interprétation ont été reçues et honorées.

Sous-programme 3
Services de documentation

a) *Travail de référence, d'édition et de traduction de haute qualité concernant les documents de conférence et autres textes écrits, la spécificité de chaque langue étant dûment respectée*

140. L'Office des Nations Unies à Nairobi a continué d'améliorer la qualité des travaux de traduction et d'édition grâce à une utilisation plus efficace des outils de traduction assistée par ordinateur et à un recours accru aux traducteurs contractuels. Il est ressorti des enquêtes effectuées par le Service de la gestion des conférences et des consultations directes tenues avec les représentants des États Membres que ceux-ci étaient satisfaits de la qualité des services reçus, dont la rédaction des rapports, l'édition et la traduction.

b) *Amélioration du rapport coût-efficacité des services d'édition et de traduction, à qualité égale*

141. L'Office a recruté six réviseurs pour pourvoir des postes reclassés dans chaque service de traduction, ce qui devrait permettre d'assurer le contrôle de la qualité des travaux de traduction sous-traités. Durant l'exercice biennal, 56 % des documents traduits l'ont été par des sous-traitants. Les services de traduction et d'édition ont exécuté la totalité des principaux produits.

c) *Soumission en temps voulu de la documentation destinée aux réunions*

142. L'Office est parvenu à distribuer en temps voulu tous les documents qui avaient été soumis dans les délais fixés et dont le nombre limite de pages avait été respecté.

d) *Traduction de qualité et en temps voulu de tous les documents nécessaires aux travaux des organes intergouvernementaux*

143. La Division n'a reçu aucune plainte concernant la qualité des documents traduits et le respect des délais de traduction.

Sous-programme 4

Service des séances et services de publication

a) *Services d'interprétation, de traitement de texte et de publication de haute qualité*

144. L'Office a continué de tenir des réunions d'information avec ses principaux clients (PNUE et ONU-Habitat). La majorité des participants interrogés en 2012 et 2013 se sont dits satisfaits de la qualité des services fournis. Lorsque des plaintes ont été formulées, la Division a pris des mesures pour y remédier.

b) *Meilleur rapport coût-efficacité des services d'interprétation, de traitement de texte et de publication*

145. L'Office a continué de fournir des services d'interprétation, de traitement de texte et de publication de haute qualité. Les capacités des services d'interprétation et de publication ont été utilisées quasiment à 100 %. S'agissant des services d'interprétation, cela s'explique par un meilleur partage de la charge de travail avec les autres centres de conférence. L'Office a continué de pourvoir les postes d'interprète vacants de façon à améliorer l'utilisation des capacités et à offrir un complément de formation. La part de documents imprimés à la demande a atteint 70 %. Tous les documents ont été diffusés sous forme électronique dans le Système de diffusion électronique des documents de l'ONU.

Chapitre 3

Affaires politiques

Principaux résultats obtenus

Le Département des affaires politiques a poursuivi ses activités de prévention des conflits et formulé des avis et des orientations politiques à l'intention des représentants et des envoyés du Secrétaire général, des coordonnateurs résidents, des équipes de pays des Nations Unies et des bureaux régionaux. Ses interventions ont porté sur près de 40 conflits pendant l'exercice 2012-2013, y compris les crises au Moyen-Orient, en Asie et en Afrique. Il a intensifié sa coopération avec les organisations régionales et les organismes des Nations Unies dans le domaine de la prévention des conflits. En outre, les divisions régionales ont directement concouru à un certain nombre de processus de paix et déployé des conseillers pour les questions de paix et de développement dans les zones prioritaires. Le Département a continué d'apporter son concours à un nombre croissant de missions politiques spéciales (34 à la fin de 2013), et a fourni, durant l'exercice, une assistance électorale à 59 pays. Il a continué d'agir en amont pour aider le Conseil de sécurité et ses organes subsidiaires à exécuter leur difficile mandat, et a favorisé le dialogue entre les parties concernées, notamment les gouvernements, les entités des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les représentants de la société civile, sur tous les aspects de la question de Palestine. Le Groupe de la décolonisation a appuyé les travaux du Comité spécial, de la Quatrième Commission, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Les demandes croissantes auxquelles le Département a dû faire face pendant l'exercice a grevé plus avant le budget-programme. Les crédits inscrits au budget ordinaire n'ont pas suffi à financer les voyages du personnel. L'insuffisance des fonds alloués aux projets a également empêché le personnel de participer plus activement aux activités opérationnelles menées sur le terrain. Comme par le passé, l'appui apporté aux missions politiques spéciales n'a bénéficié que de ressources modestes et a reposé sur des solutions ponctuelles, faute de décision tranchée de la part de l'Assemblée générale sur le rapport du Secrétaire général sur le sujet (A/66/340). La nécessité de poursuivre l'intégration, de renforcer la communication entre les divisions et de communiquer davantage avec les clients fait partie des principaux enseignements qui ont été tirés.

Taux d'exécution des produits

146. Les résultats susvisés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 89 % des 1 226 produits quantifiables prescrits.

147. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 (A/66/6 (Sect.3) et Corr.1).

Direction exécutive et administration

a) Programme de travail efficacement géré dans la limite des ressources humaines et financières disponibles

148. Tout au long de l'exercice, le Département a continué de fournir en temps voulu les produits et services demandés par tous ses clients. Il a donné suite à 98 % des demandes de documents et de services dans les délais ou en avance, et honoré les 2 % restants avec un léger retard. Il a fait une utilisation optimale des ressources, en maintenant un taux élevé d'exécution du budget (proche des 100 %).

b) Fourniture d'un appui technique et administratif efficace aux missions politiques spéciales, aux bureaux extérieurs et aux envoyés de haut rang dont le Département est le principal responsable

149. Le Département a continué d'utiliser les postes permanents créés lors de son dernier renforcement et des fonds extrabudgétaires pour financer les dépenses d'appui en 2012-2013. Il a dirigé des équipes spéciales intégrées dans neuf missions politiques spéciales afin d'améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies en ce qui concerne l'appui à apporter à ces missions. Il a adopté des directives relatives à la délégation de pouvoir qui définissent clairement les responsabilités et les fonctions du Département de l'appui aux missions et du Département des affaires politiques pour ce qui est de l'appui fourni à 18 missions politiques spéciales.

c) *Meilleur respect des délais de soumission de la documentation*

150. Le respect des délais de soumission des documents à traiter s'est constamment amélioré tout au long de l'exercice biennal, grâce à une meilleure coordination au sein du Département et entre celui-ci et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. L'utilisation d'un calendrier type pour l'élaboration des rapports conforme à la formule 10-4-6 adoptée par le Département a donné des résultats positifs. Le Département a également amélioré la concision de ses rapports et réduit le nombre de demandes de dépassement du nombre limite de mots.

Sous-programme 1

Prévention, maîtrise et règlement des conflits

a) *Amélioration de la capacité des États Membres de détecter, prévenir et régler les situations de conflit*

151. Les divisions régionales et la Division des politiques et de la médiation du Département ont continué de concourir directement à un certain nombre de processus de paix et apporté un appui aux envoyés spéciaux, aux coordonnateurs résidents, aux équipes de pays et aux bureaux régionaux dans les zones prioritaires. Le Département a répondu à toutes les demandes d'assistance dans la mesure des ressources disponibles, en tenant compte des besoins que continuent d'entraîner les transitions qui ont lieu au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Il a également fait usage de ses bons offices, notamment en Asie, en Afrique et à Chypre.

b) *Maintien des processus de paix sur les rails*

152. La coopération avec les organisations régionales et d'autres partenaires de l'ONU, en particulier l'Union européenne et l'Union africaine, a été intensifiée et renforcée. Le Département s'est occupé de situations de conflit nouvelles ou en cours et mené des activités de diplomatie préventive et d'analyse dans 40 pays.

Sous-programme 2

Assistance électorale

Renforcement de la capacité des États Membres demandant une assistance électorale de consolider leurs processus démocratiques et de mettre en place, d'améliorer et d'affiner leurs institutions et mécanismes électoraux

153. Au cours de l'exercice considéré, 59 États Membres ont reçu une assistance électorale (contre 57 durant l'exercice précédent). Un certain nombre d'organisations observatrices nationales et internationales ont indiqué que les élections qui avaient bénéficié de l'appui et de l'assistance des Nations Unies s'étaient bien déroulées et avaient été de meilleure qualité, y compris s'agissant de l'acceptation des résultats. Le Département a lancé de nouvelles activités de partenariat avec les organisations régionales en leur apportant un appui au renforcement des capacités électorales. Il s'est employé à rendre l'assistance électorale des Nations Unies plus cohérente, systématique et rationnelle en mettant au point des politiques internes et des cadres opérationnels à l'échelle du système.

Sous-programme 3

Affaires du Conseil de sécurité

a) *Organisation des réunions dans les délais prescrits et selon les procédures établies*

154. La Division des affaires du Conseil de sécurité a continué de fournir un appui sur les plans opérationnel, technique et analytique au Conseil de sécurité et à ses organes subsidiaires afin de les aider à mener à bien un mandat de plus en plus difficile. Au cours de l'exercice, la Division a assuré le service de 392 séances du Conseil de sécurité, 237 consultations et 243 réunions d'organes subsidiaires, et facilité l'adoption de 151 décisions du Conseil. D'après les évaluations et informations écrites qu'ils lui ont fait parvenir, les organes subsidiaires et les membres du Conseil ont été satisfaits de l'appui reçu. Des enquêtes réalisées pendant l'exercice ont révélé que 99 % des clients considéraient les services fournis par la Division excellents ou bons, qu'il s'agisse de la programmation des réunions, du service des séances, de l'appui concernant les procédures, des recherches, de la communication, de l'appui au Bureau du Président du Conseil de sécurité et aux présidents des organes subsidiaires, ou des procédures à suivre aux fins de l'établissement de documents et de l'organisation de réunions d'urgence en dehors des heures de travail.

b) *Amélioration de l'accès aux informations relatives aux travaux du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires*

155. Avec le concours technique du Département de l'information, la Division a refondu et amélioré le site Web du Conseil de sécurité (www.un.org/fr/sc/), lequel est disponible dans les six langues officielles et accessible aux personnes handicapées. Grâce à la refonte du site Web, le nombre de pages vues a dépassé de 40 % l'objectif fixé pour l'exercice. Les représentants spéciaux du Secrétaire général ont fait davantage usage des moyens de vidéoconférence, ce qui a permis de faire des économies et de gagner du temps. Des progrès majeurs ont été accomplis pendant l'exercice en ce qui concerne l'établissement des suppléments du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. Le nombre total de pages du *Répertoire* vues au cours de l'exercice biennal a dépassé l'objectif fixé de 10 %.

c) *Application des décisions du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires nécessitant un appui fonctionnel du sous-programme*

156. Au cours de l'exercice, la Division a facilité l'envoi de cinq missions du Conseil de sécurité [en Haïti, en Afrique de l'Ouest (Libéria, Côte d'Ivoire et Sierra Leone), au Timor-Leste, au Yémen et en Afrique de l'Est (République démocratique du Congo, Rwanda, Ouganda et Éthiopie)] ainsi que deux missions de ses organes subsidiaires (au Libéria et en France)]. Une « minimission » qu'il était prévu d'effectuer en Afghanistan en octobre 2012 a été annulée pour des raisons de sécurité, sur l'avis du Département de la sûreté et de la sécurité. Dans le cadre d'une enquête réalisée par les présidents des comités des sanctions, l'aptitude du Secrétariat à proposer des experts qualifiés en temps voulu a été évaluée à 95 % en 2012 et à 100 % en 2013.

Sous-programme 4 **Décolonisation**

Le Comité spécial et l'Assemblée générale seront en mesure de s'acquitter de leurs mandats respectifs en matière de décolonisation et de faire progresser la décolonisation des 16 derniers territoires non autonomes

157. Le Groupe de la décolonisation a exécuté ses activités sous la supervision du Comité spécial de la décolonisation. Il a fourni un appui fonctionnel au Comité spécial et à d'autres organes intergouvernementaux, notamment en établissant 16 documents de travail annuels sur les territoires non autonomes et d'autres documents de conférence, qui ont tous été soumis dans les délais impartis, et en organisant une réunion du bureau avec le Secrétaire général en novembre 2013. Il a également facilité la communication avec les puissances administrantes dans le cadre des travaux du Comité spécial, notamment à l'occasion des réunions de fond tenues en juin 2012 et 2013 et des réunions du bureau avec chacune des puissances administrantes tenues en décembre 2013. Deux des quatre puissances administrantes ont assisté au séminaire régional annuel organisé en 2012, et trois à celui de 2013, et une a participé aux sessions de fond annuelles du Comité spécial, tenues au mois de juin. En outre, elles ont toutes participé à l'établissement de l'ensemble des documents de travail du Secrétariat (voir A/67/71 et A/68/64).

Sous-programme 5 **Question de Palestine**

Grâce au travail effectué par la Division des droits des Palestiniens, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien sensibilisera davantage la communauté internationale à la question de Palestine et mobilisera l'opinion internationale en faveur des droits du peuple palestinien et du règlement pacifique de la question de Palestine

158. La Division des droits des Palestiniens a continué de favoriser le dialogue entre les parties concernées, notamment les gouvernements, les entités des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les représentants de la société civile, sur la question de Palestine. Les relations et la coopération avec la société civile ont été resserrées à la faveur de réunions internationales, de consultations périodiques et d'autres activités organisées par la Division. Le système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine est demeuré l'une des ressources sur la question de Palestine les plus largement consultées sur Internet. En outre, la Division s'est dotée d'un compte sur les médias sociaux Facebook et Twitter et a lancé la nouvelle plateforme des Nations Unies pour la Palestine (www.unpfp.net), destinée à aller au-devant de la société civile. Elle a également organisé des activités pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, auxquelles ont participé un grand nombre d'États Membres et de pays observateurs auprès de l'Organisation.

Sous-programme 6 **Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme**

- a) *Renforcement de la coordination et de la collaboration entre les organismes du système des Nations Unies afin de faciliter la mise en œuvre des différents éléments de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies*

159. La création du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, au sein de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, a permis de lancer un certain

nombre d'initiatives visant à promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. L'Équipe spéciale a organisé 50 manifestations de coordination, dont la réunion de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme nucléaire, une réunion d'experts sur le droit à un procès équitable et la lutte contre le terrorisme, une séance d'information à l'intention des États Membres sur la lutte contre le terrorisme nucléaire et plusieurs ateliers thématiques. Elle a lancé la mise au point de l'initiative de promotion de l'application intégrée de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU, qui vise à répondre aux besoins du Burkina Faso, du Nigéria et du Mali en matière de renforcement des capacités, à améliorer la coordination interne et l'échange d'informations entre les organismes nationaux de lutte contre le terrorisme et à renforcer les systèmes de justice pénale de ces pays.

- b) *Renforcement de la collaboration entre les États Membres, les organismes du système des Nations Unies, les organisations internationales et régionales et les entités de la société civile pour la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies*

160. L'Équipe spéciale a joué un rôle de premier plan dans la promotion de la collaboration entre les États Membres, les organismes des Nations Unies, les organisations internationales et régionales et les entités de la société civile pour améliorer la mise en œuvre de la Stratégie. Elle a organisé 6 réunions de coordination interinstitutions, 2 ateliers régionaux sur la mise en œuvre de la Stratégie et 10 conférences, dont la Conférence internationale des points focaux de la lutte antiterroriste sur les situations propices à la propagation du terrorisme et sur la promotion de la coopération régionale, qui s'est tenue à Genève les 13 et 14 juin 2013.

Sous-programme 7

Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

- a) *Les participants se réengageront à prendre des mesures parallèles sur la voie d'une paix durable*

161. Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a continué de prendre des mesures en vue d'instaurer une paix durable, en mettant l'accent sur le dialogue et les relations concrètes entre Israéliens et Palestiniens, la réconciliation entre Palestiniens et la collaboration avec les parties régionales. Les négociations directes, qui étaient suspendues depuis septembre 2010, ont repris au début de 2012 sous les auspices de la Jordanie. En novembre 2012, l'Assemblée générale a octroyé à la Palestine le statut d'État non membre observateur auprès de l'ONU. L'action menée par la communauté internationale sous la conduite du Gouvernement des États-Unis d'Amérique a abouti à la reprise des négociations le 31 juillet 2013, le but étant de parvenir à un accord global dans un délai de neuf mois. Au cours de l'exercice biennal, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient a assisté à environ 900 réunions externes et 400 réunions internes à l'appui de ces objectifs.

b) *Mobilisation de ressources aux fins de l'amélioration de la situation humanitaire du peuple palestinien et de la satisfaction de ses besoins en matière de développement*

162. D'après le Service de surveillance financière du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les donateurs ont versé 285 millions de dollars en 2012 et 250 millions de dollars en 2013 en vue d'améliorer la situation humanitaire et de répondre aux besoins de développement du peuple palestinien. En outre, les organismes des Nations Unies ont indiqué qu'ils avaient mis en œuvre, au cours de l'exercice, des projets de développement d'une valeur de 1,3 milliard de dollars, qui visaient à fournir directement des services de base aux Palestiniens, à intervenir en cas d'urgence et à renforcer les capacités techniques des Palestiniens. Bien que les besoins fondamentaux des Palestiniens vulnérables aient figuré parmi les priorités, le chômage et la pauvreté demeurent un sujet de préoccupation, en particulier dans la bande de Gaza.

c) *Réponse coordonnée aux besoins de la population et des institutions palestiniennes en matière d'aide humanitaire et de développement*

163. Au cours de la période considérée, les organismes des Nations Unies se sont consacrés à la mise en œuvre de sept programmes communs, dont deux ont été financés par le Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, deux par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, un par le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les handicapés, un par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine et un par des contributions communes des équipes de pays en faveur des manifestations s'inscrivant dans le cadre du projet « ONU mise en scène ». Une autre initiative conjointe visant à lutter contre l'alcoolisme et la toxicomanie a été mise au point à Jérusalem-Est. Le montant des contributions reçues dans le cadre de la procédure d'appel global en faveur du territoire palestinien occupé n'a représenté que 68 % de l'objectif fixé en 2012 et 63 % en 2013, ce qui s'explique essentiellement par la situation politique régnant dans la région et la crise financière mondiale.

Sous-programme 8

Bureau d'appui à la consolidation de la paix

a) *Appui efficace aux travaux de la Commission de consolidation de la paix pour renforcer l'appui aux pays sortant d'un conflit*

164. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a continué de faciliter les activités de la Commission de consolidation de la paix en assurant régulièrement le service des réunions du Groupe de la Présidence, du Comité d'organisation, du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience et des formations pays. Il a également fourni en temps voulu des analyses de fond sur les priorités en matière de consolidation de la paix dans les pays à l'ordre du jour de la Commission et aidé celle-ci à préparer ses visites sur le terrain. Dans le cadre du suivi de l'examen du dispositif de consolidation de la paix effectué en 2010, le Bureau a aidé le Président et les membres du Comité d'organisation à améliorer les méthodes de travail de la Commission et lancé des discussions informelles avec des partenaires internes et externes dans le cadre des préparatifs du prochain examen du dispositif de consolidation de la paix, qui aura lieu en 2015.

b) *Prise de décisions éclairées par la Commission de consolidation de la paix*

165. Le Bureau a fourni en temps voulu les documents analytiques dont la Commission avait besoin et s'est tout particulièrement employé à renforcer son appui à la Commission afin de l'aider à prendre ses décisions et à définir son orientation stratégique.

c) *Efficacité dans la mobilisation de ressources destinées au Fonds pour la consolidation de la paix et dans l'affectation de ces ressources en vue d'empêcher la reprise du conflit*

166. Le Fonds pour la consolidation de la paix a reçu des contributions d'un montant de 80,5 millions de dollars en 2012 et de 40,8 millions de dollars en 2013, chiffre qui témoigne de la solide situation financière du Fonds au début de l'année 2013. Le Fonds a conservé un nombre important de donateurs, 18 États Membres supplémentaires y ayant versé des contributions. Un montant total de 86,6 millions de dollars a été décaissé en 2013, soit une augmentation considérable par rapport à 2012 (35,5 millions de dollars). Cette hausse est principalement imputable à l'accroissement de l'aide initiale accordée par le Bureau à un ensemble limité de pays prioritaires aux fins de la conception des programmes. Environ 57 % des fonds alloués l'ont été aux pays dont s'occupe la Commission de consolidation de la paix, et quatre pays (Myanmar, Niger, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Somalie) ont été officiellement admis à bénéficier d'allocations du Fonds.

d) *Amélioration de l'efficacité de l'appui fourni par les organismes des Nations Unies aux activités nationales de consolidation de la paix*

167. Dans son rapport sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (A/67/499-S/2012/746), publié en octobre 2012, le Secrétaire général a présenté les progrès accomplis dans le renforcement de l'efficacité de l'appui du système des Nations Unies aux initiatives nationales de consolidation de la paix. Les recommandations tendant à privilégier l'ouverture, le renforcement des institutions et l'appui soutenu de la communauté internationale qu'il y a formulées ont été approuvées par le Conseil de sécurité. Le Bureau a organisé, en collaboration avec d'autres entités, un certain nombre de stages de formation et eu recours à d'autres mécanismes, notamment des examens et des évaluations thématiques, pour recueillir et diffuser les enseignements tirés de l'expérience et les bonnes pratiques.

Sous-programme 9

Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé

a) *Enregistrement progressif des plaintes*

168. Le Bureau d'enregistrement de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé a achevé la collecte des demandes d'enregistrement de dommages dans sept des neuf gouvernorats du territoire palestinien occupé touchés par la construction du mur. Il a fourni une assistance technique pour le dépôt des demandes dans les gouvernorats de Qalqiliya et d'Hébron, et commencé à intervenir dans le gouvernorat de Bethléem. Pendant l'exercice, 16 806 demandes et plus de 300 000 justificatifs ont été recueillis, ce qui porte à 40 154 le nombre total des demandes

(dans 196 localités palestiniennes). Depuis sa création, le Conseil du Bureau d'enregistrement a examiné 12 233 demandes traitées par le Bureau.

- b) *Amélioration de l'information des personnes physiques ou morales palestiniennes concernées sur les possibilités de dépôt de demandes d'enregistrement de dommages et les conditions à remplir*

169. Au cours de l'exercice, le Bureau a continué de mener une vaste campagne de sensibilisation s'adressant tout particulièrement à 420 000 Palestiniens issus de trois gouvernorats (Qalqiliya, Hébron et Bethléem) et 85 localités, ce qui porte le nombre total de personnes couvertes par ses activités de sensibilisation depuis sa création à 720 200, celles-ci venant de 8 gouvernorats (Tubas, Djénine, Tulkarem, Qalqiliya, Salfit, Ramallah, Hébron et Bethléem) et 196 localités.

Sous-programme 10

Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

- a) *Amélioration de la qualité des rapports présentés au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents, le but étant de leur permettre de se prononcer en pleine connaissance de cause sur les questions relatives au maintien de la paix*

170. L'Équipe spéciale conjointe ONU-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité a continué de se réunir deux fois par an pour débattre de certaines questions stratégiques et se pencher sur des questions d'intérêt commun relatives à la paix et à la sécurité en Afrique. Au cours de l'exercice considéré, l'ONU et l'Union africaine ont effectué plusieurs missions d'évaluation conjointes, notamment en Guinée-Bissau, en République centrafricaine et en Somalie. Le Groupe de la paix et de la sécurité du Bureau a continué de coordonner ses activités. Les plans d'action du Groupe et de chacun des quatre sous-groupes créés dans le cadre du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine ont été actualisés compte tenu des recommandations issues de l'examen du Programme. Un dispositif de prévention des conflits a été conçu pour l'Union africaine.

- b) *Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité*

171. La troisième feuille de route de la Force africaine en attente, qui couvre la période 2010-2015, a été établie avec le plan d'action correspondant et mise en œuvre conformément aux objectifs d'étape et au calendrier convenus. En 2013, l'Union africaine a procédé à une évaluation globale de la Force africaine en attente, qui a révélé qu'il faudrait intensifier les efforts pour faire en sorte que la Force soit pleinement opérationnelle, comme prévu, en 2015. En décembre 2012, le Conseil de sécurité a approuvé la création de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA). Avec l'aide à la planification fournie par le Bureau, la MISMA a été déployée et s'est acquittée de son mandat jusqu'au 1^{er} juillet 2013, date à laquelle elle a été remplacée par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). En novembre 2013, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2124 (2013), dans laquelle il a autorisé une nouvelle augmentation des effectifs de l'AMISOM, lesquels ont ainsi été portés

de 17 731 à 22 126 agents en tenue. L'Union africaine a achevé l'élaboration d'un plan relatif aux phases futures du déploiement de l'AMISOM.

c) *Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix*

172. Le Bureau des Nations Unies pour l'Union africaine n'a pas pu prendre possession de ses nouveaux locaux à la Commission économique pour l'Afrique à la fin de 2013, la construction du bâtiment n'ayant pas été achevée. Ce retard est dû à des circonstances indépendantes de sa volonté, à savoir l'expédition tardive des matériaux de construction et le manque de réserves de change en Éthiopie. La réinstallation, reportée au prochain exercice, devrait avoir lieu au troisième trimestre 2014. En décembre 2013, le Bureau affichait un taux d'occupation des postes de 83 % et avait mené à bien les projets de rénovation et de reconstruction nécessaires pour satisfaire aux normes de sécurité minimales.

Chapitre 4 Désarmement

Principaux résultats obtenus

Le Bureau des affaires de désarmement a continué d'appuyer la mise en œuvre rapide des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et des décisions adoptées lors des conférences et réunions des États parties à divers accords multilatéraux relatifs au désarmement et à la non-prolifération, et de renforcer ses activités de mobilisation et de sensibilisation. La Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, tenue en 2012, a ouvert la voie à l'adoption historique du Traité en mars 2013. À sa soixante-septième session, l'Assemblée générale a décidé de créer un groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions propres à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire (résolution 67/56) et prié le Secrétaire général de constituer un groupe d'experts gouvernementaux qui formulerait des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à un traité interdisant la production de matières fissiles (résolution 67/53). En 2013, trois groupes d'experts gouvernementaux – sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, sur les progrès de l'informatique et des télécommunications et la sécurité internationale, et sur la tenue du Registre des armes classiques et les modifications à y apporter – ont fait rapport à l'Assemblée générale.

La deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects s'est tenue du 27 août au 7 septembre 2012; le dernier jour de la Conférence, un rapport final a été adopté. La deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 a eu lieu à Genève du 22 avril au 3 mai 2013.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Le Bureau, qui est fortement tributaire des ressources extrabudgétaires, a continué de manquer de moyens pour mener ses activités. Des difficultés d'ordre politique ont également été rencontrées; des désaccords ont par exemple empêché la Conférence du désarmement d'entamer ses travaux de fond. Par ailleurs, les participants à la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, qui s'est tenue à New York en juillet 2012, ont conclu leurs travaux, après quatre semaines de négociations complexes et intenses, sans s'être entendus sur le texte d'un traité. On a donc convoqué la Conférence finale des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes afin d'élaborer le texte définitif du Traité, conformément à la résolution 67/234 de l'Assemblée générale.

En vue de promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes aux réunions organisées par le Bureau, les gouvernements sont toujours instamment priés de désigner des femmes pour participer aux réunions et aux groupes d'experts.

173. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 79 % des 1 877 produits quantifiables prescrits.

174. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 [A/66/6 (Sect. 4)].

Direction exécutive et administration

a) Gestion efficace du programme de travail

175. Le Bureau des affaires de désarmement a assuré l'exécution dans les délais de ses programmes et continué de faire en sorte que ses cinq services, ses trois centres régionaux (Pérou, Népal et Togo) et son bureau de Vienne travaillent en étroite coordination et en synergie. Ses activités de fond ont notamment consisté à conseiller le Secrétaire général sur les questions liées au désarmement et à la non-prolifération, ainsi que sur des questions nouvelles ou transversales pertinentes. Il s'est en outre acquitté de ses fonctions administratives de façon rationnelle : il a en effet utilisé 99 % des crédits dont il disposait pour l'exercice biennal et atteint à 80 % les objectifs relatifs aux formations obligatoires dispensées aux fonctionnaires dans presque toutes les catégories.

b) Amélioration du respect des délais de soumission de la documentation

176. Le Bureau est parvenu à soumettre à temps tous les documents devant être examinés aux soixante-septième et soixante-huitième sessions de l'Assemblée générale et aux réunions qu'il avait lui-même organisées. Il a continué d'intensifier ses efforts pour que les documents présentés par les États Membres et les organisations internationales à l'occasion de réunions et de conférences soient prêts dans un délai raisonnable.

c) *Recensement des questions nouvelles qui demandent l'attention des États Membres*

177. Au cours de l'exercice biennal, des représentants d'États Membres ont rencontré la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement à 140 occasions pour étudier les possibilités de coopération avec le Bureau et examiner les initiatives multilatérales lancées à l'appui du désarmement et de la non-prolifération, notamment les accords de désarmement, la lutte contre les armes de destruction massive, le terrorisme et les armes de petit calibre, les zones exemptes d'armes nucléaires et les centres régionaux pour la paix et le désarmement. La Haut-Représentante a donné 23 entretiens en vue de faire progresser le désarmement. Tout au long de l'exercice, elle a également eu, avec des représentants d'États Membres, de groupes de réflexion et d'organisations concernées, de multiples échanges qui n'ont pu être comptabilisés au titre de ce produit en raison de leur caractère improvisé. Si ces réunions impromptues avaient été incluses dans le calcul, le nombre total d'occasions aurait dépassé l'objectif, qui avait été fixé à 100.

d) *Renforcement de la cohérence des politiques de gestion des activités de désarmement de l'ONU*

178. Au cours de l'exercice biennal, le Bureau a participé à 154 initiatives conjointes (réunions, ateliers, expositions et publications) ainsi qu'à un certain nombre d'activités relatives à la destruction d'armes, à la formation de représentants des forces de l'ordre et à la mise au point de projets, dont le nombre total dépasse l'objectif, fixé à 100.

Sous-programme 1

Négociations multilatérales sur la limitation des armements et le désarmement

a) *Appui efficace apporté aux négociations de la Conférence du désarmement et aux conférences et réunions d'États parties à divers accords multilatéraux sur la limitation des armements et le désarmement, y compris la non-prolifération sous tous ses aspects, sur les plans de l'organisation et des procédures et sur le plan technique*

179. Le Service du secrétariat de la Conférence du désarmement et de l'appui à la Conférence (Genève) a continué de fournir un appui fonctionnel et organisationnel à la Conférence du désarmement. Les participants à la Conférence en ont été satisfaits, comme en ont témoigné les propos consignés dans les procès-verbaux des réunions. Le secrétariat a également dispensé des conseils sur les procédures et les pratiques aux États, aux présidents et aux membres du Groupe de travail officieux sur le Programme global de désarmement. Le Service a fourni un important appui organisationnel et fonctionnel aux réunions consacrées à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et à la Convention sur les armes à sous-munitions. D'après les échos reçus, le Service a fourni l'assistance demandée de façon exemplaire. En 2013, il a également aidé le groupe de travail à composition non limitée à élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, et a reçu à cet égard des commentaires positifs de la part des délégations et des représentants de la société civile.

- b) *Appui efficace à la mise en œuvre sans délai des décisions, recommandations et programmes d'action adoptés lors des conférences et réunions des États parties à divers accords multilatéraux de désarmement et de non-prolifération*

180. Le Service a continué d'aider les États à s'acquitter des obligations de faire rapport que leur imposent les différents instruments multilatéraux auxquels ils sont parties. Grâce aux initiatives qu'il a lancées pour faciliter l'établissement des rapports nationaux, notamment la mise au point d'outils en ligne et la création de pages Web à accès restreint, les États parties se sont montrés enclins à communiquer les données requises. Au cours de l'exercice biennal, les États parties et le grand public ont continué de consulter massivement les pages Web créées et tenues à jour par le Service.

- c) *Renforcement des compétences des États Membres en matière de désarmement et de non-prolifération grâce au programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement, et amélioration de l'équilibre entre les sexes parmi les participants au programme*

181. Le programme de bourses d'études a continué de susciter un large intérêt. On s'est attaché à atteindre les États qui n'y avaient pas participé et à promouvoir un équilibre global entre les différents groupes régionaux en bénéficiant. Le nombre d'anciens participants occupant des postes en rapport avec le désarmement dans leur pays s'est accru, comme en a témoigné la présence d'un plus grand nombre d'entre eux aux conférences sur le désarmement et la maîtrise des armements. Le contenu du programme est constamment mis à jour de façon à permettre aux participants de mieux faire face aux défis contemporains liés à la maîtrise des armements et au désarmement. Il est demeuré difficile d'accroître le nombre de femmes participant au programme. Pour remédier à ce problème, le Service a notamment organisé des conférences sur la problématique hommes-femmes et travaillé en étroite coopération avec les États. La proportion de femmes parmi les participants au programme est tombée de 54 % en 2011 à 40 % en 2013.

Sous-programme 2

Armes de destruction massive

- a) *Facilitation effective et renforcée, pour les États Membres et les États parties, à leur demande, du processus de négociation, de délibération et de recherche de consensus sur les questions de désarmement, y compris la non-prolifération sous tous ses aspects, et les questions d'universalité liées aux armes de destruction massive, en particulier aux armes nucléaires et à leurs vecteurs*

182. Le Service des armes de destruction massive a fourni un appui fonctionnel, organisationnel et administratif aux conférences sur la non-prolifération des armes nucléaires, y compris les première et deuxième sessions du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, tenues respectivement en 2012 et 2013. Il a continué de veiller à l'application des textes issus de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, notamment en assurant un appui fonctionnel destiné à faciliter la préparation de la Conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres types

d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Il a également fourni un appui fonctionnel et organisationnel à la Réunion de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme nucléaire, tenue en septembre 2012, et à la Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire, tenue en septembre 2013.

- b) *Approfondissement de la connaissance et de la compréhension des défis que posent les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires et les armes biologiques et chimiques, y compris le terrorisme employant des armes de destruction massive, renforcement de la coopération multilatérale dans le cadre des activités actuellement prescrites et renforcement de l'aptitude à répondre aux impératifs qui en résultent*

183. Le Service des armes de destruction massive a organisé 38 conférences, ateliers, séminaires et discussions sur un pays donné à l'appui de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Il a fourni un appui fonctionnel et administratif à la Mission d'enquête des Nations Unies concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne, qui a donné lieu à deux rapports (A/67/997-S/2013/553 et A/68/663-S/2013/735, annexe), et à la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies chargée du démantèlement du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne. Le Service a renforcé ses liens de coopération avec les organisations internationales compétentes, en mettant au point un accord complémentaire avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en septembre 2012 et un mémorandum d'accord avec l'Organisation mondiale de la Santé.

Sous-programme 3

Armes classiques (y compris les mesures concrètes de désarmement)

- a) *Facilitation effective de la mise en œuvre par les États Membres du Programme d'action de 2001 en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects en utilisant les outils disponibles*

184. En 2012, un appui a été fourni à la deuxième Conférence d'examen du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et aux réunions de son comité préparatoire, qui ont abouti à l'adoption de documents finals. Une série de consultations avec les États Membres ont été organisées dans le cadre des préparatifs de la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action, qui doit se tenir en juin 2014. Divers outils destinés à assurer l'application du Programme d'Action et des instruments connexes ont été élaborés et mis à jour, tels que le Dispositif d'appui à la mise en œuvre du Programme d'action, les normes internationales sur le contrôle des armes légères et les directives techniques internationales sur les munitions. Afin de faciliter l'assistance technique aux fins de la mise en œuvre du Programme d'action, on a établi et fait distribuer des listes de propositions d'assistance, et organisé des réunions visant à mettre en rapport les organismes de financement et les États concernés.

b) *Facilitation effective du processus concernant la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes*

185. Dans le cadre du sous-programme, on a fourni un appui technique et administratif en assurant le service de la réunion du Comité préparatoire en février 2012, de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes en juillet 2012 et de la Conférence finale des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes en mars 2013, laquelle a abouti à l'adoption, par l'Assemblée générale, du Traité sur le commerce des armes le 2 avril 2013. Pour permettre au Traité d'entrer rapidement en vigueur, une cérémonie de signature a été organisée le 3 juin 2013, à l'occasion de laquelle 67 États en sont devenus signataires. Le Traité faisait par ailleurs partie des traités retenus pour la cérémonie des traités de 2013.

c) *Facilitation effective de la participation des États Membres aux instruments des Nations Unies sur les mesures de renforcement de la confiance en ce qui concerne les questions militaires et les questions de sécurité et développement de la portée de ces instruments*

186. On a continué de faciliter la participation des États Membres aux instruments des Nations Unies sur les mesures de renforcement de la confiance en ce qui concerne les questions militaires et les questions de sécurité. En 2013, 70 États ont présenté des rapports au Registre des armes classiques et 57 ont communiqué des renseignements à faire figurer dans le Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires. Un appui technique et administratif a été fourni pour les trois sessions que le groupe d'experts gouvernementaux a tenues en 2013 en vue d'examiner le Registre des armes classiques. Une base de données à interface géographique sur les dépenses militaires mondiales et un outil connexe de notification en ligne ont été mis en service en 2013.

Sous-programme 4
Information et sensibilisation

a) *Utilisation accrue de l'information et de la documentation pédagogique du Bureau des affaires de désarmement et amélioration de l'accès à cette information et à cette documentation*

187. Au cours de l'exercice biennal, le Service de l'information et de la sensibilisation a publié l'*Annuaire des Nations Unies sur le désarmement* [parties I et II (2012)], une étude spéciale (n° 22), une publication électronique intitulée *Applying a Disarmament Lens to Gender, Human Rights, Development, Security, Education and Communication: Six Essays* et des publications spéciales telles que des fiches d'information et les « cartes postales » du projet *Hiroshima Nagasaki Download* (www.un.org/disarmament/education/hibakusha/fr). Trois entretiens ont été filmés et publiés sur le site Web de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, et quatre bulletins d'information trimestriels du Bureau des affaires de désarmement ont été mis en ligne. Un concours intitulé « L'art au service de la paix » destiné aux enfants de 5 à 17 ans a été lancé en 2012 pour inviter les jeunes du monde entier à faire appel à leurs talents créatifs et dessiner un monde exempt d'armes nucléaires.

- b) *Accès rapide des utilisateurs finals à des informations précises et objectives communiquées par des moyens électroniques et dans des documents concernant divers aspects du désarmement*

188. Le Bureau a continué de mettre régulièrement à jour son site Web, notamment en y ajoutant des déclarations du Secrétaire général et de la Haut-Représentante, des informations sur l'évolution de la situation dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, et un calendrier des réunions intergouvernementales, et en actualisant les différentes bases de données. Grâce à l'outil Google analytics, il a pu recueillir des statistiques en temps réel sur le nombre et la longueur des consultations de son site Web. En outre, pour donner des informations sur les faits nouveaux en rapport avec le désarmement, il s'est doté d'un compte Twitter, dont le nombre d'abonnés a augmenté régulièrement (10 nouveaux abonnés par jour en moyenne). Les échos reçus des utilisateurs finals du site Web et des abonnés au *Disarmament Digest* ont confirmé que la stratégie actuelle répond aux besoins et qu'il faut poursuivre dans cette voie.

Sous-programme 5 **Désarmement régional**

- a) *Possibilités accrues de coopération, de coordination et de collaboration à l'échelle régionale entre les États et les organisations régionales et sous-régionales sur les questions liées au désarmement, à la non-prolifération sous tous ses aspects et à la paix et la sécurité régionales et internationales*

189. Le Service du désarmement régional et ses centres régionaux ont exécuté plus de 188 activités (formations, séminaires et activités de renforcement des capacités) pour promouvoir la coopération régionale entre les États et les organisations régionales et sous-régionales sur les questions intéressant le désarmement, la non-prolifération et la paix et la sécurité régionales. En collaboration avec l'Union africaine, le centre régional pour l'Afrique a organisé, en mai 2012 et mars 2013, deux consultations régionales africaines consacrées au Traité sur le commerce des armes; le centre régional pour l'Asie et le Pacifique a organisé deux conférences annuelles conjointes ONU-République de Corée sur le désarmement et la non-prolifération; le centre régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a organisé, en avril 2012, une table ronde d'experts caribéenne sur la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et un séminaire régional sur la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques en Amérique latine et dans les Caraïbes.

- b) *Renforcement de la coopération entre le Bureau des affaires de désarmement et les organisations nationales, régionales et sous-régionales de chaque région et sous-région, dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération sous tous ses aspects et de la paix et la sécurité régionales et internationales*

190. Les programmes et activités parrainés par le Service du désarmement régional et exécutés par ses centres régionaux ont contribué à accroître la coopération entre le Bureau des affaires de désarmement, les États et les organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes. À cette fin, le Service a offert des possibilités et des lieux d'échange de données d'expérience, de dialogue et de

partenariat, et facilité les transferts de connaissances et de compétences entre États et entités régionales et sous-régionales.

- c) *Capacité accrue des entités nationales, régionales et sous-régionales d'appliquer des mesures en faveur du désarmement, de la non-prolifération sous tous ses aspects et de la paix et la sécurité régionales et internationales*

191. Au cours de l'exercice biennal, les centres régionaux ont donné, à la demande des États Membres, 11 stages de formation visant à renforcer les capacités en matière de désarmement et de non-prolifération. L'assistance que le centre régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a apportée aux États de la région a permis la destruction de plus de 42 000 armes et plus de 50 tonnes de munitions, et donné aux États les moyens d'améliorer la sûreté et la sécurité de plus de 130 installations de stockage dans toute la région. Le centre a dispensé à plus de 430 spécialistes du secteur de la sécurité, notamment des douanes et de l'appareil judiciaire, une formation aux questions touchant au contrôle des armes légères, y compris le marquage, le traçage et la gestion des stocks. Le centre régional pour l'Afrique a organisé deux stages de formation sur les principes internationaux relatifs à l'usage de la force et des armes à feu au Togo, à l'intention de 200 agents du secteur de la sécurité, et un stage de formation sur la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre en Côte d'Ivoire, à l'intention de 23 fonctionnaires de la défense et de la sécurité.

Chapitre 5

Opérations de maintien de la paix

Principaux résultats obtenus

Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont continué de fournir des orientations stratégiques et des directives opérationnelles quotidiennes à 17 opérations de maintien de la paix, à 16 missions politiques spéciales et à l'AMISOM. L'exercice biennal 2012-2013 a été particulièrement difficile, nombre d'opérations de maintien de la paix ayant connu de grands changements en termes de mandat et d'effectifs. Deux missions de maintien de la paix (la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (MISNUS) et la MINUSMA), ainsi que six missions politiques spéciales (le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, le Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, le Bureau des Nations Unies au Mali, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, la MANUSOM et la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies chargée du démantèlement du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne) ont vu le jour durant l'exercice. En conséquence, les deux départements ont donné suite aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité en présentant huit processus de planification de mission satisfaisant aux conditions posées par le Conseil quant au fond et aux délais et tenant compte des priorités des missions. Des résultats

concrets ont été obtenus dans la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions, des mesures ayant été prises pour favoriser une conception commune de l'action entreprise par le Secrétariat et des raisons de celle-ci et pour expliciter le lien entre mise en œuvre de la stratégie sous tous ses aspects et réalisation des principaux objectifs. Le nombre de jours écoulés entre l'adoption par le Conseil de sécurité d'une résolution portant création d'une mission ou renforçant une mission existante et la présentation aux États Membres des propositions budgétaires correspondantes a diminué. Le taux de vacance de postes dans les missions stables a été ramené à 15 %. Les objectifs concernant la représentation géographique et l'équilibre entre les sexes au sein du personnel ont été dépassés. En outre, l'élaboration et la mise en œuvre de l'initiative Horizons nouveaux se sont poursuivies.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Un certain nombre d'obstacles et de difficultés ont été rencontrés dans l'exécution du programme et des mandats. Il est nécessaire que le Conseil de sécurité jouisse en permanence d'un appui politique ferme et unifié aux fins de la mise en œuvre des mandats des opérations de maintien de la paix, et que ces mandats soient clairs, réalistes et réalisables. En outre, les États Membres et les pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police et les autres pays doivent fournir les ressources et les capacités humaines, financières et logistiques voulues pour l'exécution des mandats. Les acteurs régionaux et d'autres États Membres de premier plan doivent appuyer la négociation et la mise en œuvre des accords de paix et des mandats de maintien de la paix. Les donateurs doivent s'engager à verser des fonds à l'appui des grandes activités de maintien de la paix et de relèvement rapide qui sont financées au moyen de contributions volontaires. Enfin, il faut planifier dans le détail les opérations complexes avant de les lancer, sans préjuger des décisions politiques qui seront ultérieurement prises par les États Membres.

192. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 95 % des 400 produits quantifiables prescrits.

193. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 [A/66/6 (Sect. 5)].

1. Département des opérations de maintien de la paix

Direction exécutive et administration

a) Gestion efficace du programme de travail

194. Le Bureau du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a continué de suivre et d'évaluer les progrès accomplis dans la gestion de son programme de travail. Le travail fait dans le domaine du maintien de la paix est demeuré un élément dynamique et essentiel de l'action menée par la communauté internationale pour parer aux menaces internationales à la paix et à la sécurité. Ce travail est demeuré unique, en particulier de par sa capacité de déployer et soutenir

des militaires et des policiers venant du monde entier et de les combiner avec des éléments civils pour mettre en œuvre des mandats pluridimensionnels.

b) Renforcement de l'orientation stratégique et opérationnelle, de la planification, du déploiement et de la transition des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales dirigées par le Département des opérations de maintien de la paix

195. Le Département des opérations de maintien de la paix a continué d'exécuter les mandats qui lui ont été confiés par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Une nouvelle mission multidimensionnelle a été créée en vue de stabiliser le Mali (MINUSMA). L'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) ont continué de se consacrer à la prévention des conflits et à la protection des civils, tandis que la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) a appuyé et suivi la démilitarisation de la zone d'Abyei, notamment en aidant à la mise en place du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Au cours de l'exercice biennal, le Département a appuyé les efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies pour gérer la crise en République arabe syrienne, notamment en procédant au déploiement rapide de la MISNUS et, par la suite, à sa liquidation. L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a contribué à assurer le retour à la normale en Côte d'Ivoire, et les progrès réalisés sur la voie de la consolidation de la paix au Libéria ont permis d'envisager de réduire encore la composante militaire de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). La MONUSCO est intervenue dans la crise sévissant dans l'est de la République démocratique du Congo, notamment en appuyant l'exécution de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et en déployant sa brigade d'intervention. La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a progressé dans la réduction de ses effectifs et la concentration de ses activités. Enfin, la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) a achevé son mandat. Le Département a également joué un rôle actif dans la planification des interventions d'urgence, notamment en ce qui concerne l'éventuel déploiement d'opérations de maintien de la paix en République centrafricaine, en Somalie et en République arabe syrienne.

c) Amélioration de la représentation géographique et de l'équilibre entre les sexes au sein du personnel

196. La plupart des postes au sein du Département ne sont pas soumis au système des fourchettes souhaitables. De ce fait, les recrutements qui ont une incidence sur la représentation géographique sont dans une grande mesure ceux de fonctionnaires recrutés sur concours. Sur les 19 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur financés au moyen du budget ordinaire, 5 (26 %) ont été attribués à des ressortissants de pays non représentés ou sous-représentés, de sorte que l'objectif pour 2012-2013, fixé à 25 %, a été dépassé. Par ailleurs, huit postes (42 %) ont été pourvus par des femmes, ce qui est supérieur à l'objectif, fixé à 40 % pour 2012-2013.

- d) *Partage par le Secrétariat, les États Membres et les autres parties prenantes de la même conception des orientations à suivre en matière de maintien de la paix et de celles relatives aux différentes opérations de maintien de la paix*

197. Le Département a continué de recenser les difficultés, les possibilités et les priorités propres à chaque opération et au maintien de la paix en général, y compris les capacités et les ressources nécessaires, et de mettre au point des solutions permettant de relever ces défis et de les expliquer aux acteurs extérieurs. Il a mis en place des mécanismes d'efficacité formels permettant de passer régulièrement en revue les effectifs civils, militaires et de police, et recensé les domaines dans lesquels les missions pourraient resserrer leur coopération et mettre des ressources en commun.

Sous-programme 1 **Opérations**

- a) *Fourniture en temps voulu de conseils et de recommandations avisés sur les questions relatives au maintien de la paix au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux, aux pays qui fournissent des contingents et aux autres pays qui fournissent des contributions*

198. Dans le cadre du sous-programme, on a donné suite aux recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, de la Cinquième Commission, du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, du Comité des Contributions, du Corps commun d'inspection et du Comité des commissaires aux comptes, et contribué aux exposés et aux rapports établis à l'intention de ceux-ci. Au cours de l'exercice considéré, 18 recommandations concernant la création de nouvelles opérations de maintien de la paix ou d'importants changements à apporter à des opérations existantes ont été prises en compte dans des résolutions du Conseil de sécurité. Tout en renforçant la coordination et la concertation, tout particulièrement avec le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et les pays qui fournissent des effectifs militaires et de police, on a dispensé des conseils sur les opérations de maintien de la paix existantes ou envisagées, l'exécution des mandats, l'intégration et les besoins opérationnels aux missions permanentes des États Membres auprès de l'ONU, à l'Union africaine, à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à l'Union européenne, au Fonds monétaire international, à l'OSCE, au PNUD, au HCR, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, à la Banque mondiale, au Programme alimentaire mondial (PAM), aux organisations non gouvernementales et aux médias.

- b) *Gestion efficace et rationnelle des opérations de maintien de la paix*

199. Le Département a donné des orientations à 17 opérations de maintien de la paix et à une mission politique spéciale, de façon à garantir une approche intégrée de la consolidation de la paix. La planification des missions a été achevée dans le respect des conditions posées par le Conseil de sécurité quant au fond et aux délais. Les priorités ont été les suivantes : déploiement de la MINUSMA et de la MISNUS, et liquidation de cette dernière; déploiement de nouveaux contingents à la MONUSCO et à la FISNUA; mise en œuvre du mandat de la MONUSCO; examen

et reconfiguration des effectifs en tenue de la MINUAD; examen du mandat de la MINUSS; examen stratégique de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL); évaluation de l'ONUCI; retrait des renforts déployés par la MINUSTAH après le tremblement de terre et poursuite de la concentration des activités de celle-ci; reconfiguration de la MINUL; préparation des interventions d'urgence à l'appui de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine et éventuelle transformation de celle-ci en une opération de maintien de la paix des Nations Unies; et dissolution de la MINUT.

Sous-programme 2

Questions militaires

- a) *Réduction du temps nécessaire pour planifier, déployer et mettre en place les composantes militaires des opérations de maintien de la paix autorisées par le Conseil de sécurité*

200. Au cours de l'exercice biennal, le Bureau des affaires militaires a élaboré 10 plans militaires – pour la MINUSTAH (trois plans), la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, la MISNUS, la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), la MINUAD, la MONUSCO, l'ONUCI et la FISNUA – dans les sept jours suivant l'adoption de la résolution correspondante du Conseil de sécurité. Des demandes officielles d'annonces de contributions destinées à permettre d'entamer la constitution des forces ont été adressées aux États Membres dans les cinq jours suivant l'établissement des documents de planification. Des demandes ont été publiées en vue de financer le déploiement d'observateurs militaires des Nations Unies à la MISNUS, d'une compagnie du génie coréenne à la MINUSS, d'observateurs militaires des Nations Unies et d'un groupe de la protection rapprochée à la FISNUA et au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, d'un bataillon d'infanterie éthiopien à la MINUAD, de bataillons d'infanterie et d'unités de soutien à la MINUSMA, d'une compagnie d'infanterie à la FINUL, et d'un groupe de la protection rapprochée, d'une compagnie de réserve et d'une section postée au mont Hermon à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD). Le *Manuel à l'usage des bataillons d'infanterie des Nations Unies* a été publié en août 2012, et la version Web du Système des forces et moyens en attente des Nations Unies a été lancée en février 2013. En outre, 65 États Membres se sont inscrits sur le nouveau site Web baptisé « United Nations Force Link », qui permet l'échange, la collecte et la gestion d'informations sur la constitution des forces et les activités de planification du développement.

- b) *Amélioration de l'efficacité des composantes militaires des opérations de maintien de la paix*

201. À la fin de l'exercice considéré, sur les 46 recommandations contenues dans les rapports de fin d'affectation établis par les chefs des composantes militaires et approuvées par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, 31 avaient été mises en œuvre et 15 étaient en cours d'application. Les enseignements tirés de l'examen des recommandations figurant dans les rapports de fin d'affectation sont utilisés pour établir les normes que les composantes militaires doivent respecter; ces enseignements seront présentés dans le rapport d'ensemble sur les lacunes en matière de capacités militaires.

Sous-programme 3
État de droit et institutions chargées de la sécurité

- a) *Réduction du temps nécessaire pour déployer et mettre en place les composantes état de droit et sécurité des opérations de maintien de la paix établies par le Conseil de sécurité*

202. Au cours de l'exercice biennal, une nouvelle mission a nécessité le déploiement d'une nouvelle composante de police. Des membres de la force de police permanente ont été transférés au Bureau des Nations Unies au Mali en avril et mai 2013 (avant l'approbation du mandat correspondant par le Conseil de sécurité) pour offrir un encadrement et préparer la mise en place de la composante de police à la MINUSMA. En outre, des spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires issus du Siège et du Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires ont été déployés à la MINUSMA dans les 15 jours qui ont suivi l'adoption, le 21 avril 2012, de la résolution 2043 (2012) du Conseil de sécurité.

- b) *Amélioration de l'efficacité des composantes état de droit et sécurité des opérations de maintien de la paix*

203. Les concepts d'opérations et les autres plans intégrés concernant les composantes police et les autres composantes chargées de l'état de droit et de la sécurité ont été examinés principalement sur la base des modifications de mandat et de l'évolution de la situation dans les zones des missions. Au cours de l'exercice, la version définitive des concepts d'opérations de la MINUT, de la MINUAD, de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), de la MANUL, de la MONUSCO, de la MINUSMA, de la MINUSS, de la FISNUA, de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et de l'ONUCI a été élaborée. En outre, un plan de concentration des activités de la MINUSTAH pour la période 2012-2016 a été élaboré.

- c) *Prise de conscience accrue des dangers des mines terrestres et des restes explosifs de guerre dans les pays touchés*

204. Le Service de la lutte antimines des Nations Unies est parvenu à faire mieux connaître et mieux comprendre les dangers des mines terrestres et des restes explosifs de guerre, grâce à des activités de sensibilisation et d'information à l'échelle mondiale, à des publications, aux médias sociaux, à des sites Web et à la presse. La Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines a été célébrée le 4 avril, en 2012 comme en 2011; à cette occasion, des expositions, des films et des rencontres avec la presse ont été organisées et des documents d'information ont été établis.

205. Le nombre de victimes des mines terrestres et des restes explosifs de guerre varie d'un pays à l'autre et fait écho aux tendances mondiales en matière de conflits internationaux. En 2012, on a enregistré 3 628 victimes de par le monde, soit une baisse de 19 % par rapport à 2011, où 4 474 victimes avaient été signalées. En 2012, 47 % des victimes civiles étaient des enfants, soit quatre points de pourcentage de plus qu'en 2011, et 13 % étaient des femmes, soit trois points de pourcentage de plus qu'en 2011. Les chiffres concernant 2013 seront disponibles à mi-2014.

Sous-programme 4

Politiques, évaluation et formation

- a) *Amélioration de la connaissance et de la compréhension des questions liées au maintien de la paix*

206. On s'est attaché à renforcer les institutions chargées du maintien de la paix et à améliorer le fonctionnement du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, en élaborant des politiques et des plans visant à atteindre les objectifs stratégiques, en fournissant une aide à la mise au point de plans d'activité, en facilitant l'élaboration de plans à moyen et long terme, en recensant les domaines communs dans lesquels des améliorations et un appui sont nécessaires, et en fournissant des orientations stratégiques pour l'élaboration de programmes de formation au maintien de la paix qui soient uniformisés et fondés sur la doctrine et les bonnes pratiques.

2. Département de l'appui aux missions

Direction exécutive et administration

- a) *Gestion efficace du programme de travail*

207. Le Département de l'appui aux missions a continué de suivre et d'évaluer l'exécution de ses produits et services et le respect des délais prescrits à cet égard, et atteint un taux d'exécution de 100 % au cours de l'exercice biennal.

- b) *Appui efficace et rationnel et directives techniques s'agissant des activités d'appui dont l'exécution a été demandée par le Département de l'appui aux missions aux opérations sur le terrain ainsi qu'aux organes intergouvernementaux, aux États Membres et aux pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police*

208. Le Département a efficacement dispensé une gamme complète de services administratifs et d'appui logistique à 17 opérations de maintien de la paix et 16 missions politiques spéciales, et a fourni un appui direct à la mission de maintien de la paix de l'Union africaine en Somalie. Des progrès tangibles ont été enregistrés dans la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions, ce qui a permis d'atteindre les objectifs définis dans les précédents rapports. Le Département a continué de fournir des directives stratégiques et des orientations générales aux missions et d'exécuter les produits prescrits par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

- c) *Amélioration de la représentation géographique et de l'équilibre entre les sexes au sein du personnel*

209. La plupart des postes du Département ne sont pas soumis au système des fourchettes souhaitables. De ce fait, les recrutements qui ont une incidence sur la représentation géographique sont dans une grande mesure ceux de fonctionnaires recrutés sur concours. Sur les 19 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur financés au moyen du budget ordinaire, 5 (26 %) ont été attribués à des ressortissants de pays non représentés ou sous-représentés, contre 35 % en 2011. En outre, huit postes (42 %) ont été pourvus par des femmes, contre 35 % en 2011, l'objectif ayant été fixé à 45 % pour 2012-2013. Le

Département a lancé des actions de communication pour améliorer la diffusion des avis de vacance de poste et atteindre un plus grand nombre de candidats qualifiés.

- d) *Partage par le Secrétariat, les États Membres et les autres parties prenantes de la même conception des orientations à suivre en matière de maintien de la paix et de celles relatives aux différentes opérations de maintien de la paix*

210. La mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions a beaucoup avancé. Le Siège a fourni un appui stratégique complémentaire en établissant des contacts avec les États Membres et les partenaires du Secrétariat, en offrant un appui à la planification et des conseils en la matière aux entités sur le terrain et en s'acquittant de fonctions de contrôle et de suivi. Le Centre de services mondial [à Brindisi (Italie) et Valence (Espagne)] et le Centre de services régional [à Entebbe (Ouganda)] ont continué d'assurer un appui opérationnel et transactionnel. Le Centre de services mondial a par exemple apporté un appui à la mise sur pied de la MANUL, ce qui a permis un démarrage rapide de la Mission et donné lieu à des gains d'efficacité annuels de près d'un million de dollars. Au Siège, l'application de stratégies de gestion des résultats et des risques a permis de réaliser d'importants progrès pour ce qui est d'améliorer la structure d'appui stratégique nécessaire à la mise en œuvre de la stratégie et de renforcer le rôle du Siège en matière de contrôle et de suivi.

Sous-programme 5 **Appui administratif aux missions**

- a) *Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix établies par le Conseil de sécurité*

211. Le nombre de jours écoulés entre l'adoption par le Conseil de sécurité d'une résolution portant création d'une mission ou renforçant une mission existante et la présentation aux États Membres des propositions budgétaires correspondantes a été ramené de 90 à 88. Au total, 19 487 personnes ont été inscrites dans un fichier de candidats présélectionnés depuis la création de ces fichiers, dont 6 289 pour des postes d'agent recruté sur le plan international (de P-1 à D-1) dans les divers groupes professionnels. Le taux de vacance de postes des missions stables est tombé à 15 %. Dans les nouvelles missions, des facteurs externes tels que des problèmes de visa (FISNUA) ou de sécurité (MISNUS et Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie) ont empêché le déploiement rapide de personnel recruté sur le plan international.

- b) *Amélioration de l'efficacité des opérations de maintien de la paix*

212. Toutes les demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents ont été traitées dans les trois mois suivant la réception des demandes certifiées par les missions. Il n'a pas été possible d'évaluer dans quelle mesure le taux de vacance de postes a été réduit dans les neuf mois suivant l'établissement des deux nouvelles missions (MINUSMA et MANUSOM), celles-ci ayant été mises sur pied moins de neuf mois avant la fin de l'exercice. Il sera rendu compte de cet indicateur au cours de l'exercice biennal 2014-2015.

c) *Communication plus rapide des allégations de faute grave*

213. Les missions ont été informées qu'elles devaient recueillir des données sur cet indicateur en juin 2012. Les équipes Déontologie et discipline ont alors commencé à faire figurer ce type de données dans leurs rapports mensuels. Il n'a toutefois pas encore été possible d'évaluer dans quelle mesure cette exigence a été respectée.

Sous-programme 6
Services d'appui intégrés

a) *Réduction du temps nécessaire pour planifier, déployer rapidement et mettre en place les opérations de maintien de la paix et les autres opérations approuvées par le Conseil de sécurité*

214. Le 1^{er} juillet 2012, les fonctions relatives aux stocks pour déploiement stratégique ont été transférées au Centre de services mondial. Du matériel provenant des stocks pour déploiement stratégique a été déployé dans un délai de 90 jours dans cinq nouvelles missions (FISNUA, MINUSS, MANUL, MISNUS et MINUSMA). Du matériel supplémentaire a été fourni à 10 opérations de maintien de la paix (ONUCI, FINUL, Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie, MINUAD, UNFICYP, FISNUA, MINUSTAH, FNUOD, MINUSS et MISNUS). Au cours de l'exercice, la Division de l'informatique et des communications a continué de renforcer le réseau longue distance afin d'assurer des services de communication (voix, données et images vidéo) fiables et efficaces dans les missions et d'améliorer sa capacité de déploiement rapide.

b) *Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales appuyées par le Département de l'appui aux missions*

215. Au cours de l'exercice considéré, les missions ont eu accès à 182 contrats-cadres en bonne et due forme dans l'ensemble des principaux domaines de l'appui au maintien de la paix. Des contrats pour toutes les catégories sont demeurés valables et actifs tout au long de l'année (365 jours). Des données sur la disponibilité du réseau ont été recueillies au moyen d'outils de surveillance du réseau et ont révélé que le réseau était disponible 99,8 % du temps. La disponibilité du réseau est un indicateur de la qualité des services informatiques fournis aux missions et aux utilisateurs finals.

Sous-programme A
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

Le Conseil de sécurité est informé sans délai du non-respect de ses résolutions

216. L'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) a continué de rendre compte de la situation politique et des conditions de sécurité dans sa zone d'opérations. Il a procédé à une collecte de données systématique, fait des analyses approfondies et établi en temps voulu des rapports sur les activités menées aux niveaux tactique et stratégique. L'ONUST a tiré parti de ses ressources existantes, notamment par l'intermédiaire de ses bureaux de liaison en Égypte, en Israël, au Liban et en République arabe syrienne. Des visites de liaison effectuées régulièrement par le chef de mission en vue de renforcer les relations avec ses pays hôtes ont permis d'accroître la qualité et l'utilité des rapports de l'ONUST.

Sous-programme B
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan

- a) *Présence d'observateurs militaires des Nations Unies aux postes de campagne situés de part et d'autre de la ligne de contrôle, afin de déceler les violations du cessez-le-feu*

217. Le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan a maintenu une présence effective, conformément à son mandat. Sept postes de campagne ont surveillé le côté pakistanais de la ligne de contrôle et trois le côté indien. Les tâches exécutées sur le terrain (enquêtes, postes d'observation, expéditions sur le terrain et missions de reconnaissance) ont permis de surveiller efficacement les violations du cessez-le-feu. Le pays hôte refusant toujours de coopérer, les opérations menées par le Groupe du côté indien de la ligne de contrôle ont continué de se limiter aux démarches administratives et aux communications. Dans le cadre de son mandat, le Groupe a continué de contribuer au maintien du cessez-le-feu bilatéral et à la cessation des hostilités entre l'Inde et le Pakistan le long de la ligne de contrôle.

- b) *Efficacité, au moindre coût, des patrouilles et des inspections ainsi que des enquêtes portant sur des violations du cessez-le-feu*

218. Pendant l'exercice, le Groupe a continué de mener les activités opérationnelles relevant de son mandat, en tenant compte des contraintes imposées par les conditions météorologiques et l'état des routes, ainsi que par les gouvernements des pays hôtes. Du fait de la topographie du Cachemire, les conditions météorologiques ont une grande incidence sur les opérations. Les opérations du côté indien de la ligne de contrôle se limitent toujours aux démarches administratives et aux communications.

Chapitre 6
Utilisation pacifique de l'espace

Principaux résultats obtenus

Le Bureau des affaires spatiales a continué de promouvoir la coopération internationale dans l'espace aux fins du développement économique, social et scientifique. Il a fourni un appui à plus de 400 participants issus de 112 pays, par l'intermédiaire de 23 activités destinées à renforcer les capacités des pays dans les domaines des sciences spatiales fondamentales, des techniques spatiales et de l'exploration spatiale par l'homme, à faire mieux connaître le droit de l'espace et à accroître l'utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite ainsi que des applications des techniques spatiales dans les domaines de la santé à l'échelle mondiale, de la gestion des catastrophes, de la lutte contre les changements climatiques, de la surveillance de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles. Vingt-trois formalités conventionnelles, dont 13 ratifications, ont été accomplies par des États, conformément aux traités des Nations Unies relatifs à l'espace, ce qui a permis de renforcer l'acceptation et l'application du régime

juridique régissant les activités des États dans l'espace. L'élargissement du réseau de centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales et la création de deux nouveaux programmes de bourses ont accru les possibilités de formation offertes aux participants issus de pays en développement. La fourniture d'un appui consultatif technique, l'élargissement du réseau de bureaux d'appui régionaux et le développement des services proposés sur le portail de connaissances UN-SPIDER ont renforcé l'action menée par les pays bénéficiaires pour réduire leur vulnérabilité et accroître leur résilience face aux catastrophes.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Faute de ressources financières et de personnel spécialisé suffisants pour répondre aux besoins croissants des États Membres, notamment en ce qui concerne l'assistance technique juridique et les services consultatifs techniques, le Bureau n'a pas pu renforcer son appui aux centres régionaux et a mené un nombre limité d'activités de renforcement des capacités. Il est demeuré difficile de conclure, de façon satisfaisante et dans les délais prescrits, les accords juridiques voulus avec les pays hôtes, et de mobiliser auprès des États Membres un appui (contributions financières et en nature) suffisant pour assurer l'ensemble de l'assistance prévue par UN-SPIDER.

219. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 98 % des 295 produits quantifiables prescrits.

220. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès approuvés sont énoncés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 [A/66/6 (Sect. 6)].

Réalisations

- a) *Meilleure compréhension par la communauté internationale du régime juridique institué par l'ONU pour régir les activités extra-atmosphériques et plus grande adhésion à ce régime*

221. Le Bureau a activement contribué à l'action menée par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de son sous-comité juridique pour renforcer la mise en œuvre des traités des Nations Unies relatifs à l'espace, exécuté deux activités de renforcement des capacités visant à favoriser une meilleure compréhension du droit de l'espace et dispensé une assistance juridique aux États Membres qui en avaient fait la demande. De ce fait, 13 ratifications ont été accomplies par six États Membres. Grâce au soutien actif fourni aux États Membres pour l'immatriculation des objets spatiaux, sept États ont communiqué, pour la première fois, les informations visées dans la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, et trois ont indiqué avoir créé un registre national. Cinq États ont utilisé, pour la première fois, le formulaire d'immatriculation type mis au point par le Bureau, ce qui a permis d'harmoniser davantage les pratiques des États en matière d'immatriculation.

b) *Renforcement de la capacité des pays d'utiliser les sciences et les techniques spatiales et leurs applications, en particulier dans les domaines touchant au développement durable*

222. Le Bureau a exécuté, dans 10 pays, 13 activités destinées à renforcer les capacités des pays concernés dans les domaines des sciences spatiales fondamentales, des techniques spatiales et de l'exploration de l'espace par l'homme, et à les aider à utiliser les applications des techniques spatiales dans les domaines de la santé mondiale, de la lutte contre les changements climatiques, de la surveillance de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles. Grâce à l'appui technique fourni, le Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie occidentale a pu être mis sur pied en Jordanie en 2012. L'Initiative internationale sur la météorologie spatiale, à laquelle le Bureau a largement concouru, a permis d'accroître le nombre d'outils disponibles de par le monde et d'améliorer ainsi la modélisation de la météorologie spatiale en vue d'accroître, à l'avenir, la qualité des prévisions. En outre, les activités menées dans le cadre de l'Initiative sur les technologies spatiales fondamentales et de l'Initiative sur la présence humaine dans l'espace ont permis d'accroître les possibilités de formation aux techniques spatiales fondamentales et de recherche sur les environnements sans gravité.

c) *Amélioration de la cohérence et de l'effet de synergie dans les travaux relatifs à l'espace menés par les organismes des Nations Unies et d'autres entités internationales qui utilisent les sciences et techniques spatiales et leurs applications pour promouvoir le développement humain et le renforcement des capacités*

223. Le Bureau a collaboré avec les partenaires de la Station spatiale internationale, ce qui a offert aux entités des Nations Unies davantage d'occasions de mettre les retombées bénéfiques des activités de la Station au service de l'éducation et de la santé mondiale. En se coordonnant avec l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015, il est parvenu à faire une place, dans le programme de développement, aux questions liées à l'espace. En rejoignant le comité directeur de l'Infrastructure de données géospatiales des Nations Unies, il a favorisé l'utilisation de l'information géospatiale au sein du système des Nations Unies en vue d'une meilleure coordination de la prestation de services aux États Membres. Parmi les autres réalisations, on peut citer la formulation de recommandations destinées à remédier aux lacunes et aux goulets d'étranglement observés dans l'utilisation de données géospatiales de source spatiale aux fins du développement durable, au cours des trente-deuxième et trente-troisième sessions de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales, organisées respectivement en collaboration avec le PAM et le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

d) *Meilleure compréhension et acceptation, de la part des pays et des organisations nationales et internationales compétentes, des moyens d'accès aux divers types d'informations d'origine spatiale en vue d'appuyer le cycle complet de la gestion des catastrophes, et engagement accru de leur part à développer les capacités d'utilisation de ces informations*

224. Huit nouveaux pays ont reçu un appui consultatif technique devant leur permettre de renforcer leurs institutions, de rendre leurs cadres politiques et

stratégiques opérationnels, de réduire leur vulnérabilité et d'accroître la résilience de leur population et de leurs infrastructures face aux catastrophes. Quatre autres pays ont continué de recevoir une formation destinée à les aider à appliquer les recommandations qui leur avaient été données dans le cadre de services consultatifs antérieurs. Plus de 90 experts issus de 37 pays ont bénéficié d'un appui pour huit activités de renforcement des capacités visant à faire mieux connaître les bonnes pratiques et les avantages de cadres institutionnels et techniques de réduction des risques de catastrophe et d'intervention d'urgence adaptés. De nouveaux outils et services destinés à des groupes d'utilisateurs précis ont été mis au point pour le portail de connaissances UN-SPIDER (www.un-spider.org). Le réseau de bureaux d'appui régionaux compte désormais 16 bureaux au lieu de 13, ce qui lui permet d'apporter un appui consultatif plus efficace et d'instaurer de meilleures synergies régionales.

e) *Meilleure compréhension et utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite à l'appui des objectifs fixés en matière de développement durable*

225. En tant que secrétariat exécutif du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, le Bureau a exécuté et activement promu une vaste gamme d'activités grâce auxquelles six nouveaux États Membres et entités ont commencé à participer aux travaux du Comité. Deux activités visant à favoriser le recours aux systèmes mondiaux de navigation par satellite au niveau des pays ont bénéficié du concours d'experts issus de plus de 30 pays. Le Bureau a également achevé l'élaboration d'un programme d'enseignement sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, qu'il a mis à la disposition des centres régionaux affiliés à l'ONU pour qu'ils l'intègrent dans leurs programmes de formation. Le premier stage de neuf mois fondé sur ce programme se déroule actuellement dans l'un de ces centres en Afrique.

Chapitre 8

Affaires juridiques

Principaux résultats obtenus

Le Bureau des affaires juridiques a continué de fournir un appui juridique centralisé et unifié au Secrétariat et aux organes principaux et autres organes de l'Organisation. Il a dispensé des conseils juridiques approfondis à la Mission d'enquête des Nations Unies concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne et à la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies chargée du démantèlement du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne, et achevé l'élaboration des instruments juridiques dont elles avaient besoin. Il a donné des avis juridiques pendant le démarrage et la mise en place de la MINUSMA. Des demandes d'indemnisation représentant un montant total de 74,2 millions de dollars ont été satisfaites pour moins de 25,2 millions de dollars, ce qui a permis de réduire la responsabilité effective de l'Organisation de 66,1 %.

Le Bureau a continué d'assurer le secrétariat de la Sixième Commission de l'Assemblée générale, de la Commission du droit international, de la CNUDCI et de la Commission des limites du plateau

continental, et de fournir à celles-ci un appui technique. En outre, il a constitué 143 nouveaux volumes du Recueil des Traités des Nations Unies, enregistré 2 545 traités et 1 949 formalités conventionnelles, et traité 3 596 notifications dépositaires.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

En intervenant dès les premiers stades des missions et en participant à diverses équipes spéciales intégrées, le Bureau a obtenu plusieurs résultats positifs, notamment la possibilité d'intégrer les cadres juridiques dans la planification des missions et la prise de décisions, d'assurer une alerte rapide en cas de problème et d'aider à prévenir ou régler les problèmes avant que des postes ne soient créés. L'expérience montre que, dans le domaine du droit conventionnel, la fourniture d'avis juridiques lors des négociations intergouvernementales ainsi que les initiatives de diffusion et de renforcement des capacités connexes contribuent grandement à promouvoir la participation au cadre conventionnel multilatéral et l'application de l'Article 102 de la Charte des Nations Unies. Afin d'améliorer l'assistance technique fournie en faveur de l'application des normes et la coordination avec d'autres organisations actives dans le domaine du droit commercial international, le Bureau doit redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources extrabudgétaires. Il pourra à cette fin tirer parti de l'intérêt considérable qu'a suscité la création du Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique, qui a incité de nouveaux donateurs à lancer un certain nombre d'initiatives analogues.

Taux d'exécution des produits

226. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 89 % des 1 756 produits quantifiables prescrits.

227. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 (A/66/6 (Sect. 8) et Corr.1).

Direction exécutive et administration

a) Amélioration du respect des délais de soumission de la documentation

228. En 2012, 98 % des documents ont été soumis dans les délais. Si les chiffres exacts n'étaient pas disponibles au moment de l'établissement du présent rapport, le Bureau des affaires juridiques a été informé, à titre officieux, que le pourcentage devrait être le même en 2013.

b) Renforcement de la coordination des travaux des conseillers juridiques et des attachés de liaison juridiques du système des Nations Unies

229. Les six réunions de coordination tenues au cours de l'exercice biennal conformément au programme de travail du Bureau ont permis à des conseillers juridiques travaillant dans divers domaines et organisations de mettre en commun leurs expériences et d'échanger des informations sur des questions d'intérêt

commun en vue d'améliorer leur coordination et leur communication et de promouvoir la cohérence des avis juridiques à l'échelle du système. De très nombreuses personnes ont assisté et participé à ces réunions, qui ont eu des échos très favorables et auxquelles il a été activement donné suite. Ces réunions ont également été l'occasion pour le Bureau de donner aux représentants juridiques des institutions spécialisées, des fonds et programmes, des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, des informations sur des questions d'importance croissante ou d'intérêt commun. Elles ont exigé des préparatifs approfondis et une coordination étroite du Bureau avec tous les participants quant à l'établissement de leur ordre du jour.

Sous-programme 1

Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies

Aide au fonctionnement des organes principaux et subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies, conformément au droit international, y compris le régime juridique de l'ONU, ainsi que des mécanismes internationaux de justice connexes, conformément aux décisions des organes délibérants

230. Au cours de l'exercice biennal, le Bureau du Conseiller juridique a fourni des avis et services juridiques cohérents et coordonnés aux organismes des Nations Unies. Plus précisément, il a assuré les services requis par l'Organisation, notamment en aidant divers comités et organes délibérants à appliquer le règlement intérieur de celle-ci, en appuyant le fonctionnement de l'Organisation et de ses tribunaux pénaux internationaux et facilitant les poursuites engagées par les tribunaux nationaux contre les auteurs de crimes internationaux, ainsi qu'en donnant des avis sur les questions juridiques relatives aux privilèges et immunités et au statut de l'Organisation sur le territoire de ses États Membres, en donnant des avis sur les instruments et régimes juridiques et les mandats nécessaires à toutes les opérations de maintien de la paix et autres missions, et en assurant la liaison avec la Cour internationale de Justice et exécutant les tâches que le Statut de la Cour assigne au Secrétaire général.

Sous-programme 2

Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies

a) Protection optimale des intérêts juridiques de l'Organisation

231. La Division des questions juridiques générales a continué de mettre au point des instruments juridiques et formes d'accords types visant à protéger le statut de l'Organisation et à défendre les privilèges et immunités de celle-ci. Au cours de l'exercice, on n'a relevé aucun cas où les privilèges et immunités de l'Organisation n'auraient pas été défendus par le Bureau des affaires juridiques, sauf renonciation expresse.

b) Réduction, dans toute la mesure possible, des sommes dont l'Organisation est redevable au titre de la responsabilité juridique

232. Au cours de l'exercice, la Division a réglé pour moins de 25,2 millions de dollars des demandes d'indemnisation représentant à l'origine plus de 74,2 millions

de dollars, ce qui a permis de réduire la responsabilité effective de l'Organisation de 66,1 %. Celle-ci a donc été redevable de 33,9 % du montant initialement demandé.

Sous-programme 3

Développement progressif et codification du droit international

a) Progrès dans l'élaboration d'instruments juridiques

233. La Division de la codification a continué d'assurer le secrétariat d'un certain nombre d'organes juridiques – dont la Sixième Commission de l'Assemblée générale et la Commission du droit international – et de leur apporter un appui technique. Parmi les principales réalisations de l'exercice, on notera : les travaux de la Commission du droit international, qui a achevé, en 2012, la première lecture des projets d'articles sur l'expulsion des étrangers et quelque peu avancé dans l'élaboration d'instruments relatifs à la protection des personnes en cas de catastrophe; les travaux relatifs aux accords et à la pratique ultérieurs dans le contexte de l'interprétation des traités; et les travaux sur l'immunité de juridiction pénale étrangère des représentants de l'État. En outre, la Sixième Commission a continué de s'employer à achever l'élaboration d'un projet de convention générale sur le terrorisme international. La Division a contribué à ces travaux en menant des recherches sur différents sujets, en procédant à des études analytiques, en rédigeant des notes d'information et de nombreux documents destinés aux organes délibérants et en fournissant des avis juridiques.

b) Meilleures connaissance et compréhension du droit international

234. Dans le cadre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, la Division de la codification a continué d'exécuter, en coopération avec l'Académie de droit international de La Haye, le Programme de bourses de perfectionnement dans le domaine du droit international. Elle a également dispensé trois cours régionaux de droit international, à savoir un pour l'Asie et le Pacifique (2012) et deux pour l'Afrique (2012 et 2013). Un cours régional, destiné à l'Asie et au Pacifique, a été annulé à la dernière minute faute de contributions volontaires suffisantes. La Division a continué de gérer la Médiathèque de droit international des Nations Unies, qui a été consultée par plus d'un million de personnes et institutions des 193 États Membres. La Division a achevé la constitution de plusieurs volumes de publications de premier plan dans le domaine du droit international. L'arriéré de publication du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* a été quasiment résorbé, et les travaux se sont poursuivis pour le supplément le plus récent, qui porte sur la période 2000-2009.

Sous-programme 4

Droit de la mer et affaires maritimes

a) Participation accrue des États à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de ses accords d'application

235. Par l'intermédiaire de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, le Bureau des affaires juridiques a continué de contribuer à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de ses accords d'application, en fournissant des données, des conseils et une assistance aux États, aux

organisations intergouvernementales et aux autres entités concernées, en établissant les rapports annuels du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer, le rapport sur la viabilité des pêches et d'autres documents et publications, et en assurant rationnellement le service des réunions de l'Assemblée générale et des organes conventionnels. De ce fait, le nombre d'États parties à la Convention et aux accords est passé de 381 en décembre 2011 à 392 en décembre 2013. En outre, à la fin de l'exercice, 99 cartes marines et listes de coordonnées avaient été déposées par des États en application de la Convention, soit 13 de plus que l'objectif, fixé à 86.

b) Meilleures coopération et coordination entre les parties prenantes aux fins d'une exploitation fructueuse des océans et des mers

236. La Division a aidé les États à faire une exploitation fructueuse des océans et des mers et continué de fournir un appui efficace à la Commission des limites du plateau continental. En conséquence, le nombre de recommandations formulées par la Commission est passé à 18 en 2013 (soit plus que l'objectif, fixé à 11). La Division a participé à 64 activités menées à l'échelle internationale pour promouvoir l'exploitation durable des océans et des mers (soit plus que l'objectif, fixé à 49), et organisé, participé ou contribué à 103 activités destinées à intensifier la coopération en vue de la conservation et de l'exploitation durable des ressources biologiques marines (contre un objectif de 97). Le nombre d'activités, plus élevé que prévu, s'explique par l'élan marqué en faveur des océans exprimé à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et par le renforcement des efforts de coopération pour la conservation et l'exploitation durable des ressources biologiques marines et, notamment, de la diversité biologique dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale.

c) Facilitation des prises de décisions de l'Assemblée générale et d'autres organes en vertu de la Convention

237. La Division a aidé l'Assemblée générale et d'autres organes créés au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer en améliorant les services assurés aux réunions de l'Assemblée générale et des organes conventionnels et en publiant les rapports annuels du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer, le rapport sur la viabilité des pêches et d'autres publications demandées par l'Assemblée. En moyenne, 73 % des États Membres et autres entités se sont dits très satisfaits des services fournis par la Division.

Sous-programme 5

Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international

a) Réels progrès dans la modernisation du droit commercial et des pratiques commerciales et la réduction des incertitudes et des obstacles juridiques résultant de l'inadaptation et de la disparité des lois ou de divergences dans l'interprétation et l'application des lois

238. Des progrès notables ont été accomplis dans la modernisation du droit commercial; on peut en effet citer l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux ainsi que l'adoption des normes juridiques sur la transparence dans les arbitrages entre investisseurs et États fondés sur des traités et l'invitation lancée

par l'Assemblée générale au Secrétaire général pour qu'il mette en place le registre correspondant. La Division du droit commercial international s'est tout particulièrement employée à promouvoir l'adoption et l'application des derniers instruments en date de la CNUDCI, ce qui a donné lieu à 63 formalités conventionnelles et incorporations des textes de la CNUDCI dans le droit national au cours de l'exercice. Les 193 décisions judiciaires et arbitrales fondées sur ces textes qui ont été signalées pendant l'exercice constituent des preuves objectives de leur utilité pratique. Une nouvelle édition du *Recueil analytique de jurisprudence sur la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises* et le *Recueil analytique 2012 de jurisprudence consacré à la loi type sur l'arbitrage commercial international* ont été publiés au cours de l'exercice.

b) *Prise de conscience et compréhension accrues des questions de droit commercial international et application plus large des normes de la CNUDCI*

239. Le nombre de nouvelles publications consacrées aux travaux de la CNUDCI et de bases de données juridiques faisant référence à la Commission a régulièrement augmenté. Au cours de l'exercice, 1 066 publications ont été ajoutées à la bibliographie de la Commission. Le nombre de pages vues sur le site Web de la CNUDCI est un indicateur indirect mais important de l'intérêt que le monde extérieur porte aux textes de la Commission. On a recensé en moyenne 2 399 visites sur le site Web de la CNUDCI par jour; le nombre de visites s'est stabilisé, mais de plus en plus de visiteurs consultent les pages publiées dans des langues autres que l'anglais. Le site Web de la Commission, qui est considéré à l'échelle internationale comme une importante source d'information sur le droit commercial, est disponible dans les six langues officielles de l'Organisation.

c) *Meilleures coordination et coopération entre les organisations internationales qui s'occupent de droit commercial*

240. Parmi les activités menées dans ce domaine, on peut citer la conduite d'activités de recherche, l'élaboration de documents de coordination, l'organisation de réunions de coordination et de consultation, et la participation à ces réunions. Ces initiatives ont permis de mieux faire connaître les programmes de travail et les activités des organisations internationales qui s'occupent de droit commercial international, de recenser les domaines d'intérêt mutuel et les possibilités offertes et de prendre conscience de la nécessité de renforcer les efforts de coordination et de coopération pour éviter les doublons et les chevauchements. L'unité spécialisée chargée de l'assistance technique et de la coordination ayant pris des mesures pour déceler et exploiter les possibilités d'activités communes, les activités menées ont été plus nombreuses et axées sur des objectifs plus précis. La création, avec l'appui du Gouvernement coréen, du Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique en République de Corée a été une mesure particulièrement importante qui a permis d'améliorer la communication avec les pays en développement et d'appeler l'attention sur la nécessité d'opérer des réformes dans le domaine du droit commercial international et de renforcer la coordination avec les organisations économiques régionales. Le Centre est devenu pleinement opérationnel au cours de l'exercice 2012-2013.

d) *Facilitation des travaux de la CNUDCI*

241. Dans leurs appréciations, les représentants se sont dits en général très satisfaits des services de secrétariat de la CNUDCI. Néanmoins, le faible nombre de réponses reçues chaque année laisse supposer que les représentants et observateurs des États membres de la CNUDCI ne jugent pas indispensable d'évaluer spécifiquement le secrétariat à l'occasion de la session de la Commission. La satisfaction globale des bénéficiaires de ces services est également attestée par les déclarations faites par les représentants devant la Sixième Commission et les lettres de remerciements reçues à divers moments pendant l'exercice.

Sous-programme 6

Garde, enregistrement et publication des traités

a) *Accès plus facile aux traités déposés auprès du Secrétaire général, aux formalités s'y rapportant et aux renseignements concernant leur état, ainsi qu'aux traités déposés au Secrétariat pour enregistrement et publication et aux formalités conventionnelles s'y rapportant*

242. Au cours de l'exercice, la Section des traités est parvenue à élargir considérablement l'accès aux traités internationaux déposés auprès du Secrétaire général, aux formalités s'y rapportant et aux renseignements concernant leur état, ainsi qu'aux traités et instruments y relatifs déposés auprès du Secrétariat pour enregistrement et publication. En 2012-2013, le Bureau des affaires juridiques a constitué 143 nouveaux volumes du Recueil des Traités des Nations Unies, enregistré 2 545 traités et 1 949 formalités conventionnelles, et traité 3 596 notifications dépositaires. Le site Web de la Section des traités a été consulté fréquemment, 391 300 pages ayant été vues en moyenne chaque mois.

b) *Participation continue des États au régime des traités multilatéraux*

243. Au cours de l'exercice 2012-2013, la Section des traités a aidé à promouvoir l'adhésion aux traités déposés auprès du Secrétaire général en organisant deux cérémonies annuelles des traités, deux manifestations spéciales et des activités de renforcement des capacités. Les deux cérémonies annuelles des traités ont permis aux États Membres d'accomplir 199 formalités conventionnelles, contre 132 au cours de l'exercice 2010-2011.

c) *Connaissance et compréhension accrues par les États Membres des aspects techniques et juridiques de la participation au cadre institué par les traités multilatéraux et de l'enregistrement des traités auprès du Secrétariat*

244. La Section des traités a continué de s'employer à faire largement connaître les procédures de dépôt des instruments se rapportant aux traités et de soumission des traités et instruments y relatifs aux fins d'enregistrement, notamment en organisant des séminaires de formation et en fournissant des conseils et une assistance en la matière. Elle a ainsi aidé les États et les organisations internationales à déposer et à faire enregistrer les traités et instruments y relatifs, ce qui a facilité un traitement rapide.

Chapitre 9

Affaires économiques et sociales

Principaux résultats obtenus

Au cours de l'exercice biennal, le Département des affaires économiques et sociales a continué de faire connaître le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et de participer à ses préparatifs. Chargé d'assurer les services de secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et de la Troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, il a suivi la mise en œuvre des accords conclus à l'issue de la première et participé aux préparatifs de la seconde, qui doit se tenir au Samoa en 2014. Il a contribué à un nombre considérable de réunions et de manifestations, dont la réunion de haut niveau sur la question du handicap et du développement, le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, la manifestation spéciale organisée pour suivre l'état d'avancement de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la réunion inaugurale du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Il a continué à recueillir, organiser et analyser des données essentielles portant sur un large éventail de sujets, et a formulé, à l'intention des processus intergouvernementaux, des avis sur les politiques à suivre et des conseils techniques dans ses publications phares – *Situation et perspectives de l'économie mondiale* et *La situation économique et sociale dans le monde* – et dans les documents de conférence. Il a mis en service et continué d'améliorer son site intranet, qui constitue la base de connaissances interne de référence. Le Département a contribué à l'examen quadriennal complet de 2012 et mis au point un plan détaillé destiné à suivre l'exécution de la résolution de l'Assemblée générale correspondante. Il a continué à développer ses capacités : il a achevé le plan d'exécution de sa stratégie et élaboré un programme de travail intégré en la matière. Il s'est également doté de moyens de suivi et d'évaluation accrus et a mis la dernière main à sa politique d'évaluation.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

La planification et une communication adéquate sont essentielles pour permettre au Département d'améliorer la qualité de ses travaux d'élaboration de normes, d'analyse et de développement des capacités dans les domaines économique, social et environnemental. Depuis son élargissement, le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales s'emploie plus activement à coordonner les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et fait en sorte que les organismes des Nations Unies continuent à mettre en œuvre les accords qui en sont issus. Il coordonne également les préparatifs de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. La politique d'évaluation du Département, qui a été arrêtée en juillet 2012, représente une étape importante de la modernisation de cette activité interne. Elle sera suivie d'autres mesures destinées à renforcer les moyens d'auto-évaluation du Département.

Taux d'exécution des produits

246. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 96 % des 3 196 produits prescrits et quantifiables.

247. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 [A/66/6 (Sect. 9)].

Direction exécutive et administration

a) Exécution satisfaisante du programme de travail

248. Le Département a constamment veillé à ce que les produits et les services soient fournis dans les délais impartis et à ce que les ressources soient utilisées de manière rationnelle. Le taux d'exécution global de ses produits a été de 96 % et le taux d'utilisation des crédits budgétaires a été estimé à 98 %.

b) Meilleur respect des délais de présentation de la documentation

249. En 2012, sur 249 documents d'avant-session à présenter, 224 (90 %) l'ont été dans les délais prévus. Ce taux s'est encore amélioré en 2013, puisque sur 315 documents d'avant session à présenter, 308 (98 %) l'ont été dans les délais prévus.

c) Plus grande cohérence dans la gestion des activités économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation grâce à l'appui du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales

250. Le Département a organisé les activités suivantes avec les entités du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et d'autres organismes compétents des Nations Unies : a) appui concerté au suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et préparatifs de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement; et b) préparation technique du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. Le Département a également prêté un concours précieux au Comité exécutif lors des consultations du Comité des politiques du Secrétaire général.

Sous-programme 1

Appui au Conseil économique et social et coordination

a) Contribution accrue de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social au suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire, et à l'amélioration de l'efficacité des dispositifs conçus pour aider les pays à réaliser ces objectifs en donnant suite aux grandes orientations définies à l'échelle mondiale, notamment l'examen ministériel annuel et le Forum pour la coopération en matière de développement

251. Lors de l'examen ministériel de 2012, qui avait pour thème « Promouvoir la capacité de production, l'emploi et le travail décent pour éliminer la pauvreté à la faveur d'une croissance économique partagée, durable et équitable à tous les niveaux en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement », une déclaration ministérielle portant le même titre a été adoptée avec le concours du Département. En 2013, l'examen ministériel annuel a porté sur le thème

« La science, la technologie et l'innovation ainsi que les perspectives ouvertes par la culture au service de la promotion du développement durable et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ». Les deux déclarations ministérielles adoptées au cours de l'exercice biennal dans le cadre des examens ministériels annuels sont assorties de recommandations concrètes dont les organismes des Nations Unies et les États ont suivi l'application. Le Département a également aidé à organiser la manifestation spéciale qui s'est tenue au cours de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale et qui visait à suivre l'action menée pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Il a également défini une série d'étapes en vue de l'organisation d'un sommet sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, document qui a été adopté en même temps que le texte issu de cette manifestation spéciale. Enfin, il a formulé des recommandations en faveur d'un renforcement du rôle du Conseil économique et social, qui ont servi de base à la résolution 68/1 de l'Assemblée générale.

b) Renforcement du rôle du Conseil économique et social dans l'encadrement de ses organes subsidiaires et la promotion de la coordination et de la cohérence des activités menées par les organismes des Nations Unies

252. Le Département a continué d'aider le Conseil économique et social à coordonner l'action menée par les organismes des Nations Unies dans les différents secteurs et à fournir des orientations à l'ensemble du système. Afin d'améliorer la communication entre le Conseil et ses organes subsidiaires, le Département a fait se réunir à deux reprises le Bureau du Conseil et les présidents de ses organes subsidiaires. À ces deux occasions, les participants ont parlé du rôle que devait jouer le Conseil dans le suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, de la réforme du Conseil, du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et des questions de coordination et de cohérence de l'action menée par le Conseil et par ses organes subsidiaires. Les secrétariats des organes du Conseil se sont réunis par la suite au cours de l'exercice biennal 2012-2013. Ces réunions de suivi ont permis de faire prendre conscience aux représentants des deux entités intergouvernementales et au Secrétariat que lorsqu'ils prépareraient les prochaines sessions, il faudrait qu'ils prennent en compte les priorités des organes subsidiaires dans le programme d'action du Conseil.

c) Rôle accru du Conseil économique et social dans le domaine de la reconstruction après un conflit et du développement et coopération plus étroite avec la Commission de consolidation de la paix

253. Le Département a continué à donner au Conseil économique et social un rôle accru dans le domaine de la reconstruction après un conflit et du développement, notamment en le faisant coopérer davantage avec la Commission de consolidation de la paix. Les Bureaux du Conseil et de la Commission se sont réunis au cours de 2012 et de 2013 et ont organisé une manifestation conjointe sur les partenariats établis pour favoriser la création d'emplois destinés aux jeunes des pays sortant d'un conflit. Preuve que le Conseil a joué un rôle accru dans le domaine de la reconstruction après un conflit et du développement, le mandat de son Groupe consultatif ad hoc sur Haïti a été prolongé d'une année et le Groupe s'est rendu à Haïti. Organisée par le Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination, cette visite a permis d'améliorer les relations entre le Conseil et les autorités haïtiennes, comme l'a

illustré la participation du Ministre haïtien de la coopération au service du développement à la session de fond du Conseil, en juillet 2012.

Sous-programme 2

Problématique hommes-femmes et promotion de la femme

254. En application de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale, les mandats et responsabilités de la Division de la promotion de la femme ont été intégrés à ONU-Femmes lorsque cette entité a été mise en service, le 1^{er} janvier 2011. Le sous-programme 2 est donc décrit au chapitre 17 (ONU-Femmes).

Sous-programme 3

Politiques sociales et développement social

- a) *Attention accrue prêtée à l'élimination de la pauvreté, à la création d'emplois et à l'intégration sociale, compte dûment tenu des intérêts des personnes âgées, des personnes handicapées, des familles, des jeunes et des peuples autochtones*

255. Le Département a continué à encourager les États Membres à s'informer et chercher un consensus sur ces questions et à approfondir le débat mené à l'échelle internationale sur l'élimination de la pauvreté, le plein emploi, le travail décent et l'intégration sociale, en l'axant plus particulièrement sur les intérêts des différents groupes sociaux. Les grandes réalisations de l'exercice 2012-2013 ont été les suivantes : adoption d'une politique pragmatique d'intégration sociale; adoption de résolutions concrètes sur la pauvreté et le développement, le volet social du NEPAD, les personnes âgées, les jeunes, les personnes handicapées et les peuples autochtones, assorties de recommandations de la Division des politiques sociales et du développement social; conclusion de l'Année internationale des coopératives par le lancement d'un programme d'action (2012); tenue de la réunion de haut niveau sur la question du handicap et du développement (2013), qui s'est conclue par l'adoption d'un document final pragmatique et concis; organisation des préparatifs de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones, qui doit se tenir en 2014, et du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille, qui aura lieu la même année; appui constant apporté au groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale sur le vieillissement, et contributions techniques en faveur de l'intégration d'un volet social dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

- b) *Amélioration des connaissances et des compétences nécessaires pour mettre en œuvre des politiques sociales aux niveaux national et local, le but étant de renforcer les capacités des États Membres dans ce domaine*

256. Dans le cadre du sous-programme, la Division a continué à intégrer coopération technique et activités normatives, afin de sensibiliser l'opinion aux intérêts des différents groupes sociaux et d'aider les États Membres et la société civile à élaborer et à appliquer des politiques et des programmes visant à favoriser la réalisation à l'échelle nationale et locale des objectifs et des engagements arrêtés à l'échelle mondiale. Il s'agissait de contribuer à élaborer des politiques à l'intention de différents groupes sociaux et de promouvoir des mécanismes et des méthodes favorisant l'intégration sociale. Les principaux groupes concernés étaient les personnes âgées, les personnes handicapées, les familles et les peuples autochtones. Dans le cadre de l'Année internationale des coopératives, l'objectif du sous-

programme a été d'aider les pays et les régions à se doter de compétences accrues et à enrichir leurs connaissances afin de promouvoir le modèle coopératif.

c) *Meilleure maîtrise des questions de développement social par les États, la société civile et le secteur privé*

257. Le sous-programme a permis de mieux faire connaître les travaux de la Division des politiques sociales et du développement social sur ses sites Web et dans les médias sociaux (lettres d'information, Facebook, Twitter et YouTube), en particulier la préparation et la célébration des années internationales (Année internationale des coopératives) ou de leurs anniversaires (Année internationale de la famille) et l'organisation de réunions de haut niveau (sur les personnes handicapées, les peuples autochtones, les personnes âgées et les jeunes). Depuis que le nouveau portail numérique intitulé « United Nations Social Development Network » (réseau des Nations Unies pour le développement social) a été créé, le nombre de connexions et de téléchargements de documents a considérablement augmenté. L'accès à ce portail a été fort utile au fonctionnement du système intergouvernemental et a permis de faire connaître les travaux et les objectifs de la Division dans le domaine du développement social. Le système de préinscription en ligne a permis à de nombreux membres de la société civile de participer à des rencontres intergouvernementales et à des manifestations les concernant, favorisant ainsi la coopération, la mise en place de réseaux et l'échange de connaissances sur des questions de développement social.

Sous-programme 4
Développement durable

a) *Examen concerté des principaux enjeux du développement durable par les États Membres et accord sur les mesures prioritaires du programme de travail pluriannuel à mettre en œuvre pour progresser dans les domaines de la gestion des forêts, de la diversité biologique, des biotechnologies, du tourisme et de la gestion des régions montagneuses*

258. La Division du développement durable a fourni un appui technique aux processus intergouvernementaux, notamment à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, au Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, au Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, à la session inaugurale du Forum politique de haut niveau pour le développement durable créé à la Conférence sur le développement durable et aux préparatifs de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. D'après les commentaires reçus des délégués et d'autres participants importants pendant la Conférence sur le développement durable et ses préparatifs, ainsi que lors des réunions de la Deuxième Commission et des débats informels de la Division avec les représentants permanents, l'appui fourni par le Secrétariat a donné grande satisfaction.

- b) *Amélioration de l'accès à l'information, et de la compréhension et de la connaissance des mesures concrètes à appliquer pour que l'objectif de développement durable recueille l'adhésion et soit atteint aux niveaux local, national, régional et international*

259. La Division a continué à rendre ses sites Web plus faciles à utiliser pour augmenter leur fréquentation par les internautes et proposer des informations actualisées sur diverses questions relatives au développement durable, notamment les travaux normatifs et analytiques effectués depuis 20 ans sur ces sujets. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, les sites de la Division ont totalisé 3 398 898 connexions et téléchargements, et ses pages ont été consultées 10 306 984 fois. Les États Membres et autres parties prenantes ont proposé plus de 6 000 pages de contributions au document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et plus de 1 400 initiatives volontaires en faveur du développement durable. Ces sites Web proposent désormais des informations sur les préparatifs de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement.

- c) *Renforcement des capacités techniques, humaines et institutionnelles dont disposent les pays en développement ou en transition pour appliquer des mesures et des stratégies nationales axées sur le développement durable de l'énergie, de l'eau et des ressources naturelles et sur une consommation et une production viables*

260. La Division a continué d'aider les pays en développement et les pays en transition, par une assistance technique et opérationnelle, à renforcer leurs capacités. En partenariat avec le PNUD, elle a aidé 80 pays en développement, par un appui technique et des conseils pratiques, à préparer leur participation à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. D'après les commentaires élogieux des participants et des bénéficiaires du projet sur la qualité des services et de l'assistance fournis, l'objectif de 93 % de pays satisfaits a été atteint. Au cours de l'exercice biennal, plus de 560 experts nationaux (plus du double du nombre visé) ont bénéficié des mesures de développement des capacités mises en œuvre par la Division. Celle-ci a également aidé 28 petits États insulaires en développement à se préparer en vue de la troisième Conférence internationale.

Sous-programme 5 **Statistique**

- a) *Renforcement du système statistique mondial, avec la participation plus active des pays et une collaboration plus étroite entre les organisations internationales, se traduisant notamment par des progrès dans l'harmonisation et la rationalisation des indicateurs de développement*

261. La participation aux sessions de la Commission de statistique, événements phares du monde de la statistique, a atteint un niveau record au cours de l'exercice biennal, ce qui traduit le vif intérêt qu'ont les États Membres à contribuer activement à la réalisation des objectifs du système statistique mondial. La participation à d'autres manifestations organisées par la Division de statistique, notamment des réunions de haut niveau sur la gestion de l'information géospatiale, est restée elle aussi élevée. La participation des pays en développement aux manifestations organisées par la Division de statistique a augmenté considérablement, car elle a pu

être financée par les fonds propres de la Division et par des projets, et grâce à l'appui des donateurs.

- b) *Utilisation plus efficace et plus systématique par les États, les organisations internationales, les établissements de recherche, le secteur privé et le grand public des données statistiques et des directives techniques élaborées dans le cadre du sous-programme*

262. Tous les utilisateurs (États, organismes de recherche, organismes partenaires, secteur privé et grand public) ont continué à témoigner un vif intérêt pour les données et les produits électroniques de la Division. S'agissant de la diffusion de données, son activité essentielle, la Division a augmenté de 19,8 % le taux de satisfaction des utilisateurs ayant effectué des recherches de données. Pour ce qui est des consultations du site Web par le grand public, la demande a enregistré une croissance raisonnable, de 3,6 % (dépassant l'objectif de 2 %).

- c) *Capacité accrue des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, d'établir, de compiler, d'archiver, d'analyser et de publier régulièrement des statistiques officielles et des indicateurs dans les domaines économique, social, démographique et environnemental, de manière à produire des données de qualité à l'usage des décideurs et du public*

263. Le développement des capacités en matière de statistique, un des grands objectifs de la Division de statistique, est largement pris en compte dans les travaux de mise au point de données et de méthodes de la Division. Au total, 47 activités de développement des capacités ont été organisées au cours de l'exercice biennal, et 78,2 % des participants ont indiqué avoir utilisé par la suite les outils pédagogiques et appliqué les recommandations qui leur avaient été adressées. Ces résultats dépassent donc les objectifs fixés, de 36 manifestations et 73 % de satisfaction.

Sous-programme 6

Population

- a) *Sensibilisation accrue de la communauté internationale aux nouveaux problèmes relatifs à la population et amélioration de la connaissance et de la compréhension de ces problèmes au niveau national, lesquels concernent notamment la fécondité, la mortalité, les migrations, le VIH/sida, l'urbanisation, la croissance de la population, le vieillissement et l'environnement*

264. Au cours de l'exercice biennal, la Division de la population a contribué à la quarante-cinquième session, sur les adolescents et les jeunes, et à la quarante-sixième session, sur les migrations, de la Commission de la population et du développement, qui ont attiré un public plus large que d'habitude, ainsi qu'au deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Par ailleurs, elle a organisé des réunions d'information préalables aux sessions annuelles de la Commission, ainsi que cinq réunions préparatoires en vue du Dialogue de haut niveau. Elle a également coorganisé la consultation thématique mondiale sur le rôle de la dynamique des populations dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 : il s'agissait de deux réunions d'information organisées à l'intention des États Membres et de consultations bilatérales organisées séparément avec des représentants d'universités, de la société civile et du secteur privé.

- b) *Faciliter l'examen par les États Membres des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, du document final de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale et des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies portant sur des thèmes économique et social et, plus précisément, sur la population et le développement, notamment du Sommet du Millénaire et du Sommet mondial de 2005*

265. Grâce aux commentaires reçus des délégations des États Membres, la Division de la population a pu faciliter la tâche des États Membres, à qui il incombait d'examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Une quarantaine de délégations ont loué l'actualité, la qualité technique et l'utilité de la documentation établie par la Division, ainsi que l'efficacité de l'appui fonctionnel qu'elle a apporté à la Commission. L'une d'elle a déclaré que la Division continuait de jouer un rôle essentiel par sa connaissance des questions de population et sa neutralité, tandis qu'une autre a salué l'excellent travail accompli par la Division en termes d'analyse des tendances, de suivi de l'état d'avancement du Programme d'action, d'établissement de projections et de diffusion des travaux auprès de la communauté des nations.

- c) *Amélioration de l'accessibilité et de l'actualité des informations et données démographiques utiles aux États Membres, aux organismes des Nations Unies, à la société civile et aux universités*

266. Au cours de l'année 2013, la Division de la population a continué à mettre à jour et à développer son site Web afin de permettre aux États Membres d'accéder à des informations récentes sur la population. Pour la première fois, elle a également mis à la disposition des internautes toutes les données dont elle disposait et mis en service plusieurs outils numériques permettant aux utilisateurs d'accéder aux données encore plus rapidement et plus facilement qu'avant. Les statistiques relatives à l'utilisation du site Web indiquent qu'en 2013, le site a été consulté par environ 3 300 personnes par jour, ce qui représente quelque 1,2 million de connexions par an. Enfin, la Division a modernisé son service d'alertes électroniques, qui sert à informer les abonnés de nouvelles importantes, d'événements et de nouveautés sur ses activités. Ce service compte actuellement quelque 2 500 abonnés partout dans le monde.

Sous-programme 7

Politiques et analyse en matière de développement

- a) *Intensification des débats internationaux, obtenue en aidant l'Assemblée générale et le Conseil économique et social à cerner et comprendre les questions et les problèmes de développement économique nouveaux, en particulier dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire, et en tenant pleinement compte des incidences des grandes questions transversales sur le programme international de développement*

267. Les analyses établies par la Division de l'analyse des politiques de développement ont enrichi les débats de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social en portant un regard impartial sur des questions et des

politiques relatives au développement. Ces analyses sont notamment *La situation économique et sociale dans le monde* (2012 et 2013), les rapports du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa quatorzième session (E/2012/33) et de sa quinzième session (E/2013/33), la note de politique générale de ce même comité présentant la « stratégie de développement des Nations Unies pour l'après-2015 », les rapports 2012 et 2013 du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et trois rapports du Secrétaire général (A/66/138, A/68/202 et A/68/265). Elles ont été prises en compte dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social portant sur ces questions. Le sous-programme a également coordonné les activités de l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015 et la publication de nombre de ses rapports.

- b) *Sensibilisation accrue à la situation économique mondiale et approfondissement du dialogue à ce sujet, notamment par la promotion et la diffusion d'une vision commune au système des Nations Unies sur les perspectives de l'économie mondiale et leurs incidences sur l'avenir des pays en développement*

268. Les analyses produites par la Division ont contribué à intensifier le dialogue sur la situation économique mondiale mené à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social. Il s'agissait principalement de la publication intitulée *Situation et perspectives de l'économie mondiale* (2012 et 2013) et des rapports de la Division établis conjointement avec le Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales, la CNUCED et les commissions régionales. Aux débats de haut niveau du Conseil de 2012 et de 2013, les participants ont examiné la publication annuelle et sa version mise à jour en milieu d'année (E/2012/72 et E/2013/70). Le contenu de cette publication, y compris de ses mises à jour mensuelles et semestrielles, ainsi que des analyses sur la fragilité de l'économie mondiale établies par la Division, est régulièrement repris dans les discours du Secrétaire général et d'autres hauts responsables des Nations Unies et cité dans nombre de rapports et de notes du Secrétaire général.

- c) *Renforcement des moyens dont disposent les pays en développement pour intégrer des orientations macroéconomiques, environnementales et sociales dans leurs stratégies nationales de développement et pour concilier la stabilité macroéconomique avec les objectifs à long terme d'élimination de la pauvreté et de développement durable*

269. Les activités de renforcement des capacités menées au cours de l'exercice biennal ont consisté à aider les autorités financières et les services de planification à élaborer et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques, et à renforcer la cohérence des mesures macroéconomiques et sociales par l'intégration de la modélisation macroéconomique et microéconomique. Ces activités ont bénéficié à environ 75 pays, dont tous les pays les moins avancés. Avec le concours de la Division, 19 d'entre eux devraient intégrer des orientations macroéconomiques et sociales à leurs stratégies nationales de développement et y faire une place au développement durable.

270. Par ailleurs, le site Web conçu pour aider les pays concernés à surmonter leurs problèmes de développement afin d'être retirés de la liste des pays les moins avancés a continué à se moderniser, en termes d'accessibilité et d'interaction, et a bénéficié d'un financement à long terme de l'Assemblée générale (voir résolution

67/221). La Division a aussi continué à travailler sur le cadre de mise en œuvre intégrée, qui présente, sur le plan à la fois qualitatif et quantitatif, les engagements financiers et politiques pris par la communauté internationale pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Secrétaire général a mis en service le site Web du cadre intégré en juin 2012.

Sous-programme 8

Administration publique et gestion du développement

- a) *Amélioration de l'accès à l'information, du partage de connaissances et des partenariats dans le cadre du Réseau d'information en ligne des Nations Unies sur l'administration et de la base de données de l'administration publique, PAKS.*

271. En 2012-2013, la Division de l'administration publique et de la gestion du développement a réussi à faciliter l'accès à l'information et à améliorer le partage des connaissances, à en juger par le nombre de pages consultées pour le Réseau d'information en ligne des Nations Unies sur l'administration – 82 925 220 – et pour les études de l'ONU sur les administrations publiques des pays – 632 462. L'étude des Nations Unies sur l'administration en ligne a également fourni aux décideurs et aux parties concernées des idées utiles pour mettre l'administration en ligne au service du développement économique, social et environnemental et pour recentrer les stratégies nationales de développement autour du développement durable.

- b) *Intensification du dialogue et multiplication des résolutions et des mesures sur les questions d'administration publique et de gouvernance*

272. L'efficacité de l'action de la Division se révèle à travers les références contenues dans les rapports et les résolutions des organes intergouvernementaux, notamment les résolutions 67/195 et 68/198 de l'Assemblée générale relatives aux technologies de l'information et des communications au service du développement, et à sa résolution 66/209 intitulée « Rendre l'administration publique plus efficace, plus respectueuse du principe de responsabilité, plus efficace et plus transparente en renforçant les institutions supérieures de contrôle des finances publiques ». Les États Membres ont également confirmé l'utilité de la Division en lui demandant d'effectuer neuf missions consultatives, notamment dans des pays en développement comme Haïti et le Rwanda. Par ailleurs, les publications et produits de la Division ont donné lieu à 45 références, recommandations et décisions dans les plans et mesures adoptés à l'échelle nationale.

- c) *Renforcement des moyens dont disposent les administrations nationales et locales pour améliorer le professionnalisme, la responsabilité et l'excellence dans le secteur public*

273. Au cours de l'exercice biennal, la Division a encouragé les innovations et fait connaître les bonnes pratiques en vigueur dans l'administration publique, notamment à l'occasion de deux manifestations – la remise du prix Champion du service public décerné par l'ONU et la Journée de la fonction publique – où 13 ateliers de renforcement des capacités ont été organisés à l'intention de 1 300 participants. Le prix Champion du service public, en particulier, a suscité un intérêt croissant : ainsi, les 1 071 candidatures reçues au cours de l'exercice biennal représentaient 73 États Membres en 2012 et 82 en 2013. Les administrations

nationales et locales ont continué à profiter des stages proposés par le centre de formation en ligne du Réseau d'information en ligne des Nations Unies sur l'administration, puisque pas moins de 5 482 personnes s'y sont inscrites. Les services consultatifs et les projets de coopération technique proposés par la Division ont permis à 22 pays de mettre en œuvre au moins 29 recommandations méthodologiques et techniques.

Sous-programme 9
Gestion durable des forêts

- a) *Concertation internationale productive axée sur le développement économique et les moyens à mettre en œuvre pour parvenir à une gestion durable des forêts*

274. Le sous-programme a continué d'encourager les pays à se concerter sur la question de la gestion durable des forêts. Ainsi, des décisions importantes ont été adoptées à l'issue de la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, dont les débats ont porté sur les forêts et le développement économique, sur les préparatifs de l'examen de l'arrangement international sur les forêts, prévu en 2015, et sur la nécessité de donner la priorité aux forêts dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. Les activités du sous-programme ont également contribué à faciliter l'adoption du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe), dans lequel les chefs d'État et de gouvernement ont mesuré pleinement l'importance des forêts pour le développement durable, et de la résolution 67/200 de l'Assemblée sur la Journée internationale des forêts. Cinq ateliers destinés à faciliter le financement des forêts, auxquels ont participé des représentants d'une centaine de pays, ont donné lieu à des recommandations pratiques sur les moyens à mettre en œuvre pour mobiliser des fonds en faveur des forêts et surmonter les difficultés rencontrées.

- b) *Progrès dans le suivi et l'évaluation de l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et de l'état d'avancement de la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, et dans l'établissement de rapports à ce sujet*

275. Les trois ateliers organisés en 2012 pour apprendre aux pays à établir des rapports à l'intention du Forum des Nations Unies sur les forêts ont permis d'élaborer un nouveau modèle de rapport, simplifié. Pas moins de 75 pays et organisations régionales – un record – l'ont utilisé pour rendre compte de leurs activités au Forum à sa dixième session. Ce modèle facilite également la tâche des organisations sous-régionales qui souhaitent établir plus fréquemment des rapports.

- c) *Amélioration de la coopération et de la concertation internationales sur les forêts, résultant d'une meilleure connaissance de la gestion durable des forêts au sein des États, des grands groupes, des organisations, des instruments et des processus, notamment grâce aux activités du Partenariat de collaboration sur les forêts*

276. Au cours de l'exercice biennal, le sous-programme a permis de renforcer pas moins de 16 partenariats conclus avec des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales

régionales et sous-régionales, et donné lieu, en septembre 2012, à la toute première initiative du Partenariat dirigée par une organisation. Les fiches d'information établies par le Partenariat sur divers aspects de la gestion durable des forêts ont contribué à sensibiliser le public à l'utilité des forêts pour le développement durable à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Dans le cadre du sous-programme, les parties concernées ont participé davantage aux activités et une concertation multipartite organisée dans le cadre de la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts a permis de souligner l'importance des forêts pour les peuples autochtones et les populations locales. Par ailleurs, le Partenariat a organisé une vaste étude sur le financement des forêts, qui a servi de base aux débats de la dixième session du Forum et inspiré des décisions sur cette question.

d) *Sensibilisation accrue et appui politique aux mesures adoptées à l'échelle nationale, régionale et mondiale en faveur de la gestion durable des forêts*

277. Le sous-programme a contribué à faciliter l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale sur la Journée internationale des forêts, et a été l'occasion de continuer à dispenser des conseils et un appui aux pays et organisations sur les projets à mettre en œuvre pour la célébrer utilement. Ainsi, cinq ateliers interrégionaux de renforcement des capacités nationales d'établissement de rapports ont permis aux pays participants de se doter de moyens accrus pour mettre en œuvre l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts. Fort du succès de la campagne de communication menée pendant l'Année internationale des forêts, le sous-programme a organisé la deuxième édition du Forest Heroes Award, un deuxième festival de courts métrages et un concours international de photographie pour toucher un plus vaste public. De nombreuses vidéos et autres travaux multimédias ont été présentés dans le cadre de ces opérations. Lors de la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, 16 personnes ont été récompensées pour leur action en faveur des forêts, à l'occasion d'une grande cérémonie. Ces activités ont suscité un vif intérêt de la part des États Membres comme des médias.

e) *Assistance accrue aux États Membres souhaitant élaborer et mettre en œuvre des stratégies de préservation et de régénération des forêts et augmenter la superficie des forêts par une gestion durable de leurs ressources, le but étant de multiplier leurs bienfaits*

278. Pas moins de 13 États Membres ont demandé et reçu une aide du sous-programme au cours de l'exercice biennal. Ainsi, un appui technique a été fourni au Viet Nam dans le cadre de son initiative intitulée « Une passerelle vers l'économie verte dans le cadre du développement durable : le rôle des marchés dans la promotion de la gestion durable des forêts », et à l'Ukraine dans le cadre de son initiative intitulée « Le Forum de Lviv sur les forêts dans l'économie verte : mesures à prendre et difficultés à surmonter pour les pays d'Europe de l'Est et d'Asie septentrionale et centrale ». Par ailleurs, dans le cadre du Forum des Nations Unies sur les forêts, le sous-programme a aidé les pays en développement, par un appui stratégique et technique, à cerner les obstacles et les perspectives qui se présentaient à eux lorsqu'il s'agissait d'accéder à toutes les sources de financement pour financer tous les types de forêts. Une assistance a été fournie aux groupes de pays dotés d'un faible couvert forestier, aux petits États insulaires en développement, aux pays les moins avancés et aux États africains.

Sous-programme 10

Financement du développement

- a) *Suite donnée par toutes les parties concernées au Consensus de Monterrey, à la Déclaration de Doha sur le financement du développement, au Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement et à d'autres textes sur la question*

279. Le sous-programme a atteint son objectif pour l'exercice biennal, qui était de recueillir 32 contributions importantes des parties prenantes (États, groupes régionaux et acteurs institutionnels et non institutionnels) à l'évaluation annuelle de l'application du Consensus de Monterrey et des autres textes sur la question. En 2012-2013, comme lors des exercices précédents, les contributions techniques de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, de l'OMC, de la CNUCED et du PNUD, comme la déclaration ministérielle du Groupe des 77 et de la Chine, ont largement inspiré les rapports annuels présentés à l'Assemblée générale sur le suivi et la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement (A/67/339 et A/68/357) et au Conseil économique et social sur la cohérence, la coordination et la coopération en matière de financement du développement (E/2012/7 et E/2013/52), ce qui a permis aux différentes parties prenantes de suivre la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. Il faut noter qu'en 2012, deux nouvelles contributions – l'une présentée au nom du Groupe pour la gouvernance mondiale (voir A/66/821, annexe), l'autre au nom du Groupe des Vingt (voir A/66/877, annexe) – ont porté sur le rôle de l'ONU et du Groupe des Vingt dans la gouvernance mondiale (voir A/67/769).

- b) *Rôle renforcé et utilisation plus large de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que des organes intergouvernementaux et organes délibérants compétents d'autres acteurs institutionnels, à des fins de suivi et de coordination des conférences*

280. L'accord intergouvernemental le plus important conclu en 2012-2013 a été le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe), qui a porté création du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable. Ce Comité a organisé deux sessions en 2013. Son objectif ultime était d'établir un rapport contenant des propositions destinées à l'élaboration d'une stratégie de financement du développement durable en 2014. L'action menée pour renforcer le mécanisme de suivi relatif au financement du développement s'est conclue par la décision d'organiser, en 2015 ou 2016, une troisième conférence internationale sur le financement du développement qui porterait sur un large éventail de questions (voir résolution 68/204 de l'Assemblée). Par ailleurs, le Secrétaire général a publié un rapport sur les modalités actuelles du processus de suivi de la question du financement du développement, dans lequel il proposait des moyens de renforcer ce processus (A/67/353).

- c) *Engagement plus actif des États et coopération et interaction plus étroites entre tous les acteurs institutionnels et non institutionnels participant à l'examen du financement du développement, le but étant d'assurer le suivi de la mise en œuvre des accords conclus et des engagements pris aux conférences de Monterrey et de Doha sur le financement du développement et à la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement*

281. Le programme de manifestations multipartites relatives au financement du développement pour 2012-2013 prévoyait un cycle de cinq réunions sur la restructuration de la dette souveraine, organisées par le Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec les acteurs concernés. Par ailleurs, les réunions extraordinaires du Conseil économique et social sur la coopération internationale en matière fiscale organisées en 2012 et 2013 ont servi de cadre à des tables rondes multipartites sur des questions d'actualité, auxquelles ont participé les organisations internationales concernées. Le point d'orgue de ces réunions a été le lancement officiel de la mise à jour 2011 du Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement et de l'édition 2012 du Manuel des Nations Unies sur les prix de transfert à l'intention des pays en développement. Les deux réunions du Conseil ont été précédées de réunions de groupes d'experts qui ont porté sur les domaines d'activité actuels du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, à savoir le prix de transfert et le renforcement des capacités en matière fiscale (2012) et l'imposition des industries extractives (2013). De plus, une réunion sur le développement des capacités a été organisée sur le thème de l'administration et de la négociation des traités sur la double imposition; les représentants de 32 pays en développement y ont participé.

Chapitre 10

Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

Principaux résultats obtenus

Le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a réussi à donner à la question des besoins et des problèmes particuliers de trois des groupes de pays les plus vulnérables une place prioritaire dans les instances internationales, notamment la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, la dix-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC. Il a aidé ces trois groupes de pays à élaborer leur programme de développement pour l'après-2015 et leurs objectifs de développement durable. Les participants de la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC ont adopté une série de mesures en faveur des pays les moins avancés et conclu un accord sur la facilitation du commerce favorable aux pays en développement sans littoral. Pour la première fois, le Bureau a publié un rapport sur l'état des pays les moins avancés, qui porte sur l'année 2013. Pour contribuer à l'application du

Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul), il a organisé, en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, 15 réunions conjointes à l'intention des pays les moins avancés et de leurs partenaires de développement, notamment une manifestation de haut niveau sur l'énergie durable dans les pays les moins avancés. Il a bien avancé dans les préparatifs de la conférence des parties chargée de l'examen décennal du Programme d'action d'Almaty et a organisé, à cette fin, des réunions régionales pour l'Asie et l'Europe, pour l'Afrique et pour l'Amérique latine, ainsi que 14 manifestations thématiques préalables, en collaboration avec les entités des Nations Unies.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Une des leçons importantes à retenir a été qu'il fallait renforcer le réseau des coordonnateurs nationaux des pays les moins avancés et permettre à ses membres d'échanger davantage leurs vues sur ce qu'ils faisaient et sur ce qui se faisait dans le monde pour prendre en compte les objectifs du Programme d'action d'Istanbul. Une autre leçon à retenir a été qu'il importait de désigner des coordonnateurs nationaux pour les pays en développement sans littoral en vue des préparatifs de la conférence d'examen après 10 ans et de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty. Un certain nombre d'acteurs de poids de la communauté internationale ne désignent pas par le même terme les pays que le système des Nations Unies considère actuellement comme des petits États insulaires en développement, car ils disposent de leurs propres dénominations et catégories. Cette différence de terminologie pourrait avoir des répercussions sur la conception des programmes à l'avenir. Pour tous les sous-programmes, il importe que les entités des Nations Unies et les autres organisations internationales et multilatérales travaillent de manière plus coordonnée pour assurer le suivi des trois groupes de pays et leur prêter appui.

Taux d'exécution des produits

282. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 95 % des 251 produits prescrits et quantifiables.

283. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 [A/66/6 (Sect. 10)].

Direction exécutive et administration

a) *Bonne gestion du programme de travail au moyen des ressources en personnel et des ressources financières prévues*

284. Le Bureau a géré le programme avec efficacité et apporté l'appui nécessaire aux États Membres. Il a veillé à ce que les produits soient exécutés dans les délais impartis et que les ressources soient utilisées de manière rationnelle.

b) *Meilleur respect des délais de présentation de la documentation*

285. Le Bureau a atteint son objectif, qui était de présenter 92 % des documents d'avant session dans les délais prévus.

c) *Prise de conscience accrue des besoins et des problèmes particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement qui exigent l'attention des États Membres et des organisations internationales*

286. Le Bureau a réussi à sensibiliser le public aux besoins et aux problèmes particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement au sein de différentes instances internationales, notamment la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et la dix-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et dans le cadre des débats sur le programme de développement pour l'après-2015. Les déclarations et résolutions qui ont été adoptées à l'issue de ces débats prennent ces groupes de pays en compte. Des dispositions leur sont entièrement consacrées et le Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable les mentionne à plusieurs reprises.

Sous-programme 1

Pays les moins avancés

a) *Renforcement du partenariat entre les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement*

287. Grâce à l'action de sensibilisation que le Bureau a continué à mener, les partenaires de développement ont pris davantage de mesures en faveur des pays les moins avancés. La qualité de l'aide s'est également améliorée, notamment grâce à l'augmentation de la part de l'aide publique au développement consacrée aux moyens de production. Les membres de l'OMC ont décidé de simplifier et de faciliter l'adhésion des pays les moins avancés à leur organisation et ont adopté, à la neuvième Conférence ministérielle, un ensemble de mesures en faveur des pays les moins avancés. S'agissant des sciences, des techniques et de l'innovation, les activités de communication et les travaux d'analyse auxquels il est fait référence dans le rapport du Secrétaire général sur la banque des technologies et le mécanisme d'appui à la science, à la technologie et à l'innovation expressément consacrés aux pays les moins avancés (A/68/217) ont permis de mobiliser l'attention sur ces questions. Dans sa résolution 68/224, l'Assemblée générale a soutenu la création d'une banque des technologies et d'un mécanisme d'appui à la science, à la technologie et à l'innovation expressément consacrés aux pays les moins avancés sous les auspices de l'ONU. Cette résolution a repris les recommandations figurant dans le dernier rapport sur la situation des pays les moins avancés.

b) *Augmentation des capacités dont disposent les pays les moins avancés pour prendre en compte le nouveau programme d'action et les objectifs de développement arrêtés sur le plan international, dont ceux du Millénaire, dans leurs stratégies nationales de développement*

288. Environ 25 des pays les moins avancés ont pris en compte les domaines prioritaires énoncés dans le Programme d'action d'Istanbul dans leurs plans et

cadres de développement, leur but étant de stimuler leur développement et de se faire retirer de la liste des PMA. Le Bureau a organisé quatre ateliers nationaux sur la prise en compte et la mise en œuvre du Programme d'action – en Angola, au Bhoutan, en Éthiopie et au Népal – ainsi que deux ateliers à l'intention des coordonnateurs nationaux. Plusieurs des pays les moins avancés ont annoncé leur intention de se faire retirer de la liste avant 2020 et ont commencé à mettre au point des stratégies pour y parvenir. En collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, le Bureau leur fournit un appui dans ce sens et a organisé des manifestations pour que ces stratégies leur assurent une transition sans heurts. Dans leur déclaration ministérielle du 27 septembre 2013, les pays les moins avancés ont salué la rigueur et la qualité du suivi de la mise en œuvre du Programme d'action assuré par le Bureau (A/C.2/68/3, annexe, par. 46).

c) Amélioration de la coordination des entités des Nations Unies et des autres organisations internationales et multilatérales dans le suivi des pays les moins avancés et l'appui qu'elles leur prêtent

289. Grâce à l'action de sensibilisation menée par le Bureau, les entités des Nations Unies ont été plus nombreuses à décider de prendre en compte les dispositions du Programme d'action d'Istanbul dans leurs programmes de travail. Certaines d'entre elles ont consacré au moins 50 % de leur budget aux pays les moins avancés. Quatre groupes de travail ont été créés pour promouvoir la mise en œuvre du Programme d'action dans les domaines prioritaires, dans le cadre du Groupe consultatif interorganisations pour les pays les moins avancés. En coopération avec les autres organismes des Nations Unies, le Bureau a organisé 15 activités conjointes, dont une manifestation de haut niveau sur l'énergie durable pour les pays les moins avancés et une réunion consultative avec les pays les moins avancés et leurs principaux partenaires de développement, où les participants ont souligné qu'il importait de prendre en compte les priorités des PMA dans le programme de développement pour l'après-2015. Le Bureau et le Groupe des Nations Unies pour le développement ont publié des instructions pratiques pour permettre aux équipes de pays d'assurer le suivi de l'application du Programme d'action au niveau national.

Sous-programme 2

Pays en développement sans littoral

a) Progrès dans la mise en place de systèmes de transport en transit rentables et dans la réduction des coûts des transactions commerciales

290. Le Bureau a réussi à sensibiliser la communauté internationale aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et à mobiliser son appui, et en a rendu compte. L'aide internationale aux pays en développement sans littoral a continué à croître, notamment dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce, d'investissements directs étrangers et d'un appui technique et financier à la mise en place de systèmes de transport en transit rentables et à leur intégration dans le système d'échanges mondial. Les participants de la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC ont conclu un accord visant à accélérer la circulation des marchandises, leur mainlevée et leur dédouanement. Le Laos et le Tadjikistan sont entrés à l'OMC en 2013, et l'Afghanistan, l'Éthiopie et le Kazakhstan sont à un stade avancé de leur processus d'adhésion. Le Bureau a bien avancé dans les

préparatifs de la conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral prévue pour 2014; en collaboration avec les commissions régionales, il a organisé des réunions régionales en vue de la conférence d'examen – pour l'Asie et l'Europe, pour l'Afrique et pour l'Amérique latine, en 2013; enfin, il a aidé à élaborer et à négocier l'Accord intergouvernemental sur la Route transafricaine.

- b) *Accroissement des ressources internationales devant permettre de répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral*

291. Les sommes versées aux pays en développement sans littoral dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce n'ont cessé d'augmenter, passant de 4,7 milliards de dollars en 2008 à 6 milliards de dollars en 2010 et 6,4 milliards de dollars en 2011. Le Bureau a réussi à mobiliser un appui accru des institutions financières internationales et des organismes de développement, en particulier de la Banque mondiale et des banques régionales de développement, qui ont augmenté le montant de l'aide technique et financière qu'elles consacraient au développement des infrastructures, à la coopération en matière de transport en transit et à la facilitation du commerce.

Sous-programme 3 **Petits États insulaires en développement**

- a) *Renforcement de l'appui international à l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement*

292. L'action de sensibilisation menée par le Bureau a permis de faire mieux reconnaître les besoins et la fragilité des petits États insulaires en développement au sein d'instances importantes, telles que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, et dans les textes qui en sont issus, et dans le cadre du processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer. En particulier, la décision d'organiser, en 2014, la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui s'accompagnerait d'un examen décennal de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, est également le fruit de l'action menée par le Bureau.

- b) *Accroissement de la solidarité internationale exercée envers les petits États insulaires en développement pour leur permettre de s'adapter aux changements climatiques*

293. Le Bureau a continué à encourager la communauté internationale à se montrer plus solidaire à l'égard des petits États insulaires en développement, notamment en participant activement à des manifestations les concernant, comme la dix-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Cette solidarité a eu des résultats favorables, en particulier parce qu'elle a permis de couvrir les pertes et les dégâts subis par les petits États insulaires en développement à la suite de catastrophes climatiques. Les petits États insulaires en développement ont obtenu un siège au conseil d'administration du Fonds vert de Copenhague pour le climat, qui sera le principal mécanisme de financement de leurs mesures d'adaptation aux changements climatiques. À sa dix-neuvième session, la Conférence des Parties a décidé d'ajouter

le titre « pertes et dégâts » à la rubrique des mesures d'adaptation. Ce faisant, la communauté internationale a voulu montrer que les changements climatiques étaient déjà préjudiciables aux petits États insulaires en développement et à d'autres pays vulnérables.

c) *Renforcement de la collaboration interinstitutions et des partenariats en faveur des petits États insulaires en développement*

294. Au niveau international, le Bureau a continué à jouer un rôle central au sein du Groupe consultatif interorganisations, qui réunit des entités des Nations Unies et d'autres partenaires intergouvernementaux des petits États insulaires en développement. Il a apporté l'appui nécessaire au cours des réunions régionales préparatoires, notamment par une coopération étroite avec les entités régionales et les organismes des Nations Unies présentes dans les régions, comme les commissions régionales. Le Bureau a également organisé, en collaboration avec l'État de la Barbade et la Banque de développement des Caraïbes, une manifestation en marge de la réunion interrégionale qui s'est tenue à Bridgetown du 26 au 28 août 2013. À cette occasion, il a collaboré avec des groupes du secteur privé de la région, mobilisant ainsi leur solidarité en faveur des petits États insulaires en développement. Une publication sur les petits États insulaires en développement est également parue.

Chapitre 11

Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Principaux résultats obtenus

Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a continué d'aider l'Assemblée générale et le Conseil économique et social dans leurs délibérations sur l'Afrique en coordonnant l'élaboration des rapports sur ce sujet. Il a travaillé en concertation avec l'Équipe spéciale interinstitutions pour l'Afrique, avec laquelle il s'est réuni régulièrement, et a suivi l'application des textes issus des réunions au sommet et conférences internationales portant sur l'Afrique. En collaboration avec ses partenaires, le Bureau a aidé activement les pays africains dans leurs consultations et leurs préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable. Il a assuré les services des consultations informelles qui ont débouché sur la création d'un mécanisme de contrôle chargé de vérifier si les engagements pris en faveur du développement de l'Afrique étaient bien respectés (résolution 66/293 de l'Assemblée générale). Il a poursuivi ses travaux d'information et d'analyse techniques destinés à renforcer l'appui que la communauté internationale apporte au développement de l'Afrique. Enfin, il a organisé des tables rondes de haut niveau, des réunions de groupes d'experts et des réunions d'information. La CEA a continué à renforcer la coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies aux niveaux régional et sous-régional pour aider à la mise en œuvre des programmes du NEPAD et de l'Union africaine. La Section

Afrique du Département de l'information a continué, en concertation avec le Bureau, à faire mieux connaître au public les grandes questions thématiques traitées par le NEPAD par la publication en ligne du magazine *Afrique Renouveau*.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Le contexte économique mondial influe fortement sur les chances de parvenir à un développement durable en Afrique. Au lendemain de la crise économique et financière mondiale, il est probable que l'aide étrangère à l'Afrique diminue, ce qui risque de compromettre la croissance du continent à moyen terme. Dans le cadre de l'élaboration d'un programme de développement pour l'après-2015, de la mise en œuvre du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et des réformes stratégiques en cours à l'Union africaine, le Bureau a dû se renforcer et moderniser son site Web pour faire face aux demandes de plus en plus nombreuses et aux nouvelles priorités des États Membres et des pays africains. À l'avenir, les programmes d'aide devront s'accompagner de stratégies visant à asseoir l'autorité de la Commission de l'Union africaine au niveau régional et celle des communautés économiques régionales au niveau sous-régional. Le secrétariat du Mécanisme de coordination régionale d'Afrique, qui se trouve à la CEA, a continué de montrer qu'il était essentiel pour encourager la programmation conjointe entre les différents groupes thématiques. Il faut donc lui donner plus de moyens pour qu'il puisse continuer à favoriser la coopération entre les organismes des Nations Unies et que les organismes bénéficiaires en tirent le plus de bénéfices possible.

Taux d'exécution des produits

295. Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 100 % des 111 produits quantifiables prescrits.

296. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 [A/66/6 (Sect. 11)].

Sous-programme 1

Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

- a) *Appui accru de la communauté internationale au développement de l'Afrique en général et au NEPAD en particulier*

297. Au cours de l'exercice biennal, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a poursuivi ses travaux de fond et d'analyse en faveur du renforcement de l'aide internationale au développement de l'Afrique. En étroite collaboration avec ses partenaires, il a organisé une série de manifestations dans le cadre de la Semaine Afrique-NEPAD pour informer sur les grandes questions thématiques traitées par le NEPAD. Il a assuré les services des consultations informelles qui ont débouché sur

la création d'un mécanisme de contrôle chargé de vérifier si les engagements pris en faveur du développement de l'Afrique étaient bien respectés. Le système des Nations Unies est resté une source essentielle de l'aide internationale à l'Union africaine et au NEPAD, puisque fin 2013, il avait déjà organisé 158 activités. Par ailleurs, le Bureau a contribué à mobiliser des ressources en faveur du développement de l'Afrique : coorganisateur de la cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, qui s'est tenue en 2013, il a obtenu 32 milliards de dollars sur cinq ans. Preuve que la coopération Sud-Sud complète utilement la coopération Nord-Sud, en décembre 2013, huit rencontres portant sur les bénéfices de la coopération Sud-Sud pour l'Afrique avaient déjà été organisées.

b) *Meilleure coordination de l'aide fournie par les organismes des Nations Unies au développement de l'Afrique*

298. L'aide fournie à l'Union africaine et au NEPAD par les organismes des Nations Unies s'est accrue. Pour preuve, 55 activités conjointes ont été organisées au cours de l'exercice biennal, un résultat qui dépasse l'objectif, fixé à 50 activités. Par ailleurs, le Bureau du Conseiller spécial a continué de renforcer sa collaboration avec d'autres entités des Nations Unies dans le cadre des réunions régulières de l'Équipe spéciale interinstitutions pour l'Afrique. En 2012 et 2013, l'Équipe spéciale a participé activement à l'élaboration de trois rapports importants du Secrétaire général en y contribuant et en les examinant (l'un était un examen complet des causes des conflits, l'autre portait sur l'appui fourni par le système des Nations Unies au NEPAD et le dernier sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du NEPAD et sur l'aide internationale qu'il reçoit). Par ailleurs, l'Équipe spéciale a participé aux consultations qui ont débouché sur la création d'un mécanisme de contrôle chargé de vérifier si les engagements pris en faveur du développement de l'Afrique étaient bien respectés (résolution 66/293 de l'Assemblée générale).

c) *Sensibilisation accrue aux problèmes de développement de l'Afrique*

299. Le Bureau a continué à établir des analyses et des études, publiées sur papier ou en ligne, pour sensibiliser la communauté internationale aux grands problèmes de développement de l'Afrique. En particulier, il a réalisé, en étroite coopération avec ses partenaires, une publication intitulée *Africa's Decade of Change: Reflections on 10 Years of NEPAD* (en anglais seulement) et organisé des tables rondes, des réunions d'information et des conférences de presse qui ont été l'occasion d'informer sur les problèmes de développement de l'Afrique. Dans un souci d'améliorer sa collaboration avec les organisations non gouvernementales, il a mis la dernière main à une base de données les concernant, en septembre 2012. Le nombre élevé de connexions au site Web du Bureau est le signe que la communauté internationale s'est intéressée davantage aux problèmes de développement de l'Afrique, notamment aux questions relevant du NEPAD.

Sous-programme 2
Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat
pour le développement de l'Afrique

- a) *Amélioration de la cohérence, de la coordination et de la coopération entre les organismes des Nations Unies au service de la mise en œuvre du Plan d'action pour l'Afrique de l'UA/NEPAD 2010-2015 et d'autres programmes du NEPAD au niveau régional*

300. Pour améliorer leur cohérence, leur coordination et leur coopération, les neuf groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale africain, coordonné par la CEA dans le cadre du sous-programme, ont communiqué davantage. Chacun a établi des plans d'activité axés sur la demande, communiqué des informations et fait une place dans ses activités aux questions transversales que sont l'égalité des sexes, les jeunes et les droits de l'homme. C'est ainsi que les organismes des Nations Unies ont mis ou mettent actuellement en œuvre 14 programmes conjoints. Ce résultat a été possible en grande partie grâce aux directives de programmation qui ont été établies et à la longue formation qui a été dispensée aux groupes thématiques, notamment des ateliers sur l'élaboration de politiques et la gestion, des séminaires, des programmes pédagogiques, la modernisation des portails numériques, des activités de renforcement des capacités institutionnelles et l'appui aux négociateurs africains et aux délégations nationales qui participaient aux grandes conférences pour mettre au point des positions et des stratégies africaines, entre autres. En collaboration avec d'autres organismes régionaux de développement des capacités, en particulier la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, le sous-programme a mis au point un plan directeur destiné aux communautés économiques régionales.

- b) *Amélioration de la coopération entre les organismes des Nations Unies et les communautés économiques régionales au service de la mise en œuvre des programmes du NEPAD au niveau sous-régional*

301. Au cours de l'exercice biennal, le sous-programme a contribué plus activement à assurer le bon fonctionnement et la continuité des activités des mécanismes de coordination sous-régionale. À l'occasion d'un atelier organisé à Lusaka en 2012, les parties concernées ont élaboré et approuvé le plan d'activité du mécanisme de coordination sous-régionale conjoint de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe. Une fois ce mécanisme créé, les organismes des Nations Unies ont commencé à nouer des liens avec les communautés économiques régionales d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe. Le sous-programme a également contribué, par un appui technique, à l'élaboration du plan d'activité et à l'organisation de l'atelier de validation du mécanisme de coordination sous-régionale d'Afrique de l'Ouest. En sa qualité de membre de l'équipe interinstitutions de développement des capacités et en réponse à une demande de l'Union africaine, le sous-programme a entrepris d'évaluer les capacités des huit communautés économiques régionales de l'Union africaine et leurs besoins en la matière. Il a également participé à la publication de la première édition de *Africa Capacity-Development Outlook*.

Sous-programme 3

Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

- a) *Sensibilisation accrue aux grandes questions thématiques traitées par le NEPAD et aux autres questions relatives à la reprise économique et au développement durable en Afrique*

302. Au cours de l'exercice biennal, la Section Afrique du Département de l'information a continué à sensibiliser le public aux grandes questions thématiques traitées par le NEPAD, par la publication d'articles dans le magazine *Afrique Renouveau* et sur le site Web correspondant, qui présentent, entre autres, les perspectives de croissance économique de l'Afrique, les débouchés en matière d'investissements et les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le nombre de lecteurs d'Afrique et d'ailleurs qui se sont abonnés à la liste de diffusion du magazine et ont visité son site Web a augmenté considérablement. En 2013, une centaine d'articles de fond du magazine *Afrique Renouveau* ont fait l'objet d'une nouvelle publication ou d'un nouveau tirage dans 504 organes de presse de 49 pays. Plus des deux tiers des 181 lecteurs interrogés dans le cadre d'un sondage se sont dits satisfaits de la qualité des documents publiés dans *Afrique Renouveau*.

Chapitre 12 Commerce et développement

Principaux résultats obtenus

Au cours de l'exercice biennal, la CNUCED a continué à œuvrer à édifier un monde sans exclusion, plus stable et plus viable, en adoptant une fois encore, fidèle à ce qui la caractérise depuis une cinquantaine d'années, une politique de développement intégrée axée sur l'interdépendance des pays. À sa treizième session, en 2012, les États membres ont approuvé le mandat de Doha, dans lequel a été réaffirmé l'Accord d'Accra. Cette décision a ouvert la voie à la coopération multilatérale. Le mandat de Doha souligne qu'il faut non seulement générer de la croissance économique, mais aussi s'assurer que cette croissance ne fait pas d'exclus et qu'elle est pérenne. C'est ce principe qui a guidé l'action menée par la CNUCED au cours de l'exercice biennal, et qui a inspiré les recommandations concrètes qu'elle a formulées dans ses publications phares. Les analyses de la Conférence ont abondamment alimenté les délibérations intergouvernementales axées sur la recherche d'un consensus, notamment dans le cadre du Forum mondial de l'investissement, de la Conférence internationale sur la gestion de la dette organisée par la CNUCED, de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et des groupes de travail du Groupe des Vingt. La CNUCED a contribué à renforcer les capacités des pays en développement de manière à ce qu'ils puissent trouver leur place dans l'économie mondiale et le système commercial international, notamment en élaborant des politiques commerciales nationales adaptées, et à ce qu'ils puissent, sur un pied d'égalité avec les autres pays, participer aux échanges internationaux et faire entendre leur voix dans les négociations commerciales régionales et multilatérales.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Au cours de l'exercice biennal, le secrétariat devait trouver des moyens d'améliorer encore la gestion et l'administration de la CNUCED. Il a réussi à mettre en œuvre un certain nombre de mesures qui ont permis d'améliorer la communication et la coordination en interne et avec l'extérieur, et de mettre au point un cadre de gestion axée sur les résultats. D'autres mesures visaient à donner au secrétariat plus de moyens pour exécuter son mandat avec efficacité, en particulier au niveau national, compte tenu de la diminution des ressources.

Taux d'exécution des produits

303. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 93 % des 1 507 produits prescrits et quantifiables.

304. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 [A/66/6 (Sect. 12)].

Direction exécutive et administration

a) Exécution satisfaisante du programme de travail

305. La CNUCED a exécuté 93 % des produits prévus pour 2012-2013 et a continué à traiter de manière intégrée les questions de commerce et de développement et les questions qui y sont liées – finances, technologie, investissements et développement durable. Sous la direction du nouveau Secrétaire général, nommé en 2013, la Conférence a pris plusieurs initiatives pour renforcer ses liens de coopération avec les États membres et les partenaires de développement et multiplier les collaborations, en interne comme avec l'extérieur. Ces initiatives ont également permis à la CNUCED de continuer à donner de bons résultats et à exécuter ses mandats.

b) Renforcement de la cohérence de fond dans la conduite des activités économiques et sociales menées par les organismes des Nations Unies

306. Au cours de l'exercice biennal, la CNUCED a continué à collaborer avec les organismes des Nations Unies pour veiller à ce qu'ils mènent leurs activités économiques et sociales de manière cohérente. La Conférence a également collaboré avec de grandes institutions financières, avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Association de coopération économique Asie-Pacifique, les États et les organisations non gouvernementales pour donner plus d'efficacité à l'action qu'elle mène dans les domaines de la recherche de consensus, de la recherche et de l'analyse décisionnelle, en particulier en encourageant la diffusion des messages formulés à partir de ses propres recherches ou des études collectives qu'elle entreprend avec des partenaires de développement. Au total, 54 produits communs ont été réalisés au cours de l'exercice biennal, dans tous les domaines couverts par les cinq sous-programmes de la CNUCED : du développement durable au financement du développement, en passant par la mondialisation économique, la financiarisation des marchés de produits de base, les

mesures destinées à favoriser le commerce et les investissements, les politiques de responsabilité sociale des entreprises, les normes de l'information financière, les technologies de l'information et des communications, les obstacles tarifaires aux échanges commerciaux et l'initiative BioTrade.

c) *Meilleure diffusion des travaux de la CNUCED*

307. La CNUCED a bénéficié d'une couverture médiatique importante : 124 communiqués de presse, 27 notes d'information et 32 dépêches ont été publiés au cours de l'exercice biennal. Au total, 228 conférences de presse ont été organisées dans 78 pays pour annoncer les réunions et les activités de la CNUCED, ses rapports phares et d'autres publications. Quelque 12 300 articles de presse ont été publiés sur la CNUCED. Ces chiffres ne représentent toutefois qu'une partie de ce qui a effectivement été publié et mentionné dans les médias à l'échelle mondiale. Les moteurs de recherche utilisés actuellement ne recensent qu'un nombre limité de références à la CNUCED dans les médias mondiaux – pas plus de 20 % peut-être. De fait, la couverture médiatique assurée dans des langues moins courantes que l'anglais ne fait pas l'objet d'un suivi actuellement. Les experts de la CNUCED ont organisé des réunions d'information sur la Conférence à l'intention de 111 groupes et touché 3 300 étudiants, diplomates et universitaires au cours de l'exercice biennal.

d) *Meilleure intégration de la problématique hommes-femmes dans les travaux de la CNUCED*

308. Au cours de l'exercice biennal, la CNUCED a mis en œuvre 31 initiatives relatives à la problématique hommes-femmes, un résultat bien supérieur à l'objectif fixé, de 19 initiatives. Il s'agissait : a) de campagnes de sensibilisation, telles que la manifestation de haut niveau sur les femmes et le développement, qui s'est tenue dans le cadre de la treizième session de la CNUCED; b) d'initiatives visant à contribuer au plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, notamment la participation aux sessions annuelles de la Commission de la condition de la femme et du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes; c) d'initiatives de renforcement des capacités visant, par exemple, à encourager les femmes à créer leur entreprise et à étoffer le programme de travail sur les femmes et les technologies de l'information et des communications; et d) d'initiatives visant à sensibiliser les décideurs aux questions relatives au commerce et à la problématique hommes-femmes, en élaborant par exemple des études de cas sur l'Angola et le Lesotho, en organisant trois ateliers de validation (en Angola, à Cabo Verde et au Lesotho), et en aidant la Gambie à mettre à jour son Étude diagnostique sur l'intégration du commerce.

e) *Meilleur respect des délais de présentation de la documentation*

309. En 2012-2013, la CNUCED a présenté dans les délais prévus 97 % des documents d'avant-session à la Division de la gestion des conférences de l'Office des Nations Unies à Genève. Sur les 164 documents qu'elle a présentés, 162 l'ont été dans les temps. C'est la cinquième année consécutive que le résultat dépasse 90 %, valeur de référence fixée par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/233. Il faut noter qu'en 2013, ce taux était même de 100 %.

Sous-programme 1
Mondialisation, interdépendance et développement

- a) *Meilleure compréhension de l'environnement économique mondial et des options de politique générale aux niveaux régional et international*

310. L'analyse et les recommandations concrètes relatives à cette réalisation escomptée figuraient dans les éditions 2012 et 2013 du Rapport sur le commerce et le développement et ont été examinées longuement lors des cinquante-neuvième et soixantième sessions du Conseil du commerce et du développement. Lors de ces sessions, la CNUCED a été félicitée pour l'utilité, l'intérêt et la pertinence de ses recherches sur les conséquences des inégalités de revenus pour la croissance économique, et pour ses recommandations en faveur de mesures d'adaptation à l'évolution de l'économie mondiale. Plus de 140 décideurs et pays bénéficiaires ont indiqué que les recommandations de la CNUCED les avaient aidés à élaborer des politiques nationales; 47 États membres se sont félicités des choix publics que leur avaient inspirés les recherches de la CNUCED; 90 pays en développement ont réussi à obtenir des taux de croissance par habitant positifs et mis en œuvre des politiques macroéconomiques et financières axées sur la croissance que la CNUCED avait défendues et suivies, dépassant ainsi les objectifs fixés pour l'exercice biennal.

- b) *Progrès accomplis dans la mise en œuvre d'une solution durable à l'endettement des pays en développement, grâce à une meilleure compréhension, à tous les niveaux, de l'interaction qui existe entre des stratégies efficaces de financement du développement, la soutenabilité de la dette et des programmes rigoureux de gestion de la dette*

311. La CNUCED a contribué à trouver une solution plus durable aux problèmes d'endettement des pays en développement en menant des travaux de recherche et d'analyse de qualité dans les domaines de la gestion de la dette et du financement du développement, ainsi qu'en proposant, par son assistance technique, des solutions concrètes adaptées aux besoins des pays. Nombre d'analyses et de politiques publiques relatives à l'endettement ont été examinées en détail dans le rapport de l'Assemblée générale sur la soutenabilité de la dette extérieure (A/68/203), que l'Assemblée a fait sien dans sa résolution 68/202. C'est ainsi que depuis la création de son Système de gestion et d'analyse de la dette, en 1981, la CNUCED a apporté une assistance technique à 69 pays, en particulier à 106 organismes. Fin 2013, 88 organismes de 58 pays utilisaient ce système pour la gestion courante de la dette publique. En tout, près de 200 missions de renforcement des capacités ont été organisées au cours de l'exercice biennal, notamment des stages de formation en cours d'emploi et des ateliers, qui ont bénéficié à plus de 800 responsables.

- c) *Amélioration de la prise de décisions, aux niveaux national et international, relatives aux politiques économiques et aux stratégies de développement et reposant sur des données empiriques et des statistiques et indicateurs fiables et pertinents soulignant les liens entre la mondialisation, le commerce et le développement*

312. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, les produits statistiques de la CNUCED ont suscité un intérêt qui a dépassé toutes les espérances, puisque plus de 800 000 connexions ont été enregistrées sur son site et que ses pages ont été consultées près de 14 millions de fois dans plus de 200 pays (représentant plus de

2 500 organismes). Le *Manuel de statistiques* produit par le sous-programme a été téléchargé plus de 29 000 fois sur le site de la CNUCED, et sa version papier a été largement diffusée. Une édition numérique de la publication *Development and Globalization: Facts and Figures* (en anglais seulement) parue en 2012 a été consultée plus de 44 000 fois et plus de 92 000 fois en nombre de pages vues (la version PDF a été téléchargée près de 4 200 fois). Soucieuse d'améliorer la qualité de ses statistiques et de les harmoniser, la CNUCED a continué à recueillir et à publier, en collaboration avec l'OMC et le Centre du commerce international, des documents annuels et trimestriels sur le commerce des services. Des indices trimestriels du volume des échanges commerciaux établis conjointement ont été publiés pour la première fois en décembre 2013.

d) *Renforcement du cadre décisionnaire et institutionnel et de la coopération internationale pour le redressement et le développement durable de l'économie palestinienne*

313. La CNUCED a continué à aider le peuple palestinien à mettre en place les capacités économiques et institutionnelles de son futur État. Ainsi, 11 initiatives et organismes de développement palestiniens ont bénéficié de ses recherches, de ses recommandations et de ses activités de coopération technique. À la treizième session de la CNUCED, le mandat de la Conférence a été élargi et prévoit désormais qu'elle aidera le peuple palestinien en évaluant ses perspectives de développement économique et en étudiant les facteurs qui font obstacle au commerce et au développement dans le territoire palestinien occupé. Au cours des cinquante-neuvième et soixantième sessions du Conseil du commerce et du développement, des délégués ont salué l'aide apportée au peuple palestinien et demandé à la CNUCED de redoubler d'efforts dans ce sens. Les résultats des travaux de recherche de la Conférence ont été diffusés dans les rapports d'organisations internationales et par les principales parties concernées. La CNUCED a continué à contribuer à l'édification de la base de connaissances des chargeurs palestiniens en les informant davantage des pratiques de référence en matière de facilitation du commerce, et à former les chargeurs et les décideurs dans le cadre d'un projet de coopération technique d'une valeur de 2,1 millions de dollars.

Sous-programme 2
Investissements et entreprises

a) *Meilleure compréhension des diverses questions relatives à l'investissement public et privé et des retombées des investissements directs étrangers sur le développement, ainsi que des politiques susceptibles de favoriser ces retombées*

314. Le *World Investment Report* propose une étude pointue et une analyse décisionnelle sur les investissements au service du développement. Ses éditions 2012 et 2013 ont donné lieu à près de 2 200 articles, dont 70 % sont parus dans des pays en développement. Six mois après sa parution, l'édition 2013 avait été téléchargée 75 000 fois dans 204 pays et territoires, dont 42 des pays les moins avancés et 29 pays en développement sans littoral. Le *Global Investment Trends Monitor* et le *Investment Policy Monitor* sont restés des sources d'information essentielles pour les décideurs, les chefs d'entreprise et les organisations internationales. Les deux premières éditions du *Global Investment Trends Monitor* ont fait l'objet de plus de 35 000 téléchargements de janvier à octobre 2013. En

2012, le Forum mondial de l'investissement est aussi resté une tribune essentielle pour les décideurs du plus haut niveau et a attiré plus de 1 400 investisseurs venus de 145 pays, qui ont participé aux 15 grandes manifestations et réunions et à un grand nombre de manifestations parallèles.

b) *Capacité accrue des pays en développement de créer un environnement susceptible d'attirer les investissements et de favoriser leurs retombées sur le développement*

315. Les examens de la politique d'investissement ont pour objet d'améliorer les conditions, les politiques et les stratégies d'investissement des pays en développement afin de leur permettre d'attirer un plus grand volume d'investissements directs étrangers et d'en tirer le plus grand parti possible sur le plan de leur développement. Au cours de l'exercice biennal, la CNUCED a examiné la politique d'investissement des pays suivants : Bangladesh, Djibouti, ex-République yougoslave de Macédoine, Mongolie, Mozambique et République de Moldova. Elle les a aidés, par une assistance technique, à mettre en œuvre les recommandations résultant de cet examen. Cinq ou six ans après un examen de la politique d'investissement, la CNUCED établit un rapport destiné à faire le point sur l'adoption et l'exécution des recommandations. Ces rapports indiquent que l'exécution des recommandations a été de « bonne » à « très bonne » et que les investisseurs s'intéressent de plus en plus à ces pays, lesquels disposent de moyens accrus pour tirer parti des débouchés qu'offrent ces investissements.

c) *Meilleure compréhension des questions importantes ou nouvelles relatives aux accords internationaux d'investissement et de leur rôle dans le développement, et capacité accrue de négocier et de mettre en œuvre des accords d'investissement et de traiter les différends opposant des investisseurs à l'État*

316. Dans le cadre des recherches et des analyses qu'il mène sur les accords internationaux d'investissement, le sous-programme a élaboré un grand nombre de produits concernant ces accords et leurs retombées sur le développement durable, et a recentré ses travaux sur la contribution des traités au développement durable. Par ailleurs, il a continué à alimenter ses bases de données relatives aux accords internationaux d'investissement et au règlement des litiges opposant l'État à des investisseurs. S'appuyant sur des analyses poussées, il a continué à fournir aux pays une assistance technique (stages de formation et services consultatifs, notamment) pour les aider à se donner les moyens de négocier des accords internationaux d'investissement prenant davantage en compte le développement durable et de mieux gérer les litiges opposant l'État à des investisseurs. Toutes ces activités ont contribué à donner aux pays qui en ont bénéficié les moyens de négocier des accords internationaux d'investissement qui soient plus compatibles avec leurs stratégies globales de développement durable.

- d) *Renforcement des connaissances et des moyens dont disposent les pays pour accroître leur compétitivité sur la scène internationale par l'élaboration de politiques de développement visant à : i) stimuler le développement des entreprises et l'activité économique; ii) promouvoir des pratiques de référence en matière de responsabilité sociale des entreprises et de comptabilité; et iii) organiser des marchés de l'assurance compétitifs et bien réglementés*

317. Au cours de l'exercice biennal, le sous-programme a inauguré un cadre général sur l'entrepreneuriat, qui aide les décideurs des pays en développement à élaborer des politiques nationales favorables à la création d'entreprises, à en suivre l'exécution et à les évaluer. La méthode adoptée pour le cadre, qui est issue d'une série de réunions d'experts organisées sur plusieurs années, est déjà utilisée pour mener des activités de renforcement des capacités dans le domaine du développement d'entreprises. Dans le cadre du programme Empretec, initiative phare de développement d'entreprises de la CNUCED, de nouvelles installations et de nouveaux programmes ont vu le jour dans 14 pays, la formation d'entrepreneurs contribuant à la réduction de la pauvreté et à la réalisation d'autres objectifs de développement. Le sous-programme a poursuivi la mise au point de son outil de développement comptable pour y apporter de nouvelles améliorations et le rendre plus facile à utiliser, le but étant de renforcer les capacités réglementaires et institutionnelles nécessaires pour aider les entreprises à communiquer, notamment sur leur responsabilité sociale. Cet outil a permis de réaliser 15 études de pays.

Sous-programme 3

Commerce international

Composante 1 : renforcement du commerce international

- a) *Renforcement des moyens dont disposent les pays en développement et les pays en transition pour trouver leur place dans l'économie mondiale et le système commercial international, notamment dans le domaine des services, en élaborant et en mettant en œuvre des politiques commerciales et en participant pleinement aux négociations commerciales bilatérales, régionales (y compris Sud-Sud) et multilatérales, et pour remédier aux problèmes posés par l'augmentation du coût de financement des transactions commerciales*

318. L'intervention de la CNUCED a favorisé le renforcement des capacités institutionnelles et réglementaires des pays en développement dans le domaine des politiques et des négociations commerciales, comme en témoigne la hausse du nombre de pays (41) ayant accru leur participation aux négociations commerciales. Ainsi, elle a aidé les pays en développement à concevoir des politiques commerciales nationales étayées et à participer, sur un pied d'égalité avec les autres pays, au commerce international et aux négociations commerciales régionales et multilatérales. La CNUCED a aussi attaché beaucoup d'importance aux retombées, sur le développement, des formes régionales d'échanges commerciaux (Sud-Sud ou Sud-Nord).

- b) *Efficacité accrue de la prise de décisions dans le domaine commercial et de la lutte contre les obstacles non tarifaires au commerce et au développement par l'utilisation d'outils, de bases de données et de logiciels d'analyse tels que le système d'analyse et d'information sur le commerce ou le système WITS*

319. Les bases de données et outils d'analyse de la CNUCED relatifs au commerce, tels que le système d'analyse et d'information sur le commerce ou le système WITS, ont aidé les décideurs, les chercheurs et les autres parties concernées à recenser les débouchés commerciaux et à encourager les pays à participer en toute connaissance de cause aux négociations commerciales aux niveaux multilatéral et régional. La CNUCED a recensé environ 43 000 utilisateurs actifs des systèmes mentionnés ci-dessus. Par ailleurs, après avoir suivi et analysé les mesures et initiatives adoptées par les États membres, la CNUCED en a recensé six de nature à réduire ou éliminer les obstacles non tarifaires aux échanges commerciaux.

- c) *Amélioration des moyens dont disposent les pays en développement et les pays en transition pour élaborer et mettre en œuvre des lois nationales et régionales sur la concurrence, et pour réussir à appliquer la législation sur la concurrence et sur la protection des consommateurs malgré les difficultés posées par les crises économiques mondiales*

320. La CNUCED a organisé les douzième et treizième sessions du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et des politiques de la concurrence, ainsi que deux réunions ponctuelles d'experts des politiques de la consommation qui ont porté sur la révision des principes directeurs pour la protection du consommateur, et en a assuré les services. Elle a apporté une assistance technique et une aide au renforcement des capacités aux pays en développement et aux pays en transition dans les domaines suivants : promotion de la concurrence, élaboration de législations nationales sur la concurrence, formation des agents chargés de traiter des dossiers relatifs à des litiges concurrentiels, renforcement des institutions, notamment au niveau régional, et législation sur la protection des consommateurs. Plusieurs études sectorielles sur les pratiques anticoncurrentielles ont été réalisées dans le cadre du programme AFRICOMP. Elles ont permis de donner à 33 pays en développement (résultat qui dépasse l'objectif fixé de 15 pays) les moyens de mettre en œuvre une politique de la concurrence et d'empêcher les pratiques anticoncurrentielles.

- d) *Accroissement des moyens dont disposent les pays en développement pour définir, dans le cadre de leurs stratégies de développement, des objectifs complémentaires – promotion des échanges commerciaux, protection de l'environnement, lutte contre les changements climatiques et développement durable – et pour les réaliser, à tous les niveaux*

321. La CNUCED a organisé divers séminaires et ateliers destinés à aider les pays en développement à maximiser les bénéfices et limiter les inconvénients de l'interaction entre les domaines du commerce, de l'environnement et du développement. Une campagne de sensibilisation, des opérations de renforcement des connaissances et des capacités et des analyses sur le développement durable et la transition vers une économie verte et un mode de développement adapté aux changements climatiques ont été menées, notamment lors de la treizième session de la CNUCED, de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, de

la soixante-huitième session de l'Assemblée générale et des deux premiers congrès BioTrade. La CNUCED a également organisé des réunions d'experts et apporté une assistance technique sur les secteurs respectueux de l'environnement, sur un système de traçabilité permettant de garantir la viabilité du commerce des espèces visées par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, sur l'énergie durable et sur la culture, la créativité et le développement durable. En 2012-2013, inspirés par les analyses décisionnelles et les conseils de la CNUCED, une quarantaine de pays ont élaboré et exécuté des politiques, des plans, des programmes et des initiatives normatives et mis en place à cette fin des mécanismes interinstitutions. Seize pays en développement ont participé aux initiatives BioTrade et BioFuels.

Composante 2 : produits de base

Renforcement des moyens dont disposent les pays en développement dépendant des produits de base pour régler les problèmes que pose l'économie de ces produits pour leurs échanges commerciaux et leur développement, et pour profiter des possibilités que leur offrent le commerce des produits de base et le renforcement de la coopération internationale et régionale

322. L'enjeu était de promouvoir la coopération internationale afin de régler les problèmes que pose l'économie des produits de base pour le commerce et le développement, notamment d'assurer la sécurité alimentaire et de réduire la pauvreté, et pour ce faire, les deux moyens suivants ont été employés : a) des analyses ont été établies pour alimenter et ranimer le débat sur les produits de base, le but étant de trouver de nouvelles solutions à adopter et de faciliter le dialogue sur les moyens de mettre les pays en développement dépendant des produits de base sur la voie du développement économique et de les y maintenir; et b) des échanges de vues ont été organisés pour tenter de trouver un consensus sur des questions importantes pour la croissance des pays en développement dépendant des produits de base. Deux forums mondiaux sur les produits de base et deux réunions d'experts sur les produits de base et le développement ont été organisés en 2012 et 2013. Par ailleurs, deux conférences sur le pétrole, le gaz et les minéraux ont été organisées en Afrique au cours de l'exercice biennal.

Sous-programme 4 Technologie et logistique

a) Rentabilité accrue de la logistique du commerce dans les pays en développement

323. Les recherches sur le transport maritime et la facilitation du commerce publiées dans l'*Étude sur les transports maritimes* et dans des lettres d'information relatives aux transports ont été très bien notées lors de l'enquête réalisée auprès de lecteurs des publications de la CNUCED. La manifestation spéciale sur le transport durable de marchandises organisée dans le cadre de la treizième session de la CNUCED doit être envisagée dans la perspective des nouveaux mandats qui prévoient que la Conférence aide les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent dans le domaine de la logistique du commerce. En ce qui concerne les activités d'assistance technique, les projets d'automatisation des services douaniers et les plans d'exécution des projets de facilitation du commerce ont eu des

retombées importantes dans les pays partenaires, respectivement sur l'efficacité de l'administration des échanges commerciaux et sur les capacités d'exécution des projets de facilitation du commerce.

- b) *Meilleure connaissance des domaines de la science, de la technologie et de l'innovation ainsi que des technologies de l'information et des communications, et adoption de politiques nationales et internationales dans ces domaines*

324. Les activités d'assistance technique menées par la CNUCED dans le domaine des technologies de l'information et des communications, ainsi que les recherches qu'elle a conduites et les conseils qu'elle a prodigués sur les décisions à prendre dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation ont donné de très bons résultats au cours de l'exercice biennal. Le cadre régissant l'examen des politiques des technologies de l'information et des communications, qui a été achevé en 2013, devrait orienter les travaux qui seront menés dans ce domaine. Les recherches menées sur le secteur des logiciels et sur l'économie de l'informatique en nuage dans les pays en développement, qui figurent dans le *Rapport sur l'économie de l'information*, ont apporté un éclairage précieux sur ces sujets et ont permis de formuler des recommandations concrètes sur les moyens à mettre en œuvre pour mieux développer le secteur des technologies de l'information et des communications. L'édition 2012 du *Rapport sur la technologie et l'innovation* a porté sur un sujet très intéressant : la promotion de la collaboration Sud-Sud sur les questions de technologie et d'innovation. Ses conclusions ont été longuement débattues par les États membres et ont donné lieu à deux nouvelles demandes d'assistance technique dans ce nouveau domaine de l'action publique.

- c) *Meilleure compréhension, au niveau national, des possibilités d'action et des pratiques de référence dans les domaines de la science et de la technologie au service du développement et des technologies de l'information et des communications au service du développement, notamment de la suite donnée aux recommandations issues du Sommet mondial sur la société de l'information*

325. La CNUCED a fourni un appui technique à la Commission de la science et de la technique au service du développement et fait en sorte qu'un public nombreux participe à ses sessions et que ses membres soient motivés. Ces conditions ont permis à la Commission de recommander deux projets de résolution au Conseil économique et social, lequel les a adoptés par consensus, et d'atteindre ainsi l'objectif fixé pour l'exercice biennal. La CNUCED a par ailleurs contribué à faciliter la concertation sur les politiques à mener et la recherche d'un consensus à l'Assemblée générale, et ses efforts ont abouti à l'adoption d'une résolution sur le sujet, dans laquelle l'Assemblée a pris note du rôle de la Commission et de ses travaux. Au cours de l'exercice biennal, le Conseil économique et social a adopté la décision 2012/228 et les résolutions 2012/5 et 2012/6, et l'Assemblée générale a adopté les résolutions 66/211 et 67/195. Tous ces textes, qui portent sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement et les technologies de l'information et des communications au service du développement et ont été établis par le secrétariat de la Commission, traduisent l'importance que les pays accordent à ces grands enjeux.

- d) *Accroissement des moyens dont disposent les pays en développement dans les domaines du commerce et des investissements et dans des domaines connexes, dans le cadre de programmes interdivisions prévoyant des activités de recherche, d'enseignement et de formation au profit des institutions locales des pays en développement*

326. Au cours de l'exercice biennal, 19 universités et 11 centres de recherche ont adhéré à l'Institut virtuel de la CNUCED, qui a continué à contribuer au développement des moyens pédagogiques et des capacités de recherche des universités des pays en développement. Le premier stage en ligne de l'Institut a permis à 76 chercheurs (dont 27 femmes) de 45 pays en développement et pays en transition de recevoir une formation sur le commerce et la pauvreté. L'Institut a dispensé une formation à 498 étudiants (dont 336 étudiantes) venus d'universités membres, dans le cadre de stages d'études effectués dans les organisations internationales de Genève, et à 224 universitaires (dont 68 femmes) dans le cadre d'ateliers organisés à l'échelle nationale. Le sous-programme a proposé, en coopération avec d'autres sous-programmes de la CNUCED, 92 cours en ligne ou en classe qui ont bénéficié à 1 368 agents commerciaux (dont 27 % de femmes) de 36 pays en développement. En tout, 58 décideurs (dont 24 femmes) de 36 pays en développement, dont 16 parmi les pays les moins avancés, ont participé aux stages régionaux portant sur de grandes questions économiques qui font l'actualité internationale.

Sous-programme 5

Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux

- a) *Augmentation du nombre de recommandations concrètes adoptées par la CNUCED pour promouvoir le développement de l'Afrique dans les domaines du commerce et du développement*

327. La série de rapports intitulés *Le développement économique en Afrique* a favorisé la concertation, la définition et la mise en œuvre des politiques publiques en Afrique. D'après une enquête menée auprès des lecteurs de l'édition 2012 du rapport, 50 % des personnes interrogées auraient utilisé le rapport à des fins d'analyse et de recherche, 25 % pour la définition de politiques publiques et 25 % à des fins d'enseignement et de formation. La Communauté d'Afrique de l'Est donne actuellement suite à la recommandation, figurant dans le rapport de 2013, concernant l'utilisation d'un outil de surveillance (ou feuille de notation) destiné à faire mieux appliquer les accords de commerce régionaux. Par ailleurs, le rapport de 2013 a été cité dans 142 articles de presse et a été approuvé 18 fois par des États membres au cours des réunions annuelles du Conseil du commerce et du développement. Le sous-programme a permis de réfléchir aux orientations du programme de développement de l'Afrique pour l'après-2015 et d'aider le NEPAD et l'Union africaine à mobiliser des ressources intérieures et à régler des questions de développement industriel.

- b) *Renforcement du consensus sur les mesures à prendre pour régler les problèmes de développement des pays les moins avancés au sein de l'économie mondiale, et adoption de ces mesures*

328. Les éditions 2012 et 2013 du *Rapport sur les pays les moins avancés*, qui ont été diffusées partout dans le monde, ont suscité un vif intérêt en raison des sujets choisis et du succès des campagnes de lancement promotionnel. Les sujets abordés,

censés intéresser tous les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement, étaient par exemple la contribution des transferts de fonds au développement, la contribution des diasporas au commerce, aux investissements et à l'acquisition de savoirs dans leur pays d'origine, et la nécessité de créer des emplois face à l'accroissement des populations pour éviter de graves troubles sociaux. Le rapport de 2012 a été publié dans 28 pays et le rapport de 2013, dans 21 pays.

c) *Intégration accrue des politiques et des priorités commerciales dans les plans nationaux de développement grâce au Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés*

329. Dans l'ensemble, la CNUCED a beaucoup aidé les pays les moins avancés à tirer parti du Cadre intégré renforcé et à imaginer des moyens de faire une plus grande place aux questions d'échanges commerciaux dans leurs plans de développement. Elle a organisé un certain nombre de missions consultatives pour aider ces pays à traiter ces questions. En 2012, elle a mis à jour l'Étude diagnostique sur l'intégration du commerce de la Gambie, aidé le Mozambique et le Sénégal à définir les modalités de la mise à jour de leur propre étude diagnostique, comme en avait décidé le secrétariat du Cadre intégré renforcé, aidé la Guinée-Bissau, la République centrafricaine et la République démocratique du Congo à proposer des projets financés par les fonds de la catégorie 2, et aidé les Comores à mettre au point une stratégie de développement commercial. En 2013, la CNUCED a achevé la mise à jour de l'Étude diagnostique du Sénégal, commencé celle de l'Étude diagnostique de Djibouti, du Mali et du Niger, et aidé la Gambie, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et le Sénégal à proposer des projets financés par les fonds de la catégorie 2.

d) *Sensibilisation accrue aux problèmes des pays en développement sans littoral et aux solutions à adopter pour les alléger*

330. Les analyses de la CNUCED ont permis de mieux comprendre les questions qui intéressent de près les pays en développement sans littoral, notamment les nouveaux problèmes qui devraient donner lieu à un nouveau programme d'action à mener en faveur de ce groupe de pays. Par ailleurs, les conclusions de ces analyses ont abondamment alimenté les débats intergouvernementaux, notamment la quatrième Réunion des ministres du commerce des pays en développement sans littoral et la réunion thématique sur le commerce et la facilitation du commerce, qui se sont tenues à Almaty (Kazakhstan) en septembre 2012. Les analyses et les services consultatifs axés sur la promotion des investissements directs étrangers ont contribué à renforcer les capacités des pays en développement sans littoral, du fait que ces activités ont permis aux pays d'élaborer des directives en matière d'investissements et de partager leurs pratiques de référence grâce à une meilleure circulation de l'information. Les activités du sous-programme ont également permis de commencer les préparatifs de l'examen décennal complet du Programme d'action d'Almaty et de mobiliser un appui à cette fin au sein de la CNUCED.

e) *Sensibilisation accrue des décideurs des petits États insulaires en développement aux questions de développement et aux solutions à adopter pour établir dans ce domaine des partenariats susceptibles de déboucher sur la mobilisation d'un appui international adapté*

331. Conformément à ce qu'avait préconisé le groupe d'experts de la CNUCED qui avait réfléchi à des moyens plus efficaces de remédier à la fragilité des petits États

insulaires en développement, les activités et les réalisations accomplies au cours de l'exercice biennal ont consisté essentiellement à définir des mesures de soutien international qui pourraient être adoptées pour les aider à renforcer leur capacité d'adaptation, et à encourager l'ONU à accepter que leur statut de petits États insulaires en développement leur donne droit à un traitement plus favorable sur la scène internationale.

- f) *Sensibilisation accrue aux problèmes qu'ont d'autres pays à l'économie structurellement faible, vulnérable et peu développée pour trouver leur place dans les systèmes commerciaux multilatéraux*

332. Le rôle du sous-programme en ce qui concerne les autres pays à l'économie structurellement faible, vulnérable et peu développée consiste à recenser ces pays et à mettre leur liste à jour tous les trois ans. La prochaine révision de la liste aura lieu en 2014. Au cours de l'exercice biennal, un certain nombre de ces pays ont trouvé dans la CNUCED un espace intergouvernemental où chercher un consensus, un organisme axé sur la collecte de données, les recherches et l'analyse décisionnelle, et un prestataire d'assistance technique. Les travaux concernant ces pays ont été exécutés dans le cadre des commissions, des réunions de groupes d'experts et des programmes d'assistance technique. En particulier, les activités menées en faveur de ces pays ont consisté à leur dispenser des stages de formation et de renforcement des capacités dans les domaines du droit et des politiques de la concurrence, de la facilitation de l'activité économique et du commerce, et de la modernisation des services douaniers.

Chapitre 13

Centre du commerce international

Principaux résultats obtenus

Au cours de l'exercice biennal, le Centre du commerce international a mené des activités prescrites par son mandat. Il a notamment contribué à faire participer les entreprises à l'élaboration des politiques commerciales et développé son offre de biens publics mondiaux, en particulier de mesures non tarifaires, de stratégies d'exportation et de normes facultatives; il a doté les organismes d'appui au commerce de moyens accrus pour aider les petites et moyennes entreprises exportatrices; il a communiqué des données commerciales afin d'introduire plus de transparence dans les échanges commerciaux et utilisé des portails et des publications (papier et numériques) de portée mondiale pour faire mieux connaître les questions de commerce et de développement. D'après les évaluations, le Centre est considéré comme un prestataire légitime et sérieux d'assistance technique de qualité en matière commerciale, et ses produits et services sont très recherchés et appréciés par ses partenaires. La clef de son succès est sa capacité à adapter ses services aux conditions et aux besoins locaux et à transférer ses compétences, ses connaissances et son savoir-faire aux pays bénéficiaires. Par ailleurs, le Centre a redoublé d'efforts pour aider les pauvres et favoriser l'égalité des sexes dans le commerce en fournissant des solutions intégrées permettant de faire participer les pauvres et les femmes chefs d'entreprise à des chaînes mondialisées de valeur ajoutée.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Une des solutions aux difficultés rencontrées lors des évaluations menées au cours de l'exercice biennal était de définir un objectif clair auquel se tenir pendant toute la durée du cycle des projets, afin d'exercer un contrôle constant et de disposer d'une base pour l'évaluation des résultats et de l'efficacité des interventions du Centre. Par ailleurs, le Centre a dû s'adapter à l'évolution de la demande d'assistance technique des entreprises en matière de commerce. En raison de l'évolution du commerce mondial, les entreprises que le Centre a aidées ont eu beaucoup moins besoin de renforcer leurs capacités pour élaborer des stratégies commerciales internationales que de se procurer des informations sur les marchés et d'accéder à ces marchés. En conséquence, le Centre adaptera sa stratégie et aidera davantage les entreprises dans ces domaines à l'avenir.

Taux d'exécution des produits

333. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 97 % des 532 produits prescrits et quantifiables.

334. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 (A/66/6 (Sect. 13) et Add.1).

Sous-programme 6

Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations

a) *Meilleure intégration du secteur commercial au sein de l'économie mondiale par un soutien accru aux décideurs*

335. Au cours de l'exercice biennal, le Centre du commerce international a aidé les décideurs à élaborer des stratégies nationales et sectorielles de développement des exportations, à prendre systématiquement en compte la problématique hommes-femmes dans ces stratégies et à faire participer les entreprises à l'élaboration des politiques commerciales. Au total, 65 réseaux nationaux composés de représentants du secteur privé et de décideurs ont été créés ou étoffés, en particulier dans des pays parmi les moins avancés, comme l'Afghanistan, les Comores, l'Éthiopie, le Libéria, la République démocratique populaire lao, le Samoa et le Vanuatu, pour contribuer à l'élaboration de politiques commerciales qui associent toutes les parties concernées. Le Centre s'est employé en priorité à faire participer davantage le secteur privé aux démarches d'adhésion à l'OMC et d'intégration commerciale régionale et à donner aux organismes d'appui au commerce et aux décideurs les moyens d'élaborer de leur propre initiative des stratégies d'exportation. Les organismes de défense des intérêts des entreprises ont joué un rôle essentiel pour permettre à la Communauté d'Afrique de l'Est de récolter les bénéfices économiques de l'intégration régionale en vertu d'accords de reconnaissance mutuelle.

b) *Accroissement des moyens dont disposent les organismes d'appui au commerce pour aider les entreprises*

336. Au cours de l'exercice biennal, le Centre a encouragé le développement durable par les exportations en apportant une assistance technique aux organismes d'appui au commerce de 67 pays et cinq régions. Il a continué à élaborer des outils et à mettre en œuvre des projets qui contribuent à améliorer l'efficacité des organismes d'appui au commerce et leurs services en leur donnant plus de moyens pour stimuler la compétitivité des petites et moyennes entreprises exportatrices et les associer à des chaînes logistiques d'exportations. Ainsi, les organismes d'appui au commerce ont pu renforcer leurs capacités dans les domaines du renseignement commercial, de l'élaboration de portefeuilles de services, de la planification stratégique, du pouvoir mobilisateur et de la gestion axée sur les résultats, du conditionnement, de la qualité et des normes. Dans le cadre des projets régionaux qu'il a menés en Afrique subsaharienne, le Centre a permis aux organismes d'appui au commerce et à ses réseaux régionaux de trouver des débouchés commerciaux dans la région. Son initiative d'évaluation comparative a été mise à l'essai et approuvée par les principales parties concernées, puis mise en œuvre dans des organismes de promotion du commerce. Pour finir, des recommandations ont été formulées pour remédier aux lacunes recensées dans les huit organismes ainsi évalués.

c) *Renforcement de la compétitivité des entreprises sur la scène internationale dans le cadre des activités de formation et d'appui menées par le Centre du commerce international*

337. En 2012 et 2013, près de 7 000 petites et moyennes entreprises ont bénéficié de l'assistance du Centre dans le domaine de la compétitivité à l'exportation. Les femmes chefs d'entreprise ont fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre d'une série de projets axés sur l'égalité des sexes dans le commerce. Ces projets consistaient soit à aider directement les entreprises, soit à passer par des organismes d'appui au commerce pour stimuler les exportations. L'appui aux entreprises a consisté essentiellement à leur proposer des initiatives personnalisées contribuant à la création d'emplois, à la production de biens de grande valeur ou au développement de leur capacité d'exportation. Le Centre a privilégié le regroupement des entreprises par secteur en prêtant assistance à des groupes d'entreprises appartenant au même secteur ou à la même chaîne logistique, et a proposé des programmes harmonisés à l'échelle mondiale destinés à renforcer les compétences commerciales des entrepreneurs à l'international.

Chapitre 14

Environnement

Principaux résultats obtenus

En 2012, dans le cadre d'une évaluation complète des travaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), les parties à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable ont demandé, dans le document final de la Conférence, que les questions d'environnement soient mieux gérées au niveau international et que, dans le même temps, le PNUE soit étoffé et modernisé. Cette décision a par la

suite été entérinée dans la résolution 67/213 de l'Assemblée générale. C'est également à cette conférence qu'a été adopté le cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables. Le rapport sur l'avenir de l'environnement mondial a beaucoup servi aux décideurs présents à la Conférence, car il leur a fourni des évaluations relatives à l'environnement qui étaient à la fois complètes, scientifiques et utiles à la prise de décisions.

Le PNUE et ses organismes partenaires ont été désignés pour créer le Centre et Réseau des technologies climatiques dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. En cinq ans d'existence, le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (ONU-REDD) est devenu le plus important des programmes interorganisations de lutte contre les changements climatiques, puisqu'il compte 48 pays partenaires et dispose de 150 millions de dollars de fonds. La Coalition pour le climat et la qualité de l'air s'est agrandie et compte désormais plus de 80 États membres et organisations partenaires, dont les engagements financiers dépassent 30 millions de dollars. Le secrétariat de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques a été créé en application de décisions prises à la deuxième réunion de la Plateforme, en 2013, au moyen de fonds issus de généreuses donations.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable a mis en lumière de nombreux aspects de la gestion environnementale et nourri les attentes des États Membres et des parties concernées aux niveaux mondial, régional et national. Les fonds n'étant pas inépuisables, une des difficultés consistera à prendre en compte les recommandations de la Conférence dans l'élaboration des projets. Il est essentiel que le PNUE travaille en étroite collaboration avec ses partenaires pour affirmer sa présence et donner plus de poids à son action au sein des mécanismes consultatifs intergouvernementaux, notamment dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Pour améliorer la coordination des activités du système des Nations Unies et faire une plus grande place aux questions d'environnement dans ces activités, il faut faire appel systématiquement aux compétences techniques des organismes des Nations Unies lors de la définition des interventions et des stratégies dans ce domaine.

Taux d'exécution des produits

338. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 97 % des 188 produits quantifiables prescrits.

339. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 [A/66/6 (Sect. 14)].

1. Direction exécutive et administration

a) *Renforcement de l'intérêt que les activités du PNUE et leurs retombées présentent pour les États*

340. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, une évaluation de l'intérêt, de l'utilité et de l'efficacité des travaux du Programme a été réalisée à partir des observations recueillies, en février 2012, auprès de 107 membres du Conseil d'administration. S'agissant de l'intérêt des travaux, le taux de satisfaction des personnes interrogées a été de 80 %, ce qui correspond à l'objectif fixé pour l'exercice biennal. L'utilité et l'efficacité des activités de renforcement des capacités menées par le Programme ont été jugées satisfaisantes par 72 % et 60 % des personnes interrogées, respectivement.

b) *Renforcement du rôle joué par le PNUE dans l'action menée par le système des Nations Unies pour que les activités des organismes des Nations Unies axées sur le volet environnemental du développement durable soient cohérentes et complémentaires*

341. Les travaux du Groupe de la gestion de l'environnement ont permis de renforcer le volet environnemental du développement durable au sein du système des Nations Unies. Le Groupe a contribué à ce que la viabilité écologique des opérations des Nations Unies soit assurée à l'échelle du système par l'adoption de cadres, de politiques et de pratiques internes axés sur la protection de l'environnement et des droits sociaux. Conformément à l'objectif fixé, trois nouvelles initiatives ont été lancées à l'échelle du système. Ainsi, des programmes sectoriels sont axés sur des questions d'environnement telles que la diversité biologique, les zones arides ou l'économie verte. Par ailleurs, le Groupe a contribué à l'élaboration, à l'échelle du système, de l'outil d'évaluation de la diversité biologique mondiale, qui prend en compte les objectifs stratégiques et les fonctions essentielles attribuées aux organismes des Nations Unies dans le cadre du Plan stratégique pour la diversité biologique. Les 63 entités des Nations Unies qui ont rendu compte de leurs émissions de gaz à effet de serre et les 30 entités qui ont élaboré des stratégies visant à réduire ces émissions ont montré que des efforts étaient faits pour que les activités de l'Organisation soient sans effet sur le climat.

c) *Utilisation accrue de données scientifiques crédibles et cohérentes dans l'exécution du programme de travail du PNUE*

342. À en juger par les 50 initiatives qui ont été menées et auxquelles ont participé de nombreux scientifiques, une utilisation accrue de données scientifiques crédibles et cohérentes a été faite dans l'exécution du programme de travail du PNUE. Ces initiatives ont permis d'aborder sous un angle scientifique des questions qui ont fait l'objet de débats parmi les décideurs et de négociations au sein d'instances internationales. Au total, 24 publications scientifiques ont été élaborées. Le Rapport de 2013 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction d'émissions a sans doute été le document le plus cité à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Par ailleurs, il a été téléchargé plus de 500 000 fois au cours des négociations de la Conférence. Les travaux du Panel international pour la gestion durable des ressources ont servi à élaborer de grandes orientations à l'échelle mondiale, régionale et nationale, alimenté les débats du Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale et la

concertation de la Banque africaine de développement, et inspiré le plan établi par la Commission européenne pour que l'Europe économise ses ressources.

d) *Détermination accrue du PNUE à devenir une organisation qui applique les principes de la gestion axée sur les résultats*

343. Le Programme a donné suite à 100 % des recommandations et observations relatives à l'audit et aux enquêtes, ce qui montre une détermination accrue à appliquer les principes de la gestion axée sur les résultats. Sa détermination a été d'autant plus forte que le Directeur exécutif a délégué à la division et aux directeurs régionaux une partie de ses pouvoirs financiers et juridiques et de sa responsabilité en matière de programmation.

e) *Amélioration de l'efficacité des services de conférence assurés pour les réunions des organes directeurs du PNUE*

344. Au cours de l'exercice, le Comité des représentants permanents du PNUE a organisé 10 réunions et ses sous-comités, 42 réunions officielles. En 2013, une série de consultations s'est tenue pour envisager les moyens à mettre en œuvre pour organiser les réunions du Comité avec plus d'efficacité, en particulier dans le cadre de la nouvelle structure décisionnelle du PNUE, qui a contribué à renforcer le rôle d'organe subsidiaire intersessions du Comité. Le Comité a également établi son propre calendrier de travaux pour la période précédant la session de 2014 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, son objectif étant de se réunir moins souvent et d'avoir un ordre du jour plus précis. Ainsi, il a adopté des améliorations importantes, prenant notamment des mesures pour qu'un ordre du jour provisoire annoté énonçant clairement les résultats escomptés de la réunion et présentant la liste des documents utiles soit distribué à toutes ses réunions officielles, et pour que tous les documents soient publiés quatre semaines à l'avance.

f) *Suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation des résultats des sous-programmes du PNUE*

345. L'évaluation des sous-programmes réalisée dans l'optique de la stratégie à moyen terme s'est nettement améliorée. L'équipe dirigeante a donné suite à environ 80 % des recommandations formulées officiellement au cours de la période considérée dans le rapport, un résultat légèrement inférieur à l'objectif fixé pour l'exercice biennal (85 %). Outre les trois évaluations de sous-programmes, une évaluation formative du programme de travail de 2010-2011 a été entreprise dans l'optique de la stratégie à moyen terme pour 2012-2013. En tout, six recommandations ont été appliquées dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle stratégie à moyen terme pour 2014-2017. Évalué par ses pairs, le Bureau de l'évaluation du PNUE a reçu une bonne note du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

g) *Amélioration de la qualité des documents du PNUE sur la planification et sur l'exécution des programmes*

346. En décembre 2013, une enquête en ligne a été menée auprès de 109 membres du Comité des représentants permanents du PNUE pour déterminer si les États étaient satisfaits des documents du PNUE sur la planification des programmes et sur

leur exécution. Le taux de participation à l'enquête a été de 28 %. Environ 87 % des personnes interrogées se sont dites satisfaites de la qualité des documents sur la planification stratégique et la planification des programmes et du rapport de 2012 sur l'exécution des programmes, et 89 % de l'utilité de ces documents. Pour améliorer le rapport sur l'exécution des programmes, il a notamment été proposé de s'attarder davantage sur les résultats obtenus et d'utiliser des graphiques et des récapitulatifs, par exemple sur les tendances historiques observées, pour rendre la lecture plus confortable. S'agissant des opérations de programmation, les personnes interrogées ont suggéré que le PNUE communique davantage avec ses bureaux régionaux et fasse participer les représentants d'États membres qui ne sont pas encore représentés à Nairobi.

h) Mobilisation rapide des fonds nécessaires pour exécuter le programme de travail

347. Le Programme est lourdement dépendant des bailleurs de fonds habituels; les 15 plus importants fournissent environ 93 % des contributions au Fonds des Nations Unies pour l'environnement. Les difficultés économiques mondiales ont contraint nombre d'États à être plus sélectifs et plus stricts dans les dépenses publiques, notamment dans les dépenses consacrées à la coopération internationale au service du développement. En juin 2012, le PNUE avait reçu 56 % du montant estimatif total (217 millions de dollars) des contributions annuelles destinées au Fonds des Nations Unies pour l'environnement, aux fonds d'affectation spéciale et à d'autres utilisations prédéterminées. En juin 2013, ce pourcentage était de 66 %. Cette amélioration s'explique peut-être par le fait que les bailleurs de fonds et les partenaires du Programme ont répondu à l'appel des participants de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui leur ont demandé de faire en sorte que le financement du PNUE soit prévisible, sûr et stable.

2. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants

a) Élargissement du champ des évaluations scientifiques portant sur l'exposition aux rayonnements ionisants aux niveaux régional et mondial et sur ses effets sur la santé humaine et l'environnement, et mise à jour de ces évaluations

348. La composition du Comité a été portée à six États, ce qui permet au Comité de disposer de compétences techniques accrues en vue de ses évaluations. Après l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima-Daiichi, le Comité a revu ses priorités et s'est heurté à une difficulté inédite : celle d'évaluer, en toute objectivité et indépendance, les données et l'information dont il disposait afin que les États Membres et le grand public, en particulier au Japon, puissent mieux juger et comprendre les conséquences radiologiques de cet accident. Les rapports phares qu'il a établis sur les causes de l'accident et la méconnaissance de ses conséquences sur la santé ont été approuvés à sa cinquante-neuvième session. Leur adoption a marqué une étape importante pour le Comité, qui est devenu une tribune où l'on peut désormais informer des limites de la science. À sa soixantième session, le Comité a approuvé un rapport détaillé sur les effets des rayonnements ionisants sur les enfants (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.14/IX.2), ainsi que le rapport sur l'évaluation de l'accident de Fukushima qu'il avait présenté à l'Assemblée générale (A/68/46).

- b) *Les décideurs, la communauté scientifique et la société civile connaissent mieux les évaluations scientifiques du Comité et les utilisent davantage pour prendre leurs décisions sur les questions liées aux rayonnements*

349. Les Normes fondamentales internationales de protection contre les rayonnements ionisants et de sûreté des sources de rayonnements ont été révisées et approuvées par les organismes qui les ont élaborées et seront publiées par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Des conférences de presse ont été organisées pour informer les médias de l'état d'avancement de l'évaluation menée par le Comité sur les conséquences de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima-Daiichi. Représenté à la deuxième Réunion extraordinaire des Parties contractantes à la Convention sur la sûreté nucléaire, qui s'est tenue à Vienne en août 2012, à la Conférence internationale sur la protection contre les rayonnements en médecine, qui s'est tenue à Bonn (Allemagne) en décembre 2012, et à la Conférence internationale sur les sources, les effets et les risques des rayonnements ionisants, qui s'est tenue à Sanur (Indonésie) en octobre 2013, le Comité y a fait des déclarations. La dernière évaluation du Comité sur l'accident de Tchernobyl a été traduite et publiée en russe afin de permettre aux pays les plus touchés par cet accident d'être mieux informés à son sujet et d'utiliser ces informations.

Sous-programme 1 **Changements climatiques**

- a) *Des mesures d'adaptation, reposant notamment sur la prise en compte des écosystèmes, sont intégrées aux processus nationaux de planification du développement et d'élaboration des politiques correspondantes, compte tenu des évaluations scientifiques, des conseils sur le choix des politiques et de la législation à adopter, du bilan des projets pilotes exécutés avec l'appui du PNUE et des expériences d'adaptation respectueuses des écosystèmes menées au niveau mondial*

350. Cinq nouveaux pays ont intégré des mesures d'adaptation à leurs processus de planification du développement et d'élaboration des politiques correspondantes. En 2012, le Myanmar et le Mozambique ont adopté des stratégies et des plans nationaux de développement prévoyant des mesures d'adaptation. Au Myanmar, le Gouvernement a approuvé le programme national d'action pour l'adaptation aux changements climatiques mis en place avec le concours du PNUE, et au Mozambique, le Gouvernement a ajouté six questions transversales, notamment la lutte contre les changements climatiques, au plan socioéconomique national et à 11 plans provinciaux pour 2013. Dans le cadre de l'Initiative Pauvreté-Environnement menée conjointement par le PNUD et le PNUE, des volets relatifs aux changements climatiques et à l'adaptation à ces phénomènes ont été ajoutés au sixième plan quinquennal du Bangladesh et au onzième plan quinquennal du Bhoutan, aux procédures d'examen des dépenses publiques consacrées aux questions climatiques et aux procédures d'examen des institutions du Bangladesh et du Népal, et aux codes budgétaires de ces deux pays.

- b) *Des sources d'énergie et des technologies non polluantes et à faible émission de carbone sont de plus en plus souvent adoptées, les technologies peu économiques sont progressivement éliminées et les pays dissocient de plus en plus la croissance économique de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre grâce aux évaluations techniques et économiques, à la coopération, aux conseils qu'ils reçoivent sur le choix des politiques et de la législation à adopter, et aux mécanismes de financement qui ont un effet stimulant*

351. L'objectif, qui prévoyait que 12 pays mettent en œuvre des politiques et des mesures inspirées de projets du PNUE et axées expressément sur les sources d'énergie renouvelables et le rendement énergétique, a été dépassé. En effet, pas moins de 27 pays ont mis en œuvre des activités visant à éliminer progressivement les lampes à incandescence à l'horizon 2016. À l'échelle mondiale, 35 % des pays se sont engagés à passer à un mode d'éclairage économique. Sur les 92 pays aidés par le PNUE, 32 ont procédé à l'évaluation de leurs besoins technologiques, dont 30 ont également élaboré un plan d'action dans ce domaine. Sept pays ont mis en place des politiques d'économie de carburant automobile et des normes en la matière, et parmi les pays qui participent à titre expérimental à l'Initiative mondiale pour les économies de carburant, un sur quatre a adopté un système obligatoire d'étiquetage du carburant.

- c) *L'accès des différents pays au financement de la lutte contre les changements climatiques est facilité à tous les niveaux, et des mécanismes de financement novateurs sont évalués et favorisés aux niveaux mondial et régional*

352. Malgré le ralentissement qu'a connu récemment l'économie mondiale, le PNUE a réussi à mobiliser des fonds d'un montant d'environ 432 millions de dollars à investir dans les énergies non polluantes, dans le cadre d'initiatives telles que le Fonds d'aide à l'accès aux capitaux de démarrage. Utilisé en Asie et en Afrique, ce mécanisme, qui fonctionne au moyen de six fonds de capital-investissement, a contribué à la création d'entreprises en apportant un capital de démarrage à 17 projets relatifs aux énergies renouvelables qui ont généré des investissements d'un montant total de 330 millions de dollars. Le Fonds a permis de mobiliser 18 millions de dollars auprès du Royaume-Uni et de l'Allemagne pour contribuer à un programme visant à amener des fonds et des investisseurs à financer le démarrage de projets de réduction des émissions de carbone pendant les huit prochaines années.

- d) *Réduction du déboisement et de la dégradation des sols dans les pays qui s'acheminent vers un modèle de gestion durable des forêts, de conservation et de fixation du carbone terrestre par l'élimination de toutes les causes du déboisement et la prise en compte des avantages et des sauvegardes*

353. Au cours de l'exercice biennal, 17 pays ont mis en œuvre un programme national REDD+ consistant à élaborer une stratégie d'élimination des facteurs du déboisement et à actualiser leur plan de gestion durable des forêts de manière à y intégrer des objectifs de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts. Quatre d'entre eux ont mené à bien ce programme et sont passés à la deuxième phase de la mise en œuvre de REDD+. Seuls trois pays (Indonésie, République démocratique du Congo et Viet Nam) – au lieu des cinq

visés pour l'exercice biennal – ont intégré l'objectif de REDD+ dans leur plan de gestion durable des forêts et prévu des fonds pour le réaliser. Ces trois pays ont également fini d'élaborer le plan d'investissement nécessaire à cette fin. En cinq ans d'existence, malgré le scepticisme qu'il inspirait à ses débuts, le programme ONU-REDD est devenu un important programme de lutte contre les changements climatiques, puisqu'il compte 48 pays partenaires et dispose de plus 150 millions de dollars de fonds, ce qui en fait le programme interorganisations le plus important du genre.

- e) *Accès accru des utilisateurs visés aux évaluations des changements climatiques qui les intéressent et aux informations nécessaires à la prise de décisions et à la planification à long terme*

354. Les quatre grands mécanismes intergouvernementaux de dimension mondiale mentionnés ci-après ont utilisé les résultats des travaux du PNUE sur les changements climatiques pour revoir leur conception de la question et peser sur les politiques nationales de développement. Dans la Déclaration de Camp David (mai 2012), le Groupe des Huit, conscient des dangers des polluants atmosphériques à courte durée de vie, a décidé de mener une action sur tous les fronts pour limiter leur utilisation. La Déclaration de Svalbard sur les forceurs climatiques à courte durée de vie, adoptée en mars 2012 par les ministres de l'environnement des pays nordiques, a disposé qu'il fallait réglementer l'utilisation des polluants atmosphériques à courte durée de vie dans les nombreux accords internationaux sur l'environnement en vigueur. Les conclusions du PNUE ont été utilisées pour justifier la révision, en mai 2012, du Protocole à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. Le Programme climatologique mondial a été réorganisé en mai 2013 de manière à y intégrer le Programme de recherches sur la vulnérabilité, les impacts et l'adaptation aux changements climatiques, et à l'associer étroitement avec le mécanisme de gouvernance de l'interface utilisateur du Cadre mondial pour les services climatologiques.

Sous-programme 2

Catastrophes et conflits

- a) *Renforcement de la capacité de gestion environnementale des États Membres, le but étant de contribuer à la réduction des risques de catastrophes naturelles ou d'origine humaine*

355. Le montant des fonds consacrés par la communauté internationale à des initiatives utilisant la gestion environnementale pour réduire les risques de conflits et de catastrophes dans les pays aidés par le PNUE s'est élevé au total à environ 12,6 millions de dollars. Autrement dit, l'objectif fixé pour l'exercice biennal 2012-2013 – une augmentation de 50 % par rapport aux chiffres de décembre 2009 – a été largement dépassé. Ce résultat s'explique en grande partie par la stratégie à long terme de mobilisation des ressources qui a amené certains bailleurs de fonds à consentir de lourds investissements. Des projets pilotes et des évaluations des risques ont été menés dans 15 pays pour contribuer concrètement à la réduction des risques. C'est ainsi que des plans d'action nationaux de réduction des risques de catastrophe fondée sur le respect des écosystèmes ont été mis en place en Afghanistan, en Haïti, en République démocratique du Congo et au Soudan. Quelque 24 organismes et pays ont également reçu un appui sur les politiques à

adopter, une aide à la recherche et des formations, qui ont donné des résultats remarquables, permettant notamment de mettre en place un réseau de praticiens en matière de consolidation de la paix et d'environnement. Dix-neuf universités de 15 pays ont proposé, avec le concours du PNUE, un programme d'études sur la réduction des risques de catastrophe fondée sur le respect des écosystèmes.

b) *Évaluation rapide et fiable de l'environnement après les conflits et les catastrophes, à la demande*

356. Les évaluations consécutives à des crises sont effectuées à la demande. Ainsi, il faut qu'une crise soit survenue et qu'un État ait demandé de l'aide pour que ce produit soit exécuté. Au deuxième semestre de 2013, des experts des questions d'environnement ont été mobilisés dans quatre pays vulnérables pour recenser et réduire les risques sérieux qui se posaient dans les situations d'urgence. Le PNUE a rapidement évalué l'impact sur l'environnement de l'incendie qui a eu lieu au Kenya et a recommandé que l'environnement soit pris en compte dans les dispositifs d'intervention. Plusieurs conseillers techniques ont été déployés en République arabe syrienne et dans les pays voisins pour préparer des interventions d'urgence. Des évaluations de l'environnement ont aussi été effectuées au Soudan du Sud, aux Philippines – après le typhon Haiyan – et en Côte d'Ivoire. Depuis 2008, 17 des 20 pays qui ont bénéficié des interventions du PNUE – soit 85 % d'entre eux – ont donné suite aux recommandations du Programme en prenant en compte leurs priorités et leurs besoins en matière d'environnement dans leurs politiques et leurs plans d'action.

c) *Amélioration de la gestion de l'environnement et utilisation plus rationnelle des ressources naturelles grâce aux évaluations interinstitutions et aux activités de relèvement menées après les crises*

357. Le PNUE a continué à faire en sorte que les évaluations et les activités de relèvement qu'il menait après les crises contribuent à une meilleure gestion de l'environnement et à une utilisation plus rationnelle des ressources naturelles. Au Soudan, il a fait intégrer l'environnement dans sept stratégies des Nations Unies et autres stratégies internationales et dans 11 réformes nationales et mécanismes législatifs, et fait doter plusieurs nouveaux ministères de mandats relatifs à l'environnement. Le PNUE a fait organiser en Haïti, pays rongé par la pauvreté énergétique, deux projets sur les énergies renouvelables financés par le secteur privé. Par ailleurs, s'appuyant sur les analyses du Programme, Haïti a recensé ses premières zones marines protégées. En République démocratique du Congo, le PNUE a élaboré une stratégie d'analyse de la qualité de l'eau, le but étant de permettre à 9 000 personnes d'accéder à de l'eau potable. Au cours de l'exercice biennal, il a mobilisé environ 31,5 millions de dollars au titre de projets d'assainissement de l'environnement, ce qui porte à 65 millions de dollars le montant des fonds mobilisés depuis 2009.

Sous-programme 3
Gestion des écosystèmes

a) *Renforcement de la capacité des pays et des régions d'intégrer la gestion des écosystèmes dans les mécanismes de planification de leur développement*

358. Les pays ont mis sur pied huit nouveaux plans d'action dans le cadre de la planification de leur développement, un résultat supérieur à l'objectif de cinq fixé

pour l'exercice biennal. Le Kenya a institué deux plans d'action – l'un sur la gestion de l'écosystème de la forêt de Mau, l'autre sur la gestion intégrée des ressources en eau du bassin du Tana – pour sauver ces écosystèmes. Haïti a pris en compte le respect des écosystèmes dans son plan de régénération de l'environnement. La République dominicaine met en œuvre un plan de gestion des zones marines protégées à Silverbank, sanctuaire de baleines à bosses. L'Angola, le Congo et la République démocratique du Congo ont élaboré et adopté un plan commun de gestion des zones transfrontalières protégées, et créé un secrétariat chargé des opérations. Le Guatemala, le Honduras et le Nicaragua ont approuvé la version définitive de l'accord intergouvernemental par lequel ils ont décidé d'harmoniser leurs législations pour gérer et protéger les mangroves de leurs trois territoires. Le Sénégal a fini de concevoir et d'expérimenter le modèle d'écotaxe qu'il prévoit d'appliquer dans le cadre de la gestion de ses forêts. Quatre pays – le Cameroun, la Colombie, l'Indonésie et le Pérou – ont mis au point des protocoles bioculturels dans le cadre de concertations auxquelles ont participé les populations locales.

b) *Capacité des pays et des régions d'utiliser des outils de gestion des écosystèmes*

359. L'objectif a été atteint, puisque 13 nouveaux pays utilisent des outils de gestion des écosystèmes élaborés avec le concours du PNUE pour régénérer leurs écosystèmes. Ils gèrent les écosystèmes marins et côtiers (et les zones marines protégées) de manière intégrée, ils respectent systématiquement les écosystèmes dans leur gestion des ressources en eau douce, ils font participer les populations locales à la gestion des écosystèmes forestiers et des châteaux d'eau auxquels ils sont associés, ils analysent les avantages et les inconvénients de la sécurité alimentaire et de la gestion durable des écosystèmes pour s'assurer qu'elles ne sont pas incompatibles, et ils évaluent les services rendus par les écosystèmes afin de disposer de données scientifiques leur permettant de justifier la prise en compte de la diversité biologique dans les politiques qu'ils élaborent. Des activités visant à entretenir ou à rétablir le bon fonctionnement des écosystèmes ont été menées à bien ou sont en cours dans neuf écosystèmes.

c) *Renforcement de la capacité des pays et des régions de revoir leurs programmes de protection de l'environnement pour lutter contre la dégradation de services écosystémiques prioritaires*

360. La dégradation des écosystèmes varie, dans son ampleur et dans sa nature, selon les pays. Pour y remédier, le PNUE a aidé les pays à définir des priorités dans leurs services écosystémiques, notamment dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la diversité biologique, et à revoir leurs programmes de protection de l'environnement pour prendre en compte ces priorités. Ainsi, le PNUE a aidé six pays à réaliser, comme ils s'y étaient engagés, 16 des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité en prenant des mesures, financées au moyen de leurs budgets nationaux et avec l'assistance des partenaires de développement, pour que le Protocole de Nagoya à la Convention sur la diversité biologique soit bien mis en œuvre.

Sous-programme 4
Gouvernance environnementale

- a) *Dans le respect du mandat de chaque organisme, le système des Nations Unies met progressivement en place des synergies et fait preuve d'une plus grande cohésion dans sa prise de décisions relatives à l'environnement, notamment celles qui découlent d'accords multilatéraux sur l'environnement*

361. Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe) et les décisions du Conseil d'administration du PNUE et résolutions de l'Assemblée adoptées ultérieurement ont introduit des changements radicaux dans la gouvernance environnementale internationale, notamment l'ouverture du Conseil d'administration du PNUE à tous les États membres, le financement sûr, stable et suffisant du Programme au moyen de ressources du budget ordinaire de l'Organisation et de contributions volontaires, et l'exécution plus efficace de son mandat par l'intensification de son activité régionale. Ainsi, neuf décisions et initiatives ont contribué au renforcement de la coordination de l'action du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement. Elles visaient notamment à aider les États Membres à traiter les questions de développement durable dans le cadre d'une économie verte, à faciliter l'élaboration de plans d'action à l'échelle du système et de stratégies communes – par exemple dans le domaine de la gestion des produits chimiques –, l'élaboration d'un plan d'action sur les zones arides, la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, l'adoption d'un cadre destiné à renforcer la viabilité de l'action du système des Nations Unies sur le plan environnemental et social, la mise en place de systèmes de gestion de l'environnement et l'organisation d'examen volontaires de ces systèmes par les pairs au sein de chaque entité des Nations Unies.

- b) *Renforcement des moyens institutionnels et légaux dont disposent les États pour honorer leurs obligations et atteindre leurs buts, cibles et objectifs dans le domaine de l'environnement*

362. Conformément aux objectifs adoptés sur le plan international dans le domaine de l'environnement et aux obligations qui leur incombent au titre des accords multilatéraux sur l'environnement auxquels ils sont parties, les États ont renforcé les moyens dont ils disposaient pour compléter et faire appliquer leur législation nationale. En particulier, le Cambodge, la Namibie, la République démocratique du Congo et le Soudan du Sud ont bénéficié d'une aide du PNUE dans ce domaine. Les organismes des Nations Unies ont mieux pris en compte les conseils pratiques dispensés par le PNUE dans l'ensemble de leurs travaux, par les contributions qu'ils ont apportées dans le cadre des instances et des initiatives internationales. En particulier, ils ont eu à cœur de faire reconnaître l'importance de l'environnement dans l'action menée à l'échelle du système en faveur de l'état de droit, sous l'égide du Vice-Secrétaire général et en application de la résolution 67/1 de l'Assemblée générale contenant la Déclaration de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée sur l'état de droit aux niveaux national et international.

- c) *Les instances nationales chargées du développement et les mécanismes des Nations Unies chargés de la programmation conjointe par pays prennent de plus en plus en compte la protection de l'environnement dans l'exécution de leurs programmes de travail*

363. Grâce à l'appui fourni par le PNUE aux équipes de pays des Nations Unies, la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques ont été systématiquement pris en compte dans 25 plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Cet appui a consisté à former les équipes de pays, à contribuer aux analyses menées sur les pays (notamment à établir des états des lieux de l'environnement au niveau national), à évaluer les liens entre pauvreté et problèmes écologiques et à participer à d'importantes réunions en rapport avec le plan-cadre du pays. Les liens entre pauvreté et problèmes écologiques, principal sujet d'étude de l'Initiative pauvreté-environnement, ont donné lieu à la définition d'un objectif dans 83 plans d'action et politiques élaborés à l'échelle nationale, sous-nationale et sectorielle dans 20 des pays où cette initiative est mise en œuvre. La collaboration interministérielle et la communication des résultats des travaux menés pour atteindre cet objectif sont désormais une pratique courante dans 18 pays.

- d) *Amélioration de l'accès des parties prenantes nationales et internationales à des données scientifiques et à des services consultatifs fiables en vue de la prise de décisions*

364. En tout, 24 évaluations ont été établies, avec le concours de nombreux scientifiques, pour étayer les débats sur les questions d'environnement, apporter des avis scientifiques fiables aux décideurs et aux autres parties prenantes et servir de base aux négociations menées dans les instances internationales. En particulier, la cinquième édition du rapport sur l'avenir de l'environnement mondial a fait l'objet d'une couverture médiatique sans précédent lors de son lancement, en juin 2012, avant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Les conclusions des évaluations menées avec le concours du PNUE ont été mentionnées plus de 5 000 fois dans les médias à travers le monde et 101 fois dans de grandes publications scientifiques.

Sous-programme 5

Substances nocives et déchets dangereux

- a) *Augmentation des moyens consacrés par les États et les autres parties prenantes à l'évaluation, à la gestion et à la réduction des risques que les produits chimiques et les déchets dangereux présentent pour la santé des populations et pour l'environnement*

365. Cent dix entités participant à l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (78 États, 23 organisations non gouvernementales et 9 organisations intergouvernementales) ont rendu compte à temps des progrès qu'elles avaient accomplis en matière de gestion des produits chimiques pour que ces résultats soient pris en compte dans l'évaluation présentée à la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, qui s'est tenue à Nairobi en septembre 2012. Le PNUE a aidé 12 pays à mettre en place des infrastructures légales et institutionnelles et des mesures de financement durable de la gestion des produits chimiques par le recouvrement des

coûts. Il a obtenu les résultats suivants : deux pays ont élaboré une nouvelle législation sur les produits chimiques, trois autres ont évalué la nécessité de compléter leur législation, sept autres ont commencé à évaluer, à partir du mécanisme conçu pour le partenariat PNUE-PNUD, le coût de l'inaction pour la prise en compte systématique d'une bonne gestion des produits chimiques dans les politiques nationales de développement, et les quatre derniers ont terminé cette dernière évaluation.

- b) *Services consultatifs et conseils techniques cohérents fournis aux États et aux autres parties prenantes afin qu'ils adoptent des modes de gestion plus écologiques des produits chimiques nocifs et des déchets dangereux, notamment en améliorant leurs techniques et leurs pratiques*

366. Soixante-douze États et entreprises privées ont fait des progrès dans la réduction des risques liés à l'utilisation de substances chimiques dans leur production et leurs activités. Dix entreprises communiquent des données sur la sécurité d'utilisation des produits chimiques qu'ils vendent dans la chaîne d'approvisionnement, dans le cadre de la stratégie mondiale relative aux produits chimiques. Dans le cadre du partenariat établi par le PNUE sur le mercure, 11 États ont participé à des activités visant à réduire l'utilisation d'un amalgame dentaire, à améliorer les conditions de stockage et d'élimination du mercure et à réduire les émissions provenant des centrales à charbon, des petites mines d'or et des ampoules fluorescentes compactes. Dix entités des Nations Unies ont pris en compte les directives du PNUE sur les substances nocives et les déchets dangereux, un résultat supérieur à l'objectif fixé, de huit entités. En tout, 240 pays ont suivi les conseils pratiques et les directives du Programme et utilisé ses outils pour lutter contre les substances nocives.

- c) *Élaboration et application de politiques et de systèmes de contrôle des substances nocives posant problème à l'échelle mondiale, conformément aux obligations internationales qui incombent aux États et aux mandats des institutions compétentes*

367. La Convention de Minamata sur le mercure a vu le jour lors de la conférence des ministres plénipotentiaires qui s'est tenue à Minamata, dans la préfecture de Kumamoto (Japon), du 9 au 11 octobre 2013, après une bonne dizaine d'années d'échanges entre scientifiques et décideurs et quatre années de travaux intenses destinés à faciliter les négociations. Cette convention compte 94 signataires. Les États-Unis ont été les premiers à la ratifier. En tout, le nombre d'États parties aux quatre conventions (Amendement à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international, Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone) s'est élevé à 529.

Sous-programme 6
Utilisation efficiente des ressources et modes de consommation
et de production viables

- a) *Les gouvernements et autres parties concernées sont mieux à même d'évaluer scientifiquement les flux de ressources et leurs effets sur l'environnement dans les chaînes mondialisées de valeur ajoutée, et d'envisager une croissance économique qui ne nuise pas à l'environnement*

368. Le Panel international pour la gestion durable des ressources a diffusé ses travaux dans des tribunes importantes et contribué à faire mieux comprendre aux décideurs et à d'autres parties concernées les problèmes concernant les ressources. Les évaluations qu'il a réalisées ont été mentionnées par différentes parties concernées dans au moins 145 publications scientifiques, documents d'orientation et documents de séance, un résultat supérieur à l'objectif fixé pour l'exercice biennal, qui était de 50 nouvelles références. Par exemple, la stratégie de la Banque africaine de développement en faveur d'une croissance verte s'inspire des travaux du Panel sur le découplage – qui consiste à dissocier la croissance économique de la consommation des ressources naturelles et de la pollution de l'environnement. Il en va de même pour le plan établi par la Commission européenne pour que l'Europe économise ses ressources, qui s'appuie par ailleurs sur des données relatives aux secteurs de la mobilité, du logement et de l'alimentation.

- b) *Renforcement des moyens dont disposent les États et les institutions publiques pour recenser, réglementer et gérer les grands problèmes liés à l'utilisation des ressources, pour tenir systématiquement compte de l'impératif de la viabilité écologique dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans de développement et pour adopter des politiques et des outils permettant d'économiser les ressources*

369. Grâce aux services consultatifs que le Programme leur a dispensés sur l'économie verte et les modes de consommation et de production durables, les administrations de 42 pays et de 12 villes ont appris à mieux gérer leurs ressources et tenir compte de l'environnement dans la planification de leur développement (du stade de l'évaluation au stade de l'application des politiques). Dix de ces pays ont officiellement adopté ou commencé à appliquer des mesures dans ce domaine. Quinze autres pays ont terminé d'évaluer les solutions économiques écologiques possibles et ont formulé des recommandations concrètes (par exemple, le plan d'action pour une économie verte au Mozambique). Le PNUE, l'OCDE, la Banque mondiale et le Global Green Growth Institute ont mis en place une plateforme de connaissances sur la croissance verte, qui repose sur un réseau mondial d'organisations internationales et d'experts pour combler les lacunes dans ce domaine. Enfin, le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables a été adopté à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (voir résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe, par. 226), et la mise en place du cadre de gouvernance et de partenariat qui déterminera le succès de cette entreprise menée à l'échelle du système est en bonne voie.

c) *Accroissement des investissements consacrés à des méthodes de production industrielle efficaces, propres et sûres, grâce à des initiatives spontanées du secteur privé*

370. Les partenariats avec le secteur privé et au sein du secteur privé ont pris de l'ampleur et gagné en maturité, puisque 22 nouvelles entreprises ont participé à des initiatives du PNUE et rendu compte d'une amélioration de leur performance environnementale. Dans le cadre de l'Initiative de collaboration du PNUE avec le secteur financier, un partenariat établi avec 232 institutions financières, le Programme a formé 945 personnes, issues essentiellement du secteur bancaire, publié 14 rapports et élaboré un outil en ligne destiné à promouvoir la viabilité des activités financières. Les « Principes de l'assurance durable » énoncés à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable ont donné lieu à la collaboration la plus importante entre l'ONU et le secteur de l'assurance, puisque 67 organisations les ont adoptés et, parmi elles, les compagnies d'assurance représentent environ 15 % du volume mondial des polices d'assurance et détiennent plus de 8 000 milliards de dollars d'actifs. Sur les 42 compagnies d'assurance signataires, 30 ont déjà annoncé publiquement comment elles appliquaient les Principes. Les 33 membres – dont 12 entreprises privées – de l'Initiative aménagement et construction durables apportent leur concours à des activités visant à protéger l'environnement dans la chaîne de valeur ajoutée du secteur de la construction, et ont entrepris des recherches visant à mesurer l'intensité d'utilisation des ressources des matériaux de construction.

d) *Du côté de la demande, les décisions et les choix de consommation s'orientent vers des produits plus économes en ressources et plus respectueux de l'environnement, grâce à des outils et à des supports de communication normalisés qui ont fait leurs preuves à l'échelle internationale et grâce à une infrastructure sociale favorable*

371. Neuf États de plus ont adhéré au Groupe d'amis du paragraphe 47, dont les membres s'engagent à faire en sorte que les entreprises communiquent aux parties concernées davantage d'informations sur les effets de leurs activités sur l'environnement. Outre l'appui que le PNUE a continué de fournir aux organismes des Nations Unies, sa grande contribution à l'édification d'une ONU durable a été d'achever le cadre de référence qui doit permettre de mettre en œuvre des stratégies de réduction des émissions de carbone et des systèmes de gestion de l'environnement. Ainsi, le nombre d'entités des Nations Unies ayant acheté des certificats de compensation des émissions a été porté de 4 à 7, 13 entités ont officiellement adopté une stratégie de réduction de leurs émissions, 5 nouvelles organisations ont recours aux compensations et le nombre d'organisations appliquant officiellement une stratégie d'achats responsables est passé de 0 à 5.

Chapitre 15

Établissements humains

Principaux résultats obtenus

La démarche adoptée à l'échelle du système des Nations Unies pour les activités relatives aux établissements humains et la gestion de celles-ci ont gagné en cohérence pendant l'exercice biennal, comme en

témoigne l'adoption du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui a fait de l'urbanisation une priorité. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a collaboré avec d'autres entités des Nations Unies à l'élaboration de plusieurs rapports du Secrétaire général. Le nombre de pays ayant amélioré leurs politiques, leur législation ou leurs stratégies de planification, de gestion et de gouvernance urbaines sans exclusive a augmenté, passant de 39 en 2011 à 63 en 2013; le nombre d'institutions ayant été renforcées dans ce domaine a également augmenté, passant de 53 en 2011 à 74 en 2013.

La tenue de conférences ministérielles régionales et du Forum urbain mondial, la publication des principaux rapports d'ONU-Habitat et des activités de renforcement des capacités ont permis de renforcer la sensibilisation à l'urbanisation durable. À la fin de 2013, 343 gouvernements et autres institutions partenaires du Programme pour l'habitat avaient utilisé les principaux rapports et autres produits axés sur le savoir, contre 60 en 2011. Le nombre total de personnes ayant accès à des services de base respectueux de l'environnement est passé de 1 581 800 en 2012 à 2 064 000 à la fin de 2013, dépassant l'objectif fixé à 2 millions de personnes.

ONU-Habitat a achevé l'examen et la restructuration de ses services et de ses programmes, qui sont désormais pleinement conformes au plan stratégique pour 2014-2019 approuvé par le Conseil d'administration en avril 2013.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Pour faire face à la diminution des fonds non affectés, ONU-Habitat a adopté une nouvelle stratégie et un nouveau plan de mobilisation de ressources. En vue de mieux évaluer ses résultats, le Programme a veillé à disposer d'un plan d'évaluation des résultats de son plan stratégique pour 2014-2019.

Taux d'exécution des produits

372. Les résultats susmentionnés ont été déterminés sur la base de l'exécution de 87 % des 835 produits quantifiables prescrits.

373. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès approuvés sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 [A/66/6 (Sect. 15)].

Direction exécutive et administration

- a) *Plus grande cohérence des politiques de gestion des activités du système des Nations Unies dans le domaine des établissements humains*

374. En 2012 et 2013, ONU-Habitat a, en consultation avec d'autres entités des Nations Unies, élaboré quatre rapports du Secrétaire général : les rapports sur l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les

établissements humains (Habitat II) et le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (A/67/263 et A/68/332) et les rapports sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2011/106 et E/2012/65). Le Programme a également contribué à deux événements et processus importants organisés à l'échelle du système, à l'issue desquels les trois documents de référence ci-après ont été adoptés : le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (annexe de la résolution 66/288 de l'Assemblée générale); ii) le rapport au Secrétaire général de l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015 (Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous : rapport au Secrétaire général, Organisation des Nations Unies, New York, juin 2010); et le rapport du Secrétaire général intitulé « Une vie de dignité pour tous : accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et dans la définition du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 » (A/68/202).

b) Raccourcissement des délais de présentation de la documentation et des rapports sur l'exécution des programmes aux organes directeurs

375. La vingt-quatrième session du Conseil d'administration et toutes les sessions ordinaires du Comité des représentants permanents prévues pour l'exercice biennal ont été tenues et le pourcentage de documents établis et présentés dans les délais a augmenté (99 % en 2013 contre 90 % en 2011). Plusieurs groupes de travail du Comité des représentants permanents se sont également réunis et les délais de présentation des documents de travail ont été tenus. Le raccourcissement des délais s'explique par une plus grande efficacité interne et le passage à des réunions sans support papier.

c) Disponibilité des ressources financières nécessaires pour exécuter le plan stratégique et institutionnel à moyen terme

376. Les objectifs fixés pour l'exercice biennal étaient de 60,4 millions de dollars pour les fonds non affectés et de 283 millions de dollars pour les fonds affectés, le projet de budget approuvé s'élevant à 393,2 millions de dollars. En ce qui concerne les ressources non affectées, 15,3 millions de dollars seulement, soit 25 % de l'objectif fixé pour l'exercice biennal 2012-2013, ont été reçus. Pour ce qui est des ressources affectées, 303,1 millions de dollars ont été reçus, soit 7 % de plus que l'objectif fixé, qui était de 283 millions de dollars. Cette augmentation des ressources affectées s'explique par l'augmentation des fonds affectés aux activités opérationnelles menées au niveau des pays, en particulier dans le domaine de la réduction des risques et de la remise en état.

d) Gestion efficace du programme de travail

377. Le taux d'exécution du programme de travail pour 2012-2013 a été de 92 % et, globalement, les progrès réalisés dans l'exécution du plan stratégique et institutionnel à moyen terme, évalués sur la base des indicateurs de succès, ont été jugés satisfaisants. À la fin de 2013, environ 90 % des objectifs de réalisation attendue avaient été atteints ou dépassés. L'ensemble du cadre stratégique et du programme de travail pour l'exercice biennal et tous les documents budgétaires pour l'exercice 2014-2015 ont été réalisés conformément au plan stratégique sexennal pour 2014-2019. Le système de comptabilité d'engagement a permis d'améliorer

l'efficacité et l'efficacité de la gestion des ressources humaines, des programmes et des projets, et de la gestion financière et administrative de l'organisation

e) *Restructuration institutionnelle aux fins de l'exécution du plan stratégique et institutionnel à moyen terme*

378. Le processus de restructuration engagé en 2011 a été achevé, sauf en ce qui concerne l'approbation de la circulaire du Secrétaire général, et a permis de faire correspondre les structures de programme et les structures institutionnelles. Les sept domaines thématiques du plan stratégique pour 2014-2019, approuvé par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat en avril 2013, et le programme de travail et le budget pour l'exercice biennal 2013-2014 ont été mis en concordance avec les sept sous-programmes. Les politiques nécessaires pour appliquer la réforme institutionnelle ont été élaborées, approuvées et mises en œuvre. Une des principales mesures est la politique de gestion axée sur les projets, qui vise à garantir l'adoption d'une démarche systématiquement axée sur la qualité dans la gestion de tous les projets du programme. Le système de comptabilité d'engagement mis en place constitue un des principaux instruments de gestion de ces projets.

Sous-programme 1

Logement et développement durable des établissements humains

a) *Amélioration des politiques, des législations et des stratégies à l'appui d'une planification, d'une gestion et d'une gouvernance urbaines sans exclusive*

379. Le nombre de pays dont la législation, les politiques et les stratégies comprennent des mesures de planification, de gestion et de gouvernance urbaines a augmenté, passant de 39 en 2011 à 58 en décembre 2013. À la suite du lancement du Réseau mondial pour des villes plus sûres en 2012, 24 pays d'Afrique et de la région des États arabes ont adopté un cadre régional visant à promouvoir la coopération internationale aux fins de l'amélioration des services publics de sécurité. L'Initiative sur les villes et les changements climatiques a été étendue et bénéficie désormais à 43 municipalités, situées principalement en Asie et en Afrique. ONU-Habitat a atteint un objectif d'étape important dans l'amélioration de ses activités de planification de l'expansion des villes, qui constituent une stratégie essentielle pour faire face à l'essor rapide de celles-ci. Des plans d'expansion des villes ont été élaborés en Colombie, en Égypte, au Mozambique, aux Philippines et au Rwanda.

b) *Renforcement des institutions chargées de promouvoir l'urbanisation durable*

380. Au mois de décembre 2013, 74 institutions (contre 53 en décembre 2011) étaient chargées de promouvoir l'urbanisation durable, y compris des instituts locaux de formation des agents publics, des universités, des associations d'administrations locales et des instituts régionaux ou mondiaux de formation des agents publics locaux. ONU-Habitat, l'UNICEF et ONU-Femmes ont exécuté le programme intitulé « Des villes sûres et accueillantes pour toutes et tous » visant à renforcer les capacités des administrations et des partenaires locaux dans le Grand Manille, à Nairobi, à Douhanbé, dans le Grand Beyrouth, à Marrakech, à San José, à Tegucigalpa et à Rio de Janeiro.

c) *Application par les villes de mesures de planification, de gestion et de gouvernance urbaines sans exclusive*

381. Au mois de décembre 2013, 173 villes appliquaient, avec l'appui d'ONU-Habitat, des mesures de planification, de gestion et de gouvernance urbaines sans exclusive, contre 147 à la fin de 2011. L'Initiative sur les villes et les changements climatiques a permis d'aider 14 villes de 10 pays à évaluer leur vulnérabilité aux changements climatiques et les mesures d'adaptation nécessaires. Les résultats de ces évaluations ont été intégrés aux stratégies de développement des villes ou des provinces en 2013. Le Réseau mondial pour des villes plus sûres initié en 2012 a permis de promouvoir à l'échelle mondiale la sécurité urbaine et la prévention de la criminalité locale, en ciblant plusieurs pays et un certain nombre de villes.

d) *Application de meilleures politiques foncières et du logement et renforcement de la sécurité des droits fonciers*

382. Des réformes ont permis d'améliorer les politiques foncières et du logement. Au mois de décembre 2013, 48 pays aidés par ONU-Habitat avaient atteint différents stades concernant l'élaboration, l'application et l'achèvement de réformes foncières et de réformes des politiques de logement, contre 37 en 2011. Le nombre de partenaires du Réseau mondial pour des villes plus sûres a augmenté, passant de 50 à la fin de 2011 à 64 à la fin de 2013, renforçant ainsi les capacités du Réseau en matière de financement de ses activités aux niveaux mondial, régional et des pays. Les progrès accomplis dans la mobilisation d'un appui à l'application d'une politique portant sur l'ensemble des droits fonciers, qui constitue le meilleur moyen d'assurer la sécurité des droits fonciers, ont été la réalisation la plus importante du Réseau. Les activités d'ONU-Habitat concernant la sécurité des droits fonciers ont bénéficié de quelques partenariats d'importance avec d'autres entités des Nations Unies et contribué à un certain nombre d'initiatives régionales de haut niveau dans le domaine foncier, comme l'Initiative africaine sur les politiques foncières.

e) *Application de politiques de réhabilitation de taudis et de lutte contre l'apparition de taudis*

383. Au mois de décembre 2013, 40 pays et 150 villes élaboraient, mettaient en application ou achevaient des politiques, stratégies et programmes de réhabilitation de taudis ou de lutte contre l'apparition de taudis avec l'appui d'ONU-Habitat et d'autres partenaires, contre 26 pays à la fin de 2011. Le programme participatif de réhabilitation de taudis a été étendu, en ce qui concerne tant sa portée que le nombre de ses participants. Pour la phase 2 du programme, un plan d'action a été ajouté pour les 12 pays africains participant depuis le début et pour 18 nouveaux pays de la région Afrique, de la région des Caraïbes et de la région du Pacifique qui se sont joints au programme. Six pays (Éthiopie, Zambie, Sénégal, République-Unie de Tanzanie, Libéria et Afrique du Sud) ont bénéficié d'une aide pour modifier leurs politiques nationales de développement urbain et définir des stratégies urbaines de réhabilitation des taudis. Trente pays de la région Afrique, de la région des Caraïbes et de la région du Pacifique ont établi leur profil urbain national et le profil urbain de trois villes en moyenne dans le cadre du programme participatif de réhabilitation de taudis.

Sous-programme 2

Suivi du programme pour l'habitat

- a) *Sensibilisation accrue aux conditions de l'urbanisme durable et aux questions qui se posent aux échelles locale, nationale et mondiale*

384. Le nombre de téléchargements des principaux rapports mondiaux s'élevait à 119 970 à la fin de 2013, contre 87 701 à la fin de 2012. Cette augmentation s'explique en partie par l'amélioration de la sensibilisation aux produits du programme, qui ont touché un large public à la suite de la mise en place efficace de nouvelles initiatives telles que des lettres d'information. Le nombre de gouvernements et autres institutions partenaires du Programme pour l'habitat utilisant les principaux rapports et les données issues du programme relatif aux meilleures pratiques dans leurs programmes d'enseignement et de formation a augmenté, passant de 120 en 2012 à 343 en 2013. ONU-Habitat a enregistré des avancées non négligeables pendant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et le développement urbain durable a été placé parmi les questions prioritaires dans le document final intitulé « L'avenir que nous voulons » (annexe de la résolution 66/288 de l'Assemblée générale).

- b) *Participation active des partenaires du Programme pour l'habitat à la formulation de politiques d'urbanisme durable*

385. Le nombre d'accords de coopération conclus entre ONU-Habitat et les partenaires du Programme pour l'habitat a augmenté, passant de 248 à la fin de 2011 à 497 à la fin de 2013, dépassant ainsi l'objectif fixé à 319 accords en 2013. Le nombre d'organisations de jeunes participant à la formulation de politiques et à l'exécution de programmes relatifs aux établissements humains a augmenté, passant de 100 à la fin de 2012 à 283 en décembre 2013. Cette augmentation s'explique en partie par les mesures prises par ONU-Habitat pour sensibiliser et mobiliser davantage, au niveau régional et au niveau des pays, les partenaires du Programme pour l'habitat pour qu'ils participent à la formulation et à la promotion de politiques d'urbanisme durable. En 2013, sept pays de la région des États arabes, dont le Qatar, l'Arabie saoudite, le Koweït, Bahreïn et Oman, ont adopté le cadre stratégique régional de développement urbain des États arabes.

- c) *Meilleur suivi des conditions et des évolutions de l'urbanisme durable*

386. ONU-Habitat est devenu le premier centre de référence pour la production et l'utilisation de statistiques urbaines. Il a mieux suivi les tendances et la situation de l'urbanisme durable à l'échelle mondiale grâce à son programme d'indicateurs, aux observatoires des villes, aux grands rapports et à l'indice de prospérité des villes. Les pouvoirs publics, à l'échelle nationale et locale, ont amélioré les moyens dont ils disposent pour suivre les tendances et la situation de l'urbanisme durable, comme le montre l'augmentation de nombre d'observatoires des villes nationaux et locaux appliquant les directives d'ONU-Habitat, qui a atteint 274 en 2013, dépassant l'objectif fixé à 200 observatoires. Au moins 10 rapports nationaux ont été établis à la suite de la publication des rapports sur l'état des villes dans le monde. Plus de 50 villes utilisent l'indice de prospérité des villes pour évaluer leur prospérité et élaborer des plans d'action pour un avenir plus prospère.

- d) *Sensibilisation accrue des gouvernements et des partenaires du Programme pour l'habitat à la contribution du développement économique urbain et des finances urbaines à la réduction de la pauvreté et à la construction d'établissements humains durables*

387. ONU-Habitat a amélioré ses activités d'information grâce à des recherches fondées sur des données factuelles et à des publications sur le développement économique et les finances des villes. Au total, 148 438 téléchargements (contre 112 029 à la fin de 2011) avaient été réalisés par des gouvernements ou d'autres partenaires au mois de décembre 2013. Les thèmes des documents les plus consultés étaient les suivants : économie urbaine, développement économique local, autonomisation des jeunes et entrepreneuriat, et logement et finances municipales. Pendant l'exercice biennal, sept demandes ont été reçues (de Cabo Verde, du Kenya, de la Colombie, des Philippines, du Mozambique, de l'Égypte et de l'Éthiopie) pour des directives générales sur le développement économique local et l'augmentation des ressources municipales.

Sous-programme 3 **Coopération régionale et technique**

- a) *Amélioration des politiques d'urbanisme durable du niveau local au niveau régional*

388. Le nombre de pays dont la législation, les politiques et les stratégies contenaient des mesures de planification, de gestion et de gouvernance urbaines a augmenté, passant de 39 en 2011 à 56 au mois de décembre 2013. Le nombre de pays sujets aux crises ou sortant d'une crise dont les politiques, la législation ou les stratégies contenaient des mesures de réduction de la vulnérabilité ou des risques urbains a augmenté, passant de 11 en 2011 à 34 au mois de décembre 2013. L'élaboration et l'adoption, par les États Membres concernés, de stratégies régionales de développement urbain durable pour les régions de l'Afrique et des États arabes ont placé les pays de ces régions en très bonne position pour promouvoir des politiques et des stratégies qui appuient la planification, la gestion et la gouvernance urbaines.

- b) *Amélioration de la planification, de la gestion et de la gouvernance urbaines aux niveaux national et local*

389. ONU-Habitat a continué d'appuyer les efforts déployés par les gouvernements pour améliorer leurs politiques, leur législation et leurs stratégies de planification, de gestion et de gouvernance urbaines sans exclusive. Le nombre d'institutions qui ont été renforcées pour appliquer des mesures de planification, de gestion ou de gouvernance urbaines sans exclusive a augmenté, passant de 53 en 2011 à 74 au mois de décembre 2013. Sur ces 74 institutions, 28 étaient des instituts de formation d'agents publics, 14 des universités et 13 des associations d'administrations locales. L'achèvement du cadre national de politique urbaine et le début de la conception de directives internationales de planification urbaine et territoriale sont des étapes importantes de l'élaboration par ONU-Habitat de grandes orientations en matière d'urbanisme durable. Le Programme a atteint un objectif important en améliorant sa démarche relative à la planification de l'expansion des villes, en tant que stratégie essentielle permettant de faire face à l'essor rapide des agglomérations urbaines, s'agissant en particulier des villes de taille moyenne.

c) *Amélioration de l'accès à la terre et au logement*

390. Le nombre de pays, à différents stades de développement, qui appliquent ou achèvent des réformes foncières ou relatives au logement a augmenté, passant de 36 à la fin de 2011 à 47 en 2013; le nombre de pays collaborant avec ONU-Habitat pour élaborer et appliquer des politiques visant à améliorer la sécurité des droits fonciers et réduire le nombre d'expulsions a augmenté, passant de 29 en 2012 à 35 à la fin de 2013. D'importants progrès ont été réalisés en matière de promotion de la sécurité des droits fonciers dans les pays se relevant d'une catastrophe que sont l'Afghanistan, Haïti, la Somalie et l'Iraq. Des démarches axées sur la viabilité des politiques foncières ont été engagées dans les régions de l'Afrique et des Caraïbes orientales avec l'appui technique d'ONU-Habitat. Les profils nationaux établis en matière de logement dans différents pays ont contribué à améliorer la connaissance des changements intervenus dans les politiques du logement et été pris en compte dans l'élaboration de la stratégie mondiale du logement.

d) *Renforcement de l'accès à des services d'infrastructure de base respectueux de l'environnement, notamment pour les populations non ou insuffisamment desservies*

391. L'appui fourni par ONU-Habitat et ses partenaires a continué de jouer un rôle de catalyseur dans le domaine des réformes des politiques et des capacités des institutions des pays, pour ce qui est de l'amélioration de l'accès à des services urbains de base, et a facilité l'adoption de mécanismes de financement ciblant les ménages pauvres. Le nombre total de personnes des communautés ciblées ayant obtenu l'accès à des services d'infrastructure urbains de base respectueux de l'environnement a atteint 2 064 000 à la fin de 2013, dépassant l'objectif qui était fixé à 2 millions. Une évaluation externe de l'exécution du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013 conduite en 2012 a montré que, dans plusieurs pays, les réformes et les programmes en cours concernant le secteur de l'eau et de l'assainissement avaient permis d'améliorer l'accès de groupes de personnes à faibles revenus à des services de distribution d'eau et d'assainissement d'un coût abordable et d'augmenter le taux de couverture de ces services aux niveaux des municipalités et des communautés.

Sous-programme 4

Financement des établissements humains

a) *Renforcement de l'efficacité et de l'efficacité des prestataires institutionnels de services d'infrastructure urbains de base*

392. Des progrès ont continué d'être réalisés dans l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité des prestataires institutionnels de services d'infrastructure urbains de base grâce aux activités de renforcement des capacités institutionnelles menées par le Programme en collaboration avec les services publics urbains de base. La proportion de prestataires de services (services de l'eau et de l'assainissement) recevant une aide d'ONU-Habitat qui ont été en mesure de récupérer au moins 95 % des frais relatifs aux interventions et à la maintenance des services a augmenté, passant de 40 % en 2011 à 75 % en 2013. Le nombre d'institutions qui avaient adopté des mécanismes visant à élargir progressivement l'accès à des services urbains de base respectueux de l'environnement a augmenté, passant de 126 en 2011 à 136 à la fin de 2013, dépassant ainsi de 13 % l'objectif fixé.

b) *Satisfaction de la demande des usagers concernant une infrastructure et des services urbains de base efficaces et écologiquement viables*

393. Les différentes interventions d'ONU-Habitat et de ses partenaires ont contribué à ce que les usagers des villes partenaires soient mieux informés de leur droit à des services d'infrastructure urbains de base. ONU-Habitat a participé à cette évolution en renforçant les capacités des prestataires de services et en sensibilisant les usagers citoyens. Le système mondial de suivi en ligne visant à diffuser l'information et à renforcer l'autonomisation (Monitoring services to inform and empower) a contribué à réduire le coût du suivi et à améliorer la qualité et la quantité des données recueillies. Par ailleurs, dans le cadre de la mise au point d'outils de gestion pour les opérateurs du secteur de l'eau, l'Alliance mondiale des opérateurs du secteur de l'eau a élaboré un manuel facilitant l'analyse urbaine à distance, à moindre coût, notamment la classification des quartiers en fonction de critères socioéconomiques.

c) *Augmentation des investissements consacrés au logement d'un coût abordable et au logement social et aux infrastructures connexes*

394. Les activités opérationnelles du mécanisme d'opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables et du Fonds pour l'amélioration des taudis et des bidonvilles ont été interrompues en 2011, conformément à la résolution 23/10 du Conseil d'administration. Cette décision a eu des incidences sur la réalisation des résultats escomptés dans ce domaine d'intervention. Toutefois, les partenaires ont continué de mettre en œuvre tous les projets qui avaient été financés. Dans le cas des opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables, ONU-Habitat n'a pas été en mesure de trouver de partenaire à même d'assurer la relève conformément à la décision du Conseil d'administration. Le suivi et le contrôle du remboursement des prêts accordés au titre des projets en cours ont continué d'être assurés par le Service de l'économie urbaine nouvellement créé. Les partenaires ayant bénéficié de prêts sont à jour de leurs remboursements.

d) *Intensification des activités concernant les finances municipales et le financement de logements d'un coût abordable*

395. Mis à part les 3 629 597 dollars mobilisés à la fin de 2011 pour les expérimentations quadriennales d'opérations de prêt de capitaux de départ remboursables, aucun fonds n'a été levé. Les résultats escomptés n'ont en conséquence pas été atteints. Comme suite à la résolution 23/10 du Conseil d'administration, les activités normatives du mécanisme d'opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables et du Fonds pour l'amélioration des taudis et des bidonvilles ont été transférées au Service de l'économie urbaine nouvellement créé, dont le principal mandat est de promouvoir l'augmentation des ressources municipales au moyen d'instruments générateurs de revenus innovants.

Chapitre 16

Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

Principaux résultats obtenus

En continuant à fournir des services d'assistance technique, de formation et de conseil, on est parvenu à une adhésion quasi universelle à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Dix États ont adhéré à la Convention des Nations Unies contre la corruption et 55 ont achevé leur examen dans le cadre de son mécanisme d'examen de l'application. Il y a eu au total 49 nouvelles ratifications des 18 instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme par des États Membres recevant une assistance. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) a continué à maintenir et à améliorer son dispositif de collecte et de gestion des données en vue de mieux diffuser les statistiques sur la drogue et le crime et de publier des études analytiques sur des problèmes particuliers s'y rapportant. L'Office a publié ses éditions annuelles du *Rapport mondial sur les drogues*, son *Rapport mondial sur la traite des êtres humains* (biennal), des évaluations de la menace posée par la criminalité transnationale organisée et plusieurs rapports d'enquête sur la drogue et le crime. L'ONUDD s'est aussi employé à renforcer la capacité des États Membres d'améliorer la prévention du crime et leurs systèmes de justice pénale dans le respect des règles et normes des Nations Unies en la matière et des instruments internationaux pertinents. Plus de 100 pays ont reçu une aide de l'ONUDD pour mener des interventions préventives contre la consommation de drogues, appliquer des méthodes de traitement et de réadaptation des toxicomanes et mettre en œuvre des stratégies et programmes de lutte contre le VIH/sida.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Le manque de ressources a fait qu'il a été difficile de répondre aux besoins croissants de la Commission des stupéfiants, de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et du mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Il demeure donc capital d'assurer un financement suffisant, prévisible et viable afin de permettre à l'ONUDD d'exécuter ses mandats de manière efficace. On manque par ailleurs encore de données sur la criminalité, ainsi que sur la performance des systèmes de justice pénale, et cela complique l'élaboration de programmes fondés sur des éléments factuels. Pour produire des résultats tangibles, il faut souvent des interventions à long terme.

Taux d'exécution des produits

396. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 83 % des 1 437 produits quantifiables prescrits.

397. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès approuvés sont énoncés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 (A/66/6 (Sect. 16) et Corr.1).

Direction exécutive et administration

a) Gestion efficace du programme de travail

398. Au cours de l'exercice, le Bureau a exécuté efficacement son programme de travail, notamment en fournissant un appui de qualité au Directeur exécutif, en assurant le suivi et la mise en œuvre des décisions de gestion, en coordonnant les activités d'élaboration des politiques et de gestion entre les diverses divisions, en coordonnant l'action au jour le jour ainsi qu'à moyen et à long terme du Bureau du Directeur général et Directeur exécutif en ce qui concerne le calendrier et la planification des voyages, en facilitant les réunions du Comité exécutif, en assurant des fonctions d'évaluation indépendante et en fournissant des services de conseil juridique, de protocole et de rédaction de discours. Des efforts continus ont été faits tout au long de l'exercice pour veiller à ce que les produits et services correspondant aux activités prévues au programme soient fournis en temps voulu dans le cadre des sous-programmes exécutés par l'Office.

b) Amélioration de la représentation géographique et de l'équilibre entre les effectifs des deux sexes

399. L'ONUDC a dépassé l'objectif fixé concernant la représentation géographique et continué d'accroître peu à peu la proportion de femmes au sein de son personnel. Au cours de l'exercice, 4 des 8 candidats recrutés aux postes soumis à la répartition géographique venaient d'États Membres non représentés ou sous-représentés. Dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, l'ONUDC a enregistré au cours de l'exercice un léger accroissement de la représentation des femmes, qui est passée de 44,5 % à la fin de 2011 à 44,6 % à la fin de 2013.

c) Recensement des questions nouvelles qui demandent l'attention des États Membres

400. En 2012 et 2013, le Directeur exécutif a continué de tenir régulièrement des réunions avec les États Membres sur les problèmes actuels et naissants, de présenter des exposés à divers groupes d'États Membres et d'intervenir dans des manifestations de haut niveau. Il s'est aussi rendu dans 44 pays répartis dans différentes régions afin de renforcer la présence de l'Office aux niveaux régional, sous-régional et national, de développer les relations de coopération de l'Office et de mobiliser l'appui politique nécessaire à l'exécution de son mandat.

d) Recrutement et affectation du personnel en temps voulu

401. Le nombre moyen de jours pendant lesquels les postes d'administrateur sont restés vacants a été considérablement réduit au cours du cycle, passant de 195 jours en 2010-2011 à 113 jours en 2012-2013, principalement en raison de l'instauration d'une communication régulière avec la direction, d'un vaste programme de formation des responsables du recrutement et de la fourniture de conseils spécialement adaptés, assortis de documents types et d'un récapitulatif des choses à faire et à ne pas faire. Certains retards inévitables dans la prise de décisions de recrutement s'expliquent par la nécessité d'obtenir confirmation de la disponibilité

du financement nécessaire pour le poste, sachant qu'environ 90 % des postes sont financés au moyen de contributions volontaires. En effet, pour réduire les délais, l'ONUSDC publie des avis de vacance pour des postes dont la création est envisagée avant que le financement nécessaire n'ait été obtenu.

e) Plus grande cohérence dans la politique de gestion des activités de l'ONU

402. Au cours de l'exercice, l'ONUSDC a continué de contribuer aux efforts de coordination du système des Nations Unies, notamment à ceux portant sur les problématiques interorganisations, l'élaboration des politiques et les questions relatives aux programmes et aux accords formels, et de coordonner les réponses aux rapports émanant d'autres organismes des Nations Unies et aux demandes formulées par ceux-ci. En février 2013, le Comité des politiques a décidé d'inviter l'Organisation mondiale de la Santé et le Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat à rejoindre l'Équipe spéciale des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues en tant que menaces pour la sécurité et la stabilité. En novembre 2013, l'ONUSDC a organisé en collaboration avec le Département des affaires politiques une réunion de l'Équipe spéciale où ont été adoptés des messages clés sur la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues et où l'Équipe s'est penchée sur l'élaboration d'une stratégie pour sa contribution à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue qui se tiendra en 2016.

f) Programmes de coopération technique de l'ONUSDC évalués conformément aux normes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation

403. Le Groupe de l'évaluation indépendante a dirigé et mené à bien quatre évaluations approfondies par an au cours de l'exercice, et également effectué une évaluation du programme mondial en 2013. Les résultats des évaluations et les recommandations en découlant ont été présentés aux parties prenantes, aux États Membres et aux hauts responsables de l'ONUSDC. En 2012, le Groupe a aussi fourni un appui administratif pour 11 évaluations de projet et sept auto-évaluations qui ont été achevées et publiées sur le site Web. En 2013, 16 évaluations de projet et huit auto-évaluations ont été menées à bien, d'après les plans d'évaluation des responsables de projet. Le Groupe a en outre révisé les outils normatifs, directives et modèles devant obligatoirement être utilisés dans les évaluations et élaboré un outil en ligne pour les évaluations de projet et auto-évaluations, afin de veiller au respect des normes et règles d'évaluation, et constitué un réseau de coordonnateurs pour les questions d'évaluation au siège et dans les bureaux extérieurs. La politique d'évaluation a été actualisée sur la base des recommandations formulées par différents organes de contrôle, pour mieux répondre aux besoins de l'organisme.

Sous-programme 1**Lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics, y compris le trafic de drogues**

- a) *Ratification par les États Membres des conventions internationales contre la drogue et de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des protocoles s'y rapportant, et transposition des dispositions de ces instruments dans le droit interne des États Membres*

404. Le nombre de parties ayant ratifié la Convention contre la criminalité transnationale organisée a augmenté de 14 au cours de l'exercice, passant à 179. Pour le Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, 12 nouvelles ratifications ont porté à 159 le nombre de parties. Pour le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, il y a eu 9 nouvelles ratifications, portant le total à 138. Pour le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, on compte 17 nouvelles ratifications pour un total de 107 parties. Au cours de l'exercice, trois États ont ratifié la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, portant à 188 le nombre total de parties.

405. L'ONUDC a fourni une assistance pour la ratification et l'application de la Convention contre la criminalité transnationale organisée. Il a fourni des conseils préalables à la ratification à la Thaïlande, qui a ratifié la Convention en 2013, et aidé le Viet Nam à passer en revue sa législation pénale. Il a dispensé des cours de formation sur la coopération internationale en République islamique d'Iran et en Iraq, fourni un appui à la rédaction de textes législatifs au Myanmar et au Cambodge, aidé 11 États à évaluer leur degré de conformité à la Convention, et fourni un appui législatif sur les conventions internationales relatives au contrôle des drogues en Albanie, au Libéria, en Libye, au Timor-Leste et en Ukraine.

- b) *Renforcement de la capacité des États Membres de prendre des mesures efficaces contre la criminalité transnationale organisée, notamment le trafic de drogues, le blanchiment d'argent, la traite des personnes, le trafic de migrants, la fabrication illicite et le trafic d'armes à feu, et les nouveaux problèmes relevant des pouvoirs publics évoqués dans la résolution 64/179 de l'Assemblée générale*

406. L'ONUDC a élaboré un certain nombre d'outils permettant d'aider les États Membres à agir contre la criminalité transnationale organisée, notamment des dispositions législatives types relatives à la criminalité organisée, des manuels sur la coopération internationale en matière pénale, des directives pour la prévention du crime, des stratégies de répression du trafic de biens culturels, un projet d'étude détaillée sur la cybercriminalité et un portail de gestion des connaissances (appelé SHERLOC) sur la jurisprudence et la pratique législative en matière de criminalité organisée. Depuis octobre 2013, le portail SHERLOC a reçu 851 visites de 244 utilisateurs distincts. En 2013, des informations sur 128 affaires ont été incorporées dans la base de données sur la jurisprudence et 588 fiches ont été créées dans la base de données sur la législation. L'Office a également poursuivi la refonte d'autres outils, tels que le répertoire des autorités nationales compétentes et l'outil de rédaction des demandes d'entraide judiciaire.

Sous-programme 2
Lutte contre la corruption

- a) *Amélioration de la capacité des États Membres de prévenir et combattre la corruption, en application de la Convention des Nations Unies contre la corruption*

407. En réponse aux besoins relevés dans le cadre du mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption, une assistance technique a été fournie tant sur le terrain par des conseillers spécialisés dans ce domaine que par des fonctionnaires basés au siège, afin de renforcer les capacités des organismes de lutte contre la corruption et des institutions de justice pénale pour ce qui est de prévenir ce fléau et de mener des enquêtes et poursuites y afférentes, de participer à la coopération internationale en matière pénale ayant trait à la corruption, et de mener des actions de recouvrement d'avoirs. Plus de 1 000 participants ont bénéficié de stages de formation nationaux et régionaux. Des outils ont été conçus pour répondre aux besoins des autorités nationales chargées de prévenir et réprimer efficacement la corruption, y compris une stratégie de prévention de la corruption dans les grandes manifestations publiques, un manuel de lutte contre la corruption dans la passation des marchés publics et la gestion des finances publiques, un outil destiné aux gouvernements et journalistes pour la communication d'informations sur la corruption, des guides d'information sur les mesures que les États peuvent prendre pour renforcer l'intégrité des entreprises ainsi que l'intégrité et les capacités du système judiciaire, et une étude sur les stratégies de criminalisation permettant de lutter contre le trucage de matches sportifs.

- b) *Amélioration de la prise de décisions et de la formulation d'orientations générales par la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, par ses organes subsidiaires et par le Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale*

408. En sa qualité de secrétariat de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, l'ONUSC a fourni un appui technique et de fond à la Conférence à l'occasion de sa cinquième session, ainsi qu'à ses groupes de travail sur la prévention et le recouvrement des avoirs, au Groupe de suivi de l'application et aux réunions de groupes d'experts sur la coopération internationale. L'ONUSC a contribué aux travaux de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale pour tous leurs travaux liés à la corruption. L'ONUSC a assuré le suivi de la Déclaration de Salvador adoptée par le douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale en 2010 et s'est attelé à la préparation technique et de fond du treizième Congrès prévu en 2015. Dans le cadre du mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption, 55 bilans de pays ont été achevés (et les résumés analytiques des rapports de pays ont été publiés comme documents de l'ONU), et les examens de 114 pays sont encore en cours.

- c) *Amélioration de la capacité des États Membres d'appliquer la Convention des Nations Unies contre la corruption et de s'attaquer à la fraude économique et à la fraude à l'identité*

409. Au cours de l'exercice, 10 pays ont ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption ou y ont adhéré. Dix conseillers de terrain et 30 fonctionnaires du siège ont fourni une assistance personnalisée aux pays sur les travaux de ratification de la Convention; une aide à la rédaction de textes législatifs assortie de conseils juridiques sur l'incorporation de dispositions de la Convention dans la législation nationale; un appui à l'élaboration et au renforcement de cadres institutionnels et de principes directeurs; un appui à la prévention de la corruption dans les secteurs public et privé; et des mesures de sensibilisation sur le rôle des organisations de la société civile, du milieu universitaire, des médias, des jeunes et du grand public. L'UNODC a assuré une coordination et une coopération avec les organisations régionales et internationales compétentes dans la mise en œuvre des différentes activités. L'Office s'est aussi particulièrement employé à intégrer la lutte contre la corruption dans l'aide au développement et à soutenir le partage de connaissances Sud-Sud.

Sous-programme 3 Prévention et répression du terrorisme

- a) *Amélioration de la capacité des États Membres de prévenir le terrorisme dans le respect de l'état de droit*

410. Au cours de l'exercice, l'ONUDC a fourni une assistance juridique et une aide au renforcement des capacités à 111 pays, rendant possible 49 nouvelles ratifications des 18 instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme et la formation de 5 303 fonctionnaires des services nationaux de justice pénale. Vingt-six pays ont bénéficié d'une aide à la rédaction de textes législatifs. Quatre nouveaux outils d'assistance technique ont été mis au point, dont un pour la lutte contre l'utilisation de l'Internet à des fins terroristes; deux nouveaux modules du programme de formation, sur les délits de terrorisme liés aux transports et sur les droits de l'homme et la justice pénale face au terrorisme; et un module de formation pour les agents de la police judiciaire dans la région du Sahel. De plus, un nouveau cours en ligne intitulé « La coopération internationale en matière pénale : un outil essentiel dans la lutte contre le terrorisme dans la région du Sahel » a été élaboré.

- b) *Amélioration de la capacité des États Membres d'appliquer les conventions et protocoles internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme, ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, dans le cadre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies*

411. L'ONUDC a continué d'étendre la gamme de son assistance technique spécialisée dans des domaines tels que la lutte contre l'utilisation de l'Internet à des fins terroristes, la lutte contre le terrorisme utilisant des moyens chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires et le soutien aux victimes du terrorisme, entre autres, et mis l'accent sur la formation durable grâce à la mise en œuvre de programmes de formation des formateurs et l'expansion de la plateforme de formation en ligne, qui propose des cours en ligne et des débats en temps réel à l'intention des acteurs de la justice pénale dans le monde entier. Au cours de l'exercice, l'ONUDC a mené pour le compte des États Membres 165 activités

d'assistance technique et de renforcement des capacités aux plans national, régional et sous-régional sur le cadre juridique international de la lutte contre le terrorisme et différents aspects techniques de l'action de prévention et de répression du terrorisme.

Sous-programme 4 **Justice**

- a) *Amélioration de la capacité des États Membres de mettre en place et d'administrer des systèmes nationaux de justice pénale équitables, humains et responsables, qui soient conformes aux règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale et aux instruments internationaux pertinents*

412. Au cours de l'exercice, l'ONUDC s'est employé à renforcer la capacité des États Membres d'améliorer leurs systèmes de justice pénale conformément aux règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale et aux instruments internationaux pertinents. L'Office a notamment aidé les États Membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et stratégies de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, en leur fournissant des évaluations, des conseils et un appui fonctionnel, ainsi que divers outils et cours de formation, et à mettre au point et actualiser des règles et normes.

- b) *Renforcement de la capacité des États Membres de prévenir la criminalité dans le respect des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale et des instruments internationaux pertinents*

413. Au cours de l'exercice, l'ONUDC s'est employé à renforcer la capacité des États Membres d'améliorer leurs systèmes de justice pénale conformément aux règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale et aux instruments internationaux pertinents. L'Office a notamment aidé les États Membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et stratégies de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, en leur fournissant des évaluations, des conseils et un appui fonctionnel, ainsi que divers outils et cours de formations, et mettre au point des outils et des activités de mise au point ou de mise à jour des règles et normes. Au cours de l'exercice, 15 pays, contre 10 en 2010-2011, ont reçu une assistance de l'ONUDC et utilisé des outils, des manuels et du matériel de formation pour mettre au point, adopter et appliquer des stratégies et programmes de prévention du crime, en particulier de la délinquance et de la violence urbaines.

Sous-programme 5 **Santé et moyens de subsistance (lutte contre les drogues et le VIH/sida)**

- a) *Offre accrue, à l'échelon national, de services reposant sur des données factuelles en rapport avec les toxicomanies au sein de la population locale*

414. L'ONUDC a fourni à 96 pays une assistance aux fins de la prestation de services reposant sur des données factuelles en rapport avec les toxicomanies au sein de la population locale. Cette assistance a porté sur des programmes de prévention de l'usage de drogues reposant sur des données factuelles conformément aux principes d'efficacité (15 pays), sur des programmes de traitement des toxicomanies, de réadaptation et de réinsertion sociale conformément aux principes

d'efficacité (41 pays), ainsi que sur l'adoption et la mise en œuvre de stratégies et programmes de lutte contre le VIH/sida parmi les utilisateurs de drogues, y compris injectables (40 pays).

b) Réduction de la vulnérabilité des personnes vivant en milieu carcéral face aux toxicomanies et au VIH/sida

415. À leur demande, cinq États Membres ont reçu une assistance de l'ONUDC pour établir ou renforcer leur législation, leurs stratégies et leurs programmes de formation et de sensibilisation se rapportant aux toxicomanies dans le système de justice pénale, et 25 États Membres ont bénéficié d'un appui de l'ONUDC pour élaborer, adopter et mettre en œuvre au sein du système de justice pénale des politiques et programmes de prévention du VIH/sida, de traitement, de soins et d'accompagnement dans le cadre d'une prise en charge continue axée sur le rétablissement.

c) Réduction de la vulnérabilité des victimes actuelles ou potentielles de la traite des êtres humains face aux toxicomanies et au VIH/sida

416. Les travaux menés dans ce domaine relèvent des projets que l'ONUDC continue de mener sur la traite des êtres humains. Au cours de l'exercice 2012-2013, 15 pays (contre 10 au cours de l'exercice précédent) ont élaboré, adopté et mis en œuvre des stratégies et programmes concernant les toxicomanies et le VIH/sida dans le contexte de la traite des êtres humains.

d) Amélioration de la capacité des États Membres de mettre au point, d'appliquer, de contrôler et d'évaluer des stratégies durables de lutte contre les cultures illicites au moyen de projets de développement alternatif ou de développement alternatif préventif, ainsi que d'assurer des moyens de subsistance durables aux populations exposées aux toxicomanies et à la criminalité du fait de leur marginalisation sociale et économique

417. Le Secrétariat a conseillé les Gouvernements du Myanmar, de la République démocratique populaire lao et de l'Équateur sur les stratégies de contrôle des cultures. Les États Membres se sont réunis pour examiner et formuler des contributions à l'élaboration d'un ensemble de principes directeurs qui pourraient servir à concevoir, appliquer, suivre et évaluer des stratégies viables pour le contrôle des cultures. Ces principes directeurs ont été adoptés par consensus à la Conférence internationale sur le développement alternatif, qui s'est tenue à Lima en novembre 2012, par la Commission des stupéfiants en mars 2013, par le Conseil économique et social en août 2013 et, sous le nom de Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif, par l'Assemblée générale en décembre 2013 (voir résolution 68/196).

Sous-programme 6
Études et analyse des tendances

a) Meilleure connaissance, par les États Membres et la communauté internationale, des tendances, notamment nouvelles, en matière de drogues et de certains aspects de la criminalité

418. Agissant en sa qualité de dépositaire des connaissances spécialisées dans le domaine de la lutte contre la drogue et le crime, l'ONUDC a continué à entretenir et

améliorer son dispositif de collecte et de gestion des données en vue de mieux diffuser les statistiques sur la drogue et le crime et de publier des études analytiques sur des problèmes particuliers s'y rapportant. L'Office a publié le *Rapport mondial sur les drogues* (annuel), le *Rapport mondial sur la traite des personnes* (biennal), des analyses des menaces posées par la criminalité transnationale organisée pour l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique de l'Est et l'Asie orientale et le Pacifique, ainsi que plusieurs rapports d'enquête sur la drogue et le crime. Ces rapports ont été largement utilisés par la communauté internationale, comme en témoigne l'augmentation du nombre de téléchargements (passé de 2 millions en 2011 à 3,17 millions en 2013) et de citations (de 2 000 en 2011 à 2 760 en 2013). En outre, l'Office a aidé les États Membres à renforcer leurs capacités de collecte de données et de suivi, y compris celles qui ont trait aux cultures illicites et à la toxicomanie, à la corruption et à la victimisation.

- b) *Renforcement des moyens scientifiques et criminalistiques dont disposent les États Membres pour satisfaire aux normes internationalement acceptées, notamment par l'utilisation accrue des informations scientifiques et des données de laboratoire pour les activités de coopération interinstitutions et à l'appui de la formulation des actions stratégiques et des politiques ainsi que de la prise de décisions*

419. Les exercices de collaboration internationale ont continué d'enregistrer des progrès notables, avec la participation de 156 laboratoires de 55 États Membres en 2013. Ces exercices aident les laboratoires d'analyse des drogues à contrôler en continu leurs propres résultats par rapport à une référence mondiale. Parmi les activités d'élaboration de normes reconnues à l'échelle internationale menées par l'Office, on peut citer la rédaction de manuels et de consignes sur les méthodes d'analyse de police scientifique et les pratiques optimales pour les laboratoires et, en dehors du domaine de la drogue, des travaux axés sur l'examen de la documentation de sécurité. Les activités d'assistance directe destinée à renforcer les capacités d'interception des pays ont compris la fourniture de trousseaux d'analyse des drogues et des précurseurs (1 161), de kits d'enquête sur les lieux d'un crime (312) et d'étalons de référence des drogues placées sous contrôle pour les tests en laboratoire (2 720). Les activités menées au titre du programme SMART (Programme mondial de surveillance des drogues synthétiques : analyse, rapports et tendances) ont compris des travaux sur de nouvelles substances psychotropes, le rapport connexe sur les défis mondiaux et la mise au point du dispositif d'alerte rapide.

Sous-programme 7
Appui en matière de politiques

- a) *Amélioration de la prise de décisions et de la définition d'orientations par la Commission des stupéfiants et ses organes subsidiaires, ainsi que par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale*

420. Dans les enquêtes menées parmi les membres du bureau élargi des Commissions en 2013, tous ceux ayant répondu (9 membres tant pour la Commission des stupéfiants que pour la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale) se sont dits pleinement satisfaits de la qualité et de la ponctualité des services techniques et fonctionnels assurés par le Secrétariat, y compris la qualité des documents de session et des services de conférence. Le nombre de

membres du bureau élargi exprimant une entière satisfaction est resté inchangé en 2013 par rapport à la valeur de référence de 2012.

b) *Amélioration de la qualité des services fournis pour donner suite aux travaux de l'Organe international de contrôle des stupéfiants*

421. En réponse aux enquêtes menées parmi les membres du Conseil d'administration en 2012 et 2013, chaque année 11 des 13 membres ont rempli le questionnaire et tous ont exprimé leur entière satisfaction. La proportion de membres du Conseil d'administration se disant pleinement satisfaits a augmenté en 2012-2013 par rapport à la valeur de référence pour 2010-2011, qui était de 80 %.

c) *Meilleure connaissance par le public des problèmes posés par les drogues, la criminalité et le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, ainsi que des instruments juridiques, règles et normes de l'ONU en matière de prévention du crime et de justice pénale*

422. Le nombre de visiteurs sur le site Web de l'ONUDC est resté stable, représentant 200 000 à 250 000 visiteurs uniques par mois. Le site Web a été tenu à jour en anglais, français et russe. L'Office a lancé sa campagne de sensibilisation la plus réussie à ce jour, comprenant une vidéo sur la criminalité transnationale organisée qui a été consultée en ligne au moins 100 000 fois et diffusée plus de 350 fois par des chaînes de télévision internationales. Le nombre d'abonnés au compte Twitter de l'ONUDC est passé en 2013 de 22 000 à 39 450, tandis que le nombre de « j'aime » sur sa page Facebook est passé de 25 000 à 38 300. Deux campagnes mondiales ont été lancées pour la Journée internationale de la lutte contre la corruption, avec pour slogans « Agir contre la corruption » en 2012 et « Zéro corruption – 100 % développement » en 2013. À l'occasion de la Journée internationale de la lutte contre l'abus et le trafic de drogues de 2013, une nouvelle campagne a été lancée sur la question des nouvelles substances psychoactives. L'ONUDC a produit une brochure destinée aux donateurs pour solliciter des apports au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. L'ONUDC a aussi fourni un appui à l'organisation d'une manifestation de collecte de fonds à laquelle a participé Nicolas Cage, Ambassadeur de bonne volonté de l'Office.

d) *Appui renforcé aux activités menées au niveau national dans les domaines de la lutte contre les drogues, la prévention de la criminalité et la justice pénale*

423. C'est dans le cadre de ce sous-programme qu'ont été gérées les relations de l'ONUDC avec ses donateurs, ainsi que toutes les tâches relatives aux contributions et annonces de contributions. Le nombre effectif d'accords de contribution a légèrement diminué en 2012, alors même que le financement global a augmenté. Le niveau de financement est resté stable en 2013, mais le nombre d'accords de financement a augmenté de 22 %. En effet, si certains donateurs ont commencé à annoncer des contributions de montant plus élevé et pluriannuelles, d'autres ont annoncé de nombreuses contributions de petit montant. Globalement, on enregistre des variations considérables dans les pratiques de financement des donateurs.

e) *Augmentation du nombre d'activités visant à mobiliser des ressources en faveur de la réalisation de cet objectif*

424. C'est dans le cadre de ce sous-programme qu'ont été gérées les relations avec les donateurs et toutes les tâches relatives aux contributions et annonces de contributions. Des missions de mobilisation des ressources ont été envoyées dans les principaux pays donateurs suivants : Belgique, Canada, Danemark, États-Unis d'Amérique, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suisse. Des prises de contact avec des donateurs ont également été intégrées dans des visites de fond effectuées en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en ex-République yougoslave de Macédoine, au Monténégro et en Serbie, ainsi que dans une mission interdivisions de haut niveau chargée d'examiner le Bureau régional de l'ONUDC pour l'Afrique australe. En outre, le Directeur exécutif s'est rendu dans cinq des principaux pays donateurs : Allemagne, États-Unis d'Amérique, Italie, Japon et Norvège. Sept réunions d'information ont été organisées avec des fonctionnaires des services organiques du siège pour sensibiliser les missions permanentes à Vienne au sujet de l'action de l'Office. Des travaux ont aussi été menés sur la mise au point conceptuelle et l'application du recouvrement intégral des coûts, approuvées par les Commissions à la fin de 2013 pour application en 2014-2015.

Chapitre 17

ONU-Femmes

Principaux résultats obtenus

Dans son action aux niveaux mondial, régional et national, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a associé des activités d'appui normatif, des travaux d'ordre opérationnel, une action de coordination, des partenariats stratégiques, des tâches de gestion des connaissances et des mesures de promotion pour amener un réel changement dans la vie des femmes et des filles. À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, les activités de promotion menées par ONU-Femmes ont abouti à la reconnaissance du rôle central que joue l'égalité des sexes dans le développement durable. Grâce aux efforts déployés par l'Entité, un accord historique a aussi été trouvé à la cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme sur l'adoption d'un plan global qui repousse les limites de ce qui avait été précédemment accompli concernant les normes et engagements des États Membres pour ce qui est de mettre fin à la violence à l'égard des femmes. Grâce à sa structure régionale, ONU-Femmes a renforcé sa présence dans les pays. Elle a appuyé l'action de l'ONU en faveur de la cohérence à l'échelle du système, qui contribue à accroître le degré de priorité accordé à l'égalité des sexes, notamment en assurant des travaux de programme dans des pays concernés par l'initiative « Unis dans l'action » et en participant activement à l'élargissement de celle-ci. Un grand pas en avant vers une meilleure application du principe de responsabilité en matière d'égalité des sexes au sein du système des Nations Unies a été l'adoption par le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, en 2012, du Plan

d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, dont l'élaboration a été dirigée et coordonnée par ONU-Femmes. Quinze entités ont déjà mis en place des politiques d'égalité des sexes alignées sur le Plan d'action, et ONU-Femmes a fourni un appui direct à l'élaboration de six de ces politiques.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Il est essentiel que toutes les parties prenantes continuent de consolider les progrès accomplis et d'accélérer la prise des mesures nécessaires, assorties des investissements qui s'imposent, pour combler les écarts qui perpétuent les inégalités et la discrimination à l'égard des femmes et des filles. À ce titre, deux importantes occasions se présentent : l'élaboration de l'ordre du jour de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable, et l'examen et l'évaluation après 20 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. ONU-Femmes compte saisir ces occasions et toutes les autres qui se présentent pour se faire le champion et promoteur de l'égalité des sexes, de manière à changer durablement la vie des femmes et des filles partout dans le monde.

Taux d'exécution des produits

425. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 93 % des 238 produits quantifiables prescrits.

426. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès approuvés sont énoncés dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour 2012-2013 [A/66/6 (Sect. 17)].

Direction exécutive et administration

a) Gestion efficace du programme de travail

427. Après trois années de fonctionnement, ONU-Femmes est une organisation renforcée en termes de ses structures, de ses capacités et de l'expérience qu'elle a acquise dans l'exécution de son mandat. Au cours de l'exercice, ONU-Femmes a joué un rôle moteur dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, en mettant l'accent sur cinq domaines thématiques : la promotion des perspectives économiques des femmes; l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles; le rôle, y compris directeur, des femmes dans la paix, la sécurité et les interventions humanitaires; et la promotion d'une planification et d'une budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes. Le programme de travail de l'Entité a été structuré en trois domaines : a) partenariats, coordination et activités intergouvernementales; b) programmes et politiques; c) gestion et administration. La nouvelle architecture régionale d'ONU-Femmes approuvée par le Conseil d'administration en novembre 2012 s'est traduite par une présence renforcée et élargie dans les régions et les pays et par des dévolutions de pouvoirs aux responsables en poste sur le terrain, qui peuvent ainsi prendre des décisions stratégiques correspondant aux priorités nationales et régionales et assurer une coopération efficace avec les autres organismes des Nations Unies.

- b) *Soumission en temps opportun de documents de qualité pertinents pour examen par les organes directeurs*

428. Au cours de l'exercice, ONU-Femmes s'est employée à développer et à renforcer les normes concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes non seulement en tant qu'objectif en soi mais également comme moyen essentiel de concrétiser les droits de l'homme, d'instaurer la paix et la sécurité et de favoriser le développement. L'Entité a exécuté les éléments de son mandat relatifs aux activités normatives en apportant un appui fonctionnel à la Commission de la condition de la femme, à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et au Conseil de sécurité, auxquels elle soumet régulièrement des rapports sur des points de l'ordre du jour liés à l'égalité des sexes, ainsi que dans le dialogue qu'elle entretient avec les organes intergouvernementaux afin de les inciter à consacrer une attention accrue à l'égalité des sexes dans leurs délibérations et conclusions. En outre, des documents de conférence établis par ONU-Femmes ont facilité les travaux de son conseil d'administration.

Sous-programme 2

Problématique hommes-femmes et promotion de la femme

- a) **Appui aux organes intergouvernementaux et partenariats stratégiques**

- a) *Renforcement de la capacité de la Commission de la condition de la femme de s'acquitter de son mandat, notamment de promouvoir l'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans tous les domaines de la vie politique, économique et sociale*

429. ONU-Femmes a fourni un appui pour les préparatifs des cinquante-sixième et cinquante-septième sessions de la Commission de la condition de la femme et le service de leurs réunions. L'Entité a notamment établi huit rapports du Secrétaire général pour la cinquante-sixième session et quatre pour la cinquante-septième session, et rendu possible une large participation de représentants de la société civile, y compris de femmes actives à l'échelon local. Bien que les États Membres n'aient pas été en mesure de parvenir à des conclusions concertées sur le thème prioritaire de la cinquante-sixième session, d'importantes résolutions ont été adoptées, sur des questions telles que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les situations de catastrophe naturelle, la mortalité et la morbidité maternelles, et les femmes autochtones. ONU-Femmes a ensuite entrepris des travaux de préparation sans précédent, tant sur des questions de fond qu'en termes de sensibilisation, de mobilisation et de constitution d'alliances, ce qui a rendu possible le résultat historique des travaux de la cinquante-septième session de la Commission. Les conclusions concertées de la cinquante-septième session ont fourni aux États Membres un plan clair énonçant des mesures précises à prendre pour éliminer et prévenir toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles.

- b) *Renforcement de la capacité des organismes des Nations Unies de prendre en compte la problématique hommes-femmes et de prendre des mesures ciblées pour accorder toute la place voulue aux femmes dans les politiques et programmes des organismes des Nations Unies de manière cohérente*

430. D'importants progrès ont été réalisés dans l'intégration de la problématique hommes-femmes et le renforcement de l'application du principe de responsabilité en la matière au sein du système des Nations Unies. Depuis l'élaboration du Plan

d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, conçu sous la direction d'ONU-Femmes et approuvé par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, l'Entité a joué un rôle moteur et fourni un appui pour que l'on rende compte de l'application du Plan d'action. Au cours de l'exercice, elle a aidé au moins 23 entités des Nations Unies à établir des données de référence, à mettre au point des stratégies et à renforcer leurs capacités institutionnelles. ONU-Femmes a activement soutenu les délibérations qui ont abouti à l'adoption par le Comité des politiques d'un document donnant pour instruction au Secrétariat de prendre des mesures positives en faveur de la parité des sexes à tous les niveaux. Outre son rôle de premier plan dans l'élaboration d'une note d'orientation sur un étiquetage « problématique hommes-femmes » permettant de suivre les ressources allouées à l'égalité des sexes par les entités des Nations Unies, et l'approbation de celle-ci par le Groupe des Nations Unies pour le développement, ONU-Femmes a veillé, dans le cadre de mécanismes interinstitutions au Siège et sur le terrain, à l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les activités et les résultats.

- c) *Renforcement des capacités d'ONU-Femmes de soutenir les efforts faits par les États Membres pour réaliser les objectifs prioritaires nationaux et internationaux convenus aux plans national et international*

431. ONU-Femmes a renforcé sa capacité à mobiliser et exploiter les ressources voulues, ce qui lui a permis de consolider ses moyens institutionnels conformément à l'ambition fixée au moment de sa création. Grâce à cela, sur les 130 annonces de contributions d'États Membres à ONU-Femmes, un tiers ont pris une forme pluriannuelle, ce qui aide à garantir la viabilité et la prévisibilité du financement. En plus des donateurs traditionnels, un certain nombre de nouveaux donateurs, y compris des pays en développement, ont contribué. En outre, une équipe chargée des relations avec le secteur privé et les fondations a été mise en place dans le cadre du programme, ce qui a permis de renforcer les partenariats avec plusieurs entreprises et fondations. Ces partenariats ont commencé à porter leurs fruits sous la forme de ressources financières supplémentaires et de programmes novateurs, et d'un fort retentissement dans les médias. Plus généralement, ONU-Femmes a continué de renforcer ses partenariats avec de multiples acteurs en vue d'influer sur les débats mondiaux et de renforcer son rôle de défenseur mondial des droits des femmes, y compris à travers des campagnes de communication couronnées de succès, notamment dans les médias sociaux.

b) Politiques et programmes

- a) *Soutien en faveur de l'application intégrale et efficace du Programme d'action de Beijing, des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, du Document final du Sommet mondial de 2005 et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*

432. ONU-Femmes s'est appuyée sur ses fonctions d'appui intergouvernemental pour renforcer les normes et principes relatifs à l'égalité des sexes, et elle est parvenue à faire en sorte que l'autonomisation des femmes soit envisagée non seulement sous l'angle des droits de la personne, mais aussi comme volet des problématiques de développement et de paix et de sécurité. Parmi les principaux faits nouveaux intervenus au cours de l'exercice, on peut citer la reconnaissance à la

Conférence des Nations Unies sur le développement durable du rôle central de l'égalité des sexes dans le développement durable, les conclusions concertées sur la violence à l'égard des femmes adoptées par la Commission de la condition de la femme à sa cinquante-septième session et les résolutions 2106 (2013) et 2122 (2013) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. L'action menée par l'Entité dans le cadre des débats du Conseil économique et social a également aidé à faire en sorte que la question de l'égalité des sexes soit placée au cœur de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles du système des Nations Unies. ONU-Femmes a contribué à l'application des normes et des principes en matière d'égalité des sexes par ses activités opérationnelles aux niveaux régional et national, notamment en ce qui concerne la violence à l'égard des femmes, la paix et la sécurité, l'accès aux responsabilités et la participation, le renforcement du pouvoir économique des femmes, et les activités de planification et de budgétisation nationales. Elle a notamment fourni un appui à la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

b) *Application efficace par les organismes des Nations Unies de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité*

433. Au cours de l'exercice, d'importantes avancées ont été enregistrées sur les plans juridique et normatif et dans l'élaboration de politiques : l'adoption par le Conseil de sécurité des résolutions 2106 (2013) et 2122 (2013), la recommandation générale n° 30 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le critère sur la violence sexiste figurant dans le Traité sur le commerce des armes, et la déclaration sur l'autonomisation économique des femmes aux fins de la consolidation de la paix effectuée par la Commission de consolidation de la paix (PBC/7/OC/3). ONU-Femmes a contribué de manière significative à ces résultats, en établissant les rapports demandés, en fournissant des contributions de fond et en apportant des compétences techniques spécialisées. Grâce à des améliorations du suivi au moyen d'indicateurs des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, on a pu mieux analyser les politiques et assurer une meilleure coordination entre les entités des Nations Unies à l'aide du cadre de résultats stratégiques sur les femmes, la paix et la sécurité. Le rôle de catalyseur joué par ONU-Femmes dans la promotion de l'application du programme de travail sur la question des femmes, de la paix et de la sécurité, par la fourniture de compétences techniques et de moyens de gestion de programme, a été salué par la multiplication par 14 des allocations du Fonds pour la consolidation de la paix à ONU-Femmes, qui sont passées de 500 000 dollars en 2010 à 7 millions de dollars en 2013.

c) *Renouvellement de l'engagement des pays à éliminer la discrimination à l'égard des femmes et des filles et à contribuer à l'autonomisation des femmes, dans l'esprit des engagements internationaux et régionaux des Nations Unies*

434. ONU-Femmes a continué d'aider les partenaires nationaux à donner la priorité au renforcement des capacités systémiques et institutionnelles afin de garantir la prise en compte de la question de l'égalité des sexes dans les budgets et les plans nationaux et d'étoffer encore les observations factuelles concernant les avantages que procure l'égalité des sexes. Les instruments de planification nationale de 28 pays comprenaient des priorités et des budgets relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, et 20 pays s'étaient dotés de systèmes permettant de

suivre les crédits alloués à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et de rendre publiques ces informations. L'appui apporté par ONU-Femmes à des ministères des finances et de la planification nationale, à des mécanismes nationaux de défense des droits des femmes et à des autorités locales est resté axé sur l'amélioration des capacités de collecte et d'analyse des données, de conduite d'analyses budgétaires tenant compte de la problématique hommes-femmes et d'activités de sensibilisation, et de promotion de l'inclusion et de la participation des femmes dans les travaux de planification.

- d) *Renforcement des moyens dont disposent les institutions nationales, les organismes prestataires de services et les organisations compétentes pour faire réellement progresser l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et la protection de leurs droits fondamentaux*

435. ONU-Femmes a continué de travailler en collaboration avec un large éventail de parties prenantes, à différents niveaux, pour aider à accélérer les progrès vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. En réponse à la forte demande de soutien aux niveaux national, local et institutionnel, le renforcement des capacités est une des pierres angulaires de la stratégie d'ONU-Femmes, qui applique en la matière un cadre d'action conforme aux principes énoncés par le Groupe des Nations Unies pour le développement, dans lequel le renforcement des capacités est envisagé en termes de compétences individuelles, de moyens collectifs et de capacités du système. L'appui fourni par ONU-Femmes à ses partenaires et parties prenantes, y compris des ministères des finances et de la planification, des mécanismes nationaux de défense des droits des femmes et d'autres institutions gouvernementales, des organisations de la société civile et des associations de femmes actives à l'échelon local, a pris les formes suivantes : organisation de cours de formation, fourniture d'une aide technique et financière à l'élaboration et à la diffusion de connaissances et de moyens d'apprentissage, mobilisation de réseaux et activités de sensibilisation en faveur de l'inclusion de la voix des femmes et coopération Sud-Sud (comme prévu dans l'examen quadriennal complet).

- e) *Accroissement des moyens dont dispose ONU-Femmes pour susciter la mise en place de mécanismes multidonateurs qui répondent aux besoins des pays bénéficiaires de programmes, et les gérer*

436. ONU-Femmes a géré deux initiatives multidonateurs, le Fonds pour l'égalité des sexes et le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Depuis son lancement en 2009, le Fonds pour l'égalité des sexes a fait des dons d'une valeur de 56,5 millions de dollars à 96 partenaires dans 72 pays. Les subventions qu'il a versées allaient de 100 000 dollars à 3 millions de dollars, portant sur des périodes d'un à quatre ans. En 2013, les programmes de subventions du Fonds pour l'égalité des sexes avaient apparemment touché 8,8 millions de bénéficiaires directs et près de 10 fois plus de bénéficiaires indirects. En 2013, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes a achevé son dix-septième cycle d'octroi de subventions, dans lequel il a accordé des dons d'un montant de 8 millions de dollars à 17 projets dans 18 pays et territoires. Parmi les bénéficiaires ayant reçu des subventions pour la première fois figuraient des organisations basées à Antigua-et-Barbuda, en Mauritanie, au Myanmar et au Kosovo. Ces nouvelles subventions devraient toucher 2,3 millions de bénéficiaires

entre 2014 et 2017. À ce jour, le Fonds a soutenu 368 initiatives dans 132 pays et territoires avec des subventions d'un montant total de 95 millions de dollars.

- f) *Accroissement des moyens dont dispose ONU-Femmes pour diriger et coordonner l'action que mènent les organismes des Nations Unies dans les États Membres pour les aider à instaurer l'égalité des sexes et à institutionnaliser la problématique hommes-femmes, comme ils s'y sont engagés*

437. ONU-Femmes a renforcé la manière dont le système des Nations Unies s'impose de rendre des comptes concernant l'intégration de la problématique hommes-femmes. Dans les pays où ONU-Femmes avait une présence complète, elle a assumé un rôle de premier plan dans la coordination de l'appui fourni par le système des Nations Unies, par exemple en assurant la présidence ou la coprésidence de groupes thématiques sur la problématique hommes-femmes. L'Entité a travaillé en étroite collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies et les coordonnateurs résidents, dont elle a apprécié le soutien solide, et participé à des programmes communs. ONU-Femmes a également aidé à relancer l'intégration de la problématique hommes-femmes dans divers domaines, notamment dans les dispositifs d'évaluation grâce à sa participation au Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et ses apports à l'élaboration de directives à l'intention des organismes des Nations Unies sur la façon d'intégrer les droits de l'homme et l'égalité des sexes tout au long du processus d'évaluation.

Chapitre 18

Développement économique et social en Afrique

Principaux résultats obtenus

Au cours de l'exercice, la Commission économique pour l'Afrique a réussi à atteindre ses objectifs en effectuant et soutenant des recherches de qualité, en assurant le service de conférences de haut niveau et en menant un large éventail d'activités, notamment de renforcement des capacités. Le *Rapport économique sur l'Afrique* et le rapport intitulé *Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement* ont contribué à l'amélioration de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des politiques économiques et sociales des États membres. Le rapport intitulé *État de l'intégration régionale en Afrique* a donné lieu à la décision de créer une zone de libre-échange panafricaine avec 2017 pour échéance indicative. En outre, la Commission a organisé la réunion d'application régionale pour l'Afrique, qui a adopté un document final comprenant la position de l'Afrique et des propositions concrètes pour la mise en œuvre des principaux résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

À ses quarante-cinquième et quarante-sixième sessions annuelles, respectivement, la Commission a mis l'accent sur les thèmes suivants : « Libérer le potentiel de l'Afrique en tant que pôle de croissance mondiale » et « Tirer le plus grand profit des produits de base africains : l'industrialisation au service de la croissance, de l'emploi et de la

transformation économique ». La quarante-sixième session s'est conclue par une décision unanime d'œuvrer en faveur d'une industrialisation fondée sur les produits de base afin de donner un nouvel élan aux aspirations de l'Afrique à se transformer structurellement. Les participants au huitième Forum pour le développement de l'Afrique ont énoncé des mesures et des engagements qui permettront à l'Afrique de mieux tirer profit de ses ressources foncières, minières, sylvicoles et halieutiques.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Grâce à sa collaboration avec des partenaires actifs dans le domaine du développement social, la Commission a donné un plus grand retentissement à ses travaux d'élaboration d'orientations stratégiques et a ouvert de nouvelles possibilités de lancement de projets d'analyse conjoints. Il faut encore trouver les moyens d'améliorer la communication avec les États membres sur les questions de développement social. La restructuration a été l'occasion de mieux définir le périmètre des travaux menés dans le cadre de chaque sous-programme afin de mieux répondre aux priorités de développement social dans la région. Parmi les problèmes récurrents, il faut citer l'insuffisance des données et le caractère limité des capacités dont les membres disposent au niveau national pour mettre pleinement en œuvre leurs plans de développement. Une attention accrue devra être portée à la recherche de moyens novateurs d'assurer l'efficacité à long terme des prestations fournies. À ce sujet, le renforcement du Centre africain pour la statistique et de la collaboration de la Commission avec celui-ci devrait aider à remédier aux problèmes d'insuffisance des données. L'expérience a aussi montré qu'il fallait veiller à la synchronisation des programmes de travail pour dégager des synergies et repenser les stratégies utilisées par la Commission en matière de renforcement des capacités. En effet, les activités liées au renforcement des capacités ont souvent été des événements ponctuels ne comportant qu'un suivi limité et n'ont que rarement pris en compte les limites des moyens des États membres dans le contexte de l'évolution technologique.

Taux d'exécution des produits

438. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 97 % des 517 produits quantifiables prescrits.

439. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès approuvés sont énoncés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 [A/66/6 (Sect. 18)].

Direction exécutive et administration

a) Gestion efficace du programme de travail

440. Les travaux menés par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) au cours de l'exercice ont porté sur les principaux problèmes de développement rencontrés par les pays africains, y compris en ce qui concerne : le rôle de l'État

dans la transformation de l'économie; les changements climatiques et le développement durable; la gouvernance et l'administration publique; les activités menées au sein des États membres; l'information, la science et la technique au service du développement; le commerce et l'intégration régionale; la problématique hommes-femmes et la participation des femmes au développement; les activités sous-régionales de développement; et les statistiques. D'autres domaines d'intervention étaient le renforcement de l'appui de l'ONU à l'Union africaine et à son Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). À ses sessions annuelles de 2012 et 2013, la Commission a été félicitée par les États membres pour l'action qu'elle mène en faveur du programme de développement de l'Afrique, notamment pour ce qui est de promouvoir une bonne gestion des vastes ressources naturelles africaines et d'aider à instituer à nouveau un cadre commun pour la planification nationale du développement effectuée sur le continent.

b) Amélioration du respect des délais de soumission de la documentation

441. La CEA a été félicitée lors des sessions annuelles de la Commission pour l'amélioration de la qualité de la documentation de session. L'amélioration s'explique par le bon fonctionnement du Comité directeur, qui a fourni des orientations générales concernant les activités préparatoires et supervisé les travaux des comités techniques chargés des plans de publication.

c) Recensement de questions nouvelles à porter à l'attention des États membres

442. À sa quarante-cinquième session, la Commission a adopté une série de mesures destinées à prendre en compte les possibilités et potentialités à envisager et les difficultés à surmonter pour faire de l'Afrique un pôle mondial de croissance, et demandé que l'on promeuve et mette en œuvre une stratégie holistique, coordonnée et intégrée pour ouvrir la voie à une croissance équilibrée et durable qui valorise le potentiel de développement des pays africains. La quarante-sixième session a été organisée autour du thème de « L'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique ». Les ministres ont estimé que l'industrialisation était d'une importance décisive pour que les pays africains soient en mesure de recueillir tous les fruits de la croissance, surtout dans le contexte économique mondial actuel et compte tenu du fait que le continent a besoin d'opérer une transformation structurelle. La conclusion de la réunion ministérielle était que l'industrialisation était devenue impérative pour le développement de l'Afrique et que sa mise en œuvre concertée ne pouvait pas être différée plus longtemps.

d) Plus grande cohérence des politiques de gestion des activités économiques et sociales de l'ONU

443. Les travaux de la Commission ont permis d'améliorer la cohérence et la coordination de l'action des organismes et entités des Nations Unies au service de la mise en œuvre des programmes de l'Union africaine relevant du NEPAD à l'échelon régional. En particulier, les neuf groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique étaient mieux coordonnés, ayant chacun établi un plan d'action fondé sur la demande, échangé des informations et intégré des questions intersectorielles. Grâce à cela, plus de 14 programmes conjoints ont été mis en œuvre par les organismes des Nations Unies. Cette réussite est due en grande partie à l'élaboration de directives efficaces sur la conception de programmes et à la mise en place d'importantes activités de formation groupée. En outre, la CEA a

réalisé une évaluation complète des besoins en matière de renforcement des capacités de la Commission de l'Union africaine, qui a permis de mieux cerner comment organiser l'appui que l'ONU lui fournit.

e) *Mobilisation et promotion de l'information sur le rôle de la CEA dans la région de l'Afrique*

444. La CEA s'est attelée à un élément important de sa stratégie de communication et de diffusion de l'information en effectuant une refonte de son site Web, dont le contenu de fond a été enrichi et dont l'interface a été rendue plus facile à utiliser. Au cours de l'exercice, le site Web, qui est maintenant disponible en français et en anglais, a aidé la Commission à atteindre ses publics cibles que sont les responsables politiques, les ministres et les associations de la société civile. En outre, grâce au site, les internautes du monde entier ont pu accéder en ligne aux communiqués de presse, à des reportages Web et à des produits de la CEA (publications, rapports, etc.), qui ont aussi été largement diffusés par d'autres voies électroniques comme des disques compacts d'archivage et des clefs USB.

f) *Établir de nouveaux partenariats et renforcer ceux qui existent en élargissant la base de ressources extrabudgétaires de la CEA*

445. Au cours de l'exercice, la CEA a considérablement progressé dans la constitution de nouveaux partenariats avec les partenaires de développement et le renforcement de ceux qui existaient déjà, ce qui est un moyen essentiel de faire avancer la réalisation du programme de développement de l'Afrique. Les Gouvernements du Canada et de l'Australie sont convenus de soutenir la mise en place du Centre africain de mise en valeur des ressources minières et ont fourni environ 15 millions de dollars et 5 millions de dollars, respectivement. Des négociations sont à un stade avancé avec d'autres donateurs potentiels susceptibles de soutenir le Centre. En outre, la CEA a efficacement noué des relations avec de nouveaux donateurs et partenaires tels que les États-Unis, le Brésil et l'Irlande, qui ont l'intention d'adhérer à l'accord de financement commun à l'appui du Plan d'activité de la CEA pour 2013-2015. La Commission a reçu un financement extrabudgétaire d'un montant total de 48,6 millions de dollars au cours de l'exercice biennal 2012-2013, contre 43,6 millions de dollars en 2010-2011. Ses principaux donateurs étaient le Danemark, la Norvège, la Suède et le Royaume-Uni.

Sous-programme 1

Analyse macroéconomique, finance et développement économique

a) *Amélioration de la conception, de l'application et du suivi par les États membres de politiques macroéconomiques et sectorielles cohérentes et conformes aux priorités du NEPAD et aux objectifs du Millénaire pour le développement*

446. Pour améliorer la conception, l'application et le suivi des politiques économiques et sociales des États membres, la CEA a produit, lancé et largement diffusé plusieurs publications, notamment les éditions 2012 et 2013 du *Rapport économique sur l'Afrique* et du rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement intitulé *Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement*. Les ministres ont estimé que les thèmes mis en avant dans les éditions 2012 et 2013 du *Rapport économique sur l'Afrique* (respectivement, « Libérer le potentiel de l'Afrique en

tant que pôle de croissance mondiale » et « Tirer le plus grand profit des produits de base africains : l'industrialisation au service de la croissance, de l'emploi et de la transformation économique »), étaient tout à fait indiqués et pertinents, et ils se sont appuyés sur ces rapports pour appeler de leurs vœux une amélioration des politiques économiques et sociales et des grandes orientations en matière de gouvernance et de fonctionnement des institutions afin de promouvoir dans la région une transformation structurelle au niveau national. En outre, la CEA a mené des recherches et fourni une assistance technique afin de renforcer les capacités des États membres, en particulier en ce qui concerne la planification du développement à moyen et long terme.

b) *Renforcement de la capacité des États membres à mobiliser des ressources internes et externes en faveur du développement*

447. La Commission a mené des travaux de recherche dans des domaines hautement spécialisés et fourni un appui technique pour permettre aux États membres de faire face aux principales difficultés en matière de mobilisation de ressources intérieures et extérieures pour le développement. Par exemple, la CEA a mené à bien des recherches de haut niveau sur différentes solutions de financement pour les petites et moyennes industries en Afrique, une question essentielle si on veut encourager la croissance et le développement. Les États membres ont reçu un appui dans les instances régionales et internationales pour l'examen des problèmes de développement auxquels la région fait face dans le contexte d'une mondialisation de plus en plus prononcée, et la recherche de solutions à ceux-ci. Un exposé sur le blanchiment de capitaux et ses incidences pour l'Afrique a été présenté à la dix-neuvième édition du Forum du partenariat pour l'Afrique au Bénin, donnant l'occasion aux États membres d'approfondir leur connaissance des effets néfastes du blanchiment de capitaux sur le développement économique et social en Afrique. Le Groupe de haut niveau chargé de la question des flux financiers illicites en provenance d'Afrique a été constitué pour s'attaquer à ce problème.

c) *Renforcement de la capacité régionale et nationale en matière de conception, d'application et de suivi des politiques et programmes économiques et sociaux visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, l'accent étant mis en particulier sur les pays les moins avancés*

448. La CEA a travaillé en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et le PNUD sur l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique et sur l'établissement, la publication et la diffusion du rapport intitulé « Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ». Outre l'évaluation des progrès accomplis par la région sur la voie de la réalisation des objectifs, on trouve dans ce rapport des orientations sur la question du financement et sur les obstacles institutionnels et sociaux qui entravent la réalisation des objectifs, comme la faible prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'élaboration des politiques, l'insuffisance de la collecte de données et l'inégalité sociale généralisée. Le rapport comprend aussi un document d'orientation générale qui résume de façon succincte les principaux problèmes et tendances.

Sous-programme 2

Sécurité alimentaire et développement durable

- a) *Accroissement des capacités et de l'engagement aux niveaux national, sous-régional et régional pour élaborer et mettre en œuvre des politiques, stratégies et programmes adaptés en vue d'assurer la sécurité alimentaire et le développement durable*

449. Les travaux de la Commission sur la promotion de chaînes de valeur stratégiques dans les secteurs agricole et agroalimentaire ont suscité une plus grande prise de conscience et une meilleure information des décideurs et des principales parties prenantes concernant les avantages potentiels de la régionalisation des chaînes de valeur relatives au bétail, au maïs et au riz dans les sous-régions du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La Commission a également continué de fournir des services consultatifs adaptés à la demande et de forger des partenariats pour la gestion intégrée des ressources en eau et le développement. Directement à l'appui du programme de développement durable, la Commission a organisé la conférence régionale africaine de préparation à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et fourni un soutien technique aux négociateurs du Groupe des États d'Afrique à New York et aux États membres. Grâce à ce travail de préparation, le document final de la Conférence reflète largement les priorités de l'Afrique.

- b) *Amélioration de la capacité des États membres d'intégrer les changements climatiques dans les politiques, stratégies et programmes de développement*

450. Par l'intermédiaire du Centre africain pour les politiques climatiques, la CEA a aidé des entités et mécanismes régionaux, sous-régionaux et nationaux à améliorer les moyens dont ils disposent pour faire face aux changements climatiques et aux problèmes de développement, en leur fournissant un appui comprenant les éléments suivants : mise à disposition, sous une forme facilement exploitable, des informations disponibles sur le climat; conduite d'analyses de qualité pour faciliter la prise de décisions et la gestion; et action de sensibilisation et de promotion. Parmi les réalisations les plus notables de l'exercice, on compte l'exécution d'un programme pilote visant à améliorer les capacités et l'information disponibles dans les domaines de la météorologie et de l'hydrologie; la fourniture d'un appui à la gestion conjointe des eaux souterraines transfrontières en Afrique de l'Ouest; et une évaluation de l'impact des changements climatiques sur certains pays africains.

Sous-programme 3

Gouvernance et administration publique

- a) *Amélioration de la capacité des pays africains de respecter des pratiques de bonne gouvernance, en appui à l'Union africaine et à ses programmes du NEPAD et du Mécanisme d'évaluation intra-africaine*

451. Le *Rapport sur la gouvernance en Afrique* rend compte des progrès accomplis en matière de gouvernance dans les pays africains, met en valeur les bonnes pratiques et promeut des recommandations politiques pour remédier aux carences dans ce domaine. La troisième édition du *Rapport*, publiée au cours de l'exercice, porte sur 40 pays. Certains des travaux de recherche analytique qui y figurent ont été incorporés dans les recommandations de politique générale formulées par le

Forum sur la gouvernance en Afrique. La CEA a considérablement enrichi et amplifié la concertation sur les politiques à mener en matière de gouvernance et les réformes y afférentes en Afrique, surtout en ce qui concerne les élections et les questions relatives à la diversité, et tracé la voie à suivre pour que d'autres institutions puissent aller de l'avant sur cette question. Par exemple, le Gouvernement des Seychelles a lancé des réformes électorales en se fondant sur le rapport de pays le concernant dans la troisième édition du *Rapport*, et une concertation en profondeur sur la réforme du système électoral a été lancée à Maurice. En outre, les rapports de pays du *Rapport sur la gouvernance en Afrique* ont été au centre des débats sur les politiques à mener à la session du Forum sur la gouvernance en Afrique qui s'est tenue à Gaborone en octobre 2012.

b) *Amélioration de la capacité des institutions publiques africaines de répondre aux obligations de transparence, de responsabilité effective, d'efficacité et de fiabilité*

452. La Division de la gouvernance et de l'administration publique de la Commission a poursuivi la mise en œuvre du Programme régional de lutte contre la corruption en Afrique (2011-2016) en fournissant un appui technique aux institutions régionales et sous-régionales, en élaborant des documents d'orientation technique, et en favorisant la formation par les pairs et le renforcement des capacités. En collaboration avec le Conseil consultatif sur la corruption de l'Union africaine et le Gouvernement du Rwanda, la CEA a organisé la Semaine internationale de lutte contre la corruption à Kigali en décembre 2012, marquée par le tout premier concours de rédaction pour les jeunes sur le thème de la corruption lancé en Afrique. Sur le plan des recherches techniques concernant les politiques, la CEA a organisé deux grandes études, intitulées « Le secteur privé et la corruption en Afrique » et « Les médias et le défi de la transparence et de la responsabilité effective dans la sphère publique en Afrique ». En février 2012, faisant suite à une demande formulée à la quatrième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine, la Commission a constitué un groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en Afrique.

c) *Engagement accru de la société civile et du secteur privé dans des environnements propices à la bonne gouvernance et à la démocratisation des processus s'y rapportant*

453. La Division de la gouvernance et de l'administration publique a continué à gérer un portail Web destiné à fournir un appui au Centre africain pour la société civile et élaboré une base de connaissances et de ressources doublée d'un portail d'échange de données, où des informations provenant de diverses sources sont rassemblées, organisées, cataloguées et présentées, et ainsi diffusées aux associations de la société civile. En outre, la Division a mis au point un ensemble d'outils servant à permettre aux utilisateurs d'acquérir une compréhension de base des conflits et d'être en mesure d'en déterminer les caractéristiques, de les analyser, de les définir et d'en débattre aux différents niveaux auxquels ils se produisent. Les associations de la société civile ont été intégrées dans le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs par l'intermédiaire d'ateliers de formation de la Commission tant au niveau national qu'au niveau continental, y compris un

deuxième programme de formation à l'intention des acteurs de la société civile des pays francophones d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest, portant sur la reconstruction après un conflit, qui s'est tenu à Abidjan. La Division a entrepris un certain nombre de missions dans des pays sortant d'un conflit, au cours desquelles elle a fourni d'importants services consultatifs visant à incorporer la participation de la société civile dans l'élaboration des politiques. Elle a également fourni un appui technique à la Commission de l'Union africaine pour le lancement de l'Initiative de solidarité africaine.

Sous-programme 4

Information et science et technique au service du développement

- a) *Amélioration de la capacité des pays africains d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer des politiques et stratégies nationales et sectorielles sans exclusive, qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes, en matière d'information, de communication, de géo-information et de science, technique et innovation*

454. La Division des technologies de l'information et de la communication, de la science et de la technologie de la Commission a fourni un appui aux États membres dans les domaines de l'informatique et des télécommunications, de la géo-information et de la science, des techniques et de l'innovation. Huit pays ont reçu une assistance technique, et trois d'entre eux ont ensuite mené à bien les activités liées à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies et de plans nationaux et sectoriels sur l'infrastructure informatique et de télécommunications, sur la science, les techniques et l'innovation, et sur l'infrastructure nationale de données géospatiales. Plus précisément, l'Éthiopie a achevé la mise au point d'un cadre national d'audit informatique dans le cadre de sa stratégie nationale de cybersécurité; le Ghana a achevé l'examen de sa stratégie nationale relative à l'informatique et aux télécommunications au service du développement et mis au point une infrastructure géographique des services fournis en milieu urbain; le Rwanda a créé son fonds de dotation pour la science, la technologie et l'innovation; et le Zimbabwe a achevé l'examen de sa politique nationale sur l'informatique et les télécommunications et du plan correspondant.

- b) *Renforcement de la capacité des États membres de promouvoir et mobiliser les technologies de l'information et des communications, la géo-information, la science, la technique et l'innovation aux fins du développement aux niveaux national, sous-régional et régional*

455. La Division des technologies de l'information et de la communication, de la science et de la technologie a fourni un appui qui a permis aux États membres de mettre la science, l'ingénierie et la technique au service d'une amélioration des résultats des soins de santé fournis. Grâce à cela, un programme d'ingénierie biomédicale a été mis au point à l'intention de neuf universités (2 en Éthiopie, 3 au Kenya, 1 au Malawi, 2 en Ouganda et 1 en Zambie). En outre, l'Ouganda et la Zambie ont lancé des projets novateurs de recherche médicale pour accroître l'efficacité de la prestation de soins de santé. Afin d'élargir la portée de ce projet pilote, un consortium africain d'ingénierie biomédicale a été mis sur pied en 2013. Il sera chargé de coordonner et de promouvoir les normes et la qualité des programmes et de faciliter la formation de formateurs et l'expansion de l'initiative. La CEA a également aidé les États membres à tirer parti de leurs ressources

intellectuelles, à organiser des collaborations scientifiques et techniques au service de l'innovation et à effectuer des échanges de personnel dans le cadre du projet pilote de Réseau africain de développement et de transfert de technologies.

Sous-programme 5

Commerce, coopération économique et intégration régionale

- a) *Plus grande harmonisation et mise en œuvre des politiques et des programmes dans les secteurs du commerce et de l'intégration des marchés, de l'intégration physique et de la libre circulation des personnes et des marchandises entre les communautés économiques régionales et au sein de celles-ci*

456. À son dix-neuvième Sommet de juillet 2012, l'Union africaine a décidé de créer une zone de libre-échange panafricaine, en se fixant comme échéance indicative l'année 2017. Cette disposition est considérée comme une pierre angulaire pour la création de la Communauté économique africaine telle qu'elle est énoncée dans le Traité d'Abuja. L'Union est également convenue d'un plan d'action pour le renforcement du commerce intra-africain qui prévoit une harmonisation des politiques visant à harmoniser les politiques et arrangements régissant les échanges entre les communautés économiques régionales africaines, la mise en œuvre conjointe de programmes d'infrastructure à l'échelon interrégional et la mise en place de postes frontière à guichet unique en vue de faciliter la libre circulation des personnes, des biens et des services. En outre, un accord intergouvernemental sur le Réseau de routes transafricaines a été trouvé. Il comprend la définition de normes relatives aux spécifications techniques des routes, à la sécurité routière et aux études d'impact sur l'environnement. L'appui fourni par la CEA à la Commission de l'Union africaine a également permis la rédaction d'une charte africaine sur la sécurité routière, dont l'adoption est envisagée pour accélérer la mise en œuvre du plan d'action pour la sécurité routière en Afrique (2011-2020) mis au point dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la sécurité routière.

- b) *Capacité renforcée pour l'harmonisation et la convergence des politiques et des programmes dans les zones d'intégration monétaire et financière au sein des communautés économiques régionales*

457. Au cours de l'exercice biennal, la Commission a organisé un atelier régional sur les meilleures pratiques et données d'expérience concernant la convergence des politiques et la mise en place de monnaies uniques dans les communautés économiques régionales. L'atelier a réuni des experts des ministères des finances et des banques centrales des États membres africains, des communautés économiques régionales et des institutions financières régionales, dont la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Institut de gestion macroéconomique et financière d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, l'Institut monétaire de l'Afrique de l'Ouest, l'Institut monétaire du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, la Banque de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe pour le commerce et le développement (Banque de la ZEP), et la Banque centrale européenne. Les participants à cet atelier membres des réseaux africains d'échange de connaissances aux fins du développement (Africa Knowledge for Development Networks) ont ensuite décidé de constituer un réseau de praticiens afin de garder le contact et de diffuser des informations. À une majorité écrasante (96 %), les participants à l'atelier ont estimé qu'il avait atteint son objectif, qui était de susciter des

discussions utiles, pertinentes et opportunes sur la convergence des politiques et la question des monnaies uniques.

- c) *Renforcement de la capacité des États membres de transversaliser et d'intégrer des politiques commerciales dans des stratégies nationales et régionales de développement menant à une participation effective au commerce bilatéral, régional et multilatéral et aux négociations commerciales*

458. La Commission, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), a organisé une réunion d'experts sur la métrologie, la diversification des exportations et le commerce intra-industriel en Afrique, à laquelle ont participé des experts du monde universitaire, des établissements de recherche, des communautés économiques régionales et des organisations internationales, y compris la Commission de l'Union africaine, ainsi que des organismes chargés du commerce et de la métrologie aux échelons régional, continental et international. La réunion du groupe d'experts a été l'occasion de conduire un examen par les pairs d'une publication isolée de la CEA sur la diversification des exportations et le commerce intrasectoriel en Afrique « Export Diversification and Intra-Industry Trade in Africa », et elle a été complétée par un atelier sur la diversification des exportations et la facilitation du commerce aux fins de stimuler les échanges intra-africains. Des organisations partenaires telles que l'OMC et l'OCDE, en collaboration avec le groupe de négociateurs africains basés à Genève, ont aidé à formuler des recommandations pour l'intégration dans les stratégies de développement nationales et régionales de mesures favorisant la diversification des exportations et facilitant les échanges, aux fins de renforcer le commerce intrarégional.

Sous-programme 6

Égalité des sexes et participation des femmes au développement

- a) *Renforcement de la capacité des États membres d'intégrer la dimension sociale et la problématique hommes-femmes aux processus et politiques de développement*

459. La Commission a fait des progrès importants dans la diffusion d'informations et l'élaboration d'outils en vue de renforcer les moyens dont disposent les États membres pour intégrer la problématique hommes-femmes dans leurs politiques et programmes. Elle a fourni des conseils techniques à la Commission pour l'égalité des sexes, le Département de statistique et le Ministère de la condition féminine en Afrique du Sud sur l'utilisation de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique. En outre, des décideurs de haut niveau et de niveau intermédiaire au sein du Gouvernement botswanais ont reçu une assistance technique pour approfondir et consolider leur compréhension des moyens de prendre en compte la problématique hommes-femmes dans la gestion des finances publiques. Il convient également de noter les travaux de la Commission sur les statistiques relatives à la problématique hommes-femmes, en particulier une évaluation d'ensemble de la capacité de certains pays, dont le Cameroun, le Cap-Vert, l'Éthiopie, la Tunisie et la Zambie, de collecter, d'analyser et de communiquer des statistiques nationales sur la problématique hommes-femmes, notamment des données ventilées par sexe.

- b) *Renforcement de la capacité des États membres et des organismes intergouvernementaux de prendre systématiquement en compte le principe d'égalité entre les sexes et les droits de l'homme dans des politiques et des programmes*

460. Des représentants de ministères chargés de l'égalité des sexes de 22 pays ont participé en juillet 2012 à un atelier de renforcement des capacités qui avait pour objet d'analyser les principaux problèmes existants et de proposer des solutions pour remédier aux lacunes dans les données disponibles. D'après 85 % des participants, l'atelier était d'une pertinence et d'une qualité élevées. Au cours de celui-ci, les pays ont mis au point des plans d'action annuels adaptés à des contextes précis pour assurer la bonne mise en place, au niveau national, de l'Observatoire africain des droits de la femme et du réseau électronique de mécanismes et dispositifs nationaux pour l'égalité des sexes en Afrique [voir www1.uneca.org/ngm (en anglais)]. En outre, par l'intermédiaire du portail d'information du réseau électronique et du forum d'échanges, 15 États membres ont mis en commun des bonnes pratiques et des nouvelles concernant les faits nouveaux intervenus dans leurs pays respectifs, qui serviront à d'autres pays. La Commission a également mené à bien une étude empirique sur les moyens d'assurer les droits fondamentaux des femmes, notamment face au problème de la violence à l'égard des femmes dans le commerce transfrontière informel.

Sous-programme 7

Activités sous-régionales de développement

- a) **Composante 1 : activités sous-régionales en Afrique du Nord**

- a) *Amélioration de la capacité des États membres, de l'Union du Maghreb arabe et d'autres organisations intergouvernementales de formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes sectoriels et macroéconomiques harmonisés afin de répondre aux principales priorités de développement propres à la sous-région de l'Afrique du Nord*

461. Le bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord a contribué au renforcement des capacités des États membres et de l'Union du Maghreb arabe dans les domaines de la transformation économique et sociale, de l'emploi des jeunes, de l'économie verte, de la sécurité alimentaire, de l'intégration financière, de la transition énergétique et de la problématique hommes-femmes. Tout en soutenant l'adhésion des pays aux principes de développement durable et leur détermination à agir sur les questions prioritaires s'y rapportant, les travaux du bureau ont contribué à l'émergence d'un consensus et à la formulation de positions et recommandations concrètes pour la promotion d'une intégration effective. En particulier, pour mieux s'attaquer aux facteurs structurels qui entravent la transformation économique en profondeur des pays d'Afrique du Nord, les États membres ont adopté des recommandations novatrices qui seront appliquées à l'échelle nationale et régionale avec l'aide de leurs partenaires, dont le bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord. Le bureau a aidé les États membres, les parties prenantes spécialisées et l'Union du Maghreb arabe dans leur préparation de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

- b) *Renforcement de la capacité de l'Union du Maghreb arabe de mettre en œuvre des programmes pluriannuels grâce à de meilleurs partenariats avec les principales parties prenantes, notamment d'autres organisations intergouvernementales, les organismes des Nations Unies, la Banque africaine de développement et le secrétariat du NEPAD*

462. Grâce à l'action de la Commission, le partenariat avec l'Union du Maghreb arabe s'est sensiblement renforcé au cours de l'exercice, de même que les partenariats entre l'Union et les institutions régionales. De nombreuses activités conjointes ont été organisées dans le cadre du programme de travail pluriannuel 2010-2012, notamment un atelier sur l'harmonisation de la législation relative au cyberspace en Afrique du Nord, une réunion de groupe d'experts sur l'intégration financière et la gouvernance régionale en Afrique du Nord, une réunion de groupe d'experts sur l'état de la protection sociale en Afrique du Nord à la lumière de la situation démographique actuelle et une réunion de groupe d'experts sur la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Le bureau a également facilité la participation de l'Union du Maghreb arabe aux principales manifestations organisées au siège de la CEA sur la sécurité alimentaire et le développement durable et sur la gestion et la mobilisation des ressources naturelles en faveur du développement de l'Afrique.

- c) *Intensification de la mise en réseau de l'information et des connaissances avec les principales parties prenantes engagées dans des activités de développement au niveau sous-régional, notamment les gouvernements, le secteur privé, la société civile, l'Union du Maghreb arabe et les organismes des Nations Unies*

463. Le bureau a renforcé son réseau d'universitaires, de chercheurs et d'institutions qui travaillent sur le commerce international, la croissance et l'intégration régionale, le développement durable et la problématique hommes-femmes. Une session extraordinaire sur l'Afrique de l'Ouest a été organisée par l'OMC en 2012 en vue d'accroître les échanges entre l'Afrique du Nord et d'autres parties de l'Afrique. Quatre nouveaux réseaux ont été constitués dans le cadre de la plateforme de connaissances du bureau, qui lui permet de diffuser les rapports et éléments d'information qu'il produit : 1) l'horizon 2063 pour l'Afrique du Nord; 2) la promotion de l'énergie renouvelable en Afrique du Nord; 3) la protection sociale; 4) l'intégration financière en Afrique du Nord.

b) Composante 2 : activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest

- a) *Amélioration de la capacité des États membres, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, de l'Union du fleuve Mano et d'autres organisations intergouvernementales et de la société civile de formuler et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et des programmes sectoriels, notamment pour l'intégration de la problématique hommes-femmes*

464. Le bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest a organisé deux sessions du Comité intergouvernemental d'experts et quatre réunions de groupes spéciaux d'experts aux fins de renforcer la capacité des États membres, de la CEDEAO, de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et d'autres organisations intergouvernementales en Afrique de l'Ouest. Ces activités

s'appuyaient sur les travaux d'analyse des politiques et de sensibilisation menés par la Commission, qui ont servi de base pour la production de connaissances, la mise en commun d'informations et l'harmonisation et la coordination des stratégies de développement et des programmes d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Grâce à ses travaux analytiques, le bureau a pu engager un dialogue sur les grandes orientations et l'harmonisation des programmes avec les États membres, la CEDEAO, l'UEMOA et d'autres organisations intergouvernementales et contribuer à l'amélioration des capacités de ces partenaires de développement. Les rapports économiques phares annuels et les initiatives de renforcement des capacités des groupes d'experts ont fourni aux décideurs des outils importants et des informations et connaissances supplémentaires sur les nouvelles problématiques de développement dans la sous-région.

- b) *Amélioration de la mise en réseau entre les principales parties prenantes œuvrant dans le domaine du développement, notamment les États membres, les organisations intergouvernementales, les communautés économiques régionales, les organisations de la société civile, les équipes de pays des Nations Unies et les autres entités sous-régionales*

465. Le bureau a continué à renforcer le réseau réunissant les États membres, les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Plusieurs consultations ont été tenues avec les communautés économiques régionales, dont l'UEMOA et la CEDEAO, en vue de la signature définitive du protocole sur la coopération entre toutes les organisations intergouvernementales en Afrique de l'Ouest, qui constitue une étape historique sur la voie de la réalisation du programme d'intégration régionale et sert de référence pour d'autres régions du continent. Dans le cadre du mécanisme de coordination sous-régionale, des organismes des Nations Unies, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales se sont réunis pour harmoniser leurs activités suivant les stratégies régionales communes adoptées par la CEDEAO et l'UEMOA. Une autre étape importante avait auparavant été franchie avec la constitution d'une plateforme commune pour les organisations intergouvernementales d'Afrique de l'Ouest et la mise au point d'une stratégie de renforcement de leur collaboration et coordination pour une exécution efficace des programmes d'intégration régionale.

- c) *Renforcement de la capacité des communautés économiques régionales et des États membres de formuler et mettre en œuvre des politiques en matière de règlement des conflits et de reconstruction après les conflits*

466. En réponse à des recherches indiquant que le chômage des jeunes est une « bombe à retardement » susceptible de produire des conflits et de l'instabilité dans les pays africains, le bureau a participé, en collaboration avec un organisme spécialisé dans l'épanouissement des jeunes, à une initiative sous-régionale de sensibilisation et de renforcement des capacités destinée à lutter contre le chômage des jeunes. Un dialogue consultatif d'experts et d'autres parties prenantes qui s'est tenu au Ghana avait pour but d'élaborer un cadre stratégique pour la lutte contre le chômage des jeunes en Afrique de l'Ouest, en soulignant l'importance du secteur privé, de l'esprit d'entreprise et du développement de l'informatique, des communications et de l'innovation dans toute stratégie. Les participants à cette

réunion ont adopté la Déclaration d'Accra sur la mise en œuvre d'un cadre stratégique pour l'emploi des jeunes en Afrique de l'Ouest.

c) Composante 3 : activités sous-régionales en Afrique centrale

- a) *Amélioration de la capacité des États membres, des communautés économiques régionales de l'Afrique centrale, à savoir la Communauté économique des États d'Afrique centrale et l'Union économique et monétaire de l'Afrique centrale, et d'autres organisations intergouvernementales de formuler et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et des programmes sectoriels harmonisés pour traiter les principales priorités d'intégration sous-régionale de l'Afrique centrale*

467. Au cours de l'exercice, le bureau sous-régional pour l'Afrique centrale a organisé deux sessions du Comité intergouvernemental d'experts et quatre réunions de groupes spéciaux d'experts et fourni une assistance technique et des services consultatifs à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). L'édition 2013 du rapport intitulé *Les économies de l'Afrique centrale*, qui examine les possibilités et les difficultés de l'économie verte en Afrique centrale, a donné lieu à l'élaboration de plans pour la création à l'Université de Dchang au Cameroun d'un centre d'excellence en matière d'économie verte soutenu par la Banque mondiale. En outre, le bureau sous-régional a procédé à un audit institutionnel de la Commission internationale pour le bassin du Congo-Oubangui-Sangha et effectué une étude sur le système d'information statistique relatif au commerce du bétail, de la viande et du poisson de la Commission économique du bétail, de la viande et des ressources halieutiques, et ces deux entités se sont appuyées sur les travaux du bureau pour réformer leurs structures et leurs programmes.

- b) *Renforcement de la capacité des communautés économiques régionales de l'Afrique centrale et de leurs institutions spécialisées de mettre en œuvre leurs fonds communautaires de compensation et de développement aux fins de l'exécution de projets d'intégration*

468. S'appuyant sur les travaux qu'il a menés depuis 2008, sous la forme de rapports, d'études et d'ateliers sur des mécanismes d'autofinancement en Afrique centrale, le bureau sous-régional a poursuivi son action de sensibilisation en faveur de la mise en place de fonds communautaires de compensation et de développement pour l'exécution de projets d'intégration. Le bureau a organisé une journée de l'intégration régionale en 2012 sur le thème du développement du commerce et de l'infrastructure sous-régionaux en Afrique centrale, où il a présenté des informations actualisées sur le financement des programmes d'intégration régionale et demandé que de nouvelles mesures soient prises. Le bureau a également participé et contribué à diverses manifestations sur le financement des infrastructures, organisées dans le cadre du plan de développement des infrastructures en Afrique centrale.

- c) *Renforcement de la capacité des communautés économiques régionales et des États membres de formuler des politiques de relèvement après les conflits*

469. Au cours de l'exercice, le conseiller régional de la Commission sur les situations d'après conflit a fourni des services consultatifs aux communautés économiques régionales et aux États membres. Un atelier a été organisé afin de renforcer les capacités des principaux intervenants du secteur de la sécurité dans la

sous-région d'élaborer des politiques appropriées pour le règlement des conflits. De plus, un forum sur la lutte contre la corruption dans les situations d'après conflit et un projet opérationnel sur la mise en œuvre du programme régional de redressement après les conflits dans la zone de la CEEAC ont contribué au renforcement de la capacité des communautés économiques régionales et des États membres de formuler des politiques de relèvement après les conflits.

d) Composante 4 : activités sous-régionales en Afrique de l'Est

- a) *Amélioration de la capacité des États membres, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales de formuler et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et des programmes sectoriels et d'intégrer systématiquement les processus, instruments et décisions d'intégration régionale dans les cadres d'orientation, juridiques et réglementaires nationaux*

470. Le bureau s'est concentré sur l'appui à la formulation de politiques et sur les activités de sensibilisation concernant l'intégration régionale, avec notamment l'organisation de la seizième réunion du Comité intergouvernemental d'experts, qui avait pour thème comment tirer parti du potentiel du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs pour faire progresser la gouvernance des ressources minérales en Afrique. Cette manifestation a rassemblé plus de 150 participants, dont des dirigeants et décideurs des États membres et des représentants de communautés économiques régionales, d'organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales, du secteur privé et d'associations de la société civile, ainsi que des consultants et experts des organismes des Nations Unies. Cette enceinte s'est révélée particulièrement adaptée à la recherche d'un consensus et à l'adoption d'une position commune sur les grandes questions qui préoccupent la sous-région. En parallèle, deux réunions de groupes spéciaux d'experts sur les ressources naturelles et la gestion des conflits dans la région des Grands Lacs et sur la monnaie commune dans la Communauté d'Afrique de l'Est ont aidé à faire mieux comprendre le contexte de l'intégration régionale en Afrique de l'Est.

- b) *Renforcement des plateformes de sensibilisation et de partage du savoir, de données d'expérience et de pratiques, pour la recherche du consensus et l'expression d'une voix et d'une position communes de l'Afrique de l'Est concernant le programme de développement et les priorités sous-régionales*

471. Le bureau sous-régional a organisé des réunions de groupes d'experts sur les ressources naturelles et la gestion des conflits et sur une monnaie commune pour l'Afrique de l'Est. Au cours de la première réunion, les participants ont eu un aperçu de la diversité des types de litiges fonciers en Afrique de l'Est et de leurs causes, ainsi que des enseignements tirés de l'expérience et des meilleures pratiques en ce qui concerne les politiques et les moyens juridiques de prévention et de règlement des conflits. À l'issue de la deuxième réunion, des experts des banques centrales d'Afrique de l'Est et d'autres acteurs concernés avaient acquis de nouvelles connaissances et étaient mieux à même de partager ces acquis et de mettre en œuvre les recommandations adoptées.

- c) *Renforcement de la capacité des communautés économiques régionales et d'autres organisations intergouvernementales, à savoir la Communauté d'Afrique de l'Est, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Communauté économique des pays des Grands Lacs, la Commission de l'océan Indien et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, grâce à des partenariats améliorés pour approfondir l'intégration régionale en Afrique de l'Est*

472. Le bureau sous-régional a su jouer un rôle moteur dans l'élaboration du plan d'activités du mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe pour la période 2013-2017, qui a été adopté en novembre 2012 à la treizième session du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique. Les bureaux sous-régionaux pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe ont entretenu un dialogue soutenu avec les organismes des Nations Unies et mobilisé leur appui en faveur de l'Union africaine, du NEPAD, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales dans les deux sous-régions.

e) **Composante 5 : activités sous-régionales en Afrique australe**

- a) *Amélioration de la capacité des États membres, de la SADC et d'autres organisations intergouvernementales de formuler et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et des programmes sectoriels harmonisés pour traiter les principales priorités en matière d'intégration sous-régionale de l'Afrique australe, et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement*

473. Le bureau sous-régional pour l'Afrique australe a effectué plusieurs études importantes au cours de l'exercice. Une étude sur les perspectives et les défis dans le secteur du tourisme s'agissant de l'exploitation des ressources naturelles à l'appui du développement durable en Afrique australe (« Harnessing natural resources for sustainable development in southern Africa: opportunities and challenges in the tourism sector ») a suscité un débat sur l'importance et les potentialités du tourisme, au cours duquel il a été observé que l'Afrique australe jouissait d'un vaste potentiel touristique, caractérisé par une base de ressources sans équivalent à l'échelle mondiale, avec de multiples cultures, une faune et une flore d'une grande richesse, des conditions météorologiques favorables et des parcs transfrontières. Une autre étude sur les changements climatiques et l'économie rurale en Afrique australe a permis d'approfondir le débat sur le renforcement des stratégies d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques et de susciter une prise de conscience accrue concernant les incidences du réchauffement mondial sur l'économie rurale de l'Afrique australe. Le bureau a également organisé une réunion de groupe d'experts où a été examiné un rapport sur l'harmonisation des politiques de lutte contre la violence sexiste et de protection des droits fondamentaux des femmes en Afrique australe.

- b) *Renforcement de la capacité de la SADC de mettre en œuvre des programmes pluriannuels et de la capacité du COMESA, de la Communauté d'Afrique de l'Est et de la SADC de mettre en œuvre le programme tripartite convenu grâce au renforcement des partenariats avec les principales parties prenantes, notamment d'autres organisations intergouvernementales, les organismes des Nations Unies, la Banque africaine de développement, l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD*

474. Le bureau sous-régional a fourni un appui pour les dix-huitième et dix-neuvième réunions du Comité intergouvernemental d'experts, où ont été adoptés trois de ses rapports destinés aux organes délibérants sur l'état de la mise en œuvre des programmes pluriannuels de collaboration avec la SADC. Le bureau a également produit plusieurs publications techniques, dont une consacrée à la promotion de bourses des produits de base dans la région de la SADC, qui a contribué au renforcement du développement de marchés financiers, et notamment de marchés à terme des produits de base, dans cette région. Une autre publication, sur les moyens de remédier aux lacunes en matière d'industrialisation au service de la transformation économique et du développement durable en Afrique australe (« Industrialization for economic transformation and sustainable development in Southern Africa: Addressing the gaps »), a dressé un état des lieux de l'industrialisation en Afrique australe et relevé les principaux obstacles, en formulant des recommandations pour y remédier. En outre, le bureau a organisé un séminaire de formation à l'intention des cadres du COMESA et de ses institutions spécialisées sur la gestion axée sur les résultats, en vue de renforcer leurs capacités de planification et de promotion de programmes axés sur les résultats et d'améliorer les résultats obtenus dans leurs programmes de développement.

- c) *Renforcement de la mise en réseau de l'information et des connaissances avec les principales parties prenantes engagées dans les activités de développement sous-régionales, notamment les gouvernements, la SADC, le secteur privé, la société civile et les organismes des Nations Unies*

475. Le bureau sous-régional a mis en place plusieurs plateformes pour renforcer l'échange d'informations et la mise en réseau des connaissances avec les principales parties prenantes de la sous-région et entre elles. Les sessions du Comité intergouvernemental d'experts en 2012 et 2013 ont été l'occasion de mettre en commun des informations et des savoirs entre les États membres, les communautés économiques régionales, les organismes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et d'autres importantes parties prenantes concernées par les activités de développement sous-régionales. Le bureau a également constitué et entretenu des réseaux de connaissances virtuels et des espaces de travail dans des réseaux de praticiens sur des sujets tels que l'analyse macroéconomique et la convergence institutionnelle, la sécurité alimentaire et le développement durable, et l'analyse macroéconomique et l'intégration régionale. En outre, il a créé un observatoire sur l'intégration régionale de l'espace sur la plateforme Teamworks, comme enceinte supplémentaire pour l'échange d'informations et le renforcement de la mise en réseau des connaissances entre les parties prenantes.

Sous-programme 8

Planification du développement et administration

- a) *Renforcement de la capacité des États membres de la CEA d'échanger des données d'expérience et d'adopter de nouvelles méthodes pour faire face aux nouvelles questions concernant la politique et l'analyse macroéconomiques*

476. Au cours de l'exercice, 410 fonctionnaires nationaux de haut niveau et de rang intermédiaire ont bénéficié de divers programmes de formation et 660 fonctionnaires ont bénéficié de cours sur mesure dispensés au Rwanda et au Zimbabwe par l'Institut africain de développement économique et de planification au titre de l'Initiative pour la problématique hommes-femmes et la gestion des politiques économiques. En outre, le bureau sous-régional, le PNUD et la CEA ont organisé un séminaire d'approfondissement sur la gestion de politiques macroéconomiques tenant compte de la problématique hommes-femmes, auquel ont participé des représentants de la CEEAC, de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, de l'UEMO, du COMESA, de la CEDEAO, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, du NEPAD, de la SADC et de la Commission de l'Union africaine.

- b) *Renforcement des capacités et échange de pratiques optimales et de données d'expérience entre États membres en vue de l'adoption de politiques et méthodes de planification du développement (y compris le développement local)*

477. Un nombre croissant de pays africains ayant intensifié leurs efforts visant à rétablir et reconstituer leurs politiques, méthodes et dispositifs institutionnels de planification du développement, l'Institut africain de développement économique et de planification a été appelé à jouer un rôle dans l'élaboration de nouveaux plans, l'évaluation des lacunes en matière de capacités de planification, le renouvellement de capacités ou l'actualisation aux méthodes actuelles de planification du développement, ainsi que dans l'organisation de dialogues interministériels sur la planification. Pas moins de 25 pays ont bénéficié directement des services et interventions de l'Institut en la matière. Ces pays, répartis dans les cinq sous-régions du continent africain, ont ainsi été en mesure : a) de concevoir de nouvelles structures institutionnelles de planification nationale; b) d'adopter de nouvelles stratégies, méthodes et instruments de planification du développement; c) de lancer de nouvelles initiatives de planification et de coordination des politiques au niveau interministériel; d) d'exécuter de nouveaux programmes de planification décentralisée et locale; e) de renforcer les compétences et connaissances de leurs fonctionnaires.

Sous-programme 9

Statistiques

- a) *Renforcement de la capacité des États membres de produire et d'utiliser des statistiques économiques, démographiques, sociales et écologiques, y compris des statistiques ventilées par sexe et tenant compte de la problématique hommes-femmes, au service de l'intégration régionale et des objectifs du Millénaire pour le développement*

478. À la fin de l'exercice biennal, au moins 31 pays appliquaient une stratégie nationale de développement de la statistique, tandis que pour 16 autres pays leur

stratégie était encore en cours d'élaboration ou en attente d'adoption par le gouvernement. Un examen de la mise en œuvre dans les 31 pays a montré qu'une stratégie nationale de développement de la statistique était un outil important permettant de rehausser la stature de la statistique, de mobiliser des fonds pour les activités statistiques et d'intégrer les statistiques dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Certains pays ont fait des progrès en ce qui concerne l'autonomie des bureaux de statistique, qui est de nature à assurer la crédibilité des données publiées, tandis que d'autres ont amélioré la coordination statistique ou créé des centres nationaux de formation.

- b) *Renforcement des capacités nationales pour la production de données statistiques harmonisées et comparables au service de l'intégration régionale, des programmes de convergence macroéconomique, de la monnaie commune et d'une meilleure gestion de l'économie dans les communautés économiques régionales*

479. Au cours de l'exercice, un nombre croissant de pays ont effectué un changement de base et établi leur comptabilité nationale conformément au Système de comptabilité nationale de 2008. Après que la CEA a conduit un atelier sur le sujet et mené une intense activité de sensibilisation, et grâce à l'appui de la Banque mondiale, du Royaume-Uni et de l'Union européenne, plusieurs autres pays se sont engagés à mettre en œuvre le Système de comptabilité nationale de 2008.

Sous-programme 10 **Développement social**

- a) *Renforcement de la capacité des États membres d'intégrer la dimension sociale et la problématique hommes-femmes aux processus et politiques de développement*

480. Grâce à l'appui fourni par la Commission pour la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (A/CONF.171/13/Rev.1, chap. I, résolution 1, annexe), des progrès considérables ont été réalisés par les États membres. L'examen régional à 20 ans de l'application du Programme d'action a révélé que tous les 52 pays avaient mis en œuvre des politiques, programmes et stratégies nationaux portant explicitement sur le lien entre population et développement durable. Un autre processus d'examen régional, concernant le Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement (A/CONF.197/9, chap. I, résolution 1, annexe II), a été l'occasion de renforcer les capacités nationales et régionales relatives à la mise en œuvre du Plan d'action parmi les responsables politiques des pays suivants : Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Kenya, Maurice, Mauritanie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Swaziland et Tunisie.

- b) *Renforcement de la capacité des États membres et des organismes intergouvernementaux d'analyser et d'élaborer des politiques et d'agir en faveur de l'intégration sociale*

481. La Commission a continué de produire des connaissances et à effectuer des recherches stratégiques sur les jeunes, les migrations internationales, la population et la protection sociale, et a lancé une nouvelle étude sur le coût de la faim en Afrique. Elle a lancé cinq études de pays sur l'économie créative en tant que voie de

développement pour l'emploi des jeunes. La principale recommandation issue du rapport correspondant était que la CEA devrait lancer une initiative en faveur de l'économie créative en Afrique, qui aiderait les pays à collecter des données et à partager des données d'expérience susceptibles de servir à l'élaboration de stratégies et à la prise de décisions en toute connaissance de cause. La Commission a aussi élaboré un plan d'action global sur la jeunesse pour l'ensemble des organismes des Nations Unies et s'est engagée à renforcer les capacités nationales relatives à la mise au point de stratégies globales tenant compte de la problématique hommes-femmes et reposant sur des faits pour les programmes d'accès à l'emploi et aux moyens de subsistance visant les jeunes défavorisés.

482. À la suite des manifestations sur la jeunesse tenues avant le début du Forum pour le développement de l'Afrique et du Forum sur la gouvernance en Afrique, des recommandations sur l'intégration de la problématique hommes-femmes et des questions relatives à la jeunesse dans la mise en valeur et la gouvernance des ressources naturelles ont été adoptées par les États membres, et celles-ci ont ensuite guidé les travaux de la Commission, y compris pour la création du Centre africain de mise en valeur des ressources minières.

Chapitre 19

Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

Principaux résultats obtenus

Pour surmonter les obstacles persistants et relever les nouveaux défis, la CESAP s'est employée à promouvoir le consensus régional et la coopération en faveur d'une intégration équilibrée des trois piliers du développement durable, tout en facilitant l'incorporation des perspectives de la région dans le programme de développement pour l'après-2015 et l'amélioration de la cohérence du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Pour veiller à ce que tous les membres, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les États fragiles, tirent profit de l'intégration économique, la CESAP a étudié des options de politique générale, effectué des analyses et partagé des connaissances, notamment sur le sujet du renforcement de la résilience aux crises économiques ainsi qu'aux catastrophes naturelles. Les membres ont défini des normes régionales et adopté des cadres d'action sur les principales questions sociales, dont les droits des personnes handicapées, la population et les migrations internationales, en tenant compte de la problématique hommes-femmes. La coopération régionale a favorisé la responsabilité sociale des entreprises et le transfert de technologies pour la promotion du commerce, de l'investissement et de la création d'entreprises, ainsi que le transport routier international. En plaçant la statistique au centre des programmes de développement durable et sans exclusive afin de renforcer les capacités des services de statistique et de les moderniser, on a approfondi la coopération entre systèmes statistiques nationaux. Afin de renforcer la participation des membres aux initiatives

sous-régionales, la CESAP a fourni une assistance technique sur un large éventail de questions, notamment l'économie verte dans le Pacifique, les problématiques d'environnement transfrontières en Asie de l'Est et du Nord-Est, la gestion des ressources en eau et en énergie en Asie du Nord et en Asie centrale, et la connectivité pour l'intégration économique en Asie du Sud et du Sud-Ouest.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Pour une action pleinement efficace, il faut encore renforcer les mécanismes d'intégration économique régionale, la coordination des politiques à l'échelon régional et les stratégies multisectorielles visant à remédier à des problèmes complexes dépassant le cadre d'un seul pays. Malgré les engagements en faveur de la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, la conception et la mise en œuvre de politiques ont été affectées par la faiblesse de bon nombre de cadres institutionnels, les disparités en termes de niveau de développement, ainsi que les ressources humaines et financières limitées des États membres. Les résultats souhaités risquent également de rester difficiles à atteindre si on n'accorde pas l'attention voulue à la viabilité environnementale, sociale et économique, et à l'élimination des obstacles institutionnels et réglementaires.

Taux d'exécution des produits

483. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 99 % des 477 produits quantifiables prescrits.

484. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès approuvés sont énoncés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 [A/66/6 (Sect. 19)].

Direction exécutive et administration

a) Gestion efficace du programme de travail

485. À la fin de l'exercice biennal, 99 % des produits quantifiables prescrits avaient été fournis et 99,29 % des crédits initiaux du budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 avaient été utilisés.

b) Recensement des questions nouvelles exigeant l'attention des États membres

486. La soixante-huitième session de la CESAP a marqué un tournant décisif, car les responsables de la région sont pour l'essentiel parvenus à parler d'une seule voix sur la manière de relever les défis liés au commerce, à l'énergie, à la connectivité et aux besoins des petits États insulaires en développement du Pacifique, dans les résolutions adoptées sur ces sujets. La soixante-neuvième session a été l'aboutissement des efforts conjugués visant à faire de la CESAP la plateforme intergouvernementale la plus ouverte pour la prise de décisions susceptibles de répondre de manière adéquate aux grandes transformations que connaît la région de l'Asie et du Pacifique. Dans les réponses aux questionnaires d'évaluation qui leur ont été soumis aux soixante-huitième et soixante-neuvième sessions de la

Commission, les États membres se sont félicités du respect des délais de soumission de la documentation et de la qualité de celle-ci. L'adoption de la résolution 69/1 a aussi été importante car elle définit la voie à suivre pour aller plus loin dans l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacé des sessions de la Commission et de l'ensemble de son appareil de conférence.

c) *Plus grande cohérence dans la politique de gestion des activités économiques et sociales de l'ONU*

487. Le Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique a permis d'améliorer la coordination et la cohérence de l'action de l'ensemble du système des Nations Unies. Dans ses réunions, dont une a eu lieu pendant la soixante-neuvième session de la Commission et a été présidée par le Vice-Secrétaire général, l'accent a été mis sur le programme de développement pour l'après-2015 et le partenariat global entre l'ASEAN et l'ONU. Les participants aux réunions sur le partenariat global ont élaboré des contributions à l'examen du cadre de partenariat et à la définition des priorités pour la coopération future. Parmi les travaux relatifs au programme de développement pour l'après-2015, on peut citer la publication du rapport 2012/13 sur les objectifs du Millénaire pour le développement dans la région Asie-Pacifique, établi conjointement par la CESAP, la Banque asiatique de développement et le PNUD, qui est axé sur les priorités de développement pour l'après-2015, et un rapport multiorganismes sur les perspectives pour l'Asie et le Pacifique de l'économie verte au service du développement durable et de la réduction de la pauvreté (*Towards a green economy for sustainable development and poverty reduction: an Asia-Pacific perspective*), qui comprend une feuille de route pour la réalisation de l'objectif 1 des objectifs du Millénaire pour le développement, sur la pauvreté et la faim, et qui a suscité l'initiative « Défi faim zéro » en Asie et dans le Pacifique.

d) *Faire mieux connaître les activités normatives, d'analyse et de renforcement des capacités de la CESAP et mettre en évidence son rôle en tant qu'instance régionale la mieux placée pour traiter l'ensemble des aspects du développement durable au profit de tous*

488. Au cours de l'exercice, la CESAP a continué de jouer un rôle de premier plan dans la promotion d'un développement économique viable et sans exclusive pour les États membres et l'affermissement de leur capacité à dialoguer entre eux aux fins de formuler une position régionale face aux défis mondiaux. La visibilité accrue de l'Organisation s'est traduite par une augmentation du nombre de mentions des activités et politiques de la CESAP dans les grands organes d'information en Asie et dans le Pacifique. Le nombre de tribunes libres de la Secrétaire exécutive publiées dans la presse a connu une augmentation considérable en 2013 par rapport à 2012, surtout entre avril et septembre. En effet, la Secrétaire exécutive a écrit cinq tribunes libres en 2012, qui ont été placées dans 38 organes de presse, et huit en 2013, qui ont été placées dans 70 organes de presse.

e) *Amélioration des délais de présentation de la documentation*

489. D'après le questionnaire d'évaluation rempli par les participants à la soixante-huitième session de la Commission, les États membres ont une impression globalement positive du respect des délais de soumission de la documentation et de la qualité de celle-ci. En ce qui concerne les réponses au questionnaire d'évaluation

distribué à la soixante-neuvième session, 42 % des personnes ayant répondu étaient d'avis que les documents d'avant-session avaient transmis des messages clairs sur les questions inscrites à l'ordre du jour, et 51 % d'entre elles étaient d'accord que la mise en ligne des documents sur le site Web de la CESAP avait facilité leur examen par les délégations. Le Comité consultatif des représentants permanents et d'autres représentants désignés par les membres de la Commission a fourni à intervalles réguliers des conseils utiles et opportuns sur les travaux du secrétariat.

Sous-programme 1

Politique macroéconomique et développement sans exclusive

- a) *Meilleure compréhension, par les responsables politiques et les autres groupes cibles, des enjeux macroéconomiques et des moyens de promouvoir la croissance économique, de faire reculer la pauvreté et de réduire les disparités de développement*

490. Les travaux du secrétariat ont suscité des débats novateurs et opportuns sur les nouvelles problématiques économiques et sociales auxquelles la région fait face. Au cours de l'exercice, des informations présentées dans l'*Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique* et son actualisation de fin d'année ont été citées à près de 800 reprises, dans des documents directifs, des travaux universitaires et les grands médias tant internationaux (BBC, Bloomberg, CNN, Financial Times, Reuters, Wall Street Journal et Xinhua) que nationaux dans l'ensemble de la région. En outre, au cours des sessions de la Commission, les États membres ont fréquemment fait référence, dans leurs déclarations de politique générale et pendant les tables rondes, aux principales conclusions et messages de l'Étude.

- b) *Accroissement de la participation régionale aux forums mondiaux du développement et renforcement de la coopération économique et financière régionale pour tirer parti des synergies mutuellement bénéfiques qui contribuent à une croissance et à un développement durables et sans exclusive*

491. La résolution 68/10 de la Commission, portant sur le renforcement de l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique, adoptée en mai 2012, a donné un nouvel élan à ces travaux : les participants à la conférence ministérielle organisée en application de la résolution ont adopté à l'unanimité par acclamation la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique et recommandé de nouvelles mesures. Les consultations du Groupe des Vingt ont été l'occasion de donner davantage de poids à la région dans les enceintes mondiales et de veiller à ce que tous les pays de la région, y compris les pays les moins avancés, aient la possibilité de faire entendre leurs préoccupations et de signaler leurs priorités. Les concertations sous-régionales sur les politiques ont permis aux pays de mettre en commun leurs expériences concernant les moyens de sortir d'une crise économique, ce qu'ils ont jugé utile, comme en témoignent les résultats de l'enquête d'évaluation : les participants ont dit que les réunions leur avaient fourni des éléments utiles pour l'élaboration des politiques et la conduite des débats y relatifs dans leur pays et qu'elles avaient été un moyen efficace d'apprendre ce que d'autres pays de la région avaient fait.

- c) *Renforcement des capacités des États membres, notamment des pays ayant des besoins particuliers, pour qu'ils puissent formuler et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et des politiques de développement en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement*

492. La plupart des pays de la région, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ont intégré les objectifs du Millénaire pour le développement dans leurs stratégies de développement. La détermination des pays les moins avancés à mettre en œuvre le Programme d'action d'Istanbul a conduit à l'adoption de la résolution 68/2 de la Commission, sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 dans la région de l'Asie et du Pacifique. De même, la détermination des pays en développement sans littoral à mettre en œuvre le Programme d'action d'Almaty a donné lieu à l'adoption de la résolution 69/2, sur l'examen final de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty dans la région Asie-Pacifique. Enfin, la volonté nettement affichée des pays ayant des besoins particuliers de voir leurs vues prises en compte dans le débat en cours sur le programme de développement pour l'après-2015 a conduit à l'adoption de la résolution 69/3 de la Commission, intitulée « Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique : Déclaration de Bangkok sur le Programme de développement pour l'après-2015 des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique ».

- d) *Renforcement de l'aptitude des États membres à formuler et mettre en œuvre des politiques de développement rural en faveur de l'agriculture écologiquement viable et de la sécurité alimentaire*

493. Des progrès satisfaisants ont été réalisés dans la promotion de l'agriculture viable et de la sécurité alimentaire dans les États membres, par l'intermédiaire du Réseau pour le transfert des connaissances relatives aux technologies utiles à l'agriculture durable et l'amélioration des liens commerciaux en Asie du Sud et du Sud-Est et grâce au renforcement des capacités techniques et analytiques obtenu dans le cadre de la coopération technique dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la réduction de la pauvreté. Au cours de l'exercice, le Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable a continué de recevoir des États membres un nombre croissant de demandes relatives à des cours de formation supplémentaires.

Sous-programme 2 Commerce et investissement

- a) *Renforcement de l'aptitude des États membres de la CESAP à formuler et à mettre en œuvre des politiques plus efficaces et plus cohérentes en matière de commerce, d'investissement et de développement des entreprises*

494. Le secrétariat s'est employé activement au cours de l'exercice à renforcer les capacités des membres et membres associés de la CESAP en matière d'élaboration de politiques relatives au commerce et à l'investissement. Environ 1 890 participants ont bénéficié d'ateliers de renforcement des capacités dans des domaines tels que la négociation et l'application d'accords commerciaux et d'investissement, y compris préférentiels, ainsi que la mise en œuvre de

programmes de facilitation du commerce et de commerce sans papier. En moyenne, 90 % des participants ont indiqué qu'ils étaient mieux à même de formuler et de mettre en œuvre des mesures après avoir participé à des réunions de la CESAP. De plus, les travaux et outils analytiques de la CESAP constituent désormais un corpus solide pour l'élaboration et l'application de politiques plus efficaces et fondées sur les faits dans ce domaine : on peut citer notamment les études du Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce, la publication phare *Asia-Pacific Trade and Investment Report*, la base de données sur les accords relatifs au commerce et à l'investissement dans la région Asie-Pacifique et la base de données CESAP-Banque mondiale sur les coûts du commerce, les guides produits par le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie-Pacifique et la version actualisée du guide d'élaboration de politiques pour le développement des petites et moyennes entreprises en Asie et dans le Pacifique (*Policy Guidebook for SME Development in Asia and the Pacific*).

b) *Renforcement des mécanismes de coopération et d'intégration régionales en matière de commerce et d'investissement*

495. Au cours de l'exercice, les États participant à l'Accord commercial Asie-Pacifique ont ratifié les accords-cadres sur la facilitation du commerce, l'investissement et le commerce des services, et le Comité permanent a souhaité la bienvenue à la Mongolie en tant que nouvel État participant. Le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce, et le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie-Pacifique qui en fait partie, ont continué de se développer, comme l'a montré une évaluation externe. La résolution 68/3 de la CESAP, adoptée en mai 2012, a jeté les bases d'accords régionaux sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier. Aussi bien le Forum Asie-Pacifique des entreprises que le Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce ont permis aux parties prenantes publiques et privées d'échanger des pratiques optimales et d'élaborer des recommandations en vue du renforcement de la coopération et de l'intégration régionales. Le Réseau de l'entreprise durable a été mis en place par le Conseil consultatif des entreprises de la CESAP en vue de mobiliser les entreprises en faveur d'un développement durable et sans exclusive.

c) *Renforcement de l'aptitude des États membres de la CESAP à formuler et à mettre en œuvre des politiques et des stratégies favorables à un développement économique durable et à la réduction de la pauvreté rurale grâce au transfert de technologies agricoles et au développement des entreprises agro-industrielles*

496. À la suite de son lancement au cours d'une table ronde de décideurs régionaux qui s'est tenue à Bangkok le 18 novembre 2013, le Réseau Asie-Pacifique pour les essais de machines agricoles a réalisé d'importants progrès dans l'élaboration d'un projet de plan de travail et de mandat. S'agissant de stratégies viables pour la mécanisation agricole, on a recensé six domaines clefs pour la collecte d'informations en vue d'établir un état des lieux sur la question. Le Forum régional sur la mécanisation agricole durable, qui a eu lieu à Qingdao (Chine) les 26 et 27 octobre 2013, a facilité les échanges d'informations et la mise en commun des meilleures pratiques et des enseignements tirés de la mise en œuvre de diverses initiatives, et promu la mise en place de partenariats public-privé efficaces pour le développement de l'agro-industrie dans la région.

- d) *Renforcement des capacités pour promouvoir des systèmes nationaux novateurs et créer un climat propice au transfert de technologies afin de résoudre les problèmes régionaux et mondiaux de développement*

497. Près de 40 activités de renforcement des capacités aux niveaux national et régional ont été organisées en partenariat avec plus de 40 ministères, institutions nationales et organismes internationaux. Grâce à un projet sur la promotion d'un réseau régional liant les instituts de recherche-développement de la région Asie-Pacifique, de nombreux chercheurs et directeurs de recherche travaillant dans le secteur des nanotechnologies dans des pays membres ont considérablement renforcé leurs capacités. Lancé dans le cadre du sous-programme, le projet relatif au Réseau pour le transfert des connaissances relatives aux technologies utiles à l'agriculture durable et l'amélioration des liens commerciaux en Asie du Sud et du Sud-Est a aidé à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des populations les plus pauvres et les plus vulnérables en Asie du Sud et du Sud-Est, en accroissant et accélérant l'adoption de technologies agricoles durables qui améliorent la productivité, et stimulant ainsi le commerce régional des produits agricoles. Dans ses journaux en ligne *Asia-Pacific Tech Monitor* et *Value Added Technology Information Service Update*, la CESAP a diffusé des connaissances techniques et rendu compte de ses activités normatives et analytiques.

Sous-programme 3

Transports

- a) *Renforcement des connaissances et des capacités des États membres afin qu'ils puissent élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes efficaces et viables dans le domaine des transports, y compris ceux nécessaires pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et améliorer la sécurité routière*

498. Au cours de l'exercice, le secrétariat a servi de plateforme régionale essentielle pour la promotion des modes de transport viables, conformément à la phase II (2012-2016) du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, approuvée à la conférence ministérielle sur les transports tenue en 2012. L'incidence de l'action menée par le secrétariat pour renforcer les capacités des États membres en matière de planification des transports et d'élaboration de stratégies dans ce domaine a été illustrée par le fait que bon nombre d'entre eux ont adopté de nouvelles stratégies et mis au point des plans d'action nationaux. En outre, à la réunion du groupe d'experts tenue à Séoul en novembre 2013, un accord a été trouvé sur la coopération entre les organismes de développement et les États membres pour la promotion et la mise en œuvre de modes de transport viables. D'autres réunions organisées par le secrétariat ont aussi été couronnées de succès, les États membres réaffirmant qu'ils s'engageaient fermement sur la voie à suivre en collaboration avec le secrétariat et d'autres parties prenantes pour affiner et mettre en œuvre des politiques et stratégies de transport aux niveaux national et régional.

- b) *Amélioration de l'aptitude des États membres et des institutions financières internationales à utiliser la Route d'Asie, le Chemin de fer transasiatique et d'autres initiatives lancées par la CESAP pour la planification des raccordements dans le transport international multimodal*

499. Grâce au travail accompli par le secrétariat, un troisième accord intergouvernemental a été adopté à la soixante-neuvième session de la Commission, dans la résolution 69/7, intitulée « Accord intergouvernemental sur les ports secs ». Il a ensuite été signé par 14 pays dans le cadre de la deuxième session du Forum des ministres asiatiques des transports, en novembre 2013, et la Thaïlande a été la première partie à le ratifier. D'importants progrès ont également été enregistrés au cours de l'exercice en ce qui concerne le développement et la modernisation du réseau routier asiatique et du réseau ferroviaire transasiatique, avec l'achèvement d'études de faisabilité préalables appuyées par la CESAP concernant le réseau routier et un certain nombre de ports secs. En 2012, la République populaire démocratique de Corée a adhéré aux accords intergouvernementaux sur le réseau routier asiatique et le réseau ferroviaire transasiatique, et le Népal a ratifié l'Accord intergouvernemental sur le réseau du chemin de fer transasiatique, ce qui porte le nombre total des parties aux accords à 29 et 18, respectivement.

- c) *Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP et du secteur privé d'appliquer des mesures visant à améliorer les opérations et la logistique des transports internationaux*

500. Compte tenu de la nécessité de convenir d'un grand dessein et d'adopter une démarche commune face aux problèmes de transport routier international dans la région, les participants à la conférence ministérielle sur les transports ont adopté le Cadre stratégique régional pour la facilitation des transports routiers internationaux. Parmi les activités d'appui au cadre stratégique régional menées au cours de l'exercice, on compte la création en 2012 du Réseau régional d'experts juridiques et techniques de la facilitation des transports, qui a reçu plus de 80 demandes de participation. Une série d'études sur les principaux accords sous-régionaux a été lancée en 2013, sous les auspices du Réseau régional. En vue d'améliorer l'efficacité des transports internationaux par route et par chemin de fer, quatre nouveaux outils complémentaires de facilitation des transports ont été mis au point. Des ateliers destinés à aider les États membres à utiliser ces outils ont aussi été organisés. Une assistance technique et financière a aussi été fournie, en coopération avec le secrétariat de l'Organisation de Shanghai pour la coopération.

Sous-programme 4 Environnement et développement

- a) *Amélioration de l'information des collectivités locales, des autorités nationales et d'autres parties prenantes et renforcement de leurs capacités à formuler et à mettre en œuvre des stratégies visant à prendre en compte la préservation de l'environnement dans le développement économique et social, notamment en adoptant une logique de croissance écologique et d'autres initiatives efficaces, en planifiant et en gérant rationnellement les ressources naturelles et en prenant en compte la problématique hommes-femmes dans la lutte contre la pauvreté et le développement durable et sans exclusive, dans les zones urbaines et rurales*

501. Diverses activités telles que des réunions de groupes d'experts, des forums intergouvernementaux et des projets de terrain ont permis d'informer les

gouvernements et d'autres parties prenantes et de renforcer leurs capacités s'agissant d'intégrer la viabilité environnementale dans le développement économique et social, de promouvoir une gestion intégrée des ressources en eau, d'assurer à la fois une plus grande sécurité énergétique et un meilleur accès à l'énergie, et de favoriser la mise en place de mesures et de politiques de développement urbain durable. Ces travaux ont conduit à la mise au point ou l'application par 11 pays de 20 mesures et actions dans les domaines de la croissance verte, de la gestion intégrée des ressources en eau et de la gestion des déchets solides.

- b) *Renforcement de la coopération régionale pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies visant à prendre en compte la préservation de l'environnement dans le développement économique et social, notamment en adoptant une logique de croissance écologique et d'autres initiatives efficaces, en améliorant l'accès à des services énergétiques modernes pour tous et la sécurité énergétique, en maîtrisant mieux les ressources en eau et en privilégiant le développement urbain durable*

502. Afin d'aider les États membres à intégrer la viabilité environnementale dans le développement économique et social, la CESAP a produit de nombreux supports d'information, dont des cours de formation en ligne, sur la croissance verte à faible émission de carbone. La production de ces supports et leur diffusion à des centaines de décideurs politiques a approfondi les connaissances de ceux-ci concernant le mécanisme de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le Réseau de l'initiative de Séoul sur la croissance verte, la gestion intégrée des ressources en eau, le développement urbain durable et la sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie, et renforcé leur capacité de mettre en œuvre aux niveaux régional et sous-régional des stratégies intégrant la viabilité environnementale dans le développement économique et social.

- c) *Renforcement du consensus parmi les États membres sur les perspectives régionales concernant les stratégies visant à prendre en compte la préservation de l'environnement dans le développement économique et social, notamment par l'adoption d'une logique de croissance écologique, la maîtrise des ressources, y compris de l'énergie et de l'eau, le développement des villes vertes et d'autres initiatives efficaces*

503. La CESAP a continué à mener des activités qui contribuent à renforcer les stratégies visant à intégrer la viabilité environnementale dans le développement économique et social, en recherchant le consensus sur des questions essentielles comme la croissance verte, l'utilisation rationnelle des ressources, la gestion efficace de l'énergie et de l'eau et la constitution de villes vertes. Les nouveaux documents adoptés par consensus comprennent quatre résolutions de la CESAP, les documents finals de deux réunions du Comité de l'environnement et du développement et sept documents du Forum Asie-Pacifique de l'énergie. D'importants travaux ont aussi été menés pour jeter les bases d'un consensus et fournir aux États membres les dernières recherches et analyses dans l'optique du dialogue intergouvernemental, avec par exemple le rapport 2010/11 sur l'état des villes asiatiques et les préparatifs assurés pour des réunions à venir telles que la réunion d'application régionale concernant la Commission du développement durable et le Sommet Asie-Pacifique sur l'eau.

Sous-programme 5
Technologies de l'information et de la communication et réduction
des risques de catastrophe

- a) *Amélioration de l'aptitude des dirigeants à formuler des politiques et des stratégies pour l'application des technologies de l'information et des communications et pour la réduction des risques de catastrophe, notamment en intégrant la problématique hommes-femmes, en faveur d'un développement socioéconomique durable et sans exclusive*

504. Les études analytiques, les ateliers régionaux et les concertations multipartites organisés dans le cadre du sous-programme au cours de l'exercice ont contribué à l'approfondissement des connaissances des décideurs en ce qui concerne l'élaboration de politiques et de stratégies relatives aux applications de l'informatique et des télécommunications et à la gestion des catastrophes dans la région. Ces activités ont abouti aux résultats suivants : la décision, prise par plus de 85 décideurs et autres parties prenantes à la troisième session du Comité des technologies de l'information et des communications, de créer dans la région un espace informatique et de télécommunications continu; l'adoption, à la soixante-neuvième session de la Commission, de la résolution 69/10, intitulée « Promouvoir la connectivité régionale des technologies de l'information et de la communication et construire des sociétés de la connaissance en réseau en Asie et dans le Pacifique »; l'approbation par des experts de l'initiative sur l'autoroute de l'information asiatique au cours de deux consultations régionales; et la recommandation des États membres que l'on renforce le rôle des politiques publiques en matière de technologies de l'information et des communications afin d'édifier en Asie et dans le Pacifique une société de l'information viable, sans exclusive et centrée sur les besoins de l'individu.

- b) *Intensification des échanges d'informations entre les dirigeants concernant les stratégies et les choix politiques préconisés en matière de connectivité des technologies de l'information et des communications et de réduction des risques de catastrophe, y compris ceux qui sont liés à l'adaptation aux changements climatiques*

505. Les moyens d'action des États membres et la possibilité pour eux d'adopter des stratégies plus efficaces ont été examinés lors d'échanges entre les décideurs politiques, les autorités sectorielles et les partenaires de développement, dans des forums régionaux organisés par la CESAP. La CESAP a facilité l'accès à ses supports d'information et outils sur la réduction des risques de catastrophe et le renforcement plus global de la capacité de résistance, qui peuvent désormais être partagés et échangés par des voies électroniques. En outre, certains publics cibles ont reçu des publications de la CESAP et d'autres types de documentation lors de grands débats d'orientation et d'importantes manifestations techniques. Des réunions intergouvernementales et des ateliers régionaux ont contribué au renforcement du dialogue entre les États membres et abouti à l'élaboration de directives concernant les priorités et les besoins en matière de réduction des risques de catastrophe. Les États membres ont constaté que, dans le cadre de l'unité d'action des Nations Unies, qui avait orienté la préparation et la conduite de la troisième session du Comité de la réduction des risques de catastrophe, il importait plus que jamais d'assurer un bon échange d'informations avec les autres organisations régionales et partenaires.

c) *Renforcement des mécanismes de coopération régionale dans le domaine des technologies de l'information et des communications et de la réduction des risques de catastrophe*

506. Le Programme régional pour les applications spatiales au service du développement durable a encore été renforcé avec l'appui des États membres. Pour mettre en œuvre les résolutions 69/11 et 68/5 de la Commission, une action concertée a été menée, notamment sous les formes suivantes : renforcement des capacités pour remédier aux principales lacunes techniques des pays en développement dans le domaine des techniques spatiales et de l'utilisation des systèmes d'information géographique pour réduire les risques de catastrophe; travaux de recherche et d'analyse des politiques sur l'application de nouvelles technologies; fourniture rapide, presque en temps réel, d'images transmises par satellite aux pays touchés par des catastrophes; et mise en service du Mécanisme de coopération régionale pour le suivi des catastrophes, en particulier les sécheresses, et l'alerte précoce. Les produits et services fournis par le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisques pour l'Afrique et l'Asie, créé avec l'appui du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans l'océan Indien et dans les pays d'Asie du Sud-Est, ont été utiles aux États membres, qui ont réaffirmé leur soutien au Dispositif à la première conférence ministérielle le concernant.

d) *Amélioration des capacités institutionnelles des États membres de la CESAP dans le domaine de l'utilisation des technologies de l'information et des communications au service du développement socioéconomique*

507. Le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications pour le développement a exécuté des programmes de renforcement des capacités concernant les TIC au service du développement dans 27 pays de la région et, dans plusieurs d'entre eux, ces programmes ont été pérennisés dans des cadres de formation à long terme. Le Centre de formation a actualisé son programme pédagogique pour tenir compte des derniers progrès de l'informatique et des communications, y compris le rôle des médias sociaux dans la gouvernance et le développement; lancé une série de supports d'apprentissage de base destinés aux jeunes sur les TIC au service du développement, afin d'élargir la couverture de ce sujet dans les programmes d'enseignement supérieur de 11 pays et de 2 sous-régions; renforcé les capacités d'enseignants sur les TIC au service du développement grâce à des cours de formation de formateurs dispensés dans 88 universités; publié deux numéros d'une nouvelle série de fascicules sur le partage des connaissances; et lancé sa communauté de praticiens sur les TIC au service du développement.

Sous-programme 6
Développement social

a) *Meilleure connaissance des tendances, des politiques et des bonnes pratiques en matière de développement social et de population, et sensibilisation accrue à ces questions, pour garantir l'efficacité des décisions prises par les États membres de la CESAP*

508. La pertinence des travaux analytiques de la CESAP a été soulignée au cours de l'exercice dans des déclarations prononcées au cours de réunions

intergouvernementales par huit États membres, qui ont directement fait état des orientations, stratégies et bonnes pratiques que la Commission avait promues. Parmi les personnes ayant répondu à des enquêtes de satisfaction concernant la publication *Disability at a Glance: Strengthening the Evidence Base in Asia and the Pacific*, la Stratégie d'Incheon intitulée « Make the Right Real » (Concrétiser les droits) pour les personnes handicapées dans la région Asie-Pacifique et la boîte à outils de protection sociale, 83 % ont indiqué que ces supports d'information avaient amélioré leurs connaissances et leur avaient permis de mieux comprendre les tendances, politiques et bonnes pratiques relatives au développement social et à la population. En outre, la CESAP a publié des études analytiques globales destinées à répondre aux principales préoccupations régionales et à donner suite aux priorités de la région dans les domaines de la population, du vieillissement, des migrations, du handicap, de la protection sociale, du VIH/sida, de la jeunesse, et de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, afin d'améliorer les connaissances des États membres sur ces sujets, les sensibiliser et renforcer leurs capacités.

b) *Resserrement de la coopération régionale et meilleure application des engagements internationaux en faveur de l'égalité des sexes et de l'intégration sociale des groupes vulnérables en Asie et dans le Pacifique*

509. La CESAP a joué un rôle majeur au niveau régional dans la centralisation des efforts menés par les gouvernements et les principales parties prenantes en vue d'évaluer les progrès, de cerner les insuffisances et de dégager des consensus concernant l'exécution des engagements internationaux et régionaux touchant au développement social. Neuf résolutions, décisions et recommandations ont été adoptées sur la base d'un consensus régional, en particulier sur la population et le développement, le handicap, le VIH, les migrations et le vieillissement, ce qui est au-delà de l'objectif fixé. Par ses travaux dans les domaines du renforcement des capacités, de la coopération Sud-Sud et de l'examen des plateformes régionales et internationales et des accords concrets s'y rapportant, la CESAP a renforcé la coopération régionale et sous-régionale. Cinq initiatives ont été lancées pour la création de mécanismes de coopération régionale et sous-régionale à l'appui de la bonne mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) et du cadre régional pour la concrétisation des engagements internationaux et propres à la région souscrits à la réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'évaluation des progrès réalisés par rapport aux engagements concernant le VIH/sida et les objectifs du Millénaire pour le développement, et pour promouvoir le renforcement du pouvoir économique des femmes.

c) *Renforcement des capacités des États membres de la CESAP pour gérer les risques sociaux et les vulnérabilités et mettre en place des programmes efficaces de protection sociale et de promotion de l'égalité des sexes, en particulier pour les groupes les plus vulnérables de la société*

510. À la suite des activités de renforcement des capacités menées par la CESAP, les États membres ont fait la preuve du renforcement de leur capacité d'élaborer des politiques et des programmes destinés à favoriser la mise en place de sociétés ouvertes à tous qui relèvent les principaux défis et s'attèlent aux grandes priorités dans les domaines de la population et du développement, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, du développement tenant compte du handicap et de la

protection sociale. À cet égard, des feuilles de route et cadres d'action régionaux ciblés ont fourni des orientations aux États membres pour l'élaboration de politiques et programmes de promotion du développement social. Parmi les fonctionnaires nationaux ayant participé à des réunions et activités de la CESAP, 97 % des personnes ayant répondu aux questionnaires ont indiqué que les éléments d'information et moyens d'intervention proposés étaient pertinents et utiles par rapport à leurs fonctions et aux travaux qu'ils menaient dans des domaines liés à la population et au développement, au handicap, au VIH, au vieillissement, aux migrations, à la protection sociale et à l'égalité des sexes. Au moins neuf pays ont mené des activités de suivi de la mise en œuvre de politiques, stratégies et bonnes pratiques promues par la CESAP dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités.

Sous-programme 7 **Statistiques**

- a) *Meilleure compréhension, parmi les professionnels de la statistique officielle, les décideurs et la population, des tendances concernant le développement dans la région, notamment des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement*

511. Au cours de l'exercice, le travail de communication mené par la CESAP sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement a permis aux parties prenantes de mieux dialoguer en connaissance de cause sur les mesures prioritaires à prendre pour accélérer les progrès. En particulier, l'analyse novatrice des disparités à l'intérieur des pays quant aux résultats en matière de santé et les causes de celles-ci a suscité des débats sur la nécessité de mieux cibler les interventions des pouvoirs publics et d'obtenir des statistiques plus précises à l'échelon local sur ces questions. En outre, l'analyse des disparités fondée sur des enquêtes auprès des ménages a permis de mieux comprendre les facteurs qui déterminent la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et donné une nouvelle impulsion aux activités de sensibilisation quant à la nécessité de produire des données statistiques plus fiables et de meilleure qualité, dans des délais plus courts.

- b) *Accroissement de l'accès des décideurs et de la population à des données comparables sur les principaux indicateurs démographiques, sociaux, économiques et environnementaux pour la région de la CESAP*

512. L'importance et la pertinence de l'*Annuaire statistique pour l'Asie et le Pacifique* comme texte de référence essentiel ne s'est pas démentie, comme en témoigne le nombre de consultations en ligne : entre le 6 novembre 2012 (date de la mise en ligne de l'*Annuaire* 2012) et le 13 décembre 2013, les tableaux de la base de données en ligne ont été consultés 51 800 fois et téléchargés plus de 26 100 fois. Les tableaux les plus consultés de l'*Annuaire statistique* du 1^{er} janvier au 13 décembre 2013 concernaient le produit intérieur brut réel, la taille de la population, les exportations et importations de marchandises et les populations vivant dans la pauvreté. Les profils de pays, composés de deux pages A4 regroupant certains indicateurs présentés dans les tableaux et graphiques, ont eux aussi fait l'objet d'une forte demande, gage d'utilité et de pertinence, avec plus de 37 000 téléchargements du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

- c) *Renforcement des capacités des services nationaux de statistique des États membres de recueillir, établir, diffuser et utiliser des données statistiques conformément aux normes internationalement acceptées et aux bonnes pratiques*

513. Le Comité de statistique a approuvé le plan de mise en œuvre du Programme régional sur les statistiques économiques, le Plan stratégique régional pour l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques s'y rapportant en Asie et dans le Pacifique et le Plan d'amélioration des statistiques agricoles et rurales pour la région de l'Asie et du Pacifique. Des mesures visant à améliorer les statistiques relatives à la population, aux conditions sociales et à l'environnement, et à moderniser et coordonner les systèmes d'information statistique et les programmes de formation à la statistique ont également été convenues. La coopération Sud-Sud, l'assistance technique, la mise en commun des données d'expérience et la collecte de fonds ont été facilitées par les travaux d'une série de groupes consultatifs et de pilotage composés de représentants des États membres et de partenaires de développement. Parmi les exemples les plus marquants, on peut citer l'élaboration conjointe du Plan d'amélioration des statistiques agricoles et rurales pour la région de l'Asie et du Pacifique, pour lequel des contributions de 2,7 millions de dollars ont été annoncées aux fins d'assurer l'exécution par la CESAP du programme de formation, et le partenariat qui a abouti à la prise d'engagements par le Gouvernement du Myanmar concernant l'élaboration d'une stratégie nationale de développement de la statistique.

- d) *Renforcement des capacités des bureaux nationaux de statistique dans la région de la CESAP de rassembler, établir, diffuser et analyser des données conformément aux normes internationalement acceptées et aux bonnes pratiques*

514. Grâce à 45 cours et ateliers de formation, plus de 800 statisticiens et autres fonctionnaires ont amélioré leurs connaissances et leurs compétences relatives aux statistiques officielles, y compris en ce qui concerne les normes, méthodes et cadres d'action convenus à l'échelon international pour les activités de statistique menées dans les domaines connexes. La CESAP a aussi renforcé la qualité des programmes de formation et de renforcement des capacités organisés par des partenaires de développement, en y apportant des compétences spécialisées dans les domaines suivants : les statistiques économiques et le Système de comptabilité nationale, les statistiques agricoles, les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, les méthodes d'échantillonnage, la conduite de recensements, ainsi que les statistiques sur la problématique hommes-femmes, le handicap et l'environnement. Grâce à la collaboration avec l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique pour la conduite de programmes de formation, des instituts et groupes de formation à la statistique ont amélioré leur capacité de fournir une formation de qualité dans ce domaine à leurs publics cibles ainsi qu'à d'autres pays dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

Sous-programme 8
Activités sous-régionales de développement

Composante 1
Activités sous-régionales de développement dans le Pacifique

- a) *Renforcement des capacités des gouvernements des États insulaires du Pacifique en matière de formulation et d'élaboration de politiques et de pratiques de développement durable et sans exclusive*

515. Au cours de l'exercice, au moins huit pays de la sous-région ont adopté des mesures de promotion de l'économie verte aux niveaux national et sectoriel, et les pays mélanésiens se sont dotés de leur propre feuille de route sous-régionale pour une croissance verte et d'une nouvelle organisation régionale, le Forum pour le développement des îles du Pacifique, dédiée à la promotion d'une économie verte au service du développement durable et à un dialogue sans exclusive. Au moins neuf pays insulaires du Pacifique ont été en mesure d'examiner et d'élaborer des politiques nationales relatives aux personnes handicapées, et un forum régional du Pacifique sur la question du handicap a été créé pour assurer la direction des travaux. À la suite de la réunion régionale préparatoire des pays du Pacifique qui s'est tenue en juillet 2013 et sachant que la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement aura lieu en 2014, il y a la volonté et la capacité d'examiner d'autres critères de développement et de mettre en place des mécanismes nationaux et régionaux d'intégration accélérée et des partenariats durables.

- b) *Les pays insulaires en développement du Pacifique sont mieux en mesure d'influencer les processus régionaux en Asie et dans le Pacifique*

516. La présence aux réunions de la CESAP de représentants des États du Pacifique à la fois plus nombreux et plus expérimentés a abouti à l'adoption régulière de résolutions de la Commission sur les facteurs de vulnérabilité des petits États insulaires en développement. Au Forum Asie-Pacifique de l'énergie, qui s'est tenu en mai 2013, les représentants du Pacifique ont recueilli l'appui de leurs collègues en faveur de la constitution, dans le cadre de l'initiative Énergie durable pour tous du Secrétaire général, d'une base de données sur l'énergie pour la région du Pacifique. À la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012), les représentants du Pacifique ont joué un rôle de premier plan, en maintenant un solide consensus et rendant compte des importants progrès accomplis dans la sous-région. Lors de la Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique, en décembre 2013, les représentants du Pacifique ont été aux avant-postes de l'adoption d'une déclaration ministérielle et d'un plan d'action audacieux qui constatent notamment la nécessité de remédier à la vulnérabilité face aux changements climatiques comme partie intégrante de l'intégration économique régionale.

- c) *Renforcement des mécanismes de coopération régionale et des cadres institutionnels de promotion de l'intégration régionale et du développement équitable*

517. La CESAP a désormais trouvé ses marques en tant que principal coordonnateur régional des activités de développement durable, dont celles faisant suite aux textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement

durable, y compris le forum politique de haut niveau, la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement et l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Les petits États insulaires en développement du Pacifique, qui étaient, de l'avis de beaucoup d'observateurs, les mieux préparés avant la Conférence, ont réussi à faire en sorte que les questions relatives aux océans, aux changements climatiques, à l'inclusion sociale et aux maladies non transmissibles restent inscrites à l'ordre du jour et soient abordées dans les documents finaux. Les questions relatives au Pacifique occupent aujourd'hui une place plus importante dans les réunions des pays de la région Asie-Pacifique et dans les publications de la CESAP, y compris dans les enquêtes et les rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Grâce aux progrès accomplis dans les initiatives de politique générale émanant de la CESAP, les pays du Pacifique reçoivent un nombre croissant d'invitations à venir présenter des exposés ou fournir des conseils, et à rejoindre des groupes de travail sur diverses questions, notamment la problématique hommes-femmes, la pauvreté, la formation du corps diplomatique et les processus régionaux ou mondiaux.

Composante 2

Activités sous-régionales de développement en Asie de l'Est et du Nord-Est

- a) *Renforcement des capacités qu'ont les États membres de la CESAP d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes, dont certains ont trait à la problématique hommes-femmes, visant le développement durable, en adoptant une logique de croissance écologique et en prenant en compte l'efficacité énergétique, les technologies de l'information et des communications, la réduction et la gestion des risques associés aux catastrophes, la lutte contre la pauvreté et le développement des infrastructures*

518. Le bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est a continué de promouvoir la coopération et l'intégration sous-régionales au cours de l'exercice. Il a mené des activités visant à renforcer la capacité des États membres de formuler et d'appliquer des politiques et des programmes dans les domaines du développement durable, du vieillissement des sociétés, des capacités statistiques, de la facilitation du commerce et des transports, de l'écoétiquetage, de la protection de la nature, de la prévention des tempêtes de poussière et de sable, de la mise en place d'un partenariat sur la problématique de l'empreinte carbone, et de la prévention de la pollution atmosphérique et marine transfrontière. La CESAP a en outre assuré le secrétariat du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement, organe de coopération intergouvernemental regroupant les six États membres de la sous-région, et facilité l'organisation de la dix-septième réunion de hauts fonctionnaires du Programme, au cours de laquelle a été établi un plan d'action définissant les activités futures.

- b) *Renforcement des échanges d'informations et des partenariats entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires de développement amenés à intervenir dans les domaines d'activité prioritaires en Asie de l'Est et du Nord-Est afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire*

519. Le bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est a collaboré avec les États membres et les parties prenantes non gouvernementales sur la formulation d'un programme de travail afin de régler les questions prioritaires qui se posent dans la sous-région. En 2012, de nombreuses activités ont été organisées en collaboration avec d'autres parties prenantes, qu'il s'agisse de ministères, d'institutions nationales ou d'organisations non gouvernementales, ce qui s'est traduit par le lancement du partenariat sur la problématique de l'empreinte carbone en Asie, destiné à appuyer un développement à faible émission de carbone dans les pays d'Asie. Le Forum d'Asie du Nord-Est sur la facilitation du commerce et des transports, organisé en collaboration avec l'Initiative du Grand-Tumen, a fourni une enceinte ouverte dans laquelle on a pu examiner l'état actuel de la facilitation du commerce et des transports en Asie du Nord-Est et recenser les domaines appelant un renforcement de la coopération.

Composante 3

Activités sous-régionales de développement en Asie du Nord et en Asie centrale

- a) *Les États membres de la CESAP sont mieux à même d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes de développement, dont certains ont trait à la problématique hommes-femmes, qui portent sur la facilitation des transports et du commerce et sur l'eau, l'énergie et l'environnement*

520. Des ateliers et cours de formation organisés par le bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale sur les relations commerciales et économiques ont permis de renforcer les capacités de l'Afghanistan et d'autres pays d'Asie centrale pour ce qui est de remédier aux principaux problèmes rencontrés dans le domaine de la coopération économique et d'évaluer les échanges régionaux et bilatéraux. Parmi les questions examinées figuraient les obstacles au commerce entre l'Afghanistan et les pays d'Asie centrale, la participation des entreprises au développement économique de l'Afghanistan, la création d'emplois et l'investissement. La réunion sous-régionale sur le renforcement de la coopération pour la réduction des risques de catastrophe en Asie du Nord et en Asie centrale, comptant la participation de spécialistes en hydrométéorologie, a contribué à la sensibilisation des acteurs de la sous-région et à la mise en commun de leurs connaissances et informations.

- b) *Renforcement des échanges d'informations et des partenariats entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires de développement amenés à intervenir dans des domaines d'activités prioritaires en Asie du Nord et en Asie centrale afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement*

521. La CESAP, en coopération avec la Commission économique pour l'Europe, a organisé en 2012 le forum économique du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA), avec pour thème le renforcement de la coopération et de l'intégration économiques régionales en Asie centrale par la mise en commun de l'expérience acquise par les pays d'Asie et pour objectif un examen du rôle de la coopération économique régionale en Asie centrale à la lumière des faits nouveaux intervenus à l'échelle mondiale. Ce forum a été l'occasion pour les pays d'Asie centrale d'en savoir plus sur les réussites et les difficultés de la coopération économique régionale en Asie, illustrées notamment par l'expérience des organisations sous-régionales comme l'ASEAN et l'Association sud-asiatique de coopération régionale.

Composante 4

Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest

- a) *Amélioration de l'aptitude des États membres de la CESAP à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des programmes de développement, dont certains ont trait à la problématique hommes-femmes, visant à combler les lacunes en matière de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, de développement des infrastructures, de facilitation du commerce et des transports, de réduction des risques associés aux catastrophes, d'énergie et de sécurité alimentaire*

522. Le bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest a collaboré activement avec les États membres pour répondre à leur demande de renforcement de leurs capacités d'exécution dans quatre domaines fondamentaux du développement (la croissance, les objectifs du Millénaire pour le développement et l'égalité des sexes, la promotion du commerce et l'intégration économique régionale) et cinq domaines thématiques d'intervention prioritaire au niveau sous-régional (la connectivité régionale, la sécurité alimentaire, la sécurité énergétique, la réduction des risques de catastrophe et la capacité de production), et pour accélérer le développement des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral. En complément de toute la gamme d'outils et d'analyses se rapportant aux questions de politique générale qu'il établit à l'intention des responsables sous-régionaux, le bureau a organisé, sur demande et dans le cadre de partenariats, de nombreuses activités de renforcement des capacités réunissant des décideurs clefs et d'autres interlocuteurs de la sous-région, comme des concertations sur les orientations stratégiques, des réunions de groupes d'experts, des ateliers, des consultations et des dialogues au niveau ministériel.

- b) *Renforcement des échanges d'informations et des partenariats entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires de développement, aux fins de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, en Asie du Sud et du Sud-Ouest*

523. La CESAP a continué de collaborer avec les partenaires de développement et d'autres parties prenantes dans la sous-région et organisé des activités et manifestations qui s'inscrivent dans une action énergique de partage du savoir, avec une forte présence en ligne et la constitution de trois outils de gestion des connaissances : une lettre d'information électronique (*Development Monitor*), une série de notes d'orientation et une série de documents de réflexion sur le développement. Ces supports et outils d'apprentissage ont permis de renforcer les moyens dont disposent les États membres pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et parvenir à un développement sans exclusive. L'analyse de l'utilisation de ces supports et outils indique qu'ils suscitent un intérêt actif de la part des États membres et des partenaires de développement, qui souhaitent également travailler en partenariat avec la CESAP sur des questions de politique générale ayant trait à l'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et au développement sans exclusive.

Composante 5

Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud-Est

- a) *Amélioration de l'aptitude des États membres de la CESAP à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des programmes de développement, dont certains ont trait à la problématique hommes-femmes, visant à résoudre des problèmes prioritaires en Asie du Sud-Est, notamment en ce qui concerne l'alerte avancée, la réduction des risques associés aux catastrophes et la connectivité*

524. La CESAP a organisé en janvier 2012 un atelier sous-régional sur le renforcement institutionnel des mécanismes nationaux de promotion de la condition de la femme en Asie du Sud-Est, en vue d'aider à renforcer les capacités des responsables nationaux dans les domaines de la sensibilisation du public et de l'intégration au quotidien de la problématique hommes-femmes. En 2013, une assistance a été fournie au Myanmar et au Timor-Leste dans les domaines clefs interdépendants ci-après : a) la facilitation de l'intégration du Myanmar dans la Communauté économique ASEAN en 2015 et, à terme, son admission au retrait de la catégorie des pays les moins avancés; b) le renforcement des capacités en matière d'élaboration et d'exécution de politiques macroéconomiques axées sur le développement; c) le renforcement des capacités dans le domaine de la promotion de l'investissement en faveur des petites et moyennes entreprises; et d) l'appui au transfert de nouvelles technologies modernes et respectueuses de l'environnement. Plus tard en 2013, la CESAP a aidé la Thaïlande à accueillir le dialogue ministériel des États d'Asie et du Pacifique intitulé « Des objectifs du Millénaire pour le développement au programme de développement de l'Organisation des Nations Unies pour l'après-2015 ». C'était la première réunion tenue dans la région au cours de laquelle les priorités de l'Asie et du Pacifique ont été examinées par rapport à l'élaboration d'objectifs de développement durable.

- b) *Renforcement des échanges d'informations et des partenariats entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires de développement, visant à intervenir dans des domaines d'activité prioritaires, aux fins de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, en Asie du Sud-Est*

525. La CESAP a appuyé la mise en œuvre du plan-cadre pour la connectivité des pays de l'ASEAN et participé au troisième colloque de l'ASEAN sur la connectivité, ainsi qu'à une séance de consultations en marge de la réunion du Comité de coordination sur la connectivité de l'ASEAN qui s'est tenue à Phnom Penh en septembre 2012, au cours de laquelle des informations actualisées sur les initiatives régionales contribuant à la connectivité des pays de l'ASEAN, notamment en ce qui concerne les infrastructures de transport et les aspects prioritaires de la facilitation des transports, ont été communiquées aux membres participants. La CESAP a également participé à la seizième réunion du Forum sous-régional des transports du bassin du Mékong, qui s'est tenue à Nay Pyi Taw en octobre 2012.

Chapitre 20

Développement économique en Europe

Principaux résultats obtenus

Au cours de l'exercice biennal, les parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux ont pris une décision historique en amendant la Convention de sorte à l'ouvrir à l'adhésion de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et à assurer ainsi l'égalité d'accès à l'eau dans le monde entier. Les parties à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance ont modifié le Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique et le Protocole relatif aux métaux lourds en vue de réduire les émissions nocives, de limiter la diminution de la biodiversité, de promouvoir de nouvelles technologies propres et d'améliorer la situation sanitaire et économique de la population. Le Forum mondial de l'harmonisation des règlements concernant les véhicules a adopté 10 nouveaux règlements et en a mis à jour 174 autres en vue d'améliorer la sécurité et la performance environnementale des véhicules. Six instruments juridiques internationaux ont été mis en conformité avec les Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses, y compris tous les grands instruments réglementant le transport international de marchandises dangereuses par voie routière, ferroviaire, fluviale, aérienne et maritime. Le Centre international pour les partenariats public-privé de la CEE a reçu le prix spécial pour la coopération Sud-Sud. La CEE a adopté une stratégie en faveur du logement durable et de l'aménagement du territoire pour la période 2014-2020 et un plan d'action relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte pour la période 2014-2020. La concertation multipartite organisée à Istanbul en 2013 a permis d'envisager dans une

perspective régionale l'application en Europe et en Asie centrale du programme de développement pour l'après-2015.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

La principale difficulté rencontrée a encore été de satisfaire les demandes croissantes des États membres dans le contexte de réduction des ressources du programme. Des divergences de vues entre les États membres ont compliqué la mise en œuvre du programme de travail de l'exercice biennal 2012-2013 et l'élaboration de celui pour l'exercice 2014-2015. Lors de l'examen de sa réforme de 2005, la CEE a constaté que les pays développés et les pays en transition avaient des besoins de développement différents et, par conséquent, des priorités différentes.

Taux d'exécution des produits

526. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 91 % des 3 323 produits quantifiables prescrits.

527. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 (A/66/6 (Sect. 20) et Corr.1).

Direction exécutive et administration

a) Gestion efficace du programme de travail

528. La CEE a exécuté 91 % des 3 323 produits quantifiables prescrits. Le regroupement de l'Unité de coopération technique et du Groupe de la planification, du suivi et de l'évaluation des programmes pour former le nouveau Groupe de la gestion des programmes, et la création du Groupe des politiques de développement et de la coordination intersectorielle durant l'exercice biennal précédent ont permis une exécution plus cohérente des programmes en 2012-2013.

b) Renforcement de la cohérence et de la coopération entre la CEE et d'autres entités régionales, y compris les commissions régionales

529. Le Mécanisme de coordination régionale pour l'Europe et l'Asie centrale a tenu quatre réunions. Le rapport conjoint du Mécanisme et du Groupe des Nations Unies pour le développement intitulé *From transition to transformation: sustainable and inclusive development in Europe and Central Asia* (De la transition à la transformation : développement durable et intégré en Europe et en Asie centrale) a été présenté au processus préparatoire intergouvernemental de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012. Celui intitulé *Building more inclusive, sustainable and prosperous societies in Europe and Central Asia: a common United Nations vision for the post-2015 development agenda* (sur le renforcement de l'intégration de la viabilité et de la prospérité des sociétés en Europe et en Asie centrale) a été présenté lors d'une manifestation parallèle organisée à New York et des concertations régionales tenues à Istanbul dans le but de définir les priorités, pour l'Europe et l'Asie centrale, du programme de développement pour l'après-2015. En collaboration avec d'autres commissions régionales, la CEE a élaboré deux rapports, l'un (*Green growth and sustainable development: regional perspectives*) portant sur les perspectives régionales de croissance verte et de

développement durable et l'autre (*A Regional perspective on the post-2015 United Nations development agenda*) sur l'application régionale du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. La coordination avec les autres commissions régionales a été assurée grâce aux réunions périodiques des secrétaires exécutifs et des responsables de la planification des programmes. La CEE a aussi participé aux débats conduits par le Conseil économique et social et la Deuxième Commission avec les commissions régionales et aux travaux du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales.

c) *Meilleure connaissance du travail accompli par la CEE et amélioration de l'accès des États membres de la CEE et autres parties prenantes à l'information y relative*

530. La CEE a adopté une nouvelle stratégie de communication visant à donner un plus grand retentissement à ses travaux grâce à des activités d'information et de sensibilisation plus efficaces. La mise en place du système de gestion des contenus Web s'est achevée en 2012. La refonte du site Web de la CEE, qui est disponible en anglais et, pour certaines pages, en français et en russe, permet un accès plus cohérent à toutes les informations. Trois nouvelles rubriques portant sur les activités du Secrétaire exécutif, les avis d'expert et les outils pour une économie verte ont été ajoutées. Chaque semaine, un expert partage son avis sur un sujet donné sur le site. Deux catalogues annuels des films sur les activités de la CEE et deux autres regroupant les bulletins d'information *ECE Weekly* et les communiqués de presse ont été publiés sur le site Web et sur YouTube. Le grand nombre de pages consultées (105 millions pour l'exercice 2012-2013, soit une augmentation considérable par rapport à l'exercice précédent) montre l'intérêt important porté aux activités de la CEE.

Sous-programme 1
Environnement

a) *Capacité renforcée en matière de systèmes de surveillance et d'évaluation environnementales dans les pays de l'Europe orientale, du Caucase, de l'Asie centrale et de l'Europe du Sud-Est*

531. Au cours de l'exercice biennal, les capacités d'observation de l'environnement ont été renforcées, tout comme la base juridique des activités de surveillance et d'évaluation environnementales. Quinze pays ont obtenu d'importants résultats. En particulier, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, le Monténégro, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Tadjikistan et l'Ukraine ont élargi leur réseau de surveillance de la qualité de l'air. L'Azerbaïdjan, la Géorgie et la République de Moldova ont renforcé leurs réseaux de surveillance hydrométéorologique ou biologique. De plus, sept pays ont pris des mesures pour améliorer la gestion des données et la qualité de l'information communiquée et généraliser l'utilisation d'indicateurs dans les évaluations environnementales. L'Azerbaïdjan, le Bélarus et l'ex-République yougoslave de Macédoine ont mis au point des systèmes de collecte de données en ligne ou amélioré ceux qui existaient déjà; le Bélarus et l'ex-République yougoslave de Macédoine ont pris des mesures pour accéder en temps réel aux données sur la qualité de l'air collectées; et le Monténégro et la Serbie ont établi des systèmes intégrés de gestion de données. L'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie ont amélioré la qualité des rapports sur l'état de l'environnement établis à partir d'indicateurs.

b) *Respect plus strict, par les pays membres, des engagements pris au niveau régional en matière d'environnement au titre de la CEE*

532. Par rapport à l'exercice précédent, les États membres ont présenté 121 rapports de plus sur les progrès accomplis dans l'application des accords multilatéraux sur l'environnement de la CEE, ce qui porte à 450 le nombre total de rapports reçus à la fin de l'exercice biennal, dont 38 portant sur la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels et 26 sur le Protocole sur l'eau et la santé relatif à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, ainsi que 38 sur la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et 19 sur son protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale.

c) *Amélioration de la performance environnementale dans les pays en transition*

533. Le nombre de pays ayant progressé dans le domaine de la performance environnementale était passé de 15 à 21 à la fin de l'année 2013. Pour quatre des six pays étudiés en 2012-2013, il s'agissait du deuxième ou troisième examen, qui a confirmé que la performance environnementale des pays concernés s'était améliorée. Sur 287 recommandations, 201 avaient déjà été intégralement ou partiellement appliquées. Il convenait de noter que le taux d'application des recommandations formulées à l'intention des autorités environnementales était plus élevé que celui des recommandations adressées à d'autres décideurs. Les recommandations dont la mise en œuvre faisait appel à un large éventail de compétences spécialisées ou nécessitait la participation de nombreux acteurs étaient plus longues à appliquer.

Sous-programme 2

Transports

a) *Renforcement du cadre juridique et réglementaire concernant les transports terrestres internationaux (routiers, ferroviaires, fluviaux et intermodaux), y compris les infrastructures et les services, la facilitation du passage des frontières, le transport des marchandises dangereuses, la construction automobile et d'autres questions liées au transport*

534. La part des textes toujours en vigueur par rapport au nombre total des instruments juridiques relatifs aux transports conclus dans le cadre de la CEE a continué de s'établir à 85 % au cours de l'exercice biennal, soit un taux légèrement inférieur à celui prévu. Le Forum mondial de l'harmonisation des règlements concernant les véhicules a adopté 10 nouveaux règlements visant à améliorer la sécurité des véhicules et leur performance environnementale et en a actualisé 174 autres. Six instruments internationaux ont été mis en conformité avec la dix-septième édition révisée des Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses, y compris tous les grands instruments réglementant le transport international de marchandises dangereuses par voie routière, ferroviaire, fluviale, aérienne et maritime. Comme indiqué par le Secrétaire général dans son rapport au Conseil économique et social (E/2013/51), de nombreuses réglementations nationales en la matière ont aussi été actualisées en conséquence.

b) *Élargissement de la couverture géographique et amélioration de l'application des instruments juridiques et des recommandations de la CEE relatifs aux transports*

535. Grâce à l'assistance apportée par la Commission à ses membres, le nombre total de parties aux 58 instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports administrés par la CEE est passé de 1 680 en 2011 à 1 692 en 2013. Ces 12 nouvelles adhésions sont le fait du Danemark, de l'Égypte, du Kirghizistan, du Liban, du Maroc, du Qatar et de la Slovénie (un instrument chacun), de la République de Moldova (deux instruments) et de la Turquie (trois instruments). Ces instruments continuent d'attirer de nouvelles parties contractantes, mais l'augmentation des adhésions a été moins importante que les années précédentes. Un nouveau mécanisme a été mis en place en 2013 pour faciliter le suivi de la mise en œuvre de ces instruments, à savoir l'Inventaire des normes et paramètres principaux du réseau des voies navigables E (« livre bleu »), relatif à l'Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale.

c) *Renforcement de la capacité des pays en ce qui concerne le développement d'infrastructures de transport paneuropéennes et transcontinentales, en particulier dans les pays de l'Europe orientale et de l'Europe du Sud-Est, ainsi que dans les pays du Caucase et de l'Asie centrale, et la mise en place de mesures destinées à faciliter les transports, une attention spéciale étant portée aux pays en transition sans littoral et à leurs voisins*

536. En 2013, le nombre d'États parties aux quatre principaux instruments et aux protocoles y relatifs est resté inchangé (119). Parallèlement, le nombre de pays membres de la CEE ayant contribué aux projets sous-régionaux relatifs aux infrastructures de transport a régulièrement augmenté. Ainsi, deux pays, la Pologne et la Serbie, ont rejoint la phase II du projet conjoint de développement de liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie, portant le nombre total de pays participants à 29. Le nombre de pays participant aux projets d'autoroute transeuropéenne et de chemin de fer transeuropéen de la CEE est passé à 30 en 2012, soit un pays supplémentaire. La phase II du projet conjoint de développement de liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie s'est achevée et l'étude des résultats a été approuvée lors de la conférence ministérielle qui s'est tenue à Genève en 2013. Les participants à cette conférence ont lancé la phase III du projet, à laquelle ils ont exprimé leur soutien dans une déclaration commune sur l'évolution future des liaisons terrestres Europe-Asie et une autre sur la promotion du transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie.

d) *Renforcement de la capacité des pays de l'Europe orientale et de l'Europe du Sud-Est, du Caucase et de l'Asie centrale à appliquer les instruments juridiques, règles et normes de la CEE pertinents*

537. L'analyse des réponses aux questionnaires d'évaluation a montré que le niveau de satisfaction des participants aux activités de renforcement des capacités organisées par la CEE dans les pays d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale était passé de 65 % à 80 %. Le nombre de pays ayant défini des objectifs de renforcement de la sécurité routière a dépassé l'objectif fixé, en s'établissant à 38.

Sous-programme 3 Statistiques

- a) *Refonte structurelle de l'activité statistique par la coordination entre les différentes organisations internationales et l'élimination des doubles emplois et la correction des lacunes*

538. Au cours de l'exercice biennal, la CEE s'est employée à resserrer la coordination interorganisations, à éliminer les chevauchements d'activités et à combler les lacunes dans la région en organisant des examens approfondis de l'activité statistique internationale dans six domaines : vieillissement de la population; banques, assurances et finances; pauvreté; activités politiques et communautaires; données massives; et entrepreneuriat. Pour donner suite à ces examens, elle a entrepris d'accroître la disponibilité des statistiques concernant le vieillissement de la population et de fournir des orientations sur l'utilisation des données massives dans les statistiques officielles. En 2012-2013, 26 organisations internationales ont communiqué des informations à la base de données de la CEE sur les activités statistiques internationales à des fins de coordination. Le système de classification de la base de données, élaboré par la CEE, a été mis à profit par le système d'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) et la Division de statistique qui s'en servent pour établir l'inventaire mondial de normes statistiques.

- b) *Augmentation du nombre de données statistiques fiables, actuelles et comparables figurant dans la base de la CEE, y compris des données ventilées par sexe, pour tous les pays de la région de la CEE*

539. La base de données de la CEE renferme désormais un plus grand nombre de données macroéconomiques, sociales et démographiques de première qualité. Un nouveau mécanisme d'échange a été mis en place dans son cadre pour harmoniser les données relatives aux migrations des pays de la Communauté d'États indépendants. Les données de la base ont été améliorées en termes d'actualité, d'exhaustivité, de fiabilité et de comparabilité. En tout, 158 séries temporelles étaient disponibles, dont 7 du mécanisme d'échange sur les migrations. Le taux de satisfaction des utilisateurs est resté élevé : deux enquêtes menées en ligne ont montré que 84 % des intéressés considéraient la qualité des données fournies comme excellente ou bonne. En 2012-2013, le nombre de données téléchargées a augmenté de 41 % par rapport à 2010-2011. Les procédures de collecte automatisées mises en place par la CEE ont amélioré l'actualité et la fiabilité des données. La nouvelle interface Web a permis d'améliorer les fonctionnalités et la visualisation des données.

- c) *Normes, méthodologies et pratiques nouvelles ou actualisées visant à assurer la comparabilité des statistiques au niveau international*

540. En 2012-2013, la Conférence des statisticiens européens a adopté six séries de directives méthodologiques, sous la forme de recommandations sur la mesure du développement durable, d'un rapport faisant le point sur la mesure du capital humain, d'un recueil de pratiques optimales de gestion des ressources humaines et de formation, de directives d'harmonisation des enquêtes sur les budgets-temps, d'une classification internationale des infractions à des fins statistiques et d'une analyse des estimations des migrations internationales reposant sur différentes définitions de la durée de séjour. La CEE a participé à sept projets menés par d'autres organes ou organismes internationaux, dont la Division de statistique de

l'ONU, l'OCDE et l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat). Elle a contribué à l'élaboration de publications communes avec ces entités, auxquelles elle a adressé des recommandations et préconisé l'utilisation de pratiques optimales pour assurer la comparabilité des statistiques. La CEE a mené des activités méthodologiques dans 27 des 55 domaines statistiques de la Classification des activités statistiques internationales.

- d) *Amélioration de l'assistance fournie pour l'application des normes et bonnes pratiques internationales relatives aux statistiques officielles, en particulier dans les pays les moins avancés de la région de la CEE, y compris en ce qui concerne les indicateurs tenant compte des différences entre les sexes*

541. La CEE a organisé 13 ateliers et plusieurs missions consultatives afin de remédier au manque de moyens des pays qui mettent au point leurs propres systèmes statistiques. Ces activités ont porté sur 12 domaines statistiques dans lesquels les États membres avaient demandé à bénéficier de son assistance. Au total, 89 % des experts ayant participé aux ateliers ont jugé que la formation qu'ils avaient reçue était de très bonne qualité et utile à leur travail. Les progrès accomplis dans l'application des normes internationales et la mise en conformité avec les Principes fondamentaux de la statistique officielle ont été pris en compte dans les évaluations globales des systèmes statistiques nationaux menées au Bélarus, en Géorgie, en Mongolie, en République de Moldova et au Tadjikistan par la CEE, en collaboration avec EUROSTAT et l'Association européenne de libre-échange. Ces évaluations ont été l'occasion d'adresser aux pays des recommandations en vue du développement des capacités statistiques nationales et ont été utilisées par la Banque mondiale et l'Organisation internationale du Travail, entre autres organisations internationales, pour planifier des activités de renforcement des capacités et mobiliser des ressources.

Sous-programme 4 **Coopération et intégration économiques**

- a) *Meilleure connaissance des pratiques optimales et des mesures propres à favoriser un environnement financier et réglementaire plus propice à la croissance économique, à l'innovation et à la compétitivité des entreprises et des activités économiques, conduisant à la formulation par la CEE de recommandations de politique générale connexes*

542. Au cours de l'exercice biennal considéré, neuf séries de recommandations pratiques ont été établies sur : a) la dimension régionale des politiques d'innovation; b) la propriété intellectuelle et les politiques de la concurrence en tant que moteurs de l'innovation; c) les politiques d'innovation en Ukraine; d) l'innovation et l'entrepreneuriat; e) l'innovation dans le secteur public; f) l'utilisation du modèle de partenariat public-privé pour la rénovation d'édifices publics; g) le cadre législatif, les procédures d'appel d'offres, la répartition des risques et les règles de passation des marchés dans le cadre des partenariats public-privé au Turkménistan; h) la mise en place d'un environnement propice et l'élaboration de projets de partenariat public-privé en République kirghize; et i) la mise en place d'institutions, de procédures et d'un plan d'infrastructure pour les partenariats public-privé au Bélarus, en République de Moldova et au Tadjikistan. Ces recommandations ont été élaborées à la suite d'échanges de données d'expérience entre les États membres et des experts nationaux et internationaux des secteurs public et privé, à l'occasion de

sessions et de conférences du Comité de la coopération et de l'intégration économiques et de ses organes subsidiaires, à savoir les équipes de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité, de la propriété intellectuelle et des partenariats public-privé.

b) Meilleure application des recommandations de politique générale de la CEE susmentionnées

543. À la suite des études de performance en matière d'innovation, les pays concernés ont adopté plusieurs mesures. Le Bélarus a : a) élargi la définition de l'innovation dans sa stratégie nationale en la matière pour l'étendre aux domaines de l'organisation, du marketing et des services; b) modifié sa législation sur la propriété intellectuelle pour conférer des droits aux organismes de recherche, et développement et aux inventeurs; c) établi des instruments qui permettent la prise de risque et organisent la gestion des risques; et d) établi un projet de loi sur le financement par capital-risque et la refonte de son fonds d'innovation national. Le Kazakhstan a : e) défini une politique de développement novateur à l'horizon 2020; f) établi des modalités d'élaboration de systèmes d'innovation régionaux; et g) formulé des orientations prioritaires dans les domaines de la science et de la technologie. L'Ukraine a : h) modifié la gouvernance de ses activités en faveur de l'innovation; et i) établi de nouveaux instruments de soutien financier aux pépinières d'entreprises, aux parcs d'entreprises et aux pôles d'innovation. Le Tadjikistan a quant à lui ; j) adopté une nouvelle loi sur les partenariats public-privé. À la suite d'évaluations nationales de l'état de préparation aux partenariats public-privé; k) le Bélarus; l) la République de Moldova; et m) le Tadjikistan ont mis au point des projets pilotes dans certains secteurs.

c) Renforcement des capacités des pays en transition en ce qui concerne la promotion des pratiques optimales et l'application des recommandations générales de la CEE susmentionnées

544. Au cours de l'exercice biennal, plus de 30 activités de renforcement des capacités ont été organisées sur demande dans les États membres, en coopération étroite avec les partenaires gouvernementaux nationaux et d'autres organisations internationales. Une enquête réalisée auprès des États membres a montré que, dans 32 cas, les États avaient donné suite aux activités de renforcement des capacités du Comité de la coopération et de l'intégration économiques : les documents fournis par le Comité lors des activités de formation et de renforcement des capacités nationales ont été utilisés et adaptés; les participants aux activités de renforcement des capacités ont transmis à leurs pairs et collègues les nouvelles connaissances qu'ils avaient acquises et les enseignements tirés de leur expérience; et les directives opérationnelles, règles, règlements, mandats ou lois adoptés en se fondant sur les connaissances acquises lors des activités du Comité ont été révisés. Le questionnaire laissant aux participants la possibilité de rester anonyme, il n'a pas toujours été possible d'attribuer les réponses à tels ou tels pays. Le Bélarus, la Fédération de Russie, la Roumanie et l'Ukraine font cependant partie de ceux qui ont indiqué avoir mené des activités de suivi.

Sous-programme 5 Énergie durable

- a) *Progrès dans le dialogue international entre les gouvernements et l'industrie sur les questions relatives au développement de l'énergie durable – production d'énergies moins polluantes, sécurité énergétique et diversification des sources d'énergie, une attention particulière étant portée à la promotion des énergies nouvelles et renouvelables*

545. Il ressortait des enquêtes annuelles menées au cours de l'exercice considéré que près de 90 % des États membres jugeaient que la CEE proposait des débats d'orientation et techniques « utiles » ou « très utiles » à la prise de décisions et considéraient qu'elle offrait aux gouvernements et au secteur privé un cadre primordial de concertation et de coopération internationales dans le domaine de l'énergie durable. Près de 79 % des personnes ayant répondu aux deux enquêtes annuelles ont indiqué qu'elles étaient responsables de la prise de décisions ou qu'elles conseillaient des décideurs. Quatre-vingt pour cent des personnes ayant répondu à l'enquête en ligne menée en 2012 ont jugé que les informations, les rapports techniques et les rapports d'orientation générale sur les questions relatives à l'énergie durable communiqués par la CEE étaient utiles ou très utiles.

- b) *Avancées dans le traitement de la problématique des économies d'énergie et de l'efficacité énergétique dans l'ensemble de la région de la CEE, notamment dans le sens d'une diminution des impacts environnementaux et de la création d'un marché favorisant les économies d'énergie dans les pays en transition*

546. En 2012, deux sessions de formation ont été organisées au Kazakhstan et en Ukraine à l'intention de concepteurs de projets, de responsables gouvernementaux et de représentants d'institutions bancaires et du secteur privé afin de renforcer leurs capacités de mettre sur pied des propositions de projets d'amélioration de l'efficacité énergétique qui puissent bénéficier de concours bancaires. En 2013, deux sessions de formation pour le développement d'entreprises destinées aux concepteurs de projet ont été organisées au Kazakhstan et en Turquie en coopération avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. Quatre-vingts concepteurs et responsables de projet venant de 23 pays de la CEE y ont participé. Des forums internationaux sur l'énergie ont été organisés au Kirghizistan en 2012 (130 participants venant de 22 pays) et en Géorgie en 2013 (210 participants venant de 28 pays); 73 % des personnes ayant répondu aux enquêtes menées ces deux années estimaient que ces débats d'orientation générale étaient « utiles ». Les participants ont indiqué qu'à l'issue de ces activités 14 nouveaux projets d'investissement dans l'efficacité énergétique avaient été mis en place dans des pays en transition au titre du programme Efficience énergétique 21 et avaient vu leur financement approuvé.

- c) *Application élargie des recommandations/principes directeurs et instruments de la CEE en matière de développement de l'énergie durable, notamment de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales*

547. Les spécifications relatives à l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile ont été finalisées. Cinq ateliers régionaux et

deux ateliers nationaux de renforcement des capacités d'application de la Classification-cadre ont été organisés au Chili (60 participants venant de 20 pays), en Inde (230 participants nationaux), au Mexique (77 participants nationaux), au Portugal (65 participants venant de 27 pays), au Royaume-Uni (50 participants venant de 3 pays), en Suisse (85 participants venant de 20 pays) et en Thaïlande (35 participants venant de 10 pays). Ils ont permis de mieux faire connaître la Classification-cadre à l'échelle mondiale. Treize organisations professionnelles ont contribué à l'étoffement et à l'application de cet instrument, soit un nombre supérieur à l'objectif qui avait été fixé. De même, le nombre de pays ayant dit souhaiter appliquer la Classification-cadre dans la gestion de leurs ressources a dépassé l'objectif fixé, puisque l'Argentine, le Cambodge, l'Inde, le Malawi, le Mexique, le Nigéria, la République démocratique populaire lao, la République-Unie de Tanzanie et la Thaïlande menaient des études de cas à ce sujet.

Sous-programme 6 **Commerce**

- a) *Adoption et meilleure application par les États membres des recommandations, normes, directives et instruments de la CEE visant à faciliter les échanges commerciaux et le commerce électronique*

548. En 2012-2013, les États membres ont adopté 25 recommandations, normes, directives et instruments, nouveaux ou révisés, y compris le Guide pour la planification et la mise en place de guichet uniques (Single Window Planning and Implementation Guide) et le Guide pour la facilitation du commerce (Trade Facilitation Implementation Guide). Le grand nombre de consultations montre que, par rapport à l'exercice biennal précédent, davantage de pays et d'institutions ont utilisé ces outils pour intensifier le commerce électronique transfrontière à l'échelle mondiale. À la suite de l'adoption du Guide en ligne de facilitation du commerce, le secrétariat de la CEE a organisé à l'intention de décideurs et de représentants du secteur privé de toutes les régions du monde des formations à la gestion de la réforme de la facilitation du commerce et à l'élaboration de programmes nationaux en la matière. Les efforts déployés par la CEE ont aussi aidé les pays bénéficiaires à intégrer la facilitation des échanges dans leurs politiques commerciales nationales. La CEE a contribué à renforcer la coopération commerciale en organisant un grand nombre d'activités particulièrement destinées à certains pays ou certaines régions. Menées la plupart du temps en coopération avec d'autres organisations internationales, ces activités ont permis de renforcer les capacités commerciales des secteurs public et privé des pays en transition ou en développement.

- b) *Adoption par les États membres de recommandations, normes, directives et instruments de la CEE ayant trait à la coopération en matière de réglementation*

549. Les États membres ont adopté deux recommandations et un nouvel instrument visant à renforcer la coopération en matière réglementaire et la mise en place de systèmes d'évaluation des risques à travers le monde. La recommandation sur l'enseignement des questions relatives à la normalisation engageait les gouvernements à inscrire les questions de normalisation et de réglementation dans les programmes d'études supérieures, tandis que la recommandation sur les références aux normes a permis aux autorités d'intégrer les normes dans les réglementations sans enfreindre les droits de propriété intellectuelle des organismes

de normalisation. L'étude sur la gestion du risque dans les cadres réglementaires (Risk management in regulatory frameworks: towards a better management of risks) a aidé les décideurs à mettre au point des réglementations visant à améliorer la sécurité des produits et les processus-métier sans compromettre l'innovation, le développement économique et le commerce international. La coopération stratégique avec d'autres organisations internationales a permis la formation des autorités de pays d'Asie centrale aux outils de coopération en matière de réglementation de la CEE et l'application mondiale de son modèle de gestion des risques dans les systèmes réglementaires relatifs à la réduction des risques de catastrophe.

- c) *Adoption et meilleure application par les États membres des recommandations, normes, directives et instruments de la CEE relatifs aux normes de qualité des produits agricoles*

550. Au cours de l'exercice biennal, la CEE a contribué à promouvoir le commerce des produits agricoles en élaborant des orientations et des normes. Elle a ainsi adopté 50 recommandations nouvelles ou révisées, soit deux fois plus que l'objectif fixé, portant sur quatre catégories : fruits et légumes frais, viande, produits secs et séchés et plants de pommes de terre. Il convient aussi de noter qu'au cours de l'exercice davantage de pays en transition et en développement ont adopté et appliqué des directives de la CEE. Cette plus grande application (qui dépasse d'un tiers l'objectif fixé) contribuera à améliorer la qualité des produits agricoles dans les pays concernés et à mieux les intégrer dans les chaînes d'approvisionnement régionales et internationales. Le processus de normalisation de la CEE, qui est déterminé par la demande, a favorisé l'acceptation et l'utilisation par les pays de normes de qualité visant à accroître leurs possibilités d'exportation et à générer des recettes grâce à la production et au commerce de produits agricoles.

Sous-programme 7

Bois et foresterie

- a) *Meilleure compréhension, reposant sur un meilleur suivi de la gestion durable des forêts, notamment : i) des politiques et institutions; ii) des ressources forestières; iii) de l'utilisation rationnelle du bois comme matériau et comme source d'énergie sur les marchés intérieurs et les marchés d'exportation; iv) des perspectives pour le secteur dans un contexte intersectoriel élargi*

551. La collecte de données sur les ressources, les politiques et les institutions forestières a été harmonisée avec celles de six organisations internationales, grâce à l'élaboration du questionnaire collaboratif sur les ressources forestières, facilitant ainsi la tâche des États membres de la CEE pour ce qui est de communiquer des informations quantitatives et qualitatives sur la gestion durable des forêts. Le pourcentage de pays de la CEE en mesure d'apporter des réponses satisfaisantes au questionnaire commun CEE/Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)/Organisation internationale des bois tropicaux/EUROSTAT sur le secteur forestier, qui permet de s'assurer de l'exploitation rationnelle des ressources en bois, a diminué de 70 % en 2011 à 66 % en 2013. Cette baisse s'explique principalement par les contraintes budgétaires et le manque de capacités auxquelles les institutions nationales ont dû faire face en raison de la situation économique mondiale. Quatre-vingt pour cent des participants ont jugé que les

réunions et les ateliers de la CEE et de la Section de la foresterie et du bois de la FAO avaient été utiles, en particulier pour ce qui était de renforcer leur capacité de relever de nouveaux défis, y compris les mesures relatives au commerce du bois, l'analyse du cycle de vie et la mise en place d'une économie verte.

b) *Amélioration de la capacité des pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est de parvenir à une gestion durable des forêts à l'échelon national*

552. Deux ateliers de renforcement des capacités visant à parvenir à une gestion durable des forêts à l'échelon national ont été organisés à l'intention de pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. L'atelier sur l'évaluation des ressources forestières, tenu en octobre 2013, a réuni des participants de pays de la Communauté d'États indépendants et de Géorgie. Il visait à renforcer les capacités des pays de communiquer des informations sur les indicateurs relatifs aux forêts aux fins de l'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO. L'atelier de renforcement des capacités sur l'enquête commune sur l'énergie provenant du bois, tenu en septembre 2012, a contribué à améliorer le dialogue entre les secteurs énergétique et forestier à l'échelle nationale. Il visait à améliorer les connaissances à ce sujet des participants, venus d'Ukraine et d'autres pays de la Communauté d'États indépendants. Quatre-vingt-six pour cent des participants interrogés ont jugé que les ateliers avaient été « utiles » ou « très utiles » à leurs travaux. Ces activités ont facilité l'échange de pratiques optimales et de données d'expérience et fourni l'occasion de s'inspirer d'exemples intéressants d'autres pays.

Sous-programme 8

Logement, aménagement du territoire et population

a) *Amélioration de la capacité de formuler et d'appliquer des politiques de logement, de planification et d'aménagement du territoire dans les pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est*

553. Au cours de l'exercice biennal, les monographies nationales de la République de Moldova et de l'Ukraine sur le logement et à l'aménagement du territoire ont été élaborées dans le cadre du sous-programme. La monographie de l'Ukraine contenait notamment des recommandations pratiques concernant la législation relative au crédit au logement, au logement social et à l'administration des biens fonciers. Des études préliminaires et deux missions de recherche ont été menées en 2013 en vue de l'élaboration de la monographie de la République de Moldova. Trois pays ont indiqué avoir procédé à des réformes sur la base de leur monographie : l'Azerbaïdjan (établissement d'un nouveau code de construction), le Kirghizistan (mise en place d'un système de cadastre) et le Tadjikistan (élaboration d'un nouveau code d'urbanisme). Une enquête réalisée auprès des États membres a montré que plusieurs pays procédaient à des réformes du secteur du logement et de l'aménagement du territoire conformes aux directives de la CEE. Ainsi, l'Espagne a élaboré un nouveau plan pluriannuel de réforme du logement; la Serbie a établi un plan stratégique national pour le logement social; Israël a mis au point un programme d'accroissement de la densité urbaine et de rénovation des zones résidentielles; et l'Azerbaïdjan a établi un programme visant à fournir des logements sociaux aux déplacés.

- b) *Application plus stricte, par les pays, des directives de la CEE relatives au logement et à l'aménagement du territoire portant notamment sur l'efficacité énergétique, les implantations sauvages, la transparence des marchés foncier et immobilier et l'amélioration de la sûreté des bâtiments*

554. Grâce à l'organisation par la CEE de 22 ateliers, séminaires et programmes de formation, les États membres ont appris à mieux connaître et mieux appliquer les mesures viables applicables aux marchés immobiliers, à l'efficacité énergétique des logements, à l'urbanisme et à l'administration des biens fonciers. Quatre séminaires sur l'économie verte ont aidé à améliorer les politiques en la matière dans la région. Ces efforts ont permis à l'Azerbaïdjan et au Kirghizistan de perfectionner leurs registres fonciers et immobiliers. La CEE a élaboré un plan d'action national donnant des orientations pour améliorer l'efficacité énergétique des logements au Monténégro. Le Groupe consultatif du marché immobilier de la CEE a organisé trois débats à l'issue desquels le Gouvernement russe a décidé de créer un groupe de travail sur le logement social et l'évaluation des biens fonciers et le Gouvernement italien un groupe de travail sur les projets de réforme de la réglementation relative à la construction.

- c) *Amélioration des politiques nationales relatives au vieillissement de la population et aux relations entre les générations et entre les sexes, pour faire face aux problèmes posés par l'évolution démographique*

555. Quatre États membres de la CEE ont modifié leurs politiques ou pris de nouvelles mesures contribuant à l'application, à l'échelle régionale, du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, qui a été réaffirmé en 2012 à la conférence ministérielle de la CEE. La Turquie a favorisé la prise en compte du vieillissement dans les politiques en élaborant, en 2012, un plan d'action dont l'application a débuté en 2013. Le Royaume-Uni a procédé en 2012 à des réformes des régimes de pension proposés par les employeurs, grâce auxquelles tous les travailleurs qui ne l'étaient pas encore ont été automatiquement rattachés à un régime. La Lettonie a approuvé des directives sur l'identité nationale, la société civile et les politiques d'intégration pour 2012-2018, qui tiennent compte des personnes âgées. La Slovénie a adapté ses mécanismes de protection sociale pour tenir compte du vieillissement de la population et mis en œuvre en 2012 la réforme de son système de prestations sociales. Les travaux du Groupe de travail sur le vieillissement ont été l'occasion pour les États membres de la CEE d'examiner les ajustements qui devaient être faits sur le plan sociétal. Les notes d'orientation sur le vieillissement établies par la CEE ont facilité l'échange de pratiques optimales, tandis que le Programme sur les générations et la problématique hommes-femmes a fourni d'importantes informations factuelles utiles à la prise de décisions concernant le vieillissement de la population.

Chapitre 21

Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

Principaux résultats obtenus

La CEPALC a continué de jouer un grand rôle dans la mise en évidence des principales questions nouvelles intéressant la région. Ainsi, les propositions formulées dans le document intitulé « Changement

structurel pour l'égalité : une vision intégrée du développement » ont fait l'objet d'un vaste débat entre les États membres réunis à sa trente-quatrième session. La Commission a par ailleurs établi d'importants rapports de politique générale qui ont alimenté les discussions pendant les réunions de haut niveau, dont un intitulé « Perspectives de l'agriculture et du développement rural aux Amériques », présenté à la vingt-deuxième Conférence ibéro-américaine des chefs d'État et de gouvernement, et un autre consacré aux défis de la coopération au service du développement après 2015. En outre, les recommandations qu'elle a adressées aux États membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale ont fait avancer les projets régionaux d'intégration énergétique, notamment électrique, menés en Amérique centrale. La Commission, la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et d'autres acteurs sous-régionaux ont formulé une position caribéenne commune sur les questions liées à la population, aux migrations et au développement. La Commission a créé la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes par sa résolution 670 (XXXIV), et la Conférence sur les sciences, l'innovation et les technologies de l'information et des communications par sa résolution 672 (XXXIV). Elle a publié plus de 250 documents sur des thèmes très divers, dont ses six rapports phares, qui ont été téléchargés plus de 6,8 millions de fois. Elle a de surcroît organisé 10 réunions intergouvernementales (pour lesquelles elle a également fourni des services fonctionnels), convoqué 88 réunions de groupes d'experts et dispensé plus de 66 séances de formation, ateliers et séminaires, auxquels ont participé 4 000 personnes.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

La crise mondiale des 10 dernières années a fait ressortir les lacunes structurelles qui compromettent le développement des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes et mis en question l'aptitude de ces pays à faire face aux difficultés liées à la mise en œuvre d'un programme d'action en faveur du développement durable à long terme. La Commission continuera d'effectuer des recherches concrètes, de fournir une assistance technique et d'œuvrer, en sa qualité d'instance régionale, à l'obtention d'un consensus sur le plan régional. Entre autres activités sur lesquelles elle mettra l'accent compte tenu des enseignements tirés de l'exercice biennal 2012-2013, on citera la mise en œuvre d'approches multidimensionnelles des questions liées à la pauvreté et la protection sociale, le renforcement des structures institutionnelles et des capacités d'innovation de la région et le développement des moyens dont celle-ci dispose pour générer des données économiques et sociales.

Taux d'exécution des produits

556. Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 96 % des 528 produits quantifiables prescrits.

557. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour 2012-2013 [A/66/6 (Sect. 21)].

Direction exécutive et administration

a) Bonne exécution du programme de travail

558. Au cours de l'exercice considéré, la Commission s'est dûment acquittée de son programme de travail : 97 % des produits ont été exécutés (les 3 % restants ne l'ayant pas été pour cause de report ou d'annulation). Plus de 80 % des produits dont l'exécution a été reportée sont des documents qui étaient en voie de conception ou de publication et doivent paraître au début de 2014. En outre, 63 ont été exécutés en sus de ceux prévus, comme suite à des demandes formulées par des États membres, et 99,6 % des crédits ouverts pour l'exercice ont été dépensés.

b) Meilleur respect des délais de présentation de la documentation destinée aux réunions intergouvernementales

559. Comme prescrit par l'Assemblée générale, tous les documents établis par la Commission à l'intention d'organes intergouvernementaux ont été publiés six semaines avant les réunions, y compris son principal document de fond (« Changement structurel pour l'égalité : une vision intégrée du développement »), présenté à sa trente-quatrième session, son projet de cadre stratégique et son projet de budget-programme pour la période 2014-2015, son rapport d'activités pour l'exercice biennal 2010-2011 et son rapport sur la coopération Sud-Sud pour l'exercice biennal 2010-2011.

c) Mise en évidence des questions nouvelles intéressant le programme de développement de la région

560. La CEPALC a mis en avant des questions nouvelles intéressant le programme de développement de la région à maintes reprises, notamment : à sa trente-quatrième session, où les propositions formulées dans le document intitulé « Changement structurel pour l'égalité : une vision intégrée du développement » ont conduit les États membres à la saisir de la question; à la douzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, dont les participants ont examiné le rapport sur les femmes et l'économie numérique; à la quatrième Conférence ministérielle sur la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes; à une réunion ministérielle sur l'innovation et le changement structurel en Amérique latine et dans les Caraïbes et les stratégies de développement régional pour tous, à laquelle il a été débattu de questions concernant l'innovation, la science, la technique, la compétitivité et le fossé numérique; à une réunion régionale d'experts sur les migrations internationales et à la première session de la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, à laquelle les États membres ont adopté le Consensus de Montevideo; à la quatorzième réunion du Conseil régional de planification, dont les participants ont souligné l'importance de recourir à l'évaluation et à la planification prévisionnelle pour promouvoir des changements structurels fondés sur le principe d'égalité.

d) Gestion des activités économiques et sociales des Nations Unies fondée sur des politiques plus cohérentes

561. La Commission a mené plusieurs initiatives conjointes avec les Nations Unies et des entités régionales, notamment l'établissement d'un rapport sur la volatilité des cours mondiaux des produits alimentaires et les mesures prises par les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes pour y faire face, élaboré avec la FAO et l'Institut

interaméricain de coopération pour l'agriculture, et d'un rapport préconisant la mise au point de systèmes complets de protection sociale au bénéfice des jeunes, élaboré avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Elle a en outre organisé une conférence sur le développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes et la suite donnée au programme de développement de l'ONU pour l'après-2015 et aux textes issus de la Conférence Rio +20 et coordonné l'établissement du rapport interinstitutions sur la question. Par ailleurs, elle a collaboré avec la FAO et le Bureau international du Travail à la publication de la deuxième édition du rapport sur l'emploi et les conditions de travail des ouvrières agricoles migrantes, qui expose la corrélation entre la situation des femmes sur le marché du travail et la pauvreté rurale et la précarité du travail temporaire.

- e) *Amélioration, grâce à des activités d'information, de la connaissance qu'a le public du rôle joué par la CEPALC dans la promotion du développement économique et social de la région Amérique latine et Caraïbes*

562. Au cours de l'exercice biennal, la parution des principales publications de la Commission a été largement médiatisée, tant au niveau des pays qu'à l'échelle régionale et internationale. Plus de 405 journalistes ont assisté aux manifestations organisées par la Commission à l'intention des médias, et celles-ci ont fait l'objet de 10 911 mentions dans la presse. De surcroît, la fréquentation du site Web de la CEPALC a fortement augmenté, atteignant 17,8 millions de visiteurs. Dans le cadre du sous-programme, la Commission a organisé 505 entretiens avec la Secrétaire exécutive et d'autres porte-parole et publié 224 communiqués de presse en espagnol, 202 en anglais et 62 en portugais. En décembre 2013, 68 143 personnes suivaient son compte Twitter en espagnol et 1 684 son compte en anglais; 28 254 internautes étaient amateurs de sa page Facebook en espagnol et 1 889 de sa page Facebook en anglais; 93 738 personnes avaient visionné des vidéos mises en ligne sur sa chaîne YouTube en espagnol et 3 731 avaient fait de même pour des vidéos en anglais; et 325 267 personnes s'étaient rendues sur son compte Flickr en espagnol et 43 134 sur son compte Flickr en anglais.

Sous-programme 1

Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales

- a) *Renforcement des moyens dont disposent les États membres pour produire de la valeur ajoutée et participer aux échanges commerciaux mondiaux et régionaux en formulant et mettant en œuvre des politiques commerciales et des stratégies de développement des exportations*

563. Au cours de l'exercice biennal, la Colombie a demandé qu'une assistance technique soit fournie à la Communauté andine dans le cadre du sous-programme, et le Chili, qui assurait la présidence par intérim de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), a invité la Commission à contribuer à l'établissement d'un rapport sur la coopération entre la CELAC et l'Union européenne au service du développement et les défis à relever après 2015. Par ailleurs, l'assistance continue fournie à l'Union des nations de l'Amérique du Sud a donné lieu à l'élaboration de quatre documents visant à promouvoir le commerce intrarégional. En 2012, la Commission a publié un rapport sur la place de l'Amérique latine et des Caraïbes dans l'économie mondiale en 2011-2012 ainsi qu'un document d'information concernant la version de ce rapport à paraître en 2013. En outre, elle a effectué des recherches novatrices sur les relations

commerciales et les négociations entre l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Asie et le Pacifique et organisé plus de 18 ateliers et séminaires sur les perspectives et problèmes relatifs aux relations commerciales entre les deux régions et l'expérience des pays de l'Amérique latine en matière de commerce avec la Chine qui ont été jugées très utiles par les décideurs de la région tout entière.

- b) *Renforcement des moyens dont disposent les acteurs régionaux pour évaluer l'impact des politiques commerciales et la contribution de celles-ci aux autres aspects du développement durable, y compris la lutte contre la pauvreté et l'adaptation aux changements climatiques*

564. Au cours de l'exercice biennal, dans le cadre du sous-programme, la Commission a continué de promouvoir le renforcement des capacités des acteurs régionaux dans le domaine des politiques commerciales et du développement économique. Quatre pays de la région (Colombie, Équateur, Nicaragua et République dominicaine) ont adopté des politiques commerciales et des politiques de développement durable, conformément à ses recommandations de la Commission. La Commission a également continué de publier des travaux de recherche de grande qualité (notamment le rapport sur l'empreinte carbone des exportations de denrées alimentaires) et de collaborer avec les institutions des quatre pays susmentionnés qui s'occupent des questions d'exportation et d'investissement. Elle a aidé les pays de la région à préparer leurs économies à la concurrence dans un environnement économique différent, organisé en Amérique latine 11 séminaires et ateliers visant à faire mieux comprendre aux participants la nécessité de mesurer les effets des changements climatiques et tenu le cinquième séminaire international sur l'empreinte carbone ainsi que cinq séminaires sur les changements climatiques et le commerce.

Sous-programme 2

Production et innovation

- a) *Renforcement des moyens dont disposent les gouvernements des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes pour formuler des politiques et des stratégies permettant d'améliorer la compétitivité de leurs structures de production*

565. Au cours de l'exercice biennal, les pays de la région se sont de plus en plus appuyés sur les travaux de la Commission pour définir leurs orientations en matière de science, technique et innovation. Ainsi, les États membres ont chargé la CEPALC de faire office de secrétariat technique pour les initiatives entreprises dans ce domaine. La Commission a par ailleurs fourni une assistance technique aux gouvernements de neuf pays de la région aux fins de l'élaboration de stratégies concernant le développement industriel, l'agriculture, les petites et moyennes entreprises et les technologies de l'information et des communications. Elle a notamment apporté une assistance technique à l'Équateur afin de l'aider à modifier sa structure de production. Au moins deux pays ont déclaré que l'aide fournie par la Commission leur avait été utile, surtout pour définir des indicateurs statistiques

relatifs à l'utilisation des technologies de l'information et des communications par les entreprises installées sur leur territoire².

- b) *Renforcement des connaissances institutionnelles des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes et des moyens dont ceux-ci disposent pour promouvoir la productivité, la convergence et l'innovation*

566. Les travaux menés par la Commission dans les domaines de l'investissement direct étranger et de l'agriculture sont restés une référence pour les décideurs. Quatre-vingt-quinze pour cent des lecteurs du rapport sur l'investissement étranger direct en Amérique latine et dans les Caraïbes ont déclaré que ce rapport leur avait été utile, soit qu'il contenait des données chiffrées pertinentes, soit qu'il leur avait fourni un cadre analytique. En outre, dans le cadre du sous-programme, la Commission a publié, en 2011 et en 2012, un rapport sur les perspectives de l'agriculture et du développement rural aux Amériques, en collaboration avec la FAO et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, ainsi qu'un rapport sur les perspectives économiques en Amérique latine. Tous les participants aux séminaires, ateliers et cours de formation organisés ont déclaré que les services de coopération technique fournis par la Commission les avaient aidés à renforcer leurs capacités pour ce qui est de favoriser la convergence, la productivité et l'innovation.

Sous-programme 3 **Politiques macroéconomiques et croissance**

- a) *Développement des moyens dont disposent les décideurs et les autres parties prenantes de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes pour analyser et évaluer les questions macroéconomiques dans la perspective de politiques propres à renforcer la croissance à long terme*

567. Au cours de l'exercice biennal, dans le cadre du sous-programme, la Commission a fait paraître ses quatre publications phares (*Economic Survey of Latin America and the Caribbean 2012*, en septembre 2012, *Preliminary Overview of the Economies of Latin America and the Caribbean 2012*, en décembre 2012, *Economic Survey of Latin America and the Caribbean 2013*, en juillet 2013, et *Preliminary Overview of Latin America and the Caribbean 2013*, en décembre 2013) et atteint l'objectif consistant à ce que 75 % des lecteurs indiquent avoir tiré parti des analyses et recommandations figurant dans ces rapports. La Commission a effectué des travaux de recherche de grande qualité, publiant 76 documents dans la série *Macroeconomics for Development in Latin America and the Caribbean*. En outre, 75 % des participants aux réseaux créés dans le cadre du sous-programme ont dit avoir jugé utiles ou très utiles les travaux réalisés et les recommandations formulées dans le contexte de ces forums au regard des mesures macroéconomiques à prendre et des politiques de nature à promouvoir une croissance à long terme. La Commission a par ailleurs organisé trois réunions de groupes d'experts sur la fiscalité et la croissance fondées sur le principe d'égalité, les politiques macroéconomiques promouvant la croissance et l'égalité et les indicateurs économiques et budgétaires à court terme à utiliser en cas d'informations incomplètes ou incertaines.

² Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Mexique, Paraguay, Pérou et République dominicaine.

- b) *Renforcement des moyens dont disposent les décideurs des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes pour formuler et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques visant à réduire la vulnérabilité économique et sociale*

568. Durant l'exercice biennal 2012-2013, l'objectif consistant à ce que 11 gouvernements adoptent des mesures allant dans le sens des recommandations formulées par la Commission concernant les politiques macroéconomiques a été atteint³. En outre, quatre institutions ont tenu compte des analyses effectuées par la Commission et des mesures préconisées par celle-ci par l'intermédiaire des missions de coopération technique pour formuler des politiques macroéconomiques, l'objectif fixé à cet égard pour l'exercice biennal ayant ainsi été atteint. La Commission a par ailleurs exécuté, au moyen de ressources extrabudgétaires, plusieurs projets portant sur les politiques budgétaires anticycliques, la décentralisation budgétaire, la fiscalité et les politiques de l'emploi.

Sous-programme 4 Financement du développement

- a) *Renforcement des moyens dont disposent les décideurs des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes pour concevoir des instruments financiers nationaux anticycliques et des systèmes d'alerte rapide afin de prévenir et d'atténuer les effets des crises financières*

569. Au cours de l'exercice biennal, dans le cadre du sous-programme, la Commission a fourni une assistance technique aux pays de l'Union des nations de l'Amérique du Sud en vue de la création d'un fonds de réserve régional devant faire office d'instrument anticyclique et étayer les politiques nationales de financement du développement. Elle a notamment établi un rapport contenant des recommandations relatives à la conception et la structure de ce futur fonds ainsi qu'à la faisabilité d'un élargissement du Fonds latino-américain de réserve à cinq nouveaux pays, y compris les difficultés y afférentes et les incidences qu'aurait pareille mesure. Les 12 pays membres de l'Union ont pris acte des recommandations de la Commission concernant les instruments financiers anticycliques, y compris celles liées à la conception d'un fonds de réserve régional. En 2012, 916 usagers des bases de données et lecteurs de certaines des publications de la Commission ont indiqué avoir bénéficié des analyses et recommandations fournies par cette dernière concernant les divers aspects du financement du développement.

- b) *Renforcement des moyens dont disposent les décideurs des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes pour mobiliser des ressources extérieures et générer et allouer des ressources nationales en faveur du financement du développement dans les secteurs productif, social et environnemental*

570. Au cours de l'exercice biennal, trois pays de la région (100 % de l'objectif) ont pris des mesures visant à renforcer les capacités des décideurs pour ce qui est de mobiliser des ressources extérieures, de dégager des ressources nationales et de les affecter, conformément aux recommandations de la Commission. Une assistance technique a été fournie au Gouvernement équatorien (développement des opérations

³ Le terme « mesures » s'entend d'efforts déployés pour modifier la législation et de toutes autres mesures prises par les pouvoirs publics, qu'elles aient ou non été appliquées et acceptées.

bancaires), à l'Association latino-américaine d'institutions pour le financement du développement (financement novateur et sans exclusive et financement des échanges commerciaux) et à l'Association et à la Banque centraméricaine d'intégration économique (mesures et instruments de financement de la production et du commerce extérieur), ainsi qu'au Gouvernement cubain, en vue d'encourager les débats sur les politiques et instruments de microfinancement et le financement des entreprises en phase de lancement. Des activités de formation ont été menées en Uruguay en vue de renforcer les capacités des décideurs dans le domaine de la protection sociale.

- c) *Renforcement des moyens dont disposent les décideurs des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes et les autres parties intéressées pour contribuer aux débats concernant la réforme de l'architecture financière mondiale et régionale*

571. Au cours de la première année de l'exercice biennal, dans le cadre du sous-programme, la Commission s'est efforcée de définir des stratégies et de renforcer les capacités des 12 États membres de l'Union des nations de l'Amérique du Sud en contribuant au débat sur la réforme de l'architecture financière mondiale et régionale. Elle s'est employée à fournir des conseils techniques sur les systèmes de paiement utilisés en Amérique latine. Les trois systèmes qui existent actuellement ont été étudiés et analysés en vue de donner aux décideurs les moyens de les améliorer, dans l'objectif de concevoir un système utilisable dans l'ensemble des pays de l'Union. En ce qui concerne l'architecture régionale également, la Commission a mené des activités visant à renforcer le rôle anticyclique des banques de développement, et a notamment prêté assistance à l'Association latino-américaine d'institutions pour le financement du développement et aux autorités monétaires des différents pays dans le contexte d'une réunion du Centre latinoaméricain d'études monétaires.

Sous-programme 5 **Développement social et égalité sociale**

- a) *Renforcement des moyens dont disposent les gouvernements des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes pour formuler des politiques et des programmes permettant de s'attaquer aux problèmes structurels et de faire face aux nouveaux risques sociaux auxquels sont exposés divers groupes socioéconomiques, l'attention devant porter en particulier sur les pauvres, les femmes, les jeunes et les enfants*

572. À la fin de l'exercice biennal, 11 pays avaient adopté des programmes et des politiques de protection sociale dans le cadre d'une approche axée sur les droits, conformément aux recommandations de la Commission (soit 37,5 % de plus que l'objectif visé, qui était de 8 pays). Dans le cadre du sous-programme, la Commission a par ailleurs favorisé l'innovation dans le secteur social, l'accent étant mis sur l'impact des activités menées par celui-ci et leur évaluation, et s'est efforcée de renforcer le dialogue en vue de l'élaboration de pactes sociaux et de l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité dans les politiques sociales. Plusieurs institutions nationales chargées des politiques sociales ont dit avoir bénéficié des travaux effectués par la Commission à cet égard. Plus récemment, celle-ci a mené des activités en faveur des personnes handicapées, ce qui lui a permis d'accroître sa visibilité dans ce domaine. Il convient tout particulièrement de noter la parution de

la publication phare intitulée *Panorama social de l'Amérique latine*, dont l'édition 2012 était essentiellement consacrée aux divers aspects de la prestation de soins et l'édition 2013 présentait des outils permettant d'analyser la pauvreté de revenu et proposait de nouvelles manières d'aborder les questions de la pauvreté et des conditions de vie.

- b) *Renforcement des moyens techniques dont disposent les institutions chargées des politiques sociales pour améliorer l'efficacité de leur action et resserrer le dialogue engagé avec les autres entités gouvernementales et parties prenantes en ce qui concerne la pauvreté et la réduction des inégalités*

573. En décembre 2013, 10 institutions avaient reçu de la Commission une aide destinée à renforcer leurs capacités techniques dans le domaine social, soit 109 % de l'objectif visé pour l'exercice biennal. D'importants progrès ont été réalisés dans la définition de priorités stratégiques concernant la situation des personnes handicapées, parmi lesquels l'élaboration d'un rapport d'experts sur la question. L'intégration des technologies de l'information et des communications dans les systèmes de santé et d'éducation a facilité la mise en concordance des objectifs d'impact sociaux et économiques dans le cadre du programme « Alliance pour la société de l'information, phase 2 ». En collaboration avec le PAM, la Commission a défini une méthode de calcul du coût de la faim qui permet d'estimer le coût d'opportunité associé à la sous-nutrition, méthode qui s'est avérée si efficace qu'elle est à présent utilisée sur le continent africain.

Sous-programme 6

Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans le développement régional

- a) *Progrès accomplis par les pays de la région dans la prise en compte de la problématique hommes-femmes aux fins de la réalisation des objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale dans les domaines économique et social, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire et le Document final du Sommet mondial de 2005, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le document issu de l'Examen de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing dans la région de la Commission et la campagne du Secrétaire général « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes »*

574. Au cours de l'exercice biennal, 16 pays ont utilisé des indicateurs de l'égalité des sexes supplémentaires définis par la Commission et 7 ont élaboré des politiques d'intégration de la problématique hommes-femmes, conformément aux recommandations de celle-ci (Argentine, Bolivie, Brésil, Costa Rica, El Salvador, Nicaragua et Paraguay). La fréquentation du site de l'Observatoire de l'égalité des sexes pour l'Amérique latine et les Caraïbes a considérablement augmenté par rapport au début de 2010, atteignant un total de 590 000 visites en septembre 2013, et 364 étudiants ont participé à quatre cours en ligne (2 sur les statistiques et indicateurs ventilés par sexe et 2 sur les politiques publiques en matière de soins de la famille) visant à renforcer les capacités des institutions de la région. La Commission a continué de développer les moyens dont disposent les pays pour produire des statistiques ventilées par sexe et de resserrer les relations entre ceux qui génèrent et ceux qui utilisent ce type de statistiques.

- b) *Progrès accomplis par les pays de la région dans la mise en œuvre des accords conclus à la onzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, en particulier pour ce qui est de la participation des femmes à la prise de décisions, de la reconnaissance du travail non rémunéré des femmes et de l'élimination de la pauvreté et de la violence sexiste*

575. Au cours de l'exercice biennal, plusieurs pays et zones de la région (Argentine, Brésil, Bolivie, Chili, Costa Rica, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Uruguay et Curaçao) ont mis en place des politiques publiques visant à donner effet aux accords conclus à la onzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et les Caraïbes et à assurer l'exécution des engagements pris sur le plan international. L'assistance technique fournie à 21 pays a joué un rôle essentiel à cet égard. La Commission s'est par ailleurs efforcée, dans le cadre non seulement du sous-programme 6 mais aussi des autres sous-programmes dont elle est chargée, de systématiquement tenir compte de la problématique hommes-femmes et d'exécuter des produits communs bénéficiant des travaux menés au titre de tous les sous-programmes.

Sous-programme 7 Population et développement

- a) *Renforcement des moyens dont disposent les parties intéressées des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes pour suivre les tendances démographiques et étudier les questions de population et de développement à des fins de programmation sociodémographique*

576. À la fin de l'exercice biennal, 226 institutions avaient bénéficié des activités menées par la Commission dans le cadre du sous-programme en vue de renforcer les moyens dont disposent les pays pour tenir compte de données démographiques dans leurs politiques socioéconomiques. Des représentants de 23 organismes publics ont assisté au cours intensif dispensé par le Centre de démographie d'Amérique latine et des Caraïbes, 20 bureaux nationaux de statistique ont utilisé les publications du Centre sur les méthodes de recensement et recouru à l'expertise de celui-ci pour réaliser leurs propres recensements (4 d'entre eux ont appliqué ses méthodes pour procéder à des recensements de la population et du logement, bénéficiant pour ce faire d'un appui technique), 73 institutions ont fondé leurs débats et leurs décisions sur les documents établis par le Centre au cours de la troisième Conférence intergouvernementale régionale sur le vieillissement et la première réunion de suivi de la Charte de San José, 39 organismes ont reçu une formation sur l'utilisation des données issues des recensements aux fins de l'analyse de la dynamique démographique et socioéconomique et le respect des nombreuses directives relatives à l'adoption d'une approche ethnique établies dans le cadre du sous-programme, et 37 institutions se sont servi des informations issues des recensements démographiques recueillies par la Division de la statistique et des projections économiques pour établir des rapports et définir des indicateurs. Le nombre de téléchargements depuis les pages Web consacrées au sous-programme a dépassé 5 millions.

- b) *Renforcement des moyens techniques dont disposent les États membres de la Commission pour mettre en œuvre les recommandations et réaliser les objectifs énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et dans d'autres accords internationaux portant sur ces questions et suivre les progrès accomplis à cet égard*

577. Au cours de l'exercice biennal, les pays de la région ont pris 228 nouvelles mesures inspirées des recommandations de la Commission en vue d'assurer l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et de la stratégie régionale de mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et de suivre les progrès accomplis en ce sens (soit plus du triple de l'objectif). Ils ont notamment adopté des politiques et des mesures législatives, développé et renforcé le pouvoir d'action des institutions nationales et pris d'autres dispositions au regard desquelles ils ont bénéficié de l'assistance technique fournie dans le cadre du sous-programme. En outre, la Commission a favorisé la coopération Sud-Sud et fourni des services consultatifs concernant les questions relatives aux peuples autochtones, au vieillissement, aux soins de la famille, aux transferts intergénérationnels, aux maladies non transmissibles, à l'urbanisation et à la grossesse précoce.

Sous-programme 8 Développement durable et établissements humains

- a) *Renforcement des moyens dont disposent les pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour tenir compte de l'impératif de viabilité à long terme dans les politiques et mesures de développement, en particulier en ce qui concerne les établissements humains et l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation des risques y relatifs*

578. Au cours de l'exercice biennal, des fonctionnaires d'au moins sept pays de la région ont accru leur capacité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques, programmes et projets dans les domaines de l'adaptation aux changements climatiques, du développement durable et de l'aménagement urbain durable en participant à des ateliers, séminaires et stages de formation organisés dans le cadre du sous-programme. En outre, les produits du sous-programme ont été diffusés par différents moyens, y compris la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de juin 2012, la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue à Doha (en parallèle à la conférence sur les difficultés d'adaptation et les progrès réalisés en ce qui concerne l'action des pouvoirs publics dans la région Amérique latine et Caraïbes, et l'expérience d'El Salvador), le site Web de la Division du développement durable et des établissements humains et les pages Web d'EUROCLIMA sur les conséquences socioéconomiques des changements climatiques. Des pages Web consacrées à cette dernière question ainsi qu'à la mise en place d'une infrastructure urbaine viable à long terme ont été mises en ligne; un réseau sur les changements climatiques a été créé et une application permettant de diffuser les résultats des études sur les conséquences régionales des changements climatiques a été conçue. Les publications parues dans le cadre du sous-programme ont été téléchargées près de 600 000 fois.

- b) *Renforcement des moyens dont disposent les gouvernements de la région et les autres acteurs pour suivre et faire progresser l'application des accords internationaux relatifs au développement durable et à l'urbanisation, dont ceux conclus dans le cadre de la Déclaration du Millénaire, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la Réunion régionale des ministres et hautes autorités chargés du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et dans les Caraïbes, de la Réunion régionale d'application et du Programme d'action pour le développement durable et de la Commission du développement durable, et renforcement des capacités de ces pays de mettre en œuvre la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement*

579. La Commission a soutenu les États Membres dans le contexte des négociations sur la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement (mécanisme REDD plus) en organisant des ateliers sur les stratégies techniques et politiques à adopter pour favoriser la mise en œuvre de mécanismes REDD à l'échelle nationale. Dix pays ont reçu une assistance technique et pris des mesures s'inscrivant dans le fil des recommandations de la Commission. Dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, des représentants de la région ont signé une déclaration sur l'application du principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, prié la Commission de faire office de secrétariat technique du processus et adopté un plan d'action en vue de la création d'un instrument d'application du principe 10. Des mémorandums d'accord ont été signés avec un certain nombre de villes aux fins de l'application des directives établies dans le cadre du sous-programme relativement aux voies urbaines à faible empreinte carbone et à une croissance respectueuse de l'environnement. La Commission continue de surcroît d'apporter un appui aux pays de la région dans le cadre des négociations relatives à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Sous-programme 9

Ressources naturelles et infrastructures

- a) *Renforcement des moyens institutionnels dont disposent les pays de la région pour formuler et mettre en œuvre des politiques et des cadres réglementaires propres à accroître l'efficacité de la gestion écologiquement viable des ressources naturelles et des services publics, notamment d'infrastructure*

580. Au cours de l'exercice biennal, dans le cadre du sous-programme, la Commission a continué de s'employer à renforcer les moyens dont disposent les pays de la région pour formuler et mettre en œuvre des politiques et des cadres réglementaires relatifs aux ressources naturelles et aux services publics d'infrastructure. Elle a fourni un appui technique au Gouvernement équatorien, afin de l'aider à renforcer le cadre réglementaire en matière de transports intérieurs, au Panama, aux fins de l'élaboration d'un plan de développement de l'énergie géothermique, à l'État plurinational de Bolivie, en vue de la définition d'indicateurs d'efficacité énergétique, au Paraguay et à l'Uruguay, concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie, et à El Salvador, pour l'aider à définir une stratégie dans le domaine de la logistique, des transports et de la gestion des installations portuaires. Plusieurs pays de la région ont déclaré avoir bénéficié des services de coopération technique fournis dans le cadre du sous-programme, notamment le Chili, le Pérou et

l'Argentine, qui ont reçu une aide pour gérer les ressources en eau, les services publics d'infrastructure et les installations portuaires, respectivement.

- b) *Amélioration de l'harmonisation et de la coordination des politiques et mise en commun des meilleures pratiques, aux niveaux sous-régional et régional, afin d'améliorer l'efficacité de la gestion des ressources naturelles axée sur la viabilité à long terme et des services public, dont les services d'infrastructure*

581. La Commission s'est employée à produire des données et à fournir des conseils techniques aux différentes institutions de la région dans les domaines de l'eau, de l'énergie, des transports et des infrastructures, ce qui a conduit 11 organisations à prendre des mesures visant à harmoniser les politiques de gestion des ressources naturelles et de gestion des services publics, notamment d'infrastructure, conformément à ses recommandations. À cet égard, il convient de noter en particulier l'assistance technique fournie au Parlement latino-américain, notamment dans le cadre de l'élaboration d'une résolution adoptée par la Commission parlementaire chargée des questions énergétiques et minières. Le Parlement a salué l'aide continue que la Commission lui avait apportée en matière d'efficacité énergétique, notamment pour faire en sorte que cette question soit inscrite dans les programmes d'action des pays de la région. Par ailleurs, la Commission a grandement contribué à l'organisation de séminaires, ateliers et réunions au sommet.

Sous-programme 10 **Planification de l'administration publique**

- a) *Renforcement des moyens dont disposent les pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour ce qui est d'adopter des approches novatrices et de faire face aux nouvelles difficultés qui se posent dans les domaines de la planification du développement aux niveaux national et infranational, de la budgétisation axée sur les résultats et de l'administration publique*

582. Les activités menées au cours de l'exercice biennal dans les domaines de la planification et de la gestion axée sur les résultats ont conduit neuf pays de la région à adopter de nouvelles politiques et mesures conformes aux recommandations de l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Dans le cadre d'un des projets de coopération technique menés par la Commission, au Mexique, des représentants des pouvoirs publics ont bénéficié de séances de formation et d'une assistance technique en matière de budgétisation et d'évaluation axées sur les résultats, 664 programmes ont été évalués et 12 ateliers d'assistance technique ont été organisés aux fins de l'amélioration de 48 programmes fédéraux. En outre, plus de 250 participants aux cours dispensés dans le cadre du sous-programme (soit 90 % du total) ont indiqué que ceux-ci pouvaient sensiblement les aider à mieux planifier le développement et gérer les affaires publiques, et 78 % des lecteurs des publications parues dans le cadre du sous-programme ont déclaré qu'ils avaient trouvé celles-ci utiles. En outre, la Commission a mené d'autres activités de formation, dont 16 au niveau international, 37 au niveau des pays et 14 en ligne.

- b) *Renforcement de la coordination et de la recherche comparative et la mise en commun des meilleures pratiques entre les gouvernements et les autres parties intéressées de la région, tant au niveau des pays qu'à l'échelle infranationale, en ce qui concerne la gestion publique des stratégies de développement, l'accent étant mis sur la planification, la budgétisation et l'évaluation*

583. Au moins 10 institutions ont déclaré que les recommandations formulées par l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans les domaines de la planification et la budgétisation du développement et de l'administration publique avaient contribué à renforcer leurs capacités en ce qui concerne la formulation de politiques. Au cours de la première année de l'exercice biennal, la Commission a organisé quatre séminaires de haut niveau auxquels ont assisté des représentants de plusieurs organismes publics, d'organisations multilatérales, d'organismes de coopération internationale et d'universités et d'autres grands acteurs régionaux. Par ailleurs, 89 % des personnes qui ont participé aux activités organisées dans le cadre du sous-programme ont déclaré que l'échange de données d'expérience auquel ces activités avaient donné lieu leur avait été utile.

Sous-programme 11 **Statistiques**

- a) *Progrès dans la mise en œuvre du Plan stratégique de la Conférence statistique des Amériques pour 2005-2015*

584. L'une des principales réalisations auxquelles la Commission est parvenue au cours de l'exercice biennal est d'avoir fait de la Conférence statistique des Amériques un forum de choix pour les pays de la région. Au moins 10 pays ont sensiblement progressé en ce qui concerne la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale. Quatre ont amélioré leurs estimations concernant le nombre de comptes satellites relatifs aux organisations à but non lucratif, et 26 (soit bien plus que l'objectif initial de 8) ont établi des indicateurs de suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement après avoir reçu de la Commission l'appui technique nécessaire pour ce faire. Plusieurs pays ont réaffirmé leur détermination à suivre la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Les activités menées à ce titre visaient également à réduire le nombre d'informations manquantes, à rapprocher les données provenant de sources nationales et celles provenant de sources internationales et à améliorer la coordination entre les organismes nationaux chargés de la production et de l'analyse des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire.

- b) *Renforcement des moyens techniques dont disposent les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes pour surveiller les tendances économiques, sociales et environnementales et établir des politiques fondées sur l'analyse des faits*

585. Dans le cadre du sous-programme, la Commission s'est principalement attachée à produire et diffuser des indicateurs statistiques comparables, à produire des données statistiques (y compris des métadonnées) de meilleure qualité dans des délais plus courts, à affiner la mesure de la pauvreté monétaire et de la pauvreté multidimensionnelle, à développer la production de statistiques sur l'eau et la comptabilité de l'environnement. L'assistance technique fournie par la Commission a aidé les pays bénéficiaires à améliorer les enquêtes auprès des ménages, à

concevoir des systèmes intégrés pour mener ces enquêtes et à mieux mesurer l'emploi et le travail décent. En ce qui concerne les statistiques de l'environnement, l'une des principales réalisations de la Commission a été la formulation d'une proposition de stratégie régionale de mise en œuvre du Système de comptabilité environnementale et économique.

Sous-programme 12

Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale

- a) *Renforcement des moyens dont disposent les pays de la sous-région pour faire face aux problèmes économiques et sociaux, en particulier en ce qui concerne l'égalité et l'élimination de la pauvreté*

586. Durant l'exercice biennal, dans le cadre du sous-programme, la Commission a continué de coopérer avec les pays de la sous-région en vue de promouvoir le développement économique et social, l'égalité et l'élimination de la pauvreté. Plusieurs pays de la sous-région ont tenu compte des analyses effectuées au titre du sous-programme pour définir leurs politiques : El Salvador (croissance économique durable, politiques macroéconomiques, protection sociale et création du Ministère salvadorien des droits de l'homme et développement social); le Nicaragua (science, technologie et innovation et élaboration d'un plan stratégique pour la banque centrale nicaraguayenne); et le Mexique (programmes sociaux, changements structurels et égalité, réforme fiscale et protection de la petite enfance). En outre, le Centre d'études monétaires latino-américaines et la plupart des banques centrales des pays de la sous-région ont adopté le modèle macroéconométrique d'analyse structurelle de la Commission et 15 acteurs sous-régionaux ont déclaré avoir bénéficié des produits et services fournis par celle-ci.

- b) *Renforcement des moyens techniques dont disposent les pays de la sous-région pour concevoir ou évaluer des politiques et des mesures dans les domaines du développement productif, du commerce et de l'intégration*

587. Six organismes ont tenu compte de l'analyse effectuée par la Commission pour élaborer leurs politiques de développement productif et de commerce, y compris le Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale, l'Agence salvadorienne de promotion des investissements et des exportations, la Commission fédérale de la compétition du Congrès mexicain et les Ministères salvadorien et guatémaltèque de l'économie. En outre, 14 parties prenantes interrogées ont déclaré avoir bénéficié des produits et services fournis au titre du sous-programme dans les domaines du développement productif, de la politique industrielle et du commerce et de l'intégration, dont El Salvador, le Mexique et le Nicaragua; tandis que les recherches menées par la Commission ont aidé le Panama à renforcer son processus d'intégration. Le Nicaragua et le Guatemala ont utilisé les services fournis dans le cadre du sous-programme pour établir leurs plans nationaux en matière de science et technologie, et le Costa Rica a fait de même pour établir son plan national concernant les petites et moyennes entreprises. Par ailleurs, la Commission a collaboré avec la FAO dans le domaine de la formation des prix des produits agricoles.

- c) *Renforcement des moyens techniques dont disposent les pays de la sous-région pour adopter des politiques et des mesures propices au développement durable, y compris en ce qui concerne l'énergie, l'agriculture et les changements climatiques, et évaluer les politiques et mesures existantes*

588. Vingt et une institutions de la sous-région se sont servi des analyses et recommandations de la Commission pour adopter des politiques et des mesures favorables au développement durable, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie et des changements climatiques, y compris les Ministères de l'énergie et les commissions nationales de l'énergie du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Panama. En outre, le Système d'intégration de l'Amérique centrale a facilité l'exécution de projets régionaux d'intégration énergétique, notamment électrique, conformément aux recommandations formulées par la Commission, et le Comité centraméricain de coopération sur les hydrocarbures a repris ses travaux. Les chambres de commerce des pays signataires du Traité de libre-échange entre les États-Unis, les pays d'Amérique centrale et la République dominicaine se sont appuyées sur les études réalisées dans le cadre du sous-programme pour demander au Gouvernement des États-Unis de lever les barrières aux exportations de gaz naturel liquéfié.

Sous-programme 13

Activités sous-régionales dans les Caraïbes

- a) *Renforcement des moyens dont disposent les décideurs des pays de la sous-région pour adopter et mettre en œuvre des mesures permettant de surmonter les problèmes de développement et de promouvoir la diversification de l'économie et la transformation de la société et assurer le suivi de leur exécution*

589. Au cours de l'exercice considéré, au moins huit acteurs sous-régionaux ont déclaré avoir utilisé les produits et services fournis au titre du sous-programme pour promouvoir le développement économique et la transformation sociale. En Jamaïque, les travaux menés par la Commission ont permis aux Ministères de l'agriculture, de l'éducation, des finances, des affaires étrangères, de la santé, de la sécurité nationale et du commerce et des transports, au Bureau des affaires féminines et au Bureau national de statistique de renforcer leurs capacités en ce qui concerne la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes et la production et la compilation de données ventilées par sexe fiables. Aruba et le Suriname ont déclaré qu'ils entendaient appliquer les politiques énergétiques définies par la Commission, et le Belize, Curaçao et le Guyana ont accepté les recommandations formulées par cette dernière concernant l'efficacité énergétique et les techniques d'exploitation des énergies renouvelables. Antigua-et-Barbuda, la Grenade et Sainte-Lucie se sont inspirées de ces recommandations pour élaborer leurs stratégies énergétiques.

- b) *Renforcement des capacités et des compétences techniques dont les pays de la sous-région disposent pour assurer le suivi de l'application des grands accords internationaux conclus dans les domaines économique, social et environnemental, y compris la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement*

590. La Commission a aidé 11 États Membres à établir des rapports sur les progrès accomplis depuis la conclusion de l'Accord sur le Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement et l'adoption de la Déclaration de Brasilia de 2007. Le Gouvernement jamaïcain a pris en compte les enseignements tirés de l'expérience et les recommandations formulées dans le cadre du sous-programme dans sa politique relative à la problématique hommes-femmes. La Commission a fourni un appui technique à 11 pays dans le cadre de la préparation de leurs rapports d'évaluation sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

- c) *Renforcement des moyens dont disposent les gouvernements et les institutions des pays des Caraïbes pour promouvoir la coopération et l'intégration aux niveaux infrarégional et interrégional*

591. La Commission a pris plusieurs mesures favorisant la coopération intrarégionale et interrégionale, collaborant notamment avec le Forum des Caraïbes du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, dans le cadre de l'examen quinquennal de l'application de l'accord de partenariat économique, et avec les membres de la CARICOM et d'autres organisations aux fins de la définition d'un programme de développement pour l'après-2015. Elle a en outre formulé une position régionale concernant les questions liées à la population, aux migrations et au développement. En outre, en collaboration avec la Communauté des Caraïbes sur les changements climatiques, elle a analysé les aspects économiques des changements climatiques. Sur la base de cette analyse, la Commission et l'Institut jamaïcain de planification ont élaboré un modèle visant à aider les États membres à évaluer les retombées des changements climatiques sur différents secteurs. Par ailleurs, le Guyana et la Trinité-et-Tobago ont lancé, comme suite aux recommandations formulées par la Commission, un projet conjoint relatif à la sécurité alimentaire, et la Trinité-et-Tobago et l'Organisation des États des Caraïbes orientales ont engagé des discussions en vue, notamment, de rationaliser l'utilisation des couloirs aériens par les compagnies caribéennes et de renforcer l'efficacité des transports régionaux.

Chapitre 22

Développement économique et social en Asie occidentale

Principaux résultats obtenus

La CESAO a exécuté son programme de travail avec une efficacité accrue, affichant un taux d'exécution des produits de 98 % pour l'exercice biennal 2012-2013. À sa vingt-septième session ministérielle, consacrée au rôle de la participation et de la justice sociale dans la réalisation d'un développement durable et équilibré, elle s'est penchée sur les principales questions nouvelles qui intéressent ses membres. Une série de réunions de haut niveau ont été organisées pour favoriser le dialogue entre des dirigeants de pays arabes en transition et des dirigeants de pays ayant par le passé connu des situations semblables. La Commission a joué un rôle de premier plan dans les activités régionales menées en préparation de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, laquelle a abouti à l'adoption de la déclaration ministérielle arabe sur le développement durable. Elle a donné à ses États membres les moyens de définir des politiques sociales fondées sur les droits en promouvant la création d'institutions chargées de produire des informations sur la vulnérabilité sociale, dont le nombre est passé de 8 à 23. Par ailleurs, en novembre 2012, elle a organisé le premier forum arabe sur l'économie. Les deux éditions de l'*Aperçu de l'évolution économique et sociale dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale/la région arabe 2011-2012 et 2012-2013* ont fait l'objet d'une vaste couverture médiatique. En outre, le Centre de technologie de la CESAO a mis 51 petites et moyennes entreprises travaillant dans le domaine de la science et la technique en rapport avec 29 investisseurs potentiels. La Commission a appuyé le renforcement des capacités au regard, notamment, de la comptabilité nationale et des indicateurs économiques à court terme. Plus de 450 fonctionnaires ont reçu une formation sur la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes et la communication d'informations au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

L'évolution du paysage politique régional a suscité des inquiétudes dans la mesure où elle risquait d'avoir des conséquences sur certains aspects des travaux de la Commission et de compromettre les avancées réalisées, notamment dans les domaines de la problématique hommes-femmes et de l'environnement. La situation qui régnait dans la région sur le plan politique et en matière de sécurité a entravé l'exécution de certaines activités de la CESAO. Outre que bon nombre de ses bureaux de pays sont restés fermés, la Commission a dû renoncer à tenir la plupart de ses réunions d'experts à Beyrouth en raison des restrictions imposées aux déplacements et a donc dû organiser ces réunions ailleurs, au dernier moment, pour des raisons de sécurité ou autres. Cette situation a eu des incidences sur le budget-programme, qui ne comportait initialement aucune provision pour financer les frais de voyage du personnel, ainsi que sur les travaux préparatoires aux réunions.

Taux d'exécution des produits

592. Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 98 % des 413 produits quantifiables prescrits.

593. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 [A/66/6 (Sect. 22)].

Direction exécutive et administration*a) Bonne gestion du programme de travail de la CESAO*

594. La CESAO a revu sa politique d'évaluation de sorte à ce qu'elle tienne compte des notes techniques figurant dans le plan d'action à l'échelle du système et comprenne des outils opérationnels au moyen desquels elle évaluera ses publications ainsi que les réunions intergouvernementales et les réunions d'experts. Le nouveau système de suivi des résultats qu'elle a adopté a continué d'être utilisé dans le cadre des sous-programmes et par l'équipe de direction pour suivre l'exécution des produits prévus au titre du programme. Le Comité des publications a adopté de nouveaux critères d'examen des documents et notes de synthèse établis par la Commission. En outre, cette dernière a continué de suivre l'exécution de l'ensemble de ses activités dans le cadre de réunions mensuelles organisées à cet effet. Une stratégie de mobilisation des ressources pour 2013-2015 a été élaborée par une nouvelle section chargée des orientations stratégiques et des partenariats. La Commission a conclu avec l'Allemagne un accord relatif aux contributions d'une valeur de 1,4 million de dollars et était en passe de conclure des accords similaires avec la Norvège (500 000 dollars) et l'Arabie saoudite (2,3 millions de dollars).

b) Meilleur respect des délais de soumission de la documentation

595. La CESAO a amélioré l'efficacité de ses réunions intergouvernementales en achevant l'établissement des documents afférents au programme et en communiquant ceux-ci aux pays membres bien avant la tenue des réunions. La documentation destinée à sa vingt-septième session a été présentée huit semaines à l'avance en moyenne. Certains comités, notamment le Comité de statistique, le Comité technique et le Comité du développement social, ont présenté leur documentation plus de six semaines à l'avance. Pour la rapidité de présentation des documents, le Comité des ressources en eau a reçu, à sa dixième session, une note de 4,56 sur 5; le Comité de l'énergie, à sa neuvième session, une note de 4,7; le Comité de statistique, à sa dixième session, une note de 4,29; et le Comité technique, à sa dixième réunion, une note de 4,46.

c) Mise en évidence des questions nouvelles appelant l'attention des États membres

596. La CESAO a décidé de mener une auto-évaluation à l'échelle de la Commission entière afin de déterminer les meilleurs moyens d'aligner ses travaux sur les nouvelles priorités régionales et de donner suite aux recommandations formulées par les pays membres. Au cours de l'exercice biennal, elle a travaillé à la création d'un centre d'intégration économique pour la région arabe. Elle a organisé deux réunions de haut niveau à l'intention des nouveaux dirigeants et responsables politiques de la région arabe et a examiné, à sa vingt-septième session ministérielle, les nouvelles questions intéressant la région, parmi lesquelles le rôle de la

participation et de la justice sociale dans la réalisation du développement durable, les travaux préparatoires à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable menés dans la région arabe, le financement sans exclusive des petites et moyennes entreprises et la création d'emplois.

d) *Gestion plus cohérente des activités économiques et sociales des organismes des Nations Unies*

597. Assurant le secrétariat du Mécanisme de coordination régionale pour les États arabes, la CESAO a organisé, au cours de l'exercice biennal, trois réunions visant à renforcer les synergies entre les entités des Nations Unies présentes dans la région et la Ligue des États arabes et à améliorer l'échange d'informations sur le programme de développement pour l'après-2015 entre ses membres. Ces réunions ont permis de clarifier la participation des Nations Unies au Sommet arabe du développement économique et social et d'élaborer des recommandations concernant la coopération en faveur de l'intégration économique régionale et la création d'une union douanière arabe. En ce qui concerne le programme d'action pour l'après-2015, les membres du Mécanisme ont précisé l'orientation à donner aux différents processus et consultations entrepris aux niveaux mondial et régional et recensé les possibilités de mise en commun des ressources. Il a été recommandé de réorganiser le groupe de travail thématique sur les objectifs du Millénaire pour le développement afin de coordonner les activités conjointes menées dans le cadre du programme pour l'après-2015. Au cours de l'exercice biennal, la Commission a créé le Groupe de travail sur les migrations internationales.

e) *Renforcement de la connaissance qu'a le public des activités menées par la CESAO concernant le traitement des priorités régionales et des questions nouvelles*

598. La Commission a élargi ses activités de communication à un plus large public, notamment en participant à des réseaux sociaux tels que Facebook (où le nombre de personnes qui « aiment » sa page a atteint 1 791 et 2 690 internautes ont lu les messages publiés sur son mur depuis la création de son compte en mai 2012), en retransmettant des réunions de haut niveau en direct sur le Web, en participant à des expositions et des salons du livre et en organisant une campagne d'affichage. En outre, elle a continué d'associer les médias à bon nombre d'activités et de réunions et d'organiser des événements à leur intention, notamment des conférences de presse. L'adhésion de trois nouveaux pays, à savoir la Libye, le Maroc et la Tunisie, lui a aussi permis de toucher un public plus vaste. L'augmentation exponentielle du nombre de publications et autres documents téléchargés, qui est passé à 32 414 au cours de l'exercice biennal considéré (contre 9 130 au cours de l'exercice précédent), témoigne aussi de l'efficacité des activités d'information menées par la Commission et de l'intérêt porté à son travail.

Sous-programme 1

Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable

- a) *Renforcement des capacités techniques, humaines et institutionnelles des pays pour ce qui est de l'élaboration et de l'application de politiques, stratégies et plans d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux de gestion écologiquement viable de l'énergie et des ressources en eau, conformément au plan de mise en œuvre de Johannesburg*

599. Au cours de l'exercice biennal, en coopération avec la Ligue des États arabes et le PNUE, la CESAO a dirigé les travaux préparatoires à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et s'est attachée à harmoniser les positions des pays arabes, en conséquence de quoi ceux-ci ont adopté une déclaration ministérielle pour le développement durable. La Commission a pris l'initiative d'organiser des consultations régionales, qui ont donné lieu à l'adoption du Document de Dubaï pour l'application par les États arabes des recommandations issues de la Conférence Rio +20, et a tenu une réunion consultative d'experts des pays arabes afin de faciliter l'échange de points de vue sur les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015. Elle a présenté un plan visant à actualiser l'Initiative pour le développement durable dans la région arabe et à la transformer en un cadre stratégique assorti d'un plan d'action. Elle a examiné la question de la sécurité alimentaire d'un point de vue social, économique, technique et institutionnel en vue d'établir un programme de recherche visant à renforcer les connaissances dans ce domaine.

- b) *Renforcement des moyens dont disposent les gouvernements et les autres parties prenantes des secteurs public et privé pour intégrer des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les stratégies et plans sectoriels et mobiliser un appui financier et technique à cet effet*

600. La Commission a activement promu la création d'un mécanisme pour un développement propre et d'autres mécanismes internationaux de financement et a aidé les pays membres qui s'étaient engagés à réduire leur empreinte carbone à investir dans le développement et le transfert de technologies non polluantes. Les pays arabes ont adopté l'Initiative d'évaluation des effets des changements climatiques sur les ressources en eau et la vulnérabilité socioéconomique dans la région arabe, qui vise à faire mieux comprendre les conséquences des changements climatiques à ces deux égards. La CESAO a contribué à la mise en œuvre de cette initiative en appuyant, avec ses partenaires, les activités d'adaptation aux changements climatiques menées par le Conseil ministériel arabe de l'eau.

- c) *Renforcement des moyens dont disposent les pays membres pour formuler et appliquer des plans et des pratiques de référence permettant de renforcer la viabilité à long terme de l'agriculture, d'améliorer les moyens de subsistance des populations rurales et d'accroître la productivité et la compétitivité des petites et moyennes entreprises en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement*

601. La Commission a entrepris de réaliser une évaluation régionale et de recenser les politiques et initiatives d'économie verte menées dans les pays membres. En coopération avec des partenaires locaux, elle a mis en place des « services

d'assistance verts » dans cinq pays afin d'encourager les petites et moyennes entreprises à utiliser des technologies respectueuses de l'environnement et à choisir des secteurs productifs verts. À une réunion d'experts consacrée à l'utilisation de chaînes logistiques vertes pour améliorer les moyens de subsistance dans la région arabe, 54 participants, pour la plupart des membres d'organisations non gouvernementales et d'organisations de la société civile, ont examiné des politiques et initiatives propres à créer des chaînes de valeur agricoles efficaces et défini un certain nombre de mesures à prendre pour parvenir à cet objectif. La CESAO a signé un accord avec l'Agence suédoise de coopération internationale au développement en vue de financer les activités entreprises dans le cadre de l'initiative régionale de suivi des résultats obtenus en matière d'accès à l'eau et aux services d'assainissement dans les pays arabes. Des équipes nationales de contrôle ont été créées dans 18 pays arabes et ont reçu l'assistance technique voulue.

Sous-programme 2

Développement social

- a) *Renforcement des moyens dont disposent les pays pour élaborer une politique sociale fondée sur les droits qui favorise l'intégration sociale, notamment celle des groupes vulnérables*

602. Les activités menées par la Commission au cours de l'exercice biennal ont continué d'encourager les pays membres à promouvoir l'intégration sociale, comme en témoigne l'augmentation du nombre d'institutions produisant des données sur la vulnérabilité, qui est passé de 6 à 23 (soit davantage que l'objectif de 8 fixé pour l'exercice biennal). Ainsi, trois institutions créées dans l'État de Palestine, en Jordanie et au Soudan et deux autres créées au Yémen ont mené des études sur l'efficacité de différents programmes de protection sociale, et 18 institutions établies dans des pays arabes ont généré des informations sur les personnes handicapées et les politiques les concernant. En outre, d'après les résultats de l'auto-évaluation menée dans le cadre du sous-programme, les études réalisées par la Commission et l'appui technique fourni par celle-ci au regard des marchés du travail ont continué d'être utiles aux pays membres. Conformément au plan d'action à l'échelle du système, toutes les analyses quantitatives relatives aux marchés du travail et au handicap ont été basées sur des données ventilées par sexe, et leurs auteurs ont tout particulièrement tenu compte de la situation respective des hommes et des femmes.

- b) *Renforcement des moyens dont disposent les pays membres pour intégrer divers groupes sociodémographiques, en particulier les jeunes, les personnes âgées et les travailleurs migrants, au processus de développement*

603. Les travaux menés par la CESAO en ce qui concerne la population et le développement, et notamment les conseils pratiques que la Commission a fournis concernant les politiques et programmes pour la jeunesse, ont aidé les pays membres à se doter de meilleurs moyens d'intégrer divers groupes sociodémographiques au processus de développement. Le nombre de pays ayant formulé des stratégies nationales ou des plans d'action pour la jeunesse ou pris des mesures à cet effet est ainsi passé de six à huit, ce qui correspond à l'objectif fixé pour l'exercice biennal. Dans le cadre de consultations tenant compte de la problématique hommes-femmes, par exemple, le Liban a adopté une politique en faveur de la jeunesse. Le Yémen a approuvé des directives aux fins de l'élaboration

d'un nouveau programme d'action national pour les jeunes ainsi qu'une proposition visant à créer un conseil supérieur de la jeunesse. Dans le domaine des migrations internationales, la Commission a amené 16 pays ayant participé à la Réunion consultative régionale sur les migrations internationales et le développement dans la région arabe à prendre conscience de l'importance de tenir systématiquement compte de la question des migrations dans les stratégies nationales de développement et à l'intégrer dans le document final de la Réunion.

- c) *Renforcement du partenariat entre les gouvernements et les organisations de la société civile aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques de développement, notamment de politiques sociales, et de programmes et projets connexes, et du suivi de leur exécution*

604. Les activités menées par la Commission en faveur du renforcement de la participation de la société civile à l'élaboration des politiques ont abouti à la création, en Iraq, de deux nouveaux réseaux et d'un comité mixte. Le nombre de réseaux et d'accords promouvant des approches participatives du développement est passé de 11 à 14, l'objectif fixé pour l'exercice biennal ayant ainsi été atteint. La Déclaration des organisations de la société civile de la région arabe concernant le cadre de développement pour l'après-2015, adoptée sous les auspices de la Commission, a mis en lumière combien il importait d'associer les organisations de la société civile, y compris les organisations féminines, aux activités menées dans le contexte dudit cadre. La Commission a organisé sept ateliers et séminaires participatifs au Yémen et en Iraq, ce qui a fait passer de 6 à 13 (soit davantage que l'objectif fixé pour 2012-2013) le nombre de réunions de consultation et de dialogues nationaux sur les initiatives de développement auxquels des institutions de la société civile ont participé.

Sous-programme 3 Développement économique et intégration

- a) *Renforcement des moyens dont disposent les pays membres pour élaborer et appliquer des politiques et des mesures conformes aux recommandations formulées dans le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement compte tenu des conséquences de la crise économique et financière mondiale*

605. Au cours de l'exercice biennal, la Commission a continué d'assurer le suivi des questions examinées dans le Consensus de Monterrey et à la Conférence de Doha sur le financement du développement. Elle s'est particulièrement efforcée d'aider les pays membres à mobiliser des ressources nationales et internationales en faveur du développement et d'intensifier la coopération financière et technique internationale au service du développement. Elle a organisé 12 ateliers sur les traités d'investissement bilatéraux, le règlement des différends relatifs aux investissements et la prévention des litiges entre États et investisseurs ainsi qu'un atelier sur la production de statistiques sur l'investissement étranger direct, qui ont contribué à renforcer les compétences de plus de 400 responsables gouvernementaux dans 12 pays de la région. Elle a par ailleurs mené d'importants travaux de recherche concernant l'accès au crédit pour les petites et moyennes entreprises, l'efficacité de l'aide au développement et la mesure du déficit de financement dans la région arabe. Dans le cadre du sous-programme, elle a établi un partenariat important avec la

Commission économique pour l'Europe en vue d'aider ses membres à concevoir et exécuter des projets de partenariat public-privé viables à long terme.

- b) *Renforcement des moyens dont disposent les pays membres pour continuer d'appliquer les accords relatifs aux transports internationaux conclus dans le cadre de la Commission aux fins de l'amélioration de l'intégration régionale et de mettre en œuvre des diverses composantes du système de transport intégré du Machrek arabe, y compris les cadres institutionnels, les mécanismes de facilitation des transports et des échanges et les mesures de sécurité routière*

606. La Commission a continué de renforcer la mise en œuvre des diverses composantes du système de transport intégré du Machrek arabe. À la deuxième réunion du groupe de travail chargé de l'harmonisation des cadres institutionnels et de la législation en matière de transports dans la région de la CESA0, tenue durant la treizième session du Comité des transports de la Commission, qui a eu lieu à Beyrouth en avril 2012, les participants ont examiné, entre autres questions, le financement de la mise en œuvre du système. À sa quatorzième session, qui a eu lieu à Amman en octobre 2013, le Comité a demandé au secrétariat de la Commission d'engager tous les pays qui ne l'avaient pas encore fait à adhérer, dans les plus brefs délais, aux accords ou mémorandums d'accord portant sur les transports.

- c) *Renforcement des moyens dont disposent les pays membres pour négocier et appliquer des accords commerciaux sous-régionaux, régionaux et multilatéraux visant à intensifier les échanges internationaux*

607. Dans le but de favoriser l'intégration dans le monde arabe, aucun effort n'a été épargné pour aider les pays membres à développer leurs capacités en ce qui concerne la négociation et la mise en œuvre d'accords commerciaux sous-régionaux, régionaux et multilatéraux et pour renforcer les connaissances des parties prenantes dans la région. À cette fin, la CESA0 a organisé à Tunis, les 5 et 6 décembre 2012, une réunion d'experts sur les accords commerciaux préférentiels et l'intégration dans la région arabe qui a porté sur les initiatives d'intégration régionale, les accords de partenariat conclus entre l'Union européenne et les pays de la Méditerranée, l'adhésion à l'OMC et le cycle de négociations multilatérales de Doha en cours, les barrières tarifaires et non tarifaires et leurs répercussions sur le commerce et la convergence des politiques macroéconomiques. Cette réunion a permis à la Commission de mettre à la disposition de ses États membres un ensemble de stratégies visant à les aider à établir des plans de négociation et à définir des politiques commerciales.

- d) *Renforcement des moyens dont disposent les pays membres pour élaborer et appliquer des politiques et stratégies macroéconomiques favorisant la croissance économique durable, la création d'emplois et l'atténuation de la pauvreté*

608. La Commission s'est employée à renforcer les moyens dont disposent les pays membres pour formuler des politiques macroéconomiques susceptibles de réduire la pauvreté et le chômage. L'Aperçu de l'évolution économique et sociale dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale 2011-2012 présente une vue d'ensemble des conditions socioéconomiques des pays de la région

et une évaluation des conséquences des politiques macroéconomiques récemment mises en œuvre en ce qui concerne la croissance, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Le premier forum économique CESA0-pays arabes, qui s'est tenu à Beyrouth les 23 et 24 novembre 2012, a donné l'occasion aux chercheurs, aux décideurs et aux autres personnalités influentes de la région de formuler de nouvelles politiques macroéconomiques favorisant la croissance pour tous. Par ailleurs, les décideurs ont tiré parti des recherches et recommandations de la Commission concernant les moyens de faire en sorte que la politique budgétaire contribue à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté. La Commission a notamment proposé des mesures fiscales favorables aux pauvres, sur lesquelles la Jordanie s'est appuyée pour élaborer sa nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté.

- e) *Renforcement des moyens dont disposent les décideurs des pays membres et les autres parties intéressées pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et instruments visant à diversifier l'économie et à créer des chaînes de valeur efficaces aux niveaux national et régional*

609. Les éditions 2011-2012 et 2012-2013 de l'Aperçu de l'évolution économique et sociale dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, publication phare de la Commission, ont été largement médiatisées dans la région tout entière. De surcroît, le premier forum économique CESA0-pays arabes, qui s'est tenu à Beyrouth les 23 et 24 novembre 2012, a donné l'occasion aux chercheurs et aux décideurs et autres personnalités influentes de la région d'élaborer de nouvelles politiques macroéconomiques visant à promouvoir la croissance pour tous. Le nombre de demandes de services consultatifs présentés à la section auteur des études a augmenté. La Commission a fourni des services consultatifs au Liban, quant aux mesures à prendre pour réformer le secteur public, et à l'Égypte, au regard de l'évaluation de la réforme économique, aidant ainsi ces deux pays à établir des politiques macroéconomiques. L'Arabie saoudite a adhéré à la recommandation de la CESA0 concernant la planification stratégique nationale et a demandé à la Commission de lui apporter une aide technique aux fins de l'élaboration de son prochain plan quinquennal de développement national.

Sous-programme 4

Utilisation des technologies de l'information et des communications aux fins de l'intégration régionale

- a) *Réalisation de progrès perceptibles vers l'instauration d'une économie du savoir dans les pays membres de la CESA0, étayés par la formulation et la mise en œuvre de politiques et stratégies*

610. Les initiatives de la CESA0 ont contribué au renforcement des capacités de diverses institutions des pays membres en ce qui concerne la mesure des progrès accomplis vers l'instauration d'une société de l'information équitable. La Commission a mis à la disposition des pays membres une plateforme facilitant l'examen régional des défis et des possibilités existant dans le domaine de la science et des technologies, en particulier les technologies de l'information et des communications. Dans sa publication consacrée à la société de l'information dans la région de l'Asie occidentale, la Commission a décrit les progrès accomplis par les pays membres vers la création d'une société de l'information. Un projet dirigé par la

Commission a incité des pays membres à se doter d'une législation nationale réprimant la cybercriminalité et à harmoniser leur législation avec celles des pays voisins. L'étude menée par la CESAO sur la contribution de certains services en ligne au développement socioéconomique a permis d'évaluer la disponibilité, la maturité et l'utilisation de ce type de services.

- b) *Renforcement des capacités en vue de l'amélioration de la compétitivité du secteur des technologies de l'information et des communications de la région sur les plans de la production et de la prestation de services, l'accent étant mis sur les partenariats, la recherche-développement et l'innovation*

611. La conférence et les consultations publiques organisées en vue de la création du Forum arabe sur la gouvernance d'Internet ont fait l'objet d'une large participation et abouti à un consensus. La CESAO a continué de promouvoir la conception de contenu numérique en arabe, publié des études sur l'état de l'industrie dans la région et ses nouveaux modèles d'activité et établi des partenariats avec différentes parties prenantes en vue de la création de petites et moyennes entreprises dans le secteur du contenu numérique en langue arabe. Elle a en outre publié sur son portail des données actualisées sur la société de l'information, ce portail constituant un point d'accès privilégié aux informations essentielles et aux analyses de l'état actuel de la société de l'information. L'examen des questions liées aux technologies de l'information et au développement lui a permis de fournir à ses membres des informations utiles concernant quatre nouveaux domaines importants, à savoir la gouvernance électronique, la cybercriminalité, la recherche-développement et l'innovation dans l'économie du savoir.

- c) *Renforcement des capacités nationales et régionales dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation pour parvenir au développement durable*

612. La CESAO a réalisé un certain nombre d'études dans le cadre desquelles elle a évalué les capacités de recherche scientifique des pays arabes et proposé de meilleurs moyens de les mettre au service de l'économie locale, analysé les obstacles techniques entravant le développement de ces pays et proposé des solutions technologiques. Au cours des salons de commercialisation des technologies organisés dans la région (en Égypte, en Jordanie (pour la Jordanie et pour l'État de Palestine), au Liban, au Maroc et en Tunisie), 51 petites et moyennes entreprises du domaine de la science et des technologies ont été mises en rapport avec 29 investisseurs potentiels et 11 partenariats ont été établis. L'atelier sur l'innovation au service du développement économique a renforcé les capacités d'innovation et de commercialisation de divers acteurs de la région et leur a donné l'occasion d'examiner des questions clefs liées au transfert de technologies.

Sous-programme 5
Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques
fondées sur les faits

- a) *Progrès dans le renforcement des institutions nationales chargées d'établir des statistiques officielles, en particulier celles situées dans des pays en proie à un conflit ou moins avancés dans le domaine de la statistique*

613. Les résultats de l'analyse effectuée au cours de l'exercice biennal dans le cadre des préparatifs de la dixième session du Comité de statistique de la Commission indiquent une légère amélioration dans l'application des principes fondamentaux de la statistique officielle. L'évaluation a porté sur 14 pays qui sont membres de la CESAO depuis sa création. Cinq pays ont fait part de leur intention de procéder à une évaluation globale de leurs systèmes statistiques avec l'aide de la Commission et de ses partenaires.

- b) *Renforcement des moyens dont disposent les bureaux nationaux de statistique pour produire et diffuser en temps opportun des statistiques et des indicateurs sociaux, économiques et environnementaux utiles, fiables et comparables, notamment des données ventilées par sexe, conformément aux normes et aux recommandations internationales en la matière, en particulier dans les pays en proie à un conflit et dans ceux qui sont moins avancés dans le domaine de la statistique*

614. Les pays membres ont fait preuve d'un intérêt pour le renforcement des capacités, notamment en ce qui concerne la comptabilité nationale, les indicateurs économiques à court terme, les statistiques de la population, de l'emploi, de l'agriculture et du développement rural et les statistiques ventilées par sexe. La version 2008 du Système de comptabilité nationale a été prise en compte dans tous les éléments du programme de travail de la Section des statistiques économiques, qui était axé sur la stratégie régionale de mise en œuvre de cette version du Système, et les résultats obtenus ont été présentés à la dixième session du Comité de statistique, qui s'est tenue en 2013. La Commission a fourni une assistance technique et mené des activités de renforcement des capacités en ce qui concerne la statistique des prix, les classifications économiques, l'énergie et les envois de fonds. La tenue de réunions de haut niveau suivies d'ateliers nationaux, régionaux ou sous-régionaux s'est avérée un moyen efficace d'encourager les décideurs de la région à soutenir l'adoption et l'utilisation de systèmes de comptabilité nationale et d'associer les principaux utilisateurs et producteurs des pays membres aux activités menées à cet égard.

- c) *Développement des moyens dont disposent les gouvernements pour produire des données de qualité sur les principaux indicateurs sociodémographiques, économiques et environnementaux, notamment les indicateurs de développement (développement social et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement), des données ventilées par sexe et des indicateurs de la problématique hommes-femmes et pour renforcer les capacités des décideurs et de la société civile en ce qui concerne l'utilisation de ces données*

615. La Commission a examiné la faisabilité des indicateurs contenus dans la base de données de son système d'information statistique, base de données qu'elle a restructurée et dont elle a mis en service une nouvelle version. La Division de statistique a réorienté ses activités de collecte de données pour se concentrer sur les données nationales, assuré un suivi auprès des pays et présenté des estimations prudentes des valeurs manquantes dans les systèmes de comptabilité nationale. Le nombre de demandes a légèrement augmenté. Toutefois, ce résultat n'est que partiel dans la mesure où l'objectif a été fixé pour l'exercice biennal tout entier. La base de données est restée inaccessible pendant une partie de l'année pour cause de restructuration.

Sous-programme 6 Promotion de la femme

- a) *Renforcement des connaissances des mécanismes nationaux chargés de la promotion de la femme et des moyens dont ils disposent pour mettre en œuvre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et en surveiller l'application et pour mettre en avant le rôle positif des femmes dans le développement socioéconomique et politique de la société*

616. Les activités de renforcement des capacités menées par la CESAO ont permis à davantage de pays membres d'intégrer la problématique hommes-femmes dans leurs politiques et programmes nationaux. La Commission a organisé des ateliers de renforcement des capacités et mené des missions consultatives en vue d'aider les pays membres à prendre des mesures pour respecter les engagements pris au regard de la mise en œuvre de la Convention et d'autres instruments internationaux, s'adressant à toutes les parties concernées, y compris les parlementaires, les hauts responsables et les décideurs. Comme suite à une demande formulée par le Conseil suprême des affaires familiales du Qatar en avril 2012 et dans le cadre des activités préparatoires à la présentation du premier rapport établi par ce pays au titre de la Convention, le Centre de la femme a organisé un atelier de formation sur le droit des femmes de travailler dans le contexte des législations nationales et internationale en vue de renforcer les capacités des pays pour ce qui est de la communication d'informations au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et de respecter les principes fondamentaux concernant le droit des femmes de travailler. Le Centre de la femme a en outre organisé, à l'intention de juges bahreïniens, une formation sur la mise en œuvre de la Convention.

b) *Renforcement des moyens dont disposent les pays membres pour tenir compte de la problématique hommes-femmes dans tous les plans, politiques, statistiques et programmes nationaux*

617. Le Centre de la femme a fourni des services consultatifs à cinq pays membres (Arabie saoudite, Émirats arabes unis, État de Palestine, Jordanie et Liban) afin de les aider à tenir systématiquement compte de la problématique hommes-femmes dans leurs stratégies de développement et plans d'action nationaux. Cette assistance technique a consisté en des ateliers de formation, organisés à la demande des ministères de la planification et de la coopération internationale des pays concernés, et des réunions consultatives sur la conception et la mise en place de systèmes de suivi et d'évaluation intégrant la problématique hommes-femmes. Dans ce contexte, le Centre de la femme a organisé, à l'intention des directeurs des groupes spécialisés dans la question au sein de tous les ministères palestiniens, un stage de formation de formateurs sur la notion de problématique hommes-femmes et les techniques permettant de la prendre en compte. Il a également tenu une réunion consultative d'experts au cours de laquelle 12 représentants de mécanismes nationaux de promotion de la femme ont examiné les mesures prises par les pays membres pour que toutes les institutions publiques tiennent compte de la problématique hommes-femmes.

c) *Renforcement des moyens dont sont dotés les pays membres pour lutter contre la violence sexiste*

618. Grâce aux activités de renforcement des capacités menées par la CESAO, le nombre de pays membres ayant adopté des mesures visant à lutter contre la violence sexiste a augmenté. En effet, la Commission a aidé ses membres à formuler des stratégies nationales de renforcement du pouvoir d'action des femmes comprenant un volet de lutte contre la violence à l'égard des femmes. Elle s'est particulièrement attachée à lutter contre ce fléau, qui est un obstacle majeur à l'autonomisation des femmes et à la réalisation de l'égalité des sexes dans la région arabe, et a vivement engagé ses membres à lui apporter leur concours en sensibilisant le public à ce problème, en adoptant de nouvelles lois et en modifiant leur code pénal. La Commission a publié trois études sur la violence sexiste sous toutes ses formes, qui ont été favorablement accueillies et dans le cadre desquelles elle a formulé des recommandations pratiques à l'intention des décideurs et des professionnels du développement concernant les domaines d'intervention possibles. En outre, elle a élaboré des notes d'orientation contenant des recommandations précises, qu'elle a diffusées auprès de tous les acteurs de la région, et a lancé à l'échelle régionale un appel largement médiatisé en faveur de la lutte contre la violence à l'égard des femmes qui a été signé par d'éminentes personnalités nationales et régionales.

Sous-programme 7
Atténuation des conflits et développement

- a) *Renforcement des moyens dont disposent les pays membres pour définir, formuler, adopter et mettre en œuvre des politiques, stratégies et mécanisme de relèvement et de consolidation de la paix axés sur la prévention structurelle des conflits, l'atténuation de leurs répercussions sur le développement et la gestion de leurs retombées régionales ainsi que des conséquences des nouveaux problèmes mondiaux*

619. Au cours de l'exercice, dans le cadre du sous-programme, la Commission a collaboré avec les pays membres en vue de la définition et de l'adoption de stratégies et politiques de bonne gouvernance, éléments essentiels de la prévention des conflits et de l'atténuation de leurs effets sur le développement. Parmi les nombreuses activités qu'elle a menées dans ce domaine, plusieurs réunions de groupes d'experts et un projet opérationnel portant sur des questions telles que la réforme du secteur de la sécurité, le développement des valeurs civiques et des compétences pratiques par l'éducation, le traçage et le recouvrement des avoirs volés et l'adoption de pratiques de bonne gouvernance grâce au développement des institutions de l'État ont permis aux représentants des pays membres et de la société civile de prendre conscience de l'importance d'adopter des politiques dans ces domaines et de définir et formuler les orientations voulues. Selon les résultats des études de suivi, la seule activité qui se prêtait à l'évaluation a été jugée satisfaisante ou très satisfaisante par 93 % des participants.

- b) *Renforcement des moyens dont disposent les pays membres pour adopter des modèles et des pratiques de référence en matière de bonne gouvernance afin d'aider les institutions publiques à prévenir les conflits, à assurer la réconciliation et la paix et à concrétiser les objectifs de développement*

620. Le renforcement des institutions et la modernisation de l'action publique en vue de promouvoir le développement, de réduire les conflits et d'assurer la réconciliation entre les États membres figurent parmi les priorités définies dans le cadre du sous-programme. À cet égard, la Commission a aidé les parties prenantes des pays membres à se doter de stratégies, d'outils et de pratiques de référence, notamment en ce qui concerne : la sécurité alimentaire (afin de permettre aux pays membres du Conseil de coopération des États arabes du Golfe de restaurer la stabilité et d'éviter les retombées des crises régionale et mondiale); l'intégration des principes du développement durable dans la planification nationale au Liban (dans le cadre de mécanismes de coopération interministérielle); l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de la loi iraquienne n° 21 sur la décentralisation et la modernisation du secteur public; et l'organisation, à l'intention des agents du secteur public iraquien, de missions d'étude et d'autres types de formation sur la décentralisation, les partenariats public-privé, le fédéralisme budgétaire, l'établissement des budgets, les mécanismes de consultation et de règlement des différends et la planification stratégique.

- c) *Création d'un organe intergouvernemental chargé des problèmes nouveaux et du développement en situation de crise*

621. Dans le cadre du sous-programme et en marge de la réunion organisée par son comité technique en décembre 2013, la Commission a tenu une réunion consultative

avec les représentants des États membres concernant la création d'un organe intergouvernemental chargé des problèmes nouveaux et du développement en situation de crise. Cette mesure a été approuvée par consensus. Le mandat de l'organe intergouvernemental sera défini ultérieurement.

Chapitre 23

Programme ordinaire de coopération technique

Principaux résultats obtenus

Dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique, le Secrétariat a continué d'aider ses entités à répondre rapidement aux demandes d'assistance urgentes émanant des États Membres en fournissant des services consultatifs et en organisant des activités de formation adaptées. Les services consultatifs, qui sont fournis par des entités tant mondiales que régionales, visent à transférer les connaissances de celles-ci dans le cadre d'un ensemble d'initiatives de renforcement des capacités, lesquelles contribueront à développer les compétences, le savoir-faire, les capacités institutionnelles et les capacités d'élaboration de politiques nationales.

Le programme vise à donner aux agents de réalisation les moyens de répondre directement aux priorités et aux besoins tels qu'ils sont définis par les États Membres eux-mêmes, en particulier ceux énoncés dans les textes issues des conférences et réunions au sommet organisées par l'ONU au service du développement. Il est notamment axé sur la nécessité de répondre aux demandes d'assistance présentées par les États Membres en vue de renforcer leurs capacités de réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, afin d'éliminer la pauvreté et de parvenir à une croissance économique soutenue et équitable et à un développement durable à tous les égards. Il tient compte de la diversité des besoins et des situations des différents pays. Au niveau opérationnel, l'adaptation des solutions en fonction des circonstances de chacun est un élément important de la mise en œuvre du titre du programme. Lorsqu'elles mènent des activités à l'échelle des pays, les entités coopèrent avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies en vue d'inciter les autorités nationales à mener un dialogue sur le développement aux fins de la réalisation des objectifs nationaux fixés dans ce domaine.

De par sa nature souple et adaptable, le programme a été d'une aide précieuse aux pays confrontés à des événements imprévus, notamment des crises financières, économiques et politiques, ou à des facteurs de stress climatique d'envergure mondiale ou régionale, ce qui a entraîné une augmentation des demandes d'appui et d'intervention reçues. Il a de surcroît permis aux agents de réalisation de répondre efficacement à ces demandes.

Quoique de petite envergure, les activités menées au titre du programme ont dans bien des cas eu un effet démultiplicateur grâce à la mobilisation de ressources extrabudgétaires et au recours complémentaire au Compte pour le développement pour répondre à des besoins de plus grande envergure, et ont également eu un effet dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Le programme joue donc un rôle déterminant pour ce qui d'assurer le financement des activités pilotes au moyen de fonds mieux dotés afin de générer des avantages à plus grande échelle. Les mécanismes de programmation parallèle et de programmation conjointe, l'harmonisation des initiatives et le recours à une approche-programme prévoyant un financement au moyen d'autres fonds permettent l'effet démultiplicateur susmentionné.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

La demande de services consultatifs et d'activités de formation est largement supérieure aux ressources prévues au titre du programme, et la satisfaire au moyen du nombre limité de conseillers disponibles reste un défi. Étant donné que le programme prévoit uniquement la fourniture d'un appui initial et temporaire, affecter des ressources au suivi de l'application des recommandations formulées par les missions empêche dans bien des cas de fournir aux États Membres toute l'aide dont ils ont besoin et à laquelle ils s'attendent. Si le recours complémentaire au Compte pour le développement a permis aux différentes entités de compléter les activités de pays prévues dans le cadre du programme par des projets de taille moyenne, il n'en reste pas moins que les fonds disponibles sont limités et que leur utilisation est sujette à un long processus d'approbation. En conséquence, de nombreuses demandes d'appui ne peuvent toujours pas être satisfaites rapidement.

Le programme ordinaire de coopération technique fait intervenir 11 entités de réalisation : le Département des affaires économiques et sociales, la CNUCED, ONU-Habitat, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, la CEA, la CESAP, la CEE, la CEPALC et la CESA. Le plan suivi dans l'exposé ci-après est agencé en fonction des agents de réalisation et des chapitres du budget qui les concernent. Les réalisations escomptées pour chaque entité sont indiquées par sous-programmes. Il convient de noter que les activités visées dans le présent chapitre ont contribué à l'obtention non seulement des résultats exposés ci-dessous, mais aussi de ceux prévus au titre du budget ordinaire des 11 agents d'exécution.

622. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès approuvés sont énoncés dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour 2012-2013 [A/66/6 (Sect. 23)].

A. Services consultatifs sectoriels

1. Affaires économiques et sociales

Sous-programme 1

Politiques sociales et développement social

- a) *Renforcement des moyens dont disposent les pays en développement pour élaborer et appliquer des politiques et des programmes en faveur de groupes sociaux particuliers*
- b) *Amélioration de l'intégration et de l'inclusion sociales grâce à une plus grande participation des groupes sociaux et au renforcement des mécanismes d'inclusion dans les pays en développement*

623. Les 25 missions consultatives menées au cours de l'exercice biennal ont abouti à la collecte d'informations permettant d'améliorer les politiques et programmes en faveur de groupes sociaux donnés (familles, personnes âgées, handicapés, jeunes), notamment en faisant en sorte que les représentants de ces groupes participent à toutes les activités et que leurs perspectives soient dûment prises en compte dans l'élaboration des politiques. Les services consultatifs fournis ont donné lieu à l'élaboration d'une politique en faveur de la famille en Arménie et d'une politique nationale sur le vieillissement en Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'à la modification de la stratégie moldave pour la jeunesse.

624. La tenue d'ateliers régionaux et sous-régionaux a permis de renforcer les compétences et les connaissances en ce qui concerne les normes internationales relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques. Quatorze ateliers de formation, organisés en collaboration avec les commissions régionales et les fonds et programmes compétents, ont permis de renforcer les capacités nationales dans les domaines du vieillissement (en Asie, Europe orientale et Asie centrale), des coopératives (en Afrique) et de la famille (en Amérique latine).

Sous-programme 2

Développement durable

- a) *Renforcement des capacités de promotion et de mise en œuvre de politiques et de cadres ou mécanismes de développement durable à l'appui des petits États insulaires en développement*
- b) *Renforcement des capacités de promotion et de mise en œuvre de politiques et de cadres ou mécanismes favorisant la transition vers une gestion, une consommation et une production viables à long terme dans les secteurs de l'eau, de l'énergie et des transports*
- c) *Renforcement des moyens permettant de formuler et d'appliquer des stratégies nationales de développement durable, y compris des politiques d'économie verte, et d'en suivre l'exécution, conformément aux décisions issues de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012*

625. Des avis de politique générale et des conseils technique ont été fournis à 80 pays en développement, en collaboration avec le PNUD, afin de les aider à préparer la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui s'est tenue en 2012. Vingt-huit petits États insulaires en développement ont reçu un

soutien dans le cadre des préparatifs de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui se tiendra à Apia du 1^{er} au 4 septembre 2014. De surcroît, 46 missions consultatives et 42 ateliers ont été organisés à l'intention de pays en développement et de pays en transition sur le renforcement des capacités en matière de développement durable, et notamment les moyens d'améliorer la contribution de diverses parties prenantes, parmi lesquelles le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les collectivités locales et d'autres grands groupes, à la réalisation de ce développement. Les ateliers et séminaires organisés ont permis de faire mieux comprendre un certain nombre de questions liées au développement durable, y compris la gestion écologiquement viable de l'énergie, de l'eau et des services d'assainissement, l'intégration du développement durable dans les plans nationaux de développement et la création de systèmes de transport et de villes durables.

Sous-programme 3 **Statistique**

- a) *Renforcement des moyens dont disposent les statisticiens officiels et les systèmes nationaux de statistique pour recueillir, produire, stocker, analyser et diffuser régulièrement des données dans tous les domaines de la statistique officielle, y compris en ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement, conformément aux normes internationales*
- b) *Renforcement des moyens dont disposent les systèmes nationaux d'information statistique et géospatiale pour recueillir, compiler, stocker, analyser et diffuser régulièrement des données dans tous les domaines de la statistique officielle, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, conformément aux normes internationales*

626. Au cours de l'exercice biennal, le sous-programme a donné lieu à l'organisation de 82 missions consultatives et 16 ateliers de formation et à l'octroi de 38 bourses d'études, ce qui a permis de renforcer encore la production régulière de statistiques sociales, économiques et environnementales dans les pays en développement. Les pays ont pu utiliser des techniques de pointe en matière de capture et de traitement des données, améliorer la qualité et l'accessibilité des données statistiques présentant un intérêt pour le choix des politiques et recourir davantage à la cartographie et aux systèmes d'information géographique dans tous les domaines de la statistique. En outre, le renforcement des connaissances et des capacités des statisticiens officiels a permis d'améliorer la mise en œuvre des normes statistiques internationales, l'harmonisation des pratiques concernant la collecte et la compilation des données et leur diffusion dans plusieurs pays, et la comparabilité des statistiques produites.

Sous-programme 4 **Administration publique et gestion du développement**

- a) *Renforcement des capacités institutionnelles et humaines des secteurs publics des pays en développement, y compris pour ce qui est d'assurer l'efficacité, l'efficience et la rapidité des services, de renforcer la compétence professionnelle, de promouvoir une conduite éthique et de consolider l'engagement à servir le public*

- b) *Renforcement des moyens dont disposent les pays en développement pour adapter l'utilisation des technologies de l'information et des communications afin d'améliorer les performances des institutions publiques au moyen de l'administration en ligne*
- c) *Renforcement des moyens dont disposent les pays en développement pour faire participer les citoyens à la gouvernance, à l'administration publique et à la gestion du développement afin d'assurer une prestation de services rapide et transparente dans le respect du principe de responsabilité*

627. Les missions consultatives et les activités de support technique menées au cours de l'exercice biennal ont permis de renforcer les moyens dont disposent les gouvernements pour concevoir et mettre en œuvre des politiques d'administration publique, élaborer des stratégies et trouver des solutions efficaces. Au total, 59 missions consultatives ont été menées dans 23 pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique et de la région arabe. De surcroît, 11 ateliers de formation ont été organisés et des outils de formation ont été conçus en vue de renforcer les capacités au regard des ressources institutionnelles et humaines, de l'engagement civique, de l'administration en ligne et du libre accès aux données publiques. Les capacités des pays ont également été renforcées grâce à la mise en place de plateformes et dispositifs de gouvernance, parmi lesquels le Réseau des gestionnaires des ressources humaines dans le secteur public, en Afrique, et le centre régional d'excellence de l'administration en ligne, en Amérique centrale. En outre, des analyses et des services consultatifs fournis ont permis aux États Membres de décider de l'orientation à donner à leurs plans nationaux.

Sous-programme 5

Gestion durable des forêts

- a) *Renforcement des connaissances concernant les lacunes, les problèmes et les possibilités en matière de financement forestier dans les pays à faible couverture forestière et les pays les moins avancés*
- b) *Renforcement de la sensibilisation des pays à faible couverture forestière et les pays les moins avancés à la question du financement forestier et à son importance pour ce qui est de garantir des moyens de subsistance en milieu rural, de réduire la pauvreté, d'améliorer la sécurité alimentaire et d'assurer la gestion durable des forêts, ainsi qu'à la nécessité d'adopter une approche intersectorielle à cet égard*

628. Au cours de l'exercice biennal, cinq ateliers consacrés aux lacunes, aux problèmes et aux possibilités en matière de financement des forêts dans les pays à faible couverture forestière et les pays les moins avancés ont été organisés à l'intention de 183 participants venus de 43 pays, dont une partie se sont réunis une deuxième fois pour examiner une stratégie commune de financement des forêts. Ces activités ont conduit à une amélioration considérable des connaissances intersectorielles des pays concernés en matière de financement des forêts ainsi qu'à une meilleure compréhension et à une prise de conscience accrue de l'importance de la gestion durable des forêts pour ce qui est de garantir des moyens de subsistance en milieu rural, de réduire la pauvreté et d'améliorer la sécurité alimentaire. Il reste cependant encore des progrès à accomplir, notamment pour faire en sorte que les réseaux de participants au financement des forêts restent sensibilisés à la question.

Pour surmonter ces difficultés, il est prévu de mener des activités comme la diffusion de documentaires et la tenue d'un atelier d'initiation aux médias afin d'encourager les échanges de vues.

Sous-programme 6
Politiques et analyse en matière de développement

- a) *Renforcement des moyens dont disposent les responsables des institutions financières et des banques centrales nationales et les ministères concernés pour élaborer et appliquer des politiques macroéconomiques anticycliques conformes aux objectifs de développement humain durable*
- b) *Renforcement des moyens dont disposent les pays pour recenser les canaux de transmission des crises extérieures et prévoir les risques et conséquences que ces crises peuvent comporter, du point de vue économique et social, pour différents secteurs et groupes démographiques*

629. Au cours de l'exercice biennal, plusieurs pays en développement ont bénéficié de conseils quant à l'adoption de politiques macroéconomiques axées sur le développement et d'une aide au renforcement des capacités des instances monétaires et budgétaires, y compris celles chargées de la planification budgétaire. Les autorités publiques de l'Afrique du Sud, du Bangladesh, du Bhoutan, de l'Indonésie et de l'Ouzbékistan ont reçu un appui spécialement adapté à leurs besoins. Le Gouvernement bhoutanais a ainsi pu créer un « fonds de stabilisation budgétaire » afin d'améliorer la gestion des flux de capitaux extérieurs et de promouvoir le développement économique à long terme. En coopération avec la CESAP, des conseils et une aide au renforcement des capacités ont été fournis à des pays d'Asie et du Pacifique pour les aider à se préparer à sortir du groupe des pays les moins avancés, à définir des stratégies visant à accélérer cette sortie et à échanger des données d'expérience à l'échelle régionale. Cinq ateliers de renforcement des capacités ont été organisés aux niveaux national, régional et interrégional à l'intention de représentants de 19 pays en développement, dont 10 figurant parmi les pays les moins avancés.

Sous-programme 7
Financement du développement

- a) *Renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne la négociation, l'administration et l'interprétation des conventions fiscales en vue d'encourager les investissements tout en luttant contre la fraude fiscale*
- b) *Renforcement des moyens dont disposent les pays en développement pour détecter l'utilisation de prix de transfert par des sociétés multinationales tentant de se soustraire à leurs obligations fiscales et remédier au problème*

630. Au cours de l'exercice biennal, au titre du sous-programme et dans le cadre d'une approche novatrice déterminée par la demande, l'Organisation a conçu des outils pratiques qui ont aidé les pays en développement à négocier et à appliquer des conventions basées sur le Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement en vue de générer des recettes fiscales au service du développement durable. Elle a notamment élaboré le cours des Nations Unies sur les conventions concernant les doubles impositions et le Manuel des Nations Unies relatif à certains aspects de

l'administration des conventions concernant la double imposition, établi à l'intention des pays en développement. Des experts de renommée mondiale, des membres du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale et les organisations internationales compétentes ont conjointement engagé un dialogue avec les autorités fiscales de 35 pays en développement afin de s'assurer que ces outils répondaient à leurs besoins. Une formation sur les prix de transfert a été organisée à l'intention des ministères des finances et des autorités fiscales de six pays en développement afin de leur donner les moyens de lutter contre l'évasion fiscale et de se doter de régimes fiscaux plus efficaces et rationnels favorisant l'investissement privé dans la mesure souhaitée. Les pays ayant bénéficié de ces services ont indiqué qu'ils leur avaient permis de renforcer leurs capacités.

2. Commerce et développement

Sous-programme 1

Mondialisation, interdépendance et développement

- a) *Renforcement des moyens dont disposent les représentants des pouvoirs publics pour formuler et mettre en œuvre des politiques relatives à la macroéconomie, au commerce, aux investissements, à la technique et à des domaines connexes*
- b) *Renforcement de la connaissance et de la compréhension qu'ont les gouvernements et les organisations régionales des politiques susceptibles de promouvoir la croissance économique, de leurs implications et des moyens de les mettre en œuvre*

631. Au cours de l'exercice biennal, dans le cadre du sous-programme, l'Organisation a appuyé la coopération dans les domaines monétaire et financier dans les régions de l'Amérique latine et de l'Afrique de l'Ouest et organisé, à Dakar, un atelier sur l'intégration régionale destiné aux décideurs. Des notes d'orientation et d'information et divers avis consultatifs ont été fournis, ce qui a donné aux décideurs une variété d'options quant aux politiques à adopter sur des thèmes tels que l'intégration économique régionale et le programme de développement pour l'après-2015. Les améliorations apportées dans le cadre du sous-programme aux cours consacrés aux grandes questions économiques internationales ont permis de renforcer les connaissances des participants au regard des politiques fiscales et monétaires, des problèmes mondiaux relatifs aux capitaux et des politiques industrielles appropriées.

Sous-programme 2

Investissements et entreprises

- a) *Renforcement des moyens dont disposent les représentants des pouvoirs publics pour formuler et mettre en œuvre des politiques relatives à la macroéconomie, au commerce, aux investissements, à la technique et à des domaines connexes*
- b) *Meilleure connaissance et compréhension, par les gouvernements et les organisations régionales, des politiques susceptibles de promouvoir la croissance économique, de leurs implications, et des moyens de les appliquer*

632. Les services consultatifs fournis au cours de l'exercice biennal visaient à promouvoir l'application de normes relatives à l'investissement responsable dans

les chaînes de valeur et l'utilisation d'indicateurs permettant de mesurer et de maximiser la valeur économique ajoutée et le nombre d'emplois générés par l'investissement. Ils ont contribué à l'élaboration d'indicateurs et à leur mise à l'essai dans cinq pays pilotes. Par ailleurs, un rapport faisant le point des normes et des problèmes relatifs à l'investissement dans les chaînes de valeur a été élaboré. La CNUCED a tiré parti de ces activités pour établir un cadre d'orientation adaptable que les pays peuvent moduler et utiliser selon leurs besoins. Des études de cas menées à titre pilote sur certaines chaînes de valeur au Bangladesh, au Cambodge, au Mozambique, en Mongolie, en République démocratique populaire lao et en République dominicaine ont montré que les gouvernements pouvaient se servir de ce cadre pour attirer davantage d'emplois et maximiser la valeur ajoutée de certaines chaînes de valeur ou d'une partie de celles-ci. Les contributions apportées aux formations consacrées aux grands problèmes économiques mondiaux ont permis aux participants de mieux comprendre l'évolution qui se produit parmi les investisseurs internationaux et les conséquences de l'investissement étranger direct sur le développement.

Sous-programme 3 **Commerce international**

- a) *Renforcement des moyens dont disposent les représentants des pouvoirs publics pour formuler et mettre en œuvre des politiques relatives à la macroéconomie, au commerce, aux investissements, à la technique et à des domaines connexes*
- b) *Meilleure connaissance et compréhension, par les gouvernements et les organisations régionales, des politiques susceptibles de promouvoir la croissance économique, de leurs implications, et des moyens de les appliquer*

633. Des services consultatifs ont été fournis sous la forme de contributions de fond à des réunions d'experts consacrées au système commercial international et au développement, au commerce des services et au commerce dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015. Des décideurs ont recouru à ces services à l'occasion de diverses réunions intergouvernementales, y compris la Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Bali en décembre 2013. Des services consultatifs adaptés ont été fournis, sur demande, à certains groupes de pays, principalement le Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Plusieurs pays d'Afrique ont également, à leur demande, bénéficié de services consultatifs concernant les diverses politiques possibles en matière de production de coton, notamment du point de vue de la productivité, de la création de valeur ajoutée et de l'investissement. En outre, dans le cadre du sous-programme, l'Organisation a contribué aux formations consacrées aux grands problèmes économiques mondiaux.

Sous-programme 4 **Technologie et logistique**

- a) *Renforcement des moyens dont disposent les représentants des pouvoirs publics pour formuler et mettre en œuvre des politiques relatives à la macroéconomie, au commerce, aux investissements, à la technique et à des domaines connexes*

- b) *Meilleure connaissance et compréhension, par les gouvernements et les organisations régionales, des politiques susceptibles de promouvoir la croissance économique, de leurs implications, et des moyens de les appliquer*

634. Les principales réalisations obtenues dans le cadre du sous-programme sont dues à l'organisation de six formations régionales de trois semaines consacrées aux grands problèmes économiques mondiaux et d'un certain nombre de formations courtes destinées à des diplomates en poste à Genève. Ces activités ont contribué à améliorer les connaissances et les compétences des responsables gouvernementaux qui y ont participé, qui ont déclaré qu'elles les avaient aidé à mieux comprendre la complexité des questions économiques internationales et, de ce fait, à concevoir des politiques de développement adaptées à leur pays et à les appliquer de manière intégrée et cohérente. Étant donné que le nombre de personnes qui souhaitent participer aux cours est généralement supérieur au nombre de places disponibles, la CNUCED a coopéré avec les pays qui organisent les cours régionaux afin de réduire les coûts au minimum. D'autres services consultatifs ont été fournis dans le cadre du présent sous-programme, sous la forme d'une assistance technique sur des questions liées aux transports dont ont bénéficié le Nigéria et d'autres pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale.

Sous-programme 5

Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux

- a) *Meilleure intégration des politiques et des priorités commerciales dans les plans nationaux de développement, notamment grâce au Cadre intégré pour les pays les moins avancés*
- b) *Meilleure connaissance et compréhension, par les gouvernements et les organisations régionales, des politiques susceptibles de promouvoir la croissance économique, de leurs implications, et des moyens de les appliquer*

635. Entre autres services consultatifs fournis durant l'exercice biennal, on citera notamment l'assistance apportée à Cabo Verde dans le cadre de son étude diagnostique sur l'intégration du commerce, et en particulier du tourisme, secteur défini comme prioritaire. Un rapport assorti de recommandations sur les politiques d'investissement dans le secteur du tourisme et la prise en compte de ce secteur dans les plans nationaux de développement a été établi. Un appui a été fourni à la mise en œuvre de projets au titre du Cadre intégré renforcé.

636. L'Organisation a également fourni des services consultatifs dans le cadre des consultations sur le programme de développement pour l'après-2015 tenues avec des autorités nationales de divers pays d'Afrique. Sur la base du Rapport sur les pays les moins avancés établi par la CNUCED, des services consultatifs ont par ailleurs été fournis à l'Éthiopie afin de l'aider à tirer parti des compétences de la diaspora pour renforcer ses capacités productives; ainsi qu'à différents pays d'Afrique sur des questions ayant trait au développement de l'agriculture biologique. Dans le cadre du sous-programme, l'Organisation a également contribué aux formations sur les grands problèmes économiques mondiaux.

3. Établissements humains

Sous-programme Coopération régionale et technique

- a) *Renforcement des politiques d'urbanisation durable, du niveau local au niveau régional*
- b) *Amélioration de la planification, de la gestion et de la gouvernance urbaines à l'échelle nationale et locale*
- c) *Amélioration de l'accès à la terre et au logement*
- d) *Élargissement de l'accès à des services d'infrastructure de base de qualité, l'accent étant mis sur les populations mal ou pas du tout desservies*

637. Au cours de l'exercice biennal, dans le cadre du sous-programme, l'Organisation a contribué à consolider les efforts déployés aux niveaux national et régional en Afrique, dans les États arabes et la Communauté d'États indépendants, en Amérique latine et dans les Caraïbes en vue d'élaborer une politique urbaine. En outre, elle a étroitement collaboré avec les ministères, les autorités locales et les partenaires urbains kosovars, libanais, brésiliens, haïtiens, libyens et malgaches à l'établissement de cadres législatifs et institutionnels ou au renforcement des cadres existants aux fins de l'élaboration de plans de développement urbain durable et de l'amélioration de la gouvernance urbaine et des mécanismes de gestion, en particulier pour les zones métropolitaines. L'Organisation a tenu trois ateliers de formation sur la planification urbaine, la propriété foncière et le logement et les services de base à l'intention de 36 spécialistes du développement urbain venus du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Sénégal; appuyé l'élaboration de politiques et l'exécution de projets visant à améliorer les conditions de logement, l'aménagement de l'espace et la prestation de services dans les zones d'habitat informel à Djibouti, en Égypte et au Maroc; et contribué à des activités d'examen des politiques, de réforme et de conception de projets visant à garantir à toutes les personnes vivant en Chine, au Burkina Faso, à Haïti, à Madagascar, en République démocratique populaire lao et au Sénégal l'accès à des infrastructures et services de base de qualité.

4. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

Sous-programme Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif

- a) *Renforcement des capacités nationales d'application des conventions relatives au contrôle des drogues, à la criminalité transnationale organisée, à la corruption et au terrorisme et des règles et normes de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale*

- b) *Renforcement des connaissances et compétences des décideurs et des responsables de la justice pénale en ce qui concerne l'application des conventions relatives au contrôle des drogues, à la criminalité transnationale organisée et à la corruption et au terrorisme et des règles et normes de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale*

638. Les services consultatifs fournis au cours de l'exercice biennal dans le cadre du programme ont permis de définir des stratégies complètes de contrôle des drogues et de lutte contre la criminalité à l'intention des pays d'Afrique de l'Ouest, du Sahel, d'Europe du Sud-Est et d'Asie du Sud. Les capacités des États Membres dans le domaine de la coopération internationale en matière pénale ont été renforcées grâce à la création de réseaux de spécialistes dans les pays du Conseil de coopération du Golfe et de la CEDEAO. L'Organisation a appuyé la réforme de la justice pénale en menant des projets d'assistance technique au Bénin, au Burkina Faso et en Tunisie. Les moyens dont disposent les autorités albanaises et libyennes pour réformer la législation relative aux drogues et à la criminalité organisée ont été renforcés. En Libye et en Ouzbékistan, le programme a permis de renforcer les connaissances des spécialistes du droit pénal au regard des normes internationales applicables aux procédures pénales, en particulier en ce qui concerne le droit à un procès équitable, les règles de détention et la prévention de la torture. Au Libéria et en Sierra Leone, des membres des services de police ont bénéficié d'une formation visant à renforcer les moyens dont ils disposent pour lutter contre la criminalité organisée.

5. Droits de l'homme

Sous-programme

Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège

- a) *Amélioration de la sensibilisation, des connaissances et des compétences des décideurs et des agents publics et des organisations régionales et sous-régionales en ce qui concerne les normes et mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme et les incidences de leur travail sur ces droits*
- b) *Renforcement de la coopération entre les gouvernements, les institutions nationales de défense des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales, dans leurs régions respectives, pour ce qui est du règlement des problèmes relatifs aux droits de l'homme nécessitant des initiatives et des solutions régionales*

639. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a continué de veiller au respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme en assurant une présence sur le terrain et en coopérant avec les mécanismes régionaux compétents. Il a également contribué à garantir l'efficacité et l'utilité continues des programmes de coopération technique en faisant en sorte que les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience soient répertoriés, mis en commun et actualisés. Les consultations régionales tenues en Afrique, en Amérique, dans la région Asie-Pacifique, en Europe et en Asie centrale ont permis de resserrer la coopération entre les mécanismes régionaux et les mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme. Les activités de coopération technique du Haut-Commissariat ont facilité l'interaction entre les institutions publiques, les institutions nationales de défense des droits de l'homme et la société civile et favorisé l'établissement de rapports constructifs entre ces différentes entités. Par ailleurs, le Haut-Commissariat a

organisé le Programme de bourses destinées aux autochtones en quatre composantes linguistiques, ce qui a permis aux bénéficiaires de renforcer leurs connaissances et leurs compétences dans le domaine des droits de l'homme, conformément à la résolution 50/157 de l'Assemblée générale.

6. Aide humanitaire

Sous-programme 1

Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence

Planification effective des interventions d'urgence à l'échelle internationale et au niveau des pays

640. Au cours de l'exercice biennal, les ressources du programme ont été utilisées pour appuyer la participation du Cameroun et des Comores à l'atelier de simulation et de planification des interventions d'urgence organisé à l'intention des autorités nationales organisé à Dakar en novembre 2012. À la fin de l'atelier, les participants étaient capables de planifier et de préparer des interventions d'urgence et d'organiser des exercices de simulation à l'échelle du pays. Ces ressources ont également permis de financer l'organisation de la table ronde des donateurs de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) qui s'est tenue à Yaoundé en janvier 2013. Cette réunion avait pour principal objectif de mobiliser des ressources aux fins de la mise en œuvre du plan régional de préparation et d'intervention en cas de catastrophe établi par la Communauté (Plan d'action de Yaoundé) et de parvenir à un accord sur les mesures à prendre à cet effet.

Sous-programme 2

Services d'appui d'urgence

Renforcement des capacités et des moyens dont disposent les mécanismes et partenariats nationaux et internationaux de gestion des situations d'urgence et de catastrophe pour faire face à ces situations

641. Au cours de l'exercice biennal, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a appuyé la tenue de l'atelier régional de l'ASEAN sur les urgences écologiques, organisé par les forces singapouriennes de défense civile. Cet atelier a conduit à l'élaboration d'un plan de travail biennal visant à renforcer les capacités nationales et régionales d'intervention en cas d'urgence écologique et a mis en évidence le rôle central que devait jouer le Centre d'aide écologique d'urgence PNUE-Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans le renforcement des capacités aux fins de l'exécution du plan de travail. En mai 2012, l'Organisation mondiale des douanes, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont tenu un séminaire conjoint sur le rôle des douanes dans les secours en cas de catastrophe naturelle dans la région de l'Asie et du Pacifique. Les ressources du programme ont de surcroît permis d'appuyer la participation du Cameroun, de la Côte d'Ivoire et de la Jordanie à la treizième conférence sur les sciences, les politiques et l'environnement organisée par le Conseil national pour les sciences et l'environnement, qui s'est tenue à Washington en janvier 2013 sur le thème « Catastrophes et environnement : science, préparation et résilience ».

B. Services consultatifs régionaux et sous-régionaux

1. Développement économique et social en Afrique

Sous-programme 1

Analyse macroéconomique, finance et développement économique

- a) *Amélioration de la conception, de l'application et du suivi de politiques macroéconomiques et sectorielles viables, conformes aux priorités du NEPAD et aux objectifs du Millénaire pour le développement par les États membres*
- b) *Renforcement des capacités régionales et nationales d'élaboration, d'application et de suivi des politiques et programmes économiques et sociaux en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, une attention particulière étant accordée aux pays les moins avancés*
- c) *Amélioration de la cohérence, de la coordination et de la coopération entre les institutions et organismes des Nations Unies au service de la mise en œuvre des programmes de l'Union africaine relevant du NEPAD à l'échelon régional*
- d) *Renforcement de la coopération entre les institutions et organismes des Nations Unies et les communautés économiques régionales au service de la mise en œuvre des programmes de l'Union africaine relevant du NEPAD à l'échelon sous-régional*

642. Durant l'exercice biennal, la CEA a fourni aux décideurs, au Cabo Verde, à Djibouti, en Guinée et au Lesotho, des services consultatifs en vue de renforcer la capacité d'appliquer des politiques qui transforment effectivement et de façon cohérente l'environnement économique national et d'élaborer des plans stratégiques nationaux de développement reposant sur la promotion de l'emploi des jeunes, l'industrialisation, le développement du secteur privé et la participation à l'intégration régionale. Elle a dispensé, par l'intermédiaire de l'Institut africain de développement économique et de planification, une formation à la planification du développement à 18 fonctionnaires des ministères chargés de l'économie et de la planification. L'Institut offre d'autres programmes de formation à quelque 25 à 30 fonctionnaires en vue de créer une réserve de décideurs africains qualifiés pour mettre en œuvre des politiques économiques judicieuses. Le bureau de la Commission en Afrique du Nord a aidé l'Union du Maghreb arabe à élaborer une stratégie de mobilisation des ressources pour financer l'intégration régionale. L'Union a également bénéficié de son concours pour la révision de la Convention de la sécurité sociale, signée en 1991. Ces deux initiatives avaient pour objectif l'autonomisation économique et sociale de la région ainsi que son intégration.

Sous-programme 2

Sécurité alimentaire et développement durable

- a) *Accroissement des capacités et de l'engagement aux niveaux national, sous-régional et régional d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques, stratégies et programmes adaptés en vue d'assurer la sécurité alimentaire et le développement durable*

b) *Amélioration de la capacité des États membres d'intégrer les changements climatiques dans les politiques, stratégies et programmes de développement*

643. Durant l'exercice biennal, la CEA a fourni des services consultatifs à la Guinée et au Lesotho en vue d'élaborer des stratégies pour améliorer la mise en valeur et la gestion efficaces de leurs ressources naturelles et minérales et offrir ainsi aux deux pays les ressources nécessaires pour assurer leur développement général. La Commission a aidé le Lesotho à élaborer une politique minière nationale conforme à la Vision africaine des mines. Elle a également aidé les hauts responsables à mettre en place un cadre stratégique pour accroître la valeur ajoutée des diamants extraits au Lesotho. Pour promouvoir la sécurité alimentaire, la CEA a aidé le Lesotho à élaborer une politique agricole privilégiant l'agriculture commerciale, qui a offert au pays des stratégies pour se doter d'un secteur agroindustriel, l'accent étant mis sur la valeur ajoutée et la création d'emplois. Ces interventions ont permis d'améliorer la capacité de la Guinée et du Lesotho d'élaborer et d'appliquer des politiques judicieuses dans les domaines de l'exploitation minière et de l'agriculture.

Sous-programme 3

Gouvernance et administration publique

a) *Amélioration de la capacité des pays africains de respecter des pratiques de bonne gouvernance, en appui à l'Union africaine et à ses programmes du NEPAD et du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs*

b) *Amélioration de la capacité des institutions publiques africaines de répondre aux obligations de transparence, de responsabilité effective, d'efficacité et de fiabilité*

644. Durant l'exercice biennal, la CEA a effectué une étude sur les causes profondes et les effets du conflit en République démocratique du Congo en vue de proposer des stratégies de bonne gouvernance et de consolidation socioéconomique et politique propres à contribuer à l'action que mène l'Union africaine pour trouver des solutions durables au conflit. Elle a aidé le Gouvernement éthiopien à accueillir la vingt-sixième session de l'Assemblée interparlementaire des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et de l'Union européenne. L'Assemblée, qui a été une occasion unique de promouvoir la coopération Sud-Sud et la mise en place de réseaux de connaissances, a joué un rôle essentiel s'agissant d'accroître l'efficacité de la coopération interparlementaire pour améliorer la démocratie en Afrique. La CEA a conçu un projet de recherche multidisciplinaire pour l'Éthiopie, qui a permis de mieux comprendre et évaluer la participation de la population à la construction d'États effectivement démocratiques dans la Corne de l'Afrique. Le projet était une source d'enseignements et de valeur ajoutée au regard du développement interdépendant et d'un programme de paix régionale. La CEA a coorganisé une réunion de groupe d'experts pour lancer le projet et a présenté des exposés aux hauts responsables.

Sous-programme 4**Information et science et technique au service du développement**

- a) *Amélioration de la capacité des pays africains d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer des politiques et stratégies nationales et sectorielles sans exclusive, qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes, en matière d'information, de communication, de géo-information et de science, technique et innovation*
- b) *Renforcement de la capacité des États membres de promouvoir et mobiliser les technologies de l'information et des communications, la géo-information, la science, la technique et l'innovation aux fins du développement aux niveaux national, sous-régional et régional*

645. Durant l'exercice biennal, la CEA a aidé l'Éthiopie, le Ghana, le Rwanda et le Zimbabwe à élaborer et mettre en œuvre des politiques et plans relatifs à l'infrastructure nationale et sectorielle d'information, de communication, de science, technologie et innovation et de données spatiales. Elle a également aidé les pays de la Communauté de l'Afrique de l'Est à élaborer une stratégie d'innovation africaine et un plan d'action concernant la science, la technologie et l'innovation tenant compte de la problématique hommes-femmes et a publié un rapport sur le sujet.

646. La CEA a concouru à la création du Forum interparlementaire africain sur la science, la technologie et l'innovation en vue de renforcer le rôle des législateurs dans ce domaine. Le Botswana, le Swaziland et la Zambie ont adopté des plans-cadres pour un parlement sans documents imprimés et pour renforcer le rôle du parlement en matière de politiques relatives aux technologies de l'information et des communications.

647. Des travaux de recherche concertée ont permis d'établir une liste de base des indicateurs de l'impact socioéconomique des technologies de l'information et des communications, de lancer un projet itinérant de santé pour la communication et la diffusion des données démographiques en milieu rural en Éthiopie et de mettre en œuvre dans d'autres écoles primaires le projet « Écoles rurales électroniques en langues africaines » au Cameroun. La CEA a aidé les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe à élaborer une stratégie régionale de commerce électronique, et les réseaux de journalistes scientifiques d'Afrique de l'Est et de l'Ouest ont été créés en vue d'assurer une meilleure couverture analytique de la science et du développement.

Sous-programme 5**Commerce, coopération économique et intégration régionale**

- a) *Plus grande harmonisation et mise en œuvre des politiques et des programmes dans les secteurs du commerce et de l'intégration des marchés, de l'intégration physique et de la libre circulation des personnes et des marchandises entre les communautés économiques régionales et au sein de celles-ci*
- b) *Capacité renforcée pour l'harmonisation et la convergence des politiques et des programmes dans les zones d'intégration monétaire et financière au sein des communautés économiques régionales*

- c) *Renforcement de la capacité des États membres de transversaliser et d'intégrer des politiques commerciales dans des stratégies nationales et régionales de développement menant à une participation effective au commerce bilatéral, régional et multilatéral et aux négociations commerciales*

648. Durant l'exercice biennal, la CEA a organisé, dans le cadre des préparatifs de la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Bali, un séminaire de haut niveau qui a été essentiel pour formuler une position africaine commune en vue des négociations. Les résultats du séminaire ont enrichi les préparatifs de la huitième session ordinaire de la Conférence des ministres du commerce de l'Union africaine et servi de base pour prêter davantage assistance aux négociateurs africains. La CEA a contribué à l'élaboration du Programme de l'Union africaine pour 2063, lors de la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation de l'unité africaine/Union africaine. La Commission a produit du matériel de communication et de promotion, qui a fortement contribué à sensibiliser à l'intégration régionale. La CEA a aidé les communautés économiques régionales à faire l'état des lieux en matière de renforcement des capacités en vue du lancement du programme de renforcement des capacités pluridisciplinaires de l'Union africaine et à établir des liens fonctionnels et des mécanismes de coordination entre elles. La Commission a examiné les activités de l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. Les conclusions seront communiquées aux États membres en vue de la restructuration de l'Institut.

Sous-programme 6

Égalité des sexes et femmes et développement

- a) *Renforcement de la capacité des États membres d'intégrer la dimension sociale et la problématique hommes-femmes dans les processus et les politiques de développement*
- b) *Renforcement de la capacité des États membres et des organismes intergouvernementaux de prendre systématiquement en compte le principe d'égalité entre les sexes et les droits de l'homme dans les politiques et les programmes*

649. Durant l'exercice biennal, la CEA a établi un rapport d'ensemble sur la gestion de la diversité dans le cadre de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le processus du Mécanisme africain d'examen par les pairs. Elle y analysait la mesure dans laquelle les questions d'égalité entre les sexes sont traitées dans les rapports d'auto-évaluation des pays ainsi que dans les plans d'action nationaux ayant fait l'objet d'un examen au titre du Mécanisme. Les recommandations formulées dans le rapport permettront aux États membres du Mécanisme d'améliorer et d'approfondir la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le processus du Mécanisme, en particulier dans les plans d'action nationaux, en vue de promouvoir l'égalité entre les sexes et les droits des femmes en matière de développement national.

Sous-programme 7
Activités sous-régionales de développement (Afrique de l'Ouest)

- a) *Amélioration de la capacité des États membres, de la CEDEAO, de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, de l'Union du fleuve Mano et d'autres organisations intergouvernementales et de la société civile de formuler et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et des programmes sectoriels, notamment pour l'intégration du principe d'égalité entre les sexes*
- b) *Amélioration de la mise en réseau entre les principales parties prenantes œuvrant dans le domaine du développement, notamment les États Membres, les organisations intergouvernementales, les communautés économiques régionales, les organisations de la société civile, les équipes de pays des Nations Unies et d'autres entités sous-régionales*

650. La CEA a lancé, grâce à son bureau en Afrique de l'Ouest, la plateforme ECOBASE en vue de renforcer la capacité des systèmes statistiques nationaux des États membres de la CEDEAO d'établir des statistiques sur les indicateurs économiques et sociaux et de surveiller le processus d'intégration régionale. Elle a également contribué à former les hauts fonctionnaires des bureaux de statistique à l'utilisation et à la tenue de la plateforme, ce qui a permis d'accroître la capacité des États membres d'élaborer des politiques fondées sur des données factuelles. L'Institut monétaire de l'Afrique de l'Ouest a amélioré sa capacité de concevoir, d'élaborer et d'appliquer de meilleures politiques en vue de la mise en œuvre d'une union douanière dans la région de la CEDEAO, grâce à l'appui que la CEA apporte au renforcement des capacités de la Commission de la CEDEAO et aux initiatives nationales et sous-régionales de développement dans la région.

Sous-programme 7
Activités sous-régionales de développement (Afrique centrale)

- a) *Amélioration de la capacité des États membres, des communautés économiques régionales de l'Afrique centrale, à savoir la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et l'Union économique et monétaire de l'Afrique centrale, et d'autres organisations intergouvernementales, de formuler et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et des programmes sectoriels harmonisés pour traiter les principales priorités d'intégration sous-régionale de l'Afrique centrale*
- b) *Renforcement de la capacité des communautés économiques régionales et des États membres de formuler des politiques de relèvement après les conflits*

651. Durant l'exercice biennal, le bureau de la CEA en Afrique centrale a appuyé la réalisation d'une étude sur la facilitation de la création d'entreprises dans la sous-région. L'étude proposait de simplifier et d'harmoniser les normes et les directives sur la base d'un mécanisme d'appui aux petites et moyennes entreprises, de façon à simplifier le cadre des affaires en Afrique centrale.

652. La CEA a aidé la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale à mettre en place une base de données plus fiable et globale pour le commerce intracommunautaire en menant une étude d'ensemble sur le commerce transfrontière

informel dans la zone. L'étude a proposé des moyens d'améliorer l'enregistrement des biens échangés et le recouvrement des taxes y afférentes.

653. Dans le cadre du programme pluriannuel régional de coopération, le bureau de la CEA en Afrique centrale a participé et contribué à une réunion d'experts sur l'évaluation du corridor n° 13 (Pointe Noire-Brazzaville-Bangui-N'Djamena) qui a débouché sur l'adoption d'une feuille de route pour la mise en œuvre. Le corridor permettra à la République centrafricaine et au Tchad, tous deux pays sans littoral, d'avoir d'autres voies d'accès à la mer.

Sous-programme 7

Activités sous-régionales de développement (Afrique de l'Est)

- a) *Amélioration de la capacité des États membres, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales de formuler et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et des programmes sectoriels et d'intégrer systématiquement les processus, instruments et décisions d'intégration régionale dans les cadres d'orientation, juridiques et réglementaires nationaux*
- b) *Renforcement de la capacité des communautés économiques régionales et d'autres organisations intergouvernementales, à savoir la Communauté des États de l'Afrique de l'Est, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Communauté économique des pays des Grands Lacs, la Commission de l'océan Indien et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, grâce à des partenariats améliorés pour approfondir l'intégration régionale en Afrique de l'Est*

654. Le Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est a fourni des services consultatifs durant l'exercice biennal, pour l'évaluation du plan stratégique quinquennal de l'Autorité de coordination du transport de transit du Couloir nord pour 2007-2011 et a établi un nouveau plan pour 2012-2016. Ce nouveau plan a accru l'efficacité de l'Autorité en matière de facilitation du commerce dans la sous-région. En outre, le Bureau a aidé le Soudan du Sud à élaborer un plan de développement à moyen terme intitulé « Initiative de développement du Soudan du Sud », qui vise à remédier aux insuffisances et à compléter le plan de développement de transition de trois ans établi par le Gouvernement. Les partenaires de développement ont fondé leur programme de développement sur l'Initiative pour la période 2011-2013. Le Bureau a aussi aidé la nouvelle République à élaborer son premier rapport sur les perspectives macroéconomiques.

655. Le bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est a aidé l'Autorité intergouvernementale pour le développement à élaborer un plan-cadre régional sur le tourisme durable et a fourni un appui aux pays devant accueillir les projets pilotes (Éthiopie, Kenya et Rwanda) en vue d'élaborer des stratégies et des produits pour le tourisme national. Le plan-cadre a contribué à renforcer l'intégration régionale par la promotion du tourisme régional.

Sous-programme 8

Statistique

- a) *Renforcement de la capacité des États membres de produire et utiliser des statistiques économiques, démographiques, sociales et écologiques, y compris des statistiques ventilées par sexe et tenant compte de la problématique hommes-femmes, au service de l'intégration régionale et des objectifs du Millénaire pour le développement*
- b) *Renforcement des capacités nationales pour la production de données statistiques harmonisées et comparables au service de l'intégration régionale, des programmes de convergence macroéconomique, de la monnaie commune et d'une meilleure gestion de l'économie dans les communautés économiques régionales*

656. Durant l'exercice biennal, la CEA a fourni des services consultatifs aux États membres pour la mise en œuvre et l'évaluation de stratégies nationales de développement de la statistique. L'accent a été mis sur des pays comme les Comores, Djibouti et le Soudan du Sud, qui éprouvent des difficultés à mettre en place des bureaux de statistique indépendants et à élaborer des lois relatives à la statistique qui soient conformes aux pratiques optimales, aux normes internationales et à la situation nationale. Les lois et décrets portant création du conseil national de la statistique et du bureau de statistique des Comores ont été approuvés par le parlement et ratifiés par le Président. La CEA a également fourni une assistance technique au Soudan du Sud pour la création d'un office de statistique.

657. La CEA a coordonné l'évaluation et la conception conjointes des stratégies nationales de développement des statistiques de deuxième génération pour le Bénin, l'Éthiopie, Madagascar, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et la Sierra Leone. La CEA a également organisé des ateliers nationaux de formation sur les principales statistiques, y compris la classification, les statistiques commerciales et la comptabilité nationale, pour garantir que les bureaux de statistique indépendants soient mieux équipés pour produire des données de qualité.

Sous-programme 9

Développement social

- a) *Renforcement de la capacité des États membres d'intégrer la dimension sociale et la problématique hommes-femmes dans les processus et les politiques de développement*
- b) *Renforcement de la capacité des États membres et des organismes intergouvernementaux d'analyser et d'élaborer des politiques et d'agir en faveur de l'intégration sociale*

658. La CEA a fourni, durant l'exercice biennal, une assistance technique au Gouvernement sénégalais pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action national pour l'emploi des jeunes. Le projet portait sur les possibilités de création d'emplois offertes par le secteur informel et par les économies rurale et verte. L'appui de la CEA, qui a consisté à faciliter les consultations entre les diverses parties prenantes et la tenue de plus de 20 réunions de groupes d'intérêt en vue de recueillir des données pertinentes aux niveaux national et local, a contribué à renforcer la capacité du comité technique sur l'emploi des jeunes et lui a permis de concevoir et d'appliquer des politiques en faveur des jeunes et d'identifier les

secteurs offrant des possibilités de création d'emplois. Il a également débouché sur un plan d'action national pour l'emploi des jeunes, comportant notamment des plans sectoriels intéressant les secteurs informel et rural. Il était prévu de transposer le projet dans d'autres États membres.

2. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

Sous-programme 1

Politique macroéconomique et développement sans exclusive

- a) *Meilleure compréhension, par les responsables politiques et les autres groupes cibles, des enjeux macroéconomiques et des moyens de promouvoir la croissance économique, de faire reculer la pauvreté et de réduire les écarts de développement*
- b) *Accroissement de la participation régionale aux forums mondiaux du développement et renforcement de la coopération économique et financière régionale pour tirer parti des synergies mutuellement bénéfiques qui contribuent à une croissance et à un développement durables et sans exclusive*
- c) *Capacité renforcée des États membres, notamment des pays ayant des besoins particuliers, de formuler et de mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et des politiques de développement en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement*
- d) *Renforcement de l'aptitude des États membres à formuler et mettre en œuvre des politiques de développement rural en faveur de l'agriculture écologiquement viable et de la sécurité alimentaire*

659. Durant l'exercice biennal, le sous-programme s'est attaché à mieux faire comprendre les politiques macroéconomiques prospectives et à promouvoir l'agriculture écologiquement viable grâce à des liens plus étroits avec les autorités nationales, une attention particulière étant accordée aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement, conformément aux résolutions de la CESAP qui font ressortir leurs besoins particuliers.

660. La CESAP a prêté conseils sur les politiques macroéconomiques prospectives aux hauts fonctionnaires, aux directeurs de banques centrales et aux chefs d'institutions de recherche économique dans 30 pays d'Asie et du Pacifique. Des ateliers de renforcement des capacités portant sur la conception et l'application de politiques de développement ont été organisés à l'intention de hauts fonctionnaires des ministères des finances, de la planification et de la protection sociale et visaient à atteindre les objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale. Les conseils fournis par l'intermédiaire du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable ont renforcé la capacité des pouvoirs publics d'élaborer et d'appliquer des politiques de sécurité alimentaire.

Sous-programme 2
Commerce et investissement

- a) *Renforcement de l'aptitude des États membres de la CESAP à formuler et à mettre en œuvre des politiques plus efficaces et plus cohérentes en matière de commerce, d'investissement et de développement des entreprises*
- b) *Renforcement des mécanismes de coopération et d'intégration régionales en matière de commerce et d'investissement*
- c) *Renforcement de l'aptitude des États membres de la CESAP à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des stratégies favorables à une croissance économique durable et à la réduction de la pauvreté rurale grâce au transfert de technologies agricoles et au développement d'entreprises agro-industrielles*
- d) *Renforcement des capacités aux fins de la promotion de systèmes nationaux novateurs et création d'un climat propice au transfert de technologies, dans le but de remédier aux problèmes de développement régionaux et mondiaux*

661. Durant l'exercice biennal, le programme d'assistance technique OMC/CESAP a permis de renforcer la capacité d'élaborer, de négocier et de mettre en œuvre des politiques commerciales fondées sur des données factuelles dans 27 pays. Les agents des douanes et les autorités commerciales ainsi que d'autres parties prenantes, publiques et privées, de 26 pays sont mieux en mesure de faciliter le commerce, notamment par l'analyse des processus opérationnels et la pratique du commerce électronique, et comprennent mieux comment gérer les obstacles au commerce et réduire les frais commerciaux. En outre, certains pays les moins avancés et pays en développement sans littoral ont renforcé leur capacité d'élaborer des politiques de développement des petites et moyennes entreprises et d'attirer et faciliter les investissements étrangers directs. Les membres du Centre de l'Asie et du Pacifique pour la mécanisation de l'agriculture durable ont établi le Réseau de l'Asie et du Pacifique pour les essais de machines agricoles comme un pas vers l'harmonisation des normes et codes d'essai, tandis que les membres du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologies ont mis en place le Réseau de gestion de la recherche-développement en nanotechnologie de l'Asie et du Pacifique en vue de renforcer les capacités des responsables de la recherche.

Sous-programme 3
Transports

- a) *Renforcement des connaissances et des capacités des États membres afin qu'ils puissent élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes viables et efficaces dans le domaine des transports, y compris ceux nécessaires pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement*
- b) *Amélioration de l'aptitude des États membres et des institutions financières internationales à utiliser la Route d'Asie, le Chemin de fer transasiatique et d'autres initiatives lancées par la CESAP pour établir des liaisons de transport intermodal à l'échelon international*

- c) *Accroissement de la capacité des États membres et du secteur privé de prendre des mesures pour améliorer l'efficacité des opérations et de la logistique des transports internationaux ainsi que la sécurité routière*

662. Dans le domaine des transports, la CESAP a continué de fournir durant l'exercice biennal une assistance technique pour l'élaboration d'un accord intergouvernemental entre les États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération visant la facilitation des transports routiers internationaux, qui sera probablement conclu et signé en 2014. En outre, des activités de renforcement des capacités ont été organisées dans les domaines du développement des ports secs et du transport maritime interinsulaire, qui ont abouti à l'adoption de l'Accord intergouvernemental sur les ports secs en mai 2013 et la Déclaration de Suva sur l'amélioration des transports maritimes et des services connexes dans le Pacifique en juillet 2013. Par ailleurs, des activités de formation ont été organisées sur l'application des outils et modèles de facilitation des transports en vue de surmonter les obstacles non physiques au transport intérieur, ainsi que sur la mise en place de systèmes de formation agréés pour les transitaires, les exploitants de transport multimodal et les prestataires de services logistiques, ce qui permettra d'améliorer les normes professionnelles de ces industries dans les pays visés.

Sous-programme 4 Environnement et développement

- a) *Amélioration de l'information des autorités locales, des gouvernements et d'autres parties prenantes et renforcement des capacités dont elles ont besoin pour assurer la préservation de l'environnement dans le cadre du développement économique et social, notamment en adoptant une logique de croissance écologique et d'autres initiatives efficaces, en planifiant et en gérant rationnellement les ressources naturelles et en prenant systématiquement en compte la problématique hommes-femmes dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et de la poursuite d'un développement durable et sans exclusive dans les zones urbaines et rurales*
- b) *Renforcement de la coopération régionale aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies visant à prendre en compte la préservation de l'environnement dans le développement économique et social, notamment en adoptant une logique de croissance écologique et d'autres initiatives efficaces, en améliorant l'accès à des services énergétiques modernes pour tous et la sécurité énergétique, en maîtrisant mieux les ressources en eau et en privilégiant le développement urbain durable*
- c) *Renforcement du consensus parmi les États membres sur les perspectives régionales concernant les stratégies visant à prendre en compte la préservation de l'environnement dans le développement économique et social, notamment par l'adoption d'une logique de croissance écologique, la maîtrise des ressources, y compris de l'énergie et de l'eau, le développement des villes vertes et d'autres initiatives efficaces*

663. Durant l'exercice biennal, l'assistance technique à l'application de la feuille de route pour la croissance écologique à faible émission de carbone élaborée par la CESAP a permis de renforcer la capacité des États membres de formuler des

stratégies nationales pour assurer une croissance économique allant de pair avec la préservation de l'environnement en apportant des changements fondamentaux à la manière dont les sociétés produisent et consomment. Le champ d'application des modules d'apprentissage en ligne sur la croissance écologique, élaborés en partenariat avec l'Agence coréenne pour la coopération internationale, le Gouvernement du Royaume-Uni, la CESAO et l'Institut asiatique de technologie, a été élargi. L'exécution de projets pilotes et la fourniture de formations et de services consultatifs ont permis de mieux comprendre et mettre en œuvre le développement d'infrastructures urbaines écologiques sans exclusive et la gestion des déchets solides. Des consultations régionales sur la gestion des ressources en eau et la sécurité énergétique, la connectivité et les services énergétiques durables pour tous ont permis de renforcer les capacités des décideurs au niveau national ainsi que le consensus au niveau régional.

Sous-programme 5

Technologies de l'information et des communications et réduction des risques de catastrophe

- a) *Amélioration de l'aptitude des décideurs à formuler des politiques et des stratégies pour l'application des technologies de l'information et des communications et pour une réduction effective des risques de catastrophe, notamment en intégrant les dimensions pertinentes de la problématique hommes-femmes, aux fins d'un développement socioéconomique durable et sans exclusive*
- b) *Intensification des échanges d'information entre les décideurs concernant les stratégies et les options politiques préconisées en matière de desserte par les technologies de l'information et des communications et de réduction des risques de catastrophe, notamment grâce à l'adaptation aux changements climatiques*
- c) *Renforcement des mécanismes de coopération régionale dans le domaine des technologies de l'information et des communications et de la réduction des risques de catastrophe*
- d) *Amélioration des capacités institutionnelles des États membres de la CESAP d'utiliser les technologies de l'information et des communications au service du développement socioéconomique*

664. Durant l'exercice biennal, aux fins de l'intégration des politiques de réduction des risques de catastrophe dans toutes les activités, la CESAP a dispensé des formations dans 20 pays et fourni des services consultatifs, portant notamment sur la définition de normes et l'élaboration de politiques, à 13 autres. Une évaluation des dégâts, des pertes et des besoins a été effectuée en Thaïlande et des concertations sectorielles sur le renforcement de la résilience face aux catastrophes naturelles et aux crises économiques majeures ont eu lieu dans cinq pays. Une formation à l'application de la technologie spatiale à la gestion des inondations a été dispensée dans 11 pays, et des procédures opérationnelles sur l'utilisation des applications des données spatiales et du système d'information géographique pour la surveillance de la sécheresse et les systèmes d'alerte rapide ont été élaborées. Les membres du Groupe des cyclones tropicaux ont renforcé leurs capacités de gestion des cyclones tropicaux en élaborant des plans de travail conjoints et en partageant leurs données d'expérience avec le Comité des typhons et ses groupes de travail. Par ailleurs, les

pays d'Asie centrale et d'Asie du Sud-Est ont bénéficié d'un examen de leurs politiques et réglementations en matière de technologies de l'information et des communications au service de la croissance ainsi que de l'élaboration de la carte régionale de l'autoroute de l'information.

Sous-programme 6
Développement social

- a) *Meilleure connaissance des tendances, des politiques et des bonnes pratiques en matière de développement social et de population, et sensibilisation accrue à ces questions, pour garantir l'efficacité des décisions prises par les États membres de la CESAP*
- b) *Resserrement de la coopération régionale et meilleure application des engagements internationaux en faveur de l'égalité des sexes et de l'intégration sociale des groupes vulnérables en Asie et dans le Pacifique*
- c) *Renforcement des capacités des États membres de la CESAP de gérer les risques sociaux et les vulnérabilités et de mettre en place des programmes efficaces de protection sociale et de promotion de l'égalité des sexes, en particulier pour les groupes les plus vulnérables de la société*

665. La CESAP a resserré la coopération régionale durant l'exercice biennal et renforcé la capacité d'examiner et d'accélérer la mise en œuvre des engagements régionaux et internationaux, notamment le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population le développement, dans le cadre de la sixième Conférence de l'Asie et du Pacifique sur la population et son processus préparatoire. La Commission a également accéléré la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon intitulée « Make the Right Real », qui vise à concrétiser les droits pour les personnes handicapées dans la région Asie-Pacifique, en renforçant la capacité des gouvernements d'intégrer la question du handicap dans le programme de développement pour l'après-2015 et de promouvoir une législation fondée sur les droits. Les ateliers et consultations sur le développement des capacités ont permis de renforcer la capacité des mécanismes nationaux de promotion de la femme d'appliquer des politiques de planification et de budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes, d'instaurer un environnement propice à la création d'entreprises dirigées par des femmes et de définir des politiques pour lutter contre la violence faite aux femmes et aux filles. Grâce aux conseils techniques et aux formations dispensés par la CESAP et à l'échange de données d'expérience, les gouvernements sont devenus mieux à même de promouvoir la prestation de soins à long terme aux personnes âgées, d'appliquer des politiques participatives et fondées sur des données factuelles en faveur des jeunes et de mettre en place de vastes systèmes de protection sociale, en particulier pour les groupes vulnérables, y compris les personnes vivant avec le VIH.

Sous-programme 7 **Statistiques**

- a) *Meilleure compréhension, parmi les professionnels de la statistique officielle, les décideurs et la population, des tendances concernant le développement dans la région, notamment des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement*
- b) *Meilleur accès des décideurs et de la population à des données comparables sur les grands indicateurs démographiques, sociaux, économiques et environnementaux pour la région couverte par la CESAP*
- c) *Renforcement des capacités des services nationaux de statistique des États membres de recueillir, d'établir, de diffuser et d'utiliser des données statistiques conformément aux normes arrêtées au niveau international et aux bonnes pratiques*
- d) *Renforcement des capacités des bureaux nationaux de statistique dans la région couverte par la CESAP d'établir, de diffuser et d'analyser des données conformément aux normes arrêtées au niveau international et aux bonnes pratiques*

666. Face à la demande croissante d'informations, la CESAP a organisé, durant l'exercice biennal, des consultations sur les priorités et les méthodes permettant d'améliorer la capacité nationale de produire et de diffuser des statistiques économiques, sociales, environnementales, ventilées par sexe et démographiques et de renforcer l'enregistrement des faits d'état civil et les systèmes de statistiques de l'état civil. Les consultations sur les statistiques économiques ont permis de mieux comprendre l'appui politique et financier nécessaire pour produire ces statistiques et d'élaborer des plans de travail définissant les responsabilités des pays et des partenaires de développement. De même, des consultations visant à améliorer la coordination de la formation dans la région ont débouché sur un accord portant création d'un réseau d'instituts de formation statistique. Les services consultatifs fournis notamment au Bhoutan, à la Mongolie, au Myanmar et à la République démocratique populaire lao, leur ont notamment permis d'améliorer la précision de leurs estimations et projections de la population, de renforcer le cadre juridique des statistiques, d'améliorer les indicateurs de la pauvreté et des inégalités, d'intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans les statistiques officielles, d'appliquer le système de comptabilité économique de l'environnement et d'établir des statistiques des catastrophes.

Sous-programme 8 **Activités sous-régionales de développement**

- a) *Renforcement des capacités des gouvernements des pays insulaires du Pacifique d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des pratiques de développement durable et sans exclusive (composante 1)*
- b) *Les pays insulaires en développement du Pacifique sont mieux à même d'influencer les processus régionaux en Asie et dans le Pacifique (composante 1)*

- c) *Renforcement des mécanismes de coopération régionale et des cadres institutionnels de promotion de l'intégration régionale et du développement équitable (composante 1)*
- d) *Amélioration de l'aptitude des États membres de la CESAP à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des programmes de développement durable, dont certains ont trait à la problématique hommes-femmes, en adoptant une logique de croissance écologique et en prenant en compte l'efficacité énergétique, les technologies de l'information et des communications, la réduction et la gestion des risques de catastrophe, la réduction de la pauvreté et le développement des infrastructures (composante 2), d'autres à la facilitation des transports et du commerce et à l'eau, à l'énergie et à l'environnement (composante 3), au retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le développement des infrastructures, la facilitation du commerce et des transports, la réduction des risques de catastrophe, l'énergie et la sécurité alimentaire (composante 4) et d'autres encore aux domaines de l'alerte rapide, de la réduction des risques de catastrophe et de la desserte par les technologies de l'information et des communications (composante 5)*
- e) *Renforcement des échanges d'information et des partenariats entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires de développement amenés à intervenir dans les domaines d'activité prioritaires dans les sous-régions afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire (composantes 2 à 5)*

667. Grâce à la coopération technique, durant l'exercice biennal, la CESAP a renforcé la capacité de ses États membres de formuler des politiques sur diverses questions. Les gouvernements des pays du Pacifique ont élaboré des politiques et des lois nationales sur le handicap conformes à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et se sont familiarisés aux politiques relatives à l'économie verte lors des préparatifs de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement qui se tiendra à Apia en 2014. En Asie de l'Est et du Nord-Est, les principales parties prenantes ont établi un partenariat pour l'échange d'informations, l'évaluation et le renforcement des capacités en vue de l'élaboration de stratégies de développement urbain à faible émission de carbone. Tirant parti de l'expérience d'autres organisations sous-régionales, les membres du SPECA ont renforcé leurs capacités en matière d'intégration économique régionale et de gestion de l'eau et de l'énergie. En Asie du Sud et du Sud-Ouest, des formations ont été dispensées en vue de faciliter l'adhésion de l'Afghanistan à l'OMC et d'incorporer les objectifs de développement dans la modélisation macroéconomique au niveau national. En Asie du Sud-Est, un programme triennal sur le commerce et les investissements à l'intention du Timor-Leste et une formation sur l'infrastructure des technologies de l'information et des communications à l'intention du Myanmar ont été organisés.

3. Développement économique en Europe

Sous-programme 1

Environnement

- a) *Meilleure connaissance et compréhension de la gestion transfrontière de l'eau et de l'environnement dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale*
- b) *Meilleure connaissance et compréhension de la gestion transfrontière de l'eau et de l'environnement dans les pays d'Europe du Sud-Est*

668. Durant l'exercice biennal, l'exécution de sept projets auxquels ont participé les autorités chargées de l'eau et de l'environnement dans 15 pays est venue renforcer la coopération en matière de gestion transfrontière de l'eau en Europe orientale, au Caucase, en Asie centrale et en Europe du Sud-Est. Un nouveau traité entre la République de Moldova et l'Ukraine au sujet de la coopération dans le bassin hydrographique du Dniestr a été signé en novembre 2012. Trois groupes de travail d'experts transfrontières ont été créés par la Réunion des parties au Mémorandum d'accord sur une vision stratégique commune d'une gestion écologiquement viable du bassin hydrographique du Drin. Un groupe de travail bilatéral a été créé pour la coopération entre l'Azerbaïdjan et le Tadjikistan en matière d'hydrologie et d'environnement dans le bassin supérieur de l'Amou-Daria. Au titre du sous-programme, la CEE a organisé 15 ateliers, effectué 29 missions consultatives et mobilisé des ressources extrabudgétaires. Elle a renforcé les partenariats avec l'OSCE, le Partenariat mondial pour l'eau et des donateurs bilatéraux comme la Direction du développement et de la coopération de la Suisse, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement et l'Agence allemande de coopération internationale.

Sous-programme 2

Transports

- a) *Renforcement des capacités nationales d'application du cadre juridique et réglementaire de la CEE relatif aux transports terrestres internationaux, aux infrastructures et aux services, à la facilitation du passage des frontières et au transport des marchandises dangereuses*
- b) *Renforcement de la coopération régionale relative au développement des transports en transit dans le sud du Caucase et en Asie centrale*
- c) *Renforcement du cadre juridique et réglementaire national relatif à la sécurité routière en Europe orientale et en Asie centrale*
- d) *Renforcement de la capacité nationale de collecter et diffuser des statistiques cohérentes sur les transports intérieurs*

669. La CEE a contribué au renforcement de la capacité nationale des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale d'adhérer aux instruments juridiques relatifs aux transports terrestres internationaux et à la facilitation du passage des frontières, et à les mettre en œuvre, en organisant les réunions annuelles du Groupe de travail sur les projets relatifs aux transports et aux mouvements transfrontières du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA) et un atelier sur le transport des marchandises dangereuses et en fournissant des services consultatifs et une formation à l'École des cadres de

l'OSCE sur la gestion des frontières au Tadjikistan. Le Kirghizistan, le Qatar et la Turquie sont devenus parties contractantes aux instruments juridiques de la CEE relatifs à la circulation routière et au transport des denrées alimentaires périssables. Deux ateliers sur les statistiques des transports ont permis de sensibiliser les pays du Sud-Caucase et d'Asie centrale à la collecte de données statistiques sur les transports.

Sous-programme 3 **Statistiques**

- a) *Accroissement de la capacité d'évaluer la conformité des systèmes statistiques nationaux avec le cadre juridique et institutionnel conformément aux principes fondamentaux de la statistique officielle*
- b) *Meilleure connaissance des directives, normes et nomenclatures internationales pour la production de statistiques officielles comparables et fiables*
- c) *Amélioration des compétences pour la rationalisation des processus de production des statistiques officielles et des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, de la collecte des données brutes à la fourniture des statistiques finales*

670. La CEE a effectué, conjointement avec des organisations partenaires, cinq évaluations mondiales des systèmes statistiques nationaux, qui ont permis d'examiner de manière approfondie les capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques des pays concernés et de formuler des recommandations pour un développement durable des statistiques nationales. Quatre pays ont incorporé les recommandations dans leurs programmes de travail sur les statistiques à long terme ou leurs stratégies nationales de développement de la statistique.

671. La CEE a fourni 29 services consultatifs et organisé 10 ateliers et séminaires de formation nationaux et sous-régionaux à l'intention de 551 experts nationaux des statistiques économiques, sociales et environnementales, y compris les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement. Les pays d'Europe du Sud-Est, d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ont ainsi considérablement amélioré les délais de diffusion des statistiques et des indicateurs. La plupart des pays ont créé des sites Web conviviaux présentant des informations sur les métadonnées et d'autres formes de documents méthodologiques.

Sous-programme 4 **Coopération et intégration économiques**

- a) *Connaissance améliorée des meilleures pratiques et des directives relatives aux questions d'intégration économique, en particulier celles visées par le SPECA*
- b) *Renforcement des institutions et des cadres juridiques régionaux dans les domaines visés par le SPECA*

c) *Renforcement de la coopération économique entre l'Asie centrale et l'Afghanistan*

672. Durant l'exercice biennal, le forum économique 2012 du SPECA a offert une plateforme efficace pour apprendre les pratiques optimales en matière de coopération régionale en Asie et dans le Pacifique. Il a contribué à renforcer les capacités en matière de financement des technologies vertes innovantes, et les participants ont examiné les aspects régionaux de la suite donnée à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et les priorités régionales pour le programme de développement pour l'après-2015. Le renforcement institutionnel et juridique du Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral a porté sur la Commission inter-États du développement durable de l'Asie centrale. L'équipe spéciale conjointe a formulé des recommandations en vue de renforcer davantage la Commission. À l'issue d'une manifestation spéciale sur la coopération régionale entre l'Afghanistan et les autres pays du Programme SPECA, l'Afghanistan a été élu pour la première fois président du Programme. La présidence de l'Afghanistan devrait lui permettre de renforcer davantage sa coopération économique avec les pays de la sous-région.

Sous-programme 5
Énergies renouvelables

a) *Renforcement des capacités institutionnelles et humaines disponibles pour l'élaboration de stratégies d'efficacité énergétique permettant aux pays de se conformer aux obligations que leur font les traités internationaux*

b) *Renforcement des capacités institutionnelles et humaines disponibles pour l'élaboration de stratégies d'exploitation des énergies renouvelables permettant aux pays de se conformer aux obligations que leur font les traités internationaux*

673. Durant l'exercice biennal, la CEE a contribué au renforcement des capacités institutionnelles et humaines des pays en transition pour l'élaboration de stratégies d'efficacité énergétique et d'exploitation des énergies renouvelables. Ainsi, 11 pays ont appliqué les recommandations de la CEE sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables et adopté des politiques et mesures nationales adaptées. Les activités de la CEE ont essentiellement consisté à promouvoir les meilleures pratiques et solutions en matière de réforme des politiques énergétiques. Grâce à son assistance, 14 projets sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables ont été exécutés dans les pays bénéficiaires. La Commission a effectué cinq missions consultatives et organisé sept manifestations relatives au renforcement des capacités (ateliers, séminaires et réunions d'experts) à l'intention de 220 experts nationaux. Dans le cadre de ces activités, elle a renforcé les partenariats avec les commissions régionales et d'autres organisations internationales, notamment l'ONUDI, le secrétariat de la Charte de l'énergie, l'Agence internationale de l'énergie, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables et la Fondation des Nations Unies.

Sous-programme 6

Commerce

- a) *Accroissement des moyens dont les pays en transition disposent pour appliquer des mesures de facilitation du commerce en utilisant notamment les normes, recommandations et meilleures pratiques internationales de la CEE*
- b) *Renforcement de la capacité des pays en transition de promouvoir et appliquer des politiques, stratégies et mécanismes de facilitation du commerce et de favoriser leur intégration économique au niveau régional*

674. La CEE a contribué à l'élaboration de politiques commerciales et à la facilitation du commerce dans les pays en transition en aidant ces derniers à mettre en œuvre les normes et meilleures pratiques internationales. Ainsi, huit pays se sont dotés de mécanismes de coopération interinstitutions; des stratégies et mécanismes de facilitation du commerce (10 au niveau national et 2 au niveau régional) ont été mis en place; et 18 missions consultatives et 14 conférences et ateliers ont été organisés. Des ressources ont été mobilisées pour le programme grâce à des fonds extrabudgétaires fournis par la Fédération de Russie. Avec l'appui de la Commission, un système de communauté portuaire a entamé ses activités à Odessa et un groupe de travail interinstitutions a été créé comme organisme national de facilitation du commerce en Ukraine. Une déclaration de Batumi définissant des mesures concrètes de coopération régionale en matière de facilitation du commerce dans les régions du Sud-Caucase et de la mer Noire a été adoptée en juin 2013. La Commission économique eurasiennne est convenue d'un projet de plan d'action stratégique pour la mise en œuvre du concept de guichet unique. Le projet pilote de guichet unique au Tadjikistan a été mis en œuvre avec l'appui de l'Union européenne.

4. Développement économique en Amérique latine et dans les Caraïbes

Sous-programme 1

Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales

- a) *Renforcement de la capacité des décideurs des pays membres de la CEPALC de concevoir, mettre en œuvre et gérer les politiques commerciales et les stratégies de développement des exportations les plus propices à une intégration plus effective dans les circuits commerciaux et les chaînes de valeur aux niveaux mondial et régional*
- b) *Renforcement de la capacité des parties prenantes dans les pays membres de la CEPALC d'évaluer les conséquences des politiques commerciales pour les autres secteurs de développement, notamment dans l'optique du développement durable et du changement climatique*

675. Les analyses, les recommandations et l'assistance technique de la CEPALC et sa participation aux réunions de haut niveau pendant l'exercice biennal ont permis aux gouvernements de 15 pays (Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Pérou, Trinité-et-Tobago et Uruguay) et à quatre organisations (Communauté andine, Société andine de développement, Union des nations de l'Amérique du Sud et CNUCED) de renforcer leurs capacités en vue d'assurer une meilleure insertion dans l'économie mondiale par l'intégration commerciale régionale et interrégionale,

en particulier avec la région de l'Asie et du Pacifique, et de renforcer les chaînes de valeur en intégrant les petites et moyennes entreprises dans les marchés mondiaux. La Commission a renforcé la capacité de 15 de ses membres et membres associés de concevoir des politiques commerciales qui contribuent au développement des exportations alimentaires nationales tout en permettant de mettre en œuvre les engagements relatifs au développement durable et au changement climatique, en particulier eu égard à la réduction de l'empreinte carbone. La CEPALC a également organisé plusieurs ateliers qui avaient pour but de montrer comment on peut, grâce à la technologie, analyser la compétitivité commerciale en utilisant un logiciel aux fins des négociations commerciales futures.

Sous-programme 2

Production et innovation

Renforcement de la capacité des pays de la région de concevoir, mettre en œuvre et évaluer des stratégies et des politiques propres à accroître leur productivité économique et leur pouvoir d'innovation

676. La CEPALC a fourni des services de coopération technique favorisant la convergence en matière de productivité à 61 décideurs dans cinq pays de la région pendant l'exercice biennal. Ces services visaient à analyser les structures économiques et à institutionnaliser des entités pour améliorer les chaînes logistiques et assurer l'accès aux infrastructures grâce à l'innovation et aux technologies de l'information et des communications, avec le concours du secteur privé, des milieux universitaires et du secteur public. Parmi les projets d'assistance technique de la Commission qui ont eu des effets importants dans la région, on peut citer : a) la mise en œuvre de son plan d'action; b) la création du secrétariat aux technologies de l'information et des communications du Paraguay; c) la mise en place de l'autoroute de l'information mésoaméricaine, qui a permis d'établir un réseau de responsables des politiques informatiques en Colombie, au Costa Rica, à El Salvador, au Guatemala, au Honduras, au Mexique, au Nicaragua et au Panama; d) l'élaboration du plan de l'Équateur pour la mise en œuvre d'une stratégie nationale visant à modifier la matrice de production; et e) la création d'une équipe conjointe CEPALC-ONUDI dans l'État plurinational de Bolivie en vue de l'élaboration d'un plan pilote pour promouvoir une cellule du textile et du vêtement à El Alto.

Sous-programme 3

Politiques macroéconomiques et croissance

- a) *Renforcement de la capacité des décideurs nationaux des pays membres de concevoir et mettre en œuvre des politiques et des mesures macroéconomiques de stabilisation de la croissance, fondées sur l'évaluation de ses facteurs déterminants*
- b) *Renforcement de la capacité des pays de la région de concevoir, mettre en œuvre et évaluer des politiques, des règlements et des mesures concernant les systèmes financiers nationaux qui permettent de promouvoir la croissance, le développement productif et la protection sociale*

677. La CEPALC a fourni, pendant l'exercice biennal, des services de coopération technique qui ont renforcé la capacité de 14 pays de concevoir des politiques macroéconomiques. La Commission a formulé à l'intention des pays membres de l'Union des nations de l'Amérique du Sud des recommandations propres à leur

permettre de faire face à la situation économique mondiale. Un atelier sur les indicateurs économiques et budgétaires à court terme a été organisé à Mexico en 2013 afin d'évaluer l'incidence des politiques d'intérêt public. Une assistance a été fournie à trois pays (El Salvador, Paraguay et Pérou) en matière de méthodologie et d'analyse statistiques afin de leur permettre d'être mieux à même d'effectuer des recherches et des analyses sur l'activité économique, le commerce international et les mesures de productivité. La CEPALC a participé aux comités intergouvernementaux chargés de promouvoir la croissance, le développement productif et la protection sociale, grâce aux systèmes financiers nationaux, et a contribué à l'analyse de divers instruments et mesures de financement de l'infrastructure de développement des pays membres de l'Union des nations de l'Amérique du Sud. La Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes a bénéficié de services consultatifs concernant les systèmes de paiement, la mise en place d'un système financier régional sans exclusive et le renforcement des fonds de réserve. La CEPALC a analysé le système de protection sociale de la Colombie et recommandé des réformes à son régime des pensions.

Sous-programme 4 **Développement social et équité**

- a) *Renforcement de la capacité des décideurs nationaux des pays membres de gérer et catégoriser les dépenses sociales et d'améliorer la conception, le suivi et l'évaluation des politiques sociales sectorielles, plus précisément en ce qui concerne la sécurité alimentaire, la dénutrition infantile et la protection sociale*
- b) *Renforcement de la capacité technique des États membres de la CEPALC de concevoir, mettre en œuvre et suivre des programmes sociaux visant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement dans le domaine social*

678. Pendant l'exercice biennal, la CEPALC a amélioré les politiques sociales grâce à des initiatives comme la méthode d'évaluation du coût de la faim mise en œuvre par la Bolivie (État plurinational de), la Colombie, l'Équateur et le Pérou et des études comme celles portant sur l'obésité qui ont été effectuées en Argentine, à Aruba, en Équateur, en République dominicaine et en Uruguay. Les pays membres de la Communauté andine se servent maintenant des bases de données visant à améliorer les capacités techniques en matière de politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de programmes de transfert d'argent. Les propositions de la CEPALC tendant à la mise en place de systèmes de protection sociale sans exclusive ont été adoptées dans la région en vue de l'élaboration de politiques nationales de protection sociale. Les recommandations de la Commission visant à systématiser les procédures de conception des politiques sociales relatives à la prestation de soins ont également été adoptées, au Costa Rica, en Équateur et en Uruguay. La CEPALC a contribué à définir des priorités stratégiques pour les personnes handicapées et à transversaliser une méthode multidimensionnelle pour mesurer la pauvreté. Au Costa Rica, en El Salvador, au Guatemala, au Honduras, au Panama, au Pérou, en République dominicaine et en Uruguay, une approche axée sur les indicateurs de la condition féminine et une analyse pertinente servant de base à l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles en faveur de l'égalité des sexes, y compris l'autonomie physique et économique des femmes, a été privilégiée,

conformément aux recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

Sous-programme 5
Population et développement

- a) *Renforcement de la capacité technique des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à suivre les tendances démographiques et les problèmes liés à la population et au développement afin d'en tenir compte dans leurs programmes sociaux*
- b) *Renforcement de la capacité technique des pays de la région de suivre les progrès accomplis dans l'application des recommandations faites aux fins de la réalisation des objectifs énoncés dans les accords internationaux pertinents (Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, Plan d'action international sur le vieillissement et objectifs du Millénaire pour le développement)*

679. La capacité de 20 pays de suivre les tendances démographiques pour en tenir compte dans leurs programmes sociaux a été renforcée pendant l'exercice biennal. La CEPALC a fourni une assistance technique à distance à 20 pays pour la formulation et l'examen des recensements, l'analyse des perspectives démographiques et la préparation de cours de formation nationaux. Les méthodes de traitement de données du système REDATAM renforcé ont été utilisées par 120 agents techniques d'Amérique latine et des Caraïbes et par 50 autres de Fidji et de Thaïlande. En outre, 31 participants de 12 pays ont amélioré leur capacité technique de suivre les progrès accomplis s'agissant du respect des engagements internationaux pris au titre de la Conférence internationale sur la population et le développement, du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et de la Charte de San Jose sur les droits des personnes âgées en Amérique latine et dans les Caraïbes. Toutes ces activités ont permis de mieux évaluer les recensements de la population effectués pendant le cycle de 2010, de mieux utiliser les résultats des recensements et de disposer d'éléments importants pour planifier les recensements de 2020.

Sous-programme 6
Développement durable et établissements humains

- a) *Renforcement de la capacité des pays de la région d'intégrer des critères de durabilité dans les politiques et mesures concernant le développement, le changement climatique et la réduction des risques*
- b) *Renforcement de la capacité technique et analytique des pays membres de la CEPALC de concevoir et mettre en œuvre des politiques de gestion des risques et de réduction de la vulnérabilité*

680. Pendant l'exercice biennal, la CEPALC s'est attachée à concevoir et diffuser une méthodologie, des outils et des bases de données visant à évaluer les effets du changement climatique sur les zones côtières et maritimes de la région; plusieurs pays ont adopté cette méthodologie et trois ont demandé de l'aide pour l'appliquer. La Commission a mis à jour sa propre méthodologie, élaboré un nouveau manuel pour évaluer les effets des catastrophes naturelles extrêmes et fourni une assistance à la Colombie pour évaluer les conséquences socioéconomiques du phénomène La

Niña. L'Institut national de statistique et de géographie du Mexique et la CEPALC ont organisé un atelier visant à examiner un document conjoint sur une méthodologie pour quantifier les dépenses publiques consacrées à l'environnement et à assurer le renforcement des capacités dans la région. Dans le cadre d'InterCLIMA 2013, la CEPALC, en collaboration avec la Banque interaméricaine de développement, a présenté les résultats préliminaires concernant les effets économiques du changement climatique au Pérou. Les signataires du principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ont désigné la CEPALC comme secrétariat technique chargé de veiller à la mise en œuvre intégrale des droits que sont l'accès à l'information, la participation et la justice dans les questions relatives à l'environnement.

Sous-programme 7

Ressources naturelles et infrastructures

- a) *Renforcement de la capacité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes d'évaluer et de mettre en œuvre des politiques de gestion durable des ressources naturelles, en tenant compte des mécanismes d'intégration régionale*
- b) *Renforcement de la capacité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de formuler des politiques et des stratégies dans le domaine des services et systèmes de transport et d'infrastructures, en tenant compte des mécanismes d'intégration régionale*

681. Pendant l'exercice biennal, la CEPALC a fourni des services de coopération technique visant à assurer une gestion durable des ressources naturelles, des moyens de transport et des infrastructures. La Commission a organisé un cours international sur les politiques en matière d'infrastructures, de transport et de logistique, qui a permis d'examiner le rôle du Gouvernement dans la promotion de la logistique des transports et l'amélioration des politiques d'intérêt public, ainsi qu'une table ronde sur les services portuaires à l'intention de la Communauté des Caraïbes, qui visait à mettre en place une politique commune d'intégration régionale. Plusieurs ateliers sur l'utilisation de logiciels de transport et de logistique ont permis à des participants des Caraïbes d'élaborer des stratégies commerciales reposant davantage sur des données factuelles en vue de négociations commerciales futures. La CEPALC a contribué à l'élaboration du programme régional sur l'eau des Amériques et a recommandé des moyens efficaces propres à permettre aux consommateurs argentins de maîtriser la réglementation et le contrôle des services d'eau et d'assainissement. Elle a également organisé un quatrième dialogue régional sur l'efficacité énergétique.

Sous-programme 8

Statistique

- a) *Les fonctionnaires des États membres ont des capacités renforcées et maîtrisent mieux la collecte, le suivi et la diffusion de données sociales et environnementales de base (en particulier celles qui sont incluses dans les objectifs du Millénaire et autres objectifs de développement arrêtés au niveau international) à l'appui de la planification et de la formulation des politiques*

- b) *Capacité renforcée des institutions publiques nationales de la région de mettre en œuvre le Système de comptabilité nationale et de renforcer l'intégration régionale des systèmes statistiques nationaux*

682. Pendant l'exercice biennal, huit pays ont mis en œuvre les recommandations de la CEPALC visant à améliorer les enquêtes nationales sur le logement, ce qui leur a permis de renforcer leur capacité d'analyser les indicateurs sociaux, environnementaux et de la pauvreté. La Commission a mis au point des méthodologies quantitatives pour réduire les écarts entre les sources nationales et internationales dans le cadre du suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et elle a coordonné un projet interrégional sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et le programme de développement pour l'après-2015. Sur la base des recommandations de la CEPALC, El Salvador a appliqué des modèles économétriques pour évaluer l'impact sur les ménages de la subvention des gaz de pétrole liquéfiés et trois pays ont reçu un appui pour appliquer le Système de comptabilité nationale tandis que des fonctionnaires de sept pays ont mis à profit les recommandations méthodologiques issues d'un atelier de formation pour améliorer leurs statistiques des comptes nationaux. En outre, plusieurs pays s'emploient à améliorer leurs processus d'établissement des statistiques des comptes nationaux et des prix dans le cadre du Programme de comparaison internationale.

Sous-programme 9

Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale

- a) *Renforcement des capacités techniques et humaines des pays de la sous-région de concevoir, évaluer, promouvoir et appliquer des politiques et des dispositifs/mécanismes concernant l'énergie, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation des effets de ce changement, notamment dans le secteur agricole, ainsi que la prévention et l'évaluation des phénomènes naturels extrêmes et l'atténuation de leurs effets*
- b) *Renforcement des capacités techniques et humaines aux niveaux national et sous-régional, pour la conception, l'évaluation, la promotion et la mise en œuvre de politiques et de dispositifs/mécanismes de développement et d'intégration économique et sociale, l'emploi, le commerce, le développement productif et compétitif, la reconstruction et le développement après une catastrophe*

683. L'assistance technique fournie par la CEPALC durant l'exercice biennal a permis de renforcer la capacité des pays d'Amérique centrale d'utiliser des méthodes économétriques, de comprendre les questions fiscales liées aux changements climatiques et d'appliquer une méthodologie pour mesurer les effets des catastrophes naturelles. La Commission a aidé le Mexique à évaluer les dégâts causés par les inondations de 2011 et le Guatemala à évaluer ceux causés par le tremblement de terre de 2012. L'Institut haïtien de la statistique et de l'informatique a établi un indicateur économique à court terme avec l'aide de la CEPALC. Le Nicaragua a bénéficié d'un appui pour l'établissement du nouveau système de comptabilité nationale et du plan stratégique de la banque centrale et Cuba a reçu une aide pour l'élaboration du rapport économique en vue de sa réintégration au

Fonds international de développement agricole. La CEPALC a aidé El Salvador à élaborer un projet de loi sur le développement social, l'inclusion et la protection et à concevoir le cadre institutionnel d'un système de planification et de développement qui a conduit à la création de son Ministère du développement humain et social.

Sous-programme 10

Activités sous-régionales dans les Caraïbes

Renforcement de la capacité technique des pays de la sous-région de formuler des stratégies et politiques de réduction des risques et des mesures d'adaptation au changement climatique

684. Des discussions préliminaires sont en cours en vue de la création en 2014 d'un centre régional appelé à s'occuper des besoins des personnes handicapées, conformément au thème de la collaboration entre la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et les Caraïbes. Un cours de formation sur les technologies de l'information et des communications pour la gestion des risques de catastrophe dans les Caraïbes a permis de renforcer la capacité des participants d'utiliser durablement les applications comme un élément essentiel de la stratégie de gestion des risques. En outre, la réserve des formateurs qui ont dispensé la formation à l'utilisation stratégique des technologies aux fins de la réduction des risques s'est étoffée.

5. Développement économique et social en Asie occidentale

Sous-programme 1

Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable

- a) *Renforcement de la capacité des décideurs et des fonctionnaires de formuler, mettre en œuvre et assurer le suivi de politiques et de programmes propres à assurer un développement durable dans le contexte du changement climatique*
- b) *Intensification des concertations et sensibilisation des gouvernements nationaux qui se concertent davantage et sont plus conscients à la nécessité d'appliquer les recommandations issues de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, notamment celles qui concernent le développement des secteurs de l'économie verte*

685. Durant l'exercice biennal, 19 activités de renforcement des capacités ont été menées et 14 services consultatifs ont été fournis aux niveaux national, sous-régional et régional en Jordanie, au Liban, à Oman et au Qatar. Les activités de la CESAO ont contribué à renforcer l'aptitude de ses États membres à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et à atténuer davantage les effets du changement climatique grâce à une meilleure connaissance des questions touchant les négociations relatives au changement climatique, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, de façon à accroître la capacité d'adaptation aux effets inévitables du changement climatique. La Commission a facilité les échanges interrégionaux de connaissances, ce qui a permis aux États membres de mieux comprendre les questions relatives à l'eau. Les services fournis portaient sur un large éventail de domaines s'inscrivant dans le cadre des préparatifs mais aussi du suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable,

l'amélioration de l'environnement général favorable au programme de développement pour l'après-2015, les effets socioéconomiques dans les domaines de la qualité de l'eau et de la pollution et les progrès technologiques eu égard aux objectifs fixés en matière de protection de l'environnement et de développement durable au niveau national.

Sous-programme 2
Politiques sociales intégrées

- a) *Renforcement de la capacité des États membres d'adopter une approche intégrée de la protection sociale et d'identifier les outils nécessaires pour ouvrir un espace budgétaire aux politiques sociales*
- b) *Renforcement de la capacité des gouvernements d'inscrire la migration dans la planification du développement*

686. La CESAO a organisé trois activités de renforcement des capacités et six activités de services consultatifs pendant l'exercice biennal. Le programme, qui s'inscrivait dans le cadre de la promotion d'une approche intégrée en matière de politiques de protection sociale, a permis d'établir trois nouveaux profils de pays sur la protection sociale et de mettre au point une série d'outils pour renforcer la capacité des acteurs nationaux de mettre en place des systèmes de protection sociale complets et efficaces. Les services consultatifs fournis à l'État de Palestine lui ont permis d'améliorer les capacités en matière d'élaboration, de suivi et d'évaluation des politiques sociales et devaient contribuer à la mise au point du plan de développement national et des stratégies sous-sectorielles de développement social pour 2014-2016. Une conférence régionale sur les handicaps a considérablement contribué à la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. La CESAO a pu obtenir des 16 pays membres participant à la réunion consultative régionale sur les migrations internationales et le développement de la région arabe qu'ils reconnaissent combien il importe d'inscrire la migration dans les stratégies de développement national.

Sous-programme 3
Développement et intégration économiques

- a) *Renforcement de la capacité des pays membres de formuler et de mettre en œuvre les politiques et les mesures recommandées dans le Consensus de Monterrey et dans la Déclaration de Doha sur le financement du développement*
- b) *Renforcement de la capacité des gouvernements de négocier et d'appliquer des accords commerciaux sous-régionaux, régionaux et multilatéraux destinés à favoriser les échanges internationaux*
- c) *Renforcement de la capacité des pays membres de la région d'élaborer et d'appliquer des politiques et stratégies macroéconomiques favorisant une croissance économique durable et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement*

687. Durant l'exercice biennal, à l'issue d'une évaluation de la situation socioéconomique en Égypte axée sur les effets de la situation politique, divers moyens d'intervention à court terme ainsi que des scénarios à long terme de

développement sans exclusive ont été proposés. Le document d'orientation en question exposait clairement les conséquences de l'impasse politique. Deux ateliers de perfectionnement ont permis à 50 fonctionnaires des Ministères des finances et des impôts du Soudan et du Soudan du Sud de mieux comprendre la double imposition et les moyens d'atténuer ce problème. Un atelier préparatoire à l'intention des pays arabes membres de l'OMC a été organisé en vue de les aider à préparer la neuvième Conférence ministérielle, qui s'est tenue à Bali en décembre 2013. Il en est résulté une liste de recommandations à l'intention des pays arabes concernant les questions examinées à la Conférence. Vingt-sept services consultatifs ont été fournis et 16 activités de renforcement des capacités ont été menées aux niveaux national, sous-régional et régional durant l'exercice biennal; les principaux bénéficiaires étaient la Jordanie, le Maroc, le Soudan et la Tunisie.

Sous-programme 4
Technologies de l'information et des communications
au service de l'intégration régionale

- a) *Renforcement des activités de sensibilisation à la nécessité de progresser dans l'édification d'une société de l'information et d'une économie du savoir, dans la droite ligne des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et du Plan d'action régional en vue de l'édification de la société de l'information*
- b) *Renforcement des connaissances et des compétences des bureaux nationaux pour la mise au point de mécanismes et de programmes propres à assurer l'avènement de la société de l'information et de l'économie du savoir*

688. Des services consultatifs devant contribuer à faire progresser l'édification d'une économie du savoir, y compris pour l'élaboration et l'évaluation des politiques relatives aux technologies de l'information et des communications, ont été fournis à plusieurs pays membres pendant l'exercice biennal. Les activités menées dans ce cadre ont permis de mieux comprendre le rôle des technologies de l'information et des communications en matière de développement économique et social. Au total, quatre activités de renforcement des capacités et 13 activités de services consultatifs ont été menées en 2012-2013. En collaboration avec la Ligue des États arabes, la CESAO a conduit les efforts visant à mettre en place un forum arabe de gouvernance de l'Internet qui devait servir de plateforme décentralisée conçue de la base vers le sommet pour des consultations ouvertes à tous sur la gouvernance de l'Internet et pour recenser les domaines de coopération faisant intervenir toutes les parties prenantes. À cet égard, la CESAO a organisé la deuxième réunion annuelle du Forum arabe de la gouvernance d'Internet et quatre réunions de groupes consultatifs multipartites arabes. La Commission a également organisé un atelier sur la législation en ligne dans la région arabe, un atelier régional sur l'administration en ligne et un atelier sur l'impact des modèles de mesure des applications informatiques.

Sous-programme 5
Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits

- a) *Renforcement de la capacité des bureaux nationaux de statistique de produire et diffuser en temps opportun, avec l'aide de la CESA O, des statistiques et indicateurs pertinents, fiables et comparables sur l'économie et l'environnement*
- b) *Renforcement de la capacité des bureaux nationaux de statistique de produire et de diffuser en temps opportun, avec l'aide de la CESA O, des statistiques et indicateurs sociaux pertinents, fiables et comparables, notamment des statistiques ventilées par sexe*

689. Les ateliers et les missions consultatives organisés pendant l'exercice biennal ont contribué à accroître la capacité de produire et de diffuser des statistiques officielles, y compris celles provenant du Système de comptabilité nationale, les statistiques du commerce international des services, les statistiques chronologiques, les statistiques industrielles, les statistiques du travail, les statistiques de l'infrastructure, les statistiques agricoles et les indicateurs du développement. En coopération avec plusieurs organismes des Nations Unies et d'autres partenaires, la CESA O a amélioré l'efficacité des activités de développement des capacités. Il en est résulté une stratégie régionale pour l'établissement de statistiques macroéconomiques et des statistiques de l'agriculture, du travail et de l'état civil. En outre, la Commission a facilité la tenue d'ateliers pour les pays (Jordanie, Koweït, Oman et État de Palestine) qui pilotent la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 et pour les pays qui se trouvent aux phases critiques du traitement des données recueillies grâce aux recensements de la population et du logement. Ces ateliers ont permis d'améliorer la disponibilité des statistiques macroéconomiques.

Sous-programme 6
Promotion de la femme

- a) *Renforcement de la capacité des instances nationales de formuler et d'appliquer des politiques favorables aux femmes et de mettre en place les mécanismes nécessaires, notamment des budgets soucieux d'égalité entre les sexes*
- b) *Renforcement de la capacité des pays membres de promouvoir et appliquer les conventions et résolutions des Nations Unies relatives aux droits des femmes, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*

690. Durant l'exercice biennal, la CESA O a aidé cinq pays (Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Jordanie, Liban et État de Palestine) à intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans leurs stratégies de développement et plans d'action; organisé des ateliers de renforcement des capacités et mené des missions consultatives en vue d'aider les pays membres à appliquer les mesures voulues pour s'acquitter des engagements qu'ils ont pris de mettre en œuvre les déclarations et instruments internationaux, principalement la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; organisé un atelier de formation

visant à assurer l'insertion du droit des femmes au travail dans la législation nationale et internationale; et soutenu activement les efforts faits au niveau national pour élaborer des plans et programmes nationaux de lutte contre la violence sexiste, en particulier au moyen de ses publications et documents techniques sur la question, d'initiatives de renforcement des capacités et de manifestations publiques. Quatorze pays membres ont concouru à la mise en place d'une base de données pour recenser les méthodes nationales de lutte contre la violence à l'égard des femmes.

Sous-programme 7

Atténuation des conflits et développement

- a) *Renforcement de la capacité des pays membres dans le domaine de la gouvernance et du développement des institutions grâce à la modernisation du secteur public et au renforcement des capacités des administrations locales en matière de fourniture des services essentiels*
- b) *Renforcement de la capacité des pays membres d'atténuer l'impact des crises et/ou de l'instabilité en s'attaquant aux problèmes émergents à travers la formulation de politiques de développement, notamment de stratégies pour la sécurité alimentaire, et l'utilisation efficace des mécanismes de coordination de l'aide*

691. Durant l'exercice biennal, la CESAO a fourni une assistance technique pour la conception d'indices de développement urbain et pour leur mise en œuvre à titre de projet pilote à Nouakchott, Tripoli et Tunis; elle a aidé Bahreïn, la Jordanie, le Soudan, le Yémen et l'État de Palestine à élaborer leurs rapports nationaux sur les objectifs du Millénaire pour le développement et le Soudan, le Yémen et l'État de Palestine à établir leurs plans relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement. La Commission a entamé un projet visant à aider l'Iraq à élaborer son rapport sur le développement humain. Elle a par ailleurs organisé un atelier de renforcement des capacités pour l'élaboration de politiques dans l'État de Palestine, auquel ont participé 16 fonctionnaires de neuf ministères et institutions publiques.

Chapitre 24

Droits de l'homme

Principaux résultats obtenus

Durant l'exercice biennal, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme s'est attaché à faire effectivement inscrire les droits de l'homme dans le programme de développement pour l'après-2015 en apportant d'importantes contributions à diverses activités à l'échelle du système. Le Haut-Commissariat a contribué à la stratégie de déploiement de conseillers pour les droits de l'homme approuvée par le Groupe des Nations Unies pour le développement en 2012, qui a permis d'affecter deux conseillers aux Maldives et au Timor-Leste, et huit autres quelques temps après. Il a également appuyé les commissions d'enquête sur la Libye, la République arabe syrienne et la République populaire démocratique de Corée mandatées par le Conseil des droits de l'homme et les missions d'établissement des faits envoyées au Mali et en

République centrafricaine. Le deuxième cycle de l'examen périodique universel a commencé, les rapports nationaux de tous les 70 États concernés ayant été examinés. La Haut-Commissaire a lancé son rapport sur le renforcement des organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme (A/66/860), qui vise à sensibiliser aux difficultés rencontrées par le système et à encourager des propositions de réforme. Le rapport est examiné dans le cadre du processus intergouvernemental demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/254 et prorogé dans sa résolution 68/2. Durant l'exercice biennal, le Haut-Commissariat a élargi ses moyens de sensibilisation à travers son site Web, dont il a notamment lancé une version arabe.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Pour le Haut-Commissariat, le principal problème consiste à essayer de donner suite à toutes les demandes d'assistance qu'il reçoit, en particulier à un moment où il faudrait prendre acte de l'intérêt croissant pour les droits de l'homme constaté dans de nombreux pays et au sein de la communauté internationale. Il est devenu de plus en plus difficile d'absorber la charge de travail supplémentaire émanant du système conventionnel, des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, du Conseil des droits de l'homme et d'autres parties prenantes. À titre d'exemple, durant l'exercice biennal 2012-2013, le Haut-Commissariat a examiné plus de 38 000 courriers électroniques et lettres envoyés au titre des procédures des communications du Conseil et a appuyé l'élaboration de 364 rapports au titre des procédures spéciales destinés au Conseil et à l'Assemblée générale et de 265 observations finales des organes conventionnels. Le Haut-Commissariat s'est efforcé de faire face à ce problème en se concentrant sur les résultats, en rationalisant les méthodes et procédures de travail, en ayant accès à d'autres bases de ressources, en multipliant les partenariats et en poursuivant la transversalisation des droits de l'homme dans les activités des Nations Unies.

692. Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 90 % des 7 692 produits quantifiables prescrits.

693. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 [A/66/6 (Sect. 23) et Corr. 1].

Direction exécutive et administration

a) Administration efficace du programme de travail

694. Le Haut-Commissariat a exécuté 90 % des 7 692 produits quantifiables prescrits pendant l'exercice biennal et 99,4 % de son budget de l'exercice 2012-2013 et a utilisé la quasi-totalité des crédits ouverts pour l'exercice.

b) *Recrutements et affectations effectués en temps voulu*

695. En 2013, la durée moyenne de vacance des postes d'administrateur était de 120 jours, ce qui représente une amélioration par rapport au chiffre de 2012, qui était de 147 jours. Le Haut-Commissariat a maintenu un nombre élevé d'offres d'emploi (71) en 2013, d'où la difficulté relative à pourvoir les postes vacants en temps voulu.

c) *Recensement des nouveaux problèmes auxquels les États Membres doivent prêter attention en ce qui concerne les droits de l'homme*

696. Dans le cadre du dialogue, les États ont fait 97 références à des questions soulevées dans le rapport de la Haut-Commissaire, ce qui représente une légère augmentation. Ils ont en particulier mentionné des questions liées aux droits des femmes, à l'impunité, aux migrations et à la discrimination.

d) *Amélioration de la cohérence des politiques de gestion des activités menées par les organismes des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme*

697. Au cours de l'exercice, 17 documents directifs sur les droits de l'homme ont été adoptés. Comme autres initiatives, le Haut-Commissariat a coprésidé le mécanisme de transversalisation des droits de l'homme du GNUM et codirigé la mise en œuvre de la politique d'obligation de diligence en matière de droits de l'homme des Nations Unies, dont le premier examen et la mise à jour ont eu lieu en octobre 2012, ainsi que les consultations ayant mené à l'adoption de la politique de vérification des antécédents du personnel des Nations Unies en matière de respect des droits de l'homme. Le Haut-Commissariat a conduit les consultations sur la réponse du système des Nations Unies face à la discrimination, qui ont conduit à la création d'un réseau sur la discrimination raciale et la protection des minorités. Enfin, il a conduit les consultations sur les migrations et les droits de l'homme au sein du Groupe mondial sur la migration et a mené conjointement avec le Département des affaires économiques et sociales les consultations sur les migrations internationales qui ont débouché sur l'adoption des orientations du Secrétaire général concernant les migrations et les droits de l'homme.

e) *Amélioration de la représentation géographique des fonctionnaires et de l'équilibre entre les sexes*

698. Huit des 15 recrutements soumis au principe de la répartition géographique effectués durant l'exercice 2012-2013, soit 53 %, concernaient des candidats originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés. En décembre 2013, 59 % du personnel du Haut-Commissariat, toutes catégories confondues, étaient des femmes, ce qui est supérieur à l'objectif général prévu de 50 %.

f) *Amélioration du respect des délais de présentation de la documentation*

699. Le pourcentage de documents de présession soumis dans les délais prévus à la fin de 2013 (77 %) témoigne d'une amélioration continue et substantielle du respect des délais pendant l'exercice. Cette amélioration s'explique par des décisions et mesures prises ces dernières années en interne pour garantir l'application du principe de responsabilité en ce qui concerne les délais et renforcer l'entité administrative chargée de la présentation de la documentation. Le Haut-

Commissariat est déterminé à continuer d'améliorer le respect des délais de présentation de la documentation.

- g) *Déploiement à bref délai de spécialistes des droits de l'homme pour prévenir la poursuite des violations des droits de l'homme conformément au mandat du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme*

700. En 2013, 192 fonctionnaires du Haut-Commissariat se sont portés volontaires pour être inscrits sur la liste du personnel prêt à être déployé rapidement pour la période allant de juin 2013 à juin 2014. Durant l'exercice biennal, le Haut-Commissariat a diligenté 20 missions d'établissement des faits, investigations et commissions d'enquête, notamment en appui à la création des commissions d'enquête demandées par le Conseil des droits de l'homme. Le Haut-Commissariat a continué d'administrer le fonds de réserve, qui finance certains déploiements, et un stock de matériel réservé à cette fin.

- h) *Visibilité accrue et meilleure connaissance des activités menées par le Haut-Commissariat*

701. Les pages Web du Centre des médias du Haut-Commissariat ont enregistré 487 000 visites à la fin de l'exercice. Ce résultat inclut les consultations de la version arabe du site Web lancée en décembre 2012. Les éditoriaux sont produits par le rédacteur des discours de la Haut-Commissaire, poste qui était vacant ou faisait l'objet de recrutement pendant toute l'année 2013. Néanmoins, le Haut-Commissariat a maintenu ses contacts avec les médias, notamment grâce aux médias sociaux. En 2013, il a publié 690 communications destinées aux médias, contre 467 en 2012. À la fin de janvier 2014, le nombre indicatif d'articles mentionnant la Haut-Commissaire ou le Haut-Commissariat, selon l'un des principaux moteurs de recherche, était passé de 11 508 en 2012 à 16 246 en 2013.

Sous-programme 1

Intégration des droits de l'homme, droit au développement et recherche et analyse

- a) **Intégration des droits de l'homme**

- a) *Accroissement de l'intégration des droits de l'homme dans les programmes et activités du système des Nations Unies consacrés au développement, aux questions humanitaires, à la paix et à la sécurité, à la gouvernance et à l'état de droit*

702. Durant l'exercice biennal, le sous-programme a aidé le Haut-Commissariat à assurer la présidence et la conduite des travaux du mécanisme de transversalisation des droits de l'homme du GNUD et à continuer de présider ou coprésider le groupe de travail sur le système des coordonnateurs résidents, le groupe interinstitutions chargé d'examiner la politique d'obligation de diligence en matière des droits de l'homme des Nations Unies, le Partenariat des Nations Unies pour les peuples autochtones, le groupe de travail sur les migrations et les droits de l'homme et le Groupe de travail sur la protection des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme. Dans le cadre du sous-programme, a été coordonnée la mise en place d'un réseau des Nations Unies sur la discrimination raciale et la protection des minorités. Le Haut-Commissariat a également contribué à la transversalisation des droits de l'homme en participant aux

travaux d'organes interinstitutions des Nations Unies, notamment le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, le Comité de haut niveau sur les programmes, le Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit et la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, et en participant activement au processus d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

- b) *Renforcement des capacités du système des Nations Unies, en particulier des équipes de pays des Nations Unies, pour leur donner les moyens de tenir davantage compte de tous les droits de l'homme dans leurs programmes et activités respectifs et d'aider les États Membres qui en font la demande à se doter de structures nationales de promotion et de protection des droits de l'homme et à renforcer celles qui existent déjà*

703. En février 2012, une nouvelle stratégie, élaborée conjointement par le Haut-Commissariat et le PNUD en vue du déploiement de conseillers pour les droits de l'homme, a été approuvée par le GNUD. Cette stratégie à l'échelle du système vise à renforcer la cohérence des politiques en matière de droits de l'homme et à faire en sorte que les organismes du système s'approprient les conseillers déployés par le Haut-Commissariat à la demande des coordonnateurs résidents et des équipes de pays. Des engagements de financement de projets ont été pris à l'égard de huit pays : Costa Rica, Guinée-Bissau, Indonésie, Maroc, Myanmar, Turquie, Uruguay et Zambie. D'autres pays devraient bénéficier d'un appui en 2014, sous réserve de la mobilisation des ressources en cours. La capacité des composantes droits de l'homme des missions de paix et des bureaux extérieurs du Haut-Commissariat d'enquêter sur les cas de violence sexuelle, de les étayer et d'y remédier a été renforcée grâce à un cours de formation ciblée, qui a été dispensé à titre pilote au Soudan du Sud en 2012 et en République démocratique du Congo en 2013.

- c) *Meilleure connaissance des questions relatives aux droits de l'homme et de leurs aspects intéressant l'égalité des sexes et le handicap dans tout le système des Nations Unies, notamment les équipes de pays des Nations Unies*

704. Le Haut-Commissariat a fourni un appui à l'initiative de gestion des connaissances du mécanisme de transversalisation des droits de l'homme du GNUD en vue de recueillir des informations concernant les pratiques optimales en matière d'approches axées sur les droits de l'homme, afin de montrer comment les droits de l'homme peuvent être intégrés dans les activités de développement. Plus de 30 études de cas ont été soumises par des équipes de pays et des organismes, dont certaines ont été incorporées dans une publication parue en 2013. Le Haut-Commissariat a influé sur l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, en contribuant à l'élaboration d'un document final du Comité des droits des personnes handicapées et aux conclusions issues de la table ronde sur l'après-2015 organisée dans le cadre de la réunion de haut niveau sur la question du handicap et du développement. Le Haut-Commissariat était l'un des huit organismes pilotes des Nations Unies qui ont conduit la mise au point de normes communes (un plan d'action à l'échelle du système) pour l'intégration de la problématique hommes-femmes qui soient applicables à tous les organismes des Nations Unies.

b) Droit au développement

- a) *Meilleure intégration de la promotion et de la défense du droit au développement dans les partenariats mondiaux pour le développement et, selon qu'il convient, dans les politiques et activités opérationnelles de développement des acteurs pertinents à tous les niveaux*

705. En mars 2012, en prélude à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le Haut-Commissariat a lancé, sous la conduite du sous-programme, une campagne exhortant tous les États Membres à appuyer l'intégration totale des droits de l'homme dans le processus de Rio. C'est ainsi que des dispositions essentielles relatives aux droits de l'homme figurent dans le document final de la Conférence. Depuis la Conférence, le Haut-Commissariat s'emploie activement à promouvoir les droits de l'homme dans les travaux et processus visant à définir le programme de développement pour l'après-2015, grâce à la recherche, à la sensibilisation, aux consultations, aux réunions d'experts et à des apports techniques. Au début de 2013, le Haut-Commissariat et le Centre des droits économiques et sociaux ont lancé une publication phare commune de sensibilisation intitulée « Who will be accountable ? Human rights and the post-2015 development agenda ». Le Haut-Commissariat et le PNUD ont conjointement conduit et mené à terme les consultations thématiques mondiales sur l'après-2015 relatives à la gouvernance, une réunion de consultations mondiale s'étant tenue à Johannesburg (Afrique du Sud) en mars 2013.

- b) *Amélioration de la prise de conscience, de la connaissance et de la compréhension du droit au développement à tous les niveaux*

706. L'exécution du sous-programme a permis de diffuser largement au moyen des médias sociaux de nouvelles informations affichées sur le Web, portant notamment sur les thèmes suivants : la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et les droits de l'homme; les droits de l'homme et le développement au centre de la mondialisation; les droits de l'homme à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable; et le développement axé sur l'être humain. Des notes d'information ont été publiées, notamment sur le droit au développement des personnes handicapées, et des messages de sensibilisation ont été délivrés dans le cadre de la treizième session de la CNUCED, tenue à Doha en avril 2012, et à la Conférence sur le développement durable en juin 2012. En décembre 2013, le Haut-Commissariat a lancé la publication historique intitulée *Realizing the Right to Development: Essays in Commemoration of 25 Years of the United Nations Declaration on the Right to Development*, qui regroupe les contributions de plus de 30 experts internationaux. Œuvre majeure, cette publication constitue un instrument novateur pour mieux faire comprendre le droit au développement et, à terme, assurer sa réalisation.

c) Recherche et analyse

- a) *Renforcement du respect de l'exercice universel de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales, grâce notamment à la lutte contre la discrimination*

707. Le sous-programme a permis de renforcer l'exercice universel de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales par la lutte contre la discrimination grâce notamment aux activités suivantes : la publication de directives

concernant les peuples autochtones en situation d'isolement volontaire ou de contact initial dans le bassin de l'Amazone et à El Chaco (Équateur); la fourniture d'un appui constant aux États Membres pour l'élaboration de plans d'action nationaux visant à éliminer le racisme et la discrimination et à promouvoir l'égalité au Bénin, en Bolivie (État plurinational de), au Botswana, au Burkina Faso, au Costa Rica, en Équateur, en Guinée, en Mauritanie, au Mexique et en Uruguay; la prestation de conseils techniques et de directives pour l'élaboration de lois et de plans d'action nationaux relatifs aux droits des femmes et à l'égalité des sexes, en vue de garantir le respect des normes internationales, en Afghanistan, en Iraq (région du Kurdistan), aux Maldives, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Timor-Leste et au Kosovo; la fourniture d'une assistance et d'un appui aux États parties pour la révision de la législation nationale et des politiques relatives à la discrimination contre les personnes handicapées, pour les mettre en conformité avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées; et la mise en œuvre de programmes de bourses destinées aux peuples autochtones, aux minorités et aux personnes d'ascendance africaine.

b) Renforcement des initiatives contribuant à éliminer le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, y compris les formes contemporaines de racisme

708. La période considérée a été marquée par le travail considérable fait par le Haut-Commissariat pour lutter contre le racisme, en particulier dans le sport, et pour établir des liens entre les organismes de gestion des sports et les mécanismes relatifs aux droits de l'homme. Le sous-programme a permis de continuer d'aider les États Membres, notamment le Bénin, la Bolivie (État plurinational de), le Botswana, le Burkina Faso, le Costa Rica, l'Équateur, la Guinée, la Mauritanie, le Mexique et l'Uruguay, à élaborer des plans d'action nationaux pour éliminer le racisme et la discrimination et promouvoir l'égalité. Les principales parties prenantes ont été sensibilisées à la Déclaration relative aux droits des personnes handicapées et s'en sont servi dans la prise des décisions et l'élaboration des politiques. Ainsi, par exemple, des exposés présentés aux parlementaires du Cameroun, dans le cadre de la procédure législative concernant la gestion des forêts, et aux représentants des populations autochtones du Congo, en appui à l'application de la loi nationale sur les droits des populations autochtones et les décrets d'application, ont permis de garantir que les normes énoncées dans la Déclaration soient prises en compte.

c) Renforcement de la contribution du Haut-Commissariat à la réalisation effective des objectifs du Millénaire pour le développement

709. Le sous-programme a contribué aux activités relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement et à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. On peut citer à cet égard le travail de réflexion sur les droits de l'homme et l'après-2015 du Haut-Commissariat, intitulé « Towards freedom from fear and want: human rights in the post-2015 agenda », sur lequel s'est fondée l'Équipe spéciale des Nations Unies sur le programme de développement pour l'après-2015 pour recommander que les droits de l'homme soient l'un des trois principes fondamentaux de ce programme, avec l'égalité et la durabilité. Le GNUD a été chargé de faciliter la tenue de 11 consultations thématiques mondiales sur les principales questions et de 100 consultations nationales au maximum afin de garantir un large débat sur le programme pour

l'après-2015. Les déclarations adoptées aux réunions régionales ont réaffirmé les normes et principes relatifs aux droits de l'homme et reçu l'appui des États Membres participants, de la société civile et d'autres militants des droits de l'homme. Outre la mobilisation politique et la sensibilisation interinstitutions, le Haut-Commissariat a considérablement contribué par des travaux de recherche et des apports techniques aux consultations relatives à l'après-2015.

- d) *Amélioration de la protection juridique et plaidoyer en faveur de l'exercice de l'ensemble des droits de l'homme, y compris les droits économiques, sociaux et culturels, notamment au niveau national et grâce au renforcement des capacités et à la coopération internationale*

710. L'exécution du sous-programme a permis de renforcer la protection juridique et le plaidoyer en faveur de l'exercice de l'ensemble des droits de l'homme au niveau national, notamment grâce aux activités suivantes : publication de fiches d'information; publication d'un guide technique sur l'application d'une approche axée sur les droits de l'homme pour la mise en œuvre de politiques et programmes visant à réduire la mortalité et la morbidité maternelles évitables; organisation d'un grand nombre de manifestations principales et parallèles dans le cadre des sessions du Conseil des droits de l'homme; organisation de plusieurs séminaires d'experts sur les questions thématiques prioritaires, notamment sur l'impunité et le principe de responsabilité, la discrimination, les migrations et les droits économiques, sociaux et culturels; et fourniture d'une aide technique et de conseils d'experts à divers acteurs à l'échelon national, notamment en Afghanistan, au Bénin, en Bolivie (État plurinational de), au Botswana, au Burkina Faso, au Costa Rica, en Équateur, en Guinée, au Kosovo, aux Maldives, en Mauritanie, au Nigéria, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en République démocratique du Congo, au Timor-Leste, en Tunisie, en Uruguay et dans les territoires palestiniens occupés.

- e) *Renforcement de l'aide que l'Organisation apporte aux États Membres et autres acteurs qui en font la demande pour consolider l'état de droit et les mécanismes démocratiques de défense des droits de l'homme*

711. Dans le cadre du sous-programme, une aide plus efficace a été fournie aux parties prenantes afin de renforcer l'état de droit et les mécanismes démocratiques, grâce à diverses activités, notamment : la tenue, à l'intention du personnel du Haut-Commissariat, de représentants d'organisations non gouvernementales et d'institutions nationales de défense des droits de l'homme de la région de l'Asie et du Pacifique, d'ateliers de formation sur les aspects relatifs aux droits de l'homme de l'élaboration de la constitution; la fourniture de conseils sur la rédaction et la réforme de la constitution au niveau national; la sensibilisation et la fourniture d'une aide pour les travaux préparatoires relatifs à la Déclaration de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'état de droit aux niveaux national et international, adoptée par l'Assemblée le 24 septembre 2012 dans sa résolution 67/1; la mise au point et la diffusion des notes d'orientation techniques intégrées sur la réforme du secteur de la sécurité, lancées en décembre 2012; la fourniture de conseils sur les méthodes d'élaboration de plans d'action nationaux relatifs aux droits de l'homme et de programmes nationaux de protection des victimes et des témoins; et la prestation de conseils techniques aux autorités nationales sur la création de commissions nationales d'enquête ou de mécanismes similaires pour enquêter sur les violations flagrantes des droits de l'homme.

f) *Amélioration des méthodes utilisées pour organiser des activités dans le domaine des droits de l'homme et fournir conseils et assistance aux gouvernements et aux partenaires au sein et en dehors du système des Nations Unies*

712. Le sous-programme a permis d'améliorer les méthodes utilisées pendant l'exercice biennal, notamment grâce à la production de publications, de directives et d'autres outils. Ainsi, par exemple, le Haut-Commissariat a fait paraître 18 nouvelles publications sur les droits de l'homme, dont des publications conjointes avec des partenaires comme ONU-Femmes, l'Organisation des Nations Unies pour la science et la culture (UNESCO), le Pacte mondial, le Forum Asie-Pacifique des institutions nationales de protection des droits de l'homme, le Centre des droits économiques et sociaux et l'Association internationale du barreau; 48 traductions dans les langues officielles de l'ONU ont été effectuées; et 160 000 copies de publications ont été distribuées. Si nombre de ces copies étaient destinées à des publics cibles extérieurs, elles ont aussi servi d'outils de formation, de sensibilisation et d'information à l'appui des activités menées par les bureaux extérieurs du Haut-Commissariat, notamment ceux de Beyrouth, Kinshasa, Santiago, Tunis et Yaoundé. Plus de 1 804 nouveaux ouvrages ont été ajoutés à la collection de la bibliothèque, qui en compte maintenant 14 850 au total. Le Haut-Commissariat maintient une solide présence en ligne en diffusant gratuitement par voie électronique toutes les publications de fond sur son site Web.

g) *Amélioration de la capacité du Haut-Commissariat de dispenser une formation et de donner des conseils en vue de promouvoir le respect des droits de l'homme et de protéger les détenteurs de droits au niveau national*

713. Comme il a été noté pendant l'exercice précédent, les efforts constants entrepris dans le cadre du sous-programme dans ce domaine montrent clairement que les capacités de formation et de fourniture de conseils, notamment sur les nouvelles questions, se sont renforcées. Le sous-programme a contribué à doter le Haut-Commissariat des moyens de mieux dispenser des formations et donner des conseils au niveau national, par le biais d'activités telles que : la mise au point définitive de nombreux documents d'orientation sur le contrôle du respect des droits de l'homme faisant partie intégrante du Manuel de formation établi par le Haut-Commissariat; l'élaboration d'un glossaire des violations des droits de l'homme et du droit international; et l'organisation, à l'intention du personnel du Haut-Commissariat, de plusieurs cours de formation sur les compétences en matière de contrôle et de protection aux niveaux régional et national ainsi qu'à Genève, y compris en ce qui concerne les droits économiques, sociaux et culturels, et sur les droits de l'homme et l'action humanitaire. Les activités de formation menées et les conseils donnés dans les domaines thématiques des droits de l'homme comprenaient notamment de nouveaux cours de formation, comme les cours de formation de formateurs sur les questions relatives aux droits de l'homme et aux personnes handicapées, la surveillance de la violence sexuelle liée au conflit et les enquêtes y relatives et la formation à l'intégration de la problématique hommes-femmes.

Sous-programme 2

Appui aux organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme

a) *Fourniture d'un appui total aux travaux et au processus décisionnel des organes conventionnels*

714. La Division des traités relatifs aux droits de l'homme a continué d'appuyer tous les aspects des travaux des 10 organes conventionnels pendant l'exercice biennal. La durée des sessions est en hausse (74 semaines en 2012 contre 75 en 2013). L'Assemblée générale examine la possibilité d'augmenter la durée des sessions dans le cadre d'un processus intergouvernemental. Pendant l'exercice, 112 nouvelles ratifications et adhésions ont été enregistrées et les organes conventionnels ont adopté des observations finales concernant 265 États parties. Le Conseil des droits de l'homme et les organes conventionnels ont adopté des décisions finales sur 256 communications et formulé 103 demandes de mesures intérimaires de protection. En outre, le Comité des disparitions forcées a formulé 14 demandes de mesures d'urgence. La Division a aussi appuyé les 11 visites de pays que le Sous-Comité de la prévention de la torture a effectuées pendant l'exercice. Enfin, la Division a mené des activités de renforcement des capacités et organisé des séances de formation dans les bureaux extérieurs et au Siège.

c) *Participation à des procédures simplifiées et harmonisées de présentation de rapports*

715. En juin 2012, le rapport de la Haut-Commissaire sur le renforcement des organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme (A/66/860) a été publié. Il contenait des propositions visant à simplifier et harmoniser le processus de présentation des rapports et à le rendre plus efficace comme suit : présentation de documents de base communs et de mises à jour régulières, simplification de la procédure de présentation des rapports, respect strict de la limitation du nombre de pages pour les rapports des États parties et réduction du nombre de langues dans lesquelles les comptes rendus analytiques sont traduits. La Division a encouragé les organes conventionnels à présenter des documents de base communs; c'est ainsi que leur nombre total s'est élevé à 159, y compris les mises à jour reçues en décembre 2013 et 35 soumis pendant l'exercice. Les réunions annuelles des présidents des organes conventionnels organisées à Addis-Abeba (en juin 2012) et à New York (en mai 2013) visaient à examiner les recommandations adressées aux organes conventionnels dans le rapport de la Haut-Commissaire et à débattre de l'harmonisation des méthodes de travail.

c) *Amélioration de la sensibilisation, de la connaissance et de la compréhension des textes émanant des organes conventionnels*

716. Les parties prenantes ont été mieux sensibilisées aux travaux des organes conventionnels et ont pu mieux les connaître et les comprendre grâce à une quarantaine d'exposés annuels présentés à divers acteurs, à l'amélioration de la formation et de l'encadrement dispensés aux médias sur les organes conventionnels et à la diffusion des comptes rendus de toutes les réunions et des conclusions finales des organes conventionnels sur Twitter et Facebook. Pendant l'exercice, la Division a continué de publier des bulletins trimestriels et des mises à jour hebdomadaires qui sont diffusés à l'intention des experts des organes conventionnels, des autres

titulaires de mandats, des États, des institutions nationales de défense des droits de l'homme, des partenaires des Nations Unies et de la société civile. En outre, un nombre limité de publications et de fiches d'information a été produit. En mars 2012, le Haut-Commissariat a officiellement lancé la base de données améliorée de l'Index universel des droits de l'homme. La mise à niveau de la base de données l'a rendue plus conviviale et accessible, notamment pour les personnes handicapées, et permet de saisir des informations provenant des organes conventionnels, des procédures spéciales et de l'examen périodique universel.

d) *Intensification de la coopération, à tous les niveaux, avec les parties prenantes au sujet des travaux des organes conventionnels*

717. Comme suite à la publication du rapport de la Haut-Commissaire sur le renforcement des organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme en 2012, un processus intergouvernemental a été lancé en vue de renforcer l'efficacité du système des organes conventionnels et un rapport détaillé d'évaluation des coûts y afférents a été établi. En 2012, la Division a dispensé des formations et mené des activités de renforcement des capacités à l'intention de diverses parties prenantes en Angola, au Burkina Faso, au Burundi, en Équateur, en ex-République yougoslave de Macédoine, en Géorgie, au Kirghizistan, au Maroc, en Ouzbékistan, aux Seychelles, au Swaziland, au Tchad, en Tunisie, au Turkménistan, au Viet Nam et à Hong Kong (Chine). En 2013, des activités ont été organisées en Belgique (un atelier régional), au Maroc, en Mongolie, en République démocratique du Congo, en Tunisie (un atelier régional), aux Seychelles et dans l'État de Palestine. Durant l'exercice biennal, plus de 1 000 communications écrites adressées aux organes conventionnels ont été reçues de la société civile, d'institutions nationales de défense des droits de l'homme et d'entités des Nations Unies.

Sous-programme 3

Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège

a) *Renforcement de la capacité de l'Organisation des Nations Unies d'aider les États qui en font la demande à élaborer une législation, une réglementation et des politiques conformes à leurs obligations internationales relatives*

718. Durant l'exercice biennal, le Haut-Commissariat a fourni des analyses de plusieurs textes de projet de loi et fait des recommandations à divers pays, notamment les suivants : Équateur, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Iraq, Libye, Liban, Pakistan, République de Moldova, République dominicaine et Venezuela (République bolivarienne de). Il a également fourni des conseils juridiques et une aide concernant les activités visant à mettre en place 17 institutions nationales de défense des droits de l'homme et à en renforcer 48 autres. Des conseils techniques ont été fournis à l'État de Palestine sur l'adhésion aux instruments relatifs aux droits de l'homme et les mesures législatives et administratives qu'exigerait l'adhésion; au Zimbabwe sur les instruments relatifs aux droits de l'homme, ce qui a conduit à l'adoption d'un plan national et d'un cadre pour la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées en septembre 2013; à la Tunisie sur l'élaboration d'une loi antiterroriste; au Yémen sur l'élaboration d'une loi sur la justice transitionnelle; au Tadjikistan sur le code du

logement; et au Guatemala sur l'élaboration d'une loi sur la mise en œuvre du Statut de Rome.

- b) *Renforcement, par le biais de l'interaction avec les États qui en font la demande, des capacités institutionnelles au niveau national, afin de surmonter les obstacles à la pleine réalisation des droits de l'homme*

719. Le Haut-Commissariat a fourni des services consultatifs à un certain nombre de pays qui avaient demandé de l'aide pour renforcer les capacités des institutions nationales de défense des droits de l'homme, grâce à des exposés et des séances de formation sur les Principes de Paris, au processus d'accréditation et à l'interaction de ces institutions avec le mécanisme international des droits de l'homme. Au Cameroun, une conférence régionale sur la justice transitionnelle organisée sous l'égide du Haut-Commissariat, qui a rassemblé à Yaoundé en 2013 six délégations de pays francophones d'Afrique, a débouché sur l'adoption d'une « vision nationale » 2018 pour chaque pays et d'un plan d'action connexe. Le Haut-Commissariat a offert des avis spécialisés à l'administration présidentielle du Kirghizistan pour l'élaboration d'un document directeur sur les questions interethniques et les droits des minorités, et conseille celle-ci sur sa mise en œuvre. La mise en place du premier mécanisme national de prévention au Kazakhstan en juillet 2013 faisait suite à des années de sensibilisation et de prestation de conseils techniques par le Haut-Commissariat, y compris par le Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et par le Sous-Comité sur la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

- c) *Accroissement, y compris dans les zones reculées, du nombre de bénéficiaires d'une assistance convenue d'un commun accord, passant par des services consultatifs et des activités de coopération technique et visant à promouvoir et protéger tous les droits de l'homme*

720. Le Haut-Commissariat a offert ses services consultatifs habituels sur diverses questions relatives aux droits de l'homme aux gouvernements, aux institutions nationales de défense des droits de l'homme et aux organisations de la société civile. Grâce à l'assistance technique qu'il a fournie au Gouvernement sri-lankais, celui-ci a élaboré un plan d'action national pour l'application des recommandations figurant dans le rapport de la Commission des enseignements tirés et de la réconciliation, libéré un grand nombre de personnes détenues pour des motifs de sécurité et organisé le retour de la majorité des personnes déplacées. Le Haut-Commissariat a continué de contribuer à l'intégration des droits de l'homme dans le plan national de développement en Équateur et de veiller à ce que la réforme du secteur de la sécurité en Côte d'Ivoire soit crédible et axée sur les droits et que des outils soient mis en place pour l'adoption d'une approche axée sur les droits de l'homme dans l'Union européenne. Le Haut-Commissariat a maintenu des contacts étroits avec les organisations régionales telles que le Conseil de l'Europe, les institutions de défense des droits de l'homme de l'Union africaine, le Système d'intégration de l'Amérique centrale, les départements et organismes des Nations Unies, les institutions gouvernementales, les institutions nationales de défense des droits de l'homme et les organisations de la société civile, ainsi qu'avec les parlementaires, les milieux universitaires et les militants des droits de l'homme, et a produit des études sur des domaines particuliers intéressant les droits de l'homme.

- d) *Renforcement de l'appui offert par le Haut-Commissariat aux activités d'éducation et de sensibilisation en matière de droits de l'homme, y compris au niveau national*

721. Le Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe, à Doha, a élaboré un programme régional de formation à l'intention des journalistes en coopération avec les médias et les organisations régionales et internationales, notamment l'UNESCO. L'ouverture de centres d'information sur les droits de l'homme en Afrique du Sud, au Malawi et au Mozambique a favorisé l'éducation en matière de droits de l'homme. Le rapport préliminaire du Haut-Commissariat sur les plus graves violations des droits de l'homme dont sont victimes les albinos a amené le Conseil des droits de l'homme à demander une étude plus poussée de la question. Le programme de maîtrise en droits de l'homme créé en Fédération de Russie a renforcé la culture des droits de l'homme par le biais de l'éducation pratique, de la recherche et du partenariat institutionnel. Le Haut-Commissariat a établi un protocole d'intervention pour les institutions nationales de défense des droits de l'homme au Panama en vue de remédier à la discrimination raciale contre les populations autochtones et les personnes d'ascendance africaine, et a élaboré un protocole type latino-américain pour les enquêtes sur les meurtres de femmes à motivation sexiste.

- e) *Renforcement de la capacité des équipes de pays et des missions de maintien ou de consolidation de la paix des Nations Unies d'aider, à leur demande, les pays qui cherchent à mettre sur pied un système national de défense des droits de l'homme, conformément aux principes directeurs du programme*

722. Le Haut-Commissariat a prêté concours aux équipes de pays en vue de la prestation de conseils et d'une assistance pour la mise en œuvre des recommandations des mécanismes des Nations Unies. Il a renforcé les contacts avec ces équipes dans les pays où il ne dispose pas de présence (Biélorus, pays anglophones des Caraïbes, Ouzbékistan et Turquie) et a déployé des spécialistes des droits de l'homme à la mission de maintien de la paix au Mali. Il a participé à l'élaboration d'une approche commune du renforcement de la résilience au Sahel et a considérablement contribué à l'incorporation d'une approche axée sur les droits de l'homme dans la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. En 2013, le Haut-Commissariat a affecté deux nouveaux conseillers pour les droits de l'homme dans les équipes de pays aux Maldives et au Timor-Leste, dans le cadre du mécanisme de transversalisation des droits de l'homme du GNUD et de la stratégie de déploiement de conseillers pour les droits de l'homme. Il a apporté un appui aux groupes thématiques des droits de l'homme des équipes de pays en Indonésie, en Malaisie, au Myanmar et en Thaïlande et a régulièrement échangé des informations avec le HCR, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Groupe mondial de la protection.

- f) *Renforcement de la capacité du Haut-Commissariat de contribuer à empêcher que les violations des droits de l'homme ne se poursuivent, conformément au mandat du Haut-Commissaire*

723. Le Haut-Commissariat a contribué à la mise en place et au fonctionnement de cinq commissions d'enquête envoyées en Libye (1), en République arabe syrienne

(3) et en République populaire démocratique de Corée (1) ainsi qu'à quatre missions d'établissement des faits mandatées par le Conseil des droits de l'homme. Il a renforcé sa capacité de suivi et d'établissement de rapports en déployant des spécialistes des droits de l'homme dans les pays où la situation des droits de l'homme s'est détériorée (Guinée, Jordanie, Kenya, Liban, Mali, Myanmar, République centrafricaine et Soudan du Sud). Il a engagé le Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises à mettre en place un lieu unique de gestion des crises et d'intervention capable de recueillir, d'analyser et de diffuser systématiquement les informations en vue de permettre aux hauts responsables de l'ONU de comprendre et d'anticiper les crises. À la tête du Groupe mondial pour la protection, le Haut-Commissariat a coordonné les interventions concernant la protection des civils et les questions humanitaires, ainsi que la procédure d'appel global et le cycle du programme humanitaire pour le Groupe dans divers pays, notamment en Haïti, au Niger, au Myanmar, aux Philippines et au Yémen.

- g) *Offre en temps voulu d'une assistance effective aux États qui en font la demande, pour les aider à appliquer les recommandations qu'ils ont acceptées dans le cadre du processus d'examen périodique universel, y compris par un financement au titre du Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique à la mise en œuvre de l'examen périodique universel*

724. Le Haut-Commissariat a continué d'intégrer l'examen périodique universel dans ses plans, programmes et activités en vue de renforcer l'appui qu'il apporte aux États Membres pour les aider à honorer leurs obligations et leurs engagements en matière de droits de l'homme. Il a effectué des missions d'évaluation pour contribuer au suivi de l'examen périodique universel au niveau national. Il a indexé plus de 20 000 recommandations émanant du premier cycle de l'examen dans l'Index universel des droits de l'homme. Il a renforcé ses partenariats stratégiques en vue d'appuyer efficacement le suivi de l'examen au niveau national, en particulier dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Le Haut-Commissariat a élaboré un cadre stratégique pour rendre opérationnel le Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique à la mise en œuvre de l'examen périodique universel. Début 2013, le Fonds a appuyé la tenue d'un atelier sous-régional sur le suivi de la mise en œuvre de l'examen périodique universel en Asie du Sud-Est, qui visait à recenser les bonnes pratiques adoptées au niveau national.

Sous-programme 4

Appui au Conseil des droits de l'homme et à ses organes et mécanismes subsidiaires

- a) *Offre rapide d'un appui fonctionnel et technique et de services d'experts au Conseil des droits de l'homme et à ses organes et mécanismes subsidiaires*

725. Le nombre de documents présentés dans les délais prescrits pendant l'exercice 2012-2013 témoignent d'une amélioration notable par rapport à l'exercice précédent, ce résultat étant dû à des décisions et des mesures internes prises au cours des dernières années pour faire respecter les délais prescrits. Une enquête a été menée auprès des 47 États membres du Conseil des droits de l'homme à l'occasion de sa vingt-quatrième session, en septembre 2013; 85,5 % des 20 États

(soit 42,5 % des membres) qui y ont répondu se sont dits satisfaits de l'appui technique fourni par le secrétariat.

- b) *Offre en temps voulu d'une assistance effective, selon que de besoin, aux États dans le cadre du mécanisme d'examen périodique universel*

726. Tous les 48 États membres ont présenté leurs rapports nationaux et pris part au deuxième cycle de l'examen périodique universel en 2013 comme prévu, bien qu'un État ait demandé un changement de date. Cette participation universelle tient à la fois à l'engagement politique des États et à l'aide technique fournie par le Haut-Commissariat. En 2013, le secrétariat a répondu à des demandes formulées par 17 États pour le financement, au moyen du fonds de contributions volontaires, des frais de voyage de délégations des pays en développement et de leur participation au Groupe de travail sur l'examen périodique universel. Des séances d'information ont été organisées à l'intention des délégations en vue de leur exposer les modalités de fonctionnement du Groupe de travail et ont été l'occasion d'échanger des vues et de faire part des problèmes rencontrés. Le secrétariat a également aidé le Président du Conseil à préparer une réunion avec les représentants des petits États insulaires en développement qui visait à les encourager à participer aux mécanismes de l'examen périodique universel.

- c) *Renforcement de l'appui apporté aux titulaires de mandats relevant des procédures spéciales, afin d'améliorer l'impact de leur activité, par le biais de l'analyse des lacunes de la mise en œuvre des normes internationales relatives aux droits de l'homme, et de la fourniture, en temps utile, d'avis sur les interventions en cas de violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme*

727. La Division des procédures spéciales a continué de fournir un appui technique et logistique à un nombre croissant de titulaires de mandats et d'activités prescrites. En 2013, les titulaires de mandats ont effectué des visites dans 79 pays et adressé 528 communications à 117 États. Au cours de l'exercice 2012-2013, ils ont envoyé 1 131 communications, dont environ 70 % au titre de plusieurs mandats, concernant 2 828 personnes, dont 19 % de femmes. Quelque 40 % des communications envoyées ont fait l'objet d'une réponse. Au total, 297 rapports ont été présentés au Conseil des droits de l'homme, dont 129 portant sur les visites de pays effectuées par les titulaires de mandats et 68 destinés à l'Assemblée générale. L'appui fourni au Comité de coordination des procédures spéciales a permis d'améliorer les méthodes de travail, y compris l'approbation d'un guide interne pour les titulaires de mandats, et de mieux faire connaître les procédures spéciales au sein et hors de l'Organisation.

- d) *Renforcement de l'appui apporté à la procédure de plainte mise en place pour traiter tout ensemble de violations flagrantes et attestées par des éléments dignes de foi de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, quelles que soient la région du monde et les circonstances dans lesquelles elles sont commises*

728. Le Groupe de la procédure de plainte a vérifié 37 927 communications reçues pendant 21 mois au cours de l'exercice biennal, dont 7 527 ont été examinées par le Groupe de travail des communications et ont débouché sur le renvoi de 5 007 communications au Groupe de travail des situations pour décision. Neuf ont

été renvoyées au Conseil pour examen à titre confidentiel. Pour la première fois, le Conseil a recommandé que le Haut-Commissariat offre une coopération technique et des services consultatifs à deux États concernant cinq situations. Toutes les communications reçues en anglais et en français ont été soumises en temps voulu pour être examinées par le Conseil et ses groupes de travail lors de sessions à huis clos, ce qui a permis aux membres de les examiner rapidement. Certaines communications soumises dans des langues autres que les six langues officielles de l'ONU ont accusé des retards de traitement, d'autant que le secrétariat a dû demander qu'elles soient présentées de nouveau dans une langue officielle. L'examen des communications reçues en arabe, en chinois et en russe a aussi enregistré des retards à cause de difficultés au niveau des services de traduction.

- e) *Intensification de la coopération, à tous les niveaux, avec les parties prenantes qui peuvent bénéficier des travaux du Conseil des droits de l'homme et de ses organes et mécanismes subsidiaires ou y contribuer*

729. L'aide apportée aux États pour la préparation de l'examen périodique universel a été reportée en 2012, comme suite à la décision d'étudier une fusion éventuelle du fonds d'affectation spéciale pour la participation avec le fonds d'affectation spéciale pour la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen périodique universel. Dans le cadre d'une étude effectuée récemment par le Conseil des droits de l'homme, les États membres ont indiqué qu'ils préféreraient que le fonds d'affectation spéciale pour la participation soit maintenu et renforcé. Le Haut-Commissariat a contribué à la participation des parties prenantes aux sessions de l'examen périodique universel grâce à une procédure d'accréditation et, en collaboration avec le Groupe de la société civile, a aidé les parties prenantes à organiser des manifestations parallèles pendant les sessions du Groupe de travail en 2012. Les partenariats avec les organisations intergouvernementales, notamment l'Organisation internationale de la Francophonie et le Commonwealth, se sont poursuivis pendant l'exercice biennal. Les titulaires de mandats au titre des procédures spéciales ont continué de participer aux consultations régionales et nationales visant à élaborer des principes directeurs et des pratiques optimales dans les domaines thématiques, comme l'ont demandé le Conseil des droits de l'homme et l'Assemblée générale.

Chapitre 25

Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance

Principaux résultats obtenus

Le HCR a continué de contribuer à assurer des retours durables et de soutenir des projets d'intégration locaux et des initiatives régionales de développement qui améliorent la protection et les conditions de vie des communautés locales et des personnes déplacées. Le renforcement de la prévention de la violence sexuelle et sexiste contre les réfugiés et des réponses appropriées pour y faire face et l'amélioration de la mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation figuraient en bonne place dans l'action menée en 2013. Au milieu de l'année, 38 688 186 personnes

relevaient de la compétence du HCR. La République arabe syrienne, la République centrafricaine, les Philippines et le Soudan du Sud ont connu des situations d'urgence graves. À l'échelle mondiale, plus de 987 455 personnes ont fui leur pays pour trouver refuge à l'extérieur, des centaines de milliers d'autres ayant été déplacées à l'intérieur de leur pays. Les partenariats ont été renforcés, notamment grâce à un dialogue structuré avec les organisations non gouvernementales et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le sixième Dialogue du Haut-Commissaire sur les défis en matière de protection, tenu en décembre 2013, a fait ressortir les défis à relever en matière de protection et les solutions à l'intention des déplacés et a débouché sur des propositions concrètes concernant la protection des déplacés dans les situations d'urgence, en particulier hors des camps et dans les zones urbaines, les solutions durables, les instruments juridiques et les politiques ainsi que les partenariats.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

L'arrivée continue de réfugiés syriens dans les pays voisins et au-delà a continué de poser d'énormes difficultés aux organisations humanitaires ainsi qu'aux gouvernements et aux communautés d'accueil. Par ailleurs, les ressources ont été sollicitées à l'extrême par la survenue de nombreuses autres situations d'urgence. Les événements qu'ont connus le Mali, les Philippines, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la Somalie et le Soudan ont entraîné le déplacement de centaines de milliers de personnes. Le HCR a continué de faire face aux conséquences des précédentes situations de déplacement, dont certaines de longue date, aucune solution n'ayant été trouvée. Les ressources humaines et financières de l'organisation sont ainsi mises à rude épreuve.

Taux d'exécution des produits

730. Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 100% des 340 produits quantifiables prescrits.

731. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès qui ont été approuvés sont décrits dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 [A/66/6 (Sect. 25)].

Programme

Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance

- a) *Amélioration de la protection globale des réfugiés et autres personnes relevant de la compétence du HCR*

732. Durant l'exercice biennal, le HCR a mené des activités visant à renforcer les cadres normatif et institutionnel, mettre en place et assurer le bon fonctionnement des systèmes d'asile et renforcer les capacités de faire face au nombre croissant de demandes de détermination du statut de réfugié. De même, des efforts ont été faits pour prévenir le refoulement et pour préconiser le recours à d'autres solutions que la

détention. Le Haut-Commissariat a apporté son appui à des procédures législatives en fournissant des avis spécialisés, des analyses et des commentaires sur des projets de loi. Fort de l'élan suscité par l'anniversaire, célébré en 2011, de la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et de la Convention de 1961 relative à la réduction des cas d'apatridie, le HCR a mis particulièrement l'accent sur les discussions bilatérales avec les États, qui se sont engagés à adhérer aux conventions. À la fin de 2013, ces instruments avaient enregistré respectivement 85 et 137 adhésions.

b) *Traitement juste et efficace des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR et établissement des documents d'identité qui leur sont destinés*

733. Ces 10 dernières années, le rétrécissement de l'espace de protection dans les pays d'origine, de transit et d'asile a contribué à une augmentation régulière du nombre de demandeurs d'asile. Le HCR a été ainsi appelé à accroître considérablement ses activités de détermination du statut de réfugié dans le monde. En 2013, il a poursuivi la détermination du statut de réfugié conformément à son mandat dans plus de six pays qui ne disposaient pas de procédures nationales de demande d'asile ou dont les procédures n'étaient pas jugées totalement opérationnelles. Dans de nombreux pays, le HCR a mené ces activités conjointement avec les pouvoirs publics ou leur a apporté un appui technique ou autre. Le renforcement de sa propre capacité d'exercer cette importante fonction de protection et la promotion de la prise en main de cette fonction par les États ainsi que le renforcement de leurs capacités en matière de détermination du statut de réfugié des demandeurs d'asile présents sur leur territoire demeurent d'importantes priorités.

c) *Amélioration de la protection des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR, notamment les femmes et les enfants, contre la violence et l'exploitation*

734. L'appui apporté aux victimes de la violence sexuelle et sexiste comprenait des soins médicaux (y compris des soins cliniques aux victimes de viol), le soutien psychosocial, un logement sûr, une assistance matérielle, l'aide juridique et l'orientation vers des programmes d'éducation et de promotion des moyens de subsistance. La stratégie du Haut-Commissariat concernant la violence sexuelle et sexiste contre les réfugiés, appliquée dans plusieurs pays, est axée sur la protection des enfants, des personnes handicapées et des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués; les personnes susceptibles de se prostituer pour survivre; l'accès en toute sécurité à l'énergie domestique; et le rôle de transformation que les hommes et les garçons peuvent jouer dans la prévention de la violence sexuelle et sexiste. Le HCR a également continué de mettre un accent particulier sur la situation des enfants non accompagnés ou séparés.

d) *Satisfaction des besoins fondamentaux des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR et fourniture de services essentiels sans discrimination et compte dûment tenu de l'âge, du sexe et de la condition physique des bénéficiaires*

735. De concert avec les partenaires et en collaboration étroite avec les populations touchées, le HCR a fourni un large éventail de services essentiels aux réfugiés dont

il a la charge. À la fin de 2013, les données recueillies au moyen de son système d'information sanitaire indiquaient que 107 des 112 sites suivis (soit 96 %) présentaient des taux de mortalité des moins de 5 ans acceptables. L'accès à l'éducation varie toujours selon la région et l'environnement, en particulier pour les filles. La stratégie d'éducation du HCR pour 2012-2016 devrait lui permettre de remédier à cette disparité et d'accroître l'accès à l'éducation, en collaboration avec les ministères de l'éducation, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales. Le HCR a aussi mené, dans le cadre d'une initiative interinstitutions, des activités de protection et a fourni une assistance et un appui pour l'accès aux services dans les situations de déplacement.

e) *Participation, sur un pied d'égalité, des femmes et des hommes relevant de la compétence du HCR, y compris les réfugiés, à la vie de leur communauté et renforcement de leur autonomisation*

736. Le HCR a poursuivi les efforts concertés pour accroître la représentation des femmes réfugiées et déplacées dans les structures de direction et de gestion qui défendent leurs intérêts et influencent les décisions les affectant. À travers le monde, le HCR a continué de concourir à l'autonomisation des femmes dirigeantes en menant des activités de renforcement de leurs capacités, en privilégiant les projets ciblant spécifiquement les femmes et en recrutant et formant des femmes comme volontaires chargées de la sensibilisation. Toutefois, les femmes réfugiées et déplacées sont toujours sous-représentées, le taux de 50 % n'ayant pas encore été atteint dans les structures de direction et de gestion de la plupart des opérations. Les progrès vers cet objectif sont lents; néanmoins, étant donné la corrélation entre la participation des femmes à la prise de décisions et l'exercice par celles-ci de leurs droits fondamentaux, l'amélioration de la participation des femmes et leur présence aux postes de direction demeurent une priorité absolue du Haut-Commissariat. C'est également le thème des consultations annuelles de 2014 entre le HCR et les organisations non gouvernementales.

f) *Progrès dans la recherche de solutions durables destinées aux réfugiés dans le cadre d'une coopération internationale s'inscrivant dans la durée*

737. Grâce aux stratégies globales de recherche de solutions mises au point pendant l'exercice biennal dans divers pays comme l'Équateur et la Zambie, d'autres acteurs participent davantage aux efforts visant à renforcer l'autonomie des réfugiés, à élargir le champ des solutions autres que les camps et à aider les autorités nationales à fournir des services de base. Une initiative menée avec le Programme alimentaire mondial favorise l'un des éléments essentiels de toute stratégie de recherche de solutions, à savoir la réduction de la dépendance à l'égard de l'aide et le renforcement de l'autonomie. Dans l'est du Soudan, le HCR, le PNUD et la Banque mondiale collaborent dans le cadre de l'Initiative des solutions de transition pour apporter un appui aux populations d'accueil et aux réfugiés qui vivent dans la zone depuis des décennies. Outre la promotion des possibilités de réinstallation, l'objectif est de favoriser l'autonomie et la cohésion sociale dans les communautés et, à terme, de permettre aux camps de réfugiés restants de devenir progressivement des villages autosuffisants.

g) *Renforcement des partenariats et de la capacité d'intervention d'urgence afin de satisfaire les besoins des personnes relevant de la compétence du HCR*

738. La mise en œuvre des mesures prises en 2012 pour renforcer la gestion professionnelle de la chaîne de soutien logistique et d'approvisionnement pour les secours essentiels s'est poursuivie en 2013, y compris le renforcement de la gestion des stocks stratégiques mondiaux. Le HCR a maintenu un stock mondial pouvant satisfaire les besoins des 600 000 personnes afin de répondre aux nouvelles situations d'urgence. Vu le nombre croissant de situations d'urgence survenues dans le monde en 2013, le Haut-Commissariat a temporairement porté le stock mondial des secours essentiels à des niveaux suffisants pour satisfaire les besoins de 900 000 personnes, en particulier pour répondre aux besoins en République arabe syrienne et pour faire face à d'autres situations d'urgence sur différents continents.

739. Par ailleurs, le HCR a activement participé aux interventions à l'échelle du système face aux situations d'urgence humanitaire de grande ampleur, en s'acquittant de ses responsabilités de chef de file dans les domaines de la protection, du logement d'urgence et de la coordination et la gestion des camps et en suivant le nouveau modèle de coordination élaboré au titre du programme de transformation.

Chapitre 26

Réfugiés de Palestine

Principaux résultats obtenus

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a financé 55 943 prêts d'un montant de 66,98 millions de dollars, dont 37 % ont été accordés aux femmes. Des politiques et stratégies ont été mises en place concernant les enseignants, l'éducation pour tous, les droits de l'homme et les programmes d'enseignement, tout comme des programmes de renforcement des capacités des enseignants et d'autres membres du personnel éducatif. Grâce au programme du filet de sécurité sociale, quelque 300 000 réfugiés palestiniens pauvres ont directement bénéficié d'une aide chaque trimestre. La Division de l'admissibilité et de l'enregistrement de l'UNRWA a continué de protéger le statut de 5 millions de réfugiés de Palestine et leurs droits aux services fournis par l'Office. Durant l'exercice biennal, plus de 1 000 logements ont été remis en état, réparés ou reconstruits au bénéfice de quelque 1 044 familles, au titre du programme du filet de sécurité sociale.

Des progrès considérables ont été réalisés dans l'élaboration d'un cadre stratégique et d'orientation sur la protection, ce qui a contribué à améliorer la « qualité » du volet protection de la prestation des services et à la mise au point de solutions pour remédier à des insuffisances particulières en matière de protection. L'UNRWA s'est de plus en plus imposé comme une voix crédible pour la sensibilisation aux questions de protection touchant les réfugiés de Palestine et de plaider auprès des autorités compétentes et des parties prenantes.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Le conflit en République arabe syrienne a continué de poser des difficultés considérables en matière de sécurité et de logistique, en particulier pour le programme de vaccination dans ce pays. Les flambées de maladies infectieuses, essentiellement la poliomyélite en République arabe syrienne, ont accru la charge de travail du personnel de l'UNRWA au niveau régional, de nouvelles campagnes de vaccination étant devenues de plus en plus nécessaires pour prévenir et combattre d'autres flambées. La situation de guerre en République arabe syrienne, qui a eu pour conséquences une réduction des activités de sensibilisation, d'énormes pertes financières, la rationalisation des effectifs et la destruction et la fermeture de quatre bureaux auxiliaires, est un autre grave problème auquel fait face le Département du microfinancement. Pour remédier à cette situation, le programme a ouvert trois nouveaux bureaux dans des zones plus sûres dans ce pays et s'attache maintenant à accroître son portefeuille dans ces zones. Le conflit en République arabe syrienne a eu des effets considérables pour les réfugiés de Palestine et, à l'avenir, la poursuite des restrictions financières pourrait menacer la fourniture d'une éducation de qualité.

740. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès qui ont été approuvés sont décrits dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 (A/66/6 (Sect. 26) et Corr. 1).

Sous-programme 1

Vivre longtemps et en bonne santé

a) Accès de tous à des soins de santé primaires complets et de qualité

741. Conformément aux normes mondiales et aux recommandations de l'OMS, l'UNRWA s'est attaché à faire réduire le taux d'antibiotiques prescrits. Ces dernières années, ce taux n'a cessé de baisser, passant de 27 % en 2010 à 23,7 % en décembre 2013, ce qui est inférieur au taux visé de 25 %. Un outil de suivi plus perfectionné a été mis au point grâce au système de santé en ligne, et l'application de la stratégie fondée sur les équipes de la santé familiale devrait permettre de réduire davantage le taux.

b) Protection et promotion soutenues de la santé de la famille

742. L'UNRWA a introduit une série d'innovations visant à réduire la mortalité infantile, notamment les suivantes : a) l'administration de compléments d'acide folique à toutes les femmes en âge de procréer enceintes qui fréquentent les centres de santé de l'UNRWA; b) le dépistage chez les nouveau-nés des maladies congénitales métaboliques et des maladies du système endocrinien, en collaboration avec les pays hôtes en Jordanie, en Cisjordanie et à Gaza; c) la publication de brochures éducatives sur les soins aux nouveau-nés; d) la surveillance de la croissance et du développement des nourrissons et des enfants, la couverture (initialement de 0 à 3 ans) étant élargie jusqu'à 5 ans, grâce à l'introduction des nouvelles normes de l'OMS; e) l'introduction d'un dossier complet d'éducation pour les ménages (livret de santé maternelle et infantile) dans tous les domaines;

f) la promotion des accouchements sans risque; g) la révision des instructions techniques sur les soins aux enfants en vue d'introduire de nouvelles interventions visant à améliorer la santé des enfants; et h) l'introduction de soins avant la conception comme un élément intégral des soins maternels de façon à réduire les malformations congénitales et les prématurités.

c) *Prévention et lutte contre les maladies*

743. Le programme de santé a empêché les flambées de maladies évitables chez les enfants grâce à la vaccination et contribué à renforcer le système immunitaire de ce groupe de réfugiés vulnérables. Pendant l'exercice biennal, le programme de vaccination ordinaire s'est poursuivi dans tous les centres de santé de l'UNRWA. En outre, l'apparition de cas de poliomyélite après le déclenchement de la crise syrienne ainsi que l'augmentation des cas de rougeole et de rubéole chez les réfugiés et les déplacés ont nécessité plusieurs campagnes de vaccination des enfants, lesquelles ont été menées en coopération avec les autorités sanitaires d'accueil dans tous les domaines.

744. Le pourcentage de logements reliés au réseau d'assainissement public a été réduit de 93 % en décembre 2012 à 84,5 % en décembre 2013. Il ressort de l'enquête la plus récente que de nombreux logements sont reliés au « réseau informel » qui, pour fonctionner efficacement, doit être remplacé ou reconstruit.

Sous-programme 2

Acquérir des connaissances et des compétences

a) *Accès de tous à l'enseignement de base*

745. Pendant l'année scolaire 2012/13, 491 641 élèves étaient inscrits dans les écoles de l'UNRWA, dont environ 49,94 % de filles. Selon les données préliminaires, le taux d'abandon scolaire a généralement baissé dans le cycle élémentaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire par rapport à l'année scolaire 2011/12. Concrètement, cela veut dire que si ces chiffres sont maintenus au cours des prochaines années, environ moins de 84 élèves entrant en première année d'étude devraient abandonner les études au niveau du cycle élémentaire, et au total moins de 341 élèves devraient abandonner les études avant la neuvième année. Ces résultats indiquent des améliorations au niveau de tous les cycles aussi bien pour les garçons que pour les filles en Cisjordanie, une augmentation du taux de poursuite des études pour les garçons et les filles au niveau de l'enseignement de base en Jordanie et une augmentation de ce taux pour les garçons au Liban. Les taux d'abandon scolaire à Gaza n'étant pas encore disponibles, les calculs ci-dessus ont été effectués en partant de l'hypothèse qu'ils seraient stables. On ne disposait pas de données provenant de la République arabe syrienne.

b) *Amélioration de la qualité de l'enseignement et des résultats par rapport aux normes fixées*

746. Pendant des années, les élèves de l'UNRWA ont eu de meilleurs résultats dans presque tous les domaines que leurs homologues des écoles publiques dans les examens nationaux et internationaux comme le Programme international pour le suivi des acquis des élèves et Trends in International Mathematics and Science Study (TIMSS). Toutefois, aucun examen n'est systématiquement administré dans tous les domaines, ce qui ne permet pas de faire des comparaisons. Les épreuves de

contrôle des connaissances de l'UNRWA ont été conçues pour assurer une évaluation régulière, à l'échelle de l'Office, de la performance des élèves en arabe et en mathématiques. En 2013, tous les élèves des quatrième et huitième années ont passé ces épreuves et les données ont été recueillies pendant l'été. Il ressort de l'analyse des résultats disponibles en décembre 2013 que 46 % des élèves ont obtenu des résultats d'un niveau égal ou supérieur au niveau escompté.

Sous-programme 3 **Avoir un niveau de vie décent**

a) *Réduction de la pauvreté parmi les réfugiés de Palestine les plus démunis*

747. L'Office continue de recourir à l'évaluation indirecte des ressources pour déterminer les réfugiés de Palestine qui ont le plus besoin d'aide. Le bureau de Jordanie est allé plus loin dans cette approche en se concentrant sur les réfugiés qui n'étaient pas en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires les plus fondamentaux. Bien que cette démarche nécessitât que soient retirés du programme les réfugiés qui ne pouvaient pas satisfaire leurs besoins fondamentaux autres que l'alimentation, la décision a été prise compte tenu du fait que 9 000 réfugiés palestiniens vivant dans la misère avaient été identifiés et étaient inscrits sur une liste en attente d'aide.

b) *Renforcement des services financiers ouverts à tous et de l'accès aux structures de crédit et d'épargne*

748. Durant l'exercice 2012-2013, 59 433 prêts ont été financés en Cisjordanie, à Gaza, en Jordanie et en République arabe syrienne, pour un montant total de 66 976 569 dollars. Les prêts, octroyés par le Département du microfinancement, ont permis de consolider l'actif des entreprises, d'accroître le fonds de roulement des clients et de contribuer à la consommation des ménages et à la satisfaction de leurs besoins. Sept produits étaient offerts pour l'expansion des entreprises, la consommation et les besoins des ménages afin de créer des possibilités d'emploi et de contribuer à l'autonomisation des réfugiés de Palestine, des femmes et des jeunes et d'atténuer la pauvreté.

c) *Renforcement des qualifications des réfugiés de Palestine et facilitation de l'accès à l'emploi*

749. La stratégie du programme d'enseignement et de formation techniques et professionnels a été élaborée en 2013. Le taux d'emploi des hommes a baissé (87,4 % en 2011 contre 83,2 % en 2012) et celui des femmes a augmenté (71,9 % en 2011 contre 75,6 % en 2012); l'écart entre les sexes s'est donc rétréci. En outre, les tendances diffèrent selon la zone, les taux d'emploi des femmes ayant considérablement augmenté à Gaza et au Liban mais baissé en Cisjordanie et en Jordanie. L'écart entre les taux d'emploi des hommes et des femmes tenait principalement à l'écart entre la proportion des hommes et des femmes ayant obtenu un emploi qui n'avait pas de lien particulier avec la formation qu'ils ont reçue.

d) *Poursuite de l'aménagement des camps et de la réfection des infrastructures et des logements dont la qualité laisse à désirer*

750. Les résultats au titre de cet indicateur sont tributaires du financement des projets, qui était en général très limité dans tous les domaines d'activité. Grâce aux

fonds disponibles, le programme de remise en état des logements a poursuivi ses activités au Liban (à Ein al-Hilweh, à Rashidieh et dans d'autres camps), en Jordanie (à Husn et Taliyeh) et en Cisjordanie. En République arabe syrienne, du fait des hostilités et de la situation politique, aucun logement n'a été remis en état en 2013. Pendant l'exercice biennal, 848 logements ont été remis en état pour 848 familles bénéficiant du filet de sécurité sociale au Liban, 168 logements ont été reconstruits pour 209 familles bénéficiant du filet de sécurité sociale dans le cadre d'un important projet de relogement à Gaza (158 au titre d'un projet japonais et les 10 autres au titre d'un projet néerlandais) et 54 logements au titre du filet de sécurité sociale ont été réparés dans le cadre d'un projet de l'Agence canadienne de développement international. Au total, 12 279 familles ont bénéficié du programme de logement d'urgence à Gaza.

e) *Préservation et promotion des droits des réfugiés de Palestine*

751. L'action de plaider en faveur des réfugiés de Palestine menée par l'UNRWA a suscité 58 % de réactions positives des autorités aux interventions de l'Office (contre le taux provisoire de 37 % enregistré sur une période de 12 mois), ce qui indique une amélioration pendant l'exercice biennal. Au niveau international, l'Office a continué de sensibiliser aux questions touchant les droits des réfugiés de Palestine, notamment grâce aux exposés présentés aux donateurs et à la communauté diplomatique, à la participation aux mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme, à la coopération avec d'autres organismes des Nations Unies et à la sensibilisation de l'opinion publique.

752. En matière de protection, le résultat de 49 % témoigne d'améliorations considérables par rapport au taux provisoire de 37 % enregistré sur une période de 12 mois, mais demeure légèrement inférieur au taux visé de 70 %. Ce faible résultat d'ensemble pourrait bien en fait susciter une meilleure compréhension de la notion de protection chez les membres du personnel, et donc des aspirations plus grandes, une analyse critique et une connaissance plus profonde des possibilités d'amélioration que pendant l'exercice précédent.

f) *Renforcement de la capacité des réfugiés de concevoir et d'organiser des services sociaux viables au sein de leurs collectivités*

753. L'outil d'évaluation des organisations locales permet de mesurer les capacités de ces organisations dans trois domaines : gouvernance, gestion financière et capacité technique de fournir des services sociaux. C'est un moyen pour le personnel d'élaborer des plans en collaboration avec les organisations locales et de mesurer les progrès que celles-ci accomplissent s'agissant d'améliorer la prestation des services et leur viabilité. Les organisations locales affichaient au départ un résultat de 65 %, ce qui constituait une amélioration notable par rapport à 2012, mais une baisse de 5 % a été enregistrée en 2013. Quoiqu'elle ne soit pas significative, cette baisse soulève des questions quant à l'aptitude de l'Office d'introduire durablement des changements au sein d'organisations indépendantes.

g) *Conformité aux normes internationales pertinentes de l'enregistrement des réfugiés de Palestine et de leur admissibilité au bénéfice des prestations de l'UNRWA*

754. Pendant l'exercice biennal, l'Office a maintenu le même niveau d'inscriptions conformes à ses normes. Toutes les nouvelles demandes d'inscription étaient étudiées par quatre membres du personnel sur le terrain, dont un haut fonctionnaire, avant d'être envoyées au siège, où elles étaient encore examinées par deux fonctionnaires, dont le Directeur des services de secours et des services sociaux. En 2011, le Système d'information sur l'enregistrement des réfugiés est devenu entièrement opérationnel, ce qui a considérablement amélioré l'aptitude de l'Office à contrôler les opérations d'admissibilité et d'enregistrement et à relever les problèmes éventuels dans les procédures d'examen et d'approbation. Il ressort des évaluations initiales que l'objectif visé par l'Office en matière de vérification des nouvelles demandes hors siège au moyen du Système a été atteint.

Chapitre 27

Aide humanitaire

Principaux résultats obtenus

Durant l'exercice biennal, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a organisé deux forums humanitaires mondiaux de haut niveau, au cours desquels des spécialistes de l'action humanitaire ont examiné les problèmes rencontrés à l'échelle mondiale et les pratiques optimales. Le Bureau a profondément révisé ses procédures d'intervention d'urgence, renforcé ses mécanismes de mobilisation de moyens supplémentaires au siège et au niveau régional et réaménagé ses structures en vue de fournir en temps voulu un soutien efficace à l'action humanitaire collective.

Le Fonds central pour les interventions d'urgence a continué d'être une source de financement rapide, fiable et suffisamment souple pour faire face à toute une série d'urgences humanitaires complexes. De larges consultations ont été menées à l'échelle mondiale en vue de l'élaboration du plan pour l'après-2015 en matière de réduction des risques de catastrophe, qui ont permis de mobiliser six dispositifs régionaux multipartites et de réunir 3 500 acteurs à la quatrième session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe. La gestion des risques de catastrophe a été reconnue comme une partie intégrante du développement durable dans les textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Le Bureau a fourni un appui considérable aux bureaux extérieurs pour l'établissement de leurs rapports et a produit plus de 270 cartes publiques.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Même si le programme de transformation vise à surmonter certaines des difficultés inhérentes au système humanitaire, il est admis que ce système n'englobe qu'un éventail limité d'acteurs humanitaires en

activité sur le terrain. Consolider les relations existantes et établir de nouveaux liens avec un large éventail de partenaires demeure un défi. Les acteurs humanitaires travaillent dans des environnements de plus en plus complexes, à haut risque et politisés, ce qui a entamé l'aptitude des acteurs et de l'ensemble du système à fournir des services. Les instructions internes pour les interventions d'urgence, en cours d'élaboration, seront fondées sur les enseignements tirés de divers exercices de simulation et des situations d'urgence en cours.

Taux d'exécution des produits

755. Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 98 % des 310 produits quantifiables prescrits.

756. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès qui ont été approuvés sont décrits dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 [A/66/6 (Sect. 27)].

Direction exécutive et administration

a) *Programme de travail exécuté avec efficacité et dans la limite des ressources humaines et financières allouées*

757. Durant l'exercice biennal, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a utilisé un fichier de candidats et un outil de recrutement dans Inspira pour pourvoir efficacement les postes vacants. Cela a permis de faire baisser le taux de vacance de postes hors siège de 8,1 % en juin 2012 à 7 % à la fin de 2013. Les postes clefs, notamment ceux de chef de bureau dans les missions envoyées dans les pays touchés par des situations d'urgence complexes, ont également été pourvus. Ces dernières années, le Bureau a mis en place des mesures pour garantir que le budget soit établi de façon réaliste et disciplinée afin que sa croissance tienne compte des priorités stratégiques et des recettes prévues provenant des donateurs. Des états mensuels des recettes et des dépenses ont été établis à l'intention des administrateurs de programme de tous les bureaux extérieurs et du siège, ce qui a favorisé une saine gestion financière grâce à un contrôle et une évaluation systématiques des dépenses.

b) *Assurer la cohérence des politiques de gestion des activités pluridimensionnelles de l'ONU dans les domaines de la paix, de la sécurité, du maintien de la paix, ainsi que de l'aide humanitaire et de la coordination de cette aide*

758. Le Bureau a continué d'assurer la cohérence des politiques de gestion des activités pluridimensionnelles dans les domaines de la paix, de la sécurité, du maintien de la paix, ainsi que de l'aide humanitaire et de la coordination de cette aide dans diverses instances. Comme exemple important, il a coordonné les travaux du groupe d'experts officieux du Conseil de sécurité sur la protection des civils et lui a présenté des exposés, en particulier sur les questions relatives à la prorogation des mandats des missions politiques et des missions de maintien de la paix. Ses avis ont permis au groupe d'experts de tenir compte des problèmes de protection dans l'élaboration des mandats des missions politiques et des missions de maintien de la paix. Le Bureau a ainsi présenté plus de 20 exposés au Conseil.

Sous-programme 1

Analyse des politiques

- a) *Amélioration de la coordination des organismes et entités des Nations Unies et de leurs interventions avec celles du Comité international de la Croix-Rouge, de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de l'Organisation internationale pour les migrations et des organisations non gouvernementales concernées*

759. En 2012, le Comité permanent interorganisations a adopté le programme de transformation en vue d'améliorer la réponse du système face aux situations d'urgence de grande ampleur. Les membres du Comité ont approuvé cinq protocoles, qui définissent les paramètres pour l'amélioration de l'action humanitaire collective en matière de coordination, de direction, de moyens supplémentaires disponibles et de transmission de messages communs. Trois autres protocoles, élaborés en 2013, portent sur l'amélioration des moyens supplémentaires disponibles grâce au mécanisme interorganisations d'intervention rapide, un cadre commun de renforcement des capacités en matière de préparation préalable aux situations d'urgence et un cadre opérationnel de responsabilité à l'égard des populations touchées. La mise en œuvre des protocoles du programme de transformation a commencé dans quelques pays. Les premières décisions d'activer le dispositif d'urgence à l'échelle du système ont été déclarées pour la situation humanitaire en République arabe syrienne, le typhon Haiyan aux Philippines et le conflit armé en République centrafricaine.

- b) *Amélioration de la planification, du suivi et de la responsabilisation opérationnels dans les situations d'urgence, y compris pendant le passage de la phase des secours à celle du développement*

760. Pendant l'exercice biennal, des évaluations interorganisations ont été effectuées en Éthiopie, au Kenya et en Somalie et un exercice visant à tirer des enseignements a été mené au Sahel. Il en est résulté 45 recommandations tendant à améliorer les opérations humanitaires en cours, dont 44 ont été acceptées par les équipes humanitaires de pays.

- c) *Amélioration des capacités des coordonnateurs des opérations humanitaires des Nations Unies concernant la protection des civils*

761. Pendant l'exercice biennal, les coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire ont reçu une formation sur l'utilisation des cadres juridiques internationaux aux fins de la sensibilisation à l'action humanitaire. En outre, divers services tels que le mentorat, l'encadrement et d'autres formes de soutien à l'apprentissage ont été fournis. L'accent a été davantage mis sur le choix de coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire ayant un solide bilan humanitaire et les compétences nécessaires pour répondre aux préoccupations en matière de protection des civils. Le Bureau a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'action « Les droits avant tout », qui pourrait offrir des moyens efficaces d'empêcher l'escalade des conflits et de limiter le coût humain et financier des crises humanitaires.

Sous-programme 2
Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence

a) *Amélioration de l'action de tous les organismes opérationnels des Nations Unies participant aux interventions humanitaires d'urgence*

762. Au total, 144 déploiements de renforts ont été effectués dans le cadre des mécanismes gérés par la Section de la surcapacité et de la logistique, notamment le fichier de déploiement en renfort de hauts responsables, en 2013, qui a été l'année la plus chargée pour la Section, contre 91 déploiements en 2012. En 2013, la Section a répondu à trois situations d'urgence de niveau III et deux situations d'urgence collective, ce qui était inédit. Pour la première fois, le Bureau a activé le fichier de déploiement en renfort de hauts responsables. Pendant ces situations d'urgence, la mobilisation massive de renforts par le Bureau et sa gestion judicieuse de la transition et du retour au recrutement ordinaire ont garanti la stabilité des interventions humanitaires aussi bien au niveau opérationnel qu'à celui de la direction. Les déploiements de hauts responsables en renfort ont considérablement contribué à montrer que le Bureau mettait en œuvre le programme de transformation. La contribution du Bureau au mécanisme interorganisations d'intervention rapide a été bien reçue et a garanti la stabilité opérationnelle indispensable dans les zones en proie à des crises. La Section a également joué son rôle de secrétariat du mécanisme et a recensé les capacités de coordination dans les situations d'urgence de niveau III pour la communauté humanitaire.

b) *Accroissement des ressources extrabudgétaires disponibles pour les activités humanitaires et de la souplesse de ce type de financement*

763. En 2013, dans le cadre de 23 appels gérés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, un montant total de 8,87 milliards de dollars a été sollicité auprès des donateurs pour les organisations humanitaires. Les contributions extrabudgétaires aux fins des activités humanitaires ont légèrement augmenté par rapport à 2012. Toutefois, la couverture générale des besoins est demeurée au même niveau de 62 %, les besoins non satisfaits s'élevant à 3,34 milliards de dollars. Le montant total des ressources financières destinées aux interventions humanitaires a baissé de 2,68 milliards de dollars par rapport à l'exercice 2010-2011.

c) *Utilisation rapide et coordonnée du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires dans les pays se trouvant dans une situation d'urgence nouvelle ou prolongée*

764. Pendant l'exercice biennal, le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a reçu 806 millions de dollars de contributions. Le Fonds a fourni de l'aide à 62 pays, ce qui porte à 88 le nombre de pays à avoir bénéficié de son aide depuis sa création en 2006.

Sous-programme 3 Réduction des catastrophes naturelles

- a) *Capacité et volonté accrues de donner effet au Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 (Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes) et de réduire les risques de catastrophe*

765. Durant l'exercice biennal, un pas décisif a été franchi pour ce qui est de se pencher sur la corrélation entre la réduction des risques de catastrophe et le développement durable. À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, la gestion des risques de catastrophe a été consignée dans le document final intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe) comme un impératif du développement durable. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a mené avec 29 organismes des Nations Unies une initiative visant à élaborer le Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience, qui a été adopté par le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination en mars 2013. La mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo s'est poursuivie, comme en témoignent les rapports d'activité présentés par les pays dans le cadre de l'auto-évaluation. Le Bureau a également mis en place le processus des consultations élargies devant conduire à un cadre de réduction des catastrophes pour l'après-2015.

- b) *Accroissement de la capacité des pays de planifier des opérations de relèvement après une catastrophe, à tous les niveaux*

766. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a renforcé son action de sensibilisation des principaux agents du changement, réuni des spécialistes et des meneurs d'opinion à tous les niveaux et élargi la base des données factuelles concernant la réduction des risques de catastrophe. Le rapport final que le Bureau a publié à l'intention de tous les mécanismes nationaux à l'issue de l'examen mondial effectué en 2012-2013 présentait d'importantes recommandations concrètes et pratiques destinées aux gouvernements et aux mécanismes nationaux et visait à renforcer la coordination et la mise en œuvre, à l'échelle nationale, des activités de réduction des risques de catastrophe en appui à la planification stratégique nationale et à une gouvernance efficace. L'action menée par le Bureau à travers la campagne « Pour des villes résilientes : ma ville se prépare » a permis de bien faire connaître les activités entreprises par les collectivités locales pour réduire les risques de catastrophe. La campagne, à laquelle participaient 1 640 villes de 98 pays, 60 partenaires et 40 militants, a mis en avant la question de la réduction des risques et de la résilience en zones urbaines. Au niveau national, le Bureau s'est attaché, de concert avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays, à intégrer la gestion des risques de catastrophe et des changements climatiques dans les plans d'action pour le développement.

- c) *Accroissement du niveau d'investissement dans les programmes et projets de réduction des risques de catastrophe et de relèvement*

767. Comme suite à une recommandation tendant à élaborer des outils et des stratégies de réduction des risques de catastrophe, formulée au sommet du Groupe des Vingt, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a produit, en collaboration avec l'OCDE et la Banque mondiale, le cadre méthodologique du Groupe des Vingt et de l'OCDE sur l'évaluation des risques de

catastrophe et le financement des risques. Le cadre aide les ministères des finances et les autres autorités gouvernementales à élaborer des stratégies de gestion des risques de catastrophe plus efficaces, y compris des stratégies financières. Une initiative de trois ans visant à aider 40 pays à protéger leurs investissements publics contre les risques a été lancée par le Bureau et la Commission européenne. Pendant la première année, 15 bases de données sur les sinistres ont été créées dans trois régions, 12 évaluations des risques ont été effectuées et des documents sur la prise en compte de la réduction des risques de catastrophe dans les investissements publics, l'aménagement du territoire et l'adaptation aux changements climatiques ont été élaborés, le but étant de mettre à la disposition des décideurs les informations et les données factuelles dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées par l'analyse des risques.

Sous-programme 4 **Services d'appui d'urgence**

- a) *Mobilisation rapide des mécanismes internationaux d'intervention d'urgence et des moyens de faire parvenir l'aide humanitaire internationale aux victimes des catastrophes et de situations d'urgence, dont le recensement des ressources nécessaires et la diffusion rapide d'informations*

768. L'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe a effectué huit missions d'intervention en 2012 et quatre en 2013, outre les nombreuses activités visant à renforcer l'état de préparation aux niveaux national et régional. Toutes les missions d'intervention d'urgence de l'Équipe ont été mises en place dans les 48 heures suivant la demande, comme le veulent les procédures opérationnelles permanentes. Les effectifs déployés en 2013 sont restés au même niveau que l'année précédente, en raison du nombre élevé d'agents déployés aux Philippines.

- b) *Renforcement de la capacité et du degré de préparation des partenariats et réseaux nationaux et internationaux de gestion des situations d'urgence et des catastrophes afin de faire face aux catastrophes et aux situations d'urgence*

769. L'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe a continué de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires en intervention d'urgence, de lancer des missions de préparation aux catastrophes et de donner les cours de sensibilisation. Parmi les partenariats, figuraient des réseaux de donateurs bilatéraux et d'organisations non gouvernementales, notamment le Partenariat humanitaire international, le Partenariat humanitaire pour l'Asie et le Pacifique, Americas Support Team, MapAction et Telecoms sans Frontières. En 2013, le Système d'alerte rapide en cas de catastrophe a renforcé davantage ses relations avec les parties prenantes dans le cadre de plus de 63 exercices sur le terrain et de simulation à la demande de 18 gouvernements et trois organisations régionales.

Sous-programme 5

Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire

- a) *Les principes et enjeux humanitaires sont mieux connus et mieux pris en compte*

770. Durant l'exercice biennal, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a mis l'accent sur l'élaboration d'un concept de communication avec les communautés touchées, en particulier aux Philippines, en vue de tirer le meilleur parti des nouvelles technologies et des médias sociaux. Grâce au renforcement de la coopération avec les réseaux de données, des supports analytiques comme les cartes ont été produits plus rapidement à des fins de sensibilisation. La couverture de la Journée humanitaire mondiale en 2012 au moyen des médias sociaux a permis de toucher plus d'un milliard de personnes dans le monde afin de les sensibiliser et de leur lancer un appel pour un soutien financier. Le Coordonnateur des secours d'urgence a continué, par ses messages clés, de prêter des conseils en matière de communications stratégiques aux partenaires humanitaires sur les questions liées aux crises graves ou aux situations d'urgence chroniques.

- b) *Renforcement des partenariats avec des organismes humanitaires en vue de la mise en commun, de la coordination et de l'harmonisation de l'information*

771. En 2012, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a procédé à un examen des systèmes de gestion de l'information existants, qui a conduit à la tenue de deux réunions d'une semaine pour promouvoir l'élaboration de la formule commune de demande d'informations et la conception du site des interventions humanitaires d'urgence. Une fois mise en œuvre, la formule commune permettra au Bureau d'être mieux à même de recueillir, regrouper et gérer les informations provenant des groupes sur le terrain afin de fournir des services de coordination axés sur les clients et du matériel d'information connexe à la communauté humanitaire, notamment le tableau de bord humanitaire, le rapport de situation, la base de données sur les responsables, les éléments et le lieu et d'autres produits et services d'information. En 2012, un nouveau site Web (<https://www.humanitarianresponse.info>) a été lancé afin de fournir aux organismes opérationnels une plateforme d'échange d'informations. À la fin de 2013, la plateforme était active dans 25 pays et bureaux régionaux. Le service ReliefWeb a enregistré plus de 20 millions de visites dans 238 pays et territoires pendant l'exercice biennal. Plus de 90 000 rapports sur 179 catastrophes et 237 pays et territoires ont été publiés pendant l'exercice.

Chapitre 28

Information

Principaux résultats obtenus

Le Département de l'information a continué à étendre la portée de ses communications à la fois par des voies de presse traditionnelles et des supports plus modernes au cours de l'exercice biennal, ce qui a eu pour effet de susciter l'intérêt d'un public plus varié et plus jeune. L'intérêt manifesté pour les activités des Nations Unies sur les réseaux sociaux a sensiblement augmenté comme en témoignent les plus de

10 millions qui les suivent notamment sur Twitter, Google+ et Weibo. Les téléchargements et les achats numériques de publications des Nations Unies et d'applications pour appareils mobiles ont dépassé le nombre de 2 millions. Le nombre moyen de pages consultées par mois a été de 4,7 millions sur le site Web de l'ONU et de 1,2 million sur les sites Web des centres d'information des Nations Unies. Ces centres ont aidé à concrétiser l'engagement du Département en faveur du multilinguisme en produisant des documents d'information dans 43 langues locales, notamment quatre dans des langues autochtones. Le Département a resserré sa coopération avec les organes de presse et d'autres acteurs des informations, en diffusant les programmes des Nations Unies sur près de 800 chaînes de télévision et stations de radio dans 149 pays. La forte augmentation du nombre de téléchargements des émissions télévisuelles était essentiellement due à la popularité des bulletins d'information quotidiens diffusés sur UNifeed. Dans le souci constant d'étendre ses relations avec ses partenaires, le Département a dépassé l'objectif qu'il s'était fixé pour 2013 en portant le nombre de ses partenariats à plus de 3 000.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Les plateformes des réseaux sociaux gagnant en popularité, le Département s'attache à trouver les moyens de gérer efficacement le contenu interactif sur ses sites en se dotant du contenu et des outils de gestion des risques nécessaires. Compte tenu de l'évolution rapide de la production et du public et de l'élargissement de l'accès à des réseaux nouveaux et plus rapides, des efforts doivent continuer d'être déployés pour assurer une production en temps utile dans tous les domaines et les ressources nécessaires pour répondre à ces exigences. Le Département n'a pas été en mesure d'accroître le nombre d'organisations non gouvernementales associées provenant de pays en développement et de pays en transition, aucune conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales n'ayant été tenue en 2012 ou 2013. Il importera désormais d'en organiser, de manière à pouvoir y associer de nouvelles organisations non gouvernementales émanant d'un plus large éventail de pays.

Taux d'exécution des produits

772. Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 77 % des 224 produits quantifiables prescrits.

773. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 [A/66/6 (Sect. 28) et Corr.1].

Direction exécutive et administration

a) Administration efficace du programme de travail

774. Au cours de l'exercice biennal, le Département de l'information a soumis son projet de budget-programme et son rapport sur l'exécution du budget ainsi que tous ses documents officiels, tels que les rapports du Secrétaire général et les documents du Comité de l'information et de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation dans les délais prévus, voire avant. Cela a été rendu possible notamment par le respect d'un calendrier arrêté à l'avance avec des responsables du sous-programme.

b) Des délais de présentation des documents mieux respectés

775. Le Département a soumis tous ses documents officiels, tels que les rapports du Secrétaire général et les documents du Comité de l'information et de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation dans les délais prévus, voire avant. Cela a été rendu possible notamment par le respect d'un calendrier arrêté à l'avance avec des responsables du sous-programme.

c) Une culture renforcée de la communication et de la coordination de l'information au Secrétariat et dans les organismes partenaires du système des Nations Unies

776. Le Groupe de la communication des Nations Unies, organisme à l'échelle du système présidé par le Département, demeure un principal cadre de renforcement de la communication. Le Groupe a tenu ses réunions annuelles en 2012 et 2013. Une nette majorité des participants a estimé que les réunions cadraient avec les activités de leur organisation. Les réunions ont servi de cadre d'échange de stratégies de communication sur des thèmes prioritaires comme la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et l'après-2015 et de discussion de tendances qui se dégagent notamment en matière d'utilisation de médias sociaux et mobiles. Les participants ont félicité le Groupe d'avoir offert à leur organisation la possibilité de bénéficier concrètement de son apprentissage.

Sous-programme 1

Services de communication stratégique

a) Une couverture médiatique de meilleure qualité sur les thèmes prioritaires

777. Au cours de l'exercice biennal, la Division de la communication stratégique a évalué trois campagnes : la Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement; la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale du racisme; et la Conférence des Nations Unies. Ainsi, 5 536 coupures de presse ont été analysées. Il en est ressorti que l'Organisation des Nations Unies continuait elle-même de susciter, par ses activités, les nombreux articles que lui consacrait la presse. Des manifestations de grande envergure telles que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et la Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement sont plus distinctement revêtues de la « marque » de conférences des Nations Unies que d'autres conférences du même type. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 par exemple, a été considérée par les organes de presse comme la plus grande conférence des Nations Unies jamais tenue. Les

messages des Nations Unies sont plus nombreux dans le cadre de campagnes de moindre envergure telles que la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale de 2013, dont le taux de rebond avait été de 73 %. Des partenariats stratégiques établis avec des célébrités et des porte-parole qui défraient la chronique créent des synergies, donnant ainsi plus de retentissement à la voix de l'ONU.

b) Renforcement de la portée des éléments en ligne des campagnes de communication sur les questions thématiques prioritaires

778. L'intérêt porté aux activités des Nations Unies sur les réseaux sociaux continue de grandir. Les messages véhiculés par les Nations Unies sont perçus par plus de 4 millions de personnes quotidiennement comme en témoigne le grand nombre d'individus qui suivent les activités de l'Organisation sur des réseaux sociaux prédominants comme Facebook, Twitter et Google+. L'usage de ces supports interactifs a élargi la portée des messages des Nations Unies et contribué à la transparence et à la responsabilisation globale de l'Organisation. Le Département continue d'élaborer et de fournir des directives au sujet des meilleures pratiques en matière d'utilisation des réseaux sociaux. Il joue un rôle primordial dans la coordination de leurs activités en créant un contenu, en le diffusant à l'échelle du système et en organisant des réunions d'information sur des questions et thèmes se rapportant aux réseaux sociaux.

c) Meilleure compréhension à l'échelle locale de l'action menée par l'Organisation

779. Des enquêtes réalisées par les centres d'information des Nations Unies ont montré que les participants se faisaient une meilleure idée de l'ONU, ce qui représentait un dépassement de 2 % par rapport à l'objectif fixé pour cet exercice biennal. Une moyenne de 88 % du public ciblé avait confirmé ce constat. Les sites Web des centres d'information des Nations Unies et des opérations de maintien de la paix continuent d'être des outils efficaces de diffusion d'informations sur l'ONU. En 2013, une nouvelle plateforme Web a été créée pour les centres d'information des Nations Unies à l'aide du système de gestion du contenu WordPress. Elle produit déjà des résultats positifs en renforçant la collaboration régionale et la gestion pratique du Web. Pendant ce temps, les centres continuent d'étendre leur utilisation des réseaux sociaux à un public particulièrement plus jeune. Ils ont également produit des documents d'information dans 43 langues locales dont 4 langues autochtones. Même avec les modestes ressources dont ils disposent, les centres ont réussi à produire et/ou à traduire 11 015 documents d'information au cours de l'exercice biennal.

Sous-programme 2
Services d'information

a) Augmentation de l'utilisation, par les organes de presse et d'autres acteurs, des informations et des produits multimédias connexes concernant l'Organisation des Nations Unies

780. Le Département a resserré sa coopération avec les organes de presse et d'autres acteurs des informations au cours de l'exercice biennal. Les programmes des Nations Unies ont été diffusés sur 799 chaînes de télévision et stations de radio

dans 149 pays et territoires. Tout en continuant de privilégier les moyens de diffusion classiques, le Département a tablé aussi sur les supports mobiles, Internet et les réseaux sociaux afin de toucher un public plus varié et plus jeune. La forte augmentation du nombre de téléchargements des émissions télévisuelles était essentiellement due à la popularité des bulletins d'information quotidiens diffusés sur UNifeed. Les sites de médias sociaux ont enregistré une augmentation exponentielle de leur public. Ainsi, le compte Flickr de l'Organisation a enregistré plus de 5,5 million de visiteurs. Le nombre moyen de pages consultées par mois sur le site Web de l'ONU a été de 4,7 millions. Le Département a renforcé sa capacité d'évaluer les données de son site Web grâce à Google Analytics, un système de suivi couramment employé dans ce domaine, qui analyse en détail la répartition des utilisateurs. Ces chiffres s'écartaient donc nettement des données recueillies par le passé.

- b) *Accès des organes de presse et autres utilisateurs, en temps voulu, aux communiqués de presse quotidiens couvrant les séances, aux programmes télévisuels, aux photographies et aux autres produits d'information*

781. Le Département a presque atteint l'objectif fixé, à savoir l'exécution et la diffusion de 90 % des produits dans les délais prescrits. La totalité (100 %) des reportages en direct de Télévision et vidéo des Nations Unies et des bulletins d'information couvrant les réunions et autres manifestations au Siège ont été diffusés le jour même, en dépit des difficultés que posent les travaux de rénovation prévus dans le plan-cadre d'équipement. Les communiqués de presse ont continué d'être distribués ou affichés en ligne dans les deux heures qui suivaient les réunions.

Sous-programme 3 **Services de diffusion**

- a) *Élargissement des relations avec les partenaires*

782. En collaborant avec un éventail de plus en plus large de partenaires, dont le nombre s'élève actuellement à plus de 3 000, le Département a pu toucher un public nouveau et plus vaste. L'initiative Impact universitaire des Nations Unies a attiré beaucoup de nouveaux membres, et notamment suscité un net accroissement de ceux provenant des pays en développement et la priorité est à présent d'encourager ces organisations à mener des activités visant à contribuer à la réalisation d'objectifs fixés par l'ONU. Les programmes de sensibilisation à l'Holocauste et au commerce transatlantique des esclaves ont également bénéficié de nouveaux partenariats qui s'étendent sur une vaste aire géographique. Par ailleurs, les progrès en faveur de l'élargissement des partenariats au-delà du cadre de l'Amérique du Nord ont également été l'une des caractéristiques de l'Initiative créative de diffusion auprès des collectivités en 2013, notamment en Asie et au Moyen-Orient. Le Département a continué d'entretenir ses relations avec les organisations non gouvernementales, et 40 nouvelles organisations ont vu leur affiliation approuvée en 2013.

- b) *Public plus large touché par les activités d'information de l'Organisation, grâce à divers médias et services*

783. La croissance exponentielle des sources d'information en ligne, en particulier l'explosion du phénomène des réseaux sociaux au niveau mondial, a continué

d'étendre la portée des informations diffusées par l'ONU. Il en allait de même des communications internes, comme en attestait l'augmentation de 14 % enregistrée en 2013 dans le nombre de visiteurs ayant accédé à iSeek. Les téléchargements et les achats numériques de publications des Nations Unies et d'applications pour appareils mobiles ont dépassé un total effarant de 2 millions. Un autre facteur important était la part de plus en plus grande qu'occupait le multilinguisme, avec un plus grand nombre de documents disponibles dans les six langues officielles de l'ONU. S'appuyant sur le pouvoir de l'effet multiplicateur, la nouvelle méthode adoptée pour aider à organiser des simulations de travaux de l'ONU s'était révélée efficace : plutôt que d'organiser un atelier mondial « L'ONU mise en scène » à l'intention des étudiants, en 2013, ce sont quatre de ces ateliers qui ont été tenus, réunissant plus de 300 formateurs et organisateurs de simulations des travaux de l'ONU.

Chapitre 29A

Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion

Principaux résultats obtenus

Le Bureau du Secrétaire général à la gestion a veillé au respect du principe de responsabilité de l'institution et des directeurs de programmes au cours de l'exercice biennal en apportant son appui au Comité de gestion et au Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires; en élaborant le rapport sur l'exécution des programmes et en administrant les contrats de mission des hauts fonctionnaires; et en assurant la gestion globale des risques au sein du Secrétariat. Il a également entretenu des relations de travail dynamiques avec les organes de contrôle.

En outre, le Bureau a procédé à des changements majeurs pour assurer la mise en œuvre effective d'Umoja, notamment en revoquant nettement le calendrier; le renforcement de la gouvernance d'Umoja; le renforcement de la notion de prise en main des processus et la précision des attributions des responsables des différents processus et des chefs de département et de bureau. Le 1^{er} juillet 2013, Umoja-Démarrage a été mis en service avec succès sur les sites pilotes de la FINUL et du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban; et le 1^{er} novembre 2013, il a été déployé au titre du groupe 1 (opérations de maintien de la paix).

Sous la direction générale du Bureau du Secrétaire général adjoint, le plan-cadre d'équipement a beaucoup avancé, le bâtiment du Secrétariat ayant été entièrement réoccupé et les travaux de rénovation en cours se poursuivant comme prévu. Les séances de la Cinquième Commission et du Comité du programme et de la coordination se sont déroulées selon les programmes de travail de ces organes, et ce, en temps voulu, de manière harmonieuse et dans le respect des procédures établies.

Le Groupe du contrôle hiérarchique a adressé des recommandations au Secrétaire général adjoint à la gestion et facilité des procédures et décisions en matière de contrôle hiérarchique dans le cadre de 1770

dossiers dont il était saisi. Le délai moyen de traitement des procédures d'approvisionnement et d'achat par le Comité des marchés s'établissait à 7,5 jours ouvrables, ce qui correspondait à l'objectif fixé.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

La stratégie de mise en service d'Umoja a été révisée pour atténuer les risques liés aux divers niveaux de préparation de chaque entité au sein de l'Organisation et à leur situation particulière. La transition est complexe car Umoja doit chapeauter un paysage informatique fragmenté. Un enseignement tiré des contrats de mission des hauts fonctionnaires a été de les garder simples et stratégiques. C'est pourquoi le Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires a sensiblement rationalisé et simplifié la matrice des contrats de mission de 2014 et articulé les catégories d'indicateurs standard de la gestion autour des projets de réforme transformationnelle des modes de gestion (Umoja et IPSAS), de la gestion des ressources financières et humaines et de l'application des recommandations des organes de contrôle. L'objectif était qu'avec moins de catégories d'indicateurs standard de la gestion, les hauts fonctionnaires et le Conseil d'évaluation de leur performance pourraient mieux suivre celle-ci tout au long de l'année et prendre des mesures correctives, le cas échéant. Au lendemain du passage de l'ouragan Sandy, le Groupe de travail sur l'analyse à posteriori a dégagé les enseignements tirés de l'expérience, avant de les intégrer dans les activités de planification d'urgence à l'échelle du Secrétariat. Suite aux demandes adressées par des délégations auprès de la Cinquième Commission concernant la tenue de séances d'information sur la manière de bien coordonner un point de l'ordre du jour, le Bureau a commencé à organiser des séances ordinaires au début de la session pour les conseiller sur les méthodes de travail de la Commission.

Taux d'exécution des produits

784. Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 100 % des 866 produits quantifiables prescrits.

785. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 [A/66/6 (Sect. 29 A) et Corr.1].

Direction exécutive et administration

a) Administration efficace du programme de travail

786. Le Secrétaire général adjoint à la gestion a continué à assurer le contrôle de la gestion au cours de l'exercice biennal pour que des projets majeurs du Secrétaire général comme le plan-cadre d'équipement, Umoja et IPSAS s'en tiennent au calendrier prévu. Son bureau a dirigé la présentation à l'Assemblée générale des rapports du Secrétaire général sur le dispositif de mobilité et l'étude détaillée de faisabilité concernant les besoins en locaux au Siège à long terme et de ses premier et deuxième rapports sur l'application du principe de responsabilité, entre autres. Le

Bureau a administré le programme d'attribution de prix « UN 21 » qui salue les initiatives des fonctionnaires visant à promouvoir l'innovation, l'efficacité et l'excellence dans la manière dont l'Organisation exécute ses programmes et services.

b) Cohérence accrue des politiques en matière de gestion des activités de l'ONU

787. Le renforcement des politiques de gestion des activités de l'ONU s'est fait de la manière suivante : a) coopération avec les autres organismes des Nations Unies au sein du Comité de haut niveau sur la gestion et le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination; b) organisation de réunions telles que les réunions mensuelles des responsables et les réunions mensuelles de tous les chefs des services administratifs à New York; c) fourniture d'un appui aux travaux du Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires et du Comité de gestion; d) organisation de la retraite annuelle des chefs des services administratifs avec les commissions régionales et les bureaux extérieurs; e) constitution de groupes de travail spéciaux chargés de faire des propositions sur des sujets précis (notamment sur la sécurité de l'information et les ressources humaines); et f) organisation par le Secrétaire général adjoint à la gestion de réunions extraordinaires consacrées à des questions spécifiques (comme l'esquisse budgétaire pour l'exercice 2014-2015, les contrats de mission des hauts fonctionnaires, la gestion des installations, le principe de responsabilité et Umoja).

Composante 1

Services de gestion

a) Le Secrétariat fonctionne plus efficacement, dans le strict respect des textes portant autorisation et des règles et règlements pertinents

788. Comme l'a indiqué le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur les états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 [A/68/5 (Vol. II)], les transactions menées au titre des opérations de maintien de la paix au cours de la période considérée ont été effectuées dans le respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU et des textes en portant autorisation. Dans le même rapport, le Comité a signalé un taux d'application de ses recommandations antérieures de 55 %, soit une augmentation de 10 % par rapport au taux de 45 % enregistré au cours de l'année précédente. Le taux d'application des recommandations publiées lors des exercices précédents par le Comité dans ses rapports sur le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/68/163); le plan-cadre d'équipement [A/68/5 (Vol. V)] et l'application des normes comptables internationales pour le secteur public (A/68/161) s'élevait à 42 %, soit une augmentation de 11 %. Le Comité a fait savoir dans son deuxième rapport annuel sur la mise en place du progiciel de gestion intégré des Nations Unies Umoja (A/68/151) que 23 % des recommandations formulées dans son rapport précédent (A/67/164) avaient été entièrement appliqués et que 69 % étaient en voie de l'être. Par ailleurs, le Bureau des services de contrôle interne a fait état d'un taux d'application de 62 % au 31 décembre 2012 de toutes les recommandations publiées en 2012, soit une augmentation de 3 % (voir A/68/337 (Part.I)/Add.1). Le Corps commun d'inspection, dans son rapport pour 2013 (A/68/34), a noté que le taux d'exécution globale des Nations Unies se situait à 60,2 %, soit un accroissement de 3,3 % par rapport au taux de 56,9 % signalé dans son rapport annuel pour 2012 (A/67/34).

- b) *La responsabilité institutionnelle et celle des cadres supérieurs est renforcée dans toute l'Organisation.*

789. Au cours de l'exercice biennal, la performance des hauts fonctionnaires eu égard aux objectifs fixés dans leur contrat de mission de 2011 et de 2012 a été évaluée et communiquée au Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires et au Secrétaire général en mai 2012 et septembre 2013, respectivement. Les contrats de mission de 2012 et de 2013 avaient été signés en septembre 2012 et en février 2013, respectivement. Dans sa résolution 67/253, l'Assemblée générale a reconnu que les contrats de mission et les évaluations de fin de cycle étaient un moyen privilégié d'amener les hauts fonctionnaires à rendre des comptes et contribuaient à la transparence dans l'Organisation. Lors de son examen du rapport sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice 2010-2011 (A/67/77) en juin 2012, le Comité du programme et de la coordination a noté que la qualité du suivi de la performance institutionnelle assurée par le Secrétariat s'était améliorée. Il a spécifiquement fait référence à l'examen détaillé de la performance du Secrétariat donné dans le rapport et s'est félicité de sa portée. Toutes les recommandations du Comité se rapportant au suivi de la performance institutionnelle ont été communiquées aux départements et bureaux du Secrétariat et les mesures applicables en pratique ont été clairement indiquées à toutes les parties intéressées.

- c) *Les marchés sont adjugés et les avoirs liquidés selon les principes de justice, d'équité, d'intégrité et de transparence et dans le strict respect des règles et règlements applicables*

790. Le Comité des marchés du Siège et le Comité central de contrôle du matériel ont continué à évaluer les adjudications de marchés et à liquider les avoirs selon les principes de justice, d'équité, d'intégrité et de transparence et dans le strict respect des règles et règlements applicables. Le délai moyen de traitement des procédures d'approvisionnement et d'achat s'établissait à 7,5 jours ouvrables, correspondant à l'objectif fixé, et le nombre de dossiers examinés par le Comité central a augmenté d'environ 10 %. Par ailleurs, le secrétariat du Comité des marchés et du Comité central ont continué à organiser des stages de formation et des visites d'évaluation sur le terrain pour permettre aux membres des comités des marchés de mieux vérifier les opérations d'achat.

Composante 2

Progiciel de gestion intégré

- a) *Tous les processus de gestion des ressources et d'exécution des programmes sont dotés de contrôles internes et sont conformes aux textes réglementaires, aux politiques et aux procédures*

791. Tous les processus métier au sein d'Umoja ont été conçus pour appuyer le système actuel de délégation de pouvoir et les Règlement et règles de gestion financière de l'ONU. Les contrôles internes dont sont dotés les divers éléments opérationnels du projet ont été prévus, examinés avec le personnel intéressé, puis recensés, ce qui permet d'y apporter des améliorations (un total de 321 processus métier « potentiels » liés notamment aux finances, à la chaîne d'approvisionnement, aux ressources humaines, aux services centraux d'appui et à la gestion des programmes et des projets). Le 1^{er} juillet 2013, Umoja-Démarrage a été mis en

service avec succès sur les deux sites pilotes et le 1^{er} novembre 2013, lancé dans les entités du groupe 1 (opérations de maintien de la paix).

b) Les systèmes technologiques sont en place

792. Le système Citrix Xenapp a été mis en place comme technologie d'accès à Umoja pour le compte des utilisateurs à l'échelle du Secrétariat, de manière à leur permettre d'utiliser rationnellement les ressources de l'ONU et aux utilisateurs finals de disposer d'un délai de réaction optimal. La performance du réseau, en tant qu'indicateur de ce résultat escompté, n'a pas été mesurée, car elle relève de l'infrastructure du réseau du Bureau des technologies de l'information et des communications et de la Division des technologies de l'information et des communications.

Composante 3

Administration de la justice : contrôle hiérarchique

a) Plus grande diligence dans l'exercice du contrôle hiérarchique de décisions contestées

793. Le nombre de demandes de contrôle hiérarchique a baissé légèrement pour passer de 952 en 2011 à 837 en 2012, avant de remonter à 933 en 2013. Avec l'accroissement du volume de travail consacré à la recherche et au contrôle hiérarchique et le niveau actuel d'effectifs, le Groupe du contrôle hiérarchique est parvenu à un taux d'exécution de 86 %, en traitant toutes les demandes de contrôle hiérarchique dans les délais prescrits (de 30 à 45 jours), juste en dessous de l'objectif de 87 %.

b) Meilleure application du principe de responsabilité aux décisions de gestion

794. Au cours de l'exercice biennal, le Groupe du contrôle hiérarchique a continué d'analyser chaque décision soumise à un contrôle hiérarchique afin de déterminer si elle pourrait comporter ou non un élément de responsabilité. Il s'agissait notamment de tous les règlements et décisions, qui bien qu'ils aient été confirmés, pourraient exposer l'Organisation à de graves risques de procès. Le Groupe a établi sa pratique en 2012 et l'a affinée en 2013, pour faire une place à des considérations liées au principe de la responsabilité et, le cas échéant, adresser des recommandations aux décideurs. Ces mesures peuvent aller des activités de formation à une recommandation visant à ouvrir une enquête.

c) Diminution du nombre d'affaires portées devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies

795. Le Groupe du contrôle hiérarchique a pu traiter un grand nombre de demandes de contrôle hiérarchique, soit en formulant une recommandation jugée persuasive par le fonctionnaire, soit en parvenant à un règlement. Au cours de l'exercice biennal, le Groupe a constaté une légère diminution du pourcentage d'affaires portées devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies en vue d'un règlement formel à la suite d'une demande de contrôle hiérarchique.

Composante 4
Services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale
et au Comité du programme et de la coordination

- a) *Amélioration de la communication concernant les questions d'organisation et de procédure relatives aux réunions et renforcement de l'appui technique et des services de secrétariat fonctionnels fournis aux États Membres et aux autres participants aux réunions*

796. Les réunions de la Cinquième Commission et du Comité du programme et de la coordination se sont déroulées conformément aux programmes de travail de ces deux organes et dans les délais, en bon ordre et selon les procédures établies. Les objectifs et les délais fixés pour l'élaboration et la diffusion des programmes de travail aux États Membres ainsi que pour la présentation des rapports finals ont été tenus. Des enquêtes ont été réalisées pour évaluer les services de secrétariat des comités. Pour la Cinquième Commission, les taux de satisfaction enregistrés au cours des deux années de l'exercice biennal ont été de 94 % et de 98 %, respectivement, et pour le Comité du programme et de la coordination, de 88 % et de 96 %. L'essentiel des réactions non positives reçues était dû à des raisons indépendantes de la volonté du secrétariat des comités. La structure de l'enquête avait été modifiée en 2013 pour remédier à ce problème, ce qui a permis d'écarter toute réaction négative.

Chapitre 29B
Bureau de la planification des programmes, du budget
et de la comptabilité

Principaux résultats obtenus

Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité a continué à mener les préparatifs pour l'application des normes IPSAS et à jouer un rôle de tout premier plan dans la conception, l'appui et la mise en œuvre d'Umoja. L'assemblée générale a approuvé les modifications apportées aux règles financières de l'ONU en prévision de la publication d'états financiers répondant aux normes IPSAS. Le Bureau du Contrôleur a amélioré les services proposés aux clients, comme en témoignent les 85 % et les 92 % de clients qui ont noté l'assistance reçue favorablement en termes de promptitude et de qualité, respectivement. La Division de la comptabilité a continué à traiter les opérations financières dans les délais et de façon fiable, ce qui a conduit les vérificateurs des comptes à émettre une opinion sans réserve sur les volumes I et II des états financiers. Les termes de deux polices d'assurance ont été améliorés, conférant ainsi plus d'avantages à l'Organisation. Tous les rapports mensuels aux États Membres ont été publiés à temps, et tous les documents d'avant-session relatifs aux barèmes des quotes-parts ont été soumis dans les délais requis. Les services de trésorerie ont obtenu un taux de rendement des investissements qui dépassaient les indices de référence du marché tout en répondant aux besoins de trésorerie de tous les clients.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

En prévision de l'application des normes IPSAS en 2014, le Bureau s'est résolument engagé en faveur de la planification fondée sur les risques, en sus du plan de mise en service d'Umoja et de la nécessité de mettre en place des solutions provisoires. En raison du calendrier serré, le Bureau a continué à subir de fortes pressions pour atteindre les objectifs d'étape et respecter les délais fixés au titre de l'exécution des grands projets de transformation de l'Organisation, tout en s'attachant à mener à bien son programme de travail ordinaire.

Taux d'exécution des produits

797. Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 99 % des 1 491 produits quantifiables prescrits.

798. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 [A/66/6 (Sect. 29B)].

Sous-programme A

Direction exécutive et administration

a) Gestion et contrôle financiers de qualité dans l'Organisation

799. Les observations d'audit touchant les questions financières ont en général concerné des points mineurs, ce qui témoigne de l'efficacité des contrôles financiers internes. Le Bureau du Contrôleur a continué de veiller à l'efficacité de la gestion financière en donnant suite aux recommandations d'audit émanant des organes de contrôle, en surveillant de près l'exercice des délégations de pouvoir, en s'assurant que les responsabilités étaient confiées à des fonctionnaires qualifiés et expérimentés et en vérifiant que les accords-cadres et les autres accords conclus par l'Organisation avec les organismes d'exécution et les pays hôtes cadraient avec les normes financières et étaient mis en œuvre conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière. Il a conseillé et aidé les départements et services clients dans les délais en ce qui concerne l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière.

b) Le programme de travail du Bureau est géré efficacement et son exécution s'appuie sur des ressources humaines et financières adéquates

800. Toutes les demandes soumises au Bureau du Contrôleur pour examen et approbation ont été traitées, approuvées ou signées par le Contrôleur sous sept jours ouvrables à compter de la date de réception, dès lors qu'elles étaient complètes, exactes et conformes au cadre réglementaire de l'Organisation et n'exigeaient pas d'être remaniées en liaison avec le bureau ou le département ayant soumis la demande. Les demandes urgentes ont parfois pu être traitées le jour même de leur soumission.

c) *Amélioration des politiques financières*

801. Le Bureau du Contrôleur a continué à améliorer les services financiers qu'il offre aux départements et bureaux du Secrétariat, aux bureaux hors Siège et aux missions de maintien de la paix. Afin de préparer la publication d'états financiers répondant aux normes IPSAS, des modifications de règles de gestion financière ont été présentées par le Contrôleur et approuvées par l'Assemblée générale. En outre, le Bureau a continué à rationaliser les politiques et directives établies à l'intention de leurs clients, dans le cadre d'une collaboration étroite avec les départements et bureaux.

Composante 1

Planification des programmes et établissement du budget

a) *Prise de décisions éclairées par les États Membres sur les questions se rapportant au budget-programme et aux budgets des tribunaux pénaux*

802. Le pourcentage de rapports budgétaires présentés avant la date limite de soumission de la documentation a augmenté, passant de 72 % en 2010-2011 à 79,9 % en 2012-2013.

b) *Amélioration de la gestion des crédits ouverts au titre du budget-programme et des budgets des tribunaux pénaux*

803. La Division de la planification des programmes et du budget a continué de contrôler le budget-programme et les budgets des tribunaux pénaux et un réalignement des dépenses a été effectué dans le cadre de l'élaboration du deuxième rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 (A/68/628). La décision budgétaire adoptée par l'Assemblée générale à la fin de 2013 visant à réduire de 40 millions de dollars les ressources autres que celles affectées à des postes au titre des engagements non réglés posait un problème en termes de gestion globale des ressources.

c) *Amélioration de la gestion des ressources extrabudgétaires*

804. Les délais moyens d'ouverture de crédits sont passés à 4,6 jours, reflétant notamment l'accroissement du volume de crédits ouverts.

d) *Amélioration des services aux clients*

805. Une enquête de satisfaction destinée à évaluer la qualité des services et des conseils fournis au cours de l'exercice biennal a été réalisée en janvier 2014. La Division procède à l'analyse des résultats obtenus auprès de ses clients pour tenter d'améliorer les outils, instruments et services fournis.

Composante 2

Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix

- a) *Amélioration de la communication de l'information au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, à l'Assemblée générale et aux pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police pour leur permettre de se prononcer en toute connaissance sur les questions intéressant le maintien de la paix*

806. Au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, sur les 37 rapports qui devaient être présentés aux soixante-sixième et soixante-septième sessions de l'Assemblée générale, 34, soit 92 %, ont été soumis à la date butoir (révisée) au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et trois, soit 8 %, l'ont été après la date limite, étant donné qu'il avait fallu procéder à des consultations approfondies. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, sur les 42 rapports qui étaient prévus pour les soixante-septième et soixante-huitième sessions de l'Assemblée, 38, soit 90 %, ont été présentés à la date butoir (révisée) au Département et quatre, soit 10 %, l'ont été après la date limite en raison d'une modification dans le mandat ou de la nécessité de consultations approfondies. La Division du financement des opérations de maintien de la paix a continué de coordonner les besoins en matière d'établissement de rapports avec le Département de l'appui aux missions et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences afin de s'assurer que les rapports sur le budget et son exécution étaient présentés dans les délais prévus à cet effet.

- b) *Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix*

807. Au 31 décembre 2012, l'ancienneté des montants dus au titre des contingents et des unités de police constituées était inférieure à trois mois pour huit des 11 opérations de maintien de la paix en cours pour lesquelles des remboursements devaient être effectués. À cette date, les paiements effectués couvraient la période allant jusqu'en août 2012 pour une mission (MINUSTAH), jusqu'en février 2012 pour une mission (UNFICYP), jusqu'en septembre 2011 pour une mission (MINUT) et jusqu'en février 2011 pour une mission (MINURSO). Au 31 décembre 2013, l'ancienneté des montants dus au titre des contingents et des unités de police constituées était inférieure à trois mois pour 12 des 14 opérations de maintien de la paix en cours pour lesquelles des remboursements devaient être effectués. À cette date, les paiements effectués couvraient la période allant jusqu'en août 2013 (UNFICYP) et jusqu'en février 2011 pour une mission (MINURSO). Une enquête de satisfaction n'a pas été réalisée pour l'exercice biennal 2012-2013.

Composante 3

Comptabilité générale, contributions et information financière

- a) *Amélioration du caractère exhaustif des données financières*

808. Les états financiers de l'ONU pour l'exercice 2011-2012 ont reçu une opinion favorable sans réserve de la part des commissaires aux comptes. En outre, le rapport d'audit pour la première année de l'exercice 2012-2013 ne contenait aucune constatation négative.

b) *Exécution des opérations financières dans les délais et sans erreur*

809. Malgré l'augmentation du nombre de paiements d'indemnités pour frais d'études, les résultats ont été maintenus au niveau antérieur.

c) *Des polices d'assurance plus favorables à l'Organisation*

810. Les termes de deux polices d'assurance ont été améliorés, conférant ainsi plus d'avantages à l'Organisation.

d) *Amélioration des délais de présentation de la documentation dont les États Membres ont besoin pour se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions relatives au barème des quotes-parts, à la base de financement des activités de maintien de la paix et à l'état des contributions*

811. Tous les documents d'avant-session relatifs au barème des quotes-parts et au financement des activités de maintien de la paix ont été soumis dans les délais prévus. Tous les rapport mensuels étaient en général publiés à temps, les rapports de fin d'exercice étant établis en même temps que la clôture des comptes.

Composante 4

Services de trésorerie

a) *Maintien d'une gestion prudente des fonds*

812. Le rendement du portefeuille d'investissements en dollars des États-Unis a dépassé les indices de référence du marché tout en répondant aux besoins de trésorerie de tous les clients et en respectant la politique de gestion de la trésorerie de l'ONU.

b) *Amélioration de l'efficacité et de la sécurité des systèmes de paiement*

813. Tous les versements effectués par le biais de virements électroniques de fonds, y compris les remboursements de l'impôt national sur le revenu, l'ont entièrement été par l'intermédiaire des réseaux SWIFT et ACH, ce qui a permis de mettre un terme à la dépendance à l'égard des systèmes de paiement exclusifs du secteur bancaire.

Composante 5

Service de l'informatique financière

a) *Fourniture de tout l'appui nécessaire à tous les systèmes essentiels du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité*

814. Le Service de l'informatique financière est parvenu à porter le degré de satisfaction de ses clients de 90 % en 2011 à 92,5 % en 2012. Il n'y a eu aucune interruption imprévue du fonctionnement des systèmes de gestion financière au cours de l'exercice biennal.

Chapitre 29C

Bureau de la gestion des ressources humaines

Principaux résultats obtenus

Au cours de l'exercice biennal, le Bureau de la gestion des ressources humaines a continué à procéder aux réformes approuvées dans ce domaine par l'Assemblée générale, dans ses résolutions précédentes. De nouvelles politiques ont été publiées sur l'administration des engagements continus et des engagements de durée déterminée de manière à rendre les contrats du personnel de l'ensemble du Secrétariat plus homogènes. Des politiques révisées ont également été mises en œuvre en matière de recours aux fichiers de candidats ainsi que de voyages, de régime d'allocation-logement, de consultants et de vacataires. Ces politiques fournissent des instructions à jour et mieux définies. À l'issue du concours organisé dans le cadre du Programme Jeunes administrateurs, 85 placements ont été effectués, ce qui a aidé l'Organisation à atteindre les objectifs qu'il s'était fixés par rapport à ses États Membres non représentés et sous-représentés. Le nombre moyen de jours nécessaires au recrutement a été réduit. La Division des services médicaux a continué à mettre en œuvre ses programmes de promotion de la santé, dont certains en collaboration avec les autorités sanitaires de la ville de New York, compte tenu du cadre de travail des fonctionnaires, des exigences professionnelles et de l'état de santé individuel. La Section Systèmes d'information ressources humaines a mis au point un outil d'enregistrement des demandes d'assistance (iNeed) afin de gérer les problèmes liés aux systèmes d'information ressources humaines. Ce système a permis au personnel du service d'appui technique de mieux gérer les demandes d'assistance qu'il reçoit et d'y donner suite plus rapidement.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Les mesures visant à repérer les incohérences dans les politiques et procédures de ressources humaines et à les harmoniser doivent se poursuivre notamment dans les domaines des formules d'organisation du travail modulables et du recrutement du personnel sur le plan national. En ce qui concerne le Programme Jeunes administrateurs, il faut augmenter le débit de l'outil en ligne d'Inspira pour pouvoir faire face à un nombre croissant de demandes. Pour le concours de 2013, une période échelonnée de présentation des candidatures avait été introduite pour atténuer la charge de travail et compte tenu des enseignements tirés du concours national de recrutement, un examen comportant des questions à choix multiples a été institué au titre de l'épreuve générale pour réduire les coûts et accélérer la correction des épreuves. En 2013, la Division des services médicaux a réexaminé sa stratégie et élaboré de nouvelles initiatives en vue de fournir des services de meilleure qualité et de manière plus rapide et plus efficace. La Division a décelé des lacunes dans les interventions médicales d'urgence et proposé des solutions à porter à l'attention des membres du groupe de travail interdépartemental chargé d'aider les survivants et les familles touchées.

Taux d'exécution des produits

815. Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 97 % des 302 produits quantifiables prescrits.

816. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 [A/66/6 (Sect. 29.C)].

Direction exécutive et administration

- a) *Amélioration de la gestion des ressources humaines, compte tenu des besoins de l'Organisation et du personnel, pour que l'Organisation puisse s'acquitter des tâches prescrites par les États Membres*

817. Afin de préciser les politiques et pratiques en matière de ressources humaines, particulièrement eu égard au nouveau régime des engagements et à l'harmonisation des conditions d'emploi dans le cadre de la réforme de la gestion des ressources humaines, le Bureau de la gestion des ressources humaines a publié ou amendé 22 circulaires du Secrétaire général, instructions administratives et directives au cours de l'exercice biennal.

- b) *Exécution satisfaisante du programme de travail*

818. Le Bureau a mené avec succès des efforts de réforme et collaboré avec d'autres bureaux pour améliorer en permanence les politiques, pratiques et programmes de ressources humaines. La plupart des rapports y relatifs adressés à l'Assemblée générale ont été établis dans les délais voulus. Sur les 14 rapports attendus, 12 ont été présentés avant les délais prescrits. Les ressources allouées au Bureau ont été gérées de manière efficace, de façon à atteindre les résultats escomptés.

Composante 1 Politique

- a) *Amélioration de l'application des politiques en matière de ressources humaines par les départements et bureaux*

819. Les changements apportés à la politique relative au recours à des fichiers de candidats dans le cadre du système de sélection du personnel ont permis à des fonctionnaires qui autrement auraient atteint leur durée maximale d'inscription sur un fichier, de continuer à y figurer pour une période indéterminée, permettant ainsi au Secrétariat, et en particulier aux missions sur le terrain, d'avoir largement accès à des candidats qualifiés pour pourvoir plus rapidement des postes vacants. De nouvelles politiques ont été publiées en matière d'administration d'engagements continus et d'engagements de durée déterminée de manière à rendre les contrats du personnel de l'ensemble du Secrétariat plus homogènes. Des politiques révisées ont également été mises en œuvre en matière de voyages, de régime d'allocation-logement, de consultants et de vacataires. Ces politiques fournissent des instructions à jour et mieux définies qui visent à permettre aux départements et aux bureaux de mieux y donner suite.

b) *Amélioration du traitement des recours et des affaires disciplinaires*

820. Au cours de l'exercice biennal, toutes les réponses aux recours introduits ont été présentées dans les délais prescrits. Dans les cas où des difficultés techniques avaient empêché le Bureau de déposer une réplique dans un délai de 30 jours, des prolongations de délais étaient demandées au Tribunal du contentieux et par lui accordées. À propos de questions disciplinaires, une procédure était lancée sous 90 jours pour toutes les affaires dans le bureau était saisie. Le pourcentage de réponses données dans les délais fixés est passé de 95 % en 2010-2011 à 100 % en 2012-2013.

c) *Amélioration de l'harmonisation des politiques appliquées en matière de ressources humaines dans les organismes des Nations Unies*

821. La diminution du nombre de questions relatives aux ressources humaines qui ne sont pas traitées de la même manière dans les différents organismes du régime commun des Nations Unies s'est traduite par un plus grand degré d'équité dans le traitement des fonctionnaires et par une plus grande homogénéité des pratiques en matière de ressources humaines; une politique commune de transfert, de détachement et de prêt de personnel a été instituée dans les organisations appliquant le régime commun. Les efforts visant à identifier les questions relatives aux ressources humaines qui n'étaient pas traitées de la même manière dans les différents organismes du régime commun des Nations Unies et à harmoniser les politiques et pratiques en matière de ressources humaines doivent se poursuivre, notamment en ce qui concerne les questions relatives aux ressources humaines dans les lieux d'affectation hors siège.

Composante 2

Planification stratégique, recrutement et affectations

a) *Amélioration du recrutement, de l'affectation et de la promotion du personnel le plus qualifié et le plus compétent ainsi que de la représentation géographique et de l'équilibre entre les sexes*

822. Le Programme Jeunes administrateurs a été lancé avec succès en 2011 en remplacement du concours national de recrutement. Le premier concours a eu lieu en décembre 2011 et la correction d'épreuves et l'entretien avec les candidats admissibles se sont déroulés dans le courant du premier semestre de 2012. Soixante placements ont été effectués avant la fin de 2013. Sur les 104 candidats ayant réussi au concours de 2012, 25 ont été placés jusqu'ici. S'il est vrai que le nombre d'États Membres non représenté et sous-représentés a augmenté du fait d'une décision de l'Assemblée générale sur les fourchettes souhaitables, le Programme Jeunes administrateurs a pu aider à atteindre les objectifs qui lui avaient été assignés. En outre, le nombre moyen de jours nécessaires pour le recrutement a été réduit, notamment grâce à la mise en service d'Inspira. Une tendance à la baisse dans le nombre de jours a été enregistrée de 2010 à 2013.

b) *Amélioration de l'accès des États Membres aux données pertinentes concernant les ressources humaines*

823. Des données relatives aux ressources humaines ont été rendues accessibles en ligne par le biais de HR Insight. En 2012 et 2013, la fréquence des demandes de données a été réduite grâce à la mise à disposition de cet outil de libre-service.

L'accès en ligne fourni par HR Insight découlait des enseignements tirés de l'expérience qui avaient permis au Secrétariat de déterminer que des demandes similaires émanaient de nombreux États Membres.

c) *Amélioration de la planification des ressources humaines*

824. Le tableau de bord des résultats de la gestion des ressources humaines a aidé les départements à déterminer les délais de recrutement et les objectifs en matière de représentation des femmes et de répartition géographique. Le module de gestion des postes fera partie du système Umoja qui fournit des informations plus fiables destinées à améliorer la planification des ressources humaines.

d) *Respect des normes en ce qui concerne la délégation de pouvoir dans le domaine de la gestion des ressources humaines*

825. Tous les départements et bureaux ont continué de s'attacher à respecter toutes les normes prévues en ce qui concerne l'exercice des pouvoirs délégués en matière de gestion des ressources humaines. En outre, leurs résultats ont été consignés dans le tableau de bord des résultats de la gestion des ressources humaines qui est évalué deux fois par an par le Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires. Le tableau de bord a été amélioré de manière à mesurer les facteurs en toute efficacité et efficience, permettant ainsi aux chefs de département de suivre leur évolution par rapport à un certain nombre d'indicateurs clefs, notamment la sélection des candidats ressortissants d'États Membres non représentés et sous-représentés, l'équilibre entre les sexes et les délais de sélection.

e) *Promotion de la mobilité volontaire, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale*

826. Des programmes visant à accroître la mobilité, dont VINE, ont été suspendus en 2012 pour permettre au Bureau de se concentrer sur l'élaboration d'un programme de mobilité structurée, dont la mise en œuvre était prévue pour 2013-2014, à l'issue d'un examen par l'Assemblée générale. On s'attend à ce que l'Assemblée se prononce sur la question à la reprise de sa session en mars 2013. Or la décision a été renvoyée à la session principale de 2013 puis à mars 2014.

Composante 3

Perfectionnement, valorisation et administration des ressources humaines

a) *Amélioration de l'aptitude du personnel en poste à s'acquitter de sa tâche*

827. En 2012-2013, 57 500 fonctionnaires du Secrétariat ont participé à des programmes de formation et de perfectionnement qui les ont aidés à mieux s'acquitter des mandats confiés à l'Organisation. La Division du perfectionnement, de la valorisation et de l'administration des ressources humaines a continué à trouver des moyens d'accroître le nombre de fonctionnaires susceptibles d'avoir accès à ses programmes. Plusieurs programmes de formation précédemment dispensés par des formateurs à de petits groupes ont été transformés en modules d'autoformation en ligne accessibles aux fonctionnaires à travers le monde. Le Bureau a également eu plus recours à d'autres méthodes d'apprentissage en ligne telles que les cours de formation sur support WebEx, dans le cadre desquels un formateur et des fonctionnaires situés à des endroits distincts sont reliés par Internet, audioconférence et visioconférence.

b) *Amélioration des conditions de travail*

828. La Division du perfectionnement, de la valorisation et de l'administration des ressources humaines, en collaboration avec le Service intégré de formation du Département des opérations de maintien de la paix et de la Division du personnel du Département de l'appui aux missions a élaboré une nouvelle stratégie d'apprentissage et d'aide à l'organisation des carrières visant à améliorer le cadre de travail des fonctionnaires en leur offrant de meilleures perspectives de formation. La nouvelle stratégie vise à accroître le nombre de fonctionnaires qui bénéficient d'une formation, à s'assurer que les possibilités de formation cadrent avec les mandats de l'Organisation et à mieux coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de formation entre les principaux bureaux qui les dispensent. Parallèlement, le Bureau a continué à affiner son projet de mobilité dans le but de donner aux fonctionnaires plus de possibilités de changer de postes, notamment de groupes professionnels et de lieux d'affectation. La mise en œuvre intégrale de ce projet attendait l'approbation de l'Assemblée générale.

Composante 4
Services médicaux

a) *Amélioration des services de santé destinés au personnel, et notamment intervention médicale rapide et efficace en cas de maladie ou d'accident sur le lieu de travail*

829. D'après les résultats d'une enquête en ligne, 94,5 % des personnes qui se sont présentées sans rendez-vous dans les infirmeries de la Division des services médicaux se sont dits satisfaits. La Division a réussi à réduire le temps d'attente moyen des usagers des infirmeries de 6,46 minutes en 2010-2011 à 5,68 minutes en 2012-2013. Au cours de l'exercice biennal, la Division a fait procéder à 3 282 examens médicaux, à 1 872 consultations médicales par des médecins et des consultants médicaux, à 27 942 consultations par des infirmières, à 10 801 vaccinations, à 2 989 électrocardiogrammes, à 3 904 analyses en laboratoire et à 546 examens radiologiques. La Division a continué à fournir des avis techniques sur diverses questions de santé publique, notamment en prenant part aux activités de l'Équipe spéciale du Secrétaire général sur le choléra, entre autres initiatives. Elle a également donné des avis techniques à UN Cares sur un éventail de questions relatives au VIH/sida, notamment le dépistage et le signalement de cas sur le terrain ainsi que la distribution de trousseaux de traitement postexposition aux membres du personnel. Elle a continué à se doter de moyens d'intervention plus importants en cas d'incident entraînant un lourd bilan humain dans des lieux d'affectation à hauts risques, notamment en visitant des sites, en assurant une formation collective, en procédant à des exercices de simulation et en fournissant du matériel d'intervention d'urgence.

b) *Meilleure sensibilisation des fonctionnaires aux questions de santé*

830. Au cours de l'exercice biennal, la Division a assuré ses programmes de promotion de la santé, dont certains étaient organisés en collaboration avec les autorités sanitaires de la ville de New York et coordonné la participation du personnel des Nations Unies à plusieurs manifestations de levée de fonds, comme les marches contre le VIH/sida et contre le cancer du sein. Elle a continué à envoyer des rappels mensuels par voie électronique aux fonctionnaires qui devaient se faire

vacciner contre l'hépatite A et B. Au titre du nouveau programme d'orientation du personnel, 405 nouveaux fonctionnaires ont bénéficié d'une sensibilisation à l'hygiène du travail. La division a continué à fournir des conseils en matière de santé ainsi que sur l'ergonomie de leurs postes de travail, ce qui a conduit au total à 243 évaluations de ce type. En 2012, un nouveau programme d'ergonomie rationalisée a été mis au point à l'intention de tous les fonctionnaires, programme qui prévoyait notamment l'élaboration d'un ensemble de mesures d'auto-évaluation normalisée et des exposés consacrés à l'ergonomie et présentés à l'heure du déjeuner ont suscité l'intérêt de 165 fonctionnaires qui y ont participé.

Composante 5

Systèmes d'information concernant les ressources humaines

a) Renforcement des systèmes d'information concernant les ressources humaines

831. La Section de l'informatique-ressources humaines a mis au point un outil d'enregistrement des demandes d'assistance (iNeed) pour gérer les questions liées aux systèmes d'information concernant les ressources humaines, principalement IMIS et Inspira. Cela a permis de renforcer la capacité des membres du personnel du service d'appui informatique de gérer les quantités de demandes qui leur sont adressées et à en réduire les délais de traitement.

Chapitre 29D

Bureau des services centraux d'appui

Principaux résultats obtenus

Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, le Bureau des services centraux d'appui a pu améliorer la qualité des services et leurs délais de prestation. Pour ce qui est de la gestion des installations, la phase I de l'examen stratégique des biens immobiliers effectué au titre de la projection des besoins de financement dans les bureaux hors siège pour les 20 prochaines années s'est achevée en décembre 2012. En outre, des études sur les besoins en locaux du Siège à long terme et la gestion souple de l'espace de travail ont été menées et présentées aux organes délibérants. Dans le domaine des voyages, des économies moyennes de 29 % réalisées au titre des rabais consentis sur le plan des tarifs aériens applicables ont été maintenues à l'issue de négociations fructueuses avec diverses compagnies aériennes. En outre, la politique d'achat des billets 16 jours à l'avance a augmenté la possibilité qu'avait l'Organisation de s'en procurer à des tarifs réduits. La Section des archives et de la gestion des dossiers a continué à fournir des directives et des conseils spécifiques en matière d'élaboration de politiques de conservation des dossiers et coopéré avec le Groupe de la continuité des opérations pour qu'il incorpore un programme sur les archives essentielles dans le plan de continuité des opérations du Siège. La Section des services spéciaux a atteint un taux de 90 % de satisfaction de ses clients avec les services de courrier et de la valise diplomatique. La Division des achats a continué à renforcer le niveau de concurrence internationale en regroupant toutes les bases de données de ses fournisseurs en une seule pour l'ensemble du Secrétariat.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Les importants dégâts causés aux locaux de l'Organisation des Nations Unies par le passage de l'ouragan Sandy ont rendu manifeste le fait que la préparation et la réaction aux catastrophes devaient être prises en compte pour atténuer les effets de risques analogues ultérieurs. Pour ce qui est des enseignements tirés des réinstallations découlant du plan-cadre d'équipement, la Section des archives et de la gestion des dossiers a besoin de se doter de modules et d'outils d'apprentissage interactif en ligne pour renforcer ses services de formation et ses services consultatifs. Sur le plan des voyages, on a assisté à un accroissement du nombre d'itinéraires complexes qui ont continué à écarter la possibilité d'appliquer des tarifs négociés, surtout lorsqu'au moment d'établir l'itinéraire, il faut combiner différents transporteurs et membres d'alliance sur des trajets aller et retour. S'il est vrai que la nouvelle politique régissant les voyages offre la possibilité d'emprunter divers itinéraires pour réduire les coûts, il n'en demeure pas moins qu'elle grève considérablement des ressources du programme déjà sollicitées à l'excès. Les problèmes auxquels se heurtaient les fournisseurs lors de leur participation à la procédure de passation des marchés, ont été résolus grâce au soutien apporté dans le cadre du sous-programme lors de séminaires à l'intention des entreprises et de la procédure d'agrément des fournisseurs.

Taux d'exécution des produits

832. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 [A/66/6 (Sect. 29D)].

Direction exécutive et administration

a) Administration efficace du programme de travail

833. Le Bureau des services centraux d'appui a atteint ses objectifs s'agissant d'apporter un appui rationnel et efficace aux programmes de fond concernant les achats, la gestion des installations, la gestion des archives et des dossiers, le courrier et la gestion des activités commerciales. Les résultats de l'enquête ont montré que 92,34 % des clients avaient indiqué que les services avaient été fournis en temps voulu, ce qui dépassait l'objectif de 81 % qui avait été fixé.

b) Amélioration du respect des délais de présentation de la documentation

834. En 2012, cinq sur six rapports, soit 83,33 % des documents d'avant-session ont été présentés dans les délais prévus, dépassant ainsi l'objectif fixé. En 2013, le pourcentage final au 31 décembre 2013 était de 69,23 %. Le chiffre plus faible que prévu est imputable à la présentation tardive de trois des sept rapports.

**Sous-programme 4
Services d'appui****Composante 1
Installations et services commerciaux***a) Amélioration des délais de fourniture et de la qualité des services touchant les installations et des services de radiodiffusion*

835. Malgré les effets du passage de l'ouragan Sandy et la charge de travail supplémentaire à laquelle il a fallu faire face du fait de la réoccupation du bâtiment du Secrétariat à l'issue des travaux du plan-cadre d'équipement, des services de gestion des installations de meilleure qualité et de meilleure prestation ont été assurés aux clients, 65 % de tous les bons d'intervention connexes ayant été exécutés en temps voulu. Des données de l'enquête ont indiqué un degré de satisfaction élevé des clients, plus de 90 % des personnes interrogées s'étant déclarées satisfaites des délais de fourniture des services, du niveau de connaissance du personnel ayant traité leurs demandes et de la prestation de services assurée.

b) Amélioration de la gestion des installations hors Siège

836. La phase I de l'examen stratégique des biens immobiliers effectué au titre de la projection des besoins de financement dans les bureaux hors Siège pour les 20 prochaines années s'est achevée en décembre 2012. La phase II, correspondant à la collecte de données auprès de bureaux hors Siège, s'est poursuivie et doit en principe s'achever au début de 2014. En outre, 85 % des bureaux hors Siège ont achevé la présentation de leurs budgets d'investissement normalisés pour 2014-2015, assortis d'objectifs organisationnels uniformisés et d'une formule standard d'établissement de projets de budget.

c) Réalisation d'économies sur les frais de voyage de l'Organisation

837. Des services de voyages économiques ont été fournis dans le cadre du sous-programme grâce à des négociations tenues avec 42 grandes compagnies aériennes et une réduction de 29 % des coûts totaux des voyages a été enregistrée. Parmi les principaux résultats obtenus au cours de l'exercice biennal, on peut notamment citer l'application réussie de la politique révisée d'administration des voyages énoncée dans le document ST/AI/2013/3; le succès continu de la configuration du service hybride d'agence de voyage et la mise au point d'un nouvel outil de réservation en ligne et d'un outil de contrôle préalable aux voyages pour mieux continuer à assurer le contrôle et l'audit de tous les billets émis. Par ailleurs, 60 % des voyages par avion ont été effectués dans le respect de la politique d'achat des billets 16 jours à l'avance, ce qui a mieux permis à l'Organisation d'obtenir d'importants rabais en conséquence. La performance du parc automobile du Siège a continué à être suivie dans le cadre du sous-programme grâce à l'utilisation d'un système de contrôle électronique (Carlog) qui permet de se conformer au code de la route du pays hôte et aux règles de sécurité routière, et un contrat d'entretien prévoyant l'utilisation de cartes pour l'achat de carburant et la réparation des véhicules a également été établi.

d) Gestion efficace des archives du Secrétariat

838. Les progrès enregistrés au cours de la période considérée ont été axés sur les changements de lieu d'implantation prévus par le plan-cadre d'équipement, des

directives et des conseils spécifiques ayant été fournis aux départements et aux bureaux intéressés. Une analyse quantitative exhaustive de la réduction des coûts compte tenu de l'élimination des dossiers papier inactifs a été effectuée. Le programme a fourni des compétences dans les domaines de l'élaboration de politiques en matière de signature numérique et de tenue et de conservation d'archives audiovisuelles et a collaboré avec le Groupe de la continuité des opérations de manière à incorporer un programme d'archives essentiel dans le plan de continuité des opérations du Siège. Au cours des six derniers mois de l'exercice biennal, le programme s'est attaché à fournir des services consultatifs en matière de conservation d'archives au Bureau de l'informatique et des communications, au Département des affaires économiques et sociales et au Département de l'information liés à l'établissement de plans de classement de fichiers et d'archivage qui ont servi à la mise en place du système UniteDocs et qui ont été d'un précieux apport à l'initiative du « Secrétariat numérique ».

e) *Efficacité des services de courrier et de valise diplomatique*

839. Au cours de l'exercice biennal, le sous-programme a atteint l'objectif de 90 % de satisfaction de ses clients par rapport aux services de courrier et de valise diplomatique. Il a amélioré les méthodes de travail, éliminé les opérations sur support papier, amélioré les délais de prestation des services et le suivi en temps réel des envois en utilisant un système de code-barres et de traçage et a instauré avec succès le système de code-barres et de traçage aux Offices des Nations Unies à Nairobi et à Genève. Le programme a continué à harmoniser les modalités de fonctionnement des services de courrier et de valise diplomatique pour qu'ils puissent gagner en efficacité et en efficacité. Par ailleurs, bien qu'ayant dû revenir à bien des modes de fonctionnement manuels, à la suite du déplacement des opérations causé par le passage de l'ouragan Sandy en octobre 2012, le programme a continué d'harmoniser ses consignes opérationnelles pour gagner en efficacité et en efficacité.

Composante 2
Services d'achat

a) *Services d'achat pleinement conformes aux prescriptions des plans d'achats*

840. Au cours de l'exercice biennal, la Division des achats a envoyé un questionnaire à 5 881 demandeurs de fourniture de biens ou services pour déterminer leur degré de satisfaction par rapport aux services d'achat. Le pourcentage de personnes interrogées s'étant déclarées satisfaites des services d'achat est passé de 97,5 % à 98 %, conformément à l'objectif fixé pour l'exercice biennal. Grâce à des indicateurs de résultats clefs, la Division est en mesure de suivre l'évolution de la performance sur une base trimestrielle. Le sous-programme a réussi à atteindre l'objectif de 18 semaines de délai de traitement de dossiers d'achat au titre de l'exercice biennal, puis à le porter encore à 10,8 semaines. En outre, des séances de compte rendu ont permis à la Division de réduire le nombre de plaintes de fournisseurs dont était saisi le Comité d'examen des adjudications en les faisant passer de 30 au cours de l'exercice biennal antérieur à 12, dépassant effectivement, l'objectif de 25 plaintes qu'elle s'était fixé pour l'exercice biennal.

b) *Marchés davantage soumis à la concurrence internationale*

841. Grâce à un travail de collaboration effectué par des fonctionnaires de divers bureaux et lieux d'affectation des Nations Unies sous la supervision de la Division des achats, des bases de données disparates de fournisseurs utilisées par divers bureaux ont été nettoyées et regroupées en une seule pour appuyer la mise en service d'Umoja. Cela a permis à 10 040 fournisseurs originaires de diverses régions du monde de soumissionner, soit près de 50 % de plus que l'objectif de 6 750 qui avait été fixé pour l'exercice biennal.

c) *Amélioration de l'application des politiques, procédures et pratiques de référence en matière d'achats*

842. La Division des achats a réduit le nombre de constatations défavorables pour les faire passer de 110 à 37 (31 du Comité des commissaires aux comptes et 6 du Bureau des services de contrôle interne). Le nombre de constatations et de recommandations correspondantes a été inférieure à 100, chiffre estimatif fixé pour l'exercice biennal, en raison des efforts constants que déploie la Division pour créer et renforcer ses mécanismes de contrôle interne conformément au Manuel des achats, au Règlement financier et aux règles de gestion financière et autres procédures de l'Organisation et pour tenir compte des observations formulées par les organes de contrôle externe, ainsi que de son programme de formation obligatoire à l'intention de tous les membres du personnel chargé des achats.

d) *Amélioration de l'accès et de la participation des fournisseurs des pays en développement et des pays en transition aux procédures d'adjudication*

843. Le nombre total de fournisseurs de pays en développement et de pays en transition participant aux marchés de l'ONU est passé de 570 à 1 267, soit le double de l'objectif de 630 qui avait été fixé pour l'exercice biennal. Le sous-programme attribue ce résultat au succès des séminaires organisés à l'intention des entreprises dans les pays en développement et dans les pays en transition ainsi qu'aux efforts qui continuent d'être déployés pour simplifier la procédure d'agrément des fournisseurs intéressés et l'assistance concrète fournie à cet égard par le Bureau régional d'achat.

Chapitre 29E

Administration (Genève)

Principaux résultats obtenus

Au cours de l'exercice biennal, l'Office des Nations Unies à Genève a continué à fournir des services d'appui efficaces, y compris en matière de gestion et d'administration, aux programmes de fond exécutés par l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales ayant leur siège à Genève. Des progrès ont été constatés pour ce qui est d'assurer le bon fonctionnement de l'Office en ce qui concerne la gestion financière et le suivi des engagements non réglés, la gestion des bureaux et des installations de conférence, la gestion des avoirs, les voyages et les transports, et le courrier et la valise diplomatique. Les services d'achat ont aussi gagné en efficacité en réduisant les délais d'approvisionnement grâce à l'augmentation du

nombre de contrats à long terme. Des efforts ont été faits pour améliorer les appels d'offres grâce au Groupe des activités communes d'achat et à la plateforme commune d'échange d'informations. Dans le domaine de l'informatique et des communications, de nombreux accords de prestation de services ont été conclus ou améliorés, couvrant des services de plus grande valeur. L'Office a nettement amélioré ses services en ce qui concerne les machines virtuelles et l'accès Wi-Fi et sa configuration. La bibliothèque des Nations Unies à Genève a également étoffé son offre de services, notamment l'accès à distance aux ressources électroniques, en mettant en place des outils de recherche supplémentaires et en enrichissant son fonds avec, par exemple, une partie de celui de la bibliothèque du PNUE. Elle a également intensifié ses efforts de communication grâce à la création d'un espace interculturel d'échange d'idées.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Les efforts se poursuivront dans le domaine des accords de prestation de services, la négociation et la signature de tels accords s'étant révélées particulièrement difficiles. Pendant l'exercice biennal, l'Office a apporté des améliorations à ses documents-types et s'est employé à définir un modèle de tarification mieux harmonisé afin de faciliter la signature d'accords de prestation de services avec les entités clientes. Dans le domaine des ressources humaines, la baisse de l'indice de mobilité s'explique principalement par la suppression du programme de mobilité volontaire et peut-être aussi par l'incertitude relative à l'aboutissement des discussions sur le nouveau dispositif de mobilité.

Taux d'exécution des produits

844. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 100 % des 18 produits quantifiables prescrits.

845. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès approuvés sont énoncés dans le budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 [A/66/6 (Sect. 29E)].

Direction exécutive et administration

a) Gestion efficace du programme de travail

846. Tous les plans de travail de la Division de l'administration de l'Office des Nations Unies à Genève ont été mis en œuvre en temps voulu afin d'assurer un fonctionnement plus rationnel et plus efficace. L'Office a coordonné les mesures administratives prises comme suite aux rapports des organes de contrôle interne et externe tels que le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, le Corps commun d'inspection et le Bureau des services de contrôle interne.

- b) *Amélioration des capacités de planification des ressources pour la gestion de l'information dans l'Organisation afin de permettre une approche intégrée et coordonnée des contrôles financiers, de la gestion des ressources humaines, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, de l'établissement de rapports et de la prise de décisions d'ensemble*

847. La Division de l'administration examine son propre fonctionnement de façon systématique à l'aide du Système intégré de gestion. Les résultats obtenus au cours de l'exercice biennal découlent des efforts ininterrompus qu'elle a faits pour continuer d'améliorer ses prestations d'appui grâce au système intégré, à la simplification des procédures administratives et au renforcement de la coordination entre les différentes parties prenantes. Le nombre d'applications de gestion électronique des processus métier qui sont intégrées dans le Système intégré de gestion et comptent des utilisateurs dans plusieurs groupes faisant partie de différents services de l'Organisation a augmenté de 92 %.

- c) *Renforcement de la coopération avec d'autres organisations appliquant le régime commun des Nations Unies à Genève*

848. Le Groupe des activités communes d'achat s'occupe de plus de 24 projets d'achat et participe à la préparation de contrats partagés, à la mise en commun des données d'expérience et des résultats de recherche, et aux échanges de pratiques optimales. En 2013, les membres du Groupe ont fait plus de 30 millions de dollars d'économies en ce qui concerne notamment les services de voyage et les négociations avec les compagnies aériennes, la consommation d'électricité, les biens et services ayant trait aux technologies de l'information et des communications et les fournitures de bureau, le papier et d'autres biens et services. Par ailleurs, ils ont pris des engagements écrits afin d'améliorer la qualité contractuelle et juridique des appels d'offres et d'arrêter une démarche commune en la matière. Un site Web a également été créé pour accroître l'efficacité et l'efficience de la communication, mettre à la disposition des membres un dispositif efficace au service des projets communs et offrir une plateforme d'échange d'informations.

Sous-programme 2

Planification des programmes, budget et comptabilité

- a) *Amélioration de la gestion des crédits ouverts au titre du budget-programme*

849. La proportion d'engagements non réglés (en pourcentage du montant des crédits ouverts) pour l'exercice biennal 2012-2013 ayant été ramenée à 2,4 % (chiffre provisoire), l'objectif était de 5 % a été largement dépassé, grâce à la poursuite des efforts et à la prise de mesures visant à améliorer le suivi de ces engagements et en assurer le règlement dans les meilleurs délais.

- b) *Amélioration de la gestion des ressources extrabudgétaires*

850. Le délai moyen d'ouverture des crédits extrabudgétaires a été de 3,9 jours pour l'exercice biennal, soit 1,1 jour de mieux que l'objectif qui avait été fixé à 5 jours. En outre, au cours de l'exercice considéré, il n'y a eu aucun écart entre les crédits ouverts et les dépenses. Ce résultat est le fruit du travail d'amélioration des services fournis aux clients, d'approfondissement des relations de travail avec les partenaires moyennant des activités d'orientation et de conseil, et de renforcement du suivi des

activités extrabudgétaires. Il découle également des mesures prises pour rappeler aux agents certificateurs qu'ils doivent procéder à un examen régulier et approfondi des engagements non réglés pour éliminer ceux qui n'ont plus de raison d'être.

c) *Amélioration de l'intégrité des données financières*

851. La dernière vérification des comptes intermédiaire, effectuée entre le 8 avril et le 3 mai 2013, n'a donné lieu à aucune opinion défavorable, ce qui atteste une intégrité des données financières conforme aux normes les plus élevées. L'évaluation de l'exercice biennal 2012-2013 ne pourra être complétée qu'après l'examen de l'opinion définitive du Comité des commissaires aux comptes qui aura lieu en avril et mai 2014.

d) *Efficacité des services de trésorerie*

852. L'automatisation de l'ensemble des décaissements a été achevée pendant l'exercice biennal, au cours duquel 99,2 % des paiements directs ont été effectués conformément aux règles SWIFT.

e) *Opérations financières effectuées dans les délais et sans erreur*

853. Les objectifs fixés ont été atteints durant l'exercice biennal, le pourcentage des règlements effectués et opérations enregistrées en moins de 30 jours s'établissant à 96 % et celui des rapprochements bancaires réalisés dans les 30 jours suivant la fin du mois à 100 %.

Sous-programme 3

Gestion des ressources humaines

a) *Renforcement de la faculté d'adaptation du personnel*

854. Bien que l'indice de mobilité du personnel ne soit plus un indicateur à l'échelle de l'Organisation, il a été calculé pour l'exercice biennal 2012-2013 suivant la méthode qui avait été mise en place dans le cadre du plan d'Action en matière de ressources humaines de 2010. Il est de 22,4 % pour l'exercice biennal 2012-2013, ce qui représente une évolution stable par rapport à l'objectif de 20 % que l'Organisation s'était assigné avant que le Secrétariat ne se lance dans la refonte du dispositif de mobilité.

b) *Amélioration de l'aptitude du personnel en poste à s'acquitter de sa tâche*

855. L'Office a atteint l'objectif de 2,5 activités de formation par fonctionnaire au cours de l'exercice biennal. Cette unité de mesure est utilisée parce que l'Organisation ne peut pas calculer et communiquer le nombre de jours de formation par membre du personnel tant que tous les cours ne sont pas disponibles sur Inspira et que le système de communication de données relatives à la formation en ligne du Secrétariat, basé sur l'informatique décisionnelle et intégrée dans Inspira n'est pas entièrement opérationnel.

c) *Amélioration des conditions de travail*

856. L'Office a mis en place un outil d'évaluation en ligne en 2012. Quatre-vingt-onze pour cent des fonctionnaires ayant répondu à l'enquête de satisfaction menée par l'Office ont estimé que les programmes d'organisation et d'aide à l'organisation

des carrières avaient des effets positifs, soit plus que l'objectif de 50 % fixé pour l'exercice biennal. En moyenne, 77 % de l'ensemble des personnes ayant participé aux activités de formation et de perfectionnement du personnel de l'Office au cours de l'exercice biennal ont répondu à l'enquête générale réalisée à ce sujet. La Section de la formation et du perfectionnement du personnel s'efforcera de maintenir ou d'améliorer le taux de participation à l'enquête d'évaluation, le niveau de satisfaction élevé et l'utilité des cours, en particulier du point de vue des perspectives de carrière.

d) Amélioration des services de santé destinés au personnel

857. Les résultats de l'enquête menée au cours de l'exercice biennal pour mesurer le degré de satisfaction du personnel à l'égard des services médicaux de l'Office ont fait apparaître une légère baisse (89,6 % en 2012-2013 contre 93 % en 2010-2011) que l'on peut mettre sur le compte des changements opérés concernant le service de consultations sans rendez-vous. Les fonctionnaires ont continué à être reçus sans rendez-vous mais, le cas échéant, ils ont été envoyés chez leur médecin traitant pour le suivi.

e) Amélioration des opérations de recrutement, d'affectation et de promotion, et de la répartition géographique et de l'équilibre entre les sexes au sein du personnel

858. À la fin de l'exercice biennal 2012-2013, l'Office avait procédé à sept nominations sur critère géographique dont cinq (71 %) de fonctionnaires originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés, soit une proportion supérieure à l'objectif de 20 % fixé pour l'exercice biennal. À la fin de l'exercice, l'Office a été très près d'atteindre l'objectif de parité puisqu'il affichait un taux de 48 % de femmes parmi les titulaires de postes inscrits au budget ordinaire de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur. L'Office a ramené à 98 le nombre moyen de jours écoulés entre la date de parution des avis de vacance de poste et la date de la sélection des candidats, chiffre bien en deçà de l'objectif de 120 jours.

f) Promotion de la mobilité volontaire, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale

859. Les programmes de promotion de la mobilité volontaire administrés de façon centralisée par le Secrétariat, tels que le programme de réaffectations volontaires organisées et l'Initiative volontaire pour les échanges entre réseaux, ont été suspendus en attendant l'issue des discussions relatives au nouveau dispositif de mobilité de l'Organisation. Bien que la mobilité volontaire facilitée par ces programmes ne soit plus officiellement mesurée, l'Office encourage et appuie la mobilité dans le cadre de la politique du Secrétariat en matière de sélection du personnel.

Sous-programme 4

Services d'appui

a) *Amélioration de la qualité et des délais d'intervention des services d'entretien et de maintenance*

860. La qualité et des délais d'intervention des services d'entretien et de maintenance sont restés conformes aux normes en vigueur malgré la détérioration constante des installations du Palais des Nations sous l'effet des infiltrations d'eaux de pluie, et l'obsolescence des ascenseurs, les délais d'approvisionnement en pièces de rechange, le désamiantage et la réparation des portes, autant de facteurs qui ont concouru à multiplier les dysfonctionnements des infrastructures (47). Le résultat obtenu pour l'exercice biennal 2012-2013 s'établit à 94 %, chiffre inférieur à l'objectif fixé qui s'explique par le fait que les interventions n'ont pas toujours eu lieu dans les délais attendus.

b) *Amélioration de la gestion des biens immobiliers*

861. Le résultat obtenu est légèrement inférieur à l'objectif fixé, 15 programmes d'entretien des biens immobiliers étant aux normes, complets et à jour pour un objectif fixé à 17. Il convient de noter que la Suisse a fait un don de 50 millions de francs suisses qui a aidé l'Office à achever certains grands projets d'amélioration du rendement énergétique comprenant notamment le remplacement des fenêtres, l'amélioration de l'isolation thermique des toitures, l'installation de systèmes de ventilation et de climatisation, et la pose de panneaux solaires. En conséquence, les équipes chargées des travaux de construction et de l'ingénierie ont apporté quelques modifications aux projets d'entretien relevant du budget ordinaire afin de planifier le plus judicieusement possible les activités financées par le budget ordinaire et par le don de la Suisse et d'exploiter d'éventuelles synergies. Il a également fallu échelonner l'exécution de certains projets d'ingénierie pour faire en sorte que les travaux de construction soient bien coordonnés et causent aussi peu de perturbations que possible.

c) *Réalisation d'économies sur les frais de voyage*

862. Les économies réalisées ont atteint 16 % pour un objectif fixé à 19 %. L'indicateur de référence retenu pour mesurer l'économie réalisée pour chaque déplacement officiel est le tarif public le plus bas pour un voyage en même classe suivant le même itinéraire. Au cours de l'exercice biennal, l'Office s'est employé à généraliser l'achat de billets, en classe économique assortis de conditions particulières au tarif public, ce qui empêche de faire apparaître une économie par rapport au tarif public et a pour conséquence de faire baisser le niveau des économies réalisées. En tout état de cause, le coût moyen des billets émis a diminué de 8 % au cours de l'exercice biennal et de 23,6 % depuis 2009.

Services d'achat

a) *Services d'achat pleinement conformes aux exigences des plans d'achats*

863. Les services chargés des achats ont pleinement satisfait aux exigences des plans d'achats en augmentant le nombre d'accords à long terme (78 %, ce qui dépasse l'objectif de 45 %) et en réduisant le nombre de jours entre l'établissement définitif du cahier des charges et la passation des marchés (24 jours, ce qui dépasse

l'objectif de 29 jours). Le processus d'automatisation en cours et le nouveau système d'appels d'offres en ligne ont encore accru les progrès pour ce qui est des délais. La mise en œuvre d'un système électronique de suivi des demandes de fourniture de biens ou services et les activités de formation relatives à l'établissement des contrats ont aussi, dans une large mesure, contribué aux bons résultats obtenus.

b) Renforcement de la concurrence internationale

864. Au cours de l'exercice biennal, le nombre de fournisseurs figurant dans la base de données des fournisseurs agréés au niveau international a augmenté de 48 % (de 1 660 en 2011 à 2 460 en 2013) parce qu'un vaste nettoyage de la base de données a été fait et que l'on s'est davantage attaché, dans le cadre des études de marchés, à trouver de nouveaux fournisseurs potentiels mais aussi à demander aux fournisseurs existants de se soumettre à la procédure d'agrément et à s'assurer qu'ils avaient bien fait cette démarche au moment de l'examen des critères de conformité effectué dans le cadre de l'évaluation des soumissions. De cette manière, l'Office a réussi à se doter durablement d'une liste ou base de données cohérente et exacte de fournisseurs agréés au niveau approprié.

c) Amélioration de l'accès et de la participation aux marchés de l'ONU des fournisseurs de pays en développement et de pays en transition

865. L'accès et la participation des fournisseurs de pays en développement et de pays en transition ont été améliorés, le nombre de ces pays figurant dans la base de données ayant augmenté de 8 %. Le nettoyage effectué par la Division des achats empêche de faire des comparaisons valables car le retrait de la base de fournisseurs ne répondant pas entièrement aux nouveaux seuils et critères fausse les données de référence.

Sous-programme 6
Services informatiques

a) Renforcement de l'aptitude de l'Organisation à gérer ses activités

866. Le Service des technologies de l'information et des communications a considérablement étendu ses prestations en ce qui concerne les machines virtuelles et l'accès Wi-Fi et sa configuration, ce qui a permis à davantage de clients de constater une amélioration du service. En 2012 -2013, des accords de prestation de services ont été améliorés et d'autres ont été conclus. L'Office a fourni des services informatiques à 24 entités ayant leur siège à Genève et les a fait bénéficier d'applications ayant été automatisées ou améliorées. L'Office a également fait des gains de productivité grâce à la mise en service de plusieurs applications de gestion électronique des processus métier qui ont rationalisé les procédures administratives relatives, par exemple, aux demandes d'indemnité pour frais d'études, aux voyages, aux congés, à l'assurance-maladie, aux demandes d'indemnisation, à l'accréditation des journalistes, aux contrats et aux cartes de légitimation.

b) Renforcement de l'harmonisation des procédures de prestation de services et d'exécution de projets avec les pratiques de référence

867. L'Office a obtenu la certification ISO 27001 relative à la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de l'information. La création du Groupe de gestion des

projets a permis de déléguer la mise en service d'un bureau modernisé sur plusieurs centaines d'ordinateurs et de procéder suivant une démarche structurée et en concertation avec les parties prenantes à la mise en place du système de téléphonie par Internet et au changement de fournisseur de services de téléphonie mobile.

Chapitre 29F

Administration (Vienne)

Principaux résultats obtenus

La Division de la gestion de l'Office des Nations Unies à Vienne a fait des progrès notables en ce qui concerne la préparation du passage aux normes IPSAS en 2014, l'examen du modèle de financement de l'Office, la mise en place du recouvrement intégral des dépenses dans les bureaux extérieurs et l'amélioration des accords bancaires. Les objectifs relatifs à l'amélioration des opérations de recrutement, d'affectation et de promotion, ainsi qu'à la répartition géographique et l'équilibre entre les sexes au sein du personnel, ont été dépassés. Les services de standard téléphonique partagés avec d'autres organisations ayant leur siège au Centre international de Vienne ont amélioré le service rendu aux clients. Des progrès ont également été accomplis au regard du nouveau cadre régissant la participation des parties extérieures qui a été mis au point en vue de clarifier les modalités de coopération et de rationaliser les procédures pour les bénéficiaires de subvention et les partenaires d'exécution. Les services d'assistance bureautique et les logiciels applicatifs permettant d'effectuer un suivi des résultats et de communiquer des informations à ce sujet ont aussi été améliorés. En outre, l'Office a enregistré un net accroissement du nombre de fournisseurs de pays en développement et de pays en transition.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Les projets de réforme administrative, dont Umoja et le passage aux normes IPSAS, ont suscité d'importantes difficultés eu égard à l'amplification des activités de fond menées par l'Office dans plus de 50 bureaux extérieurs et aux besoins de services d'appui connexes. La nécessité de mener à bien ces projets s'est trouvée en concurrence avec celle de continuer à fournir aux clients les services administratifs efficaces et efficaces prescrits par le programme. Les ressources apportées par des clients bénéficiant de fonds extrabudgétaires ont concouru à la mise au point d'outils et de dispositifs administratifs, à la préparation du passage aux normes IPSAS et à l'accompagnement du changement préalable à la mise en service d'Umoja. Pendant l'exercice biennal, il a été difficile d'élaborer et de mettre en place des mécanismes de recouvrement intégral des dépenses dans les bureaux locaux et de procéder au recouvrement des montants dus au titre de l'appui administratif par des clients extérieurs. Les outils et procédures qui sont élaborés actuellement en vue de faire face à ces problèmes et risques feront l'objet, au cours du prochain exercice biennal, de mesures d'ajustement visant à en garantir la mise en oeuvre et l'acceptation par les parties prenantes.

868. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès approuvés sont énoncés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 (A/66/6 (Sect. 29F) et Corr.1).

Direction exécutive et administration

a) Administration efficace du programme de travail

869. La Division de la gestion a exécuté son plan de travail pour l'exercice biennal. Elle a, avec efficacité, géré et fourni des services d'appui administratif à l'Office des Nations Unies à Vienne et aux clients du Secrétariat de l'ONU ayant leur siège à Vienne.

b) Renforcement de la coopération avec d'autres organisations appliquant le régime commun des Nations Unies à Vienne

870. La Division a renforcé sa coopération avec les autres organisations appliquant le régime commun des Nations Unies à Vienne, y compris en ce qui concerne les services de standard téléphonique communs avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

c) Amélioration des capacités de planification des ressources pour la gestion de l'information dans l'Organisation afin de permettre une approche intégrée et coordonnée des contrôles financiers, de la gestion des ressources humaines, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, de l'établissement de rapports et de la prise de décisions d'ensemble

871. En raison de la mise en service d'Umoja, l'intégration au Système intégré de gestion de certaines applications de gestion électronique des processus métier a été mise en attente. Cela étant, des procédures non informatisées ont été examinées et l'on a notamment achevé l'élaboration du nouveau cadre régissant la participation des parties extérieures mis au point en vue de clarifier les modalités de la coopération et de rationaliser les procédures administratives pour les bénéficiaires de subventions et les partenaires d'exécution.

Sous-programme 2

Planification des programmes, budget et comptabilité

a) Amélioration de la gestion des crédits ouverts au titre du budget-programme

872. Les ressources allouées au titre du budget ordinaire ont été utilisées de façon efficace pendant l'exercice biennal et le taux d'exécution a été de 99,94 %. Les résultats ont dépassé les attentes puisqu'à la fin de l'exercice, les engagements non réglés représentaient moins de 2 % des dépenses.

b) Amélioration de la gestion des ressources extrabudgétaires

873. L'examen du modèle de financement de l'ONUDC a débouché sur l'application du principe de recouvrement intégral des dépenses dans les bureaux extérieurs. Les objectifs de réduction du délai d'ouverture des crédits extrabudgétaires ont été atteints en 2012-2013, le délai étant resté de trois jours en moyenne.

c) *Amélioration de l'intégrité des données financières*

874. Le rapport d'audit du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers, exempt de réserves, est paru en 2013. Le Bureau des services de contrôle interne a également communiqué ses constatations relatives aux questions financières au cours de l'exercice biennal. Aucune constatation défavorable n'a été reçue à propos de ces questions.

d) *Opérations financières effectuées dans les délais et sans erreur*

875. La Division a affiché des résultats proches de ceux escomptés pour ce qui est des règlements, des rapprochements bancaires et des décaissements automatiques. L'Office des Nations Unies à Vienne a bénéficié de l'Espace unique de paiement en euros (SEPA), dispositif régissant les règlements en euros en Europe. En effet, les coûts ont baissé, il y a eu moins de paiements refusés, la transparence et la sécurité se sont améliorées et les normes juridiques ont été harmonisées. En vue de son entrée dans l'espace SEPA, l'Office a fait les modifications nécessaires et reprogrammé ses systèmes internes qui, désormais conformes aux normes SEPA, sont entrés en service au cours de l'exercice biennal.

Sous-programme 3

Gestion des ressources humaines

a) *Renforcement de la faculté d'adaptation du personnel*

876. L'Office des Nations Unies à Vienne et l'ONUSD ont légèrement dépassé l'objectif de 20 % fixé pour l'indice de mobilité en encourageant et appuyant la mobilité et en proposant des offres dans leurs services respectifs.

b) *Amélioration de l'aptitude du personnel en poste à s'acquitter de sa tâche*

877. Trente pour cent des fonctionnaires de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'ONUSD ont bénéficié de plus de cinq jours de formation par an, ce qui contribue au perfectionnement du personnel et renforce son aptitude à s'acquitter de sa tâche. Au cours de l'exercice biennal, on a dénombré 6 352 inscriptions à des activités de formation, dont 226 avaient vocation à améliorer les compétences professionnelles et techniques.

c) *Amélioration des conditions de travail*

878. D'après la dernière enquête menée à l'Office des Nations Unies à Vienne et à l'ONUSD au sujet des services de gestion des ressources humaines, 76 % des fonctionnaires se disaient satisfaits de leurs conditions de travail, y compris des programmes relatifs à l'organisation des carrières et à la mobilité. Bien que ce chiffre soit inférieur à l'objectif fixé à 82 %, il montre que les efforts visant à améliorer les conditions de travail du personnel ont eu un effet positif.

d) *Amélioration des opérations de recrutement, d'affectation et de promotion, ainsi que de la répartition géographique et de l'équilibre entre les sexes au sein du personnel*

879. L'Office des Nations Unies à Vienne a dépassé tous les objectifs relatifs à l'amélioration des opérations de recrutement, d'affectation et de promotion, ainsi qu'à la répartition géographique et l'équilibre entre les sexes. L'ONUSD a proposé

des activités de formation approfondie à l'intention des responsables de postes à pourvoir pour les aider à maîtriser les nouvelles politiques de sélection du personnel et le système Inspira.

e) *Promotion de la mobilité volontaire, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale*

880. L'Initiative volontaire pour les échanges entre réseaux ayant été supprimée, il n'y a plus de programme de promotion de la mobilité administré de façon centralisée qui permettrait de savoir combien de mouvements du personnel ont été effectués sur la base du volontariat. En attendant l'adoption d'une politique de mobilité à l'échelle de l'Organisation, l'Office des Nations Unies à Vienne et l'ONU DC n'ont pas de programme de mobilité officiel mais, dans le cadre de la politique de sélection du personnel, ils encouragent et appuient la mobilité au sein de l'ONU DC, y compris la mobilité entre le siège et les bureaux extérieurs. En outre, l'Office des Nations Unies à Vienne collabore avec d'autres entités ayant leur siège à Vienne pour mettre en place un programme d'aide aux conjoints.

Sous-programme 4
Services d'appui

a) *Amélioration de la qualité et des délais d'intervention des services d'entretien et de maintenance*

881. Au cours de l'exercice biennal, tous les services ont été fournis dans le respect des normes et des délais.

b) *Réalisation d'économies sur les frais de voyage*

882. Les remises pratiquées par l'agence de voyages et l'adhésion aux programmes de fidélisation des compagnies aériennes ont permis l'émission de billets d'avion n'ayant rien coûté à l'Organisation.

c) *Meilleure gestion de l'archivage à l'Office des Nations Unies à Vienne et à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime*

883. L'objectif relatif à la gestion des documents reçus a été atteint, 90 % des documents ayant été archivés sous forme électronique et non imprimée à l'Office des Nations Unies à Vienne et à l'ONU DC.

Services d'achat

a) *Services d'achat pleinement conformes aux exigences des plans d'achats*

884. Tous les fonctionnaires chargés des achats et tout le personnel des bureaux extérieurs de l'ONU DC ayant une délégation de pouvoir pour les achats d'un montant inférieur 40 000 dollars ont reçu une formation complète. Le recours accru à des contrats-cadres a contribué à offrir aux demandeurs de biens et de services des prestations efficaces, d'un bon rapport coût-efficacité, rapides et de qualité en matière d'achats, au Centre international de Vienne comme dans les bureaux extérieurs de l'ONU DC. D'après les résultats de l'enquête facultative effectuée auprès desdits demandeurs après chaque opération d'achat, toutes les personnes interrogées se sont dites satisfaites des services d'achat fournis.

b) *Renforcement de la concurrence internationale*

885. Tous les avis de marché d'un montant supérieur à 40 000 dollars ayant été publiés au moins sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies et sur la page d'accueil des sites Web de la Division des achats et de l'Office des Nations Unies à Vienne, le nombre de soumissionnaires internationaux a considérablement augmenté. Cette intensification de la concurrence internationale a entraîné une baisse des prix et des économies d'échelle (de même que la mise en place des contrats-cadres). À la fin de l'exercice biennal, 1 898 fournisseurs étaient enregistrés auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne.

c) *Amélioration de l'accès et de la participation aux marchés de l'ONU en faveur des fournisseurs de pays en développement et de pays en transition*

886. L'accès et la participation aux marchés de l'ONU des fournisseurs de pays en développement et de pays en transition s'est améliorée au cours de l'exercice biennal. On a constaté une augmentation du nombre d'opérations d'achats réalisées par la Section des achats de l'Office des Nations Unies à Vienne pour le compte de bureaux de l'ONUDC dans les pays en développement et les pays en transition. Tous les avis de passation de marché d'un montant supérieur à 40 000 dollars ont été publiés sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies et sur la page d'accueil des sites Web de la Division des achats et de l'Office des Nations Unies à Vienne, et parfois aussi sur celle du PNUD en fonction de la nature du marché. À la fin de l'exercice biennal, 203 fournisseurs de pays en développement et de pays en transition étaient enregistrés auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne.

Sous-programme 6
Services informatiques

a) *Renforcement de l'aptitude de l'Organisation à gérer ses activités*

887. Le Service de la technologie de l'information a donné suite à toutes les demandes d'assistance bureautique émanant de clients internes. Par l'intermédiaire de l'ONUDC, il a réussi à répondre aux besoins des pays en ce qui concerne les logiciels spécialisés dont ils se servent dans la lutte contre la drogue et la criminalité. Le Service a aussi homogénéisé les outils de développement d'applications maison. Les principes d'uniformisation et d'organisation ont été pris en compte dans les nouveaux projets de développement logiciel.

b) *Renforcement de l'harmonisation des procédures de prestation de services et d'exécution de projets avec les pratiques de référence*

888. Les améliorations apportées à l'assistance bureautique et aux logiciels applicatifs ont concouru au suivi des résultats et au retour d'information. Des systèmes de gestion logicielle, de gestion du changement et de sauvegarde ont notamment été mis en service, ce qui a aidé à contrôler et à rationaliser les activités.

Chapitre 29G Administration (Nairobi)

Principaux résultats obtenus

Au cours de l'exercice biennal, l'Office des Nations Unies à Nairobi a continué d'améliorer ses prestations afin de servir ses clients de façon efficace et efficiente. Des progrès importants ont été accomplis en ce qui concerne l'exécution du programme de travail et l'attitude des clients grâce à des activités de sensibilisation, à l'automatisation des procédures et à la réorganisation des tâches. Les nouveaux outils de communication d'informations ont permis aux clients d'être mieux à même de respecter les normes IPSAS et d'être prêts pour la mise en service d'Umoja. De nouvelles améliorations ont été apportées à l'infrastructure et aux installations de conférence de l'Office, en particulier l'ouverture du nouveau salon des délégués et la mise aux normes des cabines d'interprétation des salles de conférence.

Entre autres programmes de formation, le Bureau a notamment organisé, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, un séminaire qui a permis d'améliorer la compréhension de la procédure d'agrément par les fournisseurs et d'accroître le nombre de fournisseurs habilités à répondre à des appels d'offres. Pour préparer le passage du PNUE et d'ONU-Habitat aux normes IPSAS, plus de 400 fonctionnaires spécialisés dans les questions financières, les achats, la gestion des avoirs et d'autres domaines ont reçu une formation. Dans le cadre de ses activités de sensibilisation, la Division des services administratifs de l'Office a organisé une journée portes ouvertes le 4 juin 2013 afin d'établir des contacts avec les clients.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

L'exécution du programme de travail a été compromise par l'insuffisance des ressources humaines et financières mises à la disposition de l'Office pour assumer la charge de travail liée au passage aux normes IPSAS et à Umoja et pour appuyer des clients de plus en plus nombreux. Dans le domaine des achats de biens et de services, la planification des acquisitions doit encore être améliorée pour que la procédure se déroule de façon ordonnée et respectueuse des délais. Il convient de mieux informer les clients des nouvelles règles en matière de voyages qui n'ont pas été bien accueillies par le personnel. L'insuffisance des ressources allouées au remplacement des infrastructures entrave la prestation de services dans des domaines tels que les réseaux internes, les services d'audioconférence et de visioconférence et la sécurité physique. Une décision doit être prise par le Siège quant au choix du logiciel et du système de sauvegarde devant servir à l'archivage électronique des données afin que l'Office puisse, avec le PNUE et ONU-Habitat, se lancer dans la numérisation des archives et la gestion documentaire.

889. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès approuvés sont énoncés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 [A/66/6 (Sect. 29G)].

Direction exécutive et administration

- a) *Amélioration de la qualité de la gestion par l'adoption de règles et procédures, méthodes, outils et techniques, nouveaux ou révisés, pour les grandes fonctions de gestion et de service de la Division des services administratifs*

890. Pendant l'exercice biennal, la Division des services administratifs de l'Office des Nations Unies à Nairobi a rationalisé les procédures de désignation des fonctionnaires habilités à ordonnancer les paiements et à délivrer des autorisations spéciales. Elle a mis en œuvre et modifié plusieurs applications en vue d'améliorer les prestations de service. Des mises à jour du site intranet de l'Office ont été effectuées régulièrement moyennant la mise en ligne de ressources et de principes directeurs en matière de planification de la continuité des opérations et de préparation aux situations d'urgence. Dans la perspective du passage aux normes IPSAS, des séances de formation ont été organisées dans divers organismes des Nations Unies. Une salle de formation régionale réservée aux activités ayant trait au projet Umoja a été aménagée à Nairobi et équipée d'ordinateurs, de tableaux blancs interactifs et des moyens nécessaires à l'organisation de visioconférences et de webinaires.

- b) *Amélioration des modalités d'exécution des tâches en termes d'efficacité et de rendement*

891. La Division a présenté à ses principaux clients, le PNUE et ONU-Habitat, quatre critères qui englobent tous les éléments constitutifs de la prestation de services dans les domaines de la gestion budgétaire et financière, de la gestion des ressources humaines, des services d'appui et des technologies de l'information et des communications. Les clients ont retenu 22 indicateurs de résultat clefs. La Division a produit des rapports trimestriels faisant le point sur le respect des critères. Des accords de prestation de services à d'autres organismes des Nations Unies à Nairobi ont été signés dans le cadre des services communs. Il existe également d'autres accords de prestation de services à caractère non obligatoire portant sur la gestion du stress du personnel, les services médicaux communs, le programme L'ONU avec nous et les services de sécurité.

- c) *Exécution satisfaisante du programme de travail*

892. Comme il ressort du rapport sur l'utilisation des fonds au 31 décembre 2013, le programme de travail a été exécuté de manière efficace, 93 % des crédits ouverts ayant servi à sa mise en œuvre.

Sous-programme 2**Planification des programmes, budget et comptabilité**

- a) *Amélioration de la gestion des crédits ouverts au titre du budget-programme*

893. L'ensemble des ressources allouées au programme a été bien géré au cours de l'exercice biennal. Au 31 décembre 2013, 93 % des ressources allouées avaient été utilisées, ce qui signifie que la planification était bonne et que les mécanismes de contrôle interne ont bien fonctionné.

b) *Amélioration de la gestion des ressources extrabudgétaires*

894. L'allocation de crédits sur fonds extrabudgétaires a été effectuée dans les délais voulus une fois les budgets approuvés. Les modifications et améliorations apportées aux applications du Service de gestion du budget et des ressources financières ont amélioré le suivi et la remontée des informations. Le délai moyen d'ouverture des crédits extrabudgétaires, deux jours, est resté dans la norme.

c) *Amélioration de l'intégrité des données financières*

895. Le Service de la gestion du budget et des ressources financières a apporté tout le concours voulu pour l'audit de l'Office des Nations Unies à Nairobi, du PNUE et d'ONU-Habitat qui a eu lieu du 22 avril au 24 mai 2013.

d) *Opérations financières effectuées dans les délais et sans erreur*

896. Le Service de la gestion du budget et des ressources financières a publié de manière efficace et efficiente les états financiers mensuels du PNUE, d'ONU-Habitat et de l'Office des Nations Unies à Nairobi dans les délais impartis. Deux séries d'instructions de clôture ont été fournies aux spécialistes de la gestion financière du PNUE et d'ONU-Habitat, l'une sur le calendrier de clôture de l'exercice à adopter en prévision du passage aux normes IPSAS le 1^{er} janvier 2014, l'autre regroupant les instructions de fin d'exercice traditionnelles devant servir à la clôture des comptes de l'exercice biennal 2012-2013 conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies.

Sous-programme 3

Gestion des ressources humaines

a) *Renforcement de la faculté d'adaptation du personnel*

897. Au cours de l'exercice biennal, de nouvelles séances de formation consacrées au perfectionnement et à la gestion de la performance du personnel, y compris les cadres, ont été dispensées en mettant l'accent sur les avantages de la mobilité. D'autres cours relatifs à la gestion des carrières ont également été proposés et beaucoup ont été appréciés des participants.

b) *Amélioration de l'aptitude du personnel en poste à s'acquitter de sa tâche*

898. Pour que la mise en service d'Umoja à Nairobi se passe bien, le Groupe de la formation et du perfectionnement du personnel a été chargé de coordonner toutes les activités de formation ayant trait au projet Umoja en concertation avec l'équipe de formation de New York. De fructueuses séances de formation ont été organisées sous diverses formes (apprentissage mixte, exercices pratiques dirigés et simulations). D'autres ont porté sur la préparation aux situations d'urgence et l'équipe de soutien (à l'intention des coordonnateurs de l'aide aux familles), la formation de formateurs appelés à intervenir au sujet des normes IPSAS et le rafraîchissement des connaissances sur les prestations de retraite.

c) *Amélioration des conditions de travail*

899. En partenariat avec les services chargés de l'informatique et des communications, des états de paie, des voyages et de la planification de la continuité des opérations, le Service de gestion des ressources humaines a organisé,

en mai et octobre 2012, des journées de sensibilisation que les clients ont considérées comme l'une de ses meilleures initiatives. La Journée portes ouvertes de l'Office des Nations Unies à Nairobi tenue en juin 2013 et l'appui apporté à la réalisation de l'enquête globale sur les conditions d'emploi locales menée sous la houlette du Siège en 2013, figurent également au nombre des initiatives prises pendant l'exercice biennal.

d) Amélioration des services médicaux destinés au personnel

900. L'ensemble du personnel clinique et médical commun – médecins et infirmiers – a obtenu le certificat d'aptitude à la pratique avancée de la réanimation cardiaque délivré par l'American College of Emergency Physicians. À l'issue d'une opération de don de sang coorganisée avec le Service national de transfusion sanguine du Kenya, celui-ci s'est engagé à aider l'Office des Nations Unies à Nairobi pour ce qui concerne les groupes sanguins rares, y compris pour subvenir aux besoins de personnes évacuées. Les directives et consignes du Service médical commun en matière d'hygiène ont été mises à jour compte tenu des lignes directrices de l'OMS et du Gouvernement kényan. Deux campagnes de vaccination ont permis de vacciner 220 membres du personnel chacune. En ce qui concerne l'hépatite B et l'hépatite C, 201 fonctionnaires ont fait l'objet d'un dépistage dans le cadre d'une campagne de sensibilisation. Le programme L'ONU avec nous et l'association UN Plus ont remporté un prix décerné par le Secrétaire général qui récompense les partenariats au service de l'innovation. La Section de la formation et du perfectionnement du personnel du Département de la sûreté et de la sécurité, qui a été reconnue par l'American Heart Association comme apte à dispenser des enseignements approfondis en matière de réanimation cardiaque, a formé trois fonctionnaires du Service médical commun.

e) Amélioration des opérations de recrutement, d'affectation et de promotion, et de la répartition géographique et de l'équilibre entre les sexes au sein du personnel

901. Le Service de gestion des ressources humaines a continué à intensifier ses activités d'orientation et d'assistance visant à aider les départements clients à préparer la planification des ressources humaines et à achever les opérations de recrutement destinées à pourvoir les postes vacants.

f) Promotion de la mobilité volontaire, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale

902. Le Service de gestion des ressources humaines a continué d'orienter et d'assister les membres du personnel intéressés par la mobilité volontaire.

**Sous-programme 4
Services d'appui**

a) Amélioration de la qualité et des délais d'intervention des services d'entretien et de maintenance

903. Au cours de l'exercice biennal, 5 630 problèmes touchant à l'électricité, à la mécanique, à la plomberie, au nettoyage, et à l'entretien et l'aménagement des espaces verts, ont été signalés contre 6 613 durant l'exercice biennal précédent, ce qui représente une nette amélioration.

b) *Amélioration de la gestion des biens immobiliers*

904. Il a été donné suite à toutes les demandes d'entretien en nettement moins de temps que le délai normal de trois heures, le délai d'intervention moyen ayant été compris entre 17 et 32 minutes selon les services.

c) *Réalisation d'économies sur les frais de voyage*

905. L'Office a intensifié sa collaboration avec toutes les compagnies aériennes desservant le Kenya pour obtenir les meilleures conditions tarifaires possibles. De nombreuses compagnies aériennes se sont regroupées en réseau pour desservir davantage de destinations et proposer des tarifs plus concurrentiels. Par ailleurs, l'Office s'est employé plus énergiquement que dans le passé à convaincre les clients importants des avantages financiers qu'il y avait à planifier les voyages longtemps à l'avance pour bénéficier des tarifs les plus bas. Il a aussi fait la promotion de ses services de voyage auprès d'autres organismes des Nations Unies ayant leur siège à Nairobi.

d) *Amélioration de la gestion des archive*

906. La proportion de services qui appliquent les normes d'archivage a augmenté avec la mise en place de systèmes de classement des dossiers et de plans d'archivage.

e) *Mécanismes élargis de partage des coûts et de services communs*

907. Le nombre d'organismes qui font appel aux services fournis dans le cadre du dispositif de gouvernance commun a continué d'augmenter : il est de 14 pour les services de voyage, 34 pour les services pays hôte et 18 pour les services du courrier et de la valise diplomatique.

Services d'achat

a) *Services d'achat pleinement conformes aux exigences des plans d'achats*

908. La Section des achats a relevé que le nombre de commandes globales et de contrats-cadres avait augmenté de 12 %, passant de 158 pour l'exercice 2010-2011 à 200 pour l'exercice 2012-2013. Elle a passé en revue les besoins récurrents et recensé les domaines dans lesquels le recours à des commandes globales permettrait de rationaliser la procédure. En particulier, dans le domaine des services médicaux, un nombre important de nouvelles commandes globales a été établi. Pour les marchés d'un montant supérieur à 40 000 dollars, le délai entre la réception des demandes de fourniture de biens ou services dans l'application Equip et l'attribution des marchés correspondants a été ramené de 14 semaines pendant l'exercice biennal 2010-2011 à 10 semaines en 2013. La Section des achats a simplifié la procédure de passation des marchés et réussi de cette manière à réduire le délai entre l'établissement définitif du cahier des charges et l'attribution du marché.

b) *Renforcement de la concurrence internationale*

909. Le nombre de fournisseurs agréés et habilités à répondre à des appels d'offres a augmenté au cours de l'exercice biennal pour atteindre 833 en décembre 2013. Des stages de formation d'une journée consacrés aux achats ont été organisés à l'intention de quelque 150 demandeurs de fourniture de biens ou services pendant

les 24 mois considérés. À l'occasion d'un séminaire professionnel de deux jours organisé par l'Office en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, les fournisseurs ont été informés de la marche à suivre pour travailler avec le système des Nations Unies. Les 500 participants ont ainsi acquis une meilleure connaissance des formalités à effectuer en vue de l'agrément et le nombre de fournisseurs habilités à répondre à des appels d'offres et à se voir adjudger des marchés a augmenté.

- c) *Augmentation du nombre de fournisseurs des pays en développement et des pays en transition participant aux marchés de l'Organisation des Nations Unies selon l'article 5.12 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies*

910. Au cours de l'exercice biennal, 475 fournisseurs de pays en développement et de pays en transition étaient agréés par l'Office des Nations Unies à Nairobi alors qu'ils n'étaient que 60 en 2010-2011.

Sous-programme 6 **Services informatiques**

- a) *Renforcement de l'aptitude de l'Organisation à gérer ses activités*

911. La restructuration du Service informatique de la Division des services de conférence a concouru à améliorer et homogénéiser les services de conférence. La coopération et la transparence des relations entre l'Office des Nations Unies à Nairobi, le PNUE et ONU-Habitat se sont améliorées grâce au rétablissement du groupe d'examen technique et du comité informatique. L'Office a assuré la maintenance des applications relatives aux indemnités pour frais d'études, aux modifications des demandes de remboursement de frais de voyage et aux démarches administratives concernant l'affectation de fonctionnaires dans d'autres lieux d'affectation, et procédé à des adaptations de ces applications en fonction des besoins. Il a aussi mis en service et modifié nombre d'applications dont, parmi les plus importantes, celles relatives à la facturation électronique, aux demandes de visa, aux demandes d'autorisation de voyage et au contrôle des recettes, ainsi qu'un module d'ajustement concernant le règlement des dépenses.

- b) *Renforcement de l'harmonisation des procédures de prestation de services et d'exécution de projets avec les pratiques de référence*

912. Le service informatique a modifié l'architecture du système de messagerie électronique et de stockage des messages, de sorte que les utilisateurs du PNUE, d'ONU-Habitat et de l'Office des Nations Unies à Nairobi bénéficient désormais d'un meilleur service. D'autres initiatives ont été prises : recours aux services d'un fournisseur d'accès à Internet supplémentaire en vue d'accroître la résilience; mise en service de Microsoft Active Directory (identification unique et amélioration de la sécurité); système de gestion du changement; fourniture de services informatiques standard aux bureaux d'ONU-Habitat au Brésil et au Japon; installation du progiciel de gestion de la relation client du Secrétariat (iNeed) dans le cadre du dispositif de gestion du changement; fonctionnalités standard de téléphonie sur Internet pour 4 500 postes; amélioration considérable du fonctionnement du Système intégré de gestion, y compris hors siège; outil de contrôle financier du PNUE.

Chapitre 30

Bureau de l'informatique et des communications

Principaux résultats obtenus

En mai 2013, le Secrétaire général a nommé une nouvelle Directrice générale de l'informatique et des communications qui a entrepris de passer en revue les services et ressources informatiques du Secrétariat afin d'améliorer la coordination, la collaboration et la cohérence. Il s'agissait notamment de s'attaquer à l'hétérogénéité des applications et des sites Web du Secrétariat. Par ailleurs, nombre de problèmes avaient été signalés par le Comité des commissaires aux comptes et l'Assemblée générale à sa soixante-septième session. Compte tenu de la limitation des ressources et en fonction de la gravité des problèmes et de leur importance stratégique, le Bureau de l'informatique et des communications s'est engagé dans des activités visant à améliorer la sécurité de l'information et la résilience opérationnelle, à remédier à la dispersion des services et à renforcer son autorité sur le plan technique, ce qui nécessite l'élaboration de politiques, procédures et normes, une architecture technique et une gouvernance efficace.

Le Bureau a continué d'améliorer la coordination et la collaboration avec l'ensemble des services informatiques afin d'appuyer l'entrée en service d'Umoja et le passage aux normes IPSAS et il s'est lancé énergiquement dans la mise au point d'un plan de généralisation du déploiement d'Umoja en concertation avec les responsables du projet. Le progiciel de gestion de la relation client iNeed est actuellement déployé à l'échelle mondiale afin d'assurer la prise en charge d'Umoja. Le Bureau a aussi poursuivi la mise en place des applications collaboratives de la suite Unite et des systèmes de gestion documentaire qui, à eux tous, constituent une solution complète répondant à des besoins communs à différents services de l'Organisation.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Le Bureau se heurte à des difficultés car il ne dispose pas des fonds et des ressources qui lui permettraient d'assurer certaines fonctions transversales et d'effectuer davantage de contrôles. L'affectation de ressources supplémentaires au déploiement d'Umoja est venue alourdir sa charge de travail. Il a néanmoins fait en sorte de renforcer sa coopération avec l'équipe du projet Umoja afin de tirer le meilleur parti possible des activités menées de part et d'autre.

913. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès approuvés sont énoncés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 [A/66/6 (Sect.30)].

Direction exécutive et administration*a) Administration efficace du programme de travail*

914. Le taux de satisfaction à l'égard des services du Bureau de l'informatique et des communications a été de 66 % pour l'année 2013. Le Directeur général a donc procédé à une évaluation plus précise et plus ciblée qui s'est achevée en octobre 2013. Les résultats étaient cohérents avec les précédents et pointaient plus précisément les domaines où les exigences étaient plus fortes et ceux qui nécessitaient une attention particulière.

b) Raccourcissement des délais d'établissement de la documentation

915. Le Bureau a adopté une démarche concertée et amélioré ses procédures internes pour faire en sorte que les rapports officiels soient présentés à temps. Il a ainsi rempli son objectif et soumis 100 % des documents d'avant session dans les délais prescrits.

c) Meilleure cohérence des décisions touchant à la gestion des activités liées aux technologies de l'information et des communications

916. Le Bureau a tenu deux séminaires-retraites et plusieurs réunions du Groupe de coordination de la gestion des questions relatives à l'informatique et aux communications – qui rassemble les représentants de tous les chefs des services informatiques du Secrétariat – afin de s'entendre sur les questions stratégiques et de coordonner les activités des uns et des autres à ce sujet. Les priorités du Bureau pour l'avenir sont les suivantes : a) mettre en place des mécanismes de gouvernance et de sécurité clairs dotés d'un dispositif garantissant la bonne application des décisions; b) asseoir son autorité technique et établir pour l'Organisation une architecture garantissant la bonne application des décisions; c) aligner les outils et services informatiques sur les priorités du Secrétariat et appuyer la mise en service d'Umoja et le passage aux normes IPSAS; d) améliorer son fonctionnement en ce qui concerne les aspects financiers; et e) remédier à la dispersion des services en les regroupant et en créant des centres d'excellence. Dans le cadre de sa démarche globale, le Bureau s'est mis en relation avec les chefs des services informatiques des différents lieux d'affectation. Il a aussi pris part aux activités de divers groupes de travail interorganisations tels que le Comité de haut niveau du Conseil des chefs de secrétariat sur la gestion et le Réseau Technologies de l'information et des communications.

Sous-programme 5**Gestion et coordination stratégiques des technologies de l'information et des communications***a) Amélioration de la gestion des connaissances, des ressources et des infrastructures*

917. En 2013, le Bureau de l'informatique et des communications a continué de mettre en service d'importantes applications stratégiques au Siège et dans les missions de maintien de la paix. Pour ce qui est de la gestion des ressources, iNeed est un progiciel qui fournit l'appui nécessaire à Umoja en ce qui concerne la gestion de la relation client et, de manière plus générale, facilite la gestion des prestations de services. Son utilisation a continué de se généraliser en 2013, 18 services

d'assistance supplémentaires ayant commencé à s'en servir. En mars 2013, ont été mis en place les modules d'authentification du système central de gestion des identités, qui constituent les bases du système unifié devant permettre aux utilisateurs de l'ensemble du Secrétariat d'utiliser un seul et même identifiant pour toutes les applications partagées. En matière de gestion des connaissances, le Bureau a continué de mettre en œuvre un ensemble de solutions intégrées permettant de rassembler, de partager et d'utiliser l'information de manière plus efficace à l'aide des applications Unite Docs et Unite Connections. Pour ce qui est de la gestion des infrastructures, le réseau a été renforcé grâce à la conclusion d'un contrat-cadre offrant aux principaux lieux d'implantation de l'ONU la possibilité d'être tous connectés et l'accès à Internet a été amélioré pour répondre à la demande toujours plus forte émanant des fonctionnaires des Nations Unies du monde entier.

b) Optimisation de l'utilisation des technologies de l'information et des communications conformément aux normes communes

918. Le Comité d'étude de l'architecture a approuvé 9 nouvelles normes et en a étoffé 13 autres afin de répondre au besoin de mieux asseoir l'autorité du Bureau sur le plan technique qui avait été mentionné par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur la manière dont les questions relatives à l'informatique et aux communications sont traitées au Secrétariat (A/67/651). De plus, l'accent a été mis sur l'augmentation du nombre de politiques, directives et procédures, et un comité des politiques comprenant des représentants de l'ensemble du Secrétariat a été créé en 2013. Il a produit six politiques, procédures et directives.

c) Amélioration de la coordination, de la collaboration et de la cohérence au sein du système des Nations Unies sur toutes les questions touchant aux technologies de l'information et des communications

919. Actuellement, le Bureau procède à un examen approfondi des ressources et des services informatiques du Secrétariat en vue d'améliorer la coordination, la collaboration et la cohérence. Les sites Web et applications de tout le Secrétariat ont été passés en revue et une stratégie va être élaborée. De même, un projet destiné à remédier au manque d'harmonisation des politiques suivies au Secrétariat en ce qui concerne les applications a été lancé pour s'attaquer au problème de la dispersion dont il est fait état dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes susmentionné. Un travail d'évaluation plus général portant sur la dispersion des ressources et des projets informatiques au Secrétariat est également en cours.

**Sous-programme 6
Services informatiques**

a) Renforcement de l'aptitude de l'Organisation à gérer ses activités

920. En 2013, le Bureau a contribué au passage de Windows XP à Windows 7 concernant près de 8 000 ordinateurs au Siège. Par ailleurs, les opérations d'installation et de configuration des serveurs ont commencé à être automatisées afin de faciliter le déploiement des ressources destinées aux centres informatiques. Le Bureau a continué de fournir l'appui nécessaire à la mise en service d'Umoja et lancé un projet de généralisation du déploiement d'Umoja.

b) *Renforcement de l'harmonisation des procédures de prestation de services et d'exécution de projets avec les pratiques de référence*

921. Les progrès se sont poursuivis en ce qui concerne la mise en œuvre d'une procédure de gestion des prestations de services conforme à la norme internationale ITIL (Information Technology Infrastructure Library). Des améliorations ont été apportées au catalogue des services informatiques et aux mécanismes de recouvrement des coûts. Ledit catalogue a été mis à jour sur iSeek à des fins de convivialité, de transparence et de visibilité. Les moyens servant à la gestion et l'administration des services ont été renforcés de façon à prendre en charge la fonction de recouvrement des coûts. Celle-ci a permis de simplifier la procédure de prestation de services et de rendre plus efficace la procédure de facturation des services rendus aux départements clients.

Chapitre 31

Contrôle interne

Principaux résultats obtenus

Le Bureau des services de contrôle interne a continué, dans les recommandations formulées lors de ses missions d'audit, d'inspection, d'évaluation et d'enquête, d'encourager une administration responsable des ressources, une meilleure exécution des programmes, ainsi que l'esprit de responsabilité et la transparence. Comme par le passé, il s'est attaché à mettre en œuvre les programmes d'assurance de la qualité, à simplifier les procédures d'établissement des rapports pour gagner en efficacité et à appliquer intégralement, pour chaque sous-programme, les nouvelles procédures de suivi et d'élaboration des recommandations. Il a atteint tous les objectifs fixés au regard de l'acceptation des recommandations, probablement grâce aux améliorations qu'il a apportées à la formulation et au suivi desdites recommandations. La Division de l'audit interne a achevé la mise en place du système de « notation globale » commencée au troisième trimestre 2011. Les notes données dans ce cadre sont désormais examinées régulièrement par le Comité de gestion et contribuent fortement à faire connaître le niveau de qualité mis en évidence par les travaux d'audit. En juin 2012, le Bureau a également commencé à publier les rapports d'audit interne sur son site Web conformément aux dispositions de la résolution 67/258 de l'Assemblée générale. Cette initiative a vocation à améliorer la transparence en ce qui concerne les résultats des audits internes et les mesures prises par l'administration pour remédier aux défaillances constatées. La Division des investigations a fait un travail de sensibilisation et renforcé l'aptitude du personnel des Nations Unies à enquêter effectivement en organisant des activités de formation consacrées aux techniques d'investigation élémentaires. Grâce à la qualité de ses rapports d'évaluation, la Division de l'inspection et de l'évaluation a continué de contribuer aux décisions des États Membres relatives aux programmes.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Tirant les enseignements de l'exercice biennal précédent, le Bureau a continué de perfectionner ses méthodes de planification axée sur le risque et d'améliorer la qualité de ses rapports et la formulation de ses recommandations. En 2013, il a pris des dispositions visant à améliorer la ponctualité des rapports d'audit et d'enquête, notamment la simplification du processus d'examen des rapports par la Division de l'audit interne. Pendant l'exercice biennal 2014-2015, il s'emploiera à vérifier, au moyen du Système intégré de suivi, que la qualité de ses rapports d'enquête et le respect des délais de soumission sont conformes aux réalisations escomptées et indicateurs de succès établis pour cet exercice. Bien qu'ayant atteint la plupart des objectifs arrêtés pour l'exercice considéré, le Bureau n'a pas rempli celui qui consistait à évaluer cinq programmes à cause du report des évaluations de la CEA et du HCR.

Taux d'exécution des produits

922. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 99 % des 95 produits quantifiables prescrits.

923. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès approuvés sont énoncés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 [A/66/6 (Sect.31)].

Direction exécutive et administration

a) Amélioration des délais de soumission de la documentation

924. En 2013, 100 % des documents ont été soumis dans les délais impartis, ce qui représente une amélioration de 10 % par rapport à l'exercice précédent. La planification et le suivi sont essentiels pour le respect des échéances. C'est pourquoi le Bureau a mis en place un mécanisme de suivi de l'établissement des rapports lui permettant de s'assurer que les objectifs intermédiaires sont atteints et que le principe de responsabilité est appliqué.

b) Poursuite de la coopération avec les autres organes de contrôle des Nations Unies

925. Le Bureau a poursuivi sa coopération avec les autres organes de contrôle des Nations Unies, à savoir le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection, afin d'éviter d'éventuels chevauchements et doubles emplois et de limiter autant que possible les domaines échappant au contrôle. Le Bureau ne s'est pas contenté de communiquer ses plans de travail et ses rapports au Comité des commissaires aux comptes, il en a aussi rencontré les représentants tous les deux mois pour évoquer des questions d'intérêt mutuel. Il a également tenu des réunions, selon que de besoin, avec le Corps commun d'inspection lorsqu'un problème particulier se présentait. De plus, le Comité des commissaires aux comptes, le Corps commun d'inspection et le Bureau ont tenu des réunions tripartites annuelles pour examiner le plan de travail de l'année suivante et certains problèmes ayant trait au contrôle interne.

c) *Recrutement et affectation du personnel dans les délais prescrits*

926. Au cours de l'exercice biennal, les postes d'administrateur ont été pourvus en 165 jours en moyenne, soit cinq jours de plus que l'objectif fixé à 160 jours. Le Bureau a donc amélioré la situation par rapport au chiffre de 2011 (182 jours). Certains des retards ont été causés par des difficultés liées au système Inspira. Afin de continuer à améliorer ses résultats, le Bureau s'efforcera de recruter des personnes figurant sur les listes de candidats présélectionnés; le personnel chargé des ressources humaines continuera à collaborer activement avec les divisions clientes et le Bureau de la gestion des ressources humaines pour faire en sorte que les procédures de recrutement se passent comme prévu. En outre, tous les directeurs de programme et hauts responsables continueront de recevoir régulièrement des informations sur le statut des vacances de poste et, plus précisément, sur l'état d'avancement de chaque recrutement.

Sous-programme 1

Audit interne

a) *Plus grande aptitude des États Membres et du Secrétariat, à prendre, en se fondant sur des audits internes, des décisions propres à renforcer les processus de contrôle interne et de gouvernance et à améliorer la gestion des risques*

927. Au cours de l'exercice biennal, l'Assemblée générale a fait référence aux rapports de la Division de l'audit interne dans 14 résolutions qui visaient à améliorer la façon dont, au niveau stratégique et opérationnel, les ressources humaines, financières et matérielles de l'Organisation étaient gérées en général, de même que les programmes. L'enquête de satisfaction menée en 2013 par la Division a montré que l'appréciation globale de ses prestations n'avait jamais été aussi élevée en cinq ans. En effet, 95 % des clients se sont déclarés satisfaits de l'exactitude et de l'utilité des rapports d'audit et l'efficacité de la procédure. Plus de 95 % des personnes interrogées étaient d'accord ou fortement d'accord pour dire que les rapports d'audit interne permettaient de cerner et de gérer les risques les plus importants et concouraient au bon rapport coût-efficacité des contrôles internes, à la bonne gouvernance et à la pertinence des mesures correctives prises pour donner suite aux recommandations. Au cours de l'exercice biennal, la Division a publié 1 527 recommandations ayant trait à la gestion des risques, à la responsabilisation, à l'efficacité, à l'efficacé, à la réalisation d'économies et au recouvrement des sommes perdues ou indûment versées.

b) *Exécution plus efficiente et efficace des activités prescrites et responsabilisation accrue des directeurs de programme*

928. Toutes les recommandations importantes et stratégiques (au nombre de 1 527) adressées aux clients dans le dessein d'améliorer l'efficéence et l'efficacé des activités et de responsabiliser les directeurs de programme ont été acceptées durant l'exercice biennal, soit une amélioration de 5 % par rapport à la fin de 2011. L'amélioration de la formulation de recommandations n'est sans doute pas pour rien dans le taux d'acceptation par les directeurs de programme, qui s'élève à 100 %. Le Bureau examine l'application de l'ensemble des recommandations une fois par an et celle des recommandations d'importance stratégique qui sont en retard ou en souffrance une fois par trimestre.

Sous-programme 2

Inspection et évaluation

- a) *Plus grande aptitude des États Membres et du Secrétariat à prendre, en se fondant sur les inspections et les évaluations du Bureau des services de contrôle interne, y compris les conclusions de l'auto-évaluation, des décisions propres à déterminer la pertinence, l'efficacité et l'efficacité de la mise en œuvre des programmes et des sous-programmes*

929. Pour l'exercice biennal 2012-2013, le Bureau des services de contrôle interne a achevé l'évaluation des programmes et l'examen des moyens de suivi et d'évaluation du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du PNUE et de l'ONUDC. Il a aussi procédé à une évaluation de l'adéquation du cadre stratégique 2008-2009 du Secrétariat et à une analyse particulière de la politique d'évaluation du FNUAP. Il a publié les rapports triennaux faisant le point des suites données à trois évaluations portant sur le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (E/AC.51/2012/4), les « enseignements tirés : protocoles et pratiques » (E/AC.51/2012/3) et les organes de coordination des Nations Unies (E/AC.51/2012/2). Dans le domaine du maintien de la paix, le Bureau a mené à bien l'évaluation de trois missions, la MONUSCO, la MINUSTAH et la FINUL, ainsi qu'une métaévaluation portant sur l'évaluation des activités de maintien de la paix. Il est ressorti de l'enquête réalisée auprès de représentants et de directeurs que 85 % de ces rapports étaient jugés utiles et de qualité. Par ailleurs, 52 % des recommandations formulées à l'issue d'une évaluation ont été intégralement appliquées pendant l'exercice biennal. Le Bureau n'a pas atteint l'objectif relatif à l'évaluation de cinq programmes au cours de l'exercice biennal en raison du report des évaluations de la CEA et du HCR.

- b) *Plus grande aptitude des États Membres et du Secrétariat à prendre des décisions en se fondant sur les évaluations du Bureau des services de contrôle interne concernant les questions intersectorielles au sein du Secrétariat*

930. Outre le rapport biennal sur le renforcement du rôle de l'évaluation à l'échelle du Secrétariat (A/68/70), le Bureau a fait un examen de la communication de l'information sur la protection des civils par les missions de maintien de la paix des Nations Unies (A/67/795). Il est ressorti de l'enquête réalisée auprès des représentants et directeurs de programme que 94 % de ces rapports étaient jugés utiles et de qualité. Par ailleurs, 86 % des recommandations formulées par le Bureau à l'issue d'une évaluation ont été intégralement appliquées pendant l'exercice biennal.

Sous-programme 3

Investigations

- a) *Amélioration de la qualité des investigations qui permettent à l'Organisation de faire respecter le principe de responsabilité individuelle*

931. Au cours de l'exercice biennal, la Division des investigations a accompli des progrès en comblant son retard (toutes les affaires antérieures à 2008 ont été

traitées) et en procédant systématiquement au contrôle de la qualité des rapports d'enquête et des recommandations publiés. Un manuel d'enquête complet garantit une meilleure cohérence et un plus grand professionnalisme dans l'exécution des fonctions d'enquête. Les conclusions et rapports d'enquête ont donc fourni des éléments plus solides aux personnes amenées à prendre les mesures recommandées, y compris l'imposition de sanctions disciplinaires ou le recouvrement de fonds.

932. La Division des investigations a fait l'objet d'une restructuration globale, des ressources ayant été transférées au Centre de services régional d'Entebbe afin d'y créer une unité d'appoint et d'accroître ainsi l'aptitude de l'Organisation à se mobiliser rapidement et efficacement. Un enquêteur investi d'une mission de liaison a été intégré dans le Groupe de la gestion des risques de l'équipe de pays des Nations Unies pour la Somalie, à Nairobi. Ainsi, la Division des investigations a recensé un certain nombre de projets à haut risque et engagé une série d'enquêtes sur les activités de certains partenaires d'exécution.

- b) *Sensibiliser le personnel des Nations Unies et lui donner les moyens de mener efficacement des investigations et contribuer ainsi à ce que l'Organisation fasse respecter le principe de responsabilité individuelle*

933. Le travail de sensibilisation, plus important que par le passé, a été mené au moyen de programmes de formation de la Division des investigations destinés aux fonctionnaires chargés de mener des enquêtes ou d'accomplir des tâches connexes. Quatre ateliers de formation ont été organisés à New York, Nairobi, Vienne et Entebbe pour une centaine de participants représentant toutes les missions de maintien de la paix. Il ressort des observations des participants qu'ils ont apprécié la compétence de la Division et trouvé un grand intérêt aux activités de la Section des pratiques professionnelles, du Groupe de la criminalistique numérique et du Groupe de la recherche et de l'analyse.

Chapitre 35

Sûreté et sécurité

Principaux résultats obtenus

Durant l'exercice biennal, le Département de la sûreté et de la sécurité a permis aux opérations des Nations Unies de poursuivre leurs activités dans des zones toujours plus dangereuses, en particulier celles touchées par des conflits armés et les régions instables qui sortent d'un conflit, comme il y en a en Afghanistan, en Libye, en République centrafricaine, en Somalie, au Soudan du Sud, en Syrie et au Yémen. Le renforcement des partenariats – fondés sur la coopération interorganisations et les relations bilatérales – s'est poursuivi dans le cadre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité a étendu le champ des questions pluridisciplinaires auxquelles il s'intéresse de façon à englober celles qui ne relèvent pas du domaine de la sécurité. La poursuite de la collaboration avec les partenaires humanitaires a abouti à une meilleure connaissance des problèmes de sécurité à tous les niveaux. Les programmes de sécurisation sont restés une priorité. La notion d'importance relative des programmes est maintenant bien ancrée dans le

mode de fonctionnement adopté par l'Organisation face à des menaces et à des risques, lesquels ont été évalués constamment. L'appui fourni aux responsables désignés et aux fonctionnaires chargés de la sécurité a été renforcé grâce à l'intensification des relations, à la consolidation de l'appui fourni par le Siège, à l'amélioration de la formation et au perfectionnement des outils de gestion de la sécurité. On s'est davantage attaché à évaluer la qualité du travail des fonctionnaires ayant des responsabilités en matière de sécurité afin que soient respectés le principe de responsabilité et les différentes politiques et procédures.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

La sécurité physique des installations et bureaux est un point faible du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Pour y remédier, en décembre 2012, le Département de la sûreté et de la sécurité a mis en service une base de données enrichie où sont recensés plus de 6 800 locaux des Nations Unies dans le monde, locaux qui sont, dans leur grande majorité, occupés par des organismes des Nations Unies sans que toutes les dispositions qui s'imposent pour en assurer la sécurité aient été prises. Les compétences dont dispose le système des Nations Unies pour évaluer la sécurité des bâtiments et formuler des recommandations visant à l'améliorer sont limitées. Il est difficile pour un système où les coûts sont partagés de s'adapter à l'évolution incessante des conditions de sécurité. Les dispositifs de sécurité sont examinés régulièrement afin de mesurer les difficultés et de clarifier les fonctions des différents acteurs du système de gestion de la sécurité.

934. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 70 % des 141 produits quantifiables prescrits.

935. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès approuvés sont énoncés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 [A/66/6 (Sect. 35)].

Direction exécutive et administration

- a) *Le programme de travail est effectivement soutenu par des ressources humaines et financières*

936. À l'exception des postes qu'il est proposé de supprimer pendant l'exercice biennal 2014-2015 conformément à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, tous les postes inscrits au budget ordinaire approuvés ont été pourvus au cours de l'exercice biennal 2012-2013 dans la mesure du possible afin d'assurer la bonne exécution du programme de travail. Les ressources financières ont servi à mener les activités pour lesquelles les crédits avaient été ouverts. Le Département fait tout son possible pour assurer, avec les ressources dont il dispose, la sûreté et la sécurité du personnel, des représentants et des visiteurs dans les installations situées dans les villes sièges et les locaux des commissions régionales.

- b) *Amélioration de la coordination et de l'intégration des politiques et procédures dans le cadre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, ainsi que du respect de ces politiques et procédures*

937. Des projets de lignes directrices du système de gestion de la sécurité des Nations Unies portant sur les registres du personnel et les voyages par avion des fonctionnaires ont été élaborés, ainsi que la stratégie intitulée « Sauver des vies ensemble » (que le Comité de haut niveau sur la gestion doit examiner et approuver). Les principes directeurs ayant trait à l'importance relative des programmes, à l'information sur les atteintes à la sécurité et à la gestion des risques ont été améliorés en coordination avec les membres du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité. Le Département a également, en coordination avec d'autres départements, mis au point des directives sur la gestion des crises dans les missions de maintien de la paix, l'évolution des menaces, les droits de l'homme et l'exploitation et les atteintes sexuelles. Toutes les politiques en matière de sécurité ont été mises en ligne sur un site Web d'information. Vingt missions de contrôle effectuées dans le cadre du programme ont permis d'évaluer l'application des dispositions relatives à la sécurité dans 967 sites occupés par des organismes des Nations Unies et l'exécution de projets connexes. Au total, 210 recommandations ont été formulées, 32 rapports classés et 480 recommandations mises en œuvre, ce qui s'est traduit par le renforcement de diverses composantes du programme relatif à la sécurité.

Sous-programme 1

Coordination de la sécurité et de la sûreté

- a) *Garantie de la sécurité et de la sûreté du personnel, des représentants et des visiteurs dans les installations situées dans les villes sièges et les locaux des commissions régionales*

938. Durant l'exercice biennal, le Département a continué de planifier, de coordonner et d'appliquer des mesures de sûreté et de protection afin de permettre au personnel, aux représentants et aux visiteurs de vaquer à leurs occupations dans les installations situées dans les villes sièges et les locaux des commissions régionales dans les meilleures conditions de sécurité possibles. Le Service de la sûreté et de la sécurité de New York a continué de mettre en place au Siège et dans tous les autres locaux un dispositif de sécurité et de sûreté comprenant des volets physique, technique et procédural. Le Service de la sûreté et de la sécurité de Genève a commencé à mettre en place en 2013 le contrôle électronique de l'accès et un système d'accréditation modernisé. Cette opération devrait s'achever en 2014. Le Service de la sûreté et de la sécurité de Vienne a lancé la deuxième phase du projet de mise en œuvre du système normalisé de contrôle de l'accès aux locaux (PACT II) et un programme de formation interne sur le comportement à adopter en cas d'attaque par un tireur fou. À la CEA, le Département s'est employé, dans le cadre de plusieurs projets, à améliorer le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges. Le projet de mise en œuvre du système PACT est en voie d'achèvement. Par ailleurs, le système PACT II est maintenant en vigueur à la CESA.

b) *Renforcement de la coordination des dispositions en matière de sécurité dans les installations situées dans les villes sièges et les locaux des commissions régionales*

939. Le Département a coordonné l'évaluation des conditions de sécurité concernant 1 559 opérations et fourni en tant que de besoin un service de protection rapprochée, ce qui a été le cas pour les déplacements de 171 hauts fonctionnaires de l'ONU. Il a également amélioré le processus de notification qui a permis aux intervenants concernés d'être informés des déplacements de hauts fonctionnaires et de prendre les mesures de sécurité voulues, notamment d'assurer leur protection rapprochée s'il y avait lieu.

c) *Amélioration de la planification et de la préparation aux situations d'urgence et de crise dans les installations situées dans les villes sièges et les locaux des commissions régionales*

940. Le Service de la sûreté et de la sécurité de New York a élaboré et achevé des plans d'urgence (plan d'action en cas d'attaque par un tireur fou, plan d'évacuation incendie et plan de gestion des crises complexes touchant notamment à la sécurité) afin d'agir de manière coordonnée dans les situations d'urgence ou de crise. Il est responsable du système d'alerte en cas de situation d'urgence ou de crise. Les normes minimales de sécurité opérationnelle en vigueur à l'Office des Nations Unies à Genève seront examinées en 2014 et le plan de continuité des opérations de l'Office est en cours d'élaboration. L'Office des Nations Unies à Vienne a mis à jour ses plans de sécurité incendie, d'évacuation, de gestion de crise et d'intervention en cas d'évènement particulièrement meurtrier. La CEA a mis en place un groupe de gestion des incidents et des crises en vue de renforcer la prévention et d'améliorer les outils de gestion des situations de crise. La CESAP a mis au point et achevé des plans d'urgence : plan d'action en cas d'attaque par un tireur fou, plan d'évacuation incendie, plan de continuité des opérations, plan d'intervention en cas d'évènement particulièrement meurtrier et plan de gestion de crise. À la CESAO, tous les agents de sécurité ont reçu des formations régulières sur les procédures et exercices d'évacuation. Deux exercices d'évacuation surprise ont été effectués à la Maison des Nations Unies à Beyrouth.

Sous-programme 2

Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain et appui aux bureaux extérieurs

Composante 1

Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain

a) *Amélioration des dispositions en matière de sûreté et de sécurité*

941. Durant l'exercice biennal 2012-2013, le Département s'est employé à améliorer notablement la sûreté et la sécurité du personnel dans le monde entier. Les activités visant à maintenir à un niveau élevé le pourcentage des évaluations des menaces et des risques d'atteinte à la sécurité qui sont à jour et à renforcer la conformité aux normes minimales de sécurité opérationnelle ont joué un rôle déterminant en ce sens. Les évaluations des risques de sécurité avaient été approuvées en temps voulu par les bureaux régionaux de la Division des opérations régionales pour 152 pays sur 175 (87 %) au 31 décembre 2012 et pour 154 pays sur 175 (88 %) à la fin de l'exercice. Le Département a actualisé en permanence les

évaluations des risques pour les pays et les zones qui présentaient un niveau d'insécurité élevé et ceux où les conditions de sécurité évoluaient rapidement, ce qui a permis d'améliorer la connaissance de telle ou telle situation et d'accroître la vigilance de l'ensemble du personnel.

b) Amélioration de la capacité de réaction aux situations d'urgence et de crise et rapidité des interventions en cas d'atteinte à la sécurité

942. En achevant l'élaboration de plans d'intervention en cas d'urgence à l'échelle des pays, en organisant des exercices visant à vérifier le bon fonctionnement de ces plans et en renforçant sa capacité d'affecter ou de réaffecter des agents de sécurité sur le terrain dans un délai de 24 heures, le Département s'est donné les moyens d'intervenir rapidement et efficacement en cas d'atteinte à la sécurité. Au 31 décembre 2012, les plans de sécurité avaient été approuvés en temps voulu pour 144 pays sur 175 (82 %). Les plans de sécurité relatifs à 28 pays ont été examinés et approuvés au premier semestre de 2013, et 68 % des évaluations des risques de sécurité avaient été approuvées à la fin de 2013 (il convient de noter à cet égard que les plans de sécurité devraient être examinés une fois par an). Divers aspects de la sécurité sont pris en compte dans ces plans de portée nationale qui ont concouru au bon déroulement des évacuations de personnel, au fonctionnement du système de relais pour les questions de sécurité, au bon déroulement des évacuations médicales d'urgence et à d'autres opérations propres à chaque lieu d'affectation et à sa situation sur le plan de la sécurité. Le Département a déployé du personnel d'urgence dans plusieurs pays : Liban, Mali, République centrafricaine, Soudan (Darfour) et Syrie.

c) Amélioration du système de gestion de la sécurité

943. Pendant l'exercice biennal, le Département a déployé des efforts considérables pour faciliter le déroulement efficace et efficient des activités de l'ONU tout en assurant la sûreté, la sécurité et le bien-être des personnes protégées prioritairement par le système de gestion de la sécurité. À cette fin, il a renforcé ses partenariats avec les pays hôtes en ce qui concerne la sûreté et la sécurité du personnel, des installations et du matériel des Nations Unies en faisant davantage appel aux agents de liaison des pays hôtes pour les questions de sécurité. De tels agents avec été nommés officiellement dans 62 % des pays où l'ONU est présente à la fin de 2012 et dans 79 % de ces pays à la fin de l'exercice biennal. De plus, les professionnels de la sécurité sur le terrain avaient passé, en moyenne, 21,20 % de leur temps à mener des activités de programme à l'extérieur de la capitale à la fin de 2012 et 29 % à la fin de 2013.

Composante 2

Appui aux bureaux extérieurs

a) Renforcement de la capacité du personnel des Nations Unies de gérer le stress traumatique

944. Au cours de l'exercice biennal, le Département a non seulement répondu aux besoins psychosociaux du personnel dans les situations d'urgence mais aussi continué de renforcer les capacités des bureaux de pays et leur état de préparation en ce qui concerne la prévention et la gestion du stress en cas de problème majeur de la manière suivante : a) au niveau individuel, il a mené des activités de formation du personnel; b) au niveau institutionnel, il a mené des activités de sensibilisation grâce

à la mise en place ou au maintien de 23 cellules d'intervention contre le stress traumatique composées d'un conseiller spécialisé implanté localement et de fonctionnaires spécialement formés pour venir en aide à leurs collègues; et c) il a évalué les besoins et fourni des conseils techniques au personnel d'encadrement. Le programme a organisé 10 968 séances de soutien à l'occasion de 46 crises graves (enlèvements, attentats terroristes, troubles politiques ou sociaux, suicide, catastrophes naturelles), fourni soutien et conseils à 1 248 responsables dans l'ensemble du système, formé 11 389 membres du personnel à la gestion du stress et à des questions connexes, formé 471 membres de groupes d'entraide et autorisé 65 professionnels de la santé mentale à exercer à l'issue d'une formation approfondie consacrée à la prévention et à la gestion du stress traumatique.

- b) *Renforcement, grâce à la formation, des capacités de tous les participants au système de gestion de la sécurité des Nations Unies, notamment des responsables désignés, des membres des équipes de coordination du dispositif de sécurité, des agents de sécurité et des fonctionnaires*

945. Le Département a poursuivi ses activités de formation à l'intention des trois groupes cibles (les cadres ayant des responsabilités en matière de sécurité, les spécialistes de la sécurité et l'ensemble du personnel) au moyen d'un éventail de programmes ciblés. La formation donnant lieu à la remise de certificats attestant la maîtrise de connaissances élémentaires en matière de sécurité a été améliorée et ouverte aux personnes travaillant pour les institutions, fonds, programmes et organismes membres du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Le programme mondial de sensibilisation intitulé « Sécurité de base en mission » a fait l'objet d'une refonte avant d'être remis à la disposition de l'ensemble du personnel sur une nouvelle plateforme Web. Des programmes d'apprentissage spécialisés ont été créés pour certains groupes et un nouveau projet ayant trait à la sécurité routière a été lancé à l'intention de tous les fonctionnaires. Les méthodes d'apprentissage ont été passées en revue et une nouvelle méthode d'apprentissage fondée sur les compétences a été adoptée pour tous les programmes, généraux ou spécialisés.

- c) *Renforcement des moyens permettant de localiser le personnel et de communiquer des renseignements utiles aux membres du système de gestion de la sécurité*

946. Les institutions, fonds, programmes et organismes membres du système de gestion de la sécurité des Nations Unies ont mieux respecté les règles établies en ce qui concerne la localisation du personnel. Le système de traitement des demandes d'autorisation de voyage (TRIP) a donc été plus utilisé, ce qui a permis aux départements de disposer d'informations plus fiables sur la situation des membres du personnel en cas d'urgence.